

acc no 27.583
**LIBRARY - OF - THE
DEPARTMENT - OF
EXTERNAL AFFAIRS**

acc. no. 27.583

b(603425 (F)

5

acc. no. 27.587

Affaires Extérieures

67629
36

Vol. 17

1965

RES

*Receveur général du Canada et adressées à
l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XVII N° 1

Table des matières

Janvier 1965

Le Canada et les Nations Unies	2
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	12
Organisation de coopération et de développement économiques	15
Conférence générale de l'UNESCO, 1964	19
Le Canada et la Banque interaméricaine pour le développement	28
Comité consultatif du Plan de Colombo	30
Le Canada à Katunayake	34
Visite du premier ministre britannique à Ottawa	36
Visite du ministre des Affaires extérieures d'Australie	37
Association des parlementaires du Commonwealth	40
Entretiens de M. Martin avec M. Couve de Murville	42
Inauguration de la République du Kenya	44
Mission spéciale du Canada à l'inauguration du nouveau président du Mexique	45
<i>Les affaires extérieures au Parlement:</i>	
<i>Rapport sur la réunion ministérielle de l'OTAN</i>	<i>46</i>
<i>Conférences prochaines</i>	<i>48</i>
<i>Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada</i>	<i>48</i>

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XVII N° 1

Table des matières

Janvier 1965

Le Canada et les Nations Unies	2
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	12
Organisation de coopération et de développement économiques	15
Conférence générale de l'UNESCO, 1964	19
Le Canada et la Banque interaméricaine pour le développement	28
Comité consultatif du Plan de Colombo	30
Le Canada à Katunayake	34
Visite du premier ministre britannique à Ottawa	36
Visite du ministre des Affaires extérieures d'Australie	37
Association des parlementaires du Commonwealth	40
Entretiens de M. Martin avec M. Couve de Murville	42
Inauguration de la République du Kenya	44
Mission spéciale du Canada à l'inauguration du nouveau président du Mexique	45
<i>Les affaires extérieures au Parlement:</i>	
<i>Rapport sur la réunion ministérielle de l'OTAN</i>	<i>46</i>
<i>Conférences prochaines</i>	<i>48</i>
<i>Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada</i>	<i>48</i>

Le Canada et les Nations Unies

DISCOURS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
L'HONORABLE PAUL MARTIN, À LA DIX-NEUVIÈME SESSION DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, LE 8 DÉCEMBRE 1964.

Monsieur le président,

J'aimerais d'abord vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée. En vous nommant à ce poste élevé l'Assemblée générale a reconnu à la fois les distingués services que vous avez rendus aux Nations Unies, le rôle éminent joué par votre pays dans les affaires de l'Organisation et l'importance croissante de l'Afrique dans le monde.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue aux délégations du Malawi, de la Zambie et de Malte qui ont joint nos rangs pour la première fois. Leur présence parmi nous nous fait mesurer une fois de plus les changements politiques de haute portée qui ont marqué les vingt premières années de la vie de l'Organisation. Elle constitue aussi un nouveau pas dans la direction de l'universalité, objectif qui se situait au cœur de nos débats il y a une dizaine d'années et qui doit demeurer notre objectif final tant qu'une portion importante de la population mondiale continue de n'être pas représentée en ce forum.

Comme votre pays, monsieur le président, ces trois nouveaux États sont associés avec nous au sein du Commonwealth. Le développement de l'association de Commonwealth constitue à nos yeux une réaction constructive devant les changements politiques dont j'ai parlé. Nous estimons qu'elle fournit à des peuples de races, de croyances et de cultures différentes un cadre unique pour une collaboration fructueuse. Cette collaboration repose sur le principe d'égalité et doit s'exercer pour le bien de tous les membres de l'association. Nous avons reconnu que, si nous voulons conserver au Commonwealth tout son sens, nous devons atteindre le but de l'égalité raciale et de la non discrimination qui revêt tant d'importance pour notre association. Nous n'avons pas cherché à éviter cette tâche difficile; nous l'avons abordée avec fermeté et sans équivoque en nous engageant à déployer tous nos efforts pour l'instauration d'une "structure sociale qui assure la non-discrimination et apporte des chances égales à toutes les populations sans distinction de race, de couleur ou de croyance".

Nous nous trouvons maintenant au seuil de l'année qui marque le vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Une date aussi importante doit nous inciter à porter nos regards non seulement vers le passé pour dresser l'inventaire de nos réalisations et de nos échecs mais aussi vers l'avenir afin de déterminer les chances qui nous sont offertes et les moyens qui nous permettront d'atteindre nos objectifs.

Les Nations Unies sont nées d'un état de désillusion, désillusion provoquée par un ordre de choses qui à deux reprises dans l'espace d'une seule génération nous a plongés dans un conflit armé. Mais les Nations Unies sont nées également du ferme désir d'instaurer un ordre mondial plus rationnel fondé sur une collaboration constructive qui s'exerce dans l'intérêt de toute la collectivité mondiale. Les rédacteurs de la Charte s'étaient fondés sur l'hypothèse et sur l'espoir que les Nations Unies seraient soutenues dans cette voie par la force et les ressources de grandes puissances qui agiraient d'un commun accord. Cette hypothèse toutefois n'a pu se traduire entièrement dans les faits. La marche du progrès vers un ordre mondial plus rationnel s'est trouvée ralentie mais l'élan qui nous porte inévitablement dans cette direction n'a aucunement diminué.

Deux décennies de coopération internationale

Si nous tournons nos regards vers les vingt dernières années nous sommes frappés par le développement de la coopération internationale qui s'est étendue à des secteurs toujours plus nombreux de notre activité. Il n'est pratiquement aucun domaine de la réalité humaine qui ne soit pas visé présentement par l'activité d'une organisation internationale. Nous avons ensemble livré bataille contre la faim, la maladie et l'ignorance. Nous avons travaillé de concert à intensifier le commerce et la circulation des capitaux. Nous avons commencé à mobiliser les ressources des nations riches afin d'appuyer les efforts que déploient les pays en voie de développement. Nous avons conclu des ententes afin de disséminer les résultats obtenus par la science et la technologie. Nous avons collaboré pour la rédaction d'une Déclaration des droits de l'homme. Nous avons recherché les moyens qui empêcheraient une aggravation des différends entre États et ouvriraient à ceux-ci la porte de solutions négociées. Bref nous avons reconnu que loin d'être incompatible avec nos intérêts nationaux la coopération internationale est dans bien des domaines le moyen le plus efficace et le plus durable de servir ces intérêts. Ces réalisations s'inscrivent donc à l'actif de l'Organisation et lui font honneur. Elles prouvent que les Nations Unies ne sont pas devenues, comme certains le craignaient, une société qui se livre uniquement à des débats. Nous ne pouvons cependant nous déclarer entièrement satisfaits de ce bilan. Le monde dans lequel nous vivons est un monde de changements, changements dont l'ampleur et le rythme sont sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Si nous voulons que les Nations Unies deviennent l'instrument dynamique des gouvernements qu'envisageait feu Dag Hammarskjöld, l'Organisation doit pouvoir non seulement répondre à nos besoins actuels mais aussi constituer un instrument de changement pacifique.

Influence des nouvelles nations

Le centre d'équilibre des Nations Unies s'est déjà déplacé. Ce changement a été provoqué en grande partie par l'entrée à l'Organisation des nombreux pays qui ont acquis le statut de nation indépendante et qui occupent maintenant plus de la

moitié des sièges de l'Assemblée. Ces pays cherchent à élargir la base et le sens de leur indépendance nouvelle. Ils cherchent à procurer un meilleur niveau de vie à toutes leurs populations. Ils cherchent à absorber les répercussions de la grande révolution scientifique et technique du XX^e siècle afin d'instaurer des conditions de stabilité sociale et économique raisonnable. Ce sont là des tâches énormes qu'aucun de ces pays ne peut accomplir isolément et qui ne peuvent être menées à bien que dans une atmosphère de coopération mondiale.

Le nouvel équilibre des forces qui existe maintenant au sein de l'Organisation a fait naître inévitablement des problèmes auxquels nous devons faire face. Je crois, pour ma part, que ces problèmes peuvent être résolus. Il est en effet de l'intérêt de tous que les Nations Unies continuent de jouir d'un appui étendu de la part de ceux qui sont chargés de formuler les politiques dans les États membres. Plus le nombre des États membres augmente et plus les intérêts représentés dans nos délibérations se diversifient, plus il est important que nos conclusions et nos recommandations reflètent l'opinion d'une majorité aussi vaste que possible. Je trouve encourageant à cet égard l'accent qui est mis de nouveau sur la conciliation en tant qu'instrument susceptible de renforcer au maximum l'efficacité des Nations Unies. C'est grâce à la conciliation que l'on a pu dans une vaste mesure sauvegarder les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La conciliation a également joué un rôle de premier plan en permettant à l'Assemblée d'entreprendre ses travaux cette année dans des circonstances qui étaient à notre avis, monsieur le président, parmi les plus critiques auxquelles l'Organisation ait dû faire face au cours des vingt années de son existence.

La crise actuelle, je ne saurais trop insister sur ce point, n'est pas seulement une crise financière. Elle ne se limite pas non plus à des questions constitutionnelles. Elle se rattache à notre conception du rôle qu'exerce l'Organisation en tant que gardien de la paix et de la sécurité internationales. Du dénouement de cette crise dépendent les espoirs de la vaste majorité des États membres qui aspirent à un ordre mondial pacifique et stable.

Importance du maintien de la paix

Le Canada attache la plus haute importance à la notion de maintien de la paix. L'évolution de ce concept, tel qu'il se distingue des autres concepts que renferme le chapitre VII de la charte, fournit à notre avis l'exemple le plus frappant de la vitalité de l'Organisation et de sa capacité d'adaptation devant des circonstances changeantes. Le maintien de la paix a revêtu diverses formes depuis la désignation d'un groupe d'observateurs afin d'aider l'Inde et le Pakistan à éviter un nouveau conflit au Cachemire jusqu'à l'envoi au début de l'année d'une force des Nations Unies dans l'île de Chypre. L'intervalle qui sépare ces deux opérations coïncide presque avec toute la période d'existence des Nations Unies. Durant cette période on a eu recours de plus en plus à la présence des Nations Unies afin que des situations instables ne dégénèrent pas en véritables conflits.

Convaincus de l'importance de cette évolution pour le maintien de la paix et de la sécurité nous avons participé à toutes les opérations organisées par les Nations Unies depuis 1948 et nous avons répondu de notre mieux aux appels de l'Organisation du point de vue militaire et financier. Depuis huit ans, nous maintenons un contingent de réserve que nous pouvons mettre dans un bref délai à la disposition des Nations Unies pour les opérations dûment autorisées de maintien de la paix.

Les mêmes raisons qui nous ont incités à répondre avec promptitude aux appels de l'Organisation nous ont fait convoquer à Ottawa, le mois dernier, une conférence qui visait à une mise en commun de l'expérience pratique acquise par les membres au cours des opérations passées de maintien de la paix. Les représentants de vingt-trois pays ont participé à la conférence, et c'est avec plaisir que je saisis cette occasion de rendre hommage à l'excellent travail qu'ils ont accompli. La conférence n'a pas cherché à présenter des conclusions officielles ou à fixer une ligne définie d'action collective. Elle a cependant produit des résultats qui devraient, j'en suis sûr, permettre aux États participants de répondre d'une manière encore plus efficace et encore plus rationnelle aux appels futurs de l'Organisation.

Depuis que la conférence a pris fin, j'ai été encouragé de voir notre distingué secrétaire général proposer que toute la question de l'organisation préalable des opérations de maintien de la paix soit étudiée par les Nations Unies. En énonçant cette proposition dans l'introduction à son rapport annuel, le secrétaire général a exprimé l'espoir que de cette étude puissent émaner des recommandations qui seraient examinées par les organismes compétents, ces organismes pouvant ensuite l'autoriser à agir conformément aux vœux de la majorité. Le Canada appuie fortement cette proposition et déploiera tous ses efforts pour sa mise en œuvre en temps et lieu.

Des forces bien entraînées et bien équipées n'assurent pas évidemment à elles seules l'efficacité des opérations de maintien de la paix. L'Organisation doit pouvoir disposer des ressources financières voulues et ce financement doit reposer sur une base solide. Il serait tragique certes que lors d'une crise future les Nations Unies soient empêchées par un manque de fonds d'intervenir en faveur de la cause de la paix.

Responsabilité collective

Le Canada a toujours appuyé le principe de la responsabilité collective des États membres en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité. Il est logique, à nos yeux, que chaque État assume sa part des dépenses relatives au maintien de la paix, cette part variant d'après la capacité de paiement de chacun. Nous estimons que ce principe d'une responsabilité partagée se trouve impliqué dans la Charte, et l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice nous a confirmés dans cette opinion. Selon l'avis de la Cour les dépenses effectuées par les Nations Unies au Moyen-Orient et au Congo constituent des dépenses de l'Organisation et les membres doivent nécessairement verser les quotes-parts qui ont été approu-

vées par l'Assemblée générale au sujet de ces dépenses.

Je suis obligé de reconnaître que certaines grandes puissances ne partagent pas nos vues à l'égard du principe ou de l'obligation qui s'y rattache. Dans des circonstances où les cinq membres permanents du Conseil de sécurité doivent assumer les deux tiers des dépenses de l'Organisation, le fait que deux de ces membres permanents diffèrent d'opinion avec les autres est d'une importance critique. L'écart qui existe entre leurs vues et celles de la majorité des membres a fait naître au sein de l'Organisation des conflits qui, si nous n'y portons pas remède, peuvent avoir des conséquences extrêmement graves pour les Nations Unies. Dans cette situation, il incombe à chacun de nous de réfléchir aux conséquences de l'écart de choses actuel et d'explorer les possibilités d'un accommodement qui soit susceptible de recueillir un appui unanime.

L'importance vitale de ce problème est reconnue depuis longtemps. Dès 1961 la délégation canadienne cherchant à œuvrer pour la solution du problème avait avancé la proposition qui a conduit à la création du Groupe de travail des 15. Au sein de ce groupe, comme plus tard au sein du Groupe de travail des 21, nous avons cherché activement à concilier les divergences de vues fondamentales qui risquaient de paralyser l'action des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix. Nous regrettons vivement qu'il n'ait pas été possible jusqu'ici d'arriver à un compromis.

Nécessité de faire des concessions

Un accommodement de ce genre doit être réalisé. Si nous voulons y parvenir, il est indispensable que nous nous tenions prêts à faire des concessions. J'ai confiance que si nous faisons preuve du même esprit de conciliation que lors de la crise qui a précédé l'ouverture de l'Assemblée nous réussirons à faire les concessions voulues. Un accord réalisé sur cette question est non seulement d'une importance vitale pour l'avenir de l'Organisation; il peut également avoir des incidences qui dépassent le cadre des Nations Unies. Il pourrait jouer un rôle aussi important que le traité d'interdiction des essais nucléaires pour élargir les bases de la compréhension internationale. Il est certainement de l'intérêt des grandes puissances que la coopération internationale soit libre d'agir dans des situations qui pourraient autrement avoir pour effet d'agrandir le champ du désaccord entre ces puissances.

La recherche d'un accord doit commencer immédiatement et doit se poursuivre avec fermeté. Nous sommes heureux des mesures qui ont déjà été prises à cet effet par le secrétaire général. Nous espérons que les discussions plus limitées qui se déroulent actuellement atteindront bientôt le point où le Groupe de travail des 21 sera invité à intervenir. Nous pensons qu'à cette étape les recherches détaillées qui ont été effectuées l'an dernier sur la question par les membres du Groupe de travail joueront un rôle utile. L'objectif du Canada dans ces discussions sera d'effectuer un compromis et non d'arriver à une capitulation. Avant de passer à un autre point, je tiens à affirmer une fois de plus qu'à notre avis le principe de

responsabilité collective doit former la base de tout arrangement final. Nous pensons notamment que tous les États membres et non quelques pays devraient assumer les frais d'opérations comme celle de Chypre dont la nécessité a été reconnue par le Conseil de sécurité.

En ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité, je veux souligner avec la plus grande vigueur qu'il n'est pas suffisant que les Nations Unies comptent seulement sur la bonne volonté de quelques-uns. Elles doivent pouvoir compter sur l'empressement et la responsabilité de tous leurs membres.

Je crois que les opérations de maintien de la paix continueront d'être nécessaires dans une certaine portion de l'avenir. Le monde a été en effet la scène de vastes changements politiques et sociaux qui ne seront assimilés qu'après un certain temps et qui ne peuvent nécessairement s'effectuer sans entraîner certains bouleversements. Il est cependant une obligation qui nous incombe dès maintenant en vertu de la Charte: celle de régler nos différends par des moyens pacifiques et de nous abstenir de l'emploi de la menace ou de la force contre un autre pays. Nous avons également le devoir de poursuivre notre recherche de la paix et de la sécurité en travaillant ensemble pour la réalisation de notre objectif de désarmement général et complet.

Non-dissémination des armes nucléaires

Les événements des derniers mois ont clairement démontré qu'au cœur de la question du désarmement se situe le besoin de limiter la dissémination des armes nucléaires. Quand je parle des événements des derniers mois j'ai naturellement à l'esprit l'expérience nucléaire qui a été effectuée le 16 octobre par la Chine communiste. Nous regrettons vivement que le Gouvernement de la Chine communiste ait ainsi refusé si délibérément de tenir compte de l'opinion mondiale. Ce développement présente à nos yeux un caractère des plus inquiétants pour l'avenir. J'espère néanmoins qu'il donnera un sens encore plus urgent aux efforts que nous déployons afin de conclure un accord qui limiterait la dissémination d'une capacité atomique militaire indépendante.

Le traité d'interdiction des essais atomiques est à l'heure actuelle le seul instrument international qui empêche une augmentation du nombre des puissances nucléaires. La position du Canada est que les puissances nucléaires et non nucléaires doivent se trouver liées les unes à l'égard des autres dans le cadre d'une entente visant à prévenir la dissémination des armes atomiques. La nécessité d'un accord de ce genre est encore plus grande maintenant que le nombre des puissances nucléaires a augmenté. Il ne suffit plus de compter sur la mesure dont ces puissances doivent faire preuve. Il est indispensable maintenant d'élaborer un ou plusieurs accords internationaux aux termes desquels les puissances nucléaires s'engageraient à ne pas céder le contrôle de leurs armes atomiques et à ne pas transmettre les renseignements nécessaires à leur fabrication à des États qui ne possèdent pas de telles armes; les puissances non nucléaires pour leur part pren-

draient l'engagement de ne pas fabriquer d'armes atomiques ou de ne pas en obtenir le contrôle d'une autre manière. De l'avis du Canada un accord conclu sur ces bases aurait une importance considérable pour le développement de la paix et de la sécurité mondiales.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans le développement de l'énergie nucléaire. La fabrication des armes atomiques se situe depuis longtemps dans le cadre de nos possibilités techniques. Mais le Canada s'est toujours fixé une politique de ne pas mettre en œuvre ces possibilités et de se concentrer sur les utilisations pacifiques de l'atome. Nous gardons cette position. Il est d'autres nations, l'Inde en particulier, qui bien que capables de fabriquer des armes nucléaires ont adopté la même attitude à cet égard. C'est là, à notre avis, la position qui peut le mieux servir la cause de la paix.

J'ai parlé jusqu'ici du rôle que l'Organisation des Nations Unies a joué et doit continuer de jouer pour le développement de la paix et de la sécurité mondiales. Je passerai maintenant à un autre aspect majeur du rôle que doivent exercer les Nations Unies afin d'élargir davantage le champ de la coopération internationale et le développement de la prospérité dans le monde.

La paix et la prospérité mondiales sont étroitement liées l'une à l'autre. D'une part un climat de paix dans le monde est indispensable si nous voulons mener lutte contre la pauvreté, la faim et la maladie avec une entière efficacité et en mobilisant entièrement toutes les ressources dont nous disposons. D'autre part, ne peut y avoir de perspective certaine de paix et de sécurité dans un monde dans lequel la richesse et la pauvreté sont réparties de manière si inégale.

Nous aborderons prochainement la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Les années 1960 à 1970 ont été ainsi désignées de permettre la réalisation dans les pays en voie de développement d'objectifs de croissance économique qui offraient un espoir de réduire l'écart existant entre le niveau de vie de ces pays et celui des pays industrialisés. Il s'agissait d'objectifs minimums qui représentaient un compromis entre ce qui devait être réalisé et ce qu'il était raisonnable d'attendre d'un point de vue pratique. L'expérience a montré que même ces objectifs minimums ne peuvent être atteints que si les pays en voie de développement dirigent comme il convient leur effort national et si cet effort est appuyé par des politiques internationales appropriées. L'expérience a prouvé en outre que le commerce a une contribution vitale à fournir dans tout processus de développement.

C'est afin de jeter plus de lumière dans ce domaine que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est réunie à Genève au début de l'année. C'est la conférence économique la plus importante qui ait jamais eu lieu dans toute l'histoire des Nations Unies ou dans celle des autres organisations. C'est également la première conférence qui ait envisagé de manière synthétique le problème du sous-développement qui affecte les deux tiers de la population mondiale. C'est grâce à elle que nous avons pu mesurer l'ampleur du problème.

obtenir identifier de manière assez poussée les intérêts des pays en voie de développement sur ce en tant que groupe. Le fait que les soixante-quinze pays en voie de développement ix et d soient entrés dans le cercle de nos intérêts collectifs peut être considéré comme l'un des événements les plus significatifs de la conférence de Genève. Il est juste de l'énergie dire, à mon avis, que la conférence nous a permis de mieux comprendre la direction dans laquelle nous devons exercer nos efforts sur le plan national et international. De plus elle a abouti à l'adoption par une forte majorité de recommandations sur des points d'intérêt majeur, notamment sur les questions qui ont trait d'autre à la planification du développement dans le cadre de l'aide internationale.

mes nu Inévitablement, la conférence n'est pas allée aussi loin que beaucoup l'auraient voulu. Mais nous aurions tort, à mon avis, de juger la conférence d'après ses résultats à court terme. L'opinion publique mondiale se trouve maintenant é et do saisie du problème du sous-développement comme elle ne l'a jamais été auparavant. Nous avons la perspective de la création d'un cadre institutionnel dans lequel on pourra mener l'œuvre entreprise à Genève pour se poursuivre en profondeur. Pour ma part je considère la conférence comme un tournant de l'histoire. Elle a mis en mouvement des tendances qui, j'en suis convaincu, ne seront pas renversées et qui ne manqueront pas d'influencer de manière durable l'ensemble des relations économiques internationales.

Accroissement de l'aide économique du Canada

Le Gouvernement canadien est prêt à apporter toute sa contribution à l'immense effort coopératif qui devra être déployé si l'on veut amener les pays en voie de développement au seuil d'une croissance économique autonome. Nous augmentons le cadre et l'importance de nos programmes d'aide économique. A la conférence de Genève nous avons pu annoncer une augmentation de 50 p. 100 du volume de l'aide canadienne pour l'année en cours. Vendredi dernier au nom du Gouvernement canadien j'ai signé avec la Banque interaméricaine pour le développement et un accord aux termes duquel nous fournirons aux pays de l'Amérique latine dans des conditions très favorables des prêts pour l'exécution de programmes visant à accélérer le développement de l'économie, de la technique et de l'éducation dans ces pays. Je mentionne cet accord parce qu'il constitue le premier programme concerté d'aide canadienne à l'intention de nos voisins et amis d'Amérique latine et parce qu'ainsi se trouve élargi le secteur dans lequel le Canada a mis en œuvre dans le passé des programmes de cette nature.

Je tiens à dire un mot aussi du Programme alimentaire mondial des Nations Unies. Nous y voyons une importante contribution au développement économique, et nous espérons bien qu'il sera prorogé en 1965. Les sommes qui ont été fournies pour ce programme, ou bien ont été utilisées, ou bien sont déjà engagées. Le Gouvernement canadien, dans ces conditions, a décidé de faire une nouvelle contribution de \$2,000,000, en plus des \$5,400,000 promis au début.

L'Organisation des Nations Unies est elle-même sur le point de consolider son

assistance au développement en procédant à la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique. Le Gouvernement canadien appuie les considérations qui ont motivé cette décision. Nous attachons de l'importance au fait que le nouveau programme combiné poursuivra les politiques bien connues des programmes actuels et jouira également d'un appui étendu.

Position particulière des pays en voie de développement

Nous reconnaissons que l'aide bilatérale et l'aide multilatérale devront continuer de jouer leur rôle pour appuyer les efforts que les pays en voie de développement exercent eux-mêmes dans la mobilisation des ressources nécessaires à leur progrès. Mais nous reconnaissons également que ces pays aspirent à l'avènement dans le domaine du commerce mondial d'un ordre qui soit le plus possible en harmonie avec leurs intérêts. Les tarifs douaniers sont la seule entrave qu'impose le marché canadien aux produits des pays en voie de développement. Nous sommes prêts dans le cadre des négociations qui ont été officiellement inaugurées à Genève à réduire nos tarifs douaniers en prenant particulièrement en considération les intérêts commerciaux de ces pays. Comme les autres pays industrialisés nous sommes prêts à abaisser ces tarifs sans exiger des concessions équivalentes de la part des pays en voie de développement. Le Canada estime qu'un ordre mondial stable sur le plan du commerce revêt de l'importance pour tous les pays et en particulier les pays en voie de développement et que cet ordre ne peut régner sans un certain équilibre des droits et des obligations. D'autre part nous sommes prêts à reconnaître la place spéciale qu'occupent les pays en voie de développement sur le plan du commerce mondial. La reconnaissance qui doit être accordée dans le cadre du GATT à la position particulière des pays en voie de développement est une décision qui constitue aux yeux de tous un pas important dans la bonne direction.

Dans l'introduction de son rapport annuel le secrétaire général, mentionnant les nouvelles procédures de conciliation qui ont été mises en œuvre à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a déclaré qu'elles ajoutent aux grandes notions de négociations et de coopération que renferme la Charte. Comme je l'ai déjà fait observer, le Canada attache une importance particulière à cette idée de conciliation. Elle constitue à nos yeux un principe valable et efficace pour la gestion de nos affaires nationales bien que son application exige de la patience et de la bonne volonté. Nous pensons également que si nous voulons procéder à une identification plus poussée des attitudes et des activités des membres de la collectivité mondiale, la meilleure voie à suivre est de tenir compte sérieusement et avec réalisme des préoccupations des autres pays. Toute autre attitude ne pourrait à notre avis qu'affaiblir les organisations en lesquelles nous avons placé tous nos espoirs d'un ordre mondial nouveau et parmi lesquelles les Nations Unies elles-mêmes viennent au tout premier rang.

La paix et la prospérité mondiales, voilà les deux éléments de base qui feront le succès ou l'échec des Nations Unies. Nous sommes arrivés maintenant à un

point critique dans les affaires de l'Organisation. Selon la décision que nous prendrons l'Organisation sera à même de jouer le rôle qui lui incombe pour l'établissement de la paix et de la prospérité mondiale ou bien sa capacité d'agir à cet égard se trouvera sérieusement compromise sinon mutilée. Ne commettons pas l'erreur de penser que la manière dont nous réglerons la crise actuelle sera sans conséquences pour les intérêts généraux de la collectivité mondiale.

Au cours des vingt dernières années nous avons réalisé des progrès considérables dans la voie de la coopération internationale. Nous devons maintenant consolider ces progrès et bâtir. Nous ne pouvons reprendre ce qui a été fait. Les espoirs qu'entretient l'humanité et ses aspirations à un ordre mondial plus harmonieux reposent sur l'Organisation des Nations Unies. Chacun de nous agissant dans le cadre d'une responsabilité collective doit faire en sorte que ces espoirs et ces aspirations puissent se traduire dans la réalité. Qu'il ne soit pas dit de l'Assemblée qu'elle a manqué de remplir ce devoir, oublieuse de la portée de son action quant à l'avenir de la coopération internationale.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

RÉUNION MINISTÉRIELLE, DÉCEMBRE 1964

Voici le texte du communiqué publié à l'issue de la session du Conseil ministériel de l'OTAN:

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Paris les 15, 16 et 17 décembre 1964.

Les ministres ont examiné l'état des relations entre l'Est et l'Ouest. Les causes fondamentales de tension dans le monde persistent. Il en sera ainsi tant que les pays communistes chercheront à étendre leur système au monde entier. Les ministres ont noté que les événements récents en Chine et en Union soviétique avaient accru les incertitudes pour le monde libre. Ils ont exprimé de nouveau la conviction qu'il est essentiel que l'Alliance maintienne et renforce son unité.

Les ministres ont également étudié les problèmes de diverses régions d'Asie d'Afrique et d'Amérique latine, et réaffirmé l'intérêt qu'ils portent à la stabilité de ces régions, ainsi qu'au bien-être économique et social des peuples qui le habitent.

Au cours de leurs consultations relatives à l'état de l'Alliance et à son avenir les ministres sont convenus qu'il était important de développer et d'approfondir la consultation politique. Conscients des problèmes auxquels l'Organisation pourra avoir à faire face dans les années à venir, ils ont chargé le Conseil permanent d'étudier l'état de l'Alliance compte tenu des préoccupations et des objectifs communs à tous les membres de l'Alliance, et de tenir les ministres au courant de leurs travaux.

Les ministres ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à poursuivre leurs efforts pour trouver une solution pacifique aux questions qui séparent l'Est et l'Ouest. En particulier, ils continuent d'attacher une grande importance à ce que des progrès soient réalisés vers une réunification de l'Allemagne sur la base de l'exercice par le peuple allemand de son droit à l'autodétermination, solution qui répond à ses légitimes aspirations. En ce qui concerne Berlin, les ministres ont confirmé les termes de leur déclaration du 16 décembre 1958.

Les ministres ont exprimé la conviction que la paix a été sauvegardée et la liberté de l'Ouest préservée grâce à l'unité de l'Alliance et à sa puissance militaire. Tant que l'on ne sera pas parvenu à un désarmement général et complet, assorti d'un contrôle international efficace, tout affaiblissement des capacités défensives de l'Alliance exposerait celle-ci à des pressions accrues. Les ministres ont donc souligné l'importance du maintien de la cohésion des pays membres dans le domaine de la stratégie comme dans le domaine politique. Seul un dispositif militaire efficace, manifestement à même de réagir avec rapidité et vigueur à toute agression, est capable de faire face à la menace. Le maintien d'une telle structure, impliquant l'adaptation constante à une situation mouvante, requiert des e



Délégation du Canada à la session ministérielle de l'OTAN à Paris: (de gauche à droite) M. Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale, M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. George Ignatieff, représentant permanent du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord.

forts soutenus pour améliorer l'état de préparation et d'entraînement, ainsi que l'équipement des forces de l'Alliance. Il convient en outre que l'effort de défense s'appuie sur une base économique solide et que les ressources disponibles soient utilisées de la manière la plus rationnelle.

Les ministres ont également réaffirmé leur détermination de poursuivre leurs efforts en vue de la conclusion d'accords en matière de désarmement. A cet égard, ils ont souligné l'importance d'éviter la dissémination des armes nucléaires.

Les ministres ont examiné les problèmes qui se posent à l'Alliance dans le domaine des armes nucléaires et conventionnelles. Ces problèmes ont fait l'objet d'un échange de vues approfondi qui sera poursuivi.

Les ministres ont pris note des progrès accomplis dans les études qui avaient été entreprises à la suite des décisions adoptées à Ottawa, en mai 1963, sur les problèmes interdépendants de la stratégie, des besoins en force et des ressources disponibles. Réaffirmant l'intérêt qu'ils attachent à ces études, ils ont chargé le Conseil permanent de les poursuivre avec le concours des autorités militaires de l'OTAN.

Les problèmes militaires et économiques spéciaux de la Grèce et de la Turquie ont également retenu l'attention des ministres. Ils ont de nouveau reconnu la nécessité d'accélérer le développement économique de ces deux pays alliés et de

s'employer à renforcer la défense de la région sud-est de l'OTAN. Ils ont chargé le Conseil permanent de poursuivre d'urgence l'examen de ces questions.

Dans l'esprit des résolutions antérieures sur l'aide de défense à la Grèce pour 1963 et 1964, les ministres ont établi une procédure visant à contribuer en 1965 à la solution des problèmes de défense spéciaux qui se posent à la Grèce et à la Turquie.

En ce qui concerne les relations gréco-turques, les ministres ont entendu un rapport du secrétaire général sur la "mission de surveillance" qui avait été confiée à son prédécesseur à La Haye, en mai 1964. Désireux d'améliorer ces relations et de renforcer la solidarité de l'Alliance, ils ont estimé que cette mission devait se poursuivre. Ils se sont de nouveau déclarés résolus à ne perdre aucune occasion de contribuer à une réduction de la tension et à une solution pacifique, concertée et équitable, du problème. Ils ont également réaffirmé qu'ils apportaient leur appui aux efforts de l'Organisation des Nations Unies et de son médiateur.

Les ministres ont étudié un rapport concernant les plans civils d'urgence. Ils ont souligné de nouveau l'importance de tels plans dans le contexte général de la défense, prenant note des progrès réalisés ainsi que du travail qui reste à accomplir.

Sur l'invitation du Gouvernement de la Grande-Bretagne, le Conseil de l'Atlantique Nord tiendra sa prochaine session ministérielle à Londres, au mois de mai 1965.

Organisation de coopération et de développement économiques

RÉUNION MINISTÉRIELLE 1964

M. MITCHELL SHARP, ministre du Commerce, a dirigé la délégation du Canada à la réunion annuelle du Conseil ministériel de l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui s'est tenue à Paris les 2 et 3 décembre.¹ La réunion, à laquelle assistaient des ministres de chacun des 21 pays membres, s'est attachée tout d'abord à apprécier le progrès de ces pays vers l'objectif de croissance de 50 p. 100 fixé pour la décennie des années 1960 et à examiner le rôle que l'OCDE, à titre d'important organisme de consultation entre pays industrialisés, peut jouer dans la tentative internationale qui s'amorce pour mitiger les problèmes de commerce et d'aide des pays sous-développés qui forment les deux tiers du monde.

Dans ses exposés au Conseil, M. Sharp a signalé que le Canada en est pour le moins à sa quatrième année d'expansion économique et que son revenu, ses investissements, sa production et son commerce extérieur ont continué d'avancer plus vivement en 1964.

Problème des surtaxes britanniques

Au cours d'un examen complet et très franc de la situation économique de la Grande-Bretagne, M. Sharp a fait observer que le Gouvernement canadien avait expliqué publiquement qu'il comprenait les difficultés économiques actuelles de ce pays et qu'il importait, tant au sein de la Grande-Bretagne qu'à l'extérieur, de considérer les surtaxes comme provisoires. Il a ajouté qu'il faudra les abaisser et les supprimer le plus tôt possible. En guise de conclusion, il a précisé que ce qu'il faut maintenant sur le marché des changes, c'est une période de calme où les Britanniques pourront prendre des mesures fondamentales pour régler leurs très difficiles problèmes.

Communiqué

1. Le Conseil de l'OCDE, réuni à Paris, au niveau des ministres, les 2 et 3 décembre 1964, sous la présidence de M. Joseph Luns, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, a examiné la situation économique des pays membres de l'Organisation ainsi que leurs relations économiques avec le reste du monde. Le Japon a participé pour la première fois à cette réunion en qualité de membre de

¹ Le communiqué publié à l'issue de la réunion est reproduit ci-après.



M. Mitchell Sharp, ministre du Commerce (à gauche), et M. J. H. Warren, sous-ministre de Commerce, à la réunion du Conseil des ministres de l'OCDE, à Paris.

l'Organisation.

2. Durant la période 1960-1964, l'accroissement du produit national brut pour l'ensemble des pays de l'OCDE a correspondu approximativement à l'objectif de croissance de 50 p. 100 fixé pour la décennie. Bien qu'un certain ralentissement des taux de l'expansion ait été enregistré dans divers pays européens et au Japon, les perspectives de croissance économique pour l'ensemble des pays de l'OCDE semblent bonnes pour 1965. Dans certains pays, comme l'Italie, un encouragement à l'investissement doit maintenant être envisagé.

Des tendances inflationnistes se sont toutefois manifestées dans un certain nombre de pays membres. Les politiques actuellement appliquées en vue de maîtriser ces tendances devront être poursuivies, afin d'éviter que l'inflation ne propage. L'évolution constatée au cours de l'année dernière montre que les pays membres, dans leur effort pour atteindre l'objectif de croissance, devront prêter une grande attention aux mesures destinées à maintenir la stabilité.

3. Il importe, en conséquence, que les revenus nominaux soient maintenus dans les limites permises par la productivité. A cet effet, il importe que la demande elle-même ne soit pas trop élevée.

Une croissance économique sans inflation peut être facilitée par une politique active de la main-d'œuvre assurant une meilleure utilisation des ressources humaines. Dans le même ordre d'idées, un aménagement des politiques agricoles donnant la priorité non plus au soutien des prix mais aux réformes structurelles

et au développement régional permettrait un mouvement graduel de la main-d'œuvre vers les industries et les services en expansion, tout en rendant possible un relèvement des revenus dans l'agriculture; les conséquences sociales découlant de ce processus de transformation devraient, bien entendu, être prises en considération.

4. A l'exception de celle de la Grande-Bretagne, les balances de paiements des pays de l'OCDE se sont rapprochées de l'équilibre. L'important déficit de l'Italie a fait place à un excédent, tandis que les excédents de la France et de la République fédérale d'Allemagne ainsi que le déficit des États-Unis ont été réduits.

Des problèmes demeurent. Les États-Unis doivent continuer à réduire le déficit de leur balance des paiements. L'important déficit de la Grande-Bretagne, bien que partiellement dû à des facteurs temporaires, est une source de préoccupations. Il appelle la mise en œuvre d'une politique économique visant à une amélioration durable des finances extérieures britanniques. La situation devra être suivie de près par l'Organisation. Les ministres ont pris note des diverses mesures qui ont déjà été adoptées. Ils ont également pris note du caractère temporaire et de la forme non discriminatoire des surtaxes à l'importation et du fait que le Gouvernement de Grande-Bretagne est fermement résolu à les réduire de manière non discriminatoire et à les abolir dès que possible.

Les ministres ont noté avec satisfaction que l'Organisation, en réponse à la demande des dix pays parties aux Accords généraux d'emprunt, doit entreprendre une étude spéciale sur le processus d'ajustement des balances de paiements et participer activement à la surveillance multilatérale des moyens utilisés pour financer les déséquilibres.

5. Les ministres ont chargé l'Organisation de poursuivre ses efforts en vue d'encourager les pays membres de l'Organisation à améliorer le fonctionnement de leurs marchés financiers. Ils ont considéré qu'une efficacité accrue des marchés financiers aurait une importance particulière pour faciliter le financement de la croissance, ainsi que pour contribuer à un meilleur équilibre des balances des paiements.

6. Les ministres ont examiné la situation des deux consortiums d'aide à la Grèce et à la Turquie. La Grèce a soumis récemment une nouvelle demande d'aide financière et il devrait y avoir maintenant une reprise d'activité du consortium. Le consortium pour la Turquie a fourni une aide extérieure substantielle au développement du pays, mais le financement de ce développement appelle de nouveaux efforts de la part des pays membres intéressés de l'OCDE, ainsi que des autorités turques pour rendre l'économie turque plus efficace. Le consortium étudie, à l'heure actuelle, de nouvelles propositions en vue d'atteindre ses objectifs au cours des années à venir.

7. Les ministres ont procédé à un examen de la situation telle qu'elle se présente à la suite de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ils ont chargé l'Organisation de poursuivre l'analyse des problèmes de dé-

veloppement — commerciaux, financiers et autres — soulevés au cours de cette conférence, et de continuer à coordonner les efforts des pays membres pour formuler des politiques constructives visant à favoriser l'expansion économique de ces pays en voie de développement.

8. Les ministres ont pris note de l'accroissement continu, quoique modéré, de l'aide accordée par les gouvernements des pays membres en 1963, ainsi que de la répartition géographique plus large de l'aide fournie par certains pays donateurs. La masse des engagements nouveaux n'a toutefois pas progressé ces dernières années et il serait désirable que le volume de ces engagements tende de nouveau à s'accroître.

En outre, les moyens financiers mis à la disposition de certains pays moins développés ont, pour une trop large part, été accordés sous forme de crédits à court et moyen terme. C'est là une des raisons pour lesquelles les charges rapidement croissantes du service de la dette de ces pays suscitent des inquiétudes.

Les ministres ont chargé l'Organisation de poursuivre, en coopération avec les autres organisations internationales compétentes, ses études sur la charge de la dette et d'autres problèmes financiers affectant le développement économique. L'Organisation devra aussi encourager les gouvernements membres à intensifier leurs efforts, dans les limites de leurs possibilités, en vue d'accroître le volume de leur aide et d'en améliorer les conditions, en appréciant les besoins d'aide, tenu de l'aptitude des pays en voie de développement à mobiliser et utiliser effectivement les ressources d'origine intérieure et extérieure affectées à leur développement.

9. Les ministres ont en outre approuvé une décision qui précise les orientations à donner aux travaux de l'Organisation pour l'année à venir.

Conférence générale de l'UNESCO, 1964

LA TREIZIÈME session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a eu lieu à Paris du 20 octobre au 20 novembre 1964. Le nombre des pays membres de l'UNESCO, qui est passé de 81 en 1958 à 113 en 1962, a continué de s'accroître au cours des deux dernières années, et à la fin de la treizième session il s'élevait à 117. Parallèlement, l'envergure du programme et des besoins financiers de l'UNESCO a continué de s'étendre. Les crédits ordinaires votés pour 1965-1966 ont atteint la somme de \$48,857,000, ce qui représente une augmentation de plus de 22 p. 100 par rapport à la somme de \$37,000,000 prévue pour la période précédente. En outre, les fonds extra-budgétaires destinés à des projets spéciaux, qui ont été versés à l'UNESCO par le Fonds spécial et par le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, sont passés de \$33,000,000 en 1963-1964 à une somme de \$46,190,000 prévue pour 1965-1966, ce qui constitue une augmentation de 28 p. 100.

Des représentants de 94 pays membres, de membres associés et d'organisations affiliées ont pris part au débat général du début de la Conférence. Le débat a permis de constater qu'un des problèmes fondamentaux qui se poseraient à l'UNESCO durant la prochaine période serait d'en arriver à une juste répartition de son travail entre les divers genres de tâches qui lui sont confiées. A un certain niveau, cela suppose une répartition des ressources et du travail entre les projets qui portent sur la collaboration intellectuelle dans plusieurs domaines sur lesquels l'UNESCO se penche depuis longtemps et les projets de nature pratique en vertu desquels des programmes destinés à résoudre des problèmes particuliers et à répondre à des besoins précis — ceux des pays en voie de développement, en particulier — sont tracés et sont mis en œuvre. A un autre échelon, il fallait établir un certain équilibre entre les projets qui relèvent du programme régulier et du budget de l'Organisation et ceux dont le coût est défrayé par des crédits spéciaux. Plusieurs délégations estimaient que l'UNESCO ne devrait pas être forcée de choisir entre des projets destinés à stimuler les échanges intellectuels et d'autres dont le but était plus immédiat et plus pratique. On croyait plutôt qu'il serait possible d'en arriver à un certain équilibre en intégrant les deux genres d'activité au sein d'un seul programme. Dans la déclaration qu'il a faite au cours de la discussion générale, le représentant canadien a admis qu'il serait bon d'établir une sorte d'équilibre entre les projets financés par les crédits ordinaires et ceux dont le coût est défrayé par des crédits spéciaux, mais il a ajouté qu'il se refusait à établir un rapport égal ou fixe entre la somme des ressources non inscrites au budget de l'Organisation et celles qui provenaient du budget ordinaire. Il a aussi appuyé sur la nécessité de coordonner avec soin les activités de l'UNESCO et celles des autres



Membres de la délégation du Canada à la Conférence générale de l'UNESCO en 1964: (gauche à droite) M. S. F. Rae, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies; M. Henry S. Hicks, président de l'Université de l'Ontario et président de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO; M^{me} Sybil Lamothe, présidente provinciale pour le Québec et vice-présidente nationale du Comité canadien pour le FISE; le professeur W. A. C. H. Dobson, du Département des affaires de l'Asie de l'Est, à l'Université de Toronto.

organismes internationaux qui relèvent des Nations Unies. Plusieurs représentants ont déclaré, (et le directeur général a été d'accord avec eux) qu'il faudrait centrer davantage les efforts et établir clairement un ordre de priorité. Ils se sont entendus pour laisser à l'éducation la place de première importance qui lui avait été attribuée en 1960. Ils se sont aussi montrés satisfaits de l'importance accordée pour la première fois aux sciences naturelles dans le programme 1965-1966.

Organisation de la Conférence

Les travaux de la Conférence générale sont répartis entre les séances plénières et celles des organes subsidiaires. Parmi ces derniers, la Commission du programme, la Commission administrative et le Comité des nominations sont des organes pléniers; le Bureau de la Conférence, le Comité du Siège, le Comité juridique, le Comité de vérification des pouvoirs et le Comité des rapports comptent un nombre de membres plus restreint, mais on veille à ce que les régions géographiques

plus importantes y soient représentées. Durant la conférence, les deux commissions siègent à peu près continuellement, tandis que les comités ne se réunissent qu'au besoin.

Traditionnellement, c'est au cours des séances plénières que le directeur général présente son rapport à la Conférence; il y a ensuite un débat général, ce qui permet à un grand nombre de représentants de pays membres et d'organisations affiliées d'exprimer leur avis au sujet de l'orientation et de l'activité de l'UNESCO. De plus, c'est au cours de la séance plénière que doit avoir lieu l'élection des dirigeants de la Conférence et des nouveaux membres du Conseil exécutif, de même que la présentation des rapports des différents organes subsidiaires sur d'autres sujets. Lors de la Treizième Conférence générale, on a suivi une nouvelle façon de procéder selon laquelle on renvoyait directement à la séance plénière les questions d'étude dont les résonances politiques auraient pu soulever des controverses. Cette méthode a été adoptée afin que les organes subsidiaires puissent concentrer leur effort sur les questions de fond qui leur sont confiées. Dans l'ensemble, elle s'est avérée utile, même si divers organes, comme la Commission du programme et la Commission juridique, ont dû nécessairement se pencher dans une certaine mesure sur des questions d'ordre politique.

M. N. M. Sissakian, d'URSS, seul candidat dont la nomination ait été proposée à la présidence de la Conférence, a été élu par acclamation le 21 octobre.

1964: Programmes de l'UNESCO

La Commission du programme, chargée d'élaborer les plans et de coordonner les programmes de l'UNESCO pour 1965-1966, s'est penchée sur les sujets suivants, par ordre d'importance: éducation, sciences naturelles, sciences sociales, sciences humaines et activités culturelles, moyens d'information et échanges internationaux.

Éducation

Parmi les activités de l'UNESCO, l'éducation conserve toujours la première place. Il a été possible d'augmenter de façon considérable l'envergure du programme des deux prochaines années grâce aux ressources accrues qui ont été mises à la disposition de l'UNESCO par le Fonds spécial et le Programme élargi d'assistance technique. On peut s'attendre à ce que cette expansion soit encore plus considérable à l'avenir. La Conférence a constaté avec satisfaction que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Association internationale pour le développement et la Banque interaméricaine pour le développement accordaient maintenant des prêts à long terme pour financer l'enseignement technique et secondaire et participaient au programme de l'UNESCO pour la planification dans le domaine de l'enseignement.

C'est en faisant l'examen des ressources en jeu qu'on peut voir jusqu'à quel point l'UNESCO attache de l'importance à l'éducation et à l'expansion des activités qui se rattachent à ce domaine. Pendant la période 1963-1964, une somme

totale de \$16,600,000 a été affectée aux projets de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation. Sur cette somme, \$9,900,000 provenaient des crédits réguliers et \$6,700,000 des fonds extra-budgétaires. Pour la période 1965-1966, l'ensemble des fonds mis à la disposition de l'UNESCO pour l'éducation s'élèvera à \$27,800,000. Cette somme se répartit comme il suit: \$11,300,000 provenant du budget ordinaire, en augmentation de 13 p. 100, et \$16,500,000 provenant d'autres sources, en augmentation de 60 p. 100.

Dans les domaines de la planification et de l'administration de l'enseignement où les spécialistes sont particulièrement peu nombreux, l'UNESCO poursuivra ses efforts en vue de susciter la recherche et de former le personnel nécessaire. Les délégués ont reconnu que l'Institut international de planification de l'enseignement, fondé à Paris en 1963, rendait déjà des services importants aux pays membres en élaborant des lignes de conduite pour la planification et pour le développement au niveau national; on s'attend à ce que sa contribution devienne encore plus importante à cause de l'aide que cet organisme reçoit de la Banque mondiale sous forme de subventions.

Programme mondial contre l'analphabétisme

De plus, on a préparé un programme mondial de lutte contre l'analphabétisme de répandre partout l'enseignement de la lecture et de l'écriture. La Conférence a approuvé l'idée du directeur général d'employer une "stratégie sélective", et a proposé de mettre à l'essai en 1966 un programme de cinq ans qui comprendrait l'établissement de projets-pilotes dans huit pays. On s'attend à ce que ces projets, lorsqu'ils auront été analysés et évalués, fournissent des données sur la meilleure façon d'attaquer le problème de l'analphabétisme à l'échelle mondiale.

Lorsque cette question a été débattue par la Commission du programme, les représentants ont reconnu que le problème de la lutte contre l'analphabétisme avait une importance capitale. Ce sujet a soulevé beaucoup d'intérêt, comme en témoignent les cinquante-deux interventions faites par les représentants. Ce nombre est le plus élevé dans l'histoire de l'UNESCO. Au cours de son intervention, le délégué canadien a exprimé l'avis que le programme de lutte contre l'analphabétisme devrait faire partie de l'ensemble du développement social et économique d'un pays et que le rôle de l'UNESCO était de stimuler et d'activer ce travail. Il a aussi présenté en détail les idées courantes au Canada sur l'enseignement de la lecture aux illettrés. A la fin de la discussion, 24 États membres ont approuvé la proposition de tenir une conférence afin d'étudier des plans pour combattre l'analphabétisme généralisé; comme le Gouvernement de l'Iran a offert d'organiser une telle réunion, il a été convenu qu'elle aurait lieu à Téhéran soit en 1965 soit en 1966.

Sciences naturelles et développement

Les représentants ont approuvé la proposition visant à donner aux activités

dominants scientifiques de l'UNESCO, et en particulier à l'application des sciences à l'expansion, le même genre d'impulsion qu'à l'enseignement en 1960. Ce nouvel intérêt à l'endroit des sciences s'est manifesté par une augmentation de 36 p. 100 des crédits attribués aux activités scientifiques, qui s'élèveront à \$7,600,000 en 1965-1966, et par une augmentation du personnel. Le programme présenté pour ces sciences par le Secrétariat a reçu un accueil favorable, étant fondé sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de technologie au profit des régions peu développées (UNCAST), qui a eu lieu à Genève au mois de février 1963.

Le programme scientifique de l'UNESCO se divise en trois parties: 1) progrès dans l'organisation fondamentale des sciences; 2) collaboration internationale pour le développement de la recherche scientifique; 3) application des sciences et de la technologie à l'expansion. Dans le cadre de ce programme, le fait saillant de l'année de la coopération internationale a été la proclamation par l'UNESCO de la Décennie internationale de l'hydrologie, qui s'étendra de 1965 à 1975. Cette proclamation a fait l'objet d'une intervention canadienne au cours de laquelle on a mentionné que le Canada était présent à la réunion intergouvernementale lors de laquelle cette décennie avait été proposée. Le Canada possède une grande variété de conditions hydrologiques, y compris plus de grands lacs et d'eau douce que tout autre pays, ainsi que d'immenses glaciers et des champs de glace. Nous avons aussi d'importantes installations hydro-électriques, de même que des problèmes d'aridité, d'irrigation et de pollution des eaux. Le Canada a été élu pour un mandat de deux ans au sein du Conseil de coordination chargé d'organiser et de surveiller les activités qui auront lieu au cours de cette décennie.

sciences sociales et humaines et activités culturelles

Même si on a laissé entendre à plusieurs reprises que cet aspect du programme ne devait atteindre un niveau fixe, les crédits réguliers attribués à ce genre d'activités s'élevaient à \$7,300,000, ce qui représente une augmentation de 12 p. 100 sur la période précédente. Si on y ajoute les ressources extra-budgétaires considérables qui ont été consacrées à ce programme, l'augmentation s'élève à 21 p. 100.

Un programme intitulé "Orientation de la recherche dans le domaine des sciences sociales et humaines" présente un intérêt particulier et sera en cours pendant les quelques prochaines années. Il peut se comparer à un programme semblable qui vient de se terminer dans le domaine des sciences naturelles. En plus, l'UNESCO continuera à poursuivre plusieurs projets dans le cadre de ce nouveau programme. Parmi ces projets, on compte des mesures en vue de favoriser les recherches théoriques et pratiques dans le domaine des sciences sociales au niveau universitaire, l'avancement des droits de l'homme, l'étude des problèmes sociaux et économiques des pays qui ont accédé depuis peu à l'indépendance et l'étude des aspects économiques et sociaux du désarmement. En même temps, il y aura une série de programmes régionaux destinés à répondre aux

besoins et à régler les problèmes de certaines régions particulières.

L'UNESCO continuera à travailler à la dissémination et à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles dans le monde dans le but d'en arriver à une meilleure compréhension entre les peuples dans le domaine culturel. A cette fin, elle donnera plus d'expansion à certains programmes qui ont apporté des résultats particulièrement satisfaisants. Ceci comprend la traduction d'œuvres représentatives en diverses langues très répandues, la publication d'albums anciens et nouveaux de la série "L'Art dans le monde", publiée par l'UNESCO, et l'organisation d'expositions itinérantes de reproductions d'œuvres d'art. On compte aussi, au cours des prochaines années, tenter un effort spécial dans le domaine du cinéma projetant des films culturels dans les musées et les universités. Enfin, on aidera l'établissement de bibliothèques et d'archives, de bibliographies, et aux échanges de documentation et de publications, en particulier dans les pays qui en ont grand besoin et où les efforts tentés peuvent aider à la réalisation du programme d'expansion économique et sociale.

Moyens de grande information et échanges internationaux

Les crédits réguliers consacrés au programme relatif aux moyens de grande information et aux échanges internationaux pour les années 1965-1966 s'élèveront à \$5,800,000, ce qui représente une augmentation de 12 p. 100 sur la somme de crédits utilisés à cette fin pendant la période précédente. On a visé particulièrement à ce que les efforts tentés par les divers pays dans le domaine des moyens de grande information aident aux pays en voie d'expansion. Les efforts porteront tout sur trois domaines: assurer une meilleure formation au personnel chargé des moyens de grande information; tracer des plans et établir une liste de priorités pour aider au développement des moyens d'information à l'échelle nationale; mettre au point des techniques de diffusion qui serviront à des fins d'éducation.

On a proposé une série de règles au sujet des échanges internationaux et il a été décidé qu'une "déclaration solennelle" à ce sujet serait rédigée et présentée à la prochaine conférence générale.

Dans le domaine des échanges internationaux, afin de répondre au besoin que l'on a de professeurs capables d'enseigner à l'étranger dans le cadre des programmes d'éducation des adultes, on mettra à la disposition de membres d'organisations ouvrières un certain nombre de bourses auxquelles on a donné le nom de "bourses pour élèves-maîtres", ce qui leur permettra d'entreprendre un cours d'étude de trois mois dans un autre pays. L'UNESCO continuera aussi à encourager les études à l'étranger en invitant les États membres à offrir des bourses qui seront accordées et administrées conjointement par l'UNESCO et par les États donateurs. A ce propos, des campagnes spéciales seront entreprises en vue de former un personnel qui pourra dispenser l'enseignement supérieur en Afrique et donner une formation supérieure en sciences fondamentales en Amérique latine. Le directeur général a aussi reçu l'autorisation de lancer une campagne de création de bourses

qui commencera en 1965 et durera six ans (les bourses seront versées entièrement en partie par les États membres), pour permettre aux artistes, aux écrivains et aux compositeurs de poursuivre des études à l'étranger.

Questions budgétaires

À la fin de la treizième session de la Conférence générale, les avis étaient très partagés quant au plafond à fixer provisoirement au budget pour 1965-1966. Ce n'est qu'après un débat prolongé qu'on en est arrivé au chiffre de \$48,900,000, après un vote par appel nominal qui a donné les résultats suivants: 74 voix en faveur et 17 voix contre (dont le Canada); 13 représentants se sont abstenus de voter. Cette décision a été prise après que les montants de \$48,120,000 et de \$50,000,000 votés précédemment n'eurent pu rallier les deux tiers des suffrages, qui étaient nécessaires. Le Canada était disposé à adopter un chiffre de \$48,120,000, et au cours du débat sur le budget le président de la délégation a fait connaître sa position. Il a déclaré que s'il fallait d'autres ressources pour défrayer le coût de dépenses essentielles non prévues, il devrait être possible d'obtenir ces ressources par des économies et en éliminant les projets de moindre importance. Il a aussi profité de l'occasion pour réclamer une meilleure préparation du budget et une utilisation plus méthodique du Fonds de roulement. Après la fin des travaux de la Commission du programme et de la Commission administrative, la Conférence a procédé à l'adoption d'un budget définitif de \$48,800,000 par un vote de 76-0-15 (Canada). Ce dernier chiffre était légèrement inférieur au plafond provisoire du budget pour deux raisons: la Commission administrative a fait des économies peu importantes en ce qui a trait aux salaires; le Secrétariat et plusieurs délégations se sont assurés que les nouveaux chefs de dépenses qui pourraient affecter le budget seraient ajoutés au programme à l'étude.

Salaires du personnel

Le Secrétariat de l'UNESCO a fait une étude à Paris au mois d'avril et de mai 1964 et, à la suite des résultats obtenus, le directeur général a proposé à la treizième session de la Conférence générale l'adoption d'une nouvelle échelle de salaires pour les employés des services généraux. Un comité de travail des questions d'administration, relevant de la Commission administrative, a fait l'étude de ces échelles de salaires, et par la suite la Conférence a approuvé en séance plénière une proposition visant à retarder de trois mois à partir de la date proposée au début la mise en vigueur des échelles de salaires proposées par le directeur général.

Siège

À la douzième session de la Conférence générale, on avait approuvé la construction d'un quatrième édifice sur l'emplacement du Siège, à Paris, et la construction a bon train. On avait aussi approuvé la préparation de plans en vue de la construction d'un cinquième édifice sur un nouvel emplacement qui devait être fourni

par le Gouvernement français dans le secteur Garibaldi-Miollis. L'architecte dont les services ont été retenus pour ce projet a proposé la construction d'une tour de 26 étages aux lignes régulières, mais les autorités françaises n'ont pu jusqu'ici accorder la permission de construire un édifice de ces dimensions à cet endroit. Elles ont déclaré toutefois qu'au mois de juin 1965 elles approuveraient la construction d'un édifice de dimensions convenables sur l'emplacement Garibaldi-Miollis ou qu'elles mettraient à la disposition de l'UNESCO un autre emplacement situé tout près du Siège et où l'on pourrait construire l'édifice en question. La somme d'argent nécessaire à la construction du nouvel édifice était considérable. Les prévisions fondées sur les prix courants de 1964 permettaient de fixer le coût de la tour à environ \$8,700,000 si on y installait des appareils de climatisation, et environ \$6,400,000 sans ces appareils.

Comme l'espace situé au centre de Paris aura toujours une très grande valeur, il semble que le Gouvernement français ait songé à mettre à la disposition des organismes internationaux des terrains situés en banlieue. Ce projet n'est pas tout fait mis au point, mais le Gouvernement a accepté de proposer un emplacement à l'UNESCO avant le mois de mars 1966 afin que les membres de l'Organisation puissent en faire l'étude lors de la Quatorzième Conférence générale.

Conclusion

A la fin de la treizième session de la Conférence générale, qui s'est terminée le 21 novembre, la délégation canadienne a pu faire le bilan des progrès accomplis au cours de la réunion. L'aspect le plus encourageant était le fait que la Conférence générale s'est consacrée surtout à l'étude des tâches pratiques et positives qui relèvent de l'UNESCO, dans le cadre d'un programme de travail solide et bien coordonné. On a félicité de leur travail le directeur général et le Secrétariat, en collaboration avec les divers gouvernements et avec le Comité exécutif, qui ont préparé le programme avec méthode, ont effectué les travaux préliminaires avec beaucoup de soin et ont refusé au cours de la conférence d'apporter certains changements qui auraient nui au programme. Si on laisse de côté certaines discussions qui, aux yeux de la plupart des délégations, étaient nettement de nature politique et prêtaient à la controverse, la majorité des représentants qui participaient à la treizième session ont tenu à étudier sérieusement le programme et le budget présentés par cette importante institution spécialisée, pour les années 1965-1966, dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture dont elle est chargée.

MEMBRES DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Chef de la délégation

- M. Henry Hicks, recteur de l'Université Dalhousie, président de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, Halifax.

Chef suppléant

- M. S. F. Rae, ambassadeur et représentant permanent auprès du Bureau européen des Nations Unies, Genève, Suisse.

Délégués

- M. W. A. C. H. Dobson, Département des études est-asiatiques, Université de Toronto, Toronto, Ontario.
M. L.-V.-J. Roy, délégué permanent du Canada auprès de l'UNESCO, Paris, France.
M. J. Tuzo Wilson, professeur de géophysique, Université de Toronto, Toronto, Ontario.

Suppléants

- M. Yves Dubé, Directeur du Département d'économie politique, Faculté des sciences sociales, Université Laval, Québec.
M^{me} Sylva Lamothe, présidente provinciale et vice-présidente nationale du Comité canadien du FISE, Outremont, Québec.
M. C. B. Routley, secrétaire exécutif intérimaire, Association canadienne de l'éducation, Toronto, Ontario.
M. Gordon Selman, directeur intérimaire, Département de l'extension, Université de Colombie-Britannique, Vancouver, Colombie-Britannique.

Conseillers

- M. D. W. Bartlett, secrétaire général intérimaire, Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, Ottawa.
M. C. J. Marshall, délégation canadienne à la conférence du Comité des Dix-Huit sur le désarmement, Genève, Suisse.

Secrétaire

- M. R. Plourde, ministère des Affaires extérieures, Ottawa.

Le Canada et la Banque interaméricaine pour le développement

LE GOUVERNEMENT canadien a conclu avec la Banque interaméricaine pour le développement un accord qui vise à mettre à la disposition de celle-ci jusqu'à 10 millions de dollars canadiens pour le financement de projets d'aide économique et technique et d'aide à l'enseignement en Amérique latine.

L'accord renferme des dispositions en vertu desquelles la Banque administre au nom du Canada les projets qui auront été approuvés. Il a été signé, à New York le 4 décembre 1964, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, et par le président de la Banque interaméricaine, Felipe Herrera. Les formalités de la signature ont eu lieu aux bureaux de la Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies.

La Banque utilisera ces fonds pour faire des prêts qui financeront la mise en œuvre des projets approuvés et seront remboursables après des périodes allant jusqu'à cinquante ans, l'échéance variant selon le genre d'opération à financer. Les prêts seront exempts d'intérêt ou seront accordés selon certaines modalités que pourront fixer le Canada et la Banque. Le remboursement se fera en dollars canadiens. On exigera des frais équitables d'administration.

Dans le passé, le Canada a collaboré avec la Banque interaméricaine en assurant



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin (à gauche) et le président de la Banque interaméricaine pour le développement, M. Felipe Herrera, signent l'accord pour le financement de programmes d'aide à réaliser en Amérique latine.

rant avec elle le financement de certaines opérations; les banques canadiennes ont acheté des participations aux prêts que consent la Banque interaméricaine pour des projets de développement économique en Amérique latine. Des obligations vendues par la Banque sur le marché américain ont été achetées par des Canadiens.

pour i jusque minist: à New eures e aine, e la M
Aux termes de l'accord, la Banque est chargée de choisir et d'étudier les projets à financer et d'établir les modalités des prêts conformément aux dispositions de l'accord en appliquant les procédures qu'elle utilise normalement pour les opérations effectuées avec ses propres ressources. La Banque consultera le Canada aux divers stades de l'étude des projets. Les contrats de prêt seront signés par la Banque au nom du Gouvernement canadien.

Les sommes prêtées aux termes de l'accord serviront à l'achat de biens et services au Canada; des appels d'offres seront lancés à cette fin aux fournisseurs canadiens.

L'accord prévoit en outre l'octroi de fonds supplémentaires dans l'avenir.

La Banque interaméricaine pour le développement a été fondée le 30 décembre 1959 par vingt nations du continent américain afin d'accélérer le développement économique de l'Amérique latine.

C'est la première fois que la Banque signe un accord pour administrer les fonds d'un pays non membre. En avril 1964, le Conseil des gouverneurs a recommandé que les administrateurs de la Banque étudient des mesures visant à rendre possible et à faciliter la participation de pays non membres en vue de la mobilisation des ressources supplémentaires qui contribueront à stimuler le développement de l'Amérique latine.

) et le pr
signer

Comité consultatif du Plan de Colombo

Le communiqué ci-après a été publié à l'issue de la réunion tenue en 1964 à Londres par le Comité consultatif du Plan de Colombo:

La seizième réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo pour le développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques a eu lieu à Londres le 17 au 20 novembre 1964. Le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Harold Wilson, a prononcé le discours d'ouverture. M^{me} Barbara Castle, chef de la délégation britannique, a été élue pour présider la réunion.

Les pays suivants étaient représentés à cette réunion: Afghanistan, Australie, Bhoutan, Birmanie, Canada, Ceylan, Corée, États-Unis, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, îles Maldives, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Grande-Bretagne, Thaïlande et Vietnam. Le Cambodge n'était pas représenté.

Le directeur du Bureau du Plan de Colombo ainsi que des membres du personnel de cet organisme assistaient à la réunion. Des observateurs avaient été envoyés par la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le Bureau de l'assistance technique des Nations Unies, le Fonds spécial des Nations Unies et l'Organisation de la productivité asiatique.

Le Comité consultatif a fait le tour d'horizon du développement économique de la région pour l'année écoulée et a examiné l'évolution du Plan de Colombo. Il a procédé à une évaluation des tâches qui devaient être réalisées par les pays de la région. Il a adopté le rapport annuel que de hauts fonctionnaires avaient préparé lors d'une réunion tenue avant la réunion du Comité consultatif.

Le Comité a décidé de maintenir le Plan de Colombo en vigueur pour une nouvelle période de cinq ans, soit de 1966 à 1971.

Le Comité a reconnu l'importance de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui marquait le début d'une nouvelle phase de l'examen international des problèmes de développement. Il avait accordé beaucoup d'attention à un grand nombre de problèmes dont la Conférence, plus précisément, s'occupait, et les délégués ont exprimé l'espoir qu'il continuerait à jouer un rôle actif dans la recherche de solutions à ces problèmes en tenant compte particulièrement des besoins de la région.

Comme par les années précédentes, a relevé le Comité, on constatait de grands écarts importants, entre les pays de la région du Plan de Colombo, en ce qui concerne le taux d'accroissement du produit national brut. Le taux d'accroissement démographique a également enregistré des écarts considérables. On peut dire cependant que le gain réalisé en matière de revenu national par habitant ne représentait en général qu'environ la moitié de l'accroissement du revenu national total. Le Comité a reconnu les incidences que pouvait avoir une augmentation démographique rapide quant à la possibilité d'effectuer assez tôt un relèvement important des niveaux de vie.

La production agricole de l'ensemble de la région a continué d'enregistrer des progrès modestes en 1963-1964; certains manques se sont produits dans divers pays. Néanmoins, un grand nombre de pays ont réussi à augmenter considérablement le volume de leurs exportations agricoles et les recettes de ces exportations.

1964 La production industrielle a continué de progresser dans l'ensemble de la région en 1963, mais il convient de se rappeler que l'économie de cette partie du monde est encore dominée par l'agriculture, et que seuls certains pays possèdent un secteur industriel relativement important.

Harold Les dépenses de mise en valeur ont accusé une hausse sensible dans un grand nombre de pays de la région en 1963; les autres dépenses ont également augmenté, particulièrement dans le domaine de la défense. En dépit des efforts déployés afin de mobiliser les ressources nationales, on a eu dans certains cas un déficit important à combler et il en est résulté un accroissement de la masse monétaire ainsi qu'un relèvement des prix sur le marché intérieur. Les pays de la région ont éprouvé des difficultés, plus ou moins graves selon les cas, en cherchant de maintenir leur stabilité financière interne, et n'ont pas tous réussi au même degré à la vaincre. On devra continuer de poursuivre des politiques qui maintiendront la stabilité financière sans empêcher les investissements dans les domaines essentiels du développement.

des N Le développement de la région est subordonné dans une vaste mesure aux recettes des exportations, et celles-ci à leur tour subissent l'influence des variations des prix des principales denrées que produit la région, notamment le caoutchouc, le jute et le thé. La situation n'a pas été la même à cet égard dans tous les pays au cours de la période à l'étude, mais par suite d'une production accrue et des prix plus favorables de certaines denrées en 1963-1964, la valeur des exportations de la région a augmenté considérablement. Les importations, par contre, ont progressé à un degré infiniment moindre, en raison partiellement des mesures prises en 1962-1963 par les pays du Plan de Colombo pour mettre fin à la détérioration de leur balance commerciale. Les prix des importations ont continué cependant d'accuser une certaine hausse. Le résultat net a été une amélioration de la balance commerciale, laquelle a eu des conséquences favorables pour le solde au compte courant de la région et les réserves des pays membres.

Comme a pu le relever le Comité consultatif, la réalisation de progrès satisfaisants dépendait, entre autres, de l'accroissement des échanges commerciaux aussi bien entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés, que dans le cercle même des pays insuffisamment développés. Des mesures convenables qui devront être appliquées au cours des années à venir afin de stabiliser les prix des denrées de base à un niveau raisonnable et de faciliter l'accès aux marchés mondiaux de ces denrées et des produits manufacturés.

Dans l'ensemble de la région, le niveau des dépenses publiques de mise en valeur par habitant est demeuré bas, et il est urgent d'adopter des mesures appropriées afin d'accélérer le taux d'investissement et de freiner un accroissement démographique trop rapide.

On a enregistré une certaine augmentation de l'aide octroyée aux pays de la région, mais elle résulte de l'encaissement plus rapide de crédits déjà alloués, plutôt que d'une hausse des engagements nouvellement pris. Un volume important d'aide extérieure continuera d'être nécessaire si l'on veut que l'ensemble de la région puisse financer à la fois ses programmes de développement et ses achats à l'étranger.

L'aide totale fournie aux pays de la région par l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Grande-Bretagne depuis le commencement du Plan de Colombo s'élève maintenant à \$14,864,000,000. La valeur de l'aide accordée en 1963-1964 était de \$2,165,000,000. En outre, les pays de la région s'accordent mutuellement une aide toujours plus importante, et des capitaux privés affluent, dans le cadre du Plan de Colombo, vers cette partie du monde.

Certains pays membres ont pris des mesures l'an dernier afin de rendre plus souples les conditions de l'aide accordée. On a enregistré une augmentation des ressources de l'Association internationale pour le développement (qui comprend plusieurs membres du Plan de Colombo parmi ses principaux apporteurs de capitaux et qui a joué un rôle important pour l'octroi de prêts de développement à des conditions faciles dans la région du Sud et du Sud-Est asiatiques). La grande partie de l'aide octroyée continue d'être liée à des achats dans les pays donateurs, mais il y a eu augmentation de la proportion que représente l'aide accordée à des fins autres que la réalisation de projets déterminés. On devra employer un nouvel effort afin d'accorder l'assistance selon des conditions libérales et d'aider ainsi à résoudre le problème de l'accumulation de la dette extérieure.

Le Comité consultatif a reconnu l'importance de la formation technique tenue dans la région même et a insisté sur la possibilité d'élargir encore ce domaine. Il s'est déclaré heureux de la nomination du Conseiller en matière de formation intrarégionale et a pris note des recommandations que contenait le rapport fourni par ce dernier. Il était intéressant de relever également l'importance attachée à la coordination, chez les États membres, des programmes d'assistance, d'équipement et d'assistance technique, ainsi que les mesures que certains prenaient, ou envisageaient de prendre afin de recruter un plus grand nombre d'experts qualifiés et de créer des moyens de formation dans certains domaines où la demande dépasse l'offre.

Conformément à une coutume établie en 1962, le Comité examine chaque année un sujet qui présente un intérêt particulier pour les pays membres. Le sujet à l'étude cette année était le suivant: "Problèmes de développement des régions rurales". Dans presque toute la région du Sud et du Sud-Est asiatiques, le secteur rural fournit la plus grande partie du revenu national brut et emploie la majeure partie de la main-d'œuvre. Beaucoup de pays dépendent, pour l'acquisition de devises étrangères, de leurs exportations de produits agricoles. Un chômage et un sous-emploi élevés affectent les régions rurales dans un grand nombre de pays. Comme on pouvait le constater avec une certaine inquiétude, la demande alimentaire croît sans cesse de l'ampleur, tant en raison de l'accroissement démographique

ys de la suite de revenus plus élevés, mais la production alimentaire avait peine à se
és, de développer à un rythme suffisant pour répondre adéquatement aux besoins d'une
nporta population accrue. Il convenait donc d'accorder la priorité au développement de
de la r production agricole. Le Comité estimait cependant que les gouvernements ne
chats devaient pas envisager le développement rural d'une manière isolée, mais devaient
efforcer de réaliser un équilibre entre les secteurs agricole et industriel.

nada, Le Les éléments suivants étaient facteurs de succès en ce qui concerne le déve-
le com pement des régions rurales: planification et administration appropriées à l'é-
la vale tion national, recherche appliquée, services consultatifs et services d'extension,
s pays mploi de semences améliorées, d'engrais et d'insecticides, irrigation, mécanisation,
des cas développement des transports et de l'infrastructure en général, commercialisation
u mond ententes concernant les prix, octroi de crédits aux agriculteurs et mesures des-
ndre pnées à encourager ceux-ci, systèmes fonciers, réformes sociales et développement
tation es collectivités.

compre Le thème choisi pour la prochaine réunion du Comité consultatif est le sui-
s de caant: "Relations entre l'accroissement de la population et le développement éco-
ppemen nique dans la région du Plan de Colombo".

o. La p Le Comité consultatif a décidé qu'en 1966 le Comité d'information serait un
s les pmité plénier, que chaque pays membre s'efforceraient d'envoyer un spécialiste de
ente l'information à la réunion de cet organisme, et que ledit comité examinerait le
devra le de l'information et des communications de masse dans le développement éco-
ns libé nique et social.

érieure. Acceptant l'invitation du Gouvernement du Pakistan, le Comité consultatif a
thnique cidé de tenir sa réunion de 1965 à Karachi.

ore ce e
ière de f
t le rapp
ortance
l'assistan
rtains p
nd nom
s domar

mine cha
es. Le s
des régi
s, le sect
la majo
n de dev
et un so
ays. Com
mentaire
aphique

Le Canada à Katunayake

LE PROJET d'aéroport international de Katunayake, à Ceylan, a été inauguré le 16 novembre 1964 lors d'une cérémonie à laquelle ont pris part le premier ministre de Ceylan, M^{me} Sirimavo Bandaranaike, et M. Yvon Dupuis, ministre canadien sans portefeuille. Les membres du cabinet cingalais et le corps diplomatique faisaient partie de l'assistance nombreuse qui se trouvait sur les lieux pour la cérémonie. L'exécution de ce projet, qui dotera Ceylan d'un aéroport international de première classe à proximité de Colombo (Katunayake) situé à environ 20 milles de la capitale) a été entreprise conjointement par les Gouvernements canadien et cingalais dans le cadre du Plan de Colombo. La principale contribution canadienne, qui équivaut à \$3,600,000, est accordée sous forme de subventions; Ceylan n'aura donc à effectuer aucun remboursement.

Observations de M^{me} Bandaranaike

Mentionnant dans son discours "la générosité magnanime" du Gouvernement canadien, le premier ministre a déclaré que c'était le don le plus important qu'il "se



Sous les yeux de M^{me} Sirimavo Bandaranaike, premier ministre de Ceylan, M. Yvon Dupuis, ministre canadien sans portefeuille, préside l'une des cérémonies marquant l'inauguration du projet d'aéroport de Katunayake.

Canada ait fait jusqu'alors à Ceylan et que cette aide "venait au moment où nous avions le plus besoin". Au cours de son allocution, M^{me} Bandaranaike a rap-
lé que c'est un pilote canadien qui en 1942 avait averti Ceylan à temps de
pproche d'une flotte japonaise hostile. (Il s'agissait du commodore de l'air L. J.
chall, maintenant vice-président de l'Association des amitiés canado-cingalaises,
ganisme de création récente). Cette tradition de porter main-forte à Ceylan
est poursuivie au cours de la période qui a suivi l'indépendance, a déclaré le
emier ministre en mentionnant les divers aspects de l'aide octroyée par le
Canada afin de stimuler le développement de l'économie cingalaise. "C'est, de la
rt d'un pays frère au sein du Commonwealth, un acte d'amitié que notre peuple
publiera pas facilement", a-t-elle ajouté.

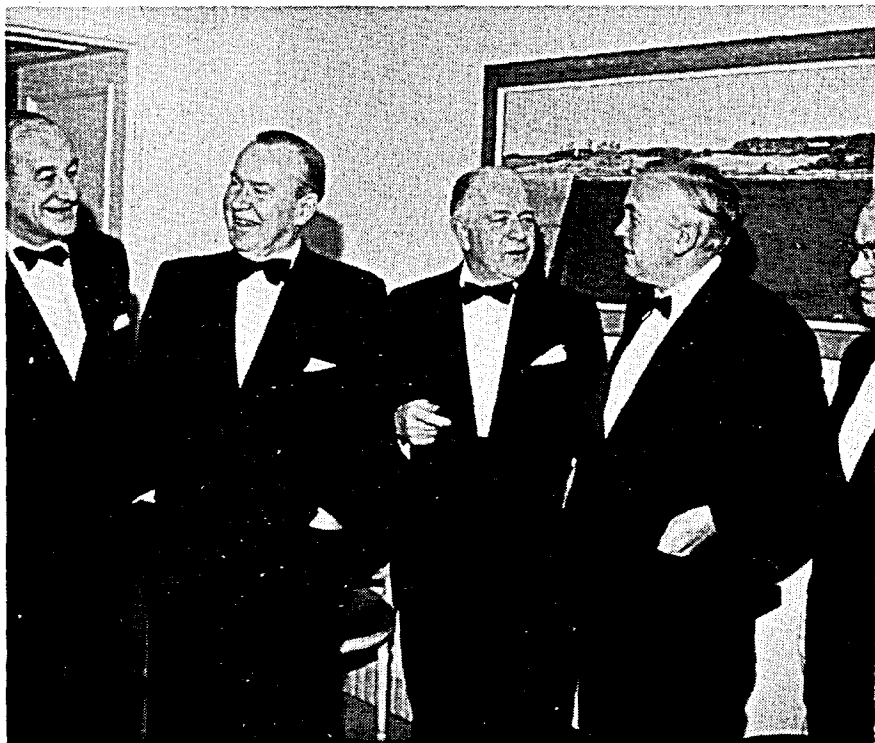
réponse de M. Dupuis

enant à son tour la parole, M. Dupuis a déclaré que le programme canado-
galais dans le cadre du Plan de Colombo constituait une entreprise qui utilise
aide canadienne et les propres ressources de Ceylan pour le développement
onomique du pays. Il a exprimé l'espoir que le projet symbolise les réalisations
Plan de Colombo dans son ensemble aussi bien que celles du programme, et
il "se révèle un gage précieux de la coopération canado-cingalaise". "Il est un
pect particulier du développement économique de Ceylan auquel le nouvel aéro-
rt contribuera, a-t-il affirmé; c'est l'essor que prendra l'industrie du tourisme à
eylan de par la création de cette voie aérienne d'entrée dans l'île."

"J'ajouterais, a dit le ministre, que pour l'année 1964-1965 le Gouvernement
nadien se propose de maintenir le programme d'assistance technique à Ceylan
ns son ampleur actuelle; comme par les années passées, Ceylan recevra dans le
dre du Plan de Colombo 10,000 tonnes de farine de blé qui lui permettront
affecter une somme équivalente en roupies à l'exécution de projets de dévelop-
ment. Je suis convaincu que ce projet sera un nouvel exemple de l'application
ficace de l'idée de coopération pour le développement économique. Puissent le
Canada et Ceylan continuer de travailler ensemble afin d'assurer une vie meilleure
plus riche à leurs peuples et à ceux des autres pays, car c'est seulement dans un
onde prospère et heureux que peut régner la paix."

Visite du premier ministre britannique

LE PREMIER ministre Harold Wilson, accompagné de M. Patrick Gordon Walker, ministre des Affaires étrangères, de M. Arthur Bottomley, secrétaire d'Etat aux Relations du Commonwealth, et d'autres membres éminents du Cabinet britannique, ont séjourné à Ottawa les 9 et 10 décembre 1964, pour conférer avec des hauts fonctionnaires canadiens à la suite d'entretiens à Washington avec le président Johnson. Parmi les sujets qu'ils ont abordés, on note les suivants: les récents pourparlers britanniques touchant une force nucléaire atlantique; les difficultés de l'OTAN; l'avenir du Commonwealth; les relations de l'Occident avec la Chine communiste. Les entretiens terminés, M. Wilson et sa suite ont quitté Ottawa pour Londres à bord du paquebot aérien "Britannia" de la BOAC.



A l'occasion d'un dîner offert le 9 décembre, à la résidence officielle du premier ministre du Canada, en l'honneur du premier ministre britannique (de gauche à droite): M. Patrick Gordon Walker, secrétaire d'Etat britannique aux Affaires étrangères; le premier ministre Pearson; M. Lionel Chevrier, haut-commissaire du Canada en Grande-Bretagne; le premier ministre Wilson; M. Paul Martin, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada. Tôt le même jour, M. Wilson avait passé en revue une garde d'honneur à son arrivée à l'aéroport de l'ARC à Uplands.

Visite du ministre des Affaires extérieures l'Australie

Le MINISTRE des Affaires extérieures d'Australie et M^{me} Paul Hasluck, accompagnés de M. Patrick Shaw, secrétaire suppléant du ministère australien des Affaires extérieures, et de M. Donald Kingsmill, un haut fonctionnaire du ministère, ont fait une visite à Ottawa du 26 au 29 novembre 1964. M. et M^{me} Hasluck ont été reçus par Son Excellence le Gouverneur général et madame Vanier; le ministre australien a eu des entretiens avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, ainsi qu'avec un certain nombre de fonctionnaires canadiens.

M. Hasluck s'est distingué dans de nombreux domaines. Il a commencé sa carrière en tant que journaliste et chargé de cours à l'université de l'Australie occidentale. En 1941, il est entré au ministère des Affaires extérieures d'Australie. Il a représenté son pays aux Nations Unies en 1946 et auprès de diverses commissions internationales par la suite. Quittant le ministère, M. Hasluck a été élu membre de la Chambre des représentants d'Australie en 1949. Il a exercé les fonctions de ministre des Territoires de 1951 à 1961 et de ministre de la Défense de 1963 jusqu'à sa nomination au poste de ministre des Affaires extérieures en avril de cette année. Il s'est également acquis une réputation enviable à titre d'écrivain, ayant participé à la rédaction de l'histoire officielle d'Australie pour la période 1939-1945, et a publié en outre de nombreux ouvrages concernant le bien-être de la population indigène de l'Australie.

La visite à Ottawa du ministre australien s'inscrivait dans le cadre d'un voyage autour du monde qui l'avait déjà conduit au Caire, à Rome, Moscou, Berlin, Bruxelles, Bonn, Genève, Paris, Londres et Washington. A Londres, M. Hasluck dirige la délégation australienne à la Conférence du Comité consultatif du Plan de Colombo. Après sa visite à Ottawa, il s'est rendu à New-York où il a prononcé un discours à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 11 décembre, en tant que chef de la délégation australienne.

Point de vue australien sur les affaires mondiales

Au cours d'une conférence de presse tenue le 27 novembre 1964, M. Hasluck a exposé ses vues concernant les aspects de la situation internationale qui affectent l'Australie. Il a d'abord mentionné ce qui constituait selon lui "une pure agression", en parlant de la situation dans le Sud-Est asiatique. C'est pour parer à la menace créée par cette agression, a fait observer M. Hasluck, que l'Australie avait de remettre sur pied un service national de recrutement et avait entrepris d'élargir considérablement son programme de défense. Au cours des trois années à venir, les dépenses militaires de l'Australie seront presque doublées par rapport



Le ministre des Affaires extérieures de l'Australie, M. Paul Hasluck (à gauche), s'entretient avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin.

à 1963, et l'effectif des forces armées sera porté à un total de 74,700 hommes qui représente une augmentation de 20,800 hommes. Depuis 1962, une escadron australienne de 30 instructeurs militaires assure l'entraînement de forces de l'armée au Vietnam du Sud. Ce groupe a été augmenté à 80 instructeurs et conseillers. Six avions du type "Caribou" ont été envoyés au Vietnam du Sud où ils participent au transport de troupes. L'aide économique octroyée par l'Australie au

du Sud se maintient actuellement à un niveau d'environ \$1,500,000 par an. L'Australie a également répondu à l'appel de la Malaisie aux pays du Commonwealth, celle-ci ayant demandé une aide afin de résister à la "confrontation" indonésienne. En plus de poster des troupes et des navires en Malaisie, l'Australie a fourni aux forces militaires malaises en 1964 du matériel, des munitions et du personnel dont la valeur ou les services représentent un déboursement d'environ \$750,000. Avant la fin d'octobre, une compagnie de soldats australiens s'est jointe aux forces malaises de sécurité afin de repousser les troupes que les Indonésiens avaient débarquées sur la côte du pays.

M. Hasluck a fait observer que les attaques indonésiennes contre la Malaisie constituaient une "guerre tout à fait singulière". Bien que les soldats australiens aient pris part à des engagements contre des Indonésiens, l'Australie maintenait avec l'Indonésie des relations diplomatiques et en apparence amicales. L'Australie continuait de faire du commerce avec l'Indonésie, a remarqué le ministre, et vu qu'elle achetait davantage qu'elle ne vendait à ce pays elle contribuait sans aucun doute à renforcer l'économie indonésienne. "Mais, d'ajouter M. Hasluck, nous ne devons de nos jours adopter les attitudes d'autrefois dans des situations de ce genre."

Après avoir participé récemment à la Conférence du Comité consultatif du Plan de Colombo, M. Hasluck s'est vu interrogé sur la question d'une fin éventuelle, dans le futur, de l'aide accordée sous les auspices du Plan de Colombo. Le ministre a répondu que l'aide octroyée par l'intermédiaire du Plan pourrait être centuplée pour répondre encore à tous les besoins des nations bénéficiaires. Ces besoins persisteront durant un certain nombre d'années, a-t-il ajouté; les questions démographiques et leurs incidences sur l'amélioration du niveau de vie sont bien comprises par les pays membres, et elles constitueront de fait le sujet d'étude de la prochaine réunion du Comité consultatif.

L'Australie était-elle préoccupée par la question d'un contrôle étranger de son industrie? Répondant à cette question, M. Hasluck a déclaré qu'un tel contrôle ne posait aucun problème en Australie, et que l'afflux de capitaux étrangers était envisagé d'un œil favorable.

he), s'ent-

) homrie
, une é
rces de l
et conse
où ils pa
ralie au

Association des parlementaires du Commonwealth

DIXIÈME CONFÉRENCE GÉNÉRALE — 1964

C'EST EN NOVEMBRE 1964 que s'est réunie à Kingston, en Jamaïque, la dixième conférence générale de l'Association des parlementaires du Commonwealth. Tenue durant une semaine dans le bâtiment principal de l'université des Antilles, elle a été précédée d'une tournée de deux semaines au cours desquelles les participants se sont rendus dans plusieurs îles des Caraïbes et ont visité, à la Jamaïque, des mines de bauxite, des plantations de canne à sucre et de citronniers, des fermes expérimentales, de nouveaux quartiers d'habitation et des établissements industriels; ils ont aussi pris part, à Kingston, à des réunions du conseil et à des activités civiques locales. Des tournées de ce genre sont maintenant au programme



Principales personnalités à la dixième conférence générale de l'Association des parlementaires du Commonwealth: (de gauche à droite) M. William B. Tennant, de Nouvelle-Zélande, président du Conseil général de l'Association; M. Donald B. Sangster, premier ministre pléant et ministre des Finances de la Jamaïque, président de la Conférence; le sénateur W. Roebuck, du Canada.

e chaque
es conditio
changes de
L'ordre
chapitres: c
ves du Cor
mentaires d
orics, comm
Commo
chargé de c
es question
un fonds
thouasieste
La délég
de délégu
puté. Le s
onférence c
Élande) éta
angster, pré
Le prem
rence le me
e suis tr
es du Com
te réunion a
En 1967,
ation tiendra
eiller la plup
Le tiens à
ciation des p
mpéhension
réunion des
e l'Orateur
oins les créd
s prêt, bien
ampre.
Je termine
ce de 1964.

chaque conférence, car elles permettent aux délégués de mieux comprendre les conditions qui règnent dans le pays d'accueil et de procéder librement à des échanges de vues sur leurs problèmes communs.

L'ordre du jour de la conférence de 1964 se répartissait en quatre grands chapitres: commerce du Commonwealth et aide extérieure; institutions et perspectives du Commonwealth; affaires internationales; avenir de l'Association des parlementaires du Commonwealth. Des sujets tombant dans les deux premières catégories, comme la question d'une aide accrue à l'éducation dans les nouveaux États du Commonwealth, la création à Londres d'un Secrétariat du Commonwealth chargé de communiquer à tous les pays membres des renseignements sur toutes les questions d'intérêt commun, ainsi que la possibilité d'un marché commun et un fonds de développement du Commonwealth ont fait l'objet de discussions enthousiastes parmi les nombreux délégués.

La délégation canadienne, qui se composait de huit parlementaires fédéraux et de délégués des parlements provinciaux, avait à sa tête M. Jean T. Richard, député. Le sénateur A. W. Roebuck, qui avait été nommé président de la première conférence des parlementaires du Commonwealth (tenue en 1950 en Nouvelle-Écosse) était l'invité spécial du président de la réunion de cette année, M. D. B. Maclean, premier ministre suppléant de la Jamaïque.

Le premier ministre du Canada, M. L. B. Pearson, a fait parvenir à la conférence le message suivant:

Je suis très heureux d'adresser mes salutations les plus cordiales à tous les parlementaires du Commonwealth réunis pour cette conférence. Il me fait particulièrement plaisir que cette réunion ait lieu cette année à la Jamaïque, nation sœur la plus voisine du Canada.

En 1967, année qui marquera le centième anniversaire de la nation canadienne, l'Association tiendra sa conférence annuelle au Canada, et je suis extrêmement heureux à l'idée d'accueillir la plupart d'entre vous à Ottawa lors de notre centenaire.

Je tiens à exprimer mon appréciation de l'œuvre importante et utile que poursuit l'Association des parlementaires du Commonwealth pour le développement de l'amitié et de la compréhension entre pays membres. En réalisation des vœux exprimés en juillet 1964 lors de la réunion des premiers ministres du Commonwealth, il me fait plaisir de vous faire savoir que l'Orateur de la Chambre des communes du Canada recommande que l'on double au plus vite les crédits octroyés par le Parlement à l'Association parlementaire canadienne. Je suis prêt, bien entendu, à appuyer sans réserve cette recommandation de l'Orateur de la Chambre.

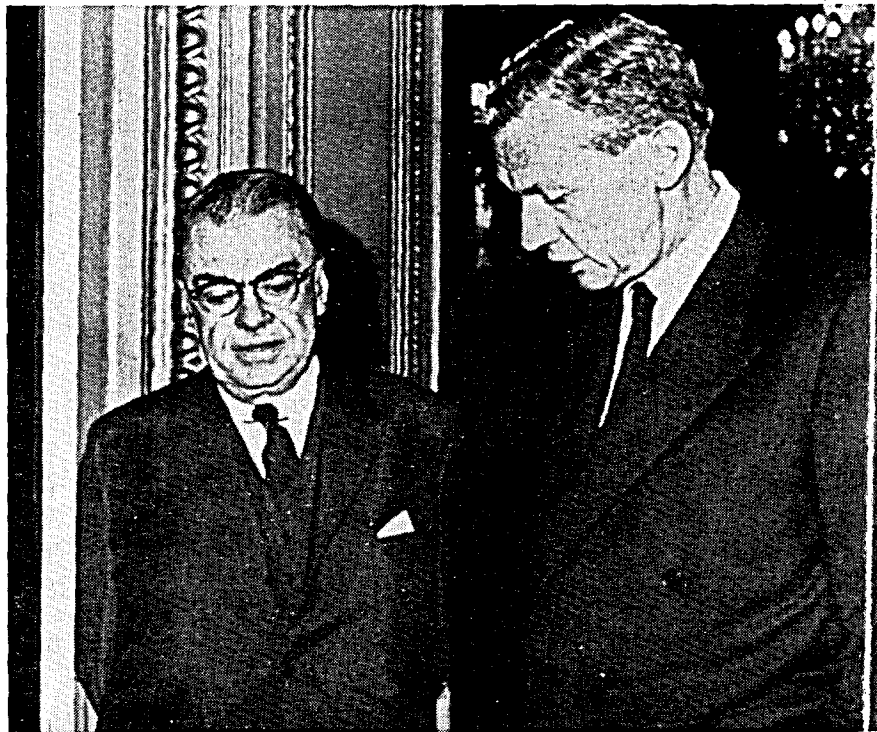
Je termine ce message en vous adressant mes vœux de brillant succès pour la Conférence de 1964.

Entretiens de M. Martin avec M. Couve de Murville

Voici le texte du communiqué final des entretiens entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, et le ministre des Affaires étrangères de France, M. Couve de Murville, à Paris, le 13 décembre 1964.

Dans le cadre des consultations prévues entre les Gouvernements français et canadien, M. Couve de Murville et M. Paul Martin se sont rencontrés le 13 décembre 1964. Ils ont procédé à un échange de vues sur les problèmes internationaux et sur les questions qui intéressent les deux pays.

Les conversations ont porté d'abord sur la politique internationale. A la suite de la réunion du Conseil de l'OTAN, les deux ministres ont passé en revue les questions relatives à cette Organisation. Ils ont procédé à un échange de vues sur l'activité de l'ONU, la situation dans le Sud-est asiatique et, en particulier, les des Commissions internationales de contrôle.



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin (à gauche), avec le ministre des Affaires étrangères de France, M. Couve de Murville.

Les deux ministres se sont réjouis des bonnes conditions dans lesquelles se développe la coopération franco-canadienne. Ils ont enregistré avec satisfaction l'accord intervenu sur l'ouverture en France de deux nouveaux consulats généraux du Canada, à Marseille et à Bordeaux.

Sur le plan économique, les ministres ont souligné l'intérêt qu'ils attachent au développement des relations commerciales entre les deux pays et l'utilité que présenteraient à cet égard l'envoi d'une mission économique canadienne en France ainsi que la possibilité d'une réunion de la Commission mixte franco-canadienne. Ils ont manifesté le désir de voir s'intensifier les échanges culturels entre la France et le Canada. Ils ont décidé d'entamer prochainement des négociations en vue de la conclusion d'un accord dans ce domaine.

A l'issue de ces entretiens, les deux ministres ont constaté avec satisfaction que leurs vues étaient concordantes dans une large mesure et qu'une grande cordialité et un esprit de mutuelle compréhension avaient marqué leurs conversations.

Inauguration de la République du Kenya

LE 12 DÉCEMBRE, premier anniversaire de son indépendance, le Kenya est venu république au sein du Commonwealth. A cette occasion le premier ministre M. L. B. Pearson, a adressé le message de félicitations suivant au président Jomo Kenyatta:

Au nom du peuple du Canada et au mien, je tiens à vous exprimer, ainsi qu'au peuple du Kenya, les vœux de mon pays en ce jour mémorable de l'inauguration de la République du Kenya. Le Gouvernement canadien attache beaucoup de prix à l'amitié et à la coopération de nos deux pays en tant que membres du Commonwealth et compte bien que ces liens iront s'affermissant.

J'aimerais aussi vous féliciter chaleureusement d'être devenu le premier président de la République du Kenya, et vous souhaiter plein succès.



Le président Kenyatta prête serment au cours des cérémonies qui ont eu lieu à Nairobi pour marquer le passage du Kenya au statut de république au sein du Commonwealth.

Mission spéciale du Canada à l'inauguration du nouveau président du Mexique

M. J. WATSON MACNAUGHT, solliciteur général du Canada, a été envoyé comme ambassadeur spécial du Gouvernement canadien aux cérémonies qui ont eu lieu à Mexico, le 1^{er} décembre, l'inauguration de M. Gustavo Diaz Ordaz dans ses fonctions de président des États-Unis du Mexique. La mission du Canada comprenait aussi l'ambassadeur du Canada au Mexique, M. H. F. B. Feaver, et d'autres membres de l'ambassade. M. MacNaught a présenté au nouveau président les vœux du Gouvernement et du peuple canadiens. M. MacNaught était accompagné de son épouse. Les fêtes et cérémonies de l'inauguration se sont déroulées à Mexico du 28 novembre au 3 décembre.

M. Diaz, du Parti révolutionnaire institutionnel, a été élu au début de juillet 1964 par une majorité écrasante. Son prédécesseur, M. Adolfo Lopez Mateos, avait été élu pour six ans en juillet 1958.



Solliciteur général du Canada, M. J. Watson MacNaught, ambassadeur spécial du Canada à l'inauguration du nouveau président du Mexique, M. Gustavo Diaz Ordaz, présente ses lettres de créance au président sortant, M. Adolfo Lopez Mateos. L'ambassadeur du Canada au Mexique, M. H. F. B. Feaver, se tient derrière le solliciteur général.

Les affaires extérieures au Parlement

Rapport sur la réunion ministérielle de l'OTAN

Le 18 décembre, à la Chambre des communes, le secrétaire d'État aux affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a fait la déclaration suivante:

Cette réunion a été utile et encourageante. En fait, je crois que ce fut la plus fructueuse des quatre réunions auxquelles j'ai participé, car nous y avons discuté avec franchise et dans un esprit de tolérance de questions essentielles à l'Alliance. Comme il arrive souvent, des rumeurs de crise ont précédé la réunion, mais l'Alliance qui peut débattre ses problèmes dans l'esprit que j'ai indiqué est saine et saine.

Que des différends existent, c'est, bien entendu, fort connu, en particulier celui qui concerne la force nucléaire de l'Alliance. Je suis allé à la réunion avec une ferme conviction que les diverses propositions tendant à conclure certains arrangements en matière de force nucléaire devraient continuer à être discutés dans l'OTAN et qu'aucune décision sur ces questions importantes ne devrait être prise sans une ample consultation de tous les membres. J'ai exprimé cette conviction au cours de la réunion, conviction partagée par certains autres, et le premier paragraphe du communiqué reflète ce point de vue.*

Je voudrais faire savoir sans équivoque qu'en préconisant la discussion de ces questions dans le cadre de l'OTAN, nous ne nous alignons pas pour ou contre quelque membre de l'Alliance. Notre rôle est de chercher à renforcer l'Unité et l'Alliance. C'est pour cette raison que le Gouvernement canadien n'a cessé de soutenir que tout nouvel arrangement doit être relié aux buts essentiels de l'Organisation.

Nous avons également étudié la question de Chypre lors d'une réunion de trente des ministres. On nous a présenté un rapport du secrétaire général soulignant les efforts consciencieux de son prédécesseur, M. Stikker, et de lui-même en vertu du mandat de surveillance qui leur avait été confié, visant à une entente entre la Grèce et la Turquie. Sans l'intervention du secrétaire général de l'Organisation, les dangers de la tension entre la Grèce et la Turquie et la menace à la sécurité du flanc sud-est de l'OTAN auraient fort bien pu s'accroître.

Après avoir entendu les déclarations des ministres des Affaires étrangères de la Grèce et de Turquie, je fis appel au sens de responsabilité des deux gouvernements et les exhortai à mettre tout en œuvre pour exercer une influence déterminante sur les deux collectivités de l'île de Chypre. J'exposai à nouveau la nécessité d'efforts renouvelés pour s'entendre en vue de régler le différend. Je soulignai également que la modération de la part des Gouvernements de Grèce et de Turquie pourrait avoir une plus grande influence encore que les initiatives du secrétaire général de l'OTAN. Il va sans dire qu'il était entendu que le mandat

*Voir p. 13

veillance du secrétaire général, que le Conseil avait passé en revue, devait continuer d'appuyer le rôle de médiation et de maintien de la paix des Nations Unies. Ce rôle est d'intérêt primordial pour le Canada, en sa qualité de collaborateur à la force de paix de l'ONU à Chypre.

Je puis dire que le gouvernement s'attend de recevoir aujourd'hui du secrétaire général des Nations Unies une demande en vue du renouvellement de la participation canadienne à la force des Nations Unies pour une autre période de six mois, et que le représentant permanent du Canada aux Nations Unies sera autorisé à transmettre l'acceptation de cette demande par le gouvernement.

Depuis quelque temps déjà, le Canada estime que si l'OTAN veut continuer à être une alliance dynamique, ses membres doivent étudier sérieusement le genre d'alliance convenant le mieux à leurs besoins nationaux et aux conditions futures.

Il a reconnu l'importance d'examiner l'avenir de l'Alliance lors de la réunion

à La Haye où les ministres intéressés ont eu leur premier échange de vues à ce

sujet. Lors de cette récente réunion, j'ai émis l'opinion que le Conseil permanent

devrait d'abord étudier l'état actuel de l'Alliance, ainsi que les objectifs et prin-

cipes communément acceptés par l'OTAN. Cette proposition est clairement ex-

posée dans le quatrième paragraphe du communiqué, et j'en suis heureux.*

Nous estimons que l'unité de l'Alliance est le mieux servie en ayant le plus

grand recours possible aux services de consultation dont dispose l'OTAN. C'est

pourquoi nous recommandons cette optique, comme je viens de le mentionner, que nous avons recommandé

à l'Assemblée. Nous recommandons également un examen continu et complet de l'état de l'Alliance et de ses fins.

Jamais discussion n'a été plus approfondie à ces réunions. Nous n'avons pas

pu résoudre les problèmes de l'Alliance, même la question d'inclure les propositions des

Nations Unies et de la Grande-Bretagne visant des mesures de défense multilatérales.

Nous avons entendu et accueilli avec joie des assurances formelles de confiance

et de collaboration mutuelles fondées sur la reconnaissance unanime du fait qu'au

moment où nous sommes aussi longtemps qu'une Europe divisée est menacée d'agression, une alliance

est plus que jamais nécessaire.

L'OTAN a survécu à des crises successives; je m'empresse d'ajouter que je n'y

ai constaté aucun état de crise, mais plutôt une compréhension saine des problèmes

et des obligations de la scène internationale et un désir de les prendre bien en main.

J'ai eu, avec le ministre français des Affaires étrangères, des entretiens dans

le cadre d'une série de consultations ministérielles entre le Canada et la France

qui ont débuté en janvier dernier lorsque le premier ministre et moi avons rendu

visite au général de Gaulle et aux membres du Gouvernement français. Le 13

septembre, j'ai eu une longue conversation à ce sujet avec M. Couve de Murville,

au Quai d'Orsay. Le ministre français des Affaires étrangères et moi-même avons

échangé des idées sur un certain nombre de questions concernant l'OTAN et

et déterminé plusieurs sujets d'intérêt courant pour nos deux pays, y compris la dé-

claration.*

Finalement, le 14 décembre, j'ai profité de l'occasion pour participer à la
ouverture du nouveau consulat général du Canada à Bordeaux. Cela marque
une autre étape significative dans l'extension rapide des relations entre la France
et le Canada.

PROCHAINES CONFÉRENCES

- Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement: Genève; prorogée
le 15 septembre.
- Conseil d'administration de l'OIT et de ses comités, 161^e session: Genève, 15 février
à 15 mars 1965.
- Commission des droits de l'homme des Nations Unies: Genève, 22 mars au 15 avril
- Conférence internationale du Travail, 49^e session: Genève, 2 au 24 juin 1965.
- Institut panaméricain de géographie et d'histoire, 8^e assemblée générale: Guatemala, 23
septembre au 10 juillet 1965.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. O. G. Stoner a été affecté par mutation au Conseil privé le 30 octobre 1964.
- M. G. Grondin, de l'administration centrale, a été affecté à la mission permanente du
Canada auprès des Nations Unies à New-York. Il a quitté Ottawa le 11 novembre
1964.
- M. T. C. Bacon, du haut-commissariat du Canada à Accra, a été affecté à l'adminis-
tration centrale. Il a quitté Accra le 15 novembre 1964.
- M. P.-A. Lapointe, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique N
à Paris, a été affecté à l'administration centrale. Il a quitté Paris le 22 novembre
1964.
- M. R. Choquette a été nommé consul général du Canada à Bordeaux. Il a quitté
Ottawa le 24 novembre 1964.
- M. A. D. Small, du haut-commissariat du Canada à Lagos, a été affecté à l'adminis-
tration centrale. Il a quitté Lagos le 26 novembre 1964.
- M. H. F. Davis a été affecté par mutation au Conseil privé le 30 novembre 1964.
- M. F. A. E. Ward, de l'ambassade du Canada à Tokyo, a été affecté à l'adminis-
tration centrale. Il a quitté Tokyo le 30 novembre 1964.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: \$2 par année (étudiants: \$1) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

ol. XVII N° 2

Table des matières

Février 1965

e drapeau national (deuxième page de couverture)	
ommage du Canada à sir Winston Churchill	50
Année de la coopération internationale	52
ssemblée générale des Nations Unies	53
te exposition de 1967	55
établissement d'une organisation internationale générale	58
iveau des eaux des Grands lacs	63
onsulat général du Canada à Bordeaux	67
Canada et la situation internationale	70
tablissement de relations diplomatiques avec la Corée du Sud	80
nférences prochaines	81
4. ominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada	82
s Traités	83

Hommage du Canada à sir Winston Churchill

**Déclaration du premier ministre,
le très honorable L. B. Pearson**

24 janvier 1965

Tous les Canadiens sont en deuil par suite de la mort de sir Winston. Il est difficile de croire que cet esprit humain par excellence n'est plus. Nous assurons de nos prières et de nos condoléances lady Churchill qui a partagé sa vie et l'a toujours soutenu dans sa carrière incomparable; lui seul savait jusqu'à quel point elle l'a aidé en tout.

Bien que nous appréhendions ce jour, bien qu'il ait vécu 90 ans, tous ceux qui se souviennent des années quarante,—lorsque les hommes libres inspirés par son appel ont remporté leur plus grande victoire,—apprendront avec un profond chagrin que la personnalité dominante de notre siècle a maintenant terminé sa course.

Sir Winston n'est plus, mais l'exemple de son courage, la majesté de ses paroles, l'inspiration de son dynamisme et de sa vie demeureront pour toujours.

Indomptable dans la défaite, prévoyant dans la victoire, coeur généreux, noble d'âme et d'esprit, il a été le plus grand chef de notre temps. Mais il était même plus que cela. Au cours de sa vie, il a touché à toutes les sphères de l'activité humaine et en a maîtrisé la plupart. Il n'était pas un demi-dieu, seul à l'Olympe, mais le plus généreux des êtres avec qui il était facile, voire tentant de s'identifier.

Voilà pourquoi sa mort est un deuil personnel pour des millions de gens qui ne l'ont jamais vu ni connu.

Nous ne reverrons pas un tel homme de nouveau. Que Dieu donne le repos à cette grande âme!



KARSH

ir
-
h-
rs
à

s,
es
us
la
né

la
sa

ur
de
ie,
a
pe,
ire

ns

eu

L'Année de la coopération internationale

Aux termes d'une résolution adoptée à la dix-huitième session de l'Assemblée générale, l'année 1965 a été désignée comme "Année de la coopération internationale", et le Canada a été nommé membre du Comité chargé d'établir les programmes et programmes de l'Année, organe au sein duquel il a d'ailleurs joué un rôle de premier plan. Un programme de manifestations qui doivent avoir lieu au Canada a également été organisé afin de rendre les Canadiens conscients du champ de la portée de la coopération internationale, et d'amplifier les programmes de coopération à titre particulier. De plus, le Gouvernement canadien a encouragé la formation d'une organisation non gouvernementale active, la Conférence canadienne de l'Année de la coopération internationale.

Le 1^{er} janvier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a fait la déclaration suivante:

C'est aujourd'hui le premier jour de l'Année de la coopération internationale instituée par l'Organisation des Nations Unies pour marquer le vingtième anniversaire de sa fondation.

L'Année de la coopération internationale a pour objet d'attirer l'attention mondiale sur les domaines de l'activité internationale dans lesquels s'exerce la coopération entre les États, plutôt que sur ceux dans lesquels les peuples du monde se trouvent en différend. J'espère que les manifestations prévues rendront sens à tous les Canadiens l'essentielle interdépendance de tous les pays et la nécessité d'accroître notre engagement dans le monde. De même que le Canada a tenu le rôle de tête dans la préparation de l'Année de la coopération internationale, les Canadiens peuvent tenir un rôle de tête dans l'exécution des programmes de l'année, et dans le développement d'un sentiment de solidarité avec les autres peuples et les autres pays.

Le Comité pour l'Année de la coopération internationale au Canada, organisme non gouvernemental chargé de coordonner les projets canadiens relatifs à l'Année de la coopération internationale, invite les autorités publiques de tout échelon ainsi que les associations diverses et les particuliers à prendre part à l'Année de la coopération internationale, que dirige M. J. Roby Kidd, à son siège à Ottawa. Toute personne ayant des idées ou un concours à offrir y sera la bienvenue. Des Canadiens de toutes les parties du pays ont déjà proposé une foule de projets d'ordre scientifique, culturel ou social dont plusieurs sont en voie de réalisation, comme les dons de livres des écoles canadiennes à des écoles de pays peu développés, les jumelages de villes, les envois d'aliments, l'adoption d'un timbre-poste universel de l'ACI, les cycles d'études pour étudiants. J'espère que l'élan viendra surtout des organisations non gouvernementales et des particuliers, dont le souci croissant des affaires mondiales est nécessaire à la coopération internationale et à la poursuite de la

J'invite donc tous les Canadiens à unir leurs efforts pour le succès de l'Année de la coopération internationale, et à affiner leur sens de la solidarité internationale et de leurs responsabilités personnelles dans les affaires mondiales.

Assemblée générale des Nations Unies

l'Assemblée
ation in
blir les pl
é un rôle
u au Com
champ en
mmes act
a encour
érence ca
aul Mar
internation
ngtème a
er l'atten
s'exerce
bles du m
ront sens
et la néce
ada a ten
rnationale
mmes de
es autres
ada, organ
atifs à l'A
tout éch
rt à l'ACI
personne
as de tout
ifique, cul
as de livre
jumelage
de l'ACI,
s organis
s affaires
uite de la
ccès de l'A
é internati

XNEUVIÈME SESSION — LE PREMIER MOIS

PROBLÈME du financement des opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix et, dans un sens plus large, les efforts déployés par l'Organisation pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales ont complètement éliminé le premier mois de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale. Le problème immédiat est né de l'accumulation des arriérés qui, à la fin de 1964, atteignaient à 115 millions de dollars, dont 98 p. 100 représentaient des quotes-parts non versées au titre des opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient (UNU) et au Congo (ONUC). L'Union soviétique et six de ses alliés avaient accumulé suffisamment d'arriérés pour s'exposer à l'application de l'article 19 de la Charte, qui prévoit que tout État membre dont les arriérés dépassent la limite autorisée par l'Assemblée qu'il doit pour les deux années précédentes perd son droit de vote à l'Assemblée. Ces pays, cependant, continuent de nier que le paiement des dépenses autorisées par l'Assemblée générale au titre de la FUNU et de l'ONUC constitue une obligation à laquelle s'applique l'article 19. L'Union soviétique a qualifié ces dépenses d'«illégalles» et a affirmé que seul le Conseil de sécurité a compétence dans toutes les questions de maintien de la paix.

Le Canada et la majorité des États membres ont maintenu que l'Assemblée générale possédait une certaine autorité dans le domaine du maintien de la paix et qu'elle avait entièrement le droit de répartir entre les membres les frais de toutes les opérations dûment autorisées. L'avis consultatif émis en 1962 par la Cour internationale de Justice et accepté par la dix-septième session de l'Assemblée générale établissait de manière concluante que les frais de la FUNU et de l'ONUC constituaient des «dépenses de l'Organisation» et que tous les États membres devaient régler leur quote-part desdits frais ou s'exposer à perdre leur droit de vote aux termes de l'article 19. De l'avis du Canada, l'application de la sanction n'est pas obligatoire si les arriérés ne sont pas réduits à un niveau admissible.

Aucun des deux groupes n'étant prêt à céder sur les principaux points du principe en jeu, on a décidé de retarder l'ouverture de la session jusqu'au 1^{er} décembre dans l'espoir que le problème puisse être résolu par voie de négociation. Afin d'éviter une confrontation entre l'Est et l'Ouest, on a également décidé, à titre d'expédient provisoire, d'éviter de traiter les questions exigeant une mise aux voix pendant les premières semaines de la session. Bien que les négociations touchant le problème financier se soient poursuivies durant la première partie de la session en décembre et pendant les trois premières semaines de janvier qui ont précédé la reprise, peu de progrès ont été faits en vue d'un compromis acceptable. La question se trouvait encore au premier plan lorsque l'Assemblée générale s'est réunie de nouveau le 18 janvier.

Bien qu'elle fût gênée dans ses travaux par la décision de ne procéder à aucune mise aux voix, l'Assemblée générale a pu s'occuper de quelques questions. Elle a élu M. Alex Quaison-Sackey, du Ghana, à la présidence de l'Assemblée, et nommé les membres de la Commission de vérification des pouvoirs. Elle a ajouté trois nouveaux membres — le Malawi, Malte et la Zambie, et a approuvé une résolution qui faisait de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement un organe de l'Assemblée générale. En outre, l'Assemblée a autorisé le secrétaire général à effectuer des dépenses n'excédant pas le niveau autorisé en 1964, et elle a permis aux organismes des Nations Unies de mettre en œuvre pour 1965 les projets d'assistance technique déjà approuvés par le Comité de l'assistance technique. En ce qui concerne les élections au Conseil de sécurité, elle a nommé les Pays-Bas et l'Uruguay, pour une période normale de deux ans aux sièges réservés respectivement à l'Europe occidentale et à l'Amérique latine et a confirmé l'arrangement intervenu à la dernière session et selon lequel la République arabe d'Égypte laisserait succéder à la Tchécoslovaquie en 1965; elle a accepté en outre que le mandat restant soit partagé entre la Jordanie et le Mali, le premier de ces deux pays occupant le siège en 1965 et le second en 1966. Chacun, toutefois, obtiendrait un mandat complet de deux ans si le nombre requis d'États membres ratifiant en 1965 l'amendement à la Charte qui prévoit l'élargissement du Conseil de sécurité.

Exposition de 1967

EXTRAITS DES OBSERVATIONS FAITES PAR M. PAUL MARTIN,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

COURS D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE LE 21 NOVEMBRE 1964

LES LIEUX DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DU CANADA

... J'AI ÉTÉ TRÈS heureux . . . d'apprendre sur place les magnifiques progrès que la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 a réalisés dans la préparation et l'organisation de cet événement mondial.

... Avant de venir à Montréal, j'avais bien certaines notions du travail accompli par la Compagnie, tant du point de vue de l'aménagement de ce site incomparable sur le Saint-Laurent, que de la préparation générale de l'Exposition. Le ministère des Affaires extérieures, par son administration centrale et ses missions à l'étranger, a des contacts fréquents avec la Compagnie; j'ai obtenu en outre de nombreux renseignements de mon collègue, le ministre du Commerce, qui, au sein du Cabinet, se trouve directement chargé des questions relatives à l'Exposition. Mais c'est une expérience bien différente que d'apprendre les progrès accomplis de la bouche même des organisateurs et de voir ensuite le lieu splendide où leurs plans seront mis en œuvre.

... L'Exposition universelle de 1967 constituera un des éléments essentiels des fêtes canadiennes du Centenaire, et à ce titre elle doit fournir un juste reflet de notre grand pays, de ses réalisations passées et de ses possibilités futures, au moment où s'achèvera ce premier siècle de notre vie nationale. Après ma visite d'aujourd'hui, je suis tout à fait persuadé que l'Exposition de 1967 sera à la hauteur de cette tâche difficile.

Thème universel

L'Exposition mondiale 1967 a pour thème "Terre des Hommes". Ce thème embrasse toutes les réalisations humaines et englobe aussi les aspirations spirituelles et matérielles d'un monde en évolution. Il offre aux organisateurs et aux participants de l'Exposition, tant Canadiens qu'étrangers, une occasion de présenter ici à Montréal en 1967 une synthèse de l'homme par l'homme, de ses modes de vie, de ce qu'il a accompli, de ce qu'il fait et de ses espoirs d'avenir. Cette occasion unique, je le sais, inspirera à la Compagnie canadienne de l'Exposition des moyens nouveaux et efficaces d'illustrer le thème et, j'en suis convaincu, sera accueillie avec enthousiasme par un nombre sans précédent de participants.

Nous pouvons nous attendre à ce que les yeux du monde entier soient tournés vers le Canada en 1967, l'année de notre Centenaire. L'Expo 67 sera notre plus grande occasion de faire voir au monde notre pays et ceux qui l'habitent. La Compagnie est au courant de ce fait; le gouvernement fédéral et les gouvernements pro-

vinciaux le savent; les Canadiens dans leur ensemble s'en rendent compte de en plus.

Représentation universelle

... Si l'Exposition universelle 67 doit faire voir ainsi le Canada au monde extérieur, elle fera voir aussi le monde au Canada. Il convient que le Canada invite le monde entier aux fêtes de son centenaire. Comme l'Exposition jouera un grand rôle dans la célébration de ces fêtes, le gouvernement a tenu, par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures, à inviter 136 pays et territoires à prendre part. Le succès de cette initiative a été grand, car déjà 24 pays ont annoncé officiellement leur participation et bon nombre d'entre eux ont am



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, descend d'un hélicoptère après avoir survolé l'emplacement de l'Exposition universelle et internationale du Canada. À sa droite, on aperçoit M. R. F. Shaw, vice-président de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967.

pte de p

monde e
da invi
era un
r l'nier
ritoires
4 pays
ont am



ue à vol d'oiseau de l'emplacement de l'Expo 67, au 1^{er} novembre 1964. A gauche: La
MacKay, chaussée naturelle en terre protégeant le port de Montréal contre les effets
courant, s'étend en aval sur le Saint-Laurent. Au centre: Sainte-Hélène, île historique avec
tout récents prolongements vers le nord et le sud et, en bordure du remblai de la voie
aritime du Saint-Laurent, l'île Notre-Dame, créée par l'homme. Les chaussées temporaires
liant les deux îles pour permettre la construction du métro de Montréal seront remplacées
un petit pont. On a commencé la construction d'un autre pont plus imposant qui reliera
MacKay et le prolongement de l'île Sainte-Hélène.

impressionnants préparatifs. Les pays suivants ont fait part de leur intention de
participer: Grande-Bretagne, Belgique, France, Maroc, Autriche, Pays-Bas, Ré-
publique fédérale d'Allemagne, Venezuela, Israël, Suède, Danemark, Finlande,
am États-Unis, Malaisie, Ceylan, République de Chine, Jamaïque, Monaco,
Norvège, Italie, Islande, Japon et Tchécoslovaquie.¹

C'est là un très bon succès, mais il semble qu'on pourra parler bientôt d'un
véritable succès d'enthousiasme, car de nombreux autres pays semblent être sur
le point d'annoncer leur participation à l'Expo. Il n'y aurait pas d'excès d'opti-
sme, je pense, à prédire la participation d'une cinquantaine de pays, sinon
avantage.

... J'ai confiance que les pays participants seront nombreux. Ce sera un
témoignage de l'estime dans laquelle le monde tient le Canada.

hélicoptère
du Canada
adienne de

Depuis que la présente déclaration a été faite, la Suisse, le Ghana, Trinité et Tobago, la Tunisie, le Niger, la
Côte d'Ivoire, la Haute-Volta et l'Irlande ont également annoncé leur intention de participer à l'Expo.

L'établissement d'une organisation internationale générale

OPINIONS DU CANADA SUR LES PROPOSITIONS DE DUMBARTON OAKS,

N.D.L.R.: En publiant les documents suivants, nous nous écartons de notre pratique habituelle d'imprimer des articles qui portent essentiellement sur l'actualité. Nous suivons à cet égard le précédent créé en avril 1964 par la publication d'un mémorandum de M. Loring C. Christie sur la Conférence de la paix tenue à Paris en 1919. Ces documents exposent le point de vue du Gouvernement canadien sur certains aspects des propositions de Dumbarton Oaks pour la création d'une organisation générale internationale, propositions qui ont été rendues publiques, en octobre 1944, par les Gouvernements de la Grande-Bretagne, des États-Unis, l'Union soviétique et de la Chine. Leur publication présentera un intérêt historique pour les personnes qui étudient la politique suivie par le Canada au moment où ont été discutées les premières propositions de charte pour les Nations Unies.

De l'avis du Canada, avant que les propositions de Dumbarton Oaks fussent officiellement présentées en tant que base d'une conférence générale, il convenait de faire en sorte que les "puissances moyennes" puissent participer efficacement au maintien de la paix. Selon les autorités canadiennes, les difficultés relatives à la composition des États d'importance moyenne gravitaient autour de: a) la nomination des membres non permanents du Conseil de sécurité; et b) l'autorité que posséderait le Conseil d'inviter les États membres qui n'y sont pas représentés à participer à l'imposition de sanctions. Par des télégrammes envoyés le 12 janvier 1945, les ambassadeurs du Canada à Washington, Moscou et Paris, et le chargé d'affaires du Canada à Chungking recevaient l'ordre d'adresser un mémorandum sur les vues du Gouvernement canadien aux ministres des Affaires étrangères des pays auxquels ils étaient accrédités. Le texte du mémorandum et un extrait des télégrammes sont reproduits ci-dessous.

Il y aurait lieu de noter en passant que les articles 23 et 44 de la Charte des Nations Unies renferment des dispositions qui sont conformes à certains des éléments qu'a présentés le Canada dans ce mémoire et plus tard à la Conférence de San-Francisco. Ainsi le premier paragraphe de l'article 23 de la Charte prévoit que, pour l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité, il est "spécialement compte, en premier lieu, de la contribution des Membres de l'Organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres fonctions de l'Organisation". Le Canada avait en effet suggéré que le principe d'égalité obligatoire entre puissance et responsabilité étant illustré par le fait que les grandes puissances occupaient des sièges permanents au Conseil, on tienne également compte de ce principe pour l'élection des membres non permanents, afin que le Conseil

es six se trouvent plusieurs États en mesure d'apporter une contribution importante aux fins de l'Organisation. La question du bon fonctionnement de l'Organisation recevant priorité, il était clair que la répartition géographique équitable devenait une considération secondaire.

L'article 44 de la Charte est le résultat d'un amendement canadien visant à appliquer le principe "Pas d'imposition sans représentation" dans le cas le plus important où l'intérêt d'un État puisse être mis en jeu, c'est-à-dire la participation des forces armées à une intervention pour le maintien de la paix. De fait, aux termes de cet article, lorsque le Conseil de sécurité a décidé de recourir à la force, chaque État qui a été invité à fournir un contingent peut participer — en disposant d'une voix — aux décisions touchant l'emploi de ses propres forces armées.

Mémoire du 12 janvier 1945 communiqué aux Gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Union soviétique et de la Chine et au Gouvernement provisoire de la République française.

Le Gouvernement canadien a accueilli favorablement les propositions visant l'établissement d'une organisation internationale générale qui ont été publiées par les Gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Union soviétique et de la Chine. Toutefois, certaines parties des propositions créent des difficultés spéciales pour le Canada et probablement aussi pour d'autres États. Ces difficultés traitent aux moyens qui permettraient le mieux d'assurer une coopération efficace de ces États dans l'accomplissement des tâches qui incombent au Conseil de sécurité, coopération qui ne manquerait pas de renforcer l'autorité de cet organe. L'importance que présente la réalisation d'une entente aussi vaste que possible, le Gouvernement canadien estime que les propositions doivent être élargies ou modifiées d'une autre manière afin de réduire ces difficultés; il est d'avis que les arrangements voulus peuvent être introduits avec le maximum d'efficacité avant que les propositions soient officiellement présentées en tant que base d'une conférence internationale.

2. En octroyant aux grandes puissances les sièges permanents du Conseil de sécurité, les propositions reconnaissent la responsabilité principale qui leur incombe pour le maintien de la paix. Il est entendu en outre qu'une fois les propositions achevées, l'assentiment de chacune des grandes puissances sera nécessaire dans le cas de certaines catégories importantes de décisions. On ne trouve cependant dans les propositions aucune reconnaissance du fait que les responsabilités des autres membres des Nations Unies diffèrent grandement; or, leur puissance et les moyens qu'ils ont de s'en servir pour le maintien de la paix s'échelonnent entre presque rien et un niveau qui n'est pas très éloigné de celui des grandes puissances.

3. Aux termes des propositions, un pays qui serait invité à fournir une contribution importante à la sécurité mondiale n'est pas plus assuré d'être élu au Conseil de sécurité que le plus petit et le plus faible des États. Qui plus est, un tel

pays, tout en n'étant pas détenteur d'un siège au Conseil, se verrait dans l'obligation d'accepter et d'exécuter les décisions du Conseil — décisions qui pourraient entraîner une action de grande envergure de sa part aux termes des dispositions contenues dans les paragraphes 3, 4, 5, et 6 du chapitre VIII B. Cette action pourrait même être exigée par le Conseil sans qu'il y ait consultation avec le gouvernement du pays en question. Une grande puissance, par contre, est susceptible également de pouvoir exercer un droit de veto individuel à l'égard de nombreuses décisions du Conseil.

4. On peut se demander si un pays comme le Canada pourrait s'engager à assumer une obligation de ce genre ou, si l'obligation devait être acceptée dès le début, s'il pourrait assurer une collaboration efficace pour un temps indéterminé. Le Canada ne demande pas à ce qu'on lui attribue le rang de grande puissance. Sa participation aux deux grandes guerres a démontré toutefois qu'il était prêt à s'associer promptement à une action concertée contre l'agression et qu'il possédait une capacité militaire et industrielle importante. Il existe un certain nombre d'États qui sont capables de contribuer dans la même mesure au maintien de la sécurité future. L'appui de ces États est important pour le maintien de la paix. La participation active d'au moins certains d'entre eux serait probablement nécessaire pour la mise en œuvre des principales décisions du Conseil de sécurité aux termes du chapitre VIII B des propositions.

5. La question se pose donc de déterminer s'il est possible, dans le cadre du plan général, de trouver des moyens d'associer plus efficacement à l'œuvre du Conseil de sécurité des États qui ont une importance analogue à celle du Canada sur le plan international. On pourrait réaliser ceci en apportant certains changements aux pouvoirs qui ont été octroyés au Conseil, et en faisant en sorte que les États soient élus au Conseil plus fréquemment (ou pour des périodes plus longues) que les États qui ont moins à contribuer au maintien de la sécurité.

6. On propose que les décisions prises par le Conseil de sécurité aux termes du chapitre VIII B aient un caractère obligatoire en premier ressort seulement pour les États qui sont membres du Conseil. Les États non représentés au Conseil devraient être priés d'intervenir seulement lorsque la décision du Conseil est approuvée par une majorité des deux tiers des voix de l'Assemblée (auquel cas elle devient obligatoire pour tous les membres), ou lorsque le pays ou les pays en question ont par invitation spéciale participé aux délibérations du Conseil de la même manière que les membres élus, ou encore s'ils ont fourni leur consentement individuel au Conseil en vue de participer à une tâche déterminée pour le maintien de la paix. De par l'adoption de ces propositions, il serait plus facile aux États que les grandes puissances de conclure des ententes qui mettraient à la disposition de l'organisation des contingents et des moyens militaires importants, et la confiance dont disposerait effectivement le Conseil se trouverait grandement augmentée. On obtiendrait également de cette manière l'appui du public dans des pays qui ne sont pas représentés à titre permanent au Conseil.

7. L'adoption de ces suggestions entraînerait pour tous les membres du Conseil de sécurité une responsabilité spéciale qui ne serait pas imposée aux autres membres de l'organisation. Les changements qui ont été proposés à l'égard des attributions du Conseil doivent être envisagés conjointement avec la proposition visant à accroître l'efficacité de la section élue; en raison de ces changements, en fait, il serait encore plus indispensable de faire en sorte que la section élue du Conseil soit composée d'États capables de contribuer à l'exécution des obligations du Conseil. Un effort sérieux doit donc être fait pour élaborer un système d'élection qui permettrait de prendre dûment en considération l'importance internationale des pays choisis. Si le chapitre VI A des propositions devait être soumis dans sa forme actuelle à une conférence générale des Nations Unies, il y aurait peu de chance que sa portée puisse être élargie à cet égard; il est donc indispensable d'aborder la question maintenant.

8. Dans l'élaboration des méthodes qui permettront d'atteindre ce but, on conviendra qu'il est important de décourager les États qui cherchent à se faire élire au Conseil pour des raisons de prestige; il est essentiel en outre d'éviter le développement d'arrangements électoraux du genre de ceux qui contrôlaient les élections au Conseil de la Société des Nations. Il est difficile certes d'avancer une formule satisfaisante, mais nous croyons qu'avec l'initiative et l'appui des grandes puissances, le problème peut être résolu.

Extrait du texte des télégrammes adressés le 12 janvier 1945 par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'Ottawa au haut-commissaire du Canada à Londres, aux ambassadeurs à Washington, Moscou et Paris, et au chargé d'affaires à Chungking.

Le Gouvernement canadien est profondément convaincu de la nécessité d'établir une organisation générale efficace pour la sécurité mondiale, organisme au sein duquel il souhaite jouer dûment son rôle. En avançant les propositions contenues dans le mémorandum, nous sommes convaincus que leur adoption renforcerait l'organisation et faciliterait, lors d'une conférence des Nations Unies, la rédaction d'une Charte fondée sur les propositions de Dumbarton Oaks. Le développement à d'autres égards des propositions de Dumbarton Oaks peut, à notre avis, être étudié de manière satisfaisante lors de la conférence générale envisagée.

2 Les raisons pour lesquelles nous estimons qu'il convient d'effectuer ces changements maintenant sont exposées dans le mémorandum. Vous devrez en fait faire observer qu'au cours des grandes conférences récentes, des groupes d'États ont exercé une influence hors de proportion sur les décisions en faisant valoir un intérêt commun. Par exemple, à la Conférence de Chicago sur l'aviation, les pays américains (qui représentaient près de la moitié des voix à une conférence des Nations Unies) ont réussi à faire élire un groupe déterminé de pays au sein de l'organe provisoire de l'aviation. Nous pensons qu'une tactique analogue pourrait être utilisée à une conférence internationale générale dans le but de repousser des résolutions qui viseraient à protéger la position des pays dont l'importance, sur

le plan international, équivaut approximativement à celle du Canada.

3. Le mémorandum évite délibérément de proposer des amendements parce qu'il existe plusieurs moyens de réaliser l'entente sur la plupart des points. En ce qui concerne la proposition des paragraphes 7 et 8 qui vise à l'adoption de normes d'acceptabilité en vue des élections au Conseil, il n'existe à notre avis aucune méthode satisfaisante d'effectuer ceci. Dans les propositions, on a évité la difficulté de définir ce qui constitue une grande puissance en nommant les pays qui sont membres permanents du Conseil. Les difficultés que présente la définition d'une "puissance moyenne" sont encore plus grandes. Il sera peut-être nécessaire d'adopter une méthode spéciale de nomination afin de limiter le choix de l'Assemblée. Une autre possibilité serait l'introduction d'un scrutin spécial, chaque pays ayant droit à un certain nombre de voix que l'on déterminerait d'après sa contribution financière ou militaire. On pourrait préciser en outre certaines causes générales d'incapacité, en instituant par exemple des règles excluant les États qui n'ont pas conclu des accords militaires satisfaisants et les États qui ont manqué de quitter de leurs obligations financières envers l'organisation.

4. Vous devrez souligner particulièrement l'importance que nous attachons au paragraphe 6 du mémorandum. Les suggestions qu'il renferme (ou toutes autres modifications ayant un effet analogue) nous paraissent essentielles si nous voulons que le plus grand nombre possible de pays adhèrent à l'organisation.

Niveau des eaux des Grands lacs

DEPUIS TROIS ANS et demi, les précipitations dans le bassin des Grands lacs ont été très inférieures à la normale et ont entraîné la baisse la plus considérable du niveau des eaux des Grands lacs depuis 100 ans. Cela fait nettement contraste avec la situation en 1952 alors que le niveau des eaux atteignait un niveau sans précédent. La situation actuelle a gravement nui aux entreprises canadiennes et américaines qui utilisent l'eau des Grands lacs pour la navigation, la production d'énergie et l'exploitation riveraine. Le manque d'eau est un problème international parce que la frontière entre le Canada et les États-Unis traverse tous les Grands lacs, sauf le lac Michigan qui se trouve entièrement en territoire américain.

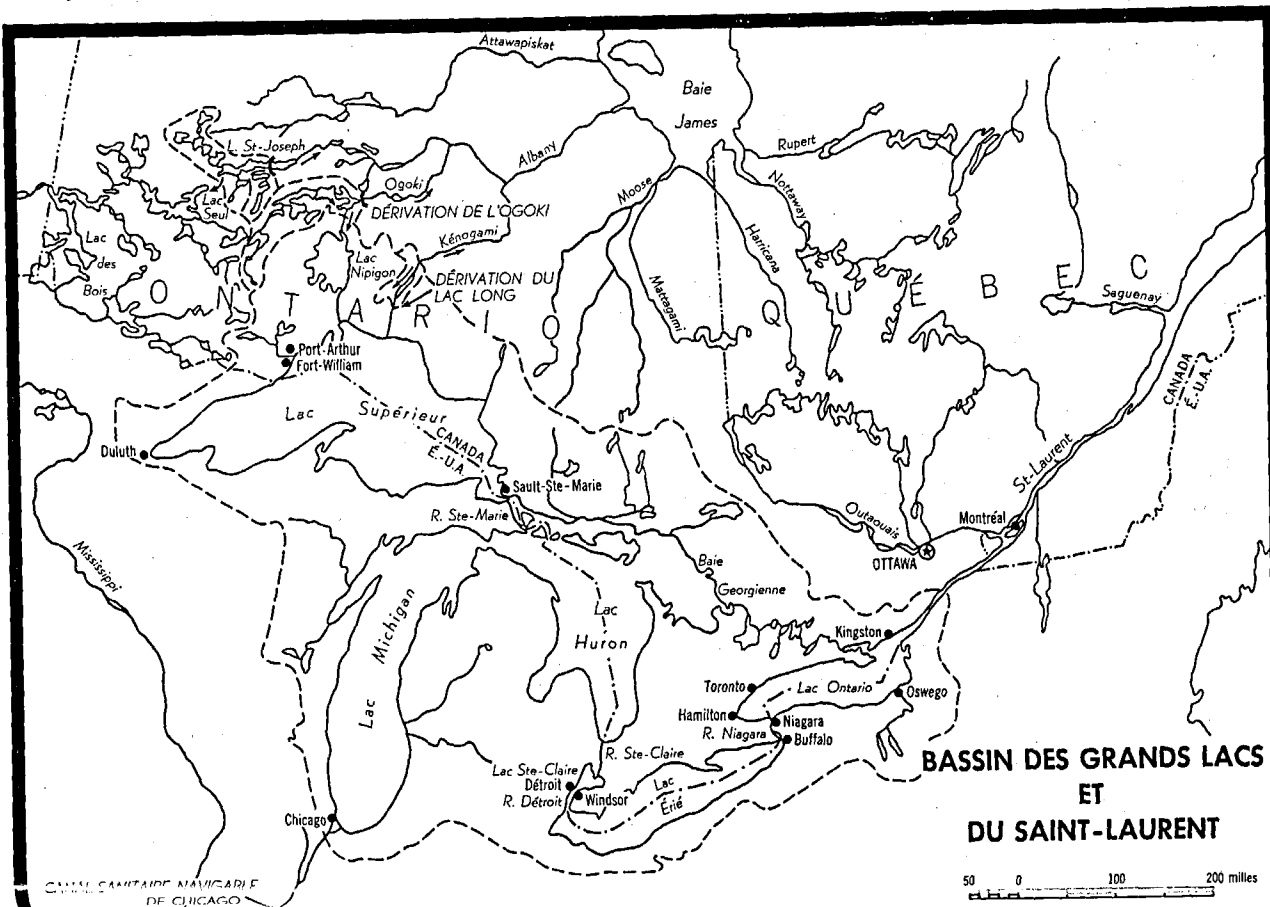
C'est surtout la Commission mixte internationale, formée en vertu du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes, qui est chargée des questions relatives à la surveillance du niveau des eaux. Cette Commission comprend un groupe canadien et un groupe américain dont chacun compte trois membres nommés par leurs gouvernements respectifs. Les pouvoirs actuels de la Commission ne lui permettent que de régler l'écoulement des eaux des lacs Supérieur et Ontario au moyen d'ouvrages de retenue dont le but est de remédier autant que possible aux problèmes actuels. Il n'y a pas d'ouvrages de retenue à l'embouchure des autres lacs.

Études les plus récentes

Les Gouvernements du Canada et des États-Unis se sont rendu compte qu'il faudrait prendre d'autres mesures pour remédier aux variations extrêmes qui se produisent de temps en temps dans le niveau des Grands lacs. Par conséquent, les deux gouvernements ont convenu à l'automne de 1964 de permettre à la Commission mixte internationale de faire une nouvelle enquête afin de savoir s'il serait bon de régulariser davantage le débit des eaux du bassin en question et, dans l'affirmative, de proposer quelles mesures particulières pourraient être prises.⁽¹⁾ Le 2 octobre 1964 on a demandé à la Commission d'entreprendre ces travaux; elle a depuis établi un comité international chargé d'examiner le problème. En même temps, la Commission a entrepris une étude sur la pollution des eaux du lac Érié, du lac Ontario et de la partie internationale du fleuve Saint-Laurent, parallèlement à l'étude du niveau des lacs.

La Chambre des communes a demandé au Comité permanent des mines, forêts et parcs, le 2 octobre 1964, d'effectuer un travail semblable à celui de la Commission mixte internationale, de faire une étude et de présenter un rapport sur la question du niveau des Grands lacs. Le Comité a tenu plusieurs réunions et entendu des représentants de la Commission mixte internationale, du Conseil du

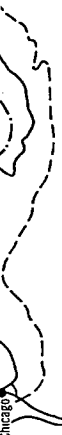
⁽¹⁾ trouvera plus loin le texte de ce mandat.



CANAL CANADIEN NAVIGABLE
DE CHICAGO

50 0 100 200 milles

DU SAINT-LAURENT



CANAL CANADIEN NAVIGABLE DE CHICAGO

50 100 200 miles

de Montréal, des ministères fédéraux intéressés et d'industries privées, de
que du président de la Commission des Grands lacs des États-Unis, orga-
me qui représente huit États situés en bordure des Grands lacs et touchés par les
problèmes hydrographiques du bassin. Jusqu'ici, le Comité a surtout examiné les
renseignements techniques disponibles et cherché à établir des contacts entre les
organismes intéressés. Dans le domaine des mesures à long terme, le Comité
a aussi étudié la possibilité d'effectuer d'autres dérivations d'eau du Canada
vers les Grands lacs. Il est facile de comprendre que des propositions en vue de
de nouvelles dérivations aient été très favorablement accueillies aux États-Unis et en par-
ticulier dans l'Illinois, où l'administration sanitaire de Chicago désire obtenir plus
d'eau. Chicago détourne 3,200 pieds cubes d'eau par seconde du lac Michigan, ce
qui absorbe en partie les 5,000 pieds cubes d'eau qui se déversent à chaque
onde dans le lac Supérieur par les dérivations du lac Long et d'Ogoki, en
Ontario. Le Comité de la Chambre aura sans doute à étudier la possibilité d'ajouter
1000 pieds cubes d'eau par seconde, comme le proposent ceux qui sont en faveur
d'une nouvelle dérivation, et de voir si cette quantité d'eau supplémentaire pour-
rait être obtenue par d'autres ouvrages de retenue dans le bassin des Grands lacs,
en particulier pendant les périodes de crue. (L'étude actuelle entreprise par la
Commission mixte internationale ne porte que sur les avantages qui pourraient être
obtenus en réglant davantage le débit de la quantité actuelle d'eau disponible.)
En ce qui concerne les propositions de dérivation, le Gouvernement canadien a aussi entamé
des négociations avec l'Ontario et le Québec afin de déterminer si une étude
inter-provinciale est possible.

De cette façon, le gouvernement espère obtenir le plus tôt possible des recom-
mandations sur lesquelles il se fondera pour entreprendre des travaux afin de re-
lier aux fluctuations dangereuses que subit maintenant le niveau des Grands
lacs. Il faudra un certain temps avant de formuler ces recommandations et de leur
donner suite. Les rapports complexes entre la précipitation, l'évaporation et la
transpiration, le rythme d'arrivée et d'écoulement des eaux et l'effet des travaux de
dérivation, de dragage et de régulation doivent tous entrer en ligne de compte.
Dans le domaine des recherches, les Gouvernements et les organismes privés du
Canada et des États-Unis accomplissent un travail sérieux et l'Institut des Grands
lacs de l'Université de Toronto y joue un rôle particulièrement important.

Le premier pas de cette vaste entreprise semble être un rapport de la Com-
mission mixte internationale sur les résultats qui pourraient être obtenus par une
grande régularisation du débit des eaux qui se trouvent actuellement dans le
bassin. Si l'on donnait suite à ce projet, le coût des travaux nécessaires pourrait
bien s'élever à un milliard de dollars. Cette tentative en vue de régler de façon
efficace le débit des eaux du plus vaste bassin hydrographique intérieur du
Canada présenterait beaucoup d'intérêt pour les savants et les ingénieurs étrangers.
Un travail immédiat, toutefois, consiste à réunir tous les renseignements disponibles
et à formuler des recommandations appropriées.

Texte du renvoi à la Commission mixte internationale

Afin de déterminer quelles mesures peuvent être prises dans l'intérêt public pour régler davantage le niveau des eaux dans le bassin des Grands lacs, pour diminuer par là les écarts considérables qui se sont produits et pour obtenir les avantages énumérés ci-dessous qui découlent de l'utilisation de ces eaux, les Gouvernements du Canada et des États-Unis sont convenus de consulter la Commission mixte internationale, qui fera une étude et présentera un rapport conformément à l'article IX du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes.

La Commission devra examiner les divers facteurs qui entraînent la fluctuation du niveau des eaux et juger si, à son avis, il serait pratique et avantageux pour les deux Gouvernements d'entreprendre des travaux afin d'établir un niveau plus profitable et d'améliorer:

- a) l'approvisionnement d'eau nécessaire aux fins domestiques et aux services sanitaires
- b) la navigation
- c) l'eau nécessaire à la production d'énergie et à l'industrie
- d) le contrôle des inondations
- e) l'agriculture
- f) la faune, la flore et la vie aquatique
- g) les loisirs
- h) tout autre activité utile à la population.

Si la Commission constate qu'il est pratique et avantageux pour le public d'apporter des modifications aux ouvrages actuels ou de prendre d'autres mesures afin d'atteindre les objectifs ci-haut mentionnés, elle devra faire part aux parties intéressées des deux côtés de la frontière des effets favorables ou défavorables qui pourraient s'ensuivre. La Commission devra évaluer le coût de telles modifications aux ouvrages actuels ou de toute autre mesure, et le coût d'ouvrages de protection qui pourraient se révéler nécessaires et présenter à chacun des deux pays une expertise du coût d'ensemble et du coût individuel de ces mesures. Afin d'aider la Commission à effectuer ces études et à remplir les devoirs que lui impose son mandat, les deux Gouvernements mettront à son service, si elle le demande, des ingénieurs et le personnel spécialisé de leurs organismes gouvernementaux qui donneront accès aux renseignements et aux données techniques qui ont dû être obtenus ou qui pourront être obtenus au cours de l'enquête.

Les deux Gouvernements sont convenus qu'après la présentation du rapport de la Commission, ils examineront la possibilité d'étudier d'autres mesures qui pourraient aider à résoudre le problème, y compris l'extension du mandat de la Commission.

La Commission devra présenter son rapport aux deux gouvernements au plus tôt que possible.

Consulat général du Canada à Bordeaux

Le 14 décembre 1964, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a officiellement ouvert le consulat général du Canada à Bordeaux, en présence du président de l'Assemblée nationale française et député de Bordeaux, M. Jacques Chaban-Delmas, du préfet d'Aquitaine et du département de la Gironde, M. Gabriel Delaunay, de M. Robert Choquette, le nouveau consul général, et de nombreuses autres personnalités françaises et canadiennes.

A cette occasion, M. Martin a offert une réception à laquelle assistait le tout Bordeaux, suivie d'un déjeuner intime, offert par le président Chaban-Delmas, dans les salons de l'hôtel de ville de Bordeaux.

Au cours de cette réception, M. Martin a prononcé un discours dont voici les principaux passages:

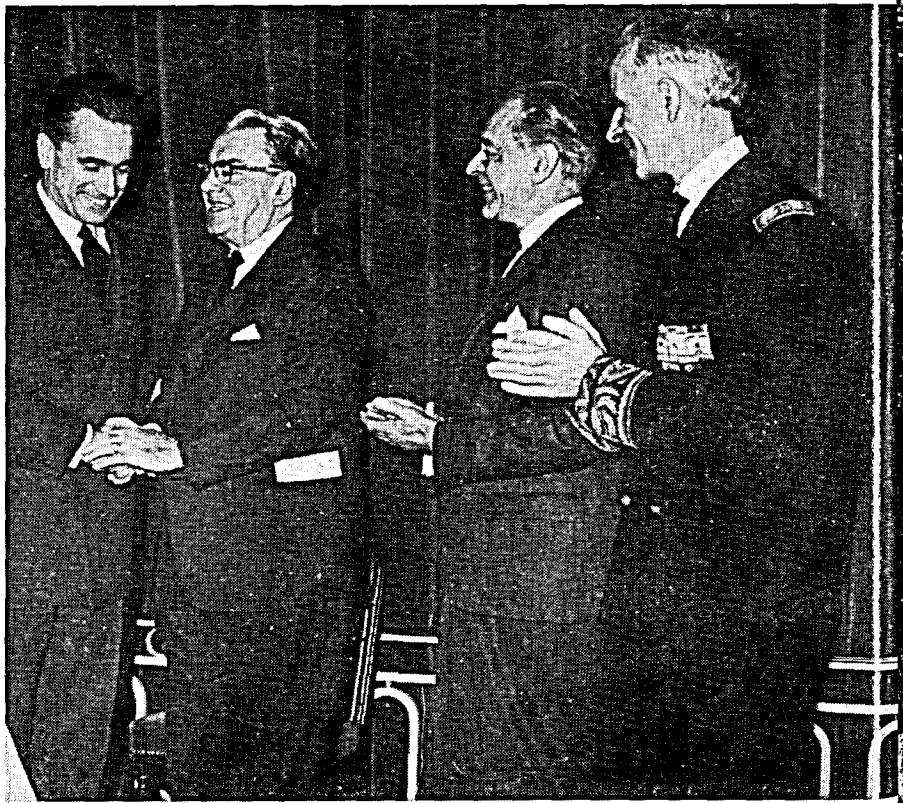
Nous voici, Français et Canadiens, réunis aujourd'hui à Bordeaux pour ouvrir officiellement le consulat général du Canada. C'est la première fois que le gouvernement canadien ouvre une mission en France en dehors de Paris, où il a coutume jusqu'ici de transiger toutes ses affaires par l'intermédiaire unique de la mission qu'il y entretient depuis plus de quarante ans. Cette ouverture d'un deuxième poste officiel sur le sol de la République française, qui sera suivie dès printemps prochain de l'ouverture d'un troisième poste, le consulat général du Canada à Marseille, s'inscrit dans le cadre d'un programme de resserrement des relations qui existent traditionnellement entre nos deux pays et que nos deux pays éprouvent le besoin d'intensifier à cette heure où ils connaissent tous deux un essor nouveau qu'ils désirent partager plus étroitement. Ce programme de resserrement de nos relations est souhaité par nos deux gouvernements et donne, quant au Canada, aux intentions dont se firent part le général de Gaulle et le premier ministre Pearson lorsque ce dernier vint à Paris à la mi-janvier 1964.

Juridiction du nouveau consulat

Le consulat général du Canada à Bordeaux aura juridiction sur environ un tiers du territoire français constituant *grosso modo* le sud-ouest de la France, le consulat général à Marseille devant couvrir le sud-est, tandis que l'ambassade continuera son activité consulaire dans le nord du pays. Ainsi définie, la juridiction territoriale du consulat général de Bordeaux couvrira plusieurs provinces de nombreux Canadiens ont leurs origines depuis le XVII^e siècle. Nos Jolibois, nos Saint-Onge, nos Larose, nos Lachapelle, nos Girard, nos Ladouceur, nos Morisset, nos Parenteau, nos Payet, nos Riopelle, nos Laplante et d'autres encore sont originaires soit de Bordeaux même soit de ses environs, comme Saint-Jean-de-Libre ou Libourne, soit de l'île d'Oléron, de la Saintonge et surtout de la région des Landes comme aussi de La Rochelle.

Il me faut cependant réserver une place d'honneur au milieu et au-dessus de tous ces noms à celui de Samuel de Champlain, fondateur de Québec, explorateur de tout l'est du Canada et, donc plus que tout autre, père de notre patrie, né à Saintonge dans le village de Brouage.

C'est donc à notre consulat de Bordeaux que nous allons confier le souvenir de Samuel de Champlain pour l'entretenir et l'honorer comme il se doit, avec la collaboration de notre ambassade, chaque fois qu'il le faudra. Pour cette tâche éminente et pour toutes les autres qu'impliquera la décentralisation de notre activité culturelle et administrative grâce à la création du consulat de Bordeaux, nous pouvions difficilement trouver un homme mieux qualifié que M. Robert Choquette, qui ressemble à Samuel de Champlain en ceci qu'il est né lui-même en dehors du Canada, mais pour y venir passer le meilleur de sa vie et y consacrer le meilleur de son énergie, de son talent et de son génie d'écrivain et de poète. Auteur de *La Suite Marine*, M. Choquette était tout désigné pour



A la réception offerte par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Martin, lors de l'ouverture du nouveau consulat général du Canada à Bordeaux, en présence (de gauche à droite) M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale québécoise et maire adjoint de Bordeaux; M. Martin; M. Robert Choquette, consul général du Canada à Bordeaux; M. Gabriel Delaunay, préfet de l'Aquitaine et du département de la Gironde.

dessus le général du Canada dans ce grand port qu'est Bordeaux depuis des siècles
plora des siècles, jusqu'à ces temps reculés où l'Aquitaine était anglaise et faisait du
rie, territoire de la France actuelle un territoire qui avait deux langues et deux cul-
res principales comme nous, au Canada d'aujourd'hui, avons deux langues et
deux cultures principales.

doit, Bordeaux, sur la Garonne, c'est un peu comme Montréal ou Québec sur le
ette Saint-Laurent où la France a déjà des consulats généraux. Les ports nous four-
noient l'occasion de créer des contacts nouveaux, à chaque départ pour l'étranger
Bordeaux à chaque arrivée dont ils sont les témoins. Aujourd'hui Bordeaux. Demain
M. Roarselle. Le Canada en ouvrant des consulats généraux entend y être présent,
à lui-même à Paris, pour y capter l'écho et le rayonnement de la parole de la France
et y apporter l'écho et le rayonnement naissant de notre parole à nous que
vain Bordeaux sut accueillir en 1962 à l'occasion de l'Exposition d'art canadien, qui
pour fut organisée avec le succès que l'on sait.

Or, monsieur le président, c'est grâce à vous, à la collaboration de vos ser-
vices, et, en un mot, sous votre égide que cette exposition eut alors le retentisse-
ment qu'elle eut. Quel meilleur augure pourrais-je alors souhaiter pour l'avenir
le succès des travaux de notre consulat que votre présence ici aujourd'hui à
l'occasion de son ouverture. Car c'est en quelque sorte sous votre égide que M.
Robert Choquette et son équipe déploieront leur activité. Fort de votre appui et
de bonnes relations qui existent entre nos deux pays, je crois que nous pouvons
nous réjouir d'avance de ce qui s'écrira dans ce chapitre bordelais de notre
histoire et, qui sait, peut-être aussi de votre histoire.

da, M.
, en Fra
tionale
général
ement d

Le Canada et la situation internationale

EXTRAITS D'UNE INTERVIEW DONNÉE LE 23 DÉCEMBRE PAR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES, M. PAUL MARTIN, À M. JEAN-PIERRE TAINTURIER, DU JOURNAL *LE DEVOIR*, DE MONTRÉAL.

Question (1):

Quelles sont les idées directrices de la diplomatie canadienne?

Réponse:

Le Canada est une puissance moyenne dotée d'une diplomatie active de puissance moyenne à l'époque de l'interdépendance. Y a-t-il contradiction entre ce que nous mettons sur la recherche du désarmement et notre participation à une alliance défensive, entre notre appartenance à l'Amérique et nos liens sociaux avec l'Europe ou bien encore entre notre attachement à l'endroit du Commonwealth en évolution et notre appui sans réserve aux Nations Unies? Je ne le crois pas. S'il y a un paradoxe c'est celui de l'époque où nous vivons: nous impose ou nous permet une diplomatie d'équilibre.

La force et la masse du Canada ne menacent personne. Par suite, son rôle international ne donne pas prise au soupçon, ne provoque aucune crainte de diminution. Mais le Canada n'est pas non plus si petit ou si faible économiquement qu'il soit incapable d'exercer une influence concrète dans le monde. Son niveau de vie élevé lui donne les moyens d'une politique pondérée. Notre activité commerciale intense nous permet d'ouvrir toutes grandes des fenêtres sur le monde. Ces ouvertures sur le monde, que nous impose notre vocation commerciale, nous amènent à poursuivre une politique d'intérêt général à partir de nos intérêts nationaux. C'est ce que nous faisons, tout d'abord aux Nations Unies. Libre et capable d'assumer des responsabilités internationales, le Canada joue un rôle de premier plan pour le renforcement de l'autorité de cette institution mondiale. Vous avez des exemples dans notre rôle à Chypre, à Suez, au Congo et ailleurs où la paix est en danger.

Comme autres caractéristiques de notre politique étrangère, je mentionne la coordination étroite entre les facteurs de défense et les facteurs de politique étrangère selon les principes énoncés dans le Livre blanc sur la défense et, bien entendu, une importance croissante accordée à l'aide extérieure. Nos liens étroits ou en voie de développement avec les États-Unis, le Commonwealth, la communauté des pays de langue française et les pays d'Amérique latine, occupent chacun à sa façon une place importante dans l'élaboration de notre diplomatie.

Peut-être devrais-je terminer en vous rappelant qu'une diplomatie de puissance moyenne doit être une diplomatie ouverte, c'est-à-dire intelligible à tous. Mais une diplomatie efficace doit aussi savoir être discrète. La diplomatie canadienne, je pond, je crois, à ces deux impératifs.

Question (2):

Quelle attitude et quelle position seront prises à l'égard de la Chine populaire lors de l'Assemblée générale des Nations Unies?

Réponse:

Il est difficile de prédire quelle sera la position du Canada sur le problème de la Chine communiste aux Nations Unies alors que nous ne savons pas encore exactement quelle situation nous devons alors affronter. Vous le savez sans doute, le Cambodge, appuyé par un certain nombre d'autres États membres, a posé un point à l'ordre du jour sur la représentation de la Chine. Il est probable que ce point soit étudié avant le mois de février 1965. Nous ne savons encore quel genre de résolution les Cambodgiens présenteront. L'an dernier, ils se sont faits les co-parrains d'une résolution qui réclamait l'expulsion des représentants du Gouvernement nationaliste chinois et leur remplacement par des représentants de la Chine communiste. Le Canada n'a pas appuyé une telle résolution au problème chinois par le passé, et je n'ai aucune raison de croire qu'il changera sa position à la session en cours.

Nous ne savons pas encore si l'Assemblée sera saisie d'autres propositions à ce sujet. Si toutefois il en est d'autres, elles porteront probablement sur le problème permanent du statut de Formose et sur le fait que l'Assemblée générale n'a pas le droit, par une mesure sur un problème de représentation, de porter un jugement au statut international d'un membre qui est déjà représenté aux Nations Unies. Le Gouvernement canadien tient à ce que l'on progresse vers une solution au problème de la représentation de la Chine et de la question plus vaste encore de l'admission de la Chine continentale au sein de la communauté internationale. Ses propositions tranchées des principales parties intéressées peuvent cependant enfreindre un tel progrès. Nous devons toujours nous rappeler les effets que pourrait avoir sur ce qui se passe aux Nations Unies sur la difficile situation politique et militaire du Sud-Est asiatique. Ces divers éléments prendront une importance considérable lorsqu'il s'agira de déterminer la position du Canada sur ce point à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Question (3):

Que pense le Gouvernement canadien de la dégradation de la situation au Vietnam, et quelle est sa politique pour le Sud-Est asiatique?

Réponse:

Comme je l'ai fait observer récemment en plusieurs occasions, la situation au Vietnam donne lieu à de graves préoccupations, sous le rapport non seulement des difficultés et des souffrances que l'agression communiste a imposées au peuple de ce pays malheureux, mais aussi des répercussions de cette situation sur la sécurité dans le Sud-Est asiatique. Toutes les preuves dont nous disposons nous amènent inévitablement à conclure que la raison fondamentale de cette instabilité, tant militaire que politique, est le fait que le Vietnam du Nord a déterminé à s'ingérer dans les affaires du Vietnam du Sud en soutenant les éléments du Vietcong dans leurs tentatives de subversion, de terrorisme, de sabo-

tage et de meurtres, et en fournissant une direction et du matériel à la rée armée dans le Vietnam du Sud.

Devant cette politique hostile qui émane d'Hanoï, le Vietnam du Sud, çant le droit légitime d'auto-défense qui appartient à tout État, a sollicité aide militaire de l'étranger; cette assistance lui a été fournie par un certain de pays, parmi lesquels les États-Unis viennent au premier rang. On a fait comprendre qu'il s'agit d'une aide temporaire, qui se terminera éventuelle si le Vietnam du Nord décide d'abandonner ses activités d'agression.

Le Canada n'a pas octroyé d'aide militaire au Vietnam du Sud; l'intér nous prenons à la situation dans ce pays est motivé par le fait que nous membre de la Commission internationale qui a été instituée par la Confé de Genève de 1954 afin de contrôler la mise en œuvre de l'Accord de cesse feu. Au sein de la Commission, nos représentants déploient tous leurs efforts que cet organisme exerce ses fonctions de surveillance d'une manière aussi forme que possible à l'objectif originel. Dans la mesure où ces efforts sont triés soit par les deux autres membres de la Commission, soit par l'un l'autre des parties contractantes à l'Accord de cessez-le-feu, nous avons de montrer où se situe la cause des échecs auxquels nous serons peut-être traints de nous soumettre.

La question d'une nouvelle conférence internationale qui serait cor afin de régler le problème du Vietnam a donné lieu à de nombreuses discussions. Bien qu'à mon avis une conférence de ce genre puisse se révéler indispensable à un certain stade, pour l'élaboration d'un règlement plus durable, je suis certain des résultats qui pourraient en découler présentement. J'ai du mal à que les communistes observeraient un nouvel accord sur le Vietnam plus n'ont observé leurs autres engagements internationaux, à moins qu'un tel ne place tout le pays sous une domination communiste — éventualité que suis sûr, ne plairait ni au peuple canadien ni au peuple du Sud-Vietnam condition indispensable de la paix et d'une solution durable de ces problèmes que les communistes abandonnent l'agression en tant que moyen de réaliser objectifs. Tant qu'Hanoï ne prendra aucune décision à cet effet, la situation Vietnam continuera de porter le germe d'un grave danger.

Question (4):

La crise de l'Alliance atlantique a été l'objet de récentes conférences nationales. Comment Ottawa analyse-t-il cette crise? La France est-elle à l' des divergences actuelles?

Réponse:

Il n'y a pas de crise au sein de l'OTAN. Ceci n'est pas ma réponse nelle à votre question. C'est celle qui ressort clairement de la réunion minist de l'OTAN qui a eu lieu la semaine dernière à Paris. Il ne s'agit donc pas d lyser les éléments d'une crise mais de comprendre une évolution complexe suis reparti de Paris convaincu qu'aucun des membres de l'Alliance ne cher l'affaiblir et qu'à travers des options ou des positions diverses l'OTAN am

le fois de plus à trouver un commun dénominateur à chacun des problèmes qui occupent.

Assurément, il y a eu en Europe comme dans le monde entier des événements de grande portée qui présentent pour l'Alliance des problèmes sérieux d'adaptation. Mais au Canada nous ne trouvons rien de surprenant ni de nécessairement encourageant là-dedans. L'OTAN a été établie il y a quinze ans; il est donc bien naturel que nous nous trouvions aujourd'hui devant des problèmes qui n'existent pas en 1949.

Le but du Canada est d'assurer que l'Alliance puisse faire face franchement à ces problèmes et les traiter d'une façon qui empêche une crise d'éclater. Nous sommes convaincus que ce double objectif peut être atteint parce que nous n'avons aucun doute que les buts fondamentaux liant les membres de l'Alliance sont les mêmes aujourd'hui qu'hier. Pour cette raison, nous avons recommandé que le Conseil de l'OTAN soit saisi de la question des problèmes nucléaires de l'Alliance. Cet examen a déjà commencé et il doit se poursuivre.

On m'a demandé récemment si nous acceptions l'idée que l'Alliance doive reposer sur deux piliers, l'un américain, l'autre européen. Les puissances continentales ont eu tendance dans l'histoire à regarder la mer comme une chose qui vise et les puissances maritimes comme un trait d'union. Le Canada n'est à proprement parler ni une puissance continentale ni une puissance maritime, mais nous sommes liés par notre histoire franco-britannique qui nous fait attacher le plus grand prix à nos rapports transatlantiques. Sinon, le Canada ne serait qu'un appendice des États-Unis.

Mais indépendamment du point de vue canadien je crois que l'idée des deux piliers pourrait nous mettre sur une mauvaise piste. Il est bien possible que dans le domaine de la politique économique, l'Europe et l'Amérique du Nord puissent jusqu'à un certain point négocier avantageusement des questions de tarifs comme est le cas dans le "Kennedy Round". Par contre, je me demande comment cette idée des deux piliers peut s'appliquer à l'Occident, dans le domaine de la défense, si ce concept correspond aux réalités militaires actuelles, même du point de vue de l'Europe.

Question (5):

La M.L.F. est-elle une solution aux problèmes défensifs de l'OTAN? Quelle est la position du Canada sur l'aménagement des forces nucléaires au sein de l'OTAN?

Réponse:

Le Canada n'a pas participé aux discussions techniques et préliminaires sur la M.L.F. mais nous ne sommes pas opposés à ce que d'autres membres de l'Alliance en discutent entre eux. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous ne croyons pas que les propositions relatives à la création d'une force multilatérale, prises isolément, soient de nature à régler l'ensemble de ce problème. Nous estimons que les arrangements auxquels on pourrait éventuellement aboutir devraient être discutés au moment opportun au sein de l'OTAN et aussi qu'ils devraient

correspondre autant que possible aux intérêts de tous les membres de l'Alliance et tenir compte des répercussions probables qu'ils peuvent entraîner en Europe et dans le monde. Nous serions évidemment défavorables à toute dissémination des armes nucléaires. Il n'en est heureusement pas question. Ces considérations figurent parmi les principes qui guideront le Gouvernement canadien dans l'examen en cours des propositions récemment formulées par la Grande-Bretagne. Le problème de l'aménagement des forces nucléaires de l'Alliance est, comme vous le savez, complexe et très important. Il doit à cause de cela être abordé sans précipitation.

Nous serions inquiets de toute décision ou accord qui pourrait avoir pour effet de diviser l'Alliance. Il est évident qu'une telle éventualité est moins probable si tous les membres de l'Alliance ont l'occasion de se prononcer. Nous avons envisagé, de plus, qu'il serait préférable d'étudier la possibilité d'une plus large participation à la direction militaire de l'Alliance en développant les procédures existant déjà dans le cadre de l'OTAN.

Question (6):

Comment le Canada conçoit-il une force internationale permanente de maintien de la paix (ou au service de) l'ONU?

Réponse:

Le Canada a appuyé en plusieurs occasions l'idée d'une force internationale permanente de paix sous l'égide des Nations Unies. Il se rend toutefois compte que les projets d'établissement de forces de paix de l'ONU qui furent conclus à San-Francisco en 1945 ont échoué à cause du désaccord des grandes puissances. Le Canada sait aussi que les projets envisagés en ce sens dans les dernières années d'un accord de désarmement sont loin d'être réalisés.

En l'absence de tels choix, le Canada estime que le meilleur moyen d'avancer dans cette voie est d'obtenir que les membres des Nations Unies s'entendent sur des arrangements spéciaux pour le maintien de la paix. De tels arrangements devraient comprendre la formation d'unités nationales de réserve pour le service des Nations Unies et la création d'un personnel de planification composés d'experts militaires au Secrétariat des Nations Unies. En outre, le premier ministre a proposé qu'un certain nombre de puissances moyennes élaborent un arrangement d'appoint visant à établir une force internationale de paix à laquelle les Nations Unies pourraient recourir au besoin. Il n'a pas été possible de mettre cette idée en œuvre mais le Canada a, de fait, convoqué à Ottawa au mois de novembre une réunion de pays expérimentés en maintien de la paix ont pu s'entretenir des problèmes pratiques en jeu sur le plan pratique. Nous souhaitons que cette réunion contribue à l'amélioration des arrangements pour le maintien de la paix à l'avenir.

Question (7):

Comment régler le problème financier de l'ONU tout en respectant l'article XVIII de la Charte?

Réponse:

Ce qui est en jeu, c'est la responsabilité collective des États membres à l'égard

Les opérations de maintien de la paix entreprises par les Nations Unies. Le plus grand nombre des États membres sont d'avis, comme le Canada, que les frais de maintien de la paix doivent être assumés par les Nations Unies en conformité de son principe, et que la répartition qu'en opère l'Assemblée présente pour les membres a un caractère obligatoire. Quelques gouvernements, en particulier celui de l'URSS et celui de la France, ne partagent pas ce point de vue, en ce qui concerne tant le principe que la loi.

Un affrontement sur cette question entraînerait pour l'Organisation des Nations Unies les plus graves conséquences, quel que soit le succès d'une tentative d'application de l'article 19 de la Charte. Aussi me paraît-il indispensable de rechercher toutes les possibilités d'accommodement, ce qui nécessite de la part des États intéressés une certaine disposition à faire des concessions. On a déjà gagné beaucoup de temps pour négocier grâce à l'adoption par l'Assemblée d'une procédure d'unanimité, et nous comptons sur une discussion plus large au sein du Groupe de travail des Vingt et Un, dont le Canada fait partie.

L'objectif recherché par le Canada dans cette discussion se définit en peu de mots: accommodement et non pas capitulation. J'entretiens l'espoir qu'il sera possible de mettre au point une solution qui ne compromette ni l'applicabilité de l'article 19, ni l'idée générale de la responsabilité collective des membres à l'égard des opérations des Nations Unies, ni les pouvoirs résiduels de l'Assemblée générale. Ainsi que je l'ai exposé le 8 décembre à l'Assemblée générale, le point de vue du Canada consiste en ce que le principe du partage de la responsabilité doit être à la base de tout accord auquel on parviendra, et en ce que la responsabilité des frais de maintien de la paix doit être partagée par tous les États membres et non pas laissée à quelques-uns seulement.

Question (8):

Quelle est la position du Canada aux négociations Kennedy de Genève?

Réponse:

Des le début, le Gouvernement canadien a donné tout son appui à ces négociations organisées sous l'égide de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et qui promettent d'être les plus ambitieuses jamais entreprises entre les pays commerçants du monde. Dans les premières semaines de 1964, le Gouvernement a créé le Comité canadien des tarifs douaniers et du commerce, qui groupe des hauts fonctionnaires sous la présidence de M. N. A. Robertson, ancien sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et a reçu mandat de consulter les industries canadiennes et les autres parties intéressées en vue des négociations Kennedy. Au cours de l'été, cet organisme a reçu des mémoires de la part d'un grand nombre de groupements de toutes les parties du pays, dont plusieurs ont aussi présenté des exposés à Ottawa de vive voix, ce qui a aidé le comité à formuler ses recommandations au gouvernement.

Le Canada a pris une part active aux préparatifs des négociations Kennedy, et se poursuit à Genève et ailleurs depuis un an et demi. Les négociations proprement dites ont commencé le 16 novembre lorsque ont été déposées à Ge-

nève des listes de marchandises devant faire l'objet d'exceptions à la diminution générale de 50 p. 100 des tarifs douaniers, ou encore, dans le cas du Canada, notamment, des "listes d'offres" de réductions tarifaires éventuelles. Le Canada se fait représenter à Genève par une forte équipe que dirige M. Robertson. Le Canada comprend des représentants des divers ministères intéressés. Il est encore trop tôt pour hasarder des conjectures sur les résultats des négociations; celles-ci seront nécessairement longues et difficiles. Nous sommes heureux, toutefois, de pouvoir rencontrer à la table des négociations nos principaux partenaires commerciaux: États-Unis, Grande-Bretagne, Communauté économique européenne, Japon et autres, en vue de réduire les restrictions qui frappent les échanges commerciaux et de faciliter à nos marchandises l'accès des marchés étrangers. Le gouvernement est convaincu que c'est seulement par l'accroissement des exportations que nous pourrons développer notre production industrielle autant qu'il le faut pour fournir des emplois à notre population grandissante. Ce n'est pas seulement le commerce des produits industriels, naturellement, qui nous intéresse, mais aussi l'accès de nos denrées et de nos matières premières industrielles aux marchés étrangers, qu'amélioreraient une réduction des tarifs douaniers et la suppression des autres obstacles s'opposant aux échanges. Enfin, nous souhaitons que les négociations Kennedy fournissent l'occasion aux pays en voie de développement de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine d'accroître les échanges de leur commerce extérieur et d'activer le développement économique. Le Canada a un besoin vital. Nous avons bon espoir que ces objectifs seront atteints au cours des mois prochains.

Question (9):

Quel a été le rôle d'Ottawa dans la conclusion de l'accord culturel et technique Paris-Québec; et dans l'accord sur le statut de la délégation du Québec à Paris?

Réponse:

Pour ce qui est de la première partie de votre question, il s'agit là d'un processus qui est en cours d'examen et au sujet de laquelle nous sommes, depuis un certain temps, en rapport avec les autorités provinciales de Québec et avec le gouvernement français. J'espère être bientôt en mesure d'annoncer un résultat satisfaisant. Lors de ma dernière rencontre avec M. Couve de Murville le 15 décembre, nous avons tous deux en effet exprimé le désir de voir s'intensifier les échanges culturels entre la France et le Canada. Dans ce but nous avons d'entamer prochainement des négociations pour la conclusion d'un accord dans ce domaine lequel, j'en suis convaincu, ne pourra que bénéficier à l'ensemble du pays.

Pour ce qui est du statut de la délégation du Québec, M. Couve de Murville et moi-même nous sommes tous deux félicités de ce que nos gouvernements aient mis d'accord pour que la délégation générale du Québec à Paris jouisse de privilèges et d'immunités comparables à ceux qui sont accordés aux agents des provinces canadiennes à Londres.

J'ai tenu à remercier le Gouvernement français de cette mesure qui

mettre à la délégation générale du Québec à Paris de jouer pleinement son rôle à l'avenir.

Question (10):

Le problème chypriote est-il en voie de règlement? Quelle est la participation du Canada aux opérations de paix dans l'île? Quelle solution prône Ottawa?

Réponse:

L'opération de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre a considérablement amélioré la situation dans l'île ces derniers mois. La tension entre les collectivités chypriote grecque et chypriote turque s'est atténuée, et dans une certaine mesure les conditions sont redevenues plus normales.

Malgré tout, toutefois, que la situation à Chypre reste virtuellement explosive, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé, le 18 décembre, qu'il n'y avait pas de solution de rechange praticable au prolongement du mandat de la Force de maintien de la paix de l'ONU pour un autre trimestre. Comme je l'ai dit à la Chambre le même matin,

le Gouvernement canadien a décidé d'accéder à une demande du secrétaire général des Nations Unies en consentant à maintenir sa participation à la Force de maintien de la paix pendant une période supplémentaire de trois mois. C'est là une autre preuve de l'engagement que donne le Canada à l'activité de maintien de la paix de l'ONU. Nous en avons joué un rôle actif dans les négociations qui ont mené à l'établissement de la Force et nous en avons contribué et financé le plus fort contingent.

Le Canada a maintenant environ 1,150 officiers et soldats à Chypre. Le contingent canadien, qui comprend maintenant le premier bataillon des Canadian Grenadier Guards et le premier escadron de reconnaissance du régiment de cavalerie Lord Strathcona, est déployé le long de la route stratégique de Kyrenia. Le Lord Strathcona a pris charge des convois qui empruntent cette route et il veille aussi sur le col de Kyrenia et la zone de Saint-Hilarion. Jusqu'au début de décembre, il avait pour mission de patrouiller la "Ligne Verte" à Nicosie; les contingents norvégiens et finlandais ont remplacé l'escadron canadien dans ce rôle et ce dernier s'est vu assigné à la place une mission dans le secteur occidental de la zone de Nicosie. Le Commandant et le personnel de l'état-major de la zone de Nicosie sont canadiens. Le Canada enfin a détaché bon nombre de ses militaires auprès du grand Quartier général des Nations Unies à Chypre.

Bien que la situation se soit améliorée dans l'île, on ne s'est pas encore engagé sur une solution aux divergences d'opinions sur l'avenir de Chypre qui conduisent à diviser la Grèce et la Turquie ainsi que les collectivités chypriote grecque et chypriote turque. Ces divergences entre la Grèce et la Turquie, deux membres au sein de l'OTAN, sont l'objet du souci constant du Canada et des autres membres de l'Alliance. Ce problème a été examiné à la récente réunion ministérielle à Paris, où j'ai fait appel au sens des responsabilités des deux gouvernements et où nous nous sommes engagés à faire tout leur possible pour exercer une influence modératrice sur les deux collectivités de Chypre.

Le Gouvernement canadien a adopté le principe de ne pas se prononcer sur les questions fondamentales en jeu dans le différend de Chypre parce qu'il im-

porte que nous conservions notre réputation actuelle de stricte impartialité sur cette question. A moins de maintenir cette réputation, le Canada pourra difficilement continuer à jouer un rôle utile dans la Force de l'ONU. Cela ne signifie pas, il va sans dire, que le Gouvernement se désintéresse du fait que le différend persiste, et des effets qu'il exerce à Chypre et sur les rapports entre deux membres de l'OTAN. Nous croyons toutefois que le meilleur moyen de nous rendre utiles est de continuer à donner notre plein appui au maintien de la paix par les Nations Unies et aux tentatives de médiation à Chypre.

Question (11):

La politique étrangère d'un pays peut-elle avoir une influence sur les problèmes nationaux de ce pays?

Réponse:

L'influence des réalités de la vie canadienne sur notre diplomatie et celle de notre diplomatie sur nos problèmes internes sont évidemment étroitement liées. Une politique étrangère qui, comme la nôtre, jouit de l'appui de la grande majorité de la population est en elle-même un facteur d'unité. Dans l'ordre économique elle est un facteur évident de prospérité, dans l'ordre des relations internationales une source d'enrichissement et d'influence réciproque. Je crois, par exemple, que la politique canadienne à l'endroit du Commonwealth, d'une part, et des pays francophones, d'autre part, qui dans les deux cas cherchent un resserrement des liens existants, joue un rôle important et positif dans l'équilibre interne du Canada.

Question (12):

Ottawa pense-t-il que le Canada a un rôle particulier à jouer sur l'échiquier international en tant qu'une des premières "puissances secondaires"?

Réponse:

Sûrement, et je crois avoir déjà expliqué pourquoi et comment. Il n'y a pas de niche spéciale réservée pour nous dans le temple de l'histoire internationale où les grandes puissances occupent l'avant-scène. Les moyennes et les petites puissances pour la plupart jouent un rôle qui dépasse leurs frontières. Nous disposons d'un capital d'amitié, d'affinités, de liens pratiques, d'actions désintéressées — ce que nous pouvons appeler une excellente réputation — que nous avons accumulé au cours de ces cinquante ans. Notre action internationale portera dans la mesure où nous saurons être des témoins et des interprètes valables de réalités internationales qui transcendent notre situation particulière. Je pense que nous devons poursuivre notre tâche avec patience mais avec vigueur.

Question (13):

Quelle est la politique actuelle du Canada vis-à-vis de l'Organisation des États Américains?

Réponse:

La politique actuelle du Gouvernement canadien demeure celle que j'ai mentionnée à maintes reprises à la Chambre des communes. Le Gouvernement canadien s'intéresse vivement aux travaux de l'Organisation des États Américains et est déjà membre de trois de ses agences: le Bureau interaméricain de la radiodiffusion,

interaméricain de statistique et l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire. Le Canada continue de suivre attentivement les problèmes de l'OEA en désignant des observateurs à certaines réunions de ses agences. Au début de ce mois le Gouvernement canadien, marquant ainsi son intérêt accru dans les affaires de l'hémisphère, a signé un accord avec la Banque interaméricaine pour le développement par lequel le Canada s'est engagé à mettre une somme de 10 millions de dollars à la disposition de cette institution pour le financement de projets d'aide dans les domaines économique, éducatif et technique.

En ce qui concerne l'entrée du Canada dans l'OEA, je crois qu'il faut laisser le temps faire son œuvre. L'opinion canadienne s'intéresse de plus en plus à l'Amérique latine. Cependant, à mon avis, il ne faut pas attacher une importance mesurée à l'aspect formel de nos relations avec les États américains, alors que le plan concret nous avons, en plus des liens déjà indiqués, des relations diplomatiques avec tous les pays de l'OEA et, par là, l'occasion d'un constant échange de vues sur toute question d'intérêt commun.

Question (14):

Quel est l'état actuel des relations du Canada avec les États-Unis et quelle a été l'évolution au cours des douze derniers mois?

Réponse:

En ce qui concerne les rapports du Canada avec les autres pays, c'est avec les États-Unis qu'ils sont le plus importants, et le plus difficiles aussi, à cause du grand nombre de domaines dans lesquels ils s'exercent. Dans les contestations qui peuvent s'élever entre nos deux pays le rôle du gouvernement consiste, à notre avis, à établir une atmosphère, des conditions, dans lesquelles la consultation et la coopération soient possibles à tous les échelons, gouvernementaux ou non gouvernementaux, dans le respect mutuel des droits et intérêts de l'autre partie. Parce que nous n'avons jamais perdu de vue cet objectif, il s'est accompli des progrès dans des secteurs qui paraissaient encore très critiques l'année dernière. La navigation sur les Grands lacs, par exemple, qui était désorganisée, se fait de nouveau librement. Les négociations relatives au Traité du Columbia, qui se trouvaient au point mort, ont été reprises, et l'on est à la veille de commencer de grands travaux qui fourniront aux deux pays les avantages découlant d'énormes nouvelles d'énergie hydro-électrique, en même temps qu'une meilleure prévention des inondations dans une région où les crues sont particulièrement catastrophiques, comme on l'a vu ces jours-ci. Dans le secteur général de l'énergie électrique, pétrole, gaz naturel, etc.), nous ne cessons d'étudier de nouvelles possibilités de coopération. Nous nous livrons d'autre part intensivement à l'examen des principes dont pourraient s'inspirer les relations entre nos deux pays sur le plan économique comme sur les autres plans.

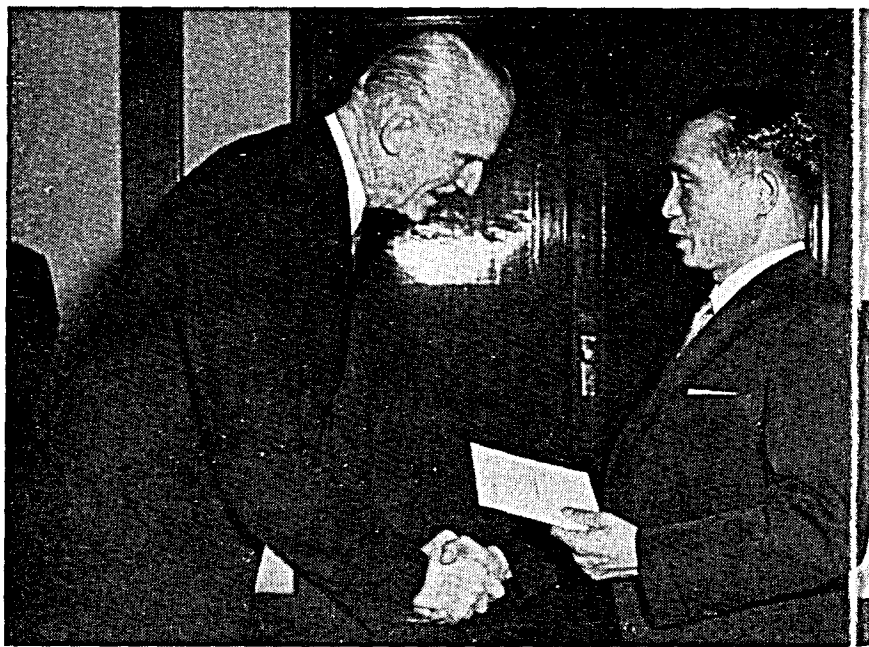
Par l'intermédiaire de la Commission mixte internationale, le Canada et les États-Unis viennent d'entreprendre une enquête sur le problème des niveaux des Grands lacs, qui présente pour les deux pays une importance vitale.

Peu après l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, des questions contro-

versées relatives à l'armement nucléaire ont été réglées, ce qui a facilité la coopération en matière de défense de l'Amérique du Nord. Ces questions ont été soulevées en revue à la réunion du Comité ministériel canado-américain de défense commune, qui a eu lieu à Washington en juin 1964.

Il y a eu au cours de l'année de nombreuses consultations entre le président d'administration et le premier ministre, entre M. Rusk et moi, ainsi qu'à d'autres échelons, au mois de mars 1964, au sujet de divers problèmes mondiaux. Nous ne sommes pas toujours tombés d'accord, mais nous avons toujours tâché de comprendre le point de vue de l'autre.

En somme, nos pays se montrent tous deux capables d'affronter leurs problèmes d'une manière adulte et raisonnable, ce qui est de bon augure pour l'avenir.



Le 11 novembre 1964, M. Richard P. Bower (à gauche) a présenté ses lettres de créance au président de la République de Corée, M. Park Chung Hee, à titre de premier ambassadeur du Canada dans ce pays. M. Bower est aussi accrédité comme ambassadeur au Canada. Le 21 décembre, la Corée a ouvert une ambassade à Ottawa; depuis le mois de décembre 1963, l'observateur permanent de la République de Corée aux Nations Unies est accrédité comme ambassadeur au Canada.

CONFÉRENCES PROCHAINES

le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement: Genève; prorogée le 17 septembre.

le Conseil d'administration de l'OIT et de ses comités, 161^e session: Genève, 15 février au 15 mars 1965.

l'Assemblée des droits de l'homme des Nations Unies: Genève, 22 mars au 15 avril 1965.

la Réunion ministérielle de l'OTAN: Londres, 11 au 13 mai 1965.

la Conférence internationale du Travail, 49^e session: Genève, 2 au 24 juin 1965.

l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, 8^e assemblée générale: Guatemala, 25 juin au 10 juillet 1965.

es de
mier au
leur au
ois de
s est ac

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. R. Plourde, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à Bordeaux, à compter de décembre 1964.
- M. J. Chapdelaine a démissionné le 19 décembre 1964 de son poste à l'ambassade du Canada au Caire, en République arabe unie.
- M^{lle} N. M. Thain a démissionné du ministère des Affaires extérieures le 23 décembre 1964.
- M. H. L. Weidman, de l'École nationale d'administration à Paris, est affecté à l'administration centrale à compter de janvier 1965.
- M. W. C. Wilkinson, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo, à compter de janvier 1965.
- M. C. O. Spencer, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Tokyo le 1^{er} janvier 1965.
- M. J. R. Morden, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Karachi, à compter de janvier 1965.
- M. D. N. Cornett, du haut-commissariat du Canada à Accra, est affecté à l'administration centrale à compter de janvier 1965.
- M. J. C. Langley, de la délégation du Canada auprès de l'OCDE, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Paris le 4 janvier 1965.
- M. J.-G.-A. Couvrette, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Lagos, à compter du 23 janvier 1965.
- M^{lle} E. Jarvis, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à Tegucigalpa, à compter du 29 janvier 1965.

LES TRAITÉS

Faits courants

Canadien

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique prorogeant pour l'hiver 1964-1965 les dispositions de l'Accord du 6 mars 1964 relatif à l'utilisation et l'entretien durant l'hiver de secteurs de la route de Haines en Colombie-Britannique et en Territoire du Yukon.

Ottawa, le 27 novembre 1964.

En vigueur le 27 novembre 1964.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les produits de l'industrie automobile.

Signé à Johnson-City le 16 janvier 1965.

En vigueur provisoirement le 16 janvier 1965.

Finlandaise

Convention supplémentaire modifiant la Convention entre le Canada et la République de Finlande pour éviter la double imposition et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, signée à Ottawa le 28 mars 1959

Helsinki, le 30 décembre 1964.

Suisse

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Confédération suisse relatif au renouvellement de l'Accord de coopération pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, renouvellement censé d'être en vigueur pour une période de cinq années à compter du 31 juillet 1963.

Ottawa, le 26 novembre 1964.

En vigueur le 26 novembre 1964.

Internationaux

Accord verbal portant prorogation de la déclaration concernant l'accession provisoire de l'Argentine à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Fait à Genève le 30 octobre 1964.

Signé par le Canada le 25 novembre 1964.

Accord verbal portant prorogation de la déclaration concernant l'accession provisoire de la Confédération suisse à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Fait à Genève le 30 octobre 1964.

Signé par le Canada le 25 novembre 1964.

Accord verbal portant prorogation de la déclaration concernant l'accession provisoire de la République arabe unie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Fait à Genève le 30 octobre 1964.

Signé par le Canada le 25 novembre 1964.

Publication

Annuaire des Traités 1963 N° 19. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à la réimposition des péages au canal de Welland. Ottawa les 19 et 20 décembre 1963. En vigueur le 20 décembre 1963.

Annuaire des Traités 1963 N° 21. Accords entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord et la République fédérale d'Allemagne relatif au statut des forces en République fédérale d'Allemagne. Faits à Bonn le 3 août 1959. En vigueur le 1^{er} juillet 1963.

Recueil des Traités 1964 N° 1. Traité portant interdiction des essais d'armes nucléaires l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Fait à Moscou le 9 août 1963. Signé par le Canada le 8 août 1963. En vigueur pour le Canada le 28 janvier 1964.

Recueil des Traités 1964 N° 3. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'entretien durant l'hiver du pipeline Haines-Fairbanks ainsi qu'à la maintenance et à l'entretien durant l'hiver de secteurs de la route de Haines. Ottawa le 6 mars 1964. En vigueur le 6 mars 1964.

Recueil des Traités 1964 N° 5. Accord à long terme sur le blé entre le Canada et la République socialiste de Tchécoslovaquie. Signé à Ottawa le 29 octobre 1963. En vigueur provisoirement le 29 octobre 1963. Instruments de ratification échangés à Prague le 25 mars 1964. En vigueur définitivement le 25 mars 1964.

AFI

Vol. XVI

Le monde

Déploiement

Buts et pro

Assemblée

Aide mili

La Gamb

Institut p

Les affaire

Prescrip

Le force

Forces o

Conférence

Nominatio

dans le

Les Traités

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XVII N° 3

Table des matières

Mars 1965

Le monde en 1965	86
Déploiement mondial du nouveau drapeau	93
Buts et principes de l'aide extérieure	94
Assemblée générale des Nations Unies	101
Aide militaire à la Tanzanie	104
La Gambie	106
Institut panaméricain de géographie et d'histoire	110
<i>Les affaires extérieures au Parlement</i>	
<i>Prescription pour les criminels de guerre</i>	112
<i>La force canadienne à Chypre</i>	112
<i>Forces canadiennes au sein de l'OTAN</i>	113
<i>Conférences prochaines</i>	114
<i>Nominations, mutations et démissions</i> <i>dans le service diplomatique du Canada</i>	115
<i>Les Traités</i>	116

Le monde en 1965

EXTRAITS D'UNE ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE, M. L. B. PEARSON,
AU CANADIAN CLUB D'OTTAWA, LE 10 FÉVRIER 1965

COMMENT FAISONS-NOUS face au monde en 1965 — et quel visage nous offre le monde à l'heure actuelle?

En premier lieu, nous ne pourrions guère affronter le monde si nous ne maintenons pas sur le plan national un front uni et fort, un sens de progrès et de détermination. Un Canada faible et divisé, inquiet du présent et manquant de confiance en son avenir, ne peut jouer aucun rôle valable dans les affaires internationales. Ceci n'est qu'une raison de plus pour confondre nos défaitistes et pour nous rappeler que la destinée du Canada est aussi brillante que celle de tout autre pays du monde. Les étrangers en sont conscients. Nous devons l'être également, et renforcer notre conviction par nos paroles et nos actes.

Nous devons donc affronter le monde en ayant confiance en nous-mêmes. Nous ne pourrions sans cela continuer de fournir une contribution efficace à la recherche de la paix et de la sécurité, qui demeure le principal objectif de notre politique étrangère.

Caractère de la contribution canadienne

Quelle forme doit revêtir cette contribution? Quel est le meilleur moyen pour nous à l'heure actuelle, de jouer sur le plan international le rôle d'une moyenne puissance dont la politique ne peut contraindre qui que ce soit, mais peut influencer beaucoup d'États, le rôle d'une moyenne puissance qui peut être fière de son activité internationale et qui possède des avantages particuliers dans le domaine de la diplomatie et des relations internationales — ces avantages résultant de notre position continentale et de notre position au sein du Commonwealth, de notre réputation de peuple qui observe fidèlement son devoir international en temps de guerre et en temps de paix? Nos occasions d'agir, de même que nos obligations, trouvent accrues parce que nous avons la force économique, les ressources matérielles et les connaissances techniques suffisantes pour nous assurer une place d'importance honorable, sans que nous soyons toutefois assez puissants pour aller à qui que ce soit ou dominer le mode de vie des autres. Nous avons l'équipement américain sans la puissance américaine. Ce qui est un attrait aux yeux de beaucoup, en particulier les nouveaux États et les pays sous-développés.

Si nous étudions, comme nous le devons, les meilleurs moyens de participer aux affaires internationales (je ne peux aborder ici qu'un ou deux aspects de cette participation), nous ne devons pas nous laisser trop influencer par l'expérience d'après-guerre, dont nous sommes en grande partie responsables mais qui a été déterminée par des conditions qui ont changé et qui changent, et dans lesquelles

nous avons travaillé par l'intermédiaire d'organisations internationales qu'il faut maintenant adapter à ces changements mondiaux.

Je pense au Commonwealth, à l'OTAN, aux Nations Unies et bien entendu à ce continent où les relations canado-américaines, si importantes pour nous, qui ont d'elles-mêmes élaboré une structure qui comporte, outre des comités ministériels ou officiels, des contacts personnels directs dans des réunions ou plus fréquemment par téléphone. Je pourrais ajouter que les lignes ne sont pas fermées, que la conversation est amicale et que les problèmes sont nombreux et difficiles.

Un élément, toutefois, de nos relations extérieures reste le même dans un monde changeant: l'importance que revêt pour nous le commerce et les investissements internationaux.

Quelles que soient les normes appliquées, le Canada est l'une des grandes nations commerçantes du monde. L'intérêt que nous prenons à l'expansion du commerce mondial — et dont nous témoignons d'une manière pratique en ce moment à Genève — n'est pas fondé seulement sur l'égoïsme matériel (aucun pays ne dépend plus que nous du commerce pour sa prospérité); il prouve également que nous sommes convaincus de la solidarité de tous les hommes et de toutes les nations.

Il serait certes insensé de notre part de gérer nos propres affaires économiques et financières d'une manière qui porterait préjudice aux bonnes relations que nous entretenons avec les autres nations commerçantes du monde.

Le premier des groupements internationaux au moyen desquels s'exerce notre politique étrangère est le Commonwealth des Nations. Cette association ressemble aussi peu au Commonwealth britannique qui existait à mon entrée aux Affaires extérieures en 1928 que la vie que je menais alors ressemble à celle que je mène maintenant!

Le petit groupe d'États blancs affranchis du joug colonial dont les représentants, tels les membres d'un club, réunis autour du feu au 10 de Downing Street écoutaient le vieux directeur parler du fardeau impérial et leur dire combien ils devaient maintenant apprécier le privilège de le partager — ce groupe a été remplacé par 21 premiers ministres assis officiellement à une table de conférence, qui, à l'exception de quatre (lors de la dernière réunion), venaient d'Asie, d'Afrique, de la Méditerranée ou des Antilles. Un trait commun, désormais, c'est moins le souvenir d'années scolaires à Oxford ou à Cambridge, que celui d'une période d'emprisonnement pour désaffection, dans l'une des institutions pénitentiaires de Sa Majesté.

A la dernière réunion de ses premiers ministres, ce nouveau Commonwealth a décidé d'établir un Secrétariat central. On avait fait dans le passé des propositions de ce genre. Elles avaient toujours été repoussées par le Canada, notamment par M. Mackenzie King, parce qu'elles établissaient un mécanisme de centralisation impériale dont notre statut se trouverait affecté. C'était peut-être une raison valable il y a 25 ans. Elle ne l'est plus à l'heure actuelle: cela est établi par le fait que les nouvelles nations africaines ont proposé l'idée d'un Secrétariat et que per-

sonne ne s'attend, encore moins Downing Street, à ce qu'un Britannique soit premier secrétaire général. Il y a plus de chances que l'on choisisse un Canadien. Ceci va contribuer à leur utilisation nous soust... seulement dans un ca... sentiers ba... d'abandon... nouvelle ro... Il y a... appui total... ments de b... Ceci e... mment... que. En cet... n'est plus... poignée d'... communis... de plus en... Nous... monde de... en une idé... Par ex... que... d... membres d... deux parti... Si en... problèmes... rep... La qu... Nations U... et d... assist... mais non... la Charte... de la pa... l'éc... Il dev... nous faisons doit contrarier l'édification de la communauté atlantique dans cha... sances, d... forces de... une puis... perses, n... Charte.

Voilà un indice de la valeur nouvelle d'une vieille institution internationale. Le Commonwealth doit devenir un lien de bonne volonté et d'aide mutuelle entre nations de races différentes, situées sur divers continents et ayant atteint des stades de développement variés; il doit mettre en œuvre le sentiment de famille, qui persiste, pour édifier une collaboration riche de sens et dénuée de discrimination fondée moins sur un commerce préférentiel que sur un sentiment de préférence. Si le Commonwealth peut réaliser cela, il entrera dans une période d'efficacité nouvelle et croe. Notre politique est de faire tout ce que nous pouvons pour atteindre cet objectif.

Il y a également l'OTAN, cet autre club international dont nous sommes membres originaires et actifs. J'ai foi autant que jamais en la coalition atlantique, mais j'y vois moins une coalition de défense que la base d'une communauté politique et économique au sein de laquelle régnerait une étroite collaboration. Malheureusement, il existe peu de liant politique et économique, à l'heure actuelle, pour l'unité atlantique — tandis que le lien de la défense collective pour la sécurité collective, tout en restant le principal élément de cohésion de l'Alliance, devient plus faible au fur et à mesure que se modifient les conditions qui ont amené la création de l'OTAN. Ces conditions étaient essentiellement la menace d'une agression militaire soviétique et la tentation de la faiblesse et de la division européenne.

L'Europe, maintenant, est forte et prospère. Ceci, ajouté à divers facteurs, notamment au fait que l'Europe orientale s'affranchit graduellement de son statut de satellite, a diminué la crainte immédiate d'une agression armée de la part de l'Union soviétique.

Nous devons maintenant réexaminer les principes d'après lesquels on a fondé l'Alliance atlantique il y a 16 ans. La meilleure solution serait d'effectuer un rapprochement organique en prenant l'ancien traité pour base. Mais c'est une chose impossible à l'heure actuelle si nous voulons inclure la France du général de Gaulle. Or il est certainement impossible au Canada d'envisager une coalition atlantique sans la France.

L'autre solution serait de considérer une nouvelle entente en vertu de laquelle l'Europe se chargerait de la sécurité d'un côté de l'Atlantique, et l'Amérique du Nord de celle de l'autre, entente que compléteraient des mesures d'aide mutuelle en cas d'attaque.

Je ne prétends pas qu'une évolution de ce genre se fasse cette année ou le prochain au sein de l'Alliance atlantique. Je ne suggère pas non plus que ce que nous faisons doit contrarier l'édification de la communauté atlantique dans la voie qui nous est ouverte.

J'affirme seulement que les mesures de défense qui étaient appropriées en 1948 peuvent ne plus convenir en 1965, ou en tout cas qu'elles ne conviendront peut-être pas pour longtemps après 1965.

Ceci veut dire qu'un pays comme le Canada devra déterminer avec soin si la contribution qu'il fournit présentement outre-mer à l'OTAN constitue la meilleure utilisation de ses ressources pour la défense de la paix. Il ne s'agit pas de nous soustraire à l'obligation de participer à la défense collective. Nous devons seulement déterminer la meilleure manière de nous acquitter de cette obligation dans un cadre qui se modifie. Il est toujours facile, et donc tentant, de suivre les sentiers battus, même s'ils ne conduisent à aucun endroit précis. Avant, toutefois, d'abandonner ce sentier, nous devrions avoir une assurance raisonnable que la nouvelle route est un meilleur moyen de parvenir au but.

Il y a ensuite l'Organisation des Nations Unies, à laquelle nous accordons un appui total, appui qui, comme je l'affirme depuis 20 ans, constitue l'un des éléments de base de notre politique étrangère.

Ceci est encore vrai, mais j'estime que le moment est venu, étant donné notamment la crise actuelle à l'Assemblée, d'examiner l'Organisation d'un œil critique.

En cette période de 20 ans, elle a changé autant que le Commonwealth. Elle n'est plus dominée par l'Europe occidentale et l'hémisphère occidental, avec une poignée d'États communistes faisant un bruit infernal à la moindre occasion. Les communistes font moins de tapage, et la domination par la force du nombre est de plus en plus africaine et asiatique.

Nous devons réexaminer la Charte sur la base de ces changements et du monde de peuples nouvellement indépendants qui n'ont pas nécessairement foi en une idéologie communiste ou en une démocratie parlementaire.

Par exemple, lorsque l'URSS et les États-Unis s'affrontent à New-York sur la question du retrait du droit de vote pour paiements non effectués, la majorité des membres de l'ONU n'est maintenant impressionnée ni par l'une ni par l'autre des deux parties.

Si en outre nous résolvons cette question financière sans nous attaquer aux problèmes de plus grande envergure, la solution ne vaudrait guère mieux qu'un arrangement.

La question que nous devons bientôt trancher est celle de savoir si les Nations Unies doivent devenir simplement une organisation sociale, humanitaire et d'assistance, les questions politiques et de sécurité faisant l'objet de discussions mais non d'une recherche véritable de solution; ou si par suite d'une révision de la Charte ou d'un accord entre les principaux membres les fonctions de maintien de la paix peuvent revêtir un caractère suffisamment efficace. Le moment de la décision approche.

Il devient de plus en plus difficile pour un groupe limité de moyennes puissances, dont le Canada, de porter le fardeau d'une contribution importante aux forces de maintien de la paix, alors que d'autres pays qui ont des ressources et une puissance plus grandes non seulement refusent de payer leur part des dépenses, mais s'obstinent à affirmer que l'opération elle-même est illégale selon la Charte.

C'est pourquoi quelque petit comité que l'on puisse créer pour la recherche d'une solution à la crise actuelle du paiement des arriérés doit également été prié d'examiner toute la question de l'organisation des opérations de maintien de la paix effectuées aux termes de la Charte.

Relations canado-américaines

Il y a enfin les relations continentales du Canada avec la nation voisine qui est outre à la tête de ce que nous appelons d'une manière plutôt vague "le monde libre".

De bonnes relations avec les États-Unis, fondées sur le respect mutuel, et une collaboration amicale plutôt que sur une domination amicale doivent constituer la clef de voûte de la politique extérieure du Canada.

Une politique de ce genre ne permet ni appui automatique, ni critique indigne. Nous devons protéger et faire progresser nos intérêts nationaux, mais nous ne devons pas oublier que le plus grand de ces intérêts est la paix et la sécurité. La réalisation de cet objectif, comme nous devons le constater avec humilité, n'est pas subordonnée tellement à notre politique qu'à celle de notre voisin. La satisfaction que nous tirons de notre identité nationale et de notre indépendance doit être rattachée aux exigences de l'interdépendance et à la reconnaissance des responsabilités globales des États-Unis dans la poursuite des objectifs des idéaux que nous partageons.

Ceci dit, dans la pratique, que nos doutes officiels quant à certains aspects de la politique étrangère des États-Unis doivent être exprimés en privé par les voies de la diplomatie, plutôt que publiquement dans des discours à l'attention des Canadian Clubs. Cela ne veut pas dire que nous devons toujours garder le silence s'il existe un désaccord prononcé sur des questions de grande importance ou de principe. Pas du tout. Des Canadiens occupant de hauts postes ont à plus d'une occasion parlé très franchement de la politique et des actions de notre voisin. Washington appelle cela tristement se faire tordre le bras par un proche ami. Nous ne devons jamais cependant formuler ces critiques afin de susciter un hurra chauviniste de la part de nos compatriotes. Tirer les plumes de la queue de l'aigle est un moyen facile, mais dangereux, d'obtenir une certaine popularité provisoire et de ressentir une certaine satisfaction devant le mécontentement du grand oiseau.

C'est une forme de satisfaction dont il ne faut pas abuser, pour des raisons nationales et internationales.

La situation au Vietnam

Un excellent exemple de la force de la tentation et de la nécessité de la tenir sous contrôle nous est fourni actuellement par la situation au Vietnam.

Nous devrions nous garder de condamner trop hâtivement les réactions américaines de représailles ou de dissuasion (c'est là une nouvelle expression) devant les attaques du Vietcong communiste. Nous devons nous souvenir que les accords

de Genève de 1954 ont partagé le Vietnam et ont interdit toute agression de l'une des parties contre l'autre; mais le Gouvernement communiste du Nord, avec l'appui de la Chine, a dès l'origine violé cet accord en soutenant de manière continue la guerre de guérillas dans le Sud. Il y a eu sans cesse provocation armée.

L'autre aspect du tableau est que le Vietnam du Sud n'a presque jamais réussi à faire face à la provocation du Nord au moyen de ses propres efforts politiques et militaires. Le Vietnam du Sud a reçu une aide massive de la part des États-Unis, mais nous ne pouvons oublier que la politique américaine au Vietnam semble n'avoir trouvé aucun appui solide par voie d'un gouvernement sud-vietnamien qui jouisse de force et de popularité.

C'est une situation confuse et dangereuse. La meilleure solution, évidemment, serait de mettre fin à l'intervention étrangère et de créer un Vietnam unifié, indépendant et neutre. Mais quelle chance a un Vietnam unifié de devenir autre chose qu'un Vietnam communiste, non par décision populaire mais par suite de la pression chinoise?

C'est le problème fondamental que nous devons poser à côté du danger évident d'une aggravation des représailles conduisant à la guerre. Gardons-nous de simplifier outre mesure le problème, notamment pour justifier une critique facile de la politique américaine.

Lundi dernier, le Gouvernement de l'Inde, s'exprimant par l'intermédiaire de son premier ministre et ayant noté qu'il y avait eu ingérence au Vietnam de nombreux côtés et qu'une chose avait conduit à une autre, a lancé un appel en faveur d'un arrêt immédiat de toute action provocatrice au Vietnam du Sud et au Vietnam du Nord de la part de *toutes* les parties". C'est un appel que j'approuve spontanément, mais seulement dans son entier.

Proposition de l'Inde

Le Gouvernement de l'Inde propose également des négociations au moyen d'une conférence analogue à celle de Genève pour la recherche d'une solution pacifique et durable. Au point de vue technique, une réunion de ce genre n'est pas nécessaire, car la conférence et l'accord de 1954 ont prévu de manière satisfaisante l'indépendance des divers pays de l'ancienne Indochine française. Si toutefois dans les circonstances envisagées par le Gouvernement indien – c'est-à-dire aucune pression militaire n'étant exercée d'un côté ou de l'autre – une conférence du genre indiqué avait lieu, le Gouvernement du Canada serait heureux d'y participer comme il l'a fait précédemment.

Entre quelles lignes de conduite avons-nous à choisir?

1) Laisser l'état de choses se continuer, en espérant que le Vietcong cessera éventuellement ses attaques et qu'une action américaine du genre de celle qui vient d'avoir lieu ne sera pas nécessaire. Croire en une solution de cette nature demande un optimisme considérable.

2) Que les États-Unis et les Vietnamiens emploient une force massive de dissuasion ou de représailles contre les bases communistes du Nord chaque fois que

se produit une attaque du Vietcong dans le Sud. L'argument en faveur de cette méthode est qu'elle forcera le Vietcong à laisser le Vietnam du Sud en paix, créera une meilleure atmosphère pour des négociations qui pourraient aboutir au retrait de la présence étrangère et à la non-intervention. Un certain optimisme est également nécessaire pour parvenir à cette conclusion. Un autre résultat, infiniment moins satisfaisant, pourrait être un conflit de grande envergure en Extrême-Orient entre la Chine et les États-Unis.

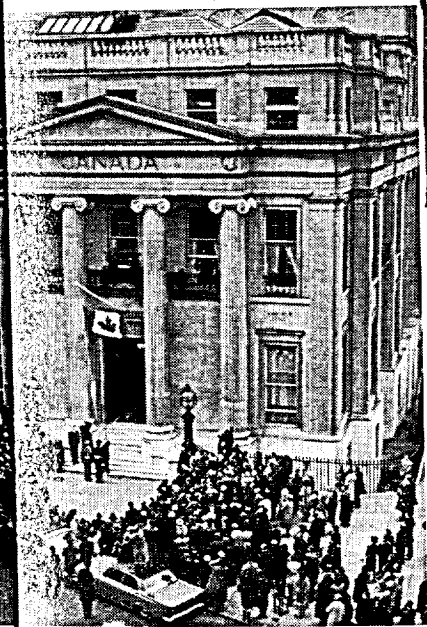
Il s'agit donc d'une situation pleine de danger, qui retient directement l'attention du Canada. Nous avons naturellement fait part de nos inquiétudes à nos voisins. Mais à ce stade et d'après les préceptes que j'ai mentionnés, ces inquiétudes doivent être formulées comme il convient par la voie diplomatique afin d'exercer le maximum d'influence.

ce
raix
tir
ne
ima
Ori
atte
no
r qu
te a

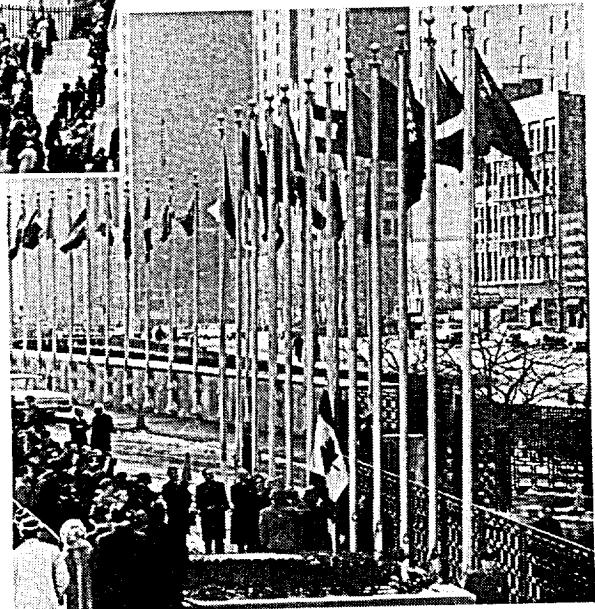
Déploiement mondial du nouveau drapeau



Nouvelle-Delhi



Londres



Nations Unies

Buts et principes de l'aide extérieure

DISCOURS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

M. PAUL MARTIN, À LA MEMORIAL ASSEMBLY DU COLLÈGE MACDONALD

SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, LE 9 FÉVRIER 1965.

JE SUIS TRÈS honoré de votre invitation à prendre la parole, après tant de sondages éminents et distingués, à cette Assemblée annuelle.

Depuis un certain nombre d'années, il est de plus en plus évident que la grande tâche de notre génération consiste à s'attaquer au sous-développement économique, dans lequel sont plongés à peu près les deux tiers de l'humanité. Aussi longtemps qu'il en sera ainsi, aussi longtemps que des millions des millions d'êtres humains resteront exposés à la pauvreté, à la faim et à des maladies endémiques, aussi longtemps que l'aspiration naturelle des nouveaux États vers l'amélioration des conditions de vie de leurs populations ne pourra être réalisée faute de ressources et de techniques, aussi longtemps que le monde sera divisé, avec une telle inégalité, en régions d'opulence et régions d'indigence, nous ne pourrions compter sur la paix véritable et la stabilité internationale.

Parce que le problème du sous-développement a des répercussions bien au-delà des régions mêmes où il se pose, les moyens à prendre pour l'affronter et le résoudre doivent se situer sur le plan international. L'aide extérieure constitue l'une des principales méthodes de remédier au sous-développement, et c'est pourquoi nous définirons les buts et principes de l'aide extérieure que je vous entretiendrai ce soir.

Tous les secteurs de la population canadienne, il est juste de le noter, ont accordé jusqu'ici un ample et généreux appui au principe de l'aide extérieure. Par-ci par-là, néanmoins, des voix s'élèvent pour demander si la charité bien ordonnée ne devrait pas commencer par nous-mêmes. Ce n'est pas une question facile, et certainement pas une question qui doive rester sans réponse.

La réponse dépend dans une certaine mesure de la définition que l'on donne au mot "charité". Il me semble que nous employons ce mot, le plus souvent, dans le sens d'aide à ceux qui ne peuvent rien faire pour eux-mêmes. Ce n'est pas le cas de l'aide extérieure, qui consiste à assurer aux pays en voie de développement les conditions dans lesquelles ils pourront s'aider eux-mêmes. Nous ne considérons pas les pays en voie de développement comme incapables de se tirer d'affaire eux-mêmes, non plus ne se considèrent pas de cette façon. Ils estiment que c'est à eux-mêmes qu'il incombe au premier chef de faire accéder leur économie au palier de la croissance autonome. Ce qu'ils demandent, c'est que la communauté internationale leur apporte son concours en soutenant leurs efforts et en établissant les conditions et les conditions qui leur permettront de mettre en œuvre leurs propres ressources en vue des objectifs considérés comme les plus utiles.

On peut soutenir cependant que l'aide extérieure utilise des ressources

onales (dans notre cas, des ressources canadiennes) et que ces ressources pourraient servir tout d'abord à combattre la pauvreté chez nous au lieu d'être employées à combattre la pauvreté à l'étranger. C'est un argument qu'on ne peut repousser à la légère, surtout si l'on tient compte de certaines enquêtes récentes sur la persistance de la pauvreté dans notre pays.

Les besoins des Canadiens et l'aide extérieure

Comment concilier la persistance de la pauvreté au Canada avec l'aide extérieure? Certains soutiennent que la pauvreté ne constitue qu'une notion relative. Dans toute société où il existe de grandes inégalités de niveau de vie, les secteurs de la population qui occupent le bas de l'échelle ont droit de se faire considérer comme vivant dans la pauvreté. Dans une enquête récente, on définissait la pauvreté comme se situant au niveau d'un revenu par personne de \$1,000 ou au-dessous. Si l'on devait considérer ce montant comme constituant une sorte de critère absolu de pauvreté, il faudrait dire qu'en 1960, dans le monde libre, les populations de 54 pays, comptant en tout 1,548,000,000 d'habitants, soit 80 p. 100 du total mondial, vivaient dans la pauvreté.

Regardons du côté des pays dits en voie de développement et nous constaterons qu'en 1960 leur revenu moyen *per capita* a été de \$130, soit d'à peine 25 de plus qu'en 1950. Pendant la même décennie, les pays avancés du monde libre considérés collectivement, ont vu leur revenu par personne passer de \$1,080 à \$1,410. C'est dire que, pendant cette décennie, l'écart entre le niveau de vie des pays évolués et celui des pays en voie de développement s'est élargi, non seulement en chiffres absolus, mais aussi en chiffres relatifs.

Ce sont là, évidemment, des chiffres d'ensemble qui ne traduisent pas forcément toute la réalité. Ils laissent de côté, par exemple, la pression croissante qu'exerce l'augmentation de la population et son influence sur le processus de développement. Il est bon de nous rappeler que, dans un nombre important de pays en voie de développement, l'accroissement démographique au cours de la décennie a été tel que l'accroissement du volume de production des biens et des services a à peine suffi à améliorer quelque peu les niveaux de vie.

Comme je l'ai dit au début, cet argument est fondé sur le caractère relatif de la pauvreté, mais il ne tient pas compte de tout le problème. La pauvreté ne peut pas être mesurée seulement en termes de revenu par personne. Un tel étalon ne tient pas compte, par exemple, des niveaux de subsistance minima dans des conditions de climat différentes. Surtout, il ne tient aucun compte de l'étonnement que cause la pauvreté sur le plan social dans un milieu où règne l'abondance, comme au Canada et dans les autres pays avancés, situation qui obligera les gouvernements à faire de la lutte contre la pauvreté un de leurs objectifs principaux.

Argument en faveur de l'aide extérieure

Pour parler en faveur de l'aide extérieure, je m'appuierai donc avant tout sur

l'argument suivant. Objectivement parlant, le Canada est un pays riche. Le revenu par personne n'est peut-être pas le seul indice sûr de la richesse d'un pays, mais il reste que le Canada occupe le second rang dans le monde pour ce qui est de revenu par personne. Il n'y a donc aucun doute que nous possédons les ressources voulues pour faire face au problème de la pauvreté chez nous et pour jouer le rôle qui nous revient dans toute action internationale coopérative visant à éliminer la pauvreté dans les pays en voie de développement. Cet argument me semble s'emporter sur tout autre dès lors que nous approuvons en principe l'aide extérieure. C'est vers cet aspect de la question que je me tourne maintenant.

Tout programme d'aide extérieure obéit d'ordinaire à des motifs assez divers. Ces programmes ont évolué de façon pragmatique, et le cadre mondial dans lequel ils évoluent s'est lui-même transformé avec une rapidité inouïe. L'aide extérieure fait partie aujourd'hui des relations internationales ordinaires et continuera probablement d'en faire partie dans l'avenir. Il est bon toutefois que, de temps à autre, nous nous arrêtions pour réfléchir sur les motifs de notre Programme canadien d'aide extérieure et pour étudier à nouveau les buts vers lesquels ce programme doit tendre.

Pour ma part, je n'hésite pas à dire que les raisons humanitaires me poussent à avoir emporté dans l'esprit de ceux qui ont appuyé et soutenu le principe de l'aide du Canada aux pays en voie de développement. A cet esprit humanitaire se greffent de nombreux autres éléments qui échappent à l'analyse. En général, toutefois, on admet, me semble-t-il, que les inégalités choquantes de richesse et de bien-être humain, de même qu'elles ne sont plus acceptables moralement au sein d'une communauté locale ou nationale, ne le sont plus désormais sur le plan mondial. Nous avons mis au point divers rouages afin d'opérer des transferts de richesse vers les secteurs de la communauté qui ne peuvent compter sur le seul jeu des lois du marché, et l'aide extérieure peut jouer un rôle analogue dans un cadre international beaucoup plus large. On trouve une approbation de cette philosophie de l'aide extérieure dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, dont l'actuel ministre des Finances, M. Walter Gordon, fut le président. Voici ce qu'en disait ce rapport publié il y a environ sept ans:

... Dans un monde où les distances ne comptent plus, l'idée d'humanité doit avoir des résonances pratiques plus prononcées. Il peut devenir graduellement inacceptable pour la conscience de l'Occident, de même que cela est déjà inacceptable du point de vue des populations des pays sous-développés, qu'il existe d'aussi flagrantes inégalités de bien-être humain. En très peu de temps, la plupart des pays occidentaux en sont venus à juger qu'or ne peut tolérer de telles inégalités à l'intérieur d'un même État. Il sera beaucoup plus long et difficile d'appliquer ce principe au monde entier. Mais la question est désormais posée et peut plus guère être éludée, même si les Canadiens le souhaitaient, ce que nous ne croyons pas.

Je suis convaincu que la Commission avait raison de croire que telle ne serait pas la réaction des Canadiens. De fait, c'est le contraire qui s'est produit. Assurément, il est sûr que les Canadiens ont voyagé davantage et que, par la lecture et par les autres moyens de grande information, ils en sont venus à connaître davantage les conditions

ditions qui règnent dans les pays en voie de développement, ils ont désiré faire plus que ce que le Gouvernement canadien accomplissait dans ce domaine par le rattachement des fonds publics. Et aujourd'hui des Canadiens en nombre croissant, individuellement ou dans le cadre d'organismes créés à cette fin, prennent part au Programme canadien d'aide extérieure. Cette participation accrue des Canadiens s'inspire essentiellement de considérations humaines; cela, je pense, on ne saurait en douter.

Justification sur le plan pragmatique

Que l'aide extérieure soit motivée sur le plan moral n'est pas incompatible avec le fait qu'elle se justifie sur le plan pragmatique. Dans sa première allocution aux conférences Massey, il y a de cela quelques années, Barbara Ward a fait ressortir ce point de la manière suivante:

Pour moi, l'une des preuves les plus convaincantes de l'existence d'un ordre moral dans le monde réside dans le fait que, lorsqu'ils travaillent avec intelligence et vision au bien des autres, les hommes et les gouvernements s'en trouvent également plus prospères. . . . A l'époque victorienne on disait que "l'honnêteté était la meilleure politique". J'irai plus loin, la générosité est la meilleure politique, l'amélioration du sort des autres que nous recherchons améliore également notre propre bien-être et notre propre sort. Les jeux ne sont pas inexorablement faits contre nous. Nos idées morales et nos intérêts - vus dans une juste perspective - ne sont pas opposés.

Presque tous les pays reconnaissent maintenant que le maintien de hauts niveaux de production et d'emploi dépend de l'existence d'une demande adéquate. Certes, pour stimuler la demande nous dépensons chaque année des montants considérables en publicité et de diverses autres manières. En même temps, dans les régions en voie de développement, il y a des millions et des millions de nouveaux consommateurs qui représentent pour nos moyens de production une demande non encore exploitée. Il est certainement dans notre intérêt commun — et c'est à dire dans l'intérêt commun des pays évolués et des pays en voie de développement — de mettre ces régions en mesure d'apporter leur contribution à la richesse du globe et de participer plus activement au commerce mondial. C'est évidemment pour l'aide extérieure un objectif à long terme, mais un objectif que nous ne pouvons impunément ignorer. Cela s'applique tout particulièrement à un État comme le Canada qui, étant l'un des grands pays commerçants du monde, a fortement intérêt à développer le commerce mondial.

Avantages de la méthode canadienne

Les bienfaits de l'aide extérieure sur le plan économique peuvent toutefois se manifester à plus courte échéance. Ici au Canada, nous nous sommes fixé comme règle d'accorder une bonne proportion de notre aide sous forme de marchandises canadiennes et de services canadiens. Cette méthode que la plupart des pays donateurs ont adoptée a fait l'objet de certaines critiques. Mais tant que nous continuons de fournir aux pays en voie de développement des biens et des services selon le principe de la concurrence internationale, on ne peut que louer le Canada, à mon avis, d'avoir adopté cette méthode. Les avantages sont de 4 ordres:

Premièrement: les ressources affectées à l'aide extérieure stimulent directement la croissance de notre économie en contribuant à hausser le niveau de production et de l'emploi.

Deuxièmement: l'aide extérieure permet aux producteurs, ingénieurs et techniciens canadiens d'enrichir leur expérience et de faire connaître dans de nouvelles régions les produits et les aptitudes du Canada.

Troisièmement: l'horizon des Canadiens s'en trouve élargi et l'image du Canada à l'étranger est ainsi projetée avec plus de clarté.

Quatrièmement: l'utilisation des biens et services canadiens suscite l'intérêt des Canadiens pour l'aide extérieure, et c'est ce qui a permis de mobiliser et de conserver l'appui du public en vue d'une expansion progressive du programme d'aide extérieure.

Signification politique de l'aide

Si l'effet ultime de l'aide extérieure est d'ordre économique, on ne saurait toutefois en exagérer la signification politique. Nous ne devons pas oublier que l'aide extérieure va à des pays et à des sociétés qui, sans exception, subissent des transformations sans précédent. Un grand nombre de ces pays n'ont obtenu leur indépendance que récemment. Dans bien des cas, l'indépendance a renforcé la poussée vers l'évolution et a aiguïté l'impatience que suscite le rythme auquel il est possible de mobiliser les ressources et les compétences nécessaires à la réalisation des progrès sur les plans social et économique. C'est ce qu'on a parfois appelé la "révolution des espoirs en croissance", car elle prend sa source dans la conscience des immenses bienfaits que la science et la technologie peuvent apporter à l'homme du XX^e siècle. Les pays nouvellement indépendants sont déterminés à faire éclater le cercle vicieux de la pauvreté, de la maladie et de l'ignorance afin d'entrer dans la société technologique moderne. Ils ne toléreront pas enfin que les riches deviennent plus riches et les pauvres restent pauvres, mais ils reconnaissent que le changement ne peut survenir en vingt-quatre heures, il est des délais-limites que les gouvernements de ces pays ne peuvent ignorer leurs propres risques.

Les incidences politiques de tout cela apparaissent clairement. En premier lieu, comme je l'ai fait observer au début de mon discours, nous ne pouvons raisonnablement nous attendre à la stabilité ou à la sécurité dans un monde où deux tiers des habitants vivent dans un état d'agitation sociale et d'insatisfaction sur le plan économique. Je ne veux pas dire — et nul à mon avis ne le fera — que l'aide extérieure peut résoudre complètement les problèmes des pays en développement. Elle peut cependant apporter un commencement de solution quand elle s'ajoute aux efforts déployés par ces pays afin d'établir une base de développement solide. Avant tout, elle fournit à ces pays l'assurance qu'ils pourront aller de l'avant dans une ambiance de coopération mondiale.

En second lieu, n'oublions pas que le besoin de mobiliser des ressources pour un développement économique rapide crée des problèmes extrêmement v

ans les pays où la majorité de la population vit dans l'indigence. Selon nous, le problème fondamental se ramène à ceci: le processus de développement, dans ces conditions, doit-il se poursuivre dans un cadre de liberté et de respect à l'égard de la diversité des hommes, ou doit-il se faire sous le joug de la contrainte politique? En parlant de ce problème fondamental, il me vient à l'esprit le passage suivant du livre de M. W. W. Rostow sur *Les étapes du développement économique*:

nous-mêmes et nos enfants voulons vivre dans un univers où quelque chose qui ressemble au credo démocratique forme la base de la plupart des sociétés, y compris la nôtre, les problèmes du passage d'un régime traditionnel à un régime moderne en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique . . . doivent être résolus par des moyens qui ne limitent pas la possibilité d'une évolution humaine et équilibrée.

M. Rostow ajoute:

nous devons faire preuve d'une intuition créatrice afin de comprendre ce qui se passe dans ces régions décisives du monde, et de décider ce que nous pouvons et devons faire pour jouer un rôle utile dans cette lointaine évolution.

Voici donc certaines des incidences politiques de l'aide extérieure telles que nous les envisage. Je ne voudrais pas toutefois que l'on se méprenne. Je ne conçois pas l'aide à l'étranger comme un moyen d'imposer nos vues et nos attitudes politiques aux pays en voie de développement. Ce serait là, à mon avis, un objectif qui entraînerait lui-même son propre échec. Il amènerait la suspicion et l'hostilité, au lieu de la confiance qui seule peut être une base valable pour l'exécution d'un programme d'aide extérieure efficace. Un programme d'aide à buts politiques serait non seulement voué à l'échec mais il serait complètement dénué de réalisme. Même avec la meilleure volonté du monde, nous ne pouvons espérer promouvoir l'établissement de démocraties parlementaires du genre Westminster dans toutes les parties du monde. Un grand nombre de nouveaux pays apportent certaines de leurs traditions dans l'évolution politique qu'ils abordent, et le moment venu ils élaboreront leurs propres formes de gouvernement et d'organisation sociale. Mais ce que nous pouvons faire — et ce qu'il est légitime pour nous de faire, à mon sens — c'est de mettre ces pays en mesure, s'ils le veulent, d'établir — et de citer de nouveau Barbara Ward — "des sociétés évoluées dans un monde voulu".

Condition sine qua non de l'aide

Après ce que je viens de dire, on peut se demander si vraiment il n'est pas de certaines circonstances où il serait permis, et même équitable, de poser des conditions à la prestation d'aide extérieure. Je ne veux pas esquiver cette question, même si elle est complexe et ne se prête pas à des énoncés dogmatiques. Nous devons, je crois, nous rappeler que les pays avec lesquels nous traitons sont, pour une bonne part, jeunes, jaloux de leur indépendance et sensibles à tout ce qui leur paraît de nature à restreindre cette indépendance. Souvenons-nous qu'il n'y a pas de distinction facile à établir entre différentes catégories de conditions. Toute condition peut être interprétée comme ayant un caractère et une fin politiques. Ceci dit, je crois qu'il est une condition que nous avons le droit de poser en accordant

notre aide, à savoir qu'elle doit être utilisée avec efficacité. Nous sommes en de soutenir, à mon sens, que les biens que nous consacrons à l'aide extérieure destinés avant tout à suppléer les ressources que les pays en voie de développement peuvent mobiliser eux-mêmes pour assurer leur essor économique. Au où un pays ne ferait pas lui-même d'effort sérieux pour son avancement, peu probable que l'aide extérieure atteindrait son objectif. Et alors les gouvernements des pays dispensateurs ne pourraient plus obtenir l'appui du public leurs programmes d'aide extérieure. Ainsi, en exigeant que notre aide soit ut avec efficacité et que le développement économique dans les États bénéficia ait un droit de priorité sur les ressources en voie de production, nous ne pourr assurément pas de conditions incompatibles avec le meilleur intérêt des pays cause.

L'idée de l'aide extérieure est d'origine assez récente. Modeste à ses déb elle englobe déjà le mouvement de ressources importantes des pays avancés les pays en voie de développement. Les montants consacrés à cette fin par États évolués du monde libre seulement s'élèvent aujourd'hui à plus de 6 milliards de dollars par année.

L'aide extérieure, il va sans dire, n'est que l'un des moyens de relever ce que pose le sous-développement. En soi elle ne suffira pas à combler l'écart existant entre les niveaux de vie, et nous ne devons pas nous bercer d'illusions ce sujet. Car les ressources mobilisées grâce à cette aide ne sont et ne restent qu'une faible portion de celles qu'il faudra mettre en branle si l'on veut imprimer aux pays sous-développés l'élan voulu pour assurer leur croissance autonome. Dans l'intervalle, l'aide extérieure peut contribuer, comme l'a dit récemment William Clark, dans la préface de son manuel sur les pays en voie de développement, "à freiner la pauvreté". Il y va de l'intérêt bien compris de chacun de nous que cette fin soit atteinte.

On prétend parfois que le progrès scientifique réalisé par l'homme a dépassé sa capacité morale de porter ses responsabilités dans un monde en évolution et y a du vrai là-dedans, mais j'incline à croire qu'en matière d'aide extérieure, commençons pour le moins à prendre la mesure du monde changeant qui nous entoure.

Assemblée générale des Nations Unies

DIX-NEUVIÈME SESSION — DEUXIÈME MOIS

LES PROBLÈMES soulevés par la crise financière des Nations Unies ont continué à se poser après la reprise de la dix-neuvième session le 18 janvier. Afin d'éviter une confrontation au sujet de l'Article 19⁽¹⁾, l'Assemblée générale a convenu de s'en tenir à la façon de procéder adoptée au mois de décembre, soit d'éviter les questions exigeant une mise aux voix et de s'en tenir à des sujets sur lesquels tous les membres seraient d'accord. Ce qui, dans la pratique, a fait que l'Assemblée générale ne s'est occupée que des élections au Conseil économique et social et à certains organes subsidiaires de l'Assemblée générale, de la prolongation du mandat de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), de certaines dispositions financières provisoires et de quelques autres questions, en plus, bien entendu, de tentatives pour trouver le moyen de résoudre les problèmes relatifs aux finances et au maintien de la paix. Par conséquent, au cours du mois en question, l'Assemblée ne s'est réunie que pendant neuf jours, dont cinq ont été consacrés au débat général et aux hommages rendus à sir Winston Churchill.

L'Assemblée générale a élu le Canada, le Pakistan, le Pérou et la Roumanie au Conseil économique et social, à la place de l'Australie, de l'Inde, de la Colombie et de la Yougoslavie. Les États-Unis ont été réélus pour un nouveau mandat. Des négociations se poursuivent actuellement en vue de trouver un pays qui occupera le poste laissé vacant par le Sénégal. On a aussi nommé des représentants au sein du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), du Comité des contributions, du Comité des commissaires aux comptes, du Comité des placements et du Tribunal administratif des Nations Unies.

Mandat de l'UNRWA

Un projet de résolution a été adopté à l'unanimité afin de prolonger d'un an le mandat de l'UNRWA. Cet office, dont les dépenses sont défrayées par des dons, dispense secours, enseignement, formation et autres services aux réfugiés arabes qui ont quitté la Palestine pour s'établir en Jordanie, dans l'enclave de Gaza, au Liban et dans la République arabe de Syrie. Plus tard en février, une réunion au cours de laquelle les membres s'engageraient à verser une certaine contribution devait se tenir en même temps qu'une réunion semblable pour le Haut-Commissariat pour les réfugiés.

On a aussi approuvé un projet de résolution au sujet de l'établissement, de l'emplacement, de la construction et du financement initial d'une nouvelle école

⁽¹⁾ Voir "Affaires Extérieures", février 1965.

internationale des Nations Unies. L'école, qui pourra recevoir 1,000 enfants, sera construite à l'extrémité nord de l'emplacement du Siège des Nations Unies. Pour la construction de cette école, on a retenu les services de MM. Harrison et Abramovitz, architectes de l'Édifice des Nations Unies. La Fondation Ford a offert une subvention pouvant s'élever jusqu'à 7.5 millions de dollars pour l'école et le matériel nécessaire, à la condition que les Nations Unies lui donnent l'assurance qu'elles attachent beaucoup d'importance à cette institution et que les États membres manifestent leur appui d'une façon tangible. La résolution demande aux gouvernements de participer bénévolement à un fonds de développement de 3 millions au profit de l'école.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

La nomination de M. Raul Prebisch au poste de secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été annoncée officiellement. La CNUCED a été mise sur pied le 30 décembre et fait partie des organes de l'Assemblée générale. Une première réunion des directeurs aura probablement lieu au mois d'avril. L'Assemblée a approuvé une recommandation de la CNUCED visant la tenue d'une conférence de plénipotentiaires en août 1964 afin de discuter les termes d'un projet de convention sur le commerce de produits des pays sans littoral.

L'Assemblée générale a pris acte du rapport du secrétaire général sur le travail de l'Organisation et du rapport du Conseil de sécurité, et a décidé d'un commun accord que les organismes des Nations Unies chargés d'attributions permanentes devaient poursuivre leurs travaux en 1965. Les points inscrits à l'ordre du jour provisoire et non encore discutés devraient faire l'objet d'une décision de part de l'Assemblée générale au cours de la session actuelle ou pendant vingtième session.

Avant l'ajournement de la session, on s'attendait à ce que l'Assemblée générale autorise le secrétaire général à fournir les fonds nécessaires aux tâches essentielles des Nations Unies, y compris les programmes prioritaires dans le domaine du commerce et de l'expansion industrielle. On demandera aussi aux États membres de faire aux Nations Unies des avances au moins égales à 80 p. 100 des cotisations fixées pour 1964. Au cours de son étude des questions financières urgentes, l'Assemblée a reçu un rapport dans lequel le secrétaire général soulignait que, le 18 janvier, le total net des ressources financières des Nations Unies s'élevait à \$14,600,000. Il a déclaré que ce montant était légèrement supérieur à la somme nécessaire pour conserver un solde minimum dans les banques à travers le monde afin de régler les dépenses courantes actuelles. De plus, même si les comptes indiquent qu'il restait 136 millions de dollars à percevoir sous forme de cotisations, on savait d'expérience que seulement 6 ou 7 millions de dollars seraient versés au cours des semaines suivantes, tandis qu'à eux seuls, les salaires courants du personnel de l'Organisation s'élevaient à environ 9 millions de dollars par mois. En outre, le fonds de roulement à même lequel on aurait pu

maement puiser en attendant le versement des cotisations était à peu près dégarni
de devrait être renfloué rapidement afin que le cours normal des opérations ne
soit pas bouleversé sérieusement. Enfin, les Nations Unies devaient, surtout à des
gouvernements, une somme d'environ 45 millions de dollars pour des biens et
services déjà fournis, en plus du capital non amorti des bons des Nations Unies
qui s'élève à \$154,800,000.

Entre-temps, après de longues négociations entre les délégations, le secrétaire
général et le président de l'Assemblée générale, on est convenu d'établir un comité
chargé d'entreprendre aussitôt que possible "une étude d'ensemble des opérations
de maintien de la paix sous tous leurs aspects, y compris les moyens de surmonter
les difficultés financières de l'ONU". Le Comité doit compter de 27 à 29 mem-
bres et, même si ceux-ci n'ont pas encore été choisis, il est probable que le Canada
en fasse partie, de même que la plupart des 21 membres du Groupe de travail
qui s'est jusqu'ici occupé le plus directement du financement des Nations Unies.
Lorsque les derniers détails au sujet de la composition du Comité auront été
régés, on s'attend que la dix-neuvième session ajourne officiellement ses travaux
en attendant les recommandations de ce Comité.

Aide militaire à la Tanzanie

L'ANNONCE FAITE le 8 décembre 1964 par le premier ministre, M. L. B. Pearson, que le Canada enverrait une équipe d'instructeurs et de conseillers militaires dans la République unie de Tanzanie constitue une autre expression de la politique canadienne qui vise à appuyer les efforts déployés par les nouveaux membres du Commonwealth en vue de leur développement. Au moment où a été faite cette déclaration, un certain nombre d'élèves-officiers de Tanzanie effectuaient déjà un stage dans des établissements militaires canadiens. Une équipe militaire canadienne entraîne actuellement les forces armées du Ghana. Un groupe d'élèves-officiers de l'armée, de l'aviation et de la marine nigériennes suit en ce moment des cours au Canada; des stages analogues, mais avec moins de participants, ont été faits par des membres du personnel militaire de la Jamaïque, de la Trinité et Tobago et de la Zambie.

Dans ces pays nouvellement indépendants de l'Afrique et d'ailleurs, il existe un besoin urgent de développement et d'expansion économiques. L'ordre et la stabilité internes sont toutefois des conditions indispensables à une croissance soutenue et durable. L'établissement de forces armées modestes mais efficaces est donc considéré comme une condition préalable nécessaire.

Développement politique

Avec une population de plus de 10 millions d'habitants et une superficie qui est environ celle de la Colombie-Britannique, la Tanzanie est un pays important de l'Afrique orientale. Ancienne colonie allemande, elle est devenue après la première guerre mondiale un protectorat britannique et en 1948 un territoire sous tutelle administré par la Grande-Bretagne. En dépit du caractère multiracial de ce pays, l'évolution politique jusqu'à l'indépendance s'est poursuivie de manière calme et ordonnée. Sous l'habile direction de M. Julius Nyerere, la Tanzanie (qui était alors le Tanganyika) a obtenu son indépendance en décembre 1961. Un an plus tard, elle devenait une république et, en avril 1963, elle s'unissait à l'ancienne dépendance britannique de Zanzibar, qui avait accédé récemment à l'indépendance. Depuis que la Tanzanie est devenue indépendante, le président Nyerere a vigoureusement essayé d'améliorer l'économie du pays et de stimuler le progrès social et le développement de l'éducation.

Pour les raisons susmentionnées, le Canada, en réponse à une demande du président, a décidé d'envoyer en Tanzanie une mission d'experts militaires qui ferait des recommandations concernant la nature et l'importance de l'aide canadienne à fournir dans ce domaine. Les recommandations faites par la mission visaient à organiser en Tanzanie, avec l'aide du Canada, une armée petite envergure mais complètement autonome. L'entraînement se ferait à un nouveau centre que le Canada aiderait à construire. L'aide envisagée revêtira

formes suivantes:

- 1) le Canada fournira au Gouvernement de la Tanzanie des conseillers militaires qui aideront à organiser le ministère de la Défense et les forces armées de Tanzanie;
- 2) du personnel militaire de Tanzanie recevra une formation au Canada;
- 3) une équipe d'instructeurs canadiens constituera au début le personnel de l'académie militaire ou du centre de formation que l'on envisage de créer en Tanzanie;
- 4) le coût en devises étrangères de la construction du centre de formation militaire sera assumé par le Canada.

Déclaration du premier ministre

En annonçant l'adoption de ce programme, le premier ministre a déclaré:

C'est pour moi une source de grande satisfaction que le Canada ait trouvé des moyens appropriés de collaboration avec la République unie de Tanzanie pour l'organisation des forces de défense et de sécurité intérieure de cet important membre du Commonwealth. Nous respectons le désir du Gouvernement de Tanzanie de suivre une politique de non-alignement, et le programme qui a été accepté en principe par nos deux gouvernements n'est aucunement destiné à mettre obstacle à cette politique. Toutefois, l'expérience a démontré que l'assurance de stabilité est une condition préalable essentielle à la mise en œuvre de programmes efficaces d'expansion économique et sociale, et qu'une telle stabilité ne peut être assurée sans forces suffisantes de sécurité. Il est tout à fait opportun que le Canada aide la Tanzanie à organiser et à entraîner ces forces, tout particulièrement en raison des contributions que nous apportons déjà au programme de développement de ce pays. Nous avons eu dans le passé des relations très étroites avec le Gouvernement de la Tanzanie que dirige de façon si remarquable le président Nyerere, et j'espère que ces relations seront encore renforcées par notre collaboration dans ce très important domaine.

Au moment de la publication de cet article, les premiers éléments de l'équipe de conseillers et d'instructeurs étaient déjà arrivés à Dar-es-Salaam et avaient commencé leur tâche. Le reste de l'équipe doit quitter prochainement le Canada pour la Tanzanie.

La Gambie

LE 18 FÉVRIER 1965, des cérémonies tenues dans la capitale, Bathurst, marquaient l'accession à l'indépendance de la Gambie, dernière colonie britannique en Afrique occidentale. Le Canada était représenté à ces cérémonies par M. Harrison Cleveland, haut-commissaire du Canada au Nigéria, qui a remis au premier ministre David Jawara une lettre de félicitations du premier ministre Lester B. Pearson, et lui a fait savoir que le Canada offrait en cadeau à la Gambie à l'occasion de son indépendance, deux ensembles de projection cinématographique et plusieurs films.

Géographie, climat et population

Ce petit pays qui, à l'exception de 30 milles de côte, est entièrement entouré par le Sénégal, consiste en une étroite bande de terre plate, de 17 à 20 milles de largeur, de chaque côté des derniers 295 milles de la tortueuse rivière du même nom. La Gambie est navigable de Bathurst à Koina, à l'extrémité orientale du pays, pour les vaisseaux qui tirent moins de 6 pieds d'eau. Les vaisseaux dont le tirant d'eau ne dépasse pas 17 pieds peuvent remonter la rivière sur une distance de 150 milles jusqu'à Kuntaur.

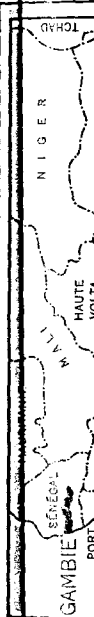
Le climat est tropical, les températures variant entre 60° F et 110° F. De novembre à mai, le pays jouit d'une saison sèche agréable, avec une température peu élevée et un faible degré d'humidité. La précipitation de juin à octobre est d'environ 40 pouces sur la côte et diminue lorsqu'on se dirige vers l'intérieur.

D'après le dernier recensement, la population de la Gambie dépasse 315,000 âmes. Elle est entièrement africaine, à l'exception de quelques centaines d'Européens, de Syriens et de Libanais qui sont commerçants ou fonctionnaires. Bathurst, avec sa banlieue, compte 40,000 habitants.

Il y a cinq tribus principales (les Mandingues, les Foulas, les Wolofs, les Diolas et les Serahulis) qui ont chacune leurs traditions et leur langues particulières. Les Mandingues, qui sont les plus nombreux, se trouvent dans tout le pays et forment un groupe particulièrement important dans le secteur central. Les Foulas vivent surtout dans l'île MacCarthy et dans la région située vers l'ouest de la Gambie, et les Wolofs, dont les femmes sont célèbres pour leur costume pittoresque, dans la région du centre. Les Diolas et les Serahulis vivent principalement dans le secteur occidental. La religion la plus répandue est l'Islam, qui constitue un lien puissant entre les diverses peuplades. La langue mandingue est la plus fréquemment employée, mais le wolof occupe également un rang important. L'anglais est utilisé dans la plupart des écoles.

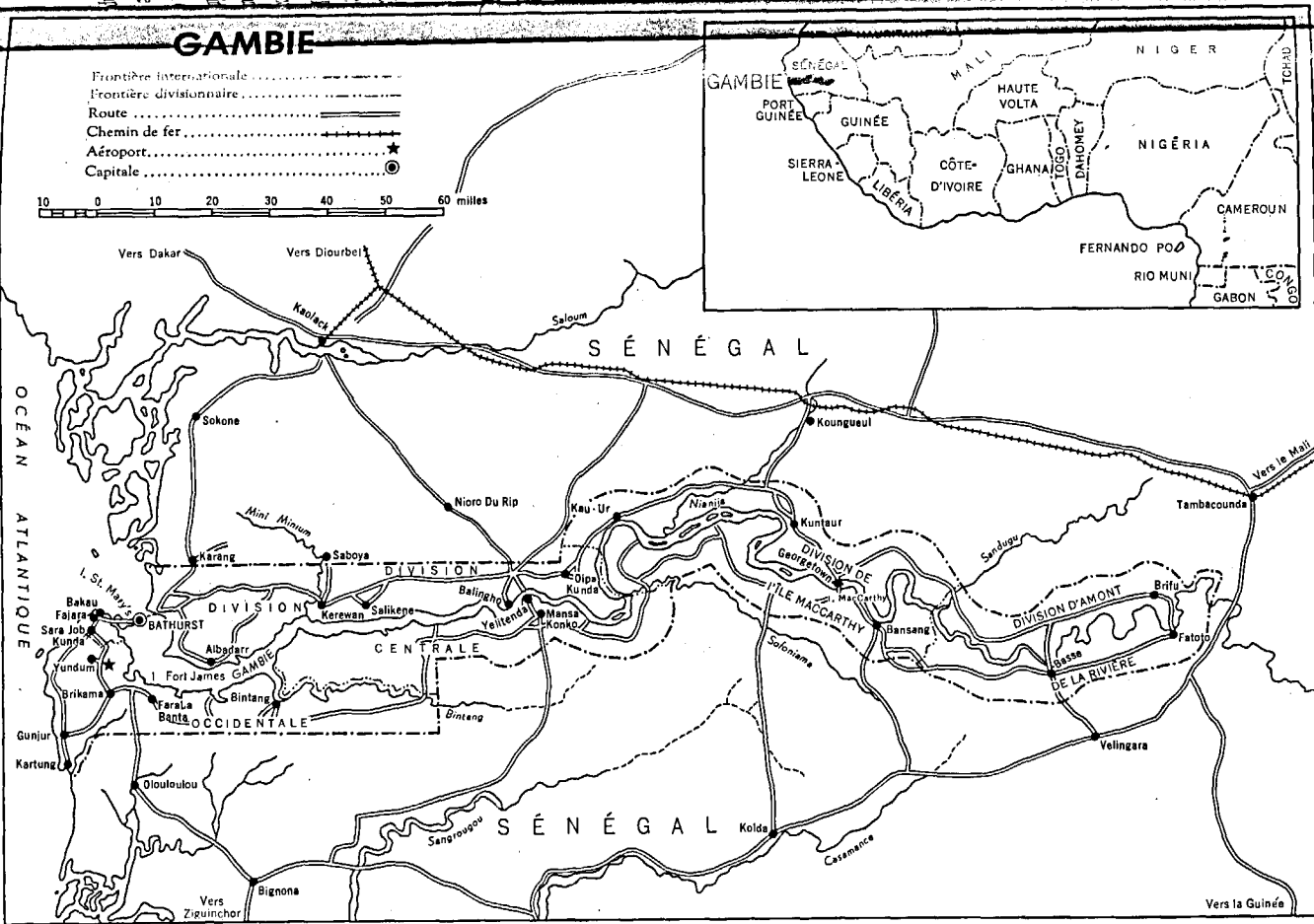
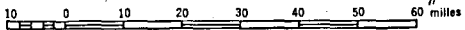
Économie

De même que dans le cas du pays voisin, le Sénégal, l'économie de la Gambie



GAMBIE

- Frontière internationale
- Frontière divisionnaire
- Route
- Chemin de fer
- Aéroport
- Capitale



est fondée sur la culture et l'exportation des arachides. Il y a quelques années, la Colonial Development Corporation, cherchant à diversifier l'économie, a lancé sans succès un projet d'élevage de volailles.

La plus grande partie de la population s'adonne à l'agriculture. Les principales récoltes sont le sorgo, le maïs et le manioc. La culture du riz est également importante et est activement encouragée par le gouvernement. Certaines tribus, notamment les Foulas, pratiquent l'élevage du bétail sur une vaste échelle. En fait, la Gambie possède un plus grand nombre de têtes de bétail par habitant que beaucoup de pays de l'Afrique occidentale.

La préparation des arachides constitue la principale industrie de la Gambie. Il n'y a aucune exploitation minière, et les recherches dans l'espoir de découvrir des gisements pétroliers se sont révélées peu concluantes.

La Gambie continuera de recevoir une aide financière de la Grande-Bretagne après son accession à l'indépendance. Dans l'avenir immédiat, la Grande-Bretagne fournira des subventions pour le développement jusqu'à concurrence de £ 800,000 par an, ainsi qu'une aide se chiffrant à £ 600,000 par an pour les 18 premiers mois et à £ 360,000 pour les 12 mois suivants. En présentant le budget en novembre 1964, le ministre des Finances de Gambie, M. Sherrif Sisay, a annoncé toutefois que ces sommes ne permettant pas de maintenir les dépenses au même niveau et de faire face aux charges supplémentaires qu'entraînerait l'indépendance, le gouvernement avait fait ou se proposait de faire certaines économies. Cette attitude montre que le gouvernement est conscient des problèmes auxquels il fait face dans la question des affaires d'un État nouvellement indépendant.

Histoire

Bien que les rives de la Gambie soient habitées depuis des siècles, l'histoire primitive de ce pays est très peu connue en raison du manque de preuves archéologiques ou écrites. Du V^e siècle jusqu'à l'arrivée des premiers Européens au XV^e siècle, la Gambie se trouvait en bordure de l'empire du Ghana, de celui du Mali et de l'empire Songhaï, qui ont dominé successivement l'Afrique occidentale.

En 1455, des marins au service du prince portugais Henri le Navigateur furent les premiers Européens à naviguer sur la Gambie. Les efforts du Portugal pour coloniser la région ont échoué et, en 1588, Dom Antonio, prétendant portugais, vendit à certains marchands anglais le droit exclusif de faire du commerce sur la Gambie. Jusqu'au début du XIX^e siècle, l'autorité britannique se limitait à la région environnant Bathurst, à l'embouchure de la rivière. En 1818 et 1857, les autorités britanniques conclurent une série de traités avec les chefs de l'intérieur, et un système administratif de protectorat fut établi. En 1964, la Gambie obtint ses frontières actuelles.

Évolution constitutionnelle

La Gambie a évolué progressivement vers l'autonomie et l'indépendance comme les autres dépendances britanniques en Afrique. En 1915, les premiers ministres

Les membres officiels furent nommés au Conseil législatif; en 1947 il y avait une majorité de membres non officiels, et l'un d'eux fut élu au Conseil. Quatre ans plus tard, on comptait trois membres élus qui devinrent tous membres du Conseil exécutif. Une autre révision constitutionnelle suivit en 1954, et de nouveau en 1960, mais les ressortissants de la Gambie ne furent pas satisfaits. En 1962, des conférences en vue de l'octroi de l'autonomie interne ont eu lieu à Bathurst et à Londres. L'un des points sur lesquels on tomba d'accord fut la nécessité de tenir des élections en 1962. Le Parti progressiste populaire de M. David Jawara remporta la victoire aux urnes contre le Parti uni et ses alliés dirigés par M. P. S. L'autonomie interne complète fut accordée à la Gambie en octobre 1963, le président du Conseil devenant premier ministre et le Conseil exécutif devenant Cabinet. Un an auparavant, le Secrétaire britannique aux Colonies, M. Duncan Sandys, avait déclaré devant la Chambre des communes de son pays que la Grande-Bretagne était prête à accorder l'indépendance à la Gambie. En juillet 1964 la Conférence pour l'indépendance de la Gambie se réunit à Londres. Il a été décidé que la constitution du pays serait fondée sur les arrangements constitutionnels existants et que la Gambie deviendrait indépendante le 18 février 1965.

Relations entre la Gambie et le Sénégal

La Gambie étant entourée par un pays d'étendue dix fois plus vaste, il n'est pas surprenant que l'on ait examiné à plusieurs reprises la possibilité d'une association avec le Sénégal. Les deux pays sont en effet unis par des liens étroits, d'ordre géographique, linguistique, ethnique et religieux. Des relations amicales existent entre eux depuis de nombreuses années et des contacts étroits s'établissent par des visites ministérielles réciproques. A la fin de 1963 et au début de 1964, les Nations Unies, à la demande des deux pays, ont préparé un rapport sur les problèmes que poserait une association. Ce rapport a été examiné aux réunions ministérielles tenues l'an dernier aux mois de mai et juin, et à l'issue desquelles les deux gouvernements ont parafé des accords relatifs aux affaires étrangères et à la défense. On s'attend à ce que ces consultations se poursuivent après l'accès à l'indépendance de la Gambie.

Le premier ministre Jawara est très conscient des difficultés auxquelles fait face son petit pays. Dans son allocution d'ouverture à la Conférence pour l'indépendance, il a déclaré que le problème de la Gambie était ce qu'un ancien gouverneur avait décrit comme un accident de l'histoire qui avait créé un pays trop petit et trop mal pourvu en ressources naturelles pour se développer de lui-même sur le plan économique. La Gambie étudierait la possibilité d'une certaine forme d'association avec le Sénégal, afin de déterminer si l'on pourrait surmonter les obstacles que la séparation entraîne pour le développement économique. Le premier ministre a ensuite affirmé qu'une telle association serait également dans la ligne de l'évolution générale qui se dessine en Afrique dans le sens de l'unité africaine, objectif que le Gouvernement de la Gambie a toujours fermement appuyé.

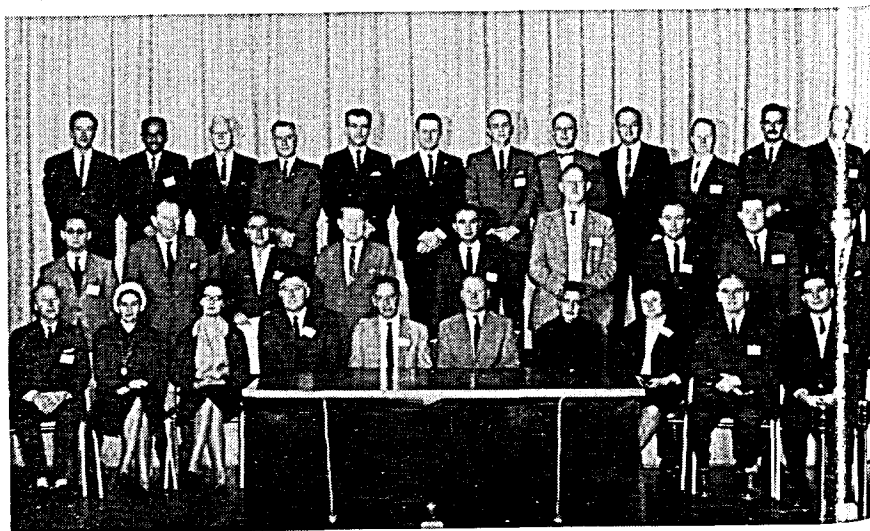
Institut panaméricain de géographie et d'histoire

CONFÉRENCE SUR LES CARTES SPÉCIALES

UNE CONFÉRENCE technique sur les cartes spéciales a eu lieu à Ottawa, le 26 janvier 1965, sous les auspices du Comité national canadien de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire. Convoquée par le Canada, la réunion avait pour but l'étude des moyens d'améliorer la qualité et la portée des cartes spéciales dans les Amériques. Les cartes spéciales sont celles qui ont un thème unique et fournissent un genre particulier d'informations. Par exemple, les cartes géologiques, les cartes de forêts ou des utilisations du sol font partie de cette catégorie.

Les représentants de 12 pays de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud ont participé à la Conférence. En plus des 45 spécialistes canadiens, on comptait 7 représentants des États-Unis, 2 respectivement pour l'Argentine, la République Dominicaine et le Mexique, et un représentant pour chacun des pays suivants : Brésil, Chili, Équateur, Guatemala, Pérou, Uruguay et Venezuela.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a souhaité la bienvenue aux délégués. Dans son discours d'ouverture, M. Martin a souligné la nécessité de données précises et à jour pour l'exploitation efficace des richesses naturelles d'un pays. Il a également exprimé l'opinion que l'on assisterait dans le proche avenir à



Délégués à la réunion tenue en 1965 à Ottawa par l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire

intensification des échanges culturels et techniques avec l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud.

Programme de la Conférence

Au cours des dix journées de la Conférence, les délégués ont eu l'occasion d'examiner tous les stades de l'exécution des cartes. Ils ont effectué, en outre, des visites techniques dans les divers bureaux et ateliers des services cartographiques du ministère des Mines et des Relevés techniques. Pour la fin de semaine, une visite d'Ottawa et de la région de la Gatineau avait été organisée. La ville d'Ottawa, l'application à cette ville de la notion de "ceinture verte", ainsi que l'activité agricole et minière dans la région d'Ottawa et l'exploitation touristique de la vallée de la Gatineau ont vivement intéressé les délégués.

A la fin de la conférence, tous se sont déclarés extrêmement satisfaits de l'organisation générale de la réunion. Dans son discours final, le général Nano, d'Argentine, a déclaré:

En qualité de président de la Commission de la cartographie de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, je dois exprimer ma satisfaction quant à la manière dont cette conférence a été préparée et quant à la manière dont elle s'est déroulée. Ce à quoi nous avons assisté ne manquera pas de présenter une grande valeur et de servir d'exemple pour les futurs événements panaméricains dans ce domaine.

Les affaires extérieures au Parlement

Prescription pour les criminels de guerre

Un député a demandé, le 23 février, si, vu que le "Canada se préoccupe plus en plus du fait qu'il y aura bientôt prescription pour les personnes être accusées de crimes de guerre en Allemagne de l'Ouest", on ferait part à la Chambre de "la politique du gouvernement à cet égard et si cette politique communiquée au Gouvernement de Bonn". Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a répondu de la façon suivante:

Bien entendu, la décision, à cet égard, relève de la République fédérale de l'Allemagne de l'Ouest. Cependant, le Gouvernement de Bonn a informé le Gouvernement canadien que, sous l'empire du droit allemand actuel, ces procès ne termineront pas après mai 1965. Les criminels de guerre pourront être poursuivis pendant des années après cette date, si leurs noms sont inscrits sur des listes de criminels de guerre devant les tribunaux au 8 mai de cette année.

Les autorités allemandes nous ont assurés qu'elles sont certaines que des poursuites judiciaires ont déjà été intentées ou amorcées contre la grande majorité des criminels de guerre allemands.

La force canadienne à Chypre

Quand on a voulu savoir, le 25 février, "pendant combien de temps le Canada proposait de maintenir un contingent à Chypre à ses propres frais comme c'était le pays le plus riche du monde" et si l'on pouvait "espérer que le problème cypriot serait bientôt réglé", M. Martin a répondu:

Le Conseil de sécurité décidera vers la mi-mars si le mandat de la force canadienne doit être renouvelé. Je ne vois aucun rapport entre notre opulence ou notre richesse et notre contribution militaire à l'égard de la Force. Si le Canada acquitte ses propres frais, c'est seulement parce que les Nations Unies n'ont pas assez d'argent pour payer le total de la note. Quoi qu'il en soit, la plupart des Canadiens, j'en suis persuadé, que nous avons bien agi en secondant ainsi les opérations de maintien de la paix sous les auspices de l'ONU.

Répondant à une question complémentaire demandant si nous allions "maintenir cette Force indéfiniment comme nous maintenons des troupes dans le territoire de Gaza", M. Martin a ajouté:

J'espère que nous ne serons pas tenus d'assumer cette responsabilité indéfiniment. J'espère que d'autres membres des Nations Unies pourront reconnaître comme le Canada et bien d'autres pays, que la façon de maintenir les Nations Unies est de reconnaître le principe de la responsabilité collective.

Forces canadiennes au sein de l'OTAN

Le 24 février un député a demandé si le gouvernement examinait "le changement que préconise au sein de l'OTAN le Livre blanc britannique sur la défense, en vue de limiter les défenses nucléaires, et s'il se proposait, dans le cadre de ce changement, de retirer les forces canadiennes qui jouent un rôle nucléaire". Voici

la réponse du ministre associé de la Défense nationale, l'honorable Léo Cadieux:

Je suppose que la question se fonde sur la nouvelle parue dans un journal du matin au sujet de la publication du Livre blanc britannique sur la défense. Évi-

demment, nous étudions toutes les questions importantes qui se posent actuellement à l'OTAN. Cela comprend la stratégie et les buts futurs de la force, que les membres de l'Alliance ont examinés et continuent d'examiner activement. Toute-

fois, je crois qu'il serait très trompeur d'annoncer un nouveau déploiement important dans un proche avenir. Ce qui a lieu, c'est un changement dans l'effort,

pour traduire l'évolution de l'équilibre des puissances et de la situation stratégique qui s'est manifestée en ces dix dernières années. Le Livre blanc britannique semble

traduire cette tendance, déjà énoncée dans notre propre Livre blanc de mars dernier.

CONFÉRENCES PROCHAINES

- Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement: Genève; prorogée
septembre 1964.
- Conseil d'administration de l'OIT et de ses comités, 161^e session: Genève, 15 février à
mars 1965.
- Commission des droits de l'homme des Nations Unies: Genève, 22 mars au 15 avril 1965.
- Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime. Conférences
vue de faciliter le trafic maritime international: Londres, le 24 mars 1965.
- Commission de statistique des Nations Unies: New-York, 20 avril au 10 mai 1965.
- Assemblée mondiale de la santé: Genève, 4 au 21 mai 1965.
- Réunion ministérielle de l'OTAN: Londres, 11 au 13 mai 1965.
- Conférence internationale du Travail, 49^e session: Genève, 2 au 24 juin 1965.
- Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPAGH), 8^e assemblée générale: Guat
25 juin au 10 juillet 1965.
- Conseil économique et social, 39^e session: Genève, 28 juin au 30 juillet 1965.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- rcgée
M. D. H. Burney, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Wellington à compter du 1^{er} février 1965.
- vrier
M. E. W. T. Gill, du haut-commissariat du Canada à Canberra, est affecté à l'administration centrale à compter du 3 février 1965.
- avril
M. F. J. Bougie, de l'ambassade du Canada à Mexico, est affecté au haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi à compter du 10 février 1965.
- ntérent
55. M. R. C. Reeves, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos, à compter du 16 février 1965.
- M. T. J. Arcand, de l'ambassade du Canada à Yaoundé, est affecté à l'ambassade du Canada à Copenhague à compter du 13 février 1965.
- Guat
M. E. A. Skrabec, de la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos, est affecté à l'administration centrale à compter du 16 février 1965.
- M. P. Slyfield, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Canberra, à compter du 16 février 1965.
- M. R. H. G. Mitchell, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Yaoundé, à compter du 18 février 1965.
- M. D. W. Munro, de la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos, est affecté à l'administration centrale à compter du 22 février 1965.
- M. J. H. Vincent, du haut-commissariat du Canada à Kingston, est affecté à l'administration centrale à compter du 25 février 1965.
- M. K. W. MacLellan, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos, à compter du 27 février 1965.

LES TRAITÉS

Publication

- Recueil des Traités 1962 n° 21.* Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant un programme de coopération pour l'établissement et l'exploitation au Canada d'une station de commandement et de relevés, rattachée à un système (NIMBUS) de satellites météorologiques opérationnels en voie de réalisation par les États-Unis. Ottawa, le 28 décembre 1962. En vigueur le 28 décembre 1962.
- Recueil des Traités 1964 n° 6.* Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un Accord sur les satellites internationaux pour l'étude de l'ionosphère (ISIS) (avec mémoire d'entente). Ottawa, le 6 mai 1964. En vigueur le 6 mai 1964.
- Recueil des Traités 1964 n° 7.* Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique annulant le programme de radars militaires prévu par l'Accord du 27 septembre 1961 sur le système de défense aérienne du Canada. Ottawa, le 6 mai 1964. En vigueur le 6 mai 1964.
- Recueil des Traités 1964 n° 8.* Accord relatif au fonds de mise en valeur du bassin de l'Ontario (Supplément), 1964. Fait à Washington le 31 mars 1964. Signé par le Canada le 6 avril 1964. En vigueur le 6 avril 1964.
- Recueil des Traités 1964 n° 9.* Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, prorogeant au delà du 1^{er} avril 1964 l'Accord conclu par l'Échange de Notes des 3 et 13 juillet 1962 relatif au canal de Welland. Ottawa, le 31 mars 1964. En vigueur le 31 mars 1964.
- Recueil des Traités 1964 n° 10.* Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord concernant l'établissement de prix minimums pour les céréales importées du Canada au Royaume-Uni. Londres, le 15 avril 1964. En vigueur le 15 avril 1964.

AF

Vol. XVI

Commissi
le cont
Le Canad
Assemblée
Program
et scols
Aide mil
Accord g
Les affaire
Vietnam
La situ
Le Can
Séisme
Aide m
Conférenc
Nominati
dans le
Les Trait

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

*Abonnement: \$2 par année
(étudiants: \$1) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XVII N° 4

Table des matières

Avril 1965

Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam	118
Le Canada et la communauté atlantique	127
Assemblée générale des Nations Unies	133
Programmes de formation et d'assistance technique et scolaire du Canada	136
Aide militaire du Canada à la Malaisie	144
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	146
<i>Les affaires extérieures au Parlement</i>	
<i>Vietnam</i>	151
<i>La situation à Chypre</i>	151
<i>Le Canada et l'OTAN</i>	152
<i>Séisme au Chili</i>	153
<i>Aide militaire à la Tanzanie</i>	153
<i>Conférences prochaines</i>	154
<i>Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada</i>	155
<i>Les Traités</i>	156

Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam

MESSAGE SPÉCIAL DU 13 FÉVRIER 1965

Le 8 mars 1965, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin a déposé à la Chambre des communes le message spécial du 13 février de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam. Martin a donné les raisons pour lesquelles le Canada avait présenté un exposé (fondé sur un rapport établi par les membres indien et canadien du Comité juridique de la Commission), puis il a fait quelques commentaires sur la manière dont le Gouvernement du Canada envisage la situation et sur les perspectives qui s'offrent pour un règlement pacifique au Vietnam. M. Martin s'est exprimé de la façon suivante:

... J'aimerais déposer le texte du message spécial, en date du 13 février, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, dans l'état des récents raids aériens contre le Nord-Vietnam et du problème étroitement connexe de la continuelle et déjà ancienne agression au Sud-Vietnam qui a provoqué les raids aériens en question. Ce rapport a été publié ce matin à Londres par l'un des coprésidents des accords de Genève, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de Grande-Bretagne.

Ce message comprend un rapport majoritaire de l'Inde et de la Pologne qui ne traite que des attaques aériennes du début de février, puis d'une déclaration minoritaire faite par le Canada qui fait ressortir certaines données essentielles de la genèse des raids aériens et, finalement, de déclarations séparées faites par l'Inde et la Pologne commentant la position prise par le Canada. J'aimerais comment la forme et le contenu de ce message spécial.

Rapport minoritaire par le Canada

Sans nier les faits sur lesquels s'appuie le rapport majoritaire, le Gouvernement canadien estime qu'il simplifie les choses à l'excès et donne une fausse impression des causes profondes de la dangereuse instabilité au Sud-Vietnam. Pour corriger cette impression, la délégation canadienne a annexé une déclaration au rapport majoritaire dans l'espoir que l'ensemble du message spécial traduira plus fidèlement toute la portée du problème du Vietnam. Comme le premier ministre Pearson et moi-même l'avons clairement exposé plusieurs fois, il faut chercher la racine de la situation dangereuse de ce pays dans l'intention depuis longtemps arrêtée de Hanoï de subjuguer le Sud-Vietnam par l'agression.

Depuis quelque temps déjà, la Commission internationale au Vietnam a officiellement reconnu cette donnée fondamentale. Le rapport spécial de la Commission en date du 2 juin 1962 présentait un compte rendu bien équilibré de la situation

en mettant en lumière les violations de l'accord de Genève par le Nord ainsi que l'aide militaire fournie par les États-Unis au Sud-Vietnam, à la demande de ce dernier, pour résister à l'ingérence du Nord. . . .

La conclusion du rapport, selon laquelle le Nord-Vietnam avait violé l'accord de Genève par un programme d'agression contre le Sud-Vietnam, reposait sur le travail du Comité juridique de la Commission, qui avait examiné une grande quantité de documents concernant des allégations d'intervention armée et non armée au Sud-Vietnam durant un certain nombre d'années. Dans le rapport spécial la Commission s'engageait à prendre des mesures en se fondant sur un rapport plus complet que son Comité juridique devait rédiger. Comme nos collègues au sein de la Commission ont persisté depuis lors à refuser de donner suite à ces promesses, nous avons décidé qu'il était nécessaire de procéder seuls, pour nous acquitter de ces obligations.

En conséquence, les conclusions les plus révélatrices de cette étude juridique ont été citées au paragraphe 3 de la déclaration canadienne du 13 février. Elles indiquent hors de tout doute que le prétendu Front de libération du Sud-Vietnam, dont le Vietcong constitue de fait les forces armées, est une création du parti dirigeant du Nord-Vietnam, et que tous deux visent à renverser par la violence l'administration du Sud-Vietnam, et que le parti au pouvoir au Nord-Vietnam a aidé ses agents au Sud-Vietnam à tâcher d'atteindre cet objectif. Il n'est guère besoin, je crois, de préciser que ces conclusions réfutent la théorie que l'on entend souvent et selon laquelle la guerre du Sud-Vietnam est essentiellement une révolte interne.

Défense du document canadien

Les représentants de l'Inde et de la Pologne au sein de la Commission ont mis en doute la valeur des extraits du rapport du Comité juridique cités dans le document canadien. Je ne saurais croire qu'on puisse tenir pour dénué de toute valeur officielle un document rédigé avec soin par un Comité de la Commission dûment constitué, approuvé à la majorité, en conformité des instructions de la Commission et d'après les documents que celle-ci lui a confiés.

Le représentant de la Pologne a également mis en doute notre droit de citer et d'annexer des allégations du Sud-Vietnam soumises à la Commission par les voies régulières. Évidemment, ces allégations ne sont pas présentées comme les conclusions de la Commission. Toutefois, on prétend que de grandes quantités d'armes, de munitions et de matériel d'origine communiste et que bon nombre de militaires ont été régulièrement acheminés du Nord vers le Sud-Vietnam par terre et par mer et que des bases secrètes ainsi que des installations connexes ont été établies par le Vietcong avec l'aide du Nord-Vietnam. Si les rapports courants de la Commission n'en parlaient pas, on pourrait supposer que cette dernière n'en a pas été informée ou qu'elle a passé outre aux principales revendications de l'une des deux parties à l'accord de Genève. Depuis 1962, le silence de la Commission sur le problème de la subversion ne signifie pas que les événements ont pris une

tournure favorable. Au contraire, à en juger par le dossier que la Commission a présenté — et ses conseillers juridiques examinent à l'heure actuelle plusieurs documents plus récents — il semble évident que les actes d'hostilité du régime de Hanoï se soient sans cesse accrus.

Notre situation d'observateur indépendant au Vietnam nous a permis de constater de près une forme insidieuse d'agression dont le monde libre n'a pas encore trouvé moyen de venir à bout. Nous avons vu une nouvelle entité politique se débarrasser de son statut colonial que pour être précipitée dans une lutte épuisante afin de tenir tête à des pressions hostiles indépendantes de sa volonté. Sous quelque forme que se manifeste l'agression, il faut la reconnaître comme telle et y mettre fin, car nous ne pouvons surtout pas permettre à ceux qui pratiquent cette technique d'espérer pouvoir en tirer profit.

Voilà, certes, le fond du problème au Vietnam à l'heure actuelle et il intéresse au premier chef tous les membres de la collectivité internationale. C'est la raison pour laquelle que nous tirons des dix dernières années, comme membre de la Commission internationale de la Paix. Il importe, à mon sens, de bien s'en rendre compte avant d'aborder la tâche suivante et extrêmement importante de rétablir la paix dans cette région troublée. Je précise ici que, d'après moi, la solution acceptable à tous les intérêts en jeu ne consiste pas dans l'escalade ni dans la guerre totale, ni, d'autre part, dans la soumission aux pressions communistes.

Notre objectif premier

Nous nous préoccupons vivement des répercussions que pourrait avoir le prolongement de la situation actuelle tant sur la paix mondiale que sur l'avenir du peuple vietnamien. La situation, susceptible d'empirer, risque de donner lieu à ce que nous voyons déjà sauter aux yeux aujourd'hui — à un conflit ouvert de proportions terrifiantes. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, nous cherchons une solution pacifique, équitable, et c'est vers ce but que tendent tous nos efforts. Notre objectif premier est d'éviter les conséquences inévitables de l'escalade. Nous devons faire connaître d'une façon claire et ferme, mais sans panique, notre inquiétude à tous ceux qui sont impliqués dans le conflit. Je dis bien tous — qui participent directement à ce conflit, ne perdant jamais de vue que les conditions au sol — le déploiement des troupes — influent énormément sur le consentement des parties intéressées à modifier leurs positions. Ce n'est que si tous les intéressés sont disposés à faire face à leurs responsabilités et à leurs obligations et prêts à faire preuve de modération, ce que notre pays et d'autres les ont conjurés de faire, que nous pourrions faire les autres démarches nécessaires en vue d'un règlement pacifique, qui est notre objectif ultime.

Enfin, il faudrait déterminer ce qui peut sauvegarder d'une façon satisfaisante l'indépendance d'un peuple qui veut rester indépendant. Les accords de Genève conclus en 1954 qui visaient à mettre un terme à la guerre, n'ont pas réussi à amener une paix durable. Le Canada est conscient des pénibles imperfections du traité de 1954 après plus de dix ans d'expérience en Indochine où nous avons été forcés d'observer la lente érosion de l'accord de trêve.

La meilleure solution

On pourrait peut-être en arriver à une meilleure solution, soit une neutralité garantie ou un organisme de surveillance et de police plus puissant, capable d'empêcher toute agression de l'extérieur. Comme le premier ministre l'a signalé, il s'agit d'une responsabilité internationale. Pour l'assumer, l'expérience indique qu'il faudra une force internationale dotée d'une autorité et d'une liberté d'action plus grandes et équilibrées par l'acceptation mutuelle de ce mécanisme et la volonté de s'en servir en collaboration. Il est évident qu'il ne suffit pas d'être chargé de la surveillance si on ne dispose pas des moyens d'empêcher la faillite progressive d'une entente.

Il n'est pas facile dans la conjoncture actuelle de définir les cadres d'un nouveau mécanisme plus solide. De prime abord, les Nations Unies semblent fournir la solution, mais les réactions manifestées jusqu'ici font paraître cet organisme moins acceptable et peu susceptible d'être utilisé efficacement. Toutefois, on ne peut exclure complètement cette solution. Ou alors on pourrait avoir une sorte d'association des nations plus directement en cause qui étaient représentées à Genève en 1954 et 1962. Pour le moment, je pense qu'il importe moins de déterminer la structure éventuelle sur laquelle pourrait reposer une entente que de chercher à voir si les parties sont vraiment prêtes à entamer de nouvelles négociations.

Le Gouvernement du Canada entend continuer à user de tous les moyens dont il dispose pour voir si les conditions préalables aux négociations existent, et pour aider à les réunir quand c'est possible. Si l'on peut entamer des négociations — encore une fois, nous espérons qu'on favorisera par tous les moyens possibles les conditions menant à ces négociations — notre vaste expérience dans ce domaine en Indochine nous aidera à formuler des propositions concrètes et pratiques sur la façon dont les rouages de Genève, ou d'autres, pourraient être réglés en vue d'une solution durable et pacifique.

Je puis dire en terminant . . . que j'ai pris acte des observations formulées dans le rapport majoritaire par les représentants de l'Inde et de la Pologne.

Nous reproduisons ci-après les textes des rapports majoritaire et minoritaire:

Exposé des délégations de l'Inde et de la Pologne

La Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam présente ses compliments aux coprésidents de la Conférence de Genève et désire attirer d'urgence leur attention sur la situation suivante.

(Tout en acceptant sans réserves qu'un rapport soit adressé aux coprésidents, la délégation du Canada n'est pas d'accord avec les autres membres sur la teneur de ce rapport majoritaire et a exprimé ses vues dans l'exposé ci-joint.)

Le 7 février 1965, un communiqué conjoint a été publié par le premier ministre suppléant de la République du Vietnam, qui agissait avec l'autorisation du Conseil national de sécurité, et par l'ambassadeur des États-Unis, qui avait reçu le mandat de son gouvernement. Ce communiqué annonçait qu'une action militaire avait été entreprise contre les installations militaires de la République démocratique du Vietnam.

Le même jour, la mission de liaison de l'Armée populaire du Vietnam a transmis le texte d'un communiqué qu'avait publié le ministère de la Défense et du Gouvernement de la République démocratique du Vietnam au sujet des bombardements et mitraillages aériens subis par ce pays; le 8 février 1965, le Gouvernement de la République démocratique du Vietnam a publié un communiqué concernant ces événements, lequel a été transmis par la mission de liaison de l'Armée populaire du Vietnam dans une lettre adressée à la Commission internationale. La mission de liaison faisait savoir à la Commission internationale que de nouveaux bombardements et mitraillages aériens avaient eu lieu en divers endroits le 8 février 1965; elle priait la Commission "d'examiner et de condamner sans retard ces violations extrêmement graves et de faire rapport à leur sujet aux coprésidents de la Conférence de Genève sur l'Indochine".

Le 8 février 1965, il a été officiellement annoncé qu'une nouvelle action militaire sur le territoire de la République démocratique du Vietnam avait été entreprise par la République du Vietnam et par des avions américains.

Ces documents montrent la gravité de la situation et dénotent des violations de l'Accord de Genève.

La Commission internationale fait une enquête sur ces violations et examine les plaintes qui lui sont encore adressées au sujet d'événements graves de nature analogue. Elle transmettra aussitôt que possible un rapport aux coprésidents de ce sujet.

Dans l'intervalle, vu la gravité de la situation, elle adresse le présent rapport spécial aux coprésidents. La Commission internationale prie les coprésidents d'étudier la possibilité de lancer un appel immédiat à toutes les parties intéressées afin de réduire la tension, de préserver la paix au Vietnam et d'assurer l'adoption de toutes mesures nécessaires pour empêcher une aggravation de la situation.

La Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam saisit cette occasion pour renouveler aux coprésidents de la Conférence de Genève sur l'Indochine les assurances de sa très haute considération.

M. A. RAHMAN

Représentant de l'Inde auprès
de la Commission internationale
pour la surveillance et le
contrôle au Vietnam.

R. B. STAWICKI

Représentant suppléant de la
République populaire de Pologne
auprès de la Commission inter-
nationale pour la surveillance
et le contrôle au Vietnam.

SAIGON, le 13 février 1965

Exposé de la délégation du Canada

La délégation du Canada estime nécessaire de joindre un exposé minoritaire au rapport majoritaire qui précède.

2) La délégation du Canada reconnaît que la situation au Vietnam demeure dangereusement instable; les événements, depuis le 7 février, l'ont démontré de façon dramatique au Nord-Vietnam et au Sud-Vietnam. La délégation estime toutefois que les causes de cette situation doivent être examinées dans leur cadre et par conséquent, rapportées à l'ensemble des responsabilités que l'Accord de Genève a confiées à la Commission. Le rapport majoritaire, concentré sur un aspect fort limité de la situation au Vietnam, court le risque sérieux de donner aux membres de la Conférence de Genève une image déformée de la nature du problème qui se pose au Vietnam ainsi que de ses causes sous-jacentes.

3) La délégation du Canada, par conséquent, juge nécessaire de situer dans leur juste perspective les événements qui se sont produits depuis le 7 février au Nord et au Sud-Vietnam. A son avis, ces événements n'ont pas été causés par des éléments essentiellement nouveaux de la situation au Vietnam, et ils ne doivent pas non plus être examinés isolément. Il s'agit au contraire de manifestations dramatiques d'une instabilité qui se continue et dont la cause la plus importante réside dans la poursuite délibérée et persistante par le Nord-Vietnam, contre le Sud-Vietnam, d'une politique agressive mais en grande partie dissimulée. Le Rapport spécial de 1962 de la Commission signalait le fait que "un personnel armé et non armé, des armes, des munitions et d'autres approvisionnements sont envoyés de la zone du Nord dans la zone du Sud afin d'appuyer, d'organiser et d'exercer une activité hostile et que l'APNV a permis que la zone du Nord soit utilisée pour susciter, encourager et appuyer des agissements hostiles dans la zone du Sud, ayant pour objet le renversement du régime établi dans le Sud", ce qui constitue, hors de tout doute raisonnable, une violation de divers articles de l'Accord de Genève de la part de l'Armée populaire du Nord-Vietnam. Ce jugement de la Commission se fondait sur les conclusions du Comité juridique de la Commission, fondées elles-mêmes sur un examen minutieux des accusations et preuves relatives à la question. Ces conclusions se terminaient par les paragraphes suivants:

"Le Comité juridique en conclut (paragraphes 742 à 746 et paragraphe 754, dans la section VI) que le Parti Lao-Dong du Vietnam (parti au pouvoir dans la zone du Nord) vise le renversement du régime du Sud. En septembre 1960, le troisième Congrès du Parti Lao-Dong du Vietnam, réuni à Hanoï (dans la zone du Nord), a adopté une résolution demandant que soit organisé un "front", sous la direction du Parti Lao-Dong du Vietnam, en vue du renversement du régime du Sud. De fait, il a été constitué un "Front pour la libération du Sud", par l'initiative du Parti Lao-Dong du Vietnam. Dans la zone du Sud existent et fonctionnent des prolongements du Parti Lao-Dong du Vietnam et du Front pour la libération du Sud ainsi que les ramifications armées de celui-ci que sont les "Forces

pour la libération du Sud" et les "Forces armées d'autodéfense du peuple". Le Parti Lao-Dong du Vietnam et le Front pour la libération du Sud ont pour but identique le renversement du régime du Sud. Le Parti Lao-Dong du Vietnam et le Front pour la libération du Sud, les Forces pour la libération du Sud et les Forces armées d'autodéfense du peuple ont disséminé dans la zone du Sud une propagande incitant la population à faire opposition au régime du Sud et à le renverser. Il existe et fonctionne une "Voix" du Front pour la libération du Sud et une "Agence de presse de la Libération" qui apportent leur concours aux agissements ci-dessus. Il est probable que la radio d'Hanoï elle aussi a pris part à cette activité. Il s'est publié dans la zone du Nord des textes de propagande du Front pour la libération du Sud, appuyant l'activité du Front, que les représentants officiels de la République démocratique du Nord-Vietnam ont diffusés à l'étranger.

"Le Comité juridique en conclut en outre que:

- (1) Le Parti Lao-Dong du Vietnam dans la zone du Nord, les divers prolongements du Parti Lao-Dong du Vietnam dans la zone du Sud, le Front pour la libération du Sud, les Forces pour la libération du Sud et les Forces armées d'autodéfense du peuple ont incité diverses parties de la population de la zone du Sud, y compris des membres des Forces armées du Sud, à faire opposition au régime du Sud afin de le renverser par la violence. Ils leur ont indiqué divers moyens de le faire.
- (2) Ceux qui ont ignoré cette exhortation et ont continué d'appuyer l'Administration dans le Sud ont été menacés de châtement; dans certains cas, le châtement a pris la forme de l'application de la peine de mort.
- (3) L'objectif et le rôle du Front de libération du Sud, des Forces de libération du Sud et des Forces armées d'autodéfense du peuple sont d'organiser et de mener sous la direction du Parti vietnamien du Lao-Dong des activités hostiles dirigées contre les Forces armées et l'Administration du Sud par des moyens violents qui visent à renverser l'Administration dans le Sud.

"Le Comité juridique conclut également que l'Armée populaire du Vietnam, agissant en violation des obligations que lui impose l'Accord sur la cessation des hostilités au Vietnam, a permis que la zone du Nord serve de base à l'organisation d'activités hostiles et en particulier d'attaques armées dans la zone du Sud, activités qui visent au renversement de l'Administration dans le Sud."

4. Depuis la date de publication de son Rapport spécial, la Commission internationale a continué de recevoir de la mission de liaison du Sud-Vietnam des plaintes qui ont un caractère de plus en plus grave et qui dénotent une intensification de l'agression en provenance du Nord. Dans ces communications, la mission de liaison a soumis à l'attention de la Commission des preuves de plus en plus nombreuses afin de montrer que le Gouvernement du Nord-Vietnam a élargi son activité d'agression dirigée contre le Gouvernement du Sud-Vietnam et a fait pénétrer dans le Sud un personnel armé de plus en plus nombreux et une quantité de plus en plus grande de matériel militaire, dans le but de renverser par la force

le Gouvernement du Sud-Vietnam. La mission de liaison a fait savoir à la Commission que, par suite de ces faits, le Gouvernement du Sud-Vietnam a été obligé de demander une aide étrangère accrue pour sa légitime défense.

5) Dans sa lettre n° 383/PDVN/CT/TD/2 du 27 janvier 1965, par exemple, la mission de liaison a fourni à la Commission des détails concernant des bases secrètes et des installations connexes qui ont été créées au Sud-Vietnam avec l'appui du Gouvernement du Nord-Vietnam et de divers pays communistes. Dans la même lettre, la mission de liaison a fourni à la Commission une liste récapitulative des armes, des munitions et du matériel d'origine communiste dont la saisie a été annoncée à la Commission depuis que celle-ci a publié son Rapport spécial du 2 juin 1962.

6) Dans sa lettre n° 539/PDVN/CT/TD/2 du 12 février 1965, la mission de liaison a fait savoir à la Commission que durant la période de 1959 à 1964, plus de 39,000 hommes ont été introduits du Nord-Vietnam au Sud-Vietnam, en violation de l'Accord de Genève sur la cessation des hostilités au Vietnam. La mission de liaison a fourni des détails sur la sélection, l'entraînement, les voies d'infiltration, les armes et le matériel de ces hommes, ces renseignements étant fondés sur des déclarations obtenues de prisonniers de guerre et de déserteurs et sur des documents pris à l'ennemi.

7) Dans sa lettre n° 0512/PDVN/CT/TD.2 du 9 février 1965 concernant des événements qui se sont produits au Nord-Vietnam et au Sud-Vietnam depuis le 7 février, la mission de liaison a fait savoir à la Commission que "l'intensification des activités d'agression du Nord-Vietnam s'est récemment manifestée par des attaques de grande envergure lancées contre diverses installations militaires au Sud-Vietnam, comme celles qui ont été dirigées contre l'aéroport de Bien-Hoa le 1^{er} novembre 1964 et contre les bases militaires de Pleiku et de Tuy-Hoa dans la nuit du 5 au 6 février 1965". La mission de liaison explique ensuite que "pour faire face à ces actes d'agression marquée, le Gouvernement de la République du Vietnam, qui s'était jusqu'ici limité à des mesures défensives, s'est trouvé obligé d'effectuer une intervention militaire appropriée contre les bases stratégiques du Nord-Vietnam, lesquelles ont été utilisées activement, comme chacun le sait, pour l'entraînement de forces du Vietcong et pour l'infiltration de celles-ci dans le Sud-Vietnam"; elle souligne ensuite que "les opérations de représailles se sont limitées aux secteurs militaires qui ont fourni des hommes et des armes pour les attaques contre le Sud-Vietnam".

8) La délégation du Canada estime après mûre réflexion que les événements qui ont eu lieu au Nord-Vietnam et au Sud-Vietnam depuis le 7 février sont le résultat direct de l'intensification de la politique d'agression à laquelle se livre le Gouvernement du Nord-Vietnam. De l'avis de la délégation du Canada, il incombe principalement à la Commission d'attirer l'attention de tous sur le fait que le Nord-Vietnam a intensifié ses efforts en vue d'encourager et d'appuyer dans le Sud-Vietnam des activités hostiles visant à renverser l'administration sud-vietnamienne. Ces activités constituent une violation directe et grave de l'Accord de Genève;

elles sont la cause première de l'instabilité générale qui règne au Vietnam et dont les événements qui se sont produits depuis le 7 février constituent de dangereuses manifestations. La cessation des activités hostiles de la part du Nord-Vietnam est une condition indispensable pour le rétablissement de la paix au Vietnam tel que l'envisageaient les participants à la Conférence de Genève de 1954.

J. BLAIR SEABORN

Représentant du Gouvernement du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam.

Le 13 février 1965

Le
DISCO
M. PAU
LE 4 M
IL Y A
tuée
avoir c
sonne,
plus. J
fait qu
intérêt
Cel
nées, d
milieu g
ments c
ment q
dences
sitifs. C
L'a
s'y atte
que na
combat
juste d
nationa
rôle pe
partici
guerre
part de
de l'O
Le
se tou
les co
histori
à la F
a été
le dos
d'être

Le Canada et la communauté atlantique

DISCOURS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

M. PAUL MARTIN, DEVANT LE CLEVELAND COUNCIL ON WORLD AFFAIRS,

LE 4 MARS 1965, À CLEVELAND (OHIO, É.-U.).

IL Y A maintenant seize ans qu'a été créée l'Alliance atlantique. Elle a été constituée pour répondre à un impératif historique. La nature de cet impératif peut avoir changé. Les répercussions s'en trouvent certainement atténuées. Mais personne, je crois, n'irait soutenir que la nécessité fondamentale de l'Alliance n'existe plus. Je prendrai donc comme point de départ de mes observations, ce soir, le fait que l'unité et l'intégrité de l'Alliance continuent de présenter pour nous un intérêt vital.

Cela n'est pas un appel à l'immobilisme. Au cours des quinze dernières années, d'importants changements ont marqué la scène mondiale, c'est-à-dire le milieu général dans lequel agit l'Alliance. Il y a eu également d'importants changements dans l'équilibre des forces au sein de l'Alliance. Il s'ensuit tout naturellement que si l'Alliance veut garder son caractère d'association dynamique, les incidences de certains de ces changements doivent trouver leur reflet dans ses dispositifs. C'est sous cet angle que j'envisage le débat actuel sur l'avenir de l'OTAN.

L'attitude canadienne à l'égard de l'Alliance a été modelée, comme on peut s'y attendre, par des éléments de notre histoire et par notre expérience en tant que nation. A deux reprises au cours du dernier demi-siècle, des Canadiens ont combattu sur le sol européen pour la défense de notre liberté commune. Il est juste de dire, à mon avis, que de cette expérience est née la personnalité internationale du Canada; c'est elle qui nous a fait reconnaître que nous avons un rôle permanent à jouer dans le monde au-delà de nos frontières. Nous avons participé avec les États-Unis à la reconstruction d'une Europe déchirée par la guerre. Et lorsque ce continent a subi une nouvelle menace — cette fois de la part de la puissance communiste — nous avons été parmi les membres fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Le monde atlantique fournit un cadre vers lequel le Canada peut naturellement se tourner. La vie nationale canadienne est fortement influencée, il est vrai, par les contacts et les échanges avec notre puissant voisin du Sud, mais des liens historiques nous rattachent, par delà l'Atlantique, à la Grande-Bretagne et à la France, nos deux nations fondatrices. De ce fait, notre évolution historique a été assez différente de la vôtre. En effet, nous n'avons jamais vraiment tourné le dos à l'Europe, et les réalités de la vie canadienne ont continué jusqu'à ce jour d'être un reflet de ce double héritage national.

Un pont et non une démarcation

Ce sont là quelques-unes des raisons pour lesquelles le Canada a toujours eu tendance à considérer l'Atlantique comme un pont et non comme une ligne de démarcation. Cette perspective est juste non seulement du point de vue de notre personnalité historique, comme j'ai essayé de le montrer, mais elle nous permet également d'être une puissance moyenne avec une plus grande mesure d'indépendance que celle que nous pourrions raisonnablement avoir dans un cadre purement continental.

Ces raisons qui nous font appuyer la notion d'une communauté transatlantique peuvent être considérées comme particulièrement canadiennes. Ce qui ne veut pas dire toutefois que cette notion revêt moins de valeur pour nos partenaires atlantiques. En ce qui concerne notre défense collective, il est absolument évident qu'à l'âge nucléaire où nous vivons, une perspective continentale n'apporte pas de solution complète et efficace. Si nous considérons également que la tâche devant nous n'est pas simplement ou uniquement de nature militaire, je ne vois pas comment il suffirait de mettre en commun notre force militaire pour l'accomplir. C'est pourquoi le Canada a toujours accordé la plus grande importance aux aspects non militaires de la coopération au sein de l'Alliance et a considéré l'OTAN comme moyen de rassembler les nations atlantiques en une communauté qui serait unie aussi étroitement que possible par sa politique et ses objectifs.

Comme l'a déclaré le premier ministre du Canada lorsqu'il a inauguré la réunion ministérielle du Conseil de l'OTAN à Ottawa en mai 1963:

Les peuples atlantiques doivent s'unir en une seule communauté atlantique. L'Europe ne peut pas se permettre deux communautés, dont l'une serait européenne et l'autre nord-américaine, contrôlant chacune sa propre politique et s'éloignant l'une de l'autre chaque fois que s'atténue la menace commune.

Nous sommes heureux du renouveau de force et de confiance qui se manifeste en Europe. Cette force et cette assurance contribuent à donner plus de ressources à l'Alliance et nous permettent encore mieux, en tant que membres de la communauté atlantique, de jouer un rôle positif sur la scène mondiale, en particulier dans nos relations avec les pays en voie de développement. Nous ne pourrions que regretter le retour à une attitude plus exclusivement nationale ou continentale au sujet des tâches que nous partageons. Cette attitude ne serait pas dans l'intérêt du Canada et ne serait pas non plus, à mon avis, dans l'intérêt de l'ensemble de l'Alliance.

Position du Canada depuis 1949

Je voudrais dire maintenant quelques mots sur la position adoptée par le Canada au sujet de diverses questions qui se posent dans le domaine de la défense. La politique de défense du Canada, depuis la mise sur pied de l'Alliance, a reposé sur trois éléments étroitement reliés:

- Premièrement*, une contribution de forces terrestres, aériennes et navales à l'Europe de l'Ouest et à l'Atlantique nord;
- Deuxièmement*, une contribution à la défense aérienne de l'Amérique du Nord

dans le cadre du NORAD;

Troisièmement, une contribution au maintien de la paix sur le plan international dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Ces engagements continuent d'être la base de notre politique de défense. Nous avons dû, toutefois, tenir compte du prix élevé du maintien de la contribution canadienne utile dans ces secteurs, à une époque où le rythme des progrès techniques ne cesse d'accroître les risques de vieillissement prématuré du matériel. Aussi avons-nous entrepris l'exécution d'un programme qui doit améliorer l'adaptabilité et la mobilité de nos forces et aboutir à l'intégration progressive de nos trois armes. L'essentiel en a été énoncé dans le Livre blanc de 1964 sur la défense. Ce programme vise le meilleur emploi possible de nos ressources militaires, tout en tenant compte des trois éléments mentionnés plus haut.

Il existe quant à l'orientation future de notre politique de défense un certain nombre d'incertitudes dont nous devons tenir compte car elles affectent l'équilibre à atteindre, selon les circonstances, en assumant nos responsabilités dans la zone de l'Atlantique nord, dans la défense du continent nord-américain et dans le maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies.

Nos engagements militaires

En Europe, il y a une notable amélioration dans la capacité des membres ouest-européens de l'Alliance à participer davantage à l'effort commun pour la défense. Diverses propositions à l'étude auraient pour effet de modifier à l'intérieur de l'Alliance les arrangements relatifs à la puissance nucléaire. Tout cela peut influencer sur le rôle futur des forces canadiennes en Europe occidentale. Je tiens à préciser clairement, toutefois, — parce qu'on a mal interprété dans certains milieux, récemment, la position du Canada, — qu'en l'absence de règlements politiques durables nous considérons comme à la fois vital et inévitable le maintien de la participation de la puissance terrestre et aérienne de l'Amérique du Nord à la défense de l'Europe de l'Ouest. Telle est la politique du Gouvernement du Canada bien que, assurément, nous ne puissions pas négliger ce qu'impliquent les autres points de vue.

En Amérique du Nord, le Canada coopère avec les États-Unis en matière de défense depuis près de vingt-cinq ans, soit depuis la Déclaration d'Ogdensburg en 1941. Cette coopération a été poussée plus loin en 1958 avec la mise sur pied du NORAD. Comme vous, nous recherchons constamment comment nous pourrions contribuer le plus efficacement à la défense du continent, compte tenu de l'atténuation de la menace que constituaient les avions de bombardement pilotés, et des incertitudes que comporte la défense contre les missiles.

En ce qui concerne le maintien de la paix, le Canada est l'un des principaux partisans de cette formule et l'a été tout au long de l'évolution qu'elle a suivie depuis une vingtaine d'années. L'évolution de ce concept nous paraît refléter la volonté bien arrêtée de la collectivité mondiale d'œuvrer pour la paix, la sécurité et l'ordre dans le monde. Nous croyons qu'il est légitime et utile que les

Nations Unies puissent, avec le consentement et sur l'invitation de ses États membres, interposer leur présence en cas de conflit ou de possibilité de conflit, et garder l'arène, pour ainsi dire, jusqu'à ce que puissent s'élaborer des solutions plus longue échéance au palier politique.

Le Canada et le maintien de la paix

Le Canada a pris part à toutes les opérations de maintien de la paix entreprises par les Nations Unies depuis 1948. Nous tenons disponibles, dans le cadre de nos services armés, des forces spéciales que, sur demande, nous pouvons mettre à la disposition des Nations Unies en cas d'urgence. Nous avons pris l'initiative l'automne dernier, de convoquer à Ottawa une conférence où les pays ayant l'expérience des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pourraient échanger des idées, toucher du doigt les problèmes techniques qui avaient surgi, mettre en commun leurs connaissances pratiques pour résoudre ces problèmes et déterminer comment, chacune de leur côté, elles pourront améliorer leur manière de servir les Nations Unies dans les situations futures qui exigeront une force internationale.

Nous faisons face en ce moment à une situation dans laquelle est remise en question toute possibilité ultérieure de maintien de la paix par les Nations Unies. Nous accordons une très haute cote de priorité à cette question et nous ferons l'impossible pour qu'on en vienne à une solution qui ne nuise pas au rôle que les Nations Unies ont joué jusqu'ici et qu'elles doivent continuer à jouer pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiale.

Parlons maintenant des arrangements nucléaires au sein de l'Alliance. Selon moi, le problème fondamental qui se pose consiste à trouver la manière d'adapter ces dispositions aux conditions nouvelles. En termes concrets, il s'agit d'opérer un plus ample partage de la direction militaire, c'est-à-dire au niveau de la stratégie nucléaire, au sein de l'Alliance, sans pour autant disséminer davantage le contrôle de l'utilisation des armes nucléaires.

Projet de MLF

L'un des moyens qui ont été proposés est la création d'une "force nucléaire multilatérale". Plus récemment encore, le Gouvernement de Grande-Bretagne a proposé une "force nucléaire atlantique" comprenant les forces nucléaires déjà existantes ainsi que celles qui sont en voie de se constituer. Ces propositions nous intéressent en raison de l'idée atlantique qu'elles préservent et parce qu'elles rapportent à des forces effectives, qui comprennent évidemment, les forces canadiennes des deux côtés de l'Atlantique. Il n'est pas du tout impossible que certains éléments du projet de force multilatérale et du projet de force atlantique, et, peut-être aussi, des éléments d'autres projets puissent être réunis dans de nouveaux accords relatifs aux arrangements nucléaires à établir à l'intérieur de l'Alliance. Pour notre part, nous avons suggéré une méthode qui consisterait à repenser les rouages et les arrangements nucléaires actuels de l'OTAN afin

déceler les domaines dans lesquels il serait possible d'accroître la participation des membres au plan de la stratégie et des décisions de l'Alliance dans le domaine nucléaire.

Peut-être pourrais-je résumer de la façon suivante l'attitude du Canada à ce sujet :

Premièrement — Nous reconnaissons le droit des membres européens de l'OTAN de réclamer une participation plus grande et plus équitable aux accords nucléaires de l'Alliance.

Deuxièmement — Il est évident à nos yeux que tout nouvel arrangement qui serait conclu doit contribuer à renforcer l'Alliance et non pas à créer la discorde entre ses membres. En particulier, nous serions profondément troublés s'il se produisait une rupture irrémédiable entre la France et ses partenaires de l'OTAN, étant donné la très grande importance de la contribution française à l'Alliance.

Troisièmement — Nous croyons que, pour que de tels arrangements n'amènent pas la désunion, tous les membres de l'Alliance devaient y participer.

Quatrièmement — Aucune décision définitive sur ces questions capitales ne devrait être prise avant une consultation plénière au sein de l'OTAN, avec exposé de tous les points de vue.

Je voudrais maintenant revenir à mon point de départ et dire que, tant que la menace d'agression a pesé sur une Europe divisée, la nécessité d'une alliance comme la nôtre s'imposait plus que jamais. Mais j'ai aussi déclaré que je ne prônais pas l'immobilisme. J'estime que le temps est venu de jeter un regard neuf sur les liens qui nous unissent afin de voir s'ils tiennent compte des nouveaux changements fondamentaux qui se sont produits au sein de l'Alliance et dans l'univers.

Un monde nouveau

Le monde de 1965 n'est pas celui de 1949. Nous avons vu renaître la puissance politique et économique des pays de l'Europe occidentale. Certains de ces pays ont commencé à unifier davantage leurs fins et leurs efforts. Des changements se sont aussi produits au sein du monde soviétique qui ne forme plus un bloc comme par le passé. Les pays de l'Europe orientale ont réaffirmé leur identité nationale et ranimé l'intérêt national chez eux. Il y a aussi les divergences de plus en plus sérieuses entre l'Union soviétique et la Chine. L'Union soviétique elle-même doit faire face aux nombreux problèmes et aux lourdes responsabilités qu'ont entraînés sa situation et ses engagements de grande puissance dans un monde en évolution. Et au delà de l'Europe, il y a toute une nouvelle série de nations qui ont accédé à l'indépendance, qui doivent s'attaquer aux problèmes énormes de leur pauvreté et de leur sous-développement, qui ont des préoccupations et des besoins bien différents des nôtres, mais dont la stabilité et l'aptitude à résoudre leurs problèmes auront en somme des répercussions sur le maintien de la paix et de l'ordre dans le monde.

Je suis heureux de constater que l'Alliance sent le besoin de s'analyser à neuf.

Ce travail a été entrepris officiellement au mois de décembre dernier, lorsque les ministres de l'OTAN ont demandé au Conseil permanent d'examiner la situation de l'Alliance et les buts et objectifs communs acceptés par tous ses membres. Je ne veux pas faire de prédictions quant aux résultats de cette importante étude. J'aimerais cependant y apporter deux notes proprement canadiennes, l'une touchant les moyens et l'autre touchant les fins d'une telle analyse.

Les Canadiens sont pragmatiques. Nous sommes enclins par nature à bâtir sur ce que nous avons trouvé utile dans le passé. Cela ne veut pas dire que nous rejetons toute orientation nouvelle. Mais avant de nous lancer dans de nouvelles avenues, nous voulons être suffisamment sûrs que c'est le meilleur moyen de nous acheminer vers les objectifs que nous avons en commun.

Quant à la forme future de la communauté atlantique, j'ai tâché de faire valoir que le défi que nous avons à relever aujourd'hui est beaucoup plus subtil et beaucoup plus sophistiqué que celui qui s'est posé à nous lors de l'institution de l'Alliance il y a seize ans. Cela a une portée évidente sur notre manière de réagir. N'oublions pas que nous avons à notre disposition d'immenses ressources et une immense puissance. N'oublions pas non plus que si nous voulons produire l'impact que nous sommes en mesure de produire, il nous faut utiliser ces ressources et cette puissance pour faire avancer la cause de la paix, de la liberté et du bien-être dans le monde. A l'intérieur de ces objectifs, il y a, à coup sûr, suffisamment de place pour que chacun de nous joue un rôle particulier et distinctif. Mais il importe que nos buts et notre politique soient en harmonie et que chacun de nous soit disposé à subordonner quelque partie de son intérêt national à l'intérêt général de l'Alliance prise dans son ensemble. Voilà, du moins dans l'optique canadienne, l'essentiel du concept d'une communauté atlantique.

ASS

DIX-N

A SE

A t

la Ch

créati

en vu

institu

Le

puissan

cours

généra

semblé

un vot

tre du

aucun

qui lui

journa

le délé

motion

à déje

dante,

questio

Pas de

Le 18

que la

aux vo

cune c

donc c

par la

à pour

tâches

délegu

sus" d

nomine

suite à

a été

voir "

Assemblée générale des Nations Unies

DIX-NEUVIÈME SESSION, TROISIÈME MOIS

ASSES DEUX dernières réunions, en février, l'Assemblée générale a réussi à écarter une manœuvre qui visait à précipiter un affrontement sur l'article 19 de la Charte⁽¹⁾; ses membres sont tombés d'accord sur une résolution autorisant la création d'un comité du maintien de la paix; enfin elle a pris des dispositions en vue d'assurer la continuité et le fonctionnement efficace de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le 16 février, le délégué de l'Albanie, M. Halim Budo, a prétendu que les puissances occidentales, en particulier les États-Unis, étaient responsables du recours à la procédure "sans vote" et de l'impasse où elle avait conduit l'Assemblée générale. Dans le dessein de provoquer un affrontement, il a demandé que l'Assemblée revienne à la procédure normale et, à cette fin, il a réclamé en priorité un vote par appel nominal sur une motion invitant l'Assemblée à approuver l'ordre du jour complet puis à en entreprendre l'examen point par point. Il n'a tenu aucun compte de l'appel du président de l'Assemblée, M. Alex Quaison-Sackey, qui lui demandait de retirer sa motion. Lorsque l'on a présenté une motion d'ajournement de la réunion, afin de permettre aux délégués d'étudier la situation, le délégué de l'Albanie a fait observer qu'aux termes du règlement intérieur sa motion avait priorité sur la motion d'ajournement. Le président a réussi toutefois à déjouer sa manœuvre en décrétant, fort de ses pouvoirs de décision indépendante, un ajournement de deux jours qui permettrait aux délégations d'étudier la question et de consulter leurs gouvernements.

Pas de mise aux voix

Le 18 février, l'Assemblée générale a siégé de nouveau, et le président a déclaré que la proposition faite le 8 février d'ajourner la dix-neuvième session sans mise aux voix avait été acceptée par tous les membres, y compris l'Albanie, sans qu'aucune objection ne soit élevée contre la procédure que l'on allait suivre. Il était donc clair que l'Assemblée générale, "par son désir, par son consentement et par la procédure qu'elle avait constamment observée depuis lors", avait consenti à poursuivre ses travaux sans voter et à les suspendre une fois accomplies les tâches prévues, et le président se considérait comme lié par cette décision. Le délégué de l'Albanie, toutefois, a soutenu que le recours à la formule du "consensus" devait s'arrêter à la fin du débat général. Il a demandé un vote par appel nominal sur la décision du président. Le règlement intérieur obligeait à donner suite à cette protestation contre la décision du président. L'affrontement redouté a été évité par le représentant des États-Unis, M. Adlai Stevenson, qui a dé-

⁽¹⁾ Voir "Affaires Extérieures" de février et mars.

claré que les États-Unis ne s'opposaient pas à la mise aux voix de la décision du président, puisqu'il s'agissait d'un vote procéduraire portant seulement sur la question de savoir si l'Assemblée devait continuer à éviter une mise aux voix, ce qui ne préjugait pas de l'application de l'article 19. Il y a donc eu mise aux voix, et la décision du président a été maintenue par 97 voix (y compris le Canada) contre 2, avec 13 abstentions. Les pays du bloc soviétique, sauf la Roumanie qui s'est abstenue, ont voté avec la majorité. Le délégué du Canada, M. Paul Tremblay, a déclaré après le scrutin que le Canada n'avait pas considéré la mise aux voix de la décision du président comme modifiant le point de vue canadien quant à l'applicabilité de l'article 19. Il a appuyé le recours à la formule du "consensus" et déclaré qu'à son avis, compte tenu des profondes divergences d'opinions qui existaient au sujet des questions de financement et de maintien de la paix, les membres des Nations Unies avaient fait preuve d'un remarquable sens des responsabilités en s'entendant pour recourir à cette formule.

L'Assemblée générale est revenue ensuite à son ordre du jour. Elle a désigné le Gabon pour occuper le siège qui restait à pourvoir au Conseil économique et social (la Guinée ayant consenti à retirer sa candidature), prié le secrétaire général de surveiller les élections aux îles Cook en avril, et autorisé le secrétaire général à continuer de financer l'activité essentielle des Nations Unies, y compris certains nouveaux programmes prioritaires ayant trait au développement commercial et industriel. Les États membres ont été invités à avancer aux Nations Unies des sommes constituant au moins 80 p. 100 de leurs cotisations de 1964.

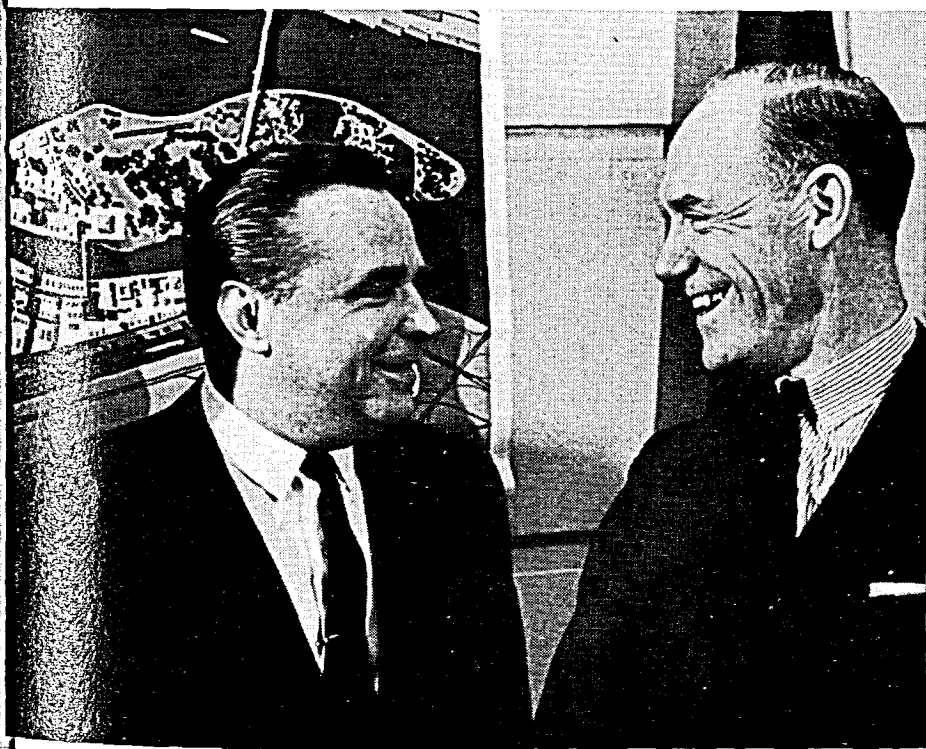
La question du maintien de la paix

L'Assemblée générale a accepté une résolution invitant le secrétaire général et le président "à prendre d'urgence des dispositions et à tenir des consultations en ce qui concerne l'ensemble de la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, y compris les moyens de surmonter les difficultés financières actuelles de l'ONU". Le président a été autorisé en outre à créer un comité spécial sur les opérations de maintien de la paix, placé sous sa présidence et qui, en tenant compte des consultations, entreprendra une étude d'ensemble de la question, y compris les moyens de surmonter les difficultés financières actuelles, et présentera un rapport à l'Assemblée générale le 15 juin 1965 au plus tard. Peu après, 33 États membres, y compris le Canada, ont été désignés, sur une base de représentation régionale, pour faire partie de ce comité.

Enfin, avant de s'ajourner, l'Assemblée générale a pris note d'un certain nombre de rapports et a décidé d'achever ses travaux soit en se réunissant de nouveau pour examiner le rapport du Comité sur les opérations de maintien de la paix, soit à sa vingtième session, qui doit s'ouvrir le 1^{er} septembre.

Il est regrettable que la dix-neuvième session se soit terminée sans qu'ait été dénouée la crise financière ni qu'aient été examinés plusieurs points importants de l'ordre du jour. Il n'en reste pas moins que ses réunions et les décisions qui ont été prises ont démontré encore une fois que les États membres trouvent un

grande valeur à l'Organisation des Nations Unies et ne veulent pas la voir diminuée d'une façon permanente. La formule du "consensus", il est vrai, a réduit de beaucoup les possibilités d'action de l'Assemblée générale, mais elle a permis d'éviter l'affrontement que tous redoutaient et elle a accordé aux États membres un nouveau délai pour trouver une solution satisfaisante à certaines questions qui sont fondamentales du point de vue de l'avenir de l'Organisation.



PARTICIPATION SOVIÉTIQUE À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967

Cette photographie montre M. Ivan F. Shpedko, ambassadeur de l'URSS au Canada (à gauche), qui, accompagné de M. Mitchell Sharp, ministre du Commerce, annonce la participation de son pays à l'Exposition universelle de 1967. L'Union soviétique est le trente-huitième pays à accepter officiellement de participer à l'Expo 67.

Programmes de formation et d'assistance technique et scolaire du Canada

L'ASSISTANCE technique et scolaire n'a constitué qu'une faible portion de l'aide octroyée par le Canada durant les dix années qui ont suivi le lancement du Plan de Colombo en 1951. De fait, moins de 3 p. 100 des fonds officiels affectés par le Canada au Plan de Colombo étaient consacrés à ce genre d'assistance. Vers 1960, toutefois, la plupart des pays dispensateurs, et en particulier le Canada ont donné une nouvelle orientation à leurs programmes d'aide et ont accordé une place plus grande aux divers projets d'aide à l'enseignement. Ce changement reflétait l'importance accrue qu'attachent de nombreux pays en voie de développement, notamment les pays africains, à l'expansion et à l'amélioration de leurs moyens d'enseignement. Une main-d'œuvre suffisante et bien entraînée est reconnue indispensable à l'essor économique de ces pays.

La nouvelle orientation se manifeste en partie dans l'accroissement du nombre des stages offerts par le Gouvernement du Canada à des étudiants des pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie et de la région des Antilles. Le nombre des stagiaires est passé en effet d'à peine plus de 700 en 1960 à environ 1,800 en 1964. Par suite de cette augmentation et de l'essor pris par d'autres programmes d'assistance technique et scolaire (envoi d'enseignants, de professeurs d'université et de conseillers en éducation, etc.), les dépenses effectuées durant l'exercice 1963-1964 au titre de l'aide technique et scolaire ont atteint environ 8 millions de dollars.

Principaux genres de bourses

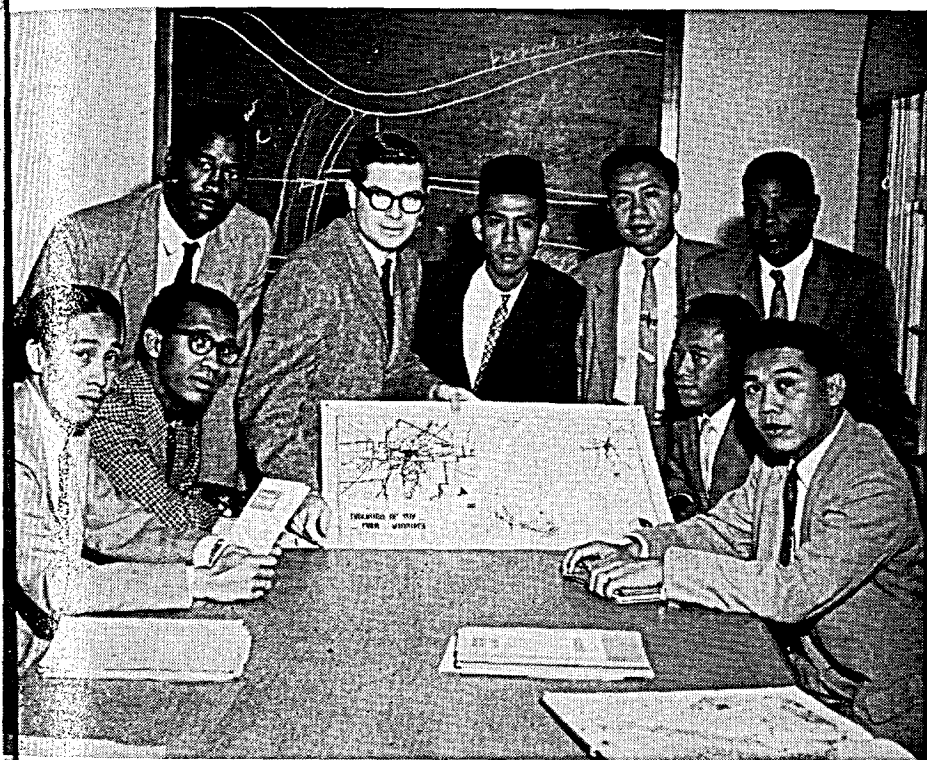
Il existe deux genres de bourses de formation dans le cadre des programmes d'aide du Canada. La première catégorie comprend les bourses d'études ou de formation dans une institution d'enseignement reconnue. Les bourses de la deuxième catégorie s'appliquent à un stage d'observation et d'études ou à un internat dans un cadre non académique.

Les bourses comportent une rémunération mensuelle destinée à couvrir les frais raisonnables de pension et les frais divers, tous les frais d'études et d'autres droits universitaires, des indemnités pour l'achat de livres, de matériel et d'hébergement, des soins médicaux et dentaires gratuits (fournis dans les hôpitaux et cliniques du ministère des Anciens combattants). Elles comprennent également le voyage par avion, aller et retour, entre le pays d'origine du stagiaire et le Canada, ainsi que des indemnités pour les déplacements au Canada que le stagiaire doit effectuer dans le cadre de ses études.

Sélection des candidats

Les bourses font l'objet de négociations bilatérales entre le Gouvernement et

Des études
à Vancouver
et technique
Hodge, d
(assis):
Philippine
la Domini
la Jamaïque
Canada
des de
grammes
de dem
candida
pays en
pour l'a
dier en
études
program
dans un
maître
d'étude



Des étudiants qui assistent à un cours d'urbanisme à l'Université de la Colombie-Britannique, à Vancouver, Colombie-Britannique, sous les auspices du Programme d'assistance économique et technique du Gouvernement canadien, se rassemblent autour de leur instructeur, M. Gerald Hodge, qui discute de l'expansion de la ville de Winnipeg, au Manitoba. De gauche à droite (assis): Alberto Dalingin, Philippines; Felix Raymond, Trinidad et Tobago; José Olivar, Philippines; A. Z. Warangara, Indonésie. De gauche à droite (debout): N. Ericson Watty, la Dominique; M. Hodge; Wan Puteh, Malaisie; R. Soewito, Indonésie; W. Lester Adams, la Jamaïque.

Canada et le gouvernement du pays bénéficiaire, le Canada répondant aux demandes de ces pays, comme il le fait d'ailleurs en ce qui concerne tous ses autres programmes d'assistance technique. Il incombe au gouvernement du pays étranger de demander au Canada l'octroi de stages précis, de choisir et de nommer les candidats qui effectueront ces stages. Lorsqu'il s'agit d'études universitaires, le pays en question choisit évidemment les candidats d'après les normes exigées pour l'admission dans les universités canadiennes. Les candidats qui désirent étudier en vue du premier diplôme universitaire doivent donc avoir terminé leurs études secondaires et avoir obtenu de bonnes notes dans certaines matières du programme. Les candidats qui ont l'intention d'obtenir un diplôme plus avancé dans une université canadienne doivent posséder un premier grade dans un domaine connexe. Les personnes qui désirent effectuer un stage d'observation et d'études ou un internat dans une profession déterminée doivent posséder des di-

plômes professionnels ou une formation équivalente et avoir acquis suffisamment d'expérience dans leur spécialité pour suivre avec profit le stage que leur gouvernement a demandé au Canada d'organiser.

Dans les établissements d'enseignement canadiens, des stages sont offerts tous les niveaux, sauf à l'échelon des études primaires et secondaires. Des programmes d'études d'une durée d'un à quatre ans conduisant au premier diplôme universitaire, ainsi que des programmes d'études avancées sont organisés dans tous les domaines. Le Bureau de l'aide extérieure qui, avec l'aide d'un comité consultatif composé de membres éminents des universités canadiennes et de fonctionnaires de divers ministères de l'État, contrôle l'administration des programmes d'aide officiels du Canada, examine les demandes des candidats pour s'assurer qu'ils remplissent les conditions exigées par les universités.

Collaboration d'organismes non gouvernementaux

Lorsqu'il organise des stages d'ordre pratique, le Bureau de l'aide extérieure assure la collaboration d'un ou plusieurs organismes canadiens dont l'activité s'exerce dans le domaine qui intéresse le candidat. On fixe la durée du stage et qu'elle convienne à l'organisation d'accueil tout en permettant à l'étudiant de familiariser avec les méthodes de celle-ci et d'acquérir de nouvelles connaissances. Cette période de formation pratique et d'observation peut être selon les cas de deux ans au maximum, ou d'environ trois mois au minimum; la durée moyenne est d'environ six mois. Des bourses sont accordées dans presque tous les domaines. Le succès de ces stages exige la collaboration et le concours d'établissements commerciaux canadiens, d'organisations et d'associations privées, et des services gouvernementaux à tous les échelons. Des programmes ont été organisés pour des personnes de toutes les professions: sous-ministres, ingénieurs en chef, directeurs de sociétés, hommes de science, administrateurs publics juniors, artisans, etc.

En 1963, on a offert pour la première fois des stages d'un ou deux ans dans la catégorie des techniciens et hommes de métier, étant donné le rôle essentiel joué par la main-d'œuvre spécialisée. Les programmes organisés par le Canada dans ce domaine comportent en général un stage de deux ans au niveau postsecondaire. Les personnes qui ont suivi ces cours travaillent généralement comme auxiliaires d'ingénieurs ou autres spécialistes. Ce genre de formation se donne dans les instituts canadiens de technologie qui dispensent des cours de génie, d'administration commerciale, d'agriculture et d'hygiène. Une année supplémentaire pour les personnes qui se destinent à l'enseignement technique est maintenant offerte après la période normale d'instruction technique.

Programmes de formation en groupes

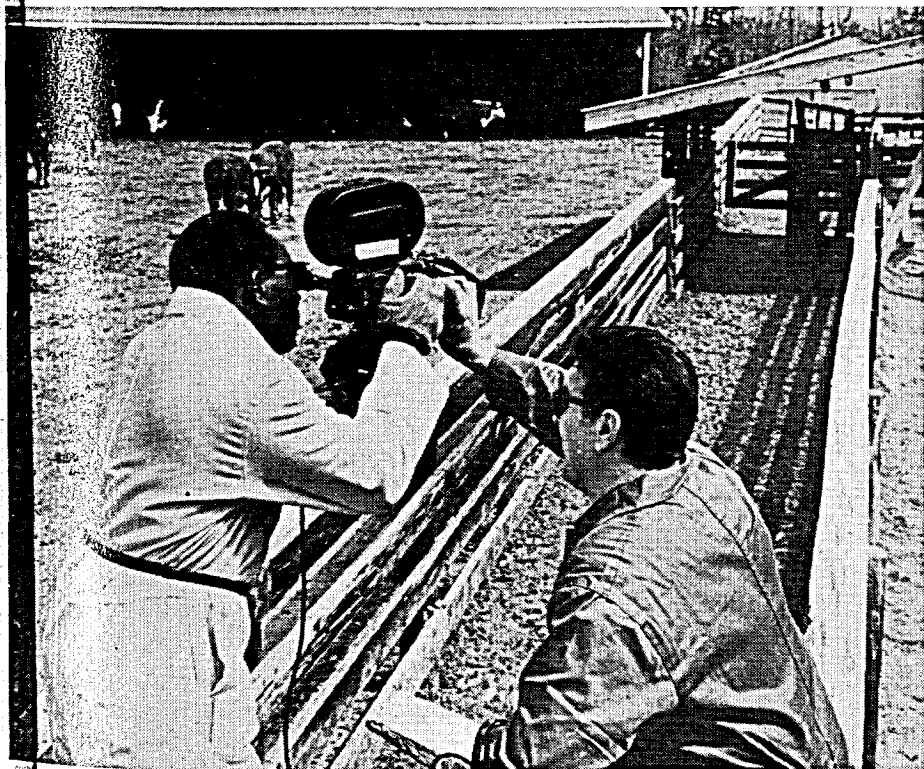
Par suite des difficultés que présente l'organisation des stages individuels, les résultats dans certains cas ne correspondent pas à l'attente. Conscient de ce problème, le Bureau de l'aide extérieure a organisé des programmes de formation en groupes chaque fois que le nombre des demandes le justifiait. A l'heure actuelle, qu

program
Dévelop
Xavier
operati
Format
l'intenti
ment q
dans l'i
avec le
cours d
ront av
Dans ce
affecte
L. stag
L'ob
de dével

Sous la
étudie au
ment car
Noire, à

programmes de ce genre ont été mis sur pied de manière permanente; ce sont: Développement des collectivités, à l'Institut Coady de l'Université Saint-François-Xavier; Développement des coopératives, à l'Institut Coady et au Western Co-operative College de Saskatoon; Administration publique, à l'Université Carleton; Formation syndicale, au Collège canadien du Travail à Montréal. Le Bureau a l'intention d'organiser d'autres programmes de formation en groupes aussi rapidement que les circonstances le permettront. Il convient de mentionner les stages dans l'industrie de l'acier qui ont été organisés par le Bureau de l'aide extérieure avec le concours d'une aciérie de l'Inde et d'un producteur d'acier canadien. Au cours d'une période de trois ans, deux cents ingénieurs et techniciens se familiariseront avec les techniques de la production d'acier spécial à l'usine canadienne. Dans ce cas particulier, l'Inde défraie le coût du voyage international et le Canada affecte aux frais de séjour des stagiaires des fonds destinés au Plan de Colombo. Le stage proprement dit représente la contribution de la société participante.

L'objectif final des programmes de formation est de procurer aux pays en voie de développement le corps enseignant et les spécialistes indigènes qui leur permet-



Sous la direction d'un caméraman de l'Office national du film, M. Bepo, du Nigeria, qui étudie au Canada en vertu du Programme d'assistance économique et technique du Gouvernement canadien, se prépare à photographier les parcs à bestiaux du centre d'élevage de Terre-Neve, à 50 milles au nord-est de Montréal.

tront de se suffire à eux-mêmes dans le domaine de la main-d'œuvre. On a donc donné aux programmes l'orientation qui pouvait le mieux servir cet objectif. Dès le début, on a accordé une importance particulière à la formation des personnes qui deviendront instructeurs une fois de retour dans leur pays. Plus de la moitié des stagiaires qui sont venus au Canada appartenaient à cette catégorie. Une aide a également été fournie aux établissements qui desservent toute une région. Par exemple, le Canada a accueilli des stagiaires qui exerceront les fonctions de professeurs dans des institutions comme l'École normale technique de Malaisie et l'Université des Antilles, qui dispensent leur enseignement aux jeunes gens de l'ensemble de la région où elles sont situées. En outre, des programmes de formation ont été combinés avec d'autres formes d'assistance pour l'exécution de projets qui sont susceptibles d'avoir le maximum de répercussions sur le développement des pays bénéficiaires. Le Canada a, par exemple, contribué à l'établissement d'une école de métiers au Ghana, en envoyant des conseillers chargés d'effectuer les études préliminaires, et en fournissant du matériel, du personnel et des cours pour les Ghanéens qui remplaceront éventuellement les professeurs canadiens dans cet établissement.

Grande faculté d'adaptation

Bien que la plupart soient originaires de régions tropicales et semi-tropicales, les étudiants se sont adaptés de manière remarquable à la vie au Canada, qui souvent diffère beaucoup de la vie dans leurs pays respectifs, et plus de 95 p. 100 d'entre eux ont terminé avec succès leur stage. Quant aux 5 p. 100 qui ont échoué, ce n'est que dans très peu de cas par manque d'effort ou d'application. Certains ont dû rentrer chez eux pour des raisons de santé ou par suite de problèmes familiaux ou parce que leur gouvernement les rappelait pour des raisons urgentes relatives à leur occupation. Dans de rares cas (certainement pas plus de 2 p. 100), la bourse a été retirée parce que l'étudiant n'avait pu terminer un cours universitaire au niveau recherché. Un grand nombre de stagiaires ont réussi brillamment dans leurs études et ont remporté les plus hauts prix et les plus hauts honneurs. Certains qui ont suivi des stages de formation pratique et d'observation dans l'industrie et le commerce ont impressionné les organisations d'accueil par leur zèle et leur détermination, autant que par leur compétence et leurs connaissances. Certains ont fait des suggestions qui ont amélioré les techniques et les méthodes utilisées par leurs hôtes canadiens.

Tâches administratives du Bureau de l'aide extérieure

La tâche administrative que le Bureau de l'aide extérieure doit entreprendre pour faire venir ces étudiants au Canada est extrêmement complexe. Un certain nombre de mois avant l'arrivée de l'étudiant, le Bureau doit prendre les dispositions voulues pour son admission à l'université ou son affectation auprès d'une ou plusieurs compagnies canadiennes ou organisations gouvernementales; il doit veiller à ce que toutes les conditions soient remplies en ce qui concerne les règlements d'immigra-

tion, l'examen médical, les passeports et visas; il s'occupe en outre des démarches concernant le transport. Il arrive parfois que l'institution dont le candidat suivra les cours exige une preuve de connaissance du français ou de l'anglais, auquel cas on doit faire passer un test à l'étudiant dans son pays et communiquer les résultats à l'institution d'accueil. Si toutes les démarches ne sont pas accomplies à temps, il peut être nécessaire de retarder le stage de l'étudiant, ce qui dans le cas d'études universitaires peut signifier un retard de toute une année.

Une fois que le stagiaire est arrivé à l'institution canadienne où il fera ses études, il doit recevoir la rémunération et les indemnités dont il a été question plus haut, et il a évidemment besoin de conseils pour s'adapter au mode de vie canadien. La plupart des étudiants passent par Ottawa pour se rendre au lieu du stage et reçoivent des instructions au Bureau de l'aide extérieure. Celui-ci les conseille et les aide en ce qui concerne l'achat de vêtements appropriés et diverses questions pratiques; il leur explique la nature et le but de leurs programmes d'études, les responsabilités du Bureau de l'aide extérieure à l'égard des stages, et leurs propres responsabilités et privilèges durant leur séjour au Canada. Les obligations des étudiants comprennent l'envoi de rapports mensuels sommaires et, à la fin du stage, la rédaction d'un rapport général. On leur donne des conseils au sujet du coût de la vie au Canada et on leur recommande de surveiller leurs dépenses en ce qui concerne le logement, les repas, l'habillement et divers services. On s'efforce durant la première interview de répondre de manière satisfaisante à toutes questions que peuvent poser les nouveaux venus et on les aide à résoudre les difficultés qui ont pu surgir au cours du voyage, comme par exemple la perte des bagages ou des billets et autres problèmes du même genre. Le succès d'un stage dépend dans une assez forte mesure du fait que l'on assure le bien-être de l'étudiant durant son séjour au Canada. Le Bureau de l'aide extérieure est aidé dans cette tâche par le Service canadien pour étudiants et stagiaires d'outre-mer. Cet organisme qui est représenté en divers points du pays aide les étudiants à se familiariser avec les coutumes canadiennes et à résoudre les problèmes qui peuvent se présenter au cours de leur vie quotidienne dans une société étrangère.

Aplanissement des obstacles

Le Bureau déploie tous les efforts possibles afin que l'objectif du stage soit réalisé et que l'étudiant ait toutes les chances de terminer son programme. Il est nécessaire parfois de communiquer avec le gouvernement bénéficiaire pour lui demander de consentir à une révision ou à une extension du programme d'études. Dans certains cas, on fait donner à l'étudiant des leçons particulières d'anglais ou de français, ou dans toute autre matière qui constitue son point faible.

Enfin, plusieurs mois avant la date prévue pour le retour du stagiaire dans son pays, le Bureau lui donne des instructions concernant la présentation de son rapport final et l'itinéraire à suivre pour son voyage. On lui fait savoir qu'il peut expédier gratuitement, par bateau, les livres et les effets personnels qu'il a ac-

quis et qu'il ne peut emporter avec lui par avion. Le Bureau fait tout son possible pour que l'étudiant quitte le Canada libre de tout souci et satisfait de son séjour.

Le Bureau de l'aide extérieure s'est occupé également des stages d'environ 1,000 étudiants qui sont venus au Canada sous les auspices du Bureau de l'assistance technique des Nations Unies, de l'UNESCO et d'autres institutions spécialisées. En outre, plus de 900 programmes ont été organisés pour des étudiants parrainés par l'Agence de développement international des États-Unis, qui constitue l'équivalent américain du Bureau de l'aide extérieure. Dans ces cas, le Bureau effectue les démarches administratives, mais les frais sont à la charge de l'organisme intéressé.

Bourses d'études du Commonwealth

Le Canada accueille également des étudiants dans le cadre du Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth. Ce plan avait été proposé par le Canada à la Conférence commerciale et économique du Commonwealth qui s'était réunie à Montréal en 1958. Son but était de permettre à un plus grand nombre d'étudiants du Commonwealth de poursuivre des études avancées dans les universités d'autres pays du Commonwealth et d'égaliser ainsi, pour tout le Commonwealth, les chances qu'ont les jeunes d'obtenir une éducation à un niveau le plus élevé. Ces bourses sont accordées aux personnes qui font preuve de hautes qualités intellectuelles et qui une fois de retour dans leur pays sont susceptibles de fournir une intéressante contribution par leurs travaux. Le programme a été organisé dans ses grandes lignes à la Conférence du Commonwealth sur l'éducation tenue à Oxford en 1959, et les premières bourses ont été octroyées en 1960. Bien que le programme comporte essentiellement des échanges entre tous les pays du Commonwealth, il présente un intérêt particulier pour les pays en voie de développement qui ainsi obtiennent davantage accès aux moyens de formation des membres plus évolués.

La mise en œuvre du programme au Canada est assurée par le Bureau de l'aide extérieure et par le Comité canadien des bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth, lequel se compose de membres des principales universités canadiennes. Le Bureau s'occupe de tous les aspects financiers, tandis que le Comité fournit des conseils et de l'aide pour les aspects académiques du programme et assure, en particulier, le placement des candidats dans les universités canadiennes. La Fondation des universités canadiennes agit comme secrétaire pour le Comité.

L'objectif du programme est d'avoir 1,000 boursiers dans l'ensemble du Commonwealth au cours de n'importe quelle année académique. Le Canada a accepté de fournir un quart de ces bourses, et parmi les boursiers qu'il a accueillis, environ 80 p. 100 venaient des pays en voie de développement (30 p. 100 d'Asie, 19 p. 100 d'Afrique, 13 p. 100 des Antilles et 10 p. 100 d'autres régions en voie de développement). Le fonctionnement du programme a fait l'objet d'un

étude lors de la Troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation qui s'est réunie à Ottawa en 1964. Les délégués à la Conférence ont noté que la réalisation de l'objectif de 1,000 bourses d'études par an était en vue et que les bourses accordées dans le cadre du programme avaient acquis une réputation enviable dans le monde académique en un temps remarquablement court.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a annoncé à la Conférence que le Canada était sur le point de créer des bourses de spécialisation avancée dans le cadre du programme. Il y aurait deux catégories de bourses de ce genre: bourses de recherches pour des professeurs d'université qui resteraient normalement au Canada durant une année scolaire, et bourses de courte durée pour spécialistes de l'enseignement qui effectuent au Canada une visite ne dépassant généralement pas quatre mois. On s'occupe actuellement de lancer ce nouveau programme, et un certain nombre de bourses seront accordées cette année.

Les stages offerts par le Canada ont représenté sans aucun doute une contribution valable pour le développement de la main-d'œuvre spécialisée dans les pays d'outre-mer. Toutefois, les efforts déployés directement afin de renforcer les institutions d'enseignement locales et régionales revêtent encore plus d'importance. C'est pourquoi le Canada a accordé une haute priorité aux programmes d'aide qui visent à construire, à équiper et à pourvoir en personnel des universités, des écoles et institutions techniques, des écoles normales et secondaires. Bien que les moyens de formation régionaux soient appelés à jouer un rôle de plus en plus grand, les stages au Canada continueront d'être indispensables dans l'avenir immédiat. Il est possible toutefois que l'on accorde une plus grande place aux stages avancés, aux stages pour groupes et à la formation de professeurs. En dépit des changements apportés à la nature des programmes, le succès de ceux-ci continuera de dépendre dans une grande mesure de la collaboration des institutions publiques et privées canadiennes qui mettent leurs moyens de formation à la disposition des étudiants d'outre-mer.

Aide militaire du Canada à la Malaisie

EN JUILLET 1964, le premier ministre de la Malaisie a fait une visite officielle à Ottawa à la suite d'une réunion des premiers ministres du Commonwealth au cours de laquelle ceux-ci l'avaient assuré "de leur sympathie et de leur appui dans ses efforts pour préserver l'indépendance souveraine et l'intégrité de son pays ainsi que pour favoriser le règlement, dans la paix et l'honneur, des différends qui existent actuellement entre la Malaisie et ses voisins". A sa demande, le Gouvernement canadien avait promis de rechercher la manière dont il pourrait le mieux aider la Malaisie à développer ses moyens de défense propres sans compromettre son développement économique. Le 29 juillet, le premier ministre, M. L. B. Pearson, a annoncé à la Chambre des communes que le Canada enverrait en Malaisie une équipe militaire chargée d'examiner les besoins de ce pays.

Cette équipe canadienne, composée de huit hommes, a passé trois semaines en Malaisie en octobre et novembre 1964. Elle a eu plusieurs entretiens avec les autorités gouvernementales et militaires, aux échelons supérieurs, et les a consultées jusque dans le détail sur un grand nombre de questions, notamment d'ordre financier. L'équipe a visité de nombreuses installations militaires dans diverses parties du pays.

Nature de l'aide canadienne

Après avoir examiné le rapport de l'équipe, le gouvernement en a adopté la conclusion, suivant laquelle la contribution la plus utile du Canada serait dans les domaines des transports aériens et de la formation militaire. Compte tenu de la nécessité de développer et d'améliorer les communications intérieures de la Malaisie, le gouvernement a décidé de faire don à celle-ci de quatre avions "Caribou" et d'une appréciable quantité de pièces de rechange. Le gouvernement lui a d'autre part offert la formation au Canada de quarante militaires malais par année. Il a offert, en outre, 250 motocyclettes à la Police royale malaise. La mise en exécution de ces offres diverses, qui entraînera des dépenses pouvant s'élever à 4 millions de dollars, est déjà commencée et durera probablement deux ans. Cette aide s'ajoute au programme d'aide au développement économique de la Malaisie que le Canada met en œuvre depuis quelques années et qui sera intensifié cette année.

Le gouvernement canadien, en accordant du matériel et une aide pour la formation des forces militaires, cherche à aider la Malaisie, pays du Commonwealth, à se rendre davantage capable de se défendre. Le maintien de la sécurité publique est l'indispensable fondement de tout progrès ultérieur de la Malaisie sur les plans économique et social, ainsi que du succès des efforts qu'elle déploie pour jouer un rôle constructif et respecté dans la communauté internationale. Le gouvernement canadien est heureux de pouvoir l'aider à atteindre ces buts.

Remerciements

Dans son message d'acceptation de l'aide canadienne, le premier ministre de la Malaisie disait notamment à son homologue canadien:

En mon nom personnel et au nom de mes collègues, je tiens à vous exprimer, de même qu'à votre gouvernement, notre sincère gratitude pour l'aide généreuse et opportune que vous nous accordez. Cette offre d'aide apporte une preuve évidente de l'amitié et de la sympathie que votre gouvernement et votre population nous ont manifestées dans nos efforts pour défendre notre indépendance et notre intégrité territoriale. Nous vous sommes très reconnaissants de nous faire ce geste de bienveillance et d'amitié à l'heure où nous en avons besoin.



INSTALLATION D'UN HAUT-COMMISSAIRE À MALTE

Le haut-commissaire du Canada à Malte, M. G. G. Crean, signe le livre des visiteurs après avoir présenté sa lettre d'introduction au premier ministre de Malte. Debout, de gauche à droite: M. G. Borg Olivier, premier ministre; M. Cachia Zammit, ministre du Travail et du Bien-être social de Malte; M. Amato-Gauchi, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures de Malte.

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

LES PARTIES contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ont ajouté à l'Accord général, le 8 février 1965, une partie IV, relative au commerce et au développement et qui tient compte des besoins particuliers et des problèmes commerciaux des pays peu développés. Vingt-huit gouvernements, dont le Canada, ont signé le protocole qui institue juridiquement les nouvelles dispositions. Au moment de signer le document au nom de son pays, M. Saul Rae, ambassadeur du Canada et représentant permanent auprès de l'Office européen des Nations Unies, a déclaré ce qui suit:

Depuis le jour où il prit part à l'élaboration des accords de Bretton Woods, qui ont créé le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, le Canada s'intéresse de façon particulière aux problèmes et aux besoins des pays en voie de développement. Il participe avec d'autres pays à la mise en œuvre de programmes d'aide et d'assistance bilatéraux et multilatéraux, ainsi qu'aux efforts constants que déploient le GATT et d'autres institutions internationales pour résoudre les problèmes difficiles et complexes que pose la nécessité pressante



M. S. F. Rae, ambassadeur du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève, signe le Protocole modifiant l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Ce Protocole ajoute une nouvelle partie IV qui traite du commerce et de l'expansion

de mettre en valeur de vastes parties du globe. Nous espérons et nous pensons que l'addition de cette nouvelle partie à l'Accord général, en établissant un cadre juridique précis qui manquait auparavant, facilitera beaucoup les efforts que nous tentons en commun, dans le GATT, pour hâter la solution de ces problèmes. C'est dans cet esprit que j'ai été autorisé à accepter, en le signant au nom du Gouvernement du Canada, le protocole modifiant l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce par l'introduction d'une nouvelle partie IV, relative au commerce et au développement.

La partie IV de l'Accord général entrera en vigueur *de jure* dès qu'elle aura été acceptée par les deux tiers des Parties contractantes. On s'attend à ce que d'autres gouvernements acceptent sous peu le protocole. Entretemps, les parties contractantes ont adopté la déclaration du 8 février 1965, qui met les nouvelles dispositions en vigueur *de facto* dès avant qu'elles le soient juridiquement. Les Parties contractantes ont aussi créé un Comité du commerce et du développement, dont le Canada fait partie, qui veillera à la mise en œuvre des nouvelles dispositions.

Le GATT a publié le 10 février 1965 le résumé suivant des nouvelles dispositions:

Portée du chapitre nouveau

Le chapitre nouveau découle d'une décision adoptée à une réunion des ministres en mai 1963 au cours de laquelle les ministres ont reconnu qu'il fallait donner un cadre adéquat d'ordre juridique et institutionnel aux efforts faits au GATT pour faciliter l'expansion du commerce d'exportation des pays peu développés. Le chapitre nouveau établit une base contractuelle et juridique pour les engagements pris par les parties contractantes en vue d'une action individuelle ou collective visant à permettre aux pays peu développés de trouver de plus en plus, dans leur participation au commerce international et dans l'accroissement soutenu des recettes qu'ils retirent de leurs exportations, les moyens de relever leurs niveaux de vie et d'accélérer leur développement économique. On notera qu'il s'agit en l'espèce non d'une adoption de recommandations mais de l'acceptation d'engagements juridiques définis de façon précise, qui sont incorporés dans un traité formel. Il est significatif que le chapitre en question soit adopté au moment même où est entamée la série de négociations commerciales la plus ambitieuse que le GATT ait jamais entreprise.

Article XXXVI

Le premier des trois articles qui composent le nouveau chapitre énonce les principes et les objectifs généraux qui régiront les politiques des parties contractantes en ce qui concerne le commerce et le développement économique des pays en cours de développement. Cet article reconnaît que les règles régissant le commerce international devraient se concilier avec la nécessité de favoriser une expansion rapide et soutenue des recettes d'exportation des parties contractantes peu développées. Dans ce contexte il souligne qu'il importe, d'une part, d'assurer dans des conditions favorables l'accès aux marchés mondiaux des produits primaires exportés par les pays en voie de développement et, d'autre part, de tenir

compte du besoin d'assurer à ces produits des prix stables, équitables et rémunérateurs. L'article insiste également sur l'importance qui s'attache à la diversification de la structure des économies des parties contractantes peu développées grâce à l'ouverture de marchés pour leurs produits transformés et leurs articles manufacturés. Enfin le même article pose le principe très important que les parties contractantes développées ne devraient pas attendre de réciprocité pour les engagements pris par elles dans les négociations commerciales de réduire ou d'éliminer les droits de douane et autres obstacles au commerce des parties contractantes peu développées.

L'article XXXVII

Le second article énonce certains engagements que les pays développés et les pays en voie de développement prennent en vue d'observer les principes et d'atteindre les objectifs sur lesquels ils sont tombés d'accord. Les pays développés sont convenus de ne pas accroître, sauf lorsqu'ils en seraient empêchés par des raisons impérieuses, les obstacles aux exportations de produits qui présentent un intérêt particulier pour les pays peu développés, et d'accorder une haute priorité à la réduction des obstacles existants. Les négociations Kennedy vont offrir une occasion de passer à des réalisations en matière d'obstacles tarifaires. Il est également prévu une haute priorité, dans tout aménagement de la politique fiscale pour la réduction et l'élimination des taxes fiscales qui entravent la consommation de produits exportés par les pays peu développés. Une procédure de consultation est établie pour toute difficulté qui pourrait surgir dans l'exécution de ces engagements. Cette procédure, qui fait corps avec les engagements inscrits dans le nouveau chapitre, vise à la solution de ces difficultés à la satisfaction réciproque des parties intéressées par le moyen de mesures prises individuellement ou collectivement par les parties contractantes. Allant au delà d'une réduction des obstacles tarifaires les parties contractantes développées sont convenues de mettre à l'étude d'autres mesures visant à élargir les marchés ouverts aux exportations des pays peu développés. De leur côté les pays en voie de développement s'engagent à mettre en œuvre entre eux les dispositions de ce nouvel article dans l'intérêt de leur commerce mutuel, pour autant qu'il s'agit de mesures qui sont compatibles avec leurs besoins respectifs sous le rapport du développement.

L'article XXXVIII

Le troisième article prévoit une collaboration appropriée des parties contractantes en vue de faire aboutir des mesures visant à améliorer les marchés mondiaux de produits primaires, de permettre une appréciation plus exacte du potentiel d'exportation et des perspectives du marché pour les pays en voie de développement, ainsi que de passer à l'action pour faire se réaliser ce potentiel et ces perspectives, de pousser aussi à l'expansion du commerce des pays peu développés par une harmonisation et un aménagement, sur le plan international, des politiques et réglementations nationales et par l'organisation d'une promotion des moyennes

d'exportation. Les parties contractantes collaboreront également avec les institutions des Nations Unies et avec les autres institutions internationales exerçant leur activité dans ce domaine.

Le Comité du commerce et du développement

Le Comité du commerce et du développement assumera les fonctions précédemment exercées par le Troisième Comité du GATT et par le Comité d'action. Ce Comité s'attachera à la fois à passer en revue les progrès pratiques réalisés dans l'élimination des obstacles et à mettre en œuvre d'autres mesures tendant à accroître les recettes d'exportation des pays en voie de développement.

Une tâche importante du nouveau Comité sera l'examen des propositions tendant à l'élaboration de nouvelles règles et procédures destinées à satisfaire les besoins et à résoudre les problèmes commerciaux des pays en voie de développement. C'est ainsi qu'il procédera à des études et formulera des conclusions sur des propositions ayant trait à l'octroi par les pays industrialisés de préférences à des pays peu développés et par ces derniers pays entre eux. Il entreprendra aussi une révision de certains articles importants de l'Accord, notamment de l'article XVIII, qui traite du recours par des pays peu développés à des mesures de protection pour favoriser leur développement économique, et de l'article XXIII relatif aux procédures de règlement des différends portant sur des droits et des obligations des parties contractantes de l'Accord général.

VISITE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNESCO



Au cours de sa visite à Ottawa, M. René Maheu, directeur général de l'UNESCO, a l'honneur d'être l'invité d'honneur à un déjeuner offert le 15 mars 1965 par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin. De gauche à droite: M. Henry Hicks, président de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, président de l'Université Dalhousie, et membre du Conseil des Arts du Canada; M. Maheu; M. Martin; M. J. F. Leddy, vice-président du Conseil des Arts du Canada et président de l'Université de Windsor.

Les c

On tr
faite par
de le ré
le con

Lorsc
nant
ntes se
prunte
déclaré
...
péditi
aient é
nières
10 sep
ai seu
cord

A un
terd pre

Nous
rons ach

A un
de a pr
Martin a

...
ment pos
où il sig
Sauf erre
avis de
être rédu
les Natio
ment son

Les affaires extérieures au Parlement

Vietnam

On trouvera à la page 118 une déclaration au sujet de la situation au Vietnam, faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lorsqu'il déposa à la Chambre le récent rapport spécial de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam.

La situation à Chypre

Lorsqu'on lui a demandé, le 15 mars, "s'il possédait des renseignements concernant l'accumulation rapide d'armes par les Cypriotes grecs au cours des récentes semaines et, en particulier, la provenance de ces armes et quelle route elles empruntent", le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a déclaré:

... Les honorables députés ont sans doute lu les journaux selon lesquels des expéditions importantes d'équipement militaire lourd, de provenance soviétique, ont été livrées sans notification aux forces cypriotes grecques durant ces deux dernières semaines. Cela est contraire à l'accord relatif à la notification conclu le 10 septembre 1964 entre le Gouvernement de Chypre et les Nations Unies. Je suis seulement que ce rapport est à l'étude, et, de prime abord, il semble que l'accord ait été violé.

A une question supplémentaire concernant les dispositions que le Canada entend prendre quant à cette accumulation d'armes, le ministre a répondu:

Nous sommes en train d'examiner les preuves recueillies et lorsque nous aurons achevé cette étude, nous présenterons les instances que motivera la situation.

A une troisième question concernant "l'attitude du gouvernement" au sujet de la prolongation de "son mandat relatif au maintien de la paix à Chypre", M. Martin a répondu:

... Le Conseil de sécurité se réunira le 17 mars afin d'étudier un renouvellement possible du mandat. Le Conseil a été saisi du rapport du secrétaire général, où il signalait vendredi dernier l'absence d'hostilités depuis quatre ou cinq mois. Saut erreur, le secrétaire général donnera à entendre qu'il est souhaitable, à son avis, de maintenir la force en activité dans l'île et que son effectif ne devrait pas être réduit, malgré les rumeurs et en dépit de la situation financière à laquelle les Nations Unies font face. Lorsque le Conseil de sécurité aura présenté officiellement son rapport, le Gouvernement du Canada étudiera la politique à adopter.

Voici la réponse que fit M. Martin, le 22 mars, à une autre question sur la prolongation du mandat des Nations Unies à Chypre:

Le Gouvernement a donné suite à la décision du Conseil de sécurité prise à la réunion de vendredi dernier de prolonger le mandat de la force à Chypre. Le Gouvernement informera le secrétaire général aujourd'hui que le Canada a décidé de participer à cette force pendant les trois mois qui prendront fin le 26 juin prochain.

Au même député s'enquérant si l'on a modifié "l'accord sur le statut de la force afin de s'assurer que la Force du maintien de la paix à Chypre aura les pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités", M. Martin a dit ce qui suit:

Nous avons précisé qu'en prenant cette décision aujourd'hui, nous espérons voir le secrétaire général des Nations Unies s'assurer que la force sera dotée de l'autorité suffisante pour s'acquitter effectivement de son mandat. J'ai prié l'ambassadeur de Turquie au Canada et le chargé d'affaires de Grèce à Ottawa de me rendre visite ce matin, à ce sujet. Nous avons ensemble abordé cette question parmi d'autres. J'ai également reçu du ministre des Affaires étrangères de Chypre qui est à New-York en ce moment, des garanties à ce sujet.

Le Canada et l'OTAN

Le 5 mars, on a posé la question suivante: "A la suite de la longue déclaration qu'il a faite hier à Cleveland au sujet de la politique du Canada en ce qui concerne l'OTAN et ses perspectives d'avenir, notamment qu'à son avis il fallait passer les intérêts nationaux après les objectifs de cette organisation, le ministre pourrait-il faire une déclaration à la Chambre au sujet de cette politique?" (1) Voici la réponse de M. Martin:

On verra par le texte du discours que j'ai prononcé hier soir à Cleveland que, d'après moi, il nous faut envisager l'OTAN à la lumière des obligations auxquelles nous devons faire face en 1965, et non celles qui se présentaient à nous en 1949; et que le Canada a reconnu que la nécessité existe toujours de cette Alliance défensive, qui a beaucoup contribué au maintien de la paix, si elle soit-elle, qui règne aujourd'hui dans le monde. Dans le plaidoyer que j'ai fait hier j'ai simplement dit que, pour la bonne marche de cette Alliance, nous devons reconnaître qu'il faut renoncer à une partie de notre souveraineté nationale dans l'intérêt commun de la paix mondiale et qu'il faudrait encourager les autres membres de l'Alliance à en faire autant.

(1) On trouvera le texte de cette déclaration à la page 127.

Séisme au Chili

Lorsqu'on lui a demandé, le 29 mars, si le gouvernement envisageait des mesures d'assistance aux victimes du séisme au Chili, M. Martin a répondu:

Je suis sûr de me faire l'interprète de tous les partis de la Chambre en disant que nous avons appris avec beaucoup de tristesse les dommages considérables causés au peuple du Chili par le tremblement de terre d'hier. Nous n'avons pas entendu dire que des Canadiens aient été touchés par le séisme, mais notre ambassade à Santiago a reçu l'ordre de nous dire si des Canadiens sont en cause. Le premier ministre a envoyé au président du Chili le message suivant:

Je suis navré par les pertes de vie et les destructions causées par le récent tremblement de terre au Chili. Au nom du Gouvernement canadien, je vous transmets, à vous-même et au peuple du Chili, notre vive sympathie à l'occasion de cette tragédie.

J'ajoute que nous avons demandé à notre ambassade à Santiago de nous indiquer si le Canada pourrait apporter une assistance ou des secours d'urgence et dans quelle mesure.

Le 31 mars, en réponse à une autre question sur le même sujet, M. Martin a dit:

Le président du Chili a déclaré que le Gouvernement de son pays n'avait pas l'intention de demander de l'aide à l'étranger. Néanmoins, la Croix-Rouge du Canada est chargée d'examiner la situation.

Aide militaire à la Tanzanie

Lorsqu'on l'a interrogé, le 22 mars, sur la nature de l'aide offerte par le Canada à la Tanzanie en réponse à une demande d'aide en vue de la création d'une force aérienne, M. Martin a déclaré:

Le Canada a décidé, il y a quelques mois, d'aider la Tanzanie en entraînant des unités militaires de ce pays. Comme l'Allemagne de l'Ouest a retiré une partie de son aide, le Canada a reçu de nouvelles demandes qu'il étudie présentement.

CONFÉRENCES PROCHAINES

- Commission des droits de l'homme des Nations Unies: Genève, 22 mars au 15 avril.
- Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, Conférence sur les moyens de faciliter la navigation maritime internationale: Londres, 24 mars.
- Conseil du commerce et du développement (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement): New-York, 5 au 23 avril.
- Commission de statistique des Nations Unies: New-York, 20 avril au 10 mai.
- Conférence des télécommunications du Commonwealth: Londres, 26 avril au 13 mai.
- Assemblée de l'Organisation mondiale de la santé: Genève, 4 au 21 mai.
- Réunion ministérielle de l'OTAN: Londres, 11 au 13 mai.
- Conférence internationale du Travail, 49^e session: Genève, 2 au 24 juin.
- Réunion des ministres de l'Agriculture de l'OCDE: Paris, 9 au 11 juin.
- Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale, 15^e session: Montréal, 22 juin au 19 juillet.
- Conférence des premiers ministres du Commonwealth: Londres, 17 au 25 juin.
- Institut panaméricain de géographie et d'histoire, 8^e assemblée générale: Guatemala, 25 juin au 10 juillet.
- Conseil économique et social, 39^e session: Genève, 28 juin au 30 juillet.
- Troisième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants: Stockholm, 9 au 18 août.
- Conférence mondiale de la population: Belgrade, 30 août au 10 septembre.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. R. G. Seaborn, du haut-commissariat du Canada à Karachi, est affecté à l'administration centrale à compter du 3 février 1965.
- M. K. L. Burke est entré au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service extérieur de classe 2.
- M^{me} V. Brosnan (Allen) démissionne du ministère des Affaires extérieures le 11 février 1965.
- M^{lle} S. G. Dahl est entrée au ministère des Affaires extérieures le 15 février 1965 à titre d'agent d'administration junior.
- M. C. E. Campbell, du consulat général du Canada à Hambourg, est affecté au haut-commissariat du Canada à Canberra, à compter du 26 février 1965.
- M. J. P. Richer-Lafèche est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} mars 1965 à titre de chef adjoint du Protocole.
- M. D. Stansfield du haut-commissariat du Canada à Canberra, est affecté à la mission militaire du Canada à Berlin, à compter du 5 mars 1965.
- M. J. J. H. Corbeil est entré au ministère des Affaires extérieures le 8 mars 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. E. C. Latour, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Mexico, à compter du 15 mars 1965.
- M. F. E. K. Chandler, du haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté au consulat général du Canada à Marseille, à compter du 15 mars 1965.
- M. G. C. Vernon de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Santiago, à compter du 16 mars 1965.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la création d'un tribunal international d'arbitrage chargé de régler les réclamations des États-Unis relatives au barrage Gut.
Signé à Ottawa le 25 mars 1965.

Pays-Bas

Accord supplémentaire modifiant de nouveau l'Accord entre le Canada et le Royaume des Pays-Bas pour éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu, signé à Ottawa le 17 avril 1957.
Signé à Ottawa le 3 février 1965.

Multilatéraux

Protocole modifiant l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce par l'insertion d'une partie IV relative au commerce et au développement.
Signé par le Canada le 8 février 1965.

Accord entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur la coopération dans le domaine des renseignements atomiques.
Signé par le Canada le 30 juin 1964.
En vigueur le 12 mars 1965.

Instrument d'amendement à la constitution de l'Organisation internationale du Travail (N° 1) 1964, adopté par la Conférence à sa quarante-huitième session, Genève, 6 juillet 1964.
Instrument de ratification du Canada déposé le 15 mars 1965.

Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail (N° 3) 1964, adopté par la Conférence à sa quarante-huitième session, Genève, 9 juillet 1964.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le
ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada
et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication,
de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2;
autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis
et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$1.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada
et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XVII N° 5

Table des matières

Mai 1965

Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam	158
Accréditation de l'ambassadeur de France	165
Le Canada et le Vietnam	166
Cypré	172
Ambassadeur du Canada en Jordanie	174
Crise aux Nations Unies	175
Le quatrième pilier de notre politique extérieure	181
Visite d'une délégation du Malawi	190
Accord canado-américain relatif au barrage Gut	191
Accréditation de l'ambassadeur du Niger	199
<i>Les affaires extérieures au Parlement</i>	
Discours du trône	200
La crise au Vietnam	201
Aide militaire à la Tanzanie	208
Indépendance de la Rhodésie du Sud	208
Conférences prochaines	210
Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada	211
Les traités	212

Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam

EXPULSION DES ÉQUIPES PERMANENTES PAR LE NORD-VIETNAM

Le 12 février 1965, les autorités nord-vietnamiennes ont demandé le retrait des équipes permanentes de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam. L'installation de ces équipes faisant essentiellement partie de l'Accord de Genève de 1954, la Commission a beaucoup hésité avant de consentir à leur retrait. L'attitude des autorités nord-vietnamiennes, toutefois, ne laissait aucun choix à la Commission et le 27 février, devant la gravité de l'action du Nord-Vietnam, la Commission a attiré l'attention des coprésidents de la Conférence de Genève de 1954 sur les événements récents, les invitant à prendre des mesures pour corriger la situation.

Les vues de la délégation polonaise ne coïncidaient pas avec celles de la Commission; la déclaration de cette délégation n'offrant pas, de l'avis du Gouvernement canadien, une évaluation exacte de la situation, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a fait la déclaration suivante en publiant le rapport:

Le Gouvernement du Canada considère que ce rapport a été présenté en conformité de la partie de l'article 43 de l'Accord de Genève dont le texte suit: "La Commission internationale saisit les membres de la Conférence de toute entrave apportée à son activité". Le retrait des équipes permanentes de la Commission, sur l'insistance des autorités nord-vietnamiennes, constitue un exemple évident et très grave de la façon dont le Nord-Vietnam entrave le travail de la Commission. Pendant des années, les équipes du Nord n'ont pas eu la liberté d'effectuer des contrôles vraiment utiles, mais leur présence n'en demeurait pas moins symbolique du règlement intervenu à Genève et de son acceptation par le Nord-Vietnam. La demande de retrait des équipes et les mesures prises pour donner suite — dans certains cas elles ont même devancé les instructions que devait leur donner la Commission — sont clairement incompatibles avec la procédure prévue par l'article 35 de l'Accord de Genève, aux termes duquel un accord est nécessaire entre la Commission internationale et la partie intéressée avant tout changement de localisation des équipes, les membres de celles-ci devant d'autre part avoir toute liberté de mouvement et devant recevoir des autorités civiles et militaires locales tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

Le Gouvernement du Canada juge insuffisantes les raisons invoquées par le Nord-Vietnam pour le retrait des équipes. Deux seulement des cinq équipes permanentes se trouvaient dans la zone générale des raids aériens récents. D'autre part, et dans chacun des cas, les autorités nord-vietnamiennes ayant veillé à ce qu'

les équipes soient aussi inefficaces que possible, leurs lieux d'affectation se trouvaient aussi loin que possible de toute installation pouvant légitimement faire l'objet des observations de la Commission et susceptible d'être l'objet de raids aériens. Enfin, la Commission a donné clairement à entendre aux autorités nord-vietnamiennes que ses représentants consentaient à prendre des risques raisonnables dans l'exercice de leurs responsabilités.

Toutefois, devant l'insistance des Nord-Vietnamiens pour le retrait des équipes permanentes, "ces yeux et ces oreilles" de la Commission, elle ne pouvait que s'y soumettre à regret.

Le Gouvernement du Canada estime que, dans les circonstances, il est impossible, à la Commission de s'acquitter efficacement des responsabilités que lui a confiées au Nord-Vietnam l'Accord de Genève. La délégation canadienne insiste, au sein de la Commission, pour qu'il soit demandé aux autorités nord-vietnamiennes de faire connaître leurs intentions quant au rétablissement de l'entière liberté de mouvement des équipes, telle qu'elle avait été prévue à l'origine. A défaut de ce rétablissement, elles devraient indiquer leurs intentions quant à la possibilité de contrôles mobiles exercés depuis Hanoï. Les autorités nord-vietnamiennes n'ont jusqu'ici donné satisfaction à la Commission ni sur l'un ni sur l'autre de ces deux points; le bureau de la Commission à Hanoï, cependant, poursuit son activité. On trouvera en annexe le texte du rapport.

Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam

SAIGON, 27 février 1965

La Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam présente ses compliments aux coprésidents de la Conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine et a l'honneur de leur faire connaître que, le 12 février 1965 à 17h. 15, le chef de la Mission de liaison de l'Armée populaire du Vietnam a prié le président du Bureau de la Commission internationale à Hanoï "de communiquer à la Commission internationale la demande du Haut Commandement de l'Armée populaire du Vietnam de prendre d'urgence des dispositions afin de retirer de la République démocratique du Vietnam toutes les équipes fixes qui y sont postées, et cela à cause de la tension et de la gravité de la situation et en ne tenant compte que de la sécurité des équipes".

(La délégation polonaise, tout en étant d'accord pour que les coprésidents soient informés du retrait des équipes postées dans la RDVN, a jugé que le présent rapport spécial ne suffisait pas et a tenu à exprimer ses vues dans la déclaration ci-annexée.)

2. La Commission internationale, dès le 13 février 1965, a donné instructions au président du Bureau de la Commission internationale à Hanoï de demander à

la Mission de liaison de l'APVN, "au cas où elle maintiendrait sa décision", de la "présenter par écrit", et de signaler à la Mission de liaison de l'APVN les "conséquences de grave portée" qui en résulteraient.

3. Le 13 février 1965, il est venu un télégramme (dont le texte est reproduit en Annexe A) du colonel Ha Van Lau, chef de la Mission de liaison de l'APVN. Après mention des attaques aériennes récentes contre le territoire de la RDVN, ce télégramme demandait formellement le retrait, pour raisons de sécurité, des équipes fixes de la Commission pour la surveillance et le contrôle au Nord-Vietnam.

4. La Commission internationale a étudié cette demande et, le 19 février 1965, a envoyé un télégramme (Annexe B) exposant les conséquences de grande portée de la demande, qui affectait l'activité accomplie aux termes de l'Accord de Genève par la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle, le fait que tout contrôle par les équipes fixes avait été interrompu, que la Commission internationale acceptait de prendre des risques raisonnables, mais que si l'APVN se pensait obligée de maintenir sa décision la Commission internationale n'aurait d'autre choix que de retirer, mais très à regret, ses équipes fixes. (En Annexe D la déclaration de la délégation polonaise au sujet de ce télégramme)

5. Le 20 février 1965, une réponse reçue de la Mission de liaison de l'APVN (Annexe C) au télégramme de la Commission internationale a réitéré la demande de la Mission de liaison. La demande a été confirmée verbalement à 15 heures le 20 février 1965, par un représentant de la Mission de liaison de l'APVN, président du Bureau de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle, à Hanoï.

6. Les équipes fixes ont été retirées de Dong Dang, Haïphong et Vinh dans la nuit du 20 au 21 février, après avoir été informées par les autorités locales que l'évacuation devait se faire immédiatement, pour raisons de sécurité, et de Lao Ké et Dong Hoï le lendemain. Le 22 février 1965, les cinq équipes fixes de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle avaient donc été retirées à Hanoï de leurs postes dans la RDVN.

7. Comme il ressort de la correspondance reproduite en annexe, la Commission internationale ne pouvait, très à regret, qu'ordonner à ses équipes fixes de se retirer de leurs postes situés sur des points du territoire de la RDVN. La Commission internationale a fait connaître à la Mission de liaison de l'APVN qu'elle consentait à courir des risques raisonnables pour l'accomplissement de ses fonctions, et elle a précisé à la Mission de liaison qu'elle considère le retrait comme une mesure temporaire. La Commission internationale se propose de discuter avec les autorités de l'APVN le fonctionnement des équipes mobiles et la possibilité de faire exercer des contrôles par les équipes temporairement retirées de leurs postes fixes. Elle continuera de revoir, en tenant compte de la tournure des événements, la situation des fonctions de ses équipes du Nord-Vietnam.

8. La Commission internationale profite de cette occasion pour prier les coprésidents d'user de leurs bons offices auprès des membres de la Conférence

Genève afin que la mise en œuvre de l'Accord de Genève ne soit pas empêchée, que les contrôles mobiles et autres opérations de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Nord-Vietnam se continuent sans interruption, et en particulier afin que soient instaurées rapidement les conditions requises pour le retour des équipes fixes.

9. La Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam saisit cette occasion pour réitérer aux coprésidents de la Conférence de Genève sur l'Indochine les assurances de sa très haute considération.

(M. A. Rahman)

Représentant de l'Inde
à la Commission internationale
pour la surveillance et le
contrôle au Vietnam

(J. Blair Seaborn)

Représentant du Canada
à la Commission internationale
pour la surveillance et le
contrôle au Vietnam

ANNEXE A

De la part du: Colonel Ha Van Lau, chef de la Mission de liaison du Haut Commandement de l'Armée populaire du Vietnam

A: S.E.M. l'ambassadeur M. A. Rahman, président de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam

Comme le sait la Commission internationale, dans leurs attaques aériennes répétées contre le territoire de la République démocratique du Vietnam, les États-Unis et leurs agents à Saigon n'ont pas épargné un seul endroit, qu'il s'agisse de maisons d'habitation dans la campagne ou d'écoles et d'hôpitaux dans les villes. Dong Hoi et Vinh, villes dans lesquelles sont affectées en permanence des équipes de la Commission internationale, ont subi plusieurs raids aériens. Les zones d'activité des équipes permanentes de la Commission au Nord-Vietnam sont perpétuellement menacées. Les bombardements et raids aériens effectués contre le territoire de la République démocratique du Vietnam par les impérialistes américains et leurs agents constituent des violations extrêmement audacieuses des Accords de Genève de 1954 sur le Vietnam. Jusqu'ici les milieux dirigeants américains et leurs agents de Saigon ont continué impudemment de déclarer qu'ils poursuivront leur activité criminelle contre la République démocratique du Vietnam. Pour cette raison, il n'est pas possible d'assurer la sécurité des membres des équipes permanentes de la Commission internationale au Nord-Vietnam. Le Gouvernement de la République démocratique du Vietnam s'est fixé comme politique de respecter et d'appliquer correctement l'Accord de Genève de 1954 sur le Vietnam. Mais, pour les raisons de sécurité mentionnées ci-dessus, le Haut Commandement de l'Armée populaire du Vietnam se sent obligé de demander à la Commission de retirer sans retard ses équipes permanentes du Nord-Vietnam. Je saisis cette occasion pour vous réitérer, monsieur le président, ainsi qu'aux autres membres de la Commission internationale, les assurances de ma très haute considération.

ANNEXE B

De la part de: M. M. A. Rahman, président de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au VIETNAM, Saigon

A: M. le Colonel Ha Van Lau, chef de la Mission de liaison du Haut Commandement de l'Armée populaire du Vietnam, Hanoi.

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à votre télégramme n° 73/QT du 13 février 1965, par lequel vous faites savoir à la Commission que vos autorités étant dans l'impossibilité d'assurer la sécurité des membres des équipes permanentes affectées par la Commission internationale à la République démocratique du Vietnam, vous demandez le retrait immédiat de ces équipes.

Selon les instructions de la Commission, le président du Bureau de la Commission à Hanoi vous a fait savoir que bien que nous apprécions vos inquiétudes quant à la sécurité de nos équipes, nous étions prêts à prendre tous risques raisonnables pour nous acquitter de nos obligations dans le cadre de l'Accord de Genève. Je tiens à vous redire que la Commission est prête à assumer tous les risques raisonnables dans l'accomplissement des devoirs qui lui incombent.

La Commission estime qu'il est de son devoir de signaler à la Mission de liaison de l'Armée populaire du Vietnam les conséquences de grave portée que peut avoir cette demande, même à titre de mesure temporaire, à l'égard de l'œuvre poursuivie par la Commission internationale aux termes de l'Accord de Genève.

J'estime également qu'il est de mon devoir de vous rappeler au nom de la Commission que l'article 35 de l'Accord de Genève sur la cessation des hostilités au Vietnam a fixé les lieux d'affectation des équipes permanentes et que tout changement exige l'accord de la Commission internationale et du commandement de la partie intéressée; il convient de rappeler en outre qu'il n'est prévu nulle part dans l'accord que les équipes puissent être retirées seulement sur demande de l'une des parties.

La Commission a pris note de la cessation totale, la semaine dernière, des contrôles exercés par ses équipes permanentes dans la République démocratique du Vietnam, y compris celle des déplacements de courriers entre Hanoi et ces équipes; elle a également pris note des raisons fournies à cet égard par les autorités de la République démocratique du Vietnam. La Commission est d'avis, en conséquence, que tant que ces conditions se maintiendront, pour quelque motif que ce soit, il sera impossible aux équipes d'exercer leurs fonctions aux termes de l'Accord de Genève.

Si, néanmoins, vous vous sentez obligé de maintenir votre décision quant à la nécessité du retrait des équipes, la Commission n'aura d'autre choix que d'ordonner à regret à ses équipes permanentes de quitter le territoire de la République démocratique du Vietnam.

De la manière dont l'entend la Commission, ce retrait serait temporaire; des équipes mobiles, comme il est stipulé à l'article 35, seraient autorisées à exercer

des contrôles à bref délai; enfin, la question du retour des équipes permanentes serait envisagée de nouveau au bout d'un mois, la Commission espérant qu'à cette époque la situation aura changé dans un sens favorable.

Dans l'attente d'une réponse très prochaine, je saisis cette occasion pour présenter au nom de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam les assurances de notre très haute considération.

(Signé) M. A. RAHMAN

ANNEXE C

Du Colonel Ha Van Lau,
Chef de la Mission de liaison
du Haut Commandement de l'Armée
populaire du Vietnam.

A Son Excellence monsieur l'ambassadeur M. A. Rahman,
Président de la Commission internationale pour la surveillance
et le contrôle au Vietnam

La Mission accuse réception du message urgent qui lui a été envoyé par la Commission au mois de février 1965. Elle constate que la Commission s'est rendu compte de ses préoccupations au sujet de la sécurité des équipes. Le retrait des équipes de la Commission internationale postées au Nord-Vietnam est devenu nécessaire pour des raisons de sécurité, comme notre Mission l'a expliqué dans son message n° 73/QT du 13 février 1965, et par conséquent ne fait pas entrer en jeu l'article 35 des Accords de Genève. La Mission insiste sur le fait que ce sont les États-Unis et le Gouvernement de Saïgon qui ont provoqué les événements graves qui se sont produits au Nord-Vietnam, et qu'ils doivent être tenus responsables de toutes les conséquences qui en découleront. La Mission a aussi noté l'ordre de la Commission de retirer toutes ses équipes établies sur le territoire de la République démocratique du Vietnam. Elle fait connaître à la Commission que les autorités locales ont pris les dispositions nécessaires pour assurer le retrait de ces équipes dans le plus bref délai et avec le maximum de sécurité. La Mission saisit cette occasion pour renouveler au président et aux membres de la Commission internationale les assurances de sa très haute considération.

ANNEXE D

**Commentaire de la Délégation polonaise sur le télégramme envoyé le
19 février par la Commission à l'Armée populaire du Vietnam**

La délégation polonaise s'est opposée à l'envoi du télégramme ci-dessus parce qu'à cause des attaques lancées dernièrement par les États-Unis d'Amérique et par la République démocratique du Vietnam, au cours desquelles les membres des

équipes qui se trouvaient dans la République démocratique du Vietnam ont été exposés directement à des dangers physiques, et à cause de la menace imminente que constitue pour elles la possibilité de nouvelles attaques de ce genre, toutes les équipes postées dans la République démocratique du Vietnam auraient dû être retirées sans délai, conformément à la demande de l'Armée populaire du Vietnam.

La délégation polonaise estime aussi que l'interprétation donnée dans le télégramme à l'article 35 de l'Accord de Genève pour la cessation des hostilités au Vietnam n'est pas juste. La décision de l'Armée populaire du Vietnam ne porte pas sur le déplacement des équipes mais sur leur retrait pour des raisons de sécurité. Par conséquent, les dispositions de l'article 35 ne s'appliquent pas au cas actuel.

Déclaration minoritaire de la délégation polonaise

La délégation polonaise estime que le Rapport spécial de la Commission internationale présenté le 27 février 1965 n'expose pas correctement les raisons qui ont motivé la demande du Haut Commandement de l'Armée populaire du Vietnam de retirer les équipes de la Commission postées dans la République démocratique du Vietnam, en particulier parce qu'il ne souligne pas les causes véritables qui ont forcé l'Armée populaire du Vietnam à prendre cette décision et par conséquent pourrait donner lieu à de fausses interprétations.

2. Comme l'Armée populaire du Vietnam l'expose clairement dans son message du 13 février 1965, cette décision a été prise pour des raisons de sécurité. Le 7, le 8 et le 11 février 1965, les forces armées des États-Unis et de la République du Vietnam ont attaqué plusieurs régions de la République démocratique du Vietnam. Des équipes de la Commission se trouvaient postées à certains endroits qui ont été attaqués par les avions des États-Unis et de la République du Vietnam (Dong Hoi, Vinh). Les membres des équipes étaient donc exposés directement au danger.

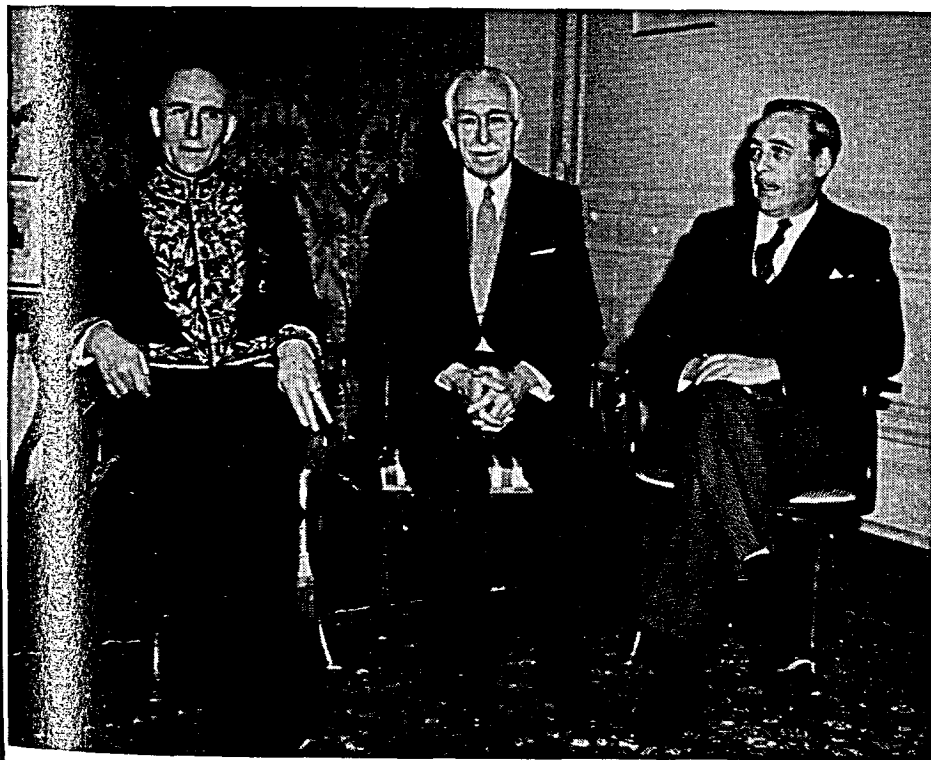
3. La délégation polonaise a toujours pensé que les membres de la Commission internationale devaient être prêts à accepter certains risques calculés. Toutefois, la responsabilité de la sécurité des équipes et des autres membres de la Commission internationale retombe entièrement sur les signataires de l'Accord de Genève pour la cessation des hostilités au Vietnam et il est évident que, à cause des attaques qui ont été mentionnées plus haut, l'Armée populaire du Vietnam a dû prendre cette décision et ne peut assumer une telle responsabilité alors que la cause du danger ne dépend pas d'elle et qu'il existe toujours une menace de nouvelles attaques.

4. C'est pourquoi la décision justifiée de l'Armée populaire du Vietnam au sujet du retrait des équipes devrait être examinée à la lumière des actes d'agression qui ont été perpétrés contre la République démocratique du Vietnam et qui constituent, comme l'indique le Rapport spécial présenté le 13 février 1965, une violation des dispositions de l'Accord de Genève au Vietnam.

5. La délégation polonaise estime que, dans les circonstances, il faudrait prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher les États-Unis d'Amérique et la République du Vietnam de lancer d'autres attaques militaires contre la République démocratique du Vietnam. De cette façon, la Commission pourra exercer son activité librement et ses membres seront en sécurité.

(R. B. Stawicki)

Représentant par intérim de la République populaire de Pologne auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam



ACCREDITATION DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE

Le 24 mars dernier, le nouvel ambassadeur de France au Canada, M. François Leduc, présentait ses lettres de créance au Gouverneur général, le général Georges-P. Vanier, au cours d'une brève cérémonie, empreinte de la sincère cordialité qui anime les étroites et excellentes relations entre les deux pays. Sur cette photo, on voit, de gauche à droite, le nouvel ambassadeur de France, le Gouverneur général et l'honorable Maurice Lamontagne, secrétaire d'État.

Le Canada et le Vietnam

DISCOURS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
M. PAUL MARTIN, DEVANT LES RÉDACTEURS DE LA PRESSE
DE LANGUES ÉTRANGÈRES, TORONTO, LE 26 MARS 1965.

JE SUIS HEUREUX de l'occasion qui se présente de vous parler ce soir. Je sais quel rôle important vous jouez dans la vie publique de notre pays. Dans toute société libre, la presse a évidemment une responsabilité essentielle. Son rôle est d'attirer l'attention du public sur les grandes questions de l'heure et de faire naître une discussion éclairée de ces questions. Mais il me semble qu'en qualité de rédacteurs de la presse de langues étrangères, vos responsabilités s'étendent à un plus grand domaine. Vos lecteurs sont soucieux en effet de préserver l'héritage culturel qui leur est propre, tout en donnant une expression de leur identité qui s'intègre dans l'ensemble de la vie canadienne. Dans un pays qui a bâti et qui continue de bâtir sa vie nationale sur la notion d'unité dans la diversité, il existe un besoin évident de répondre à cette double exigence. Je sais que vous êtes conscients de ce besoin, et que vous y faites face consciencieusement et avec une pleine connaissance de vos responsabilités.

A l'heure actuelle au Canada, nous repensons les réalités de notre vie nationale et nous cherchons à déterminer la meilleure manière de construire notre avenir. En procédant à cet examen, nous nous sommes engagés à tenir compte de la contribution faite par les divers groupes ethniques que vous représentez et à étudier les mesures qui doivent être prises pour sauvegarder cette contribution. Nous devons ce que nous sommes, en tant que pays, au dur travail, à la coopération et à l'imagination de Canadiens de souches différentes. Tous les Canadiens ont les mêmes intérêts dans la vie du pays qu'ils ont contribué à bâtir et ils ont tous leur part à réclamer en ce qui concerne sa prospérité future.

Je désire vous parler ce soir de la situation au Vietnam, laquelle, je n'ai guère besoin de le dire, a constitué notre plus grande préoccupation au cours des dernières semaines.

Le Canada observe depuis dix ans l'évolution de cette situation. En qualité de membre de la Commission internationale dans ce pays, le Canada a été chargé, avec l'Inde et la Pologne, de surveiller l'application des accords conclus à la Conférence de Genève en 1954, lesquels, espérait-on, apporteraient la paix non seulement au Vietnam, mais aussi à toute la région indochinoise. Ces accords ont toujours été fragiles en ce qui concerne le Vietnam; ils sont maintenant très près d'échouer.

On a évidemment critiqué l'attitude de la Commission durant l'évolution progressive de la dangereuse situation qui existe maintenant au Vietnam. Je dois dire

très franchement que ces critiques me semblent peu justifiées. Elles ne tiennent aucun compte du mandat très limité dans le cadre duquel a dû fonctionner la Commission. Elle a été créée pour surveiller, non pour imposer l'application des accords de Genève. En l'instituant, on avait présumé que les parties à ces accords étaient prêtes à se conformer à leurs engagements. Lorsque ces engagements se trouvaient violés, — ce qui de fait a été le cas, — tout ce que la Commission pouvait faire était de faire connaître les faits et leurs incidences à long terme.

Je serais le premier à admettre que la Commission n'a pas toujours exercé ce rôle d'une manière aussi efficace que nous l'aurions souhaité. J'ai moi-même eu l'occasion, récemment, de mentionner les contrariétés auxquelles nous avons dû faire face en participant aux travaux de la Commission. Néanmoins, si l'on envisage de manière objective l'ensemble des travaux de la Commission, on peut dire qu'elle a exercé une influence modératrice, sans laquelle les ententes élaborées à Genève se seraient effondrées beaucoup plus rapidement et de manière plus définitive que ce n'est à vrai dire le cas. J'affirmerais également que la Commission a joué — et continue de jouer dans la situation actuelle — un rôle important en attirant l'attention des États sur le cours des événements au Vietnam.

Notre présence au Vietnam durant ces dix dernières années nous a permis, je crois, de parvenir à une analyse assez objective de ce qui est arrivé dans ce pays. Cependant, on a parfois fait entendre que si nous avons pris la position que nous avons prise, c'est parce qu'en dernière analyse nous devons fatalement appuyer les vues et la politique des États-Unis au sujet d'une question aussi importante. Autant que je puisse en juger, cette insinuation n'a guère de rapport avec les faits.

Formulation de notre politique

Nous ne pouvons jamais, évidemment, ignorer complètement la responsabilité très lourde qui pèse sur les États-Unis par suite de leur position dans le monde. Mais cela ne nous a jamais empêchés de formuler notre politique sous l'angle des intérêts canadiens et sur la base des normes canadiennes. Cela ne nous a pas empêchés non plus d'exprimer librement nos opinions lorsqu'elles différaient de celles des États-Unis. Je n'ai seulement qu'à mentionner le commerce avec la Chine communiste ou le maintien des relations avec Cuba comme points majeurs de politique au sujet desquels de véritables divergences ont existé et continuent d'exister entre nous.

Mais examinons de plus près la position que nous avons adoptés en ce qui concerne la situation au Vietnam. On peut dire en toute justice, à mon avis, que nous avons essayé d'adopter une attitude équilibrée. Nous nous sommes efforcés d'attirer l'attention de toutes les parties intéressées sur les dangers que comportait la situation. Nous avons lancé un appel à toutes les parties pour qu'elles tiennent leurs engagements. Nous avons signalé et continuerons de signaler les violations de l'Accord de Genève, qu'elles émanent d'un côté ou de l'autre. Nous n'avons jamais, bien entendu, de quelque manière que ce soit, entériné l'utilisation de la force — et n'oublions pas que la force est employée au Vietnam des deux côtés.

Bref, nous avons essayé d'aborder notre tâche au sein de la Commission avec justice et impartialité. En cela, nous n'avons pas agi différemment de la manière dont nous avons fait face à nos responsabilités au Moyen-Orient, au Congo, à Chypre et aux autres endroits où des Canadiens ont servi pour le maintien de la paix.

La situation au Vietnam, étant ce qu'elle est, toutefois, nous avons cru bon de replacer dans une juste perspective les événements et aussi la succession des événements qui se produisent dans ce pays. Et j'estime qu'il faut inscrire dans cette perspective le fait que, depuis le début ou presque, les autorités du Nord-Vietnam suscitent, encouragent et appuient des activités hostiles dans le Sud-Vietnam. Leur appui a pris la forme d'envois de personnel, armé ou non, d'armes et de munitions, d'une direction et de conseils. Et il a eu pour objectif rien de moins que le renversement ultime du régime sud-vietnamien. Ce n'est là ni un conte de fées ni un roman, comme certains voudraient nous le faire croire. C'est un jugement avec pièces à l'appui, et notamment des pièces présentées par la Commission. Et ce jugement doit entrer en ligne de compte lorsque l'on cherche à évaluer la situation au Vietnam.

Nature exacte du conflit

Une chose à laquelle j'attache beaucoup d'importance, c'est que l'on comprenne bien la nature exacte du conflit actuel dans ce pays. N'allons pas, surtout, nous laisser entraîner à croire que les événements au Vietnam constituent une simple affaire d'ordre intérieur, une insurrection spontanée qu'il vaut mieux laisser les Vietnamiens réprimer eux-mêmes. Il y a au Vietnam, naturellement, comme dans beaucoup d'autres États nouveaux, des mécontentements sur le plan social et sur le plan économique, une irritation et une désillusion devant la lenteur des progrès accomplis jusqu'à présent pour l'amélioration des conditions d'existence et pour la transformation des institutions politiques. Mais ce n'est pas là que réside la cause fondamentale de l'instabilité qui est devenue si tragique dans ce pays.

Ce que nous voyons actuellement au Vietnam, c'est un processus de subversion dirigé par les autorités du Nord-Vietnam contre le Sud-Vietnam et qui a pour but, en dernière analyse, d'instaurer dans le Sud-Vietnam une forme et un régime de gouvernement que les Sud-Vietnamiens ont repoussés décisivement il y a dix ans. Ce n'est peut-être pas une agression au sens classique du terme, mais c'est une agression tout de même, une agression couverte des oripeaux d'une "guerre de libération nationale". Et puisque c'est une agression, il faut la reconnaître comme telle et en venir à bout. Car dans le monde nucléaire d'aujourd'hui, comme le disait l'autre jour le premier ministre, "nous ne pouvons nous payer le luxe d'aucune forme permise de violence internationale".

Il y a une quinzaine d'années, nous nous trouvions devant une situation plus ou moins analogue en Europe. Nous avons décidé alors de ne pas laisser dégénérer cette situation. Nous nous sommes mis ensemble pour fonder l'Alliance nord-atlantique afin d'enrayer la tendance en réunissant toutes nos forces de dissuasion.

Je suis convaincu que cette décision n'a pas été étrangère à la conversion graduelle de l'Union soviétique aux avantages de la coexistence pacifique. Même si nous ne comprenons pas la coexistence pacifique tout à fait de la même manière que l'URSS, il me paraît juste de dire que l'Union soviétique accepte désormais, — en tout cas depuis l'affrontement de Cuba en 1962, — les conséquences pratiques de l'équilibre nucléaire et le fait que l'on ne peut plus considérer la guerre comme un instrument tolérable de la politique étrangère.

Campagne d'agression dissimulée

Toutefois, la position de la Chine n'est pas la même, et c'est avec l'encouragement de la Chine que les autorités du Nord-Vietnam poursuivent leur campagne d'agression dissimulée contre le Sud-Vietnam. Si cette agression n'est pas maîtrisée au Vietnam, ne devons-nous pas craindre sérieusement que n'apparaissent des situations du même genre dans d'autres parties de l'Asie: en Thaïlande, par exemple, en Malaisie, et peut-être en Inde? Et pouvons-nous être sûrs qu'il n'existe pas en Afrique et en Amérique latine des sources d'instabilité qui pourraient être exploitées d'une manière analogue? Si nous n'en sommes pas sûrs, avons-nous le droit de nous résigner, comme certains le voudraient, à ce que la poussée des événements balaie le Vietnam? Cette doctrine de l'agression dissimulée n'est-elle pas plutôt d'un intérêt direct pour la communauté internationale dans son ensemble, qui s'efforce de consolider la paix et la sécurité dans le monde entier et d'établir une base saine et durable pour les rapports entre États?

J'ai tâché de replacer la situation vietnamienne dans ce cadre plus large parce que c'est bien dans ce cadre, j'en suis convaincu, que les événements récents de ce pays se déroulent. Rien ne serait plus dangereux, à mon avis, que de simplifier exagérément le problème. Ce serait particulièrement dangereux au moment où toute notre attention doit porter sur la recherche d'une solution à la situation au Vietnam. Je doute fort, en effet, qu'une appréciation erronée de la situation puisse conduire à des solutions pratiques et durables.

Le Gouvernement du Canada, en ce qui le concerne, se préoccupe beaucoup des conséquences que la situation présente risque d'entraîner du point de vue de la paix mondiale. Nous nous rendons compte du danger très grave d'un élargissement du conflit, qu'il faut à tout prix éviter. Nous faisons porter de ce côté tous nos efforts. Nous souhaitons voir revenir la paix au Vietnam, et par Vietnam j'entends l'ensemble de ce pays. C'est là, je pense, le vœu de la grande majorité des Canadiens. Mais vous me comprenez bien, j'en suis sûr, lorsque je vous dis que la paix qui sera restaurée au Vietnam devra être une paix authentique et non pas une paix mensongère. Ce devra être une paix qui permette aux Sud-Vietnamiens de vivre dans des conditions qu'ils auront choisies librement et qui leur donnera des garanties suffisantes contre les pressions et les interventions de l'extérieur.

Négociation souhaitable

Je ne suis pas d'avis que le problème du Vietnam puisse se résoudre par des

moyens militaires. J'estime qu'une solution négociée deviendra inévitable et souhaitable à un certain stade de la situation. J'espère de toutes mes forces que ce stade est plus prochain que lointain. Nous allons, en tout cas, continuer de faire tout ce qu'il nous est possible de faire pour contribuer à instaurer des conditions dans lesquelles il y aura moyen de négocier avec une chance raisonnable d'aboutir à une solution. En même temps, nous ne pouvons considérer avec indifférence les risques dont s'assortirait l'ouverture de négociations si le terrain n'avait pas été bien préparé. C'est pourquoi nous préférons un progrès patient vers des négociations, afin que soit réduit au minimum le risque d'un échec ultérieur.

En tout premier lieu, il faut un relâchement de la tension au Vietnam. Mais pour que cela se produise, il importe que tous les intéressés soient sincèrement disposés à régler cette situation par voie de négociation. Je suis peiné de dire que jusqu'ici aucun des sondages que nous avons faits n'indique de telles dispositions de la part du Nord-Vietnam ou de la Chine communiste. En outre, au cours de la semaine dernière, l'Union soviétique a refusé catégoriquement de s'associer à la convocation d'une conférence pour régler le problème de façon pacifique.

Conditions préalables

Conséquemment la perspective de négociations n'est guère encourageante pour le moment. Et je ne pense pas qu'il soit avantageux, dans les circonstances, de faire des conjectures sur les éléments précis de telles négociations. Néanmoins, il est trois points d'ordre général qu'il serait utile de rappeler dans le moment:

Premièrement: Il faudra un cessez-le-feu quelconque dans la région. Les Nord-Vietnamiens ont demandé qu'il soit mis fin aux raids des États-Unis contre leur territoire. De leur côté, les États-Unis exigent un terme aux infiltrations et aux agressions à partir du Nord-Vietnam. Il me semble possible d'en arriver à un équilibre de ces positions en vue de préparer la voie aux négociations.

Deuxièmement: Toute négociation, lorsqu'elle se fera, doit avoir un sens. Autrement dit, il faut que ce soit une négociation, non pas une capitulation. Elle devra être fondée sur la volonté de tous les intéressés de modifier leur présente ligne de conduite, de prendre des engagements pour l'avenir et de respecter ces engagements.

Troisièmement: L'histoire des événements du Vietnam et l'orientation tragique qu'ils prennent à l'heure actuelle démontrent assez nettement, à mon avis, qu'il faut que la collectivité internationale assume des obligations en ce qui concerne tout règlement ultime dans cette région. Quelle forme prendront ces obligations? S'agira-t-il de garanties ou bien d'une présence internationale constante? Voilà ce qu'il faudra régler au cours des négociations. Mais je doute qu'il soit possible d'effectuer un règlement durable au Vietnam à moins que ce règlement n'ait d'une façon ou d'une autre, un appui international.

Les problèmes du Vietnam ont causé une profonde inquiétude au Canada. Il est donc tout naturel que nous nous demandions quel rôle notre pays pourrait jouer pour renverser le cours des événements dans cette région du monde.

Il est vrai que les voies diplomatiques ordinaires sont à notre portée. Nous y avons eu recours et continuerons de le faire énergiquement pour engager chacun des intéressés à la modération, tâcher de préparer la voie aux négociations et, en général, surveiller toutes les occasions d'initiatives utiles. Le Canada n'a aucun intérêt immédiat au Sud-Est asiatique et j'estime que cela pourrait accroître nos chances d'action.

Rôle de la Commission

Et puis le Canada est membre de la Commission internationale. Je pense encore que cette Commission, de par sa présence même, exerce une influence modératrice sur les événements, mais je ne veux pas aller plus loin. Il se peut fort bien que, vu sa composition, elle puisse servir de voie de contact si l'une ou l'autre des parties le désire à un moment donné. Entre-temps, elle se doit de signaler toute violation des Accords de Genève. Elle doit remplir cette obligation avec objectivité et impartialité. Elle doit toujours se soucier d'apprécier les événements en tenant compte de la situation d'ensemble au Vietnam. C'est ce que nous avons tâché de faire et c'est dans cette voie que nous continuerons d'œuvrer tant que nous croirons pouvoir jouer un rôle utile.

Il est certes des limites à l'influence que nous pouvons exercer sur une telle question. Ces limites sont inhérentes à la condition de toute puissance moyenne dans le monde. Mais elles ne diminuent en rien nos obligations face à une situation aussi pleine de danger que celle du Vietnam, situation qui menace de refouler en bonne partie le progrès que nous avons accompli depuis vingt ans pour en arriver à des normes acceptables de comportement et de collaboration internationales. Nous sommes désolés de ce que, pour le moment du moins, rien ne nous laisse prévoir nettement que les Nations Unies pourront jouer le rôle que, selon notre attente, elles devraient jouer dans les circonstances. Car nous sommes en présence d'une situation où les intérêts de la collectivité mondiale sont et continueront d'être profondément engagés.

Chypre

LE CANADA a toujours considéré la participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies comme une obligation fondamentale des membres de l'ONU, et il l'a démontré en secondant, par l'envoi d'un personnel canadien, les efforts des Nations Unies en Corée, au Congo, au Moyen-Orient et au Cachemire. Le Canada a maintenu cette tradition en mars 1964, lorsque le secrétaire général de l'ONU lui a demandé de participer à la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP). En plus du désir d'appuyer les Nations Unies dans leurs efforts pour le maintien de la paix, plusieurs raisons ont motivé la décision du gouvernement de prêter son concours afin d'obvier à la dangereuse situation née des hostilités entre les communautés de l'île. Deux des parties les plus intéressées au différend, la Grèce et la Turquie, sont les alliés du Canada à l'OTAN, et il fallait réduire la possibilité d'hostilités entre elles. De plus, la jeune république de Chypre est membre du Commonwealth.

Le Parlement canadien a montré son empressement à seconder l'opération des Nations Unies en approuvant, le 13 mars 1964, la participation des forces canadiennes à l'UNFICYP et en envoyant le jour même à Chypre, à bord d'un appareil de l'Aviation royale du Canada, un premier détachement canadien. Depuis ce jour, le Canada a joué un rôle majeur dans les opérations des Nations Unies qui ont pour but d'enrayer la violence, de réduire la tension et d'établir l'atmosphère de relative tranquillité indispensable à toute solution à long terme du problème de Chypre.

Deux événements récents ont fait voir que le Canada continue d'appuyer les efforts de maintien de la paix des Nations Unies: l'accord du gouvernement pour proroger la participation du Canada à la Force des Nations Unies, et la relève du contingent canadien.

La résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 4 mars 1964 recommandait que la Force des Nations Unies soit postée à Chypre pour trois mois. En conséquence, tous les trois mois depuis l'entrée en fonctions de la Force (27 mars 1964), il faut proroger le mandat de celle-ci pour un nouveau trimestre. Le Conseil de sécurité a voté les résolutions voulues en juin, en septembre et en décembre 1964. Le 19 mars 1965, le mandat de la Force a été prorogé jusqu'au 26 juin. A cette date, le secrétaire général a demandé au Gouvernement canadien et aux autres gouvernements participants de maintenir encore leurs effectifs actuels à Chypre pour un autre trimestre. Après étude, le Gouvernement canadien a consenti; le 22 mars, il a informé le secrétaire général qu'il continuerait sa participation "dans les mêmes conditions".

Coût du maintien du contingent

Au moment de l'établissement de la Force des Nations Unies à Chypre, le Gou-

vernement canadien a accepté de supporter tous les frais de la mise en position et de l'entretien de ses contingents, à l'exception des faux frais attribuables au personnel canadien et aux fournitures du quartier général de la Force et du Q.G. de la zone de Nicosie, que les Nations Unies doivent rembourser. Le Gouvernement a assumé cette obligation financière parce que, selon lui, l'opération des Nations Unies était nécessaire pour prévenir l'aggravation d'une situation internationale dangereuse et que, à son avis, en raison des difficultés financières de l'Organisation, il n'y avait pas d'autre moyen de financer la Force. Toutefois, le Canada a averti les Nations Unies qu'il prenait cette décision sans préjudice de la position canadienne en ce qui concerne le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, fondée sur le principe de la responsabilité collective étendue à tous les États membres. Il est à noter que la Grande-Bretagne et l'Irlande ont aussi accepté de supporter les dépenses de leurs contingents militaires. Environ 35 membres des Nations Unies ont supporté une part des dépenses mensuelles de \$2,000,000 qu'entraîne le maintien de la Force de l'ONU à Chypre.

Rotation des Canadiens

Le second événement récent d'importance a été la relève du contingent canadien. La première participation du Canada, en mars 1964, groupait le Premier Bataillon du Royal 22^e Régiment et une escadrille de reconnaissance du Royal Canadian Dragoons. En septembre 1964, le Premier Bataillon des Canadian Guards et une escadrille de reconnaissance du Lord Strathcona Horse relevaient ces unités. La seconde relève a débuté dès que l'ONU eut prorogé le mandat de la Force et que le Canada eut accepté en mars 1965 de continuer à y participer. Entre le 25 mars et le 10 avril, 730 membres du Premier Bataillon du Queens Own Rifles, 95 membres de l'escadrille de reconnaissance du Royal Canadian Dragoons et 118 membres du Q.G. du contingent canadien ont été amenés à Chypre par des appareils de l'ARC. Après une courte période de transmission des fonctions, leurs prédécesseurs sont rentrés au Canada. D'autre part, le commandant et le personnel du Q.G. de la zone de l'ONU à Nicosie, qui relève du contingent canadien, et le personnel canadien du Q.G. de l'UNFICYP, ont été remplacés par d'autres Canadiens.

Le 14 avril, le contingent du Canada se composait de 1,153 hommes de tout rang; il était le plus nombreux, sur le total de 6,000 que comptait la Force. Voici la liste des autres contingents: Irlande (1,060), Danemark (986), Grande-Bretagne (983), Finlande (938), Suède (823), Autriche (44). Il y avait en plus 172 agents de police civils: 40 du Danemark, 39 d'Australie, 39 de Suède, 34 d'Autriche et 20 de Nouvelle-Zélande.

Zones de surveillance

Le contingent canadien a été déployé le long de la route stratégique de Nicosie à Kerinia, sur la côte nord, et il organise des convois sur cette route. L'important défilé de Kerinia et les zones de Saint-Hilaire lui sont aussi confiés. En décembre,

l'ONU a confié à d'autres troupes le soin de patrouiller la "ligne verte" qui sépare le secteur grec chypriote du secteur turc chypriote, à Nicosie, et qui était tenue par les Canadiens depuis le début. Les troupes canadiennes se sont vu assigner le secteur ouest de la zone de Nicosie.

Au moment où le présent article est rédigé, il n'y a pas de négociations en cours entre les parties, comme le prévoyait pourtant le rapport du médiateur de l'ONU à Chypre, publié le 26 mars 1965. Jusqu'à ce qu'un progrès important soit réalisé entre les parties sur les questions fondamentales qui les séparent, il semble que l'UNFICYP ou quelque autre présence de l'ONU sera nécessaire à Chypre afin d'empêcher l'aggravation de la situation.



AMBASSADEUR DU CANADA EN JORDANIE

Le nouvel ambassadeur du Canada en Jordanie, M. J. R. Maybee, présente ses lettres de créance à Sa Majesté le roi Hussein. Assistent également à la cérémonie (de gauche à droite): M. Charif Hussein Ben Nasser, chef de la Cour royale, et M. Z. Hindawi, ministre par intérim des Affaires étrangères.

Crise aux Nations Unies

Voici des extraits de l'allocution prononcée à Montréal, le 12 avril, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin:

Nous nous trouvons en ce moment devant l'une des crises les plus graves qui se soient produites depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cette crise n'a pas surgi brusquement. En tant que Canadiens et membres de la Commission internationale, nous l'avons vue se développer au Vietnam au cours des dix dernières années. Elle a atteint le point où le maintien de la paix et de la sécurité dans cette partie du monde est gravement en jeu.

Dans une situation de ce genre, les intérêts de la communauté internationale se trouvent profondément engagés. Nous serions donc en droit de nous attendre à ce que la communauté internationale exerce son influence afin de remédier à cette situation. Et l'organisme auquel nous songeons tout naturellement à cette fin, ce sont les Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies constitue en effet l'expression la plus haute de la volonté collective de paix de la communauté internationale. . . .

Divers rôles de l'ONU

Si nous faisons la revue des événements des vingt dernières années, nous constatons qu'il n'est guère de situation, du genre de celle qui nous confronte au Vietnam, dans laquelle les Nations Unies n'ont eu à jouer un rôle. Dans certains cas, l'Organisation a servi d'organe médiateur. Dans d'autres cas, elle a pu contenir le conflit jusqu'à ce qu'un règlement soit négocié au niveau politique. Dans d'autres situations encore, elle a envoyé une présence internationale pour surveiller et garantir la mise en œuvre d'ententes librement conclues par les parties intéressées. Le moins que l'ONU ait pu faire a été de maintenir ouvertes les voies de communication, fournir l'occasion d'un contact discret entre les parties. Si elle a pu accomplir cela, c'est parce que dans la Charte tous ses membres se sont déclarés résolus, dans toutes les situations "à unir leurs forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales".

Mais nous voici en face d'une situation qui comporte les risques les plus graves, qui menace d'annuler une partie des progrès patiemment réalisés en vue d'élargir les bases de la coopération internationale, et l'Organisation des Nations Unies a été impuissante à agir. Elle a été contrainte à se tenir là, impuissante, pendant que la situation se détériorait. Elle est incapable de prendre les mesures qui s'imposent afin de redresser le cours des événements au Vietnam, d'amener les parties à la table des négociations, et de préparer le terrain pour un accommodement pacifique et honorable. Elle a été incapable de le faire parce que certaines des parties intéressées ont refusé d'accepter ses lettres de créance et qu'elle-même est engloutie dans une crise qui a paralysé le désir général d'action internationale.

L'avenir de l'ONU compromis

Ce qui me préoccupe, . . . c'est l'avenir des Nations Unies en tant qu'organisation. Vingt ans après la première guerre mondiale la Société des Nations cessait d'exister. Elle a sombré sur le roc de la sécurité collective. Allons-nous laisser, pouvons-nous laisser l'Organisation des Nations Unies subir le même sort que celle qui l'a précédée? . . . Allons-nous réévaluer le rôle de l'Organisation des Nations Unies? Allons-nous lui donner l'autorité, le pouvoir et l'appui qu'elle doit avoir pour jouer le rôle qui lui incombe dans un monde en évolution rapide? Si nous ne voulons pas que l'histoire se répète, ce sont là des questions que nous devons nous poser en cette vingtième année de l'existence des Nations Unies. . . .

Espoirs déçus

Lorsque l'Organisation des Nations Unies a été fondée, on a présumé qu'elle fonctionnerait efficacement de par l'accord des grandes puissances qui chercheraient à harmoniser leur action. On a présumé que l'ONU serait appuyée et soutenue par la force des grandes puissances. Et cette hypothèse s'appliquait évidemment avec une force particulière aux fonctions que les Nations Unies devaient exercer dans le domaine du maintien de la paix. Ces espoirs n'ont pu se matérialiser. Au lieu d'avoir à sa disposition la force des grandes puissances pour maîtriser des situations de conflits et d'instabilité, l'Organisation des Nations Unies a dû s'efforcer de soustraire ces situations à la participation des grandes puissances. Il est inutile de dire que, dans ces circonstances, la plus grande partie des rouages envisagés dans la Charte pour le maintien ou la restauration de la paix et de la sécurité internationales se sont révélés inopérants.

Divergence de vues

En outre, les grandes puissances n'ont jamais été véritablement d'accord sur la latitude qu'elles étaient prêtes à donner à l'ONU en tant que centre d'un système d'ordre mondial en élaboration. Comme l'a récemment affirmé un haut fonctionnaire américain, la thèse des États-Unis consiste en ce "que la Charte des Nations Unies est un acte à caractère de traité et qu'elle fournit un cadre pour un système d'ordre public international qui est en évolution et doit être soutenu et étendu par l'usage et par des additions au fur et à mesure que les conditions mondiales le permettent". Telle n'est pas la thèse de toutes les autres grandes puissances. Telle n'est pas, en particulier, la thèse de l'Union soviétique, qui est beaucoup plus restrictive. Elle ne consent pas à voir les Nations Unies devenir l'"instrument dynamique des gouvernements" qu'entrevoit Dag Hammarskjöld et qui seul correspond à l'idéal d'une communauté mondiale en évolution. . . .

M. Hans Morgenthau, dans un article récent, voyait une "insoluble contradiction entre la souveraineté nationale et une organisation internationale efficace". Peut-être, en effet, si l'on se place au point de vue du gouvernement mondial. Mais je ne pense pas que les deux soient inconciliables dans la pratique. Ce n'était pas là non plus la manière de voir des auteurs de la Charte des Nations

Unies, qui ont prévu explicitement que l'Organisation serait "fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres". Ce qu'il faut vraiment retenir, c'est ceci: les Nations Unies sont une organisation composée d'États souverains; leur efficacité dépend donc de la volonté de ses membres de coopérer librement et de façon responsable à la réalisation de leurs buts et objectifs.

Réveil de la conscience nationale

Il faut dire, pour être juste, qu'à la fin de la seconde guerre mondiale on était disposé un peu partout à ce faire, à travailler ensemble à l'établissement d'un ordre mondial plus rationnel. Cet état d'esprit s'est conservé dans quelque mesure. Il est certainement à la base de tout ce que nous avons pu accomplir en commun depuis vingt ans. Mais depuis vingt ans le monde s'est transformé. Dans de nombreux pays, le relèvement économique et la reconstruction ont donné lieu à un réveil de la conscience nationale. Dans des dizaines de pays nouvellement indépendants, le courant du nationalisme continue d'agir avec puissance.

Je n'entends pas me livrer ici à un examen de la valeur propre du nationalisme. En fait, je suis porté à croire que le pendule oscille de nouveau, que le nationalisme est peut-être entré dans une nouvelle phase. Ce qui est certain, c'est que son influence constructive dans l'édification des pays qu'il inspire ne saurait sérieusement être mise en doute, en particulier dans les États nouveaux. Ce que je veux dire, c'est que les conditions qui régnaient à la fin de la seconde guerre mondiale, dans lesquelles les hommes plaçaient en général leurs espoirs et leurs aspirations au delà de l'horizon national, ne sont plus tout à fait les mêmes à l'heure actuelle.

Une autre considération me paraît utile pour l'analyse de la situation actuelle des Nations Unies. Lorsque l'ONU a été fondée, en 1945, elle comptait 51 membres. Après vingt ans, elle en compte 114. La grande majorité des nouveaux membres ont des problèmes et des préoccupations différents des nôtres. La paix, naturellement, les préoccupe autant que nous. Mais ils veulent aussi l'égalité des races, la fin de la colonisation et par-dessus tout ils sont angoissés par le fossé béant qui s'élargit entre les riches et les pauvres dans le monde. Ils ont besoin d'une ambiance de paix pour travailler à leur développement économique avec quelque chance de réussite. Par contre, ils ne manqueraient pas de nous dire qu'il ne saurait y avoir de paix véritable, de stabilité véritable, dans le monde, si les sources de conflit, les sources d'instabilité ne sont pas supprimées. Et cela, à leur avis, demande qu'à l'échelon international on aborde leurs problèmes avec un peu d'imagination. Et ils nous rappellent qu'en signant la Charte des Nations Unies nous sommes engagés à "préserver les générations futures du fléau de la guerre", mais aussi à "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

Cœur de la crise

Voilà donc quelques-uns des facteurs qui ont amené la crise actuelle des Nations Unies. Au cœur de cette crise il y a la question du maintien de la paix. Devant

l'impasse où en étaient les grandes puissances, il ne pouvait être question du recours aux mesures de coercition prévues par la Charte. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont donc dû se développer d'une manière différente. Elles ont consisté, essentiellement, dans l'envoi de forces des Nations Unies, du consentement de l'État ou des États en cause, là où survenait un conflit ou un danger de conflit. Il s'agissait de tenir bon jusqu'à ce que puissent intervenir des solutions à plus long terme. Et lorsque des opérations de ce genre ne pouvaient être lancées par décision du Conseil de sécurité (dont la primauté dans ce domaine n'a jamais été véritablement remise en question), elles l'étaient en vertu de l'autorité résiduaire que la Charte accorde à l'Assemblée générale dans ces domaines.

La crise a commencé lorsque l'Union soviétique, la France et quelques autres pays ont refusé de verser leur quote-part des frais entraînés par certaines opérations de maintien de la paix. Leur attitude n'était pas celle de la vaste majorité des États membres, qui acceptaient le principe de la responsabilité financière collective pour les frais de ces opérations. Le point de vue de la majorité a été appuyé par la Cour internationale, qui a jugé que les dépenses de maintien de la paix étaient bel et bien des dépenses de l'Organisation au sens de l'article pertinent de la Charte, et qu'il était légitime que l'Assemblée les répartisse entre ses membres.

L'ONU face à un dilemme

C'est ainsi que l'Union soviétique, la France et les autres pays en cause se trouvèrent en défaut quant à l'apport financier. Au 1^{er} janvier de cette année, treize de ces pays avaient des arriérés suffisants pour que leur soit applicable l'article 19 de la Charte, c'est-à-dire pour que l'Assemblée générale puisse les priver de leur droit de vote. En définitive, l'Assemblée n'a pu se résoudre à cette décision, qui aurait divisé ses membres entre eux, peut-être de façon irréparable, aurait comporté le risque de pousser deux grandes puissances à quitter les Nations Unies et, de toute façon, n'aurait sans doute nullement amélioré la situation financière de l'ONU. En même temps, l'Assemblée générale ne voulait pas fermer les yeux sur le refus de certains membres de payer leur quote-part; elle entendait maintenir le principe de la responsabilité financière collective même si elle ne l'appliquait pas dans le cas donné. Pour ma part, cela me paraît tragiquement regrettable. Mais il faut bien reconnaître que l'Assemblée se trouvait devant un dilemme. Et dans un cas comme dans l'autre l'enjeu était incalculable. Aussi y avait-il de bons arguments pour que l'on souhaite une pause, une pause pour des négociations, un temps de réflexion qui permettrait à tous les intéressés de rechercher la manière dont les Nations Unies pourraient être adaptées aux exigences et aux réalités différentes du monde actuel.

L'ONU n'est pas un gouvernement mondial

Quelle que soit la gravité de la crise, nous devons veiller à ce qu'elle ne fausse pas nos perspectives. Ce n'est pas la première grande crise des Nations Unies, et ce ne sera pas la dernière. Nous devons nous faire à l'idée que l'ONU n'est pas et ne sera

pas dans un avenir prévisible un instrument de gouvernement mondial. Feu Dag Hammarskjöld avait raison de voir dans l'ONU "un instrument dynamique". Mais il n'oubliait pas qu'essentiellement elle était "un instrument des gouvernements". Et, quel que soit le regret que nous en éprouvions, la plupart des gouvernements, dans notre monde imparfait, ne sont pas encore disposés à subordonner un tant soit peu l'intérêt national à l'intérêt mondial lorsque les deux paraissent différer.

Si cela est vrai des gouvernements en général, ce l'est bien davantage de ceux des grandes puissances. Dans un monde profondément divisé, c'est là un fait qu'il nous faut accepter avec réalisme. Il ne s'ensuit pas que nous devons abandonner l'idéal, la vision d'un ordre mondial plus rationnel. Reconnaissons, toutefois, avec Victor Hugo, qu'il y a une limite au montant d'avenir qu'il est possible d'injecter dans le présent.

Réalisations de l'ONU

Je crois aussi que nous devons envisager comme un ensemble la situation actuelle. Il est vrai que les Nations Unies ont atteint un point critique dans leurs activités. Il est vrai aussi que certaines phases des travaux des Nations Unies ont dû être suspendues. Mais ce n'est là qu'un aspect de la question. Le Conseil de sécurité a pu en 1964 disposer d'un ordre du jour chargé. En 1964 aussi les Nations Unies ont contribué à organiser la plus vaste conférence économique de l'histoire. L'Organisation donne maintenant suite à cette conférence en mettant en lumière sur le plan international le problème du développement économique sous ses divers aspects. Les institutions spécialisées continuent d'avancer énergiquement dans leurs domaines respectifs, en améliorant la santé et l'éducation, en accroissant les approvisionnements alimentaires, en perfectionnant les normes de travail, en réglementant l'aviation et les communications internationales, en faisant en sorte que l'atome soit utilisé à des fins pacifiques. Je n'ai guère besoin de vous rappeler aussi que les forces des Nations Unies, y compris celles du Canada, maintiennent encore la paix dans diverses parties du globe, depuis Chypre jusqu'à la Corée.

Ainsi ce qui est en jeu ici, comme l'a dit récemment *l'Economist*, ce n'est pas simplement la survivance d'une société de débats. Ce qui est en jeu, c'est tout le mode de coopération internationale que nous avons pu établir depuis vingt ans. . . .

Que faire?

En une telle situation, notre ligne de conduite est tout indiquée. Nous ne pouvons qu'aller de l'avant. Nous devons consolider le progrès accompli. Nous devons revêtir les Nations Unies de l'influence, de la puissance et de l'autorité morale voulues pour qu'elles puissent remplir les obligations que leur impose la Charte. Nous devons bâtir sur le passé mais aussi ouvrir de nouvelles perspectives sur l'avenir.

Que faire pour cela?

Premièrement, nous devons remettre les Nations Unies en état de solvabilité. Il

nous faut à tout prix éviter un retour de la présente crise.

Deuxièmement, nous devons protéger la capacité des Nations Unies de jouer leur juste rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. . . . Même si je souhaiterais qu'il en fût autrement, je crois que la nécessité de maintenir la paix se fera encore sentir au même degré dans l'avenir prévisible.

Troisièmement, à cet égard nous devons agir en nous fondant sur le "consensus" le plus général possible des États membres des Nations Unies. . . .

Quatrièmement, il nous faut tenir compte très sérieusement du changement survenu dans l'ordre des préoccupations des membres des Nations Unies. Nous devons être disposés à donner une égale importance aux problèmes de paix et de sécurité et à l'amélioration des conditions économiques et sociales dans lesquelles la majorité des humains sont forcés de vivre. . . .

Cinquièmement, nous devons être disposés à faire davantage pour les nouvelles nations du monde. Nous avons été portés à voir dans les Nations Unies un instrument de sécurité et de stabilité. Elles y voient un instrument d'évolution pacifique dans le monde. Il nous faut combler le vide entre ces deux conceptions si nous voulons donner aux nations nouvelles un véritable enjeu dans les Nations Unies.

Sixièmement, nous devons reconnaître — et agir en conséquence — que dans le monde d'aujourd'hui les Nations Unies ne sauraient être le bien propre ou la chasse gardée d'une seule nation ou d'un seul groupe de nations. . . .

Septièmement, nous devons aussi reconnaître que tant qu'il y aura des divergences dans le monde elles se refléteront nécessairement dans l'Organisation. Si nous voulons faire des Nations Unies un organisme plus efficace, nous devons travailler à aplanir les divergences qui nous séparent. . . .

Huitièmement, quelles que soient les exigences de la situation actuelle, nous devons avoir les yeux fermement fixés sur le but à atteindre pour renforcer l'Organisation, c'est-à-dire l'accession de tous les pays à la qualité d'État membre.

Neuvièmement, nous devons être disposés . . . à prendre les mesures qui s'imposent pour faire des Nations Unies un instrument vraiment efficace d'ordre mondial. . . .

Le
po

DISC
MIN
AU C

L
ces e
rapp
du m
C
gouv
prou
D
notre
nisme
voisin



M. Jec
memb
vice-pr

Le quatrième pilier de notre politique extérieure

DISCOURS DE M. JEAN-LUC PÉPIN, SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE DU
MINISTRE DU COMMERCE, DEVANT LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE
AU CANADA, MONTRÉAL, LE 26 MARS

LE COMMUNIQUÉ DE la rencontre de Gaulle-Pearson, en janvier 1964, se termine ainsi: "Il ne fait pas de doute que la communauté de vues qui s'est dégagée de ces entretiens ouvre les perspectives les plus favorables sur le développement des rapports entre le Canada et la France, pour leur bénéfice réciproque et pour celui du monde occidental dans son ensemble".

On me dira que tous les communiqués de rencontres entre représentants de gouvernements se terminent de cette façon-là! Pour une fois du moins je désapprouverai cette attitude; exceptionnellement la pieuse invocation est vraie.

Depuis très longtemps nos hommes politiques canadiens nous répétaient que notre politique extérieure reposait sur trois piliers: notre participation aux organismes mondiaux et régionaux, notre adhésion au Commonwealth et notre bon voisinage avec les États-Unis. Un quatrième pilier est présentement, me semble-



M. Jean-Luc Pépin, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce, s'entretient avec les membres de la Chambre de commerce française. De gauche à droite: M. Gérard Parizeau, vice-président; M. Pépin; M. Bernard Leclerc, président et M. Pierre Salbaing, vice-président.

t-il, en voie de construction: celui de la collaboration intime et efficace avec la France, collaboration bien naturelle puisqu'elle jaillit des ressemblances culturelle et politique et des intérêts économiques les plus concrets de nos deux pays.

Pourquoi avoir attendu si longtemps pour ensementer systématiquement un terrain si riche? Crainte, disent certains, de mécontenter d'autres pays. (Les chefs de ces pays furent probablement les premiers à s'étonner de notre timidité). Division interne entre Canadiens? N'accusons pas trop vite nos compatriotes anglophones. Nous savons tous que tant en France qu'au Canada français d'idiots préjugés barraient la route à un véritable rapprochement. Nous, Canadiens français, avons à l'égard de nos "cousins" d'outre-mer un affreux complexe d'infériorité — ces gens-là nous écrasaient de tout le poids de leur accent et de leur connaissance de la grammaire! Le Français moyen, lui, nous croyait irrévocablement perdus au complot américano-britannique et trouvait refuge et satisfaction dans une image du Canada restreint à l'île d'Orléans (imprimée à Épinal!) dont nous étions souvent nous-mêmes les meilleurs propagandistes.

Mais regardons plutôt le présent et l'avenir des relations politiques, culturelles et commerciales entre nos deux pays.

Et alors que voyons-nous?

Conjoncture favorable

Nous voyons d'abord une conjoncture extrêmement favorable à un rapprochement.

D'un côté un vieux pays, la France, qui modernise, diversifie, automatise, planifie son appareil économique en mettant à profit, avec beaucoup de vigueur et d'originalité, un fond de science et de technique que d'aucuns croyaient épuisé; un vieux pays dont la pensée philosophique, religieuse et artistique a de tout temps fasciné la jeunesse; un vieux pays qui est au centre de la plus extraordinaire expérience politique de notre époque, l'intégration européenne. Ce pays-là mérite certes l'attention des Canadiens.

De l'autre côté, le Canada, un jeune pays qui court vers sa maturité, prend conscience de l'importance de l'éducation et de la culture dans la mise en valeur des richesses naturelles, cherche à accroître et à varier sa production industrielle, multiplie les investissements sociaux, gagne progressivement de nouveaux débouchés commerciaux, tente de se dégager de l'amicale étreinte financière et technologique états-unienne, s'interroge sur son essence politique. Ce pays-là, à 30 p. 100 francophone, pourrait-il ne pas retenir l'attention de la France?

Entre le vieux pays qui rajeunit et le jeune pays qui vieillit, la rencontre était peut-être inévitable. Il se trouva des gens pour la favoriser et la rendre productive.

Activités

Quand on lit la chronologie récente des relations Canada-France on est frappé par la fréquence et par l'importance des contacts. Pour en indiquer quelques-uns seulement:

- 1) visite d'une Commission de l'Assemblée nationale, en février 1963, presque en même temps que l'importante mission économique Baumgartner;
- 2) exposition de la technique française à Montréal en novembre 1963 laquelle fournit aux Canadiens une introduction à la nouvelle France industrielle;
- 3) depuis ce temps, participations nombreuses des Canadiens à des expositions françaises spécialisées, nombreuses missions commerciales fédérales et québécoises;
- 4) visite de M. Hays au ministre français de l'Agriculture en septembre 1964;
- 5) visite de M. Sharp aux ministres français des Finances et de l'Agriculture en décembre 1964.

Sur le plan politique et culturel:

- 1) rencontre de Gaulle-Pearson, en janvier 1964, où le principe de rencontres périodiques des ministres des Affaires extérieures est acquis et mis en pratique en mai et en décembre 1964;
- 2) ouverture de consulats généraux à Bordeaux — ce qui est déjà fait — et à Marseille, ce qui se fera au printemps;
- 3) visite de la Commission des Affaires culturelles, familiales, et sociales de l'Assemblée nationale en juillet 1964;
- 4) visite de M. Basdevant, directeur général des Affaires culturelles et techniques au Quai d'Orsay, en novembre 1964;
- 5) voyage à Paris de M. Hellyer en février 1965;
- 6) dans la communiqué de la dernière rencontre Couve-de-Murville-Martin, on parle de "l'utilité de l'envoi d'une mission économique canadienne en France ainsi que la possibilité d'une rencontre de la Commission mixte franco-canadienne".

Je n'oublie pas la prodigieuse activité des autorités québécoises: l'ouverture de la Maison du Québec à Paris (septembre 1961); les nombreux voyages de MM. Gérin-Lajoie, Filion, René Lévesque, Gérard Lévesque, couronnés par celui de M. Lesage en 1964.

Les résultats

Relations culturelles

S'agit-il de vide? Non pas. Des résultats concrets sont déjà acquis. Sur le plan culturel d'abord, entre Paris et Québec d'abord . . . parce qu'il est normal pour moi qu'il y ait une association particulièrement intime entre Paris et Québec dans ce domaine.

Québec est à 80 p. 100 francophone et Québec a compétence en matière d'enseignement. Quoi de plus naturel qu'une entente culturelle entre Québec et Paris?

Et puisque nous y sommes, Québec dispose aussi d'une compétence concurrente avec Ottawa en matière de promotion commerciale et industrielle. Quoi de plus naturel dès lors qu'une Maison du Québec à Paris? Quoi de plus naturel que l'octroi à cette Maison d'un statut juridique ressemblant à celui dont jouis-

sent les maisons provinciales à Londres?

Ottawa a permis, Ottawa a favorisé ces relations. Je ne dis pas que tout s'est fait avec le sourire comme dans mes discours! Chacun de nous est un conservateur qui l'ignore! Il faut un effort d'intelligence pour être libéral!

Devant les résultats obtenus certains crient "victoire" comme si une Bastille venait d'être renversée. Certains crient "défaite" comme si l'empire austro-hongrois venait de renaître. Pour ma part je dis simplement progrès, sagesse politique, coopération fédérale-provinciale. (Vous vous demandiez depuis le début comment j'allais faire entrer l'idée du "fédéralisme coopératif": voilà c'est fait!). Les textes constitutionnels ne sont pas des codes d'esclavage. Malheureusement trop parmi ceux qui veulent briser les anciens codes ne souhaitent qu'une chose, en rédiger de nouveaux, aussi arbitraires, à une distinction près: qu'ils consacrent leur propre point de vue. L'équilibre a toujours été l'opération politique la plus difficile . . . et partant la plus rarement réussie.

Grâce à un compromis, MM. Gérin-Lajoie et Morin ont donc pu signer avec les autorités françaises l'entente du 27 février 1965 sanctionnée par un échange de lettres entre Ottawa et Paris. Cette entente prévoit un échange de chercheurs, de professeurs d'université et d'école normale, d'étudiants, de spécialistes en éducation physique et en éducation populaire. Cette entente devrait contribuer énormément à élargir l'éventail des professions et métiers au Québec et partant contribuer au progrès industriel et culturel canadien.

Mentionnons aussi l'existence:

- 1) d'un programme spécial du ministère de l'Éducation de Québec (1964) engageant une dépense de \$500,000 pour faciliter les stages d'ingénieurs et de techniciens québécois dans l'industrie française. Déjà, me dit-on, une centaine de jeunes gens sont en place.
- 2) d'un échange de fonctionnaires (janvier 1964) entre Québec et Ottawa et Paris. Dix Canadiens fréquentent l'École nationale d'administration et des fonctionnaires français viendront bientôt en tournée au Canada.

Ces arrangements entre Québec et Paris impliquent-ils qu'Ottawa entend renoncer à entretenir des relations avec la France dans ce même domaine?

Certains le voudraient . . . qui prêchent l'impossibilité de l'entente entre francophones et anglophones au Canada tout en reprochant à l'autorité fédérale de ne pas pratiquer mieux le bilinguisme; qui, consciemment ou non, voudraient placer le Gouvernement français dans l'obligation d'arbitrer nos accrochages constitutionnels. Il semble bien que les autorités françaises ont compris le danger de cette situation si l'on en juge par le nombre et l'importance des conventions entre Paris et Ottawa:

- 1) Entre la R.T.F. et la section française de Radio-Canada (juin 1963) pour l'échange de programmes et la réalisation de coproductions.
- 2) Sur la cinématographie (octobre 1963) sur le libre échange des films et la coproduction.
- 3) programme d'échanges (en 1964) avec la France, la Belgique, et la Suisse,

prévoyant une dépense de \$250,000 par année par le Canada. Déjà trois studios ont été retenus à la Cité universitaire des Arts de Paris, une troupe canadienne a participé au Festival de Théâtre universitaire de Nancy, 30 bourses ont été octroyées à des étudiants européens.

- 4) efforts du Conseil national de recherche pour porter à l'attention des chercheurs français ses bourses post-doctorales de \$6,000. Quatorze demandes ont été reçues cette année en comparaison de deux ou trois les années précédentes et trois ont été retenues. A quoi on peut ajouter peut-être le Programme d'aide extérieure à l'Afrique d'expression française porté de \$300,000 annuellement de 1961 à 1963, à 3.5 millions en 1964. Une grande partie de cette aide va à la formation intellectuelle et technique. Plus de 60 professeurs canadiens sont présentement en Afrique francophone. Une centaine d'autres partiront en septembre prochain. Dix conseillers techniques sont déjà au travail.

Le temps manque pour parler des projets d'avenir. . . .

Immigration

On sait que traditionnellement les Français n'émigrent pas facilement au Canada. Seulement 31,626 sont venus depuis 1955. Le ministère de l'Immigration fait présentement des efforts considérables pour les attirer en plus grand nombre. J'imagine que la nouvelle Direction de l'Immigration du Québec y consacre aussi une partie de son temps.

Tourisme

Les Canadiens n'émigrent pas davantage vers la France. Mais ils y voyagent beaucoup: il y a tant de bonnes raisons de le faire! Imaginez qu'en 1962, 82,000 d'entre nous, une centaine de mille en 1964, n'ont pu résister à la tentation! (Ce nombre grandira sûrement, ne serait-ce qu'à la suite des accords culturels déjà mentionnés!) D'après le Bureau fédéral de la Statistique ces touristes canadiens ont dépensé en 1962 pour se rendre et pour voyager à l'extérieur du Canada, excluant les États-Unis, 230 millions de dollars (près de 300 millions en 1964, estime-t-on), 90 p. 100 en Europe, le tiers en France. (Les chiffres français n'indiquent que 6.8 millions pour 1962 en dollars canadiens mais on sait que les statistiques dans ce domaine sont difficiles à établir et que les Canadiens voyagent très (trop) souvent avec des devises américaines!)

Il s'agirait maintenant de convaincre les Français de venir nous visiter! En 1964, 6,430 l'ont fait, et un nombre à peu près égal nous est venu par les États-Unis. On ne sait pas de combien de francs on les a soulagés!

J'imagine que les services touristiques de M. Cournoyer sont déjà à l'œuvre pour populariser en France "le tour du Québec". Le Bureau du Tourisme du gouvernement central, pour sa part, est représenté à Paris, depuis le début de 1964 par M^{lle} Annette Fortier. Elle organise ici et là à Paris et en province des soirées canadiennes, elle conseille des groupes, même que l'an dernier elle accompagna elle-même au Canada les 110 membres des Missions économiques à l'é-

tranger. Si l'on sait mettre à profit la popularité traditionnelle dont jouit le Canada en France et l'énorme pouvoir d'attraction que va prendre l'Expo 67, il devrait être possible d'accroître considérablement le nombre des visiteurs français.

Investissements

Si les Français voyagent peu vers le Canada, qu'en est-il de leurs capitaux?

A en juger par les résultats récents, il semble que les capitalistes français soient en train de découvrir les énormes possibilités du Canada et du Québec en particulier. A tel point qu'on lisait dans le bulletin canadien *Affaires Extérieures* en novembre dernier: l'investissement "pourrait bien devenir le seul moyen de parvenir à un accroissement important du commerce entre nos deux pays". Remplacez les mots "seul moyen" par "un autre grand moyen" et vous aurez le fond de ma pensée. L'échange de capitaux et l'échange d'industriels, de commerçants, d'ingénieurs, de techniciens, de militaires et même d'intellectuels, devraient amener tôt ou tard une croissance de l'activité commerciale-marchandises. Il est certain que si des capitaux français participent à la mise en place de telle ou telle entreprise industrielle, leurs détenteurs verront à ce que de l'équipement français soit utilisé et que cette nouvelle entreprise ait accès aux marchés français. Et si les ingénieurs canadiens apprennent à connaître et à respecter la technique française, il est probable qu'ils s'en serviront plus fréquemment. . . .

Je n'ai malheureusement pas de chiffres globaux valables sur les investissements français au Canada. Pierre-Yves Pépin en fournit une analyse succincte pour 1950-1960 dans une série d'excellents articles publiés dans *L'Actualité économique* (1963, 1964) — le "ce que tout jeune homme devrait savoir" des relations franco-canadiennes. Il parle du Crédit foncier franco-canadien, du Canadian Liquid Air Co., de Labarge Cement of North America Ltd, de Poulenc Ltée, de l'Union européenne et industrielle qui a acquis des intérêts dans West Canadian Collieries et West Canadian Oil and Gas Limited, de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine qui a créé Aquitaine Company of Canada, etc. . . .

Depuis la magnifique conférence de M. Gérard Filion, ici-même le 23 novembre 1964, vous connaissez mieux les récents développements en ce domaine: vous savez que, grâce surtout à l'activité du gouvernement québécois et de la Maison du Québec à Paris, mais grâce aussi à la coopération du Gouvernement français et du Gouvernement fédéral canadien, les investissements français au Canada croissent, surtout au Québec; participation des Banques de Paris et des Pays-Bas au capital de la Société générale de financement, participation de la Compagnie générale de France à la formation de Cégelec qui produit des disjoncteurs à très haute tension alors que la société ALSTHOM (Société alsatienne de construction mécanique et groupe Thomson-Houston) produit des générateurs pour l'Hydro-Québec, accord entre la S.G.F. et Peugeot-Renault pour la construction d'une usine de montage, participation française aux Engrais du Saint-Laurent, de Valleyfield et à la construction du Métro de Montréal, participation française possible à SIDBFC, en capitaux peut-être et plus certainement en envoi de techniciens et de spécialistes.

On n
inves
U
canac
ticuli
Hynd
facile
O
article
donne
ment
les ch
Prat.
1961,
1963,
frança
a acqu
teur; 1
europé
Po
Échapp
Voyen
des éch
Le
relatif
pour 1
la moy
de la F
p. 100
de 195
sance
37 p. 1
La
1964.
en 195
En
Les
de blé
en 196
dions a
bois et
cartes

On me dit également qu'une société franco-allemande, Alwinal Potash of Canada investit présentement 50 millions de dollars dans une raffinerie de Saskatchewan.

Une accélération devrait se poursuivre à mesure que les énormes possibilités canadiennes parviendront à la connaissance des capitalistes français et qu'en particulier la preuve sera faite de la formule récemment adoptée par mon ami Patrick Hyndman, conseiller de la Délégation du Québec à Paris, à savoir qu'on "peut plus facilement conquérir le marché américain de Québec que de Paris".

On connaît moins bien peut-être les investissements canadiens en France. Les articles de Pierre-Yves Pépin et un récent reportage du *Financial Times* nous en donnent une idée: Massey-Ferguson y possède des usines de production d'équipement agricole; ALCAN exploite le bauxite provençal; Seagram a des intérêts dans les champagnes Mumm, dans l'eau minérale Perrier, dans le Vermouth Noilly-Prat. — M. Bronfman s'occupe aussi, en France, de construction d'habitations; en 1961, Polymer a construit une usine de caoutchouc synthétique à Strasbourg; en 1963, le groupe Westfield de Toronto a acquis la majorité des actions de la Société française des mines et des produits chimiques; la Laurentide Financial Corporation a acquis 67 p. 100 des intérêts de Solifrance, une société de crédit au consommateur; la Banque torontoise Metropolitan Trust s'est associée à plusieurs banques européennes. . . .

Ponc progrès encourageant dans ce domaine-là aussi.

Échanges commerciaux

Voyons maintenant si mon enthousiasme pourra survivre à une analyse sommaire des échanges franco-canadiens de marchandises.

Le bilan global d'abord. Les chiffres pour 1964 sont des records, un terme relatif comme vous le savez. Les exportations du Canada vers la France s'élèvent pour 1964 à 79.4 millions, 25 p. 100 de plus qu'en 1963, 85 p. 100 de plus que la moyenne des années 1955 à 1964. Les importations du Canada en provenance de la France totalisent, pour 1964, 62.8 millions, 8 p. 100 de plus qu'en 1963, 150 p. 100 de plus que la moyenne des dernières dix années. (Pour les dix premiers mois de 1964, les statistiques françaises, compilées différemment, indiquent une croissance (sur 1963) de 25 p. 100 des exportations françaises vers le Canada et de 37 p. 100 des exportations canadiennes vers la France).

La balance commerciale est favorable aux Canadiens par 16.6 millions en 1964. Elle l'a toujours été (minimum: 3 millions, maximum 22.6 millions) sauf en 1959 (-13.3 millions).

En quelques mots, quel est le détail de ces échanges?

Les exportations canadiennes sont disparates et fluctuantes! Nos exportations de blé par exemple nous rapportèrent, en gros, 9 millions en 1960-1961, 1 million en 1961-1962, 7 millions en 1962-1963, 5 millions en 1963-1964. Nous expédions aussi vers la France du caoutchouc synthétique, du saumon, de l'amiante, du bois et de la pâte de bois, du cuivre et de l'aluminium, des poinçonneuses de cartes et des machines à calculer. La tendance récente est assez favorable à l'égard

des produits manufacturés: scies mécaniques, équipement agricole, équipement de radar, réfrigérateurs.

Nos importations, plus régulières, n'en sont pas moins très variées. Les quatre cinquièmes sont des produits industriels, l'autre cinquième, des produits agricoles. Nous importons des automobiles et des pièces, des livres et imprimés, des vins, des textiles, des produits sidérurgiques. . . .

Comment ce commerce se compare-t-il à celui que le Canada entretient avec d'autres pays industrialisés? La France est au dixième rang de nos acheteurs . . . après le Japon, l'Allemagne occidentale, la Hollande, la Belgique-Luxembourg; elle est au cinquième rang de nos fournisseurs après l'Angleterre, le Venezuela, le Japon et l'Allemagne de l'Ouest. Ce commerce avec la France représente 14 p. 100 de nos ventes et 17 p. 100 de nos achats avec les pays de la Communauté européenne économique; il ne représente pas 1 p. 100 de nos exportations mondiales et pas 1 p. 100 de nos importations mondiales!

Bien des raisons ont été invoquées pour expliquer ce piètre niveau:

- 1) Le fort degré d'autarcie de la France dans les secteurs agricoles et industriels où excelle le Canada.
- 2) L'orientation historique protectionniste de la politique commerciale française par rapport à la zone dollar. On mentionne habituellement ici, à titre d'exemple, la taxe intérieure de 33 p. 100 sur le saumon en conserve, considéré comme produit de luxe, concurrent du thon, bénéficiaire d'une taxe de 11 p. 100 seulement.
- 3) On mentionne aussi l'orientation récemment accentuée du commerce français vers les six de la Communauté européenne économique. Personne ne s'objecte à cela, bien entendu, mais il faut souligner quand même que ce commerce inter-six, s'est accru par 23 p. 100 de 1962 à 1963. Bien des Canadiens craignent que le CEE se replie sur elle-même. Aucun indice majeur ne permet de le croire pour le moment surtout si l'on tient compte du fait que les exportations canadiennes aux six sont passées de 402 millions à 555 millions de 1957 à 1964. Le succès des négociations Kennedy, c'est-à-dire la réduction générale des tarifs en matière agricole comme en matière industrielle, serait cependant de nature à dissiper nos craintes.
- 4) Une autre raison est souvent invoquée. Jacques Devinat, le sympathique conseiller commercial à l'ambassade de France au Canada, la formule ainsi: "Les Français," dit-il, "sont trop habitués à considérer le marché canadien comme inaccessible", à se rappeler "les déboires subis il y a plusieurs années". M. Fillion n'a pas été très tendre non plus à ce sujet.

Cela expliquerait par exemple que les Allemands réussissent à vendre au Canada, sans la protection du tarif préférentiel, de l'outillage industriel que, m'assure-t-on, la France produit tout aussi bien. Or ce secteur constitue 22.5 p. 100 des exportations allemandes et 2 p. 100 seulement des exportations françaises. . . .

Il y a également un plaidoyer à faire contre le Canada. . . :

- 1) Nous mettons systématiquement tous nos œufs dans les mêmes paniers. A peu près 75 p. 100 de notre exportation et de notre importation s'effectue avec les États-Unis et la Grande-Bretagne. Il y a pour cela des raisons géographiques et historiques que je n'ai pas besoin de rappeler. Il reste que nous n'avons certes pas consacré jusqu'à maintenant assez d'efforts à la diversification de nos débouchés commerciaux. Les délégués commerciaux du ministère du Commerce en France ne cessent pourtant de porter à l'attention des exportateurs canadiens les possibilités du marché français. Dans un récent article de la revue *Commerce Extérieur*, on indique des possibilités de vente de produits chimiques, de matériel de camping et d'articles de sport, de congélateurs et de réfrigérateurs, de matériel de communication, de jouets, etc. . . . ;
- 2) Nos tarifs douaniers frappent également les produits manufacturés français, comme ceux des autres pays d'ailleurs. Les taxes provinciales sur les vins ont le don de faire monter le sang à la tête des exportateurs français et . . . des consommateurs canadiens. (Même la "révolution tranquille" québécoise ne favorise pas encore l'usage des "vins tranquilles"!)

Ce sont là des difficultés bien réelles (ai-je besoin de mentionner le mot "uranium"?)

Mais de là à parler de la non-complémentarité de nos deux économies comme certains l'ont fait, il y a "une marge"! Pour les résoudre, ces difficultés, on devra, de part et d'autre, multiplier les efforts. Et l'on réussira souvent! Deux petits exemples récents l'illustrent bien. M. Hays annonçait il y a quelques jours qu'une station de quarantaine serait construite cette année à Grosse-Isle pour favoriser l'importation des vaches charolaises. Par contre, on me disait avant-hier que la France permettra désormais l'importation de la viande en morceaux désossés tout autant qu'en quartiers. Ces mesures plairont aux exportateurs des deux pays.

Attaquons-nous de la même façon aux autres restrictions.

Production de la défense

Il y aurait aussi des choses à faire au chapitre de la production de la défense et de fait on s'y emploie présentement. Le Canada a récemment acquis de la France des engins anti-chars ENTAC et des engins téléguidés SS-11. De janvier 1961 à septembre 1964, le Canada a payé plus de 15 millions pour de l'équipement militaire et des services en France contre moins de 2 millions par la France au Canada. Le ministère des Transports a récemment acheté un hélicoptère Alouette III pour la garde côtière et a pris option sur deux ou trois autres.

Une idée générale se dégage de tout ceci: pendant longtemps on prenait le faible rythme de nos échanges commerciaux pour inéluctable. Aujourd'hui au moins on s'interroge et surtout, comme je l'ai déjà dit, on est prêt à prendre d'autres voies, celle des investissements, celle de l'échange de techniciens, par exemple, comme moyens d'accroître les échanges commerciaux.

J'en ai assez dit pour conclure: la France devient un quatrième pilier de notre politique extérieure; les échanges culturels offrent des possibilités quasi illimitées;

plusieurs barrières commerciales pourraient être abaissées avec beaucoup de persévérance et de bonne volonté; les investissements dans les deux sens, bons en soi, peuvent aussi conduire à l'augmentation de l'activité commerciale; le Québec peut être, doit être même, l'intermédiaire de cet accroissement des communications culturelles et économiques entre nos deux pays. Il y a de part et d'autre des réticences et parfois des exclusivismes à combattre mais, au meilleur de ma connaissance, les plus beaux espoirs sont justifiés.



VISITE D'UNE DÉLÉGATION DU MALAWI

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, avec les membres de la délégation du Malawi qui ont fait un séjour à Ottawa du 23 au 26 mars dernier. De gauche à droite: Son Excellence M. J. D. Rubadiri, ambassadeur du Malawi à Washington; l'honorable J. W. Nisonthi, ministre des Transports et Communications; M. Martin; l'honorable J. Tembo, ministre des Finances et du Commerce.

Ac
au

L E 2

et

signé

d'arbit

barrag

Ce

rent à

États-U

Lauren

à la co

appelé

Cet

conclus

1953 et

Le

nt fon

les tribu

avoir ex

Concess

Au cour

une bas

de ces n

faire ex

défini

Canada

s'attend

Aux

Tribuna

du prési

son gou

les deux

Réclama

Au doss

par des

Le texte de

Accord canado-américain relatif au barrage Gut

LE 25 MARS 1965, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, et l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. W. Walton Butterworth, ont signé un accord entre leurs gouvernements instituant un tribunal international d'arbitrage pour le règlement des réclamations de citoyens américains relatives au barrage Gut.¹

Ces réclamations remontent à 1951 et 1952. Les eaux du lac Ontario atteignent à cette époque des niveaux exceptionnellement élevés. Des résidents des États-Unis possédant des biens-fonds sur la rive sud du lac Ontario et du Saint-Laurent attribuèrent l'élévation des niveaux de l'eau, totalement ou partiellement, à la construction par le Canada d'un petit ouvrage d'amélioration de la navigation appelé "barrage Gut", dans la section internationale du fleuve.

Cet ouvrage avait été construit au début du siècle à la suite d'arrangements conclus entre les gouvernements des deux pays. Le barrage Gut a été démoli en 1953 en fonction de l'aménagement de la voie maritime.

Le Gouvernement du Canada n'a cessé de soutenir que ces réclamations ne sont fondées ni en droit ni en fait. Les requérants ont porté leurs plaintes devant les tribunaux des États-Unis, qui les ont rejetées pour vice de procédure sans les avoir examinées à fond.

Concession aux réclamants des États-Unis

Au cours des années, et par intermittences, les deux gouvernements ont recherché une base équitable de règlement. L'accord qui vient d'être signé consacre le succès de ces négociations. Aux termes de l'accord, les réclamants auront la possibilité de faire examiner leurs demandes quant au fond. Les décisions du tribunal seront définitives et obligatoires pour les deux gouvernements. Le Gouvernement du Canada ne connaît pas encore précisément le montant total des réclamations, mais s'attend à ce qu'il soit de l'ordre de quelques millions de dollars.

Aux termes de l'accord, le tribunal international d'arbitrage (qui sera appelé Tribunal des réclamations États-Unis-Canada pour le lac Ontario) se composera du président et de deux membres nationaux. Ceux-ci seront désignés chacun par son gouvernement, et le troisième, le président, sera désigné conjointement par les deux gouvernements.

Réclamants canadiens

Au dossier se trouvent aussi des plaintes pour dommages attribués au barrage Gut par des résidents du Canada, propriétaires de biens-fonds situés sur la rive nord

¹ Le texte de cet accord est reproduit ci-après.

du lac Ontario. Les réclamations de Canadiens contre le Gouvernement du Canada ne seront pas jugées par le tribunal international. Toutefois, si les conclusions de ce tribunal en indiquent l'utilité, le Gouvernement du Canada envisagera d'instituer une procédure spéciale pour les réclamants canadiens; ceux-ci, de toute façon, ne seront pas moins bien traités que les réclamants des États-Unis.

En prévision du cas où les décisions du tribunal tiendraient le Gouvernement des États-Unis au moins partiellement responsable en droit en ce qui concerne la construction du barrage Gut, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au moment de signer l'accord, a remis à l'ambassadeur des États-Unis une note diplomatique relative à ce point. La note déclare que le Gouvernement du Canada se réserve le droit d'épouser la cause des citoyens canadiens qui inscrieraient des plaintes contre le Gouvernement des États-Unis pour des dommages qu'ils attribueraient au barrage Gut, au cas où le tribunal jugerait que le Gouvernement des États-Unis est tenu en droit, dans une certaine mesure, d'indemniser les réclamants des États-Unis, ou encore si quelque décision du tribunal faisait que le Gouvernement du Canada s'estimerait fondé d'agir de la sorte.

Note

N° 22

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures présente ses compliments à Son Excellence Monsieur l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique et a l'honneur de se référer à l'accord qu'ils ont signé aujourd'hui, au nom de leurs Gouvernements, pour la création d'un tribunal international d'arbitrage chargé de régler les réclamations des États-Unis relatives à la construction et au maintien dans la section internationale du fleuve Saint-Laurent d'un ouvrage d'amélioration de la navigation connu sous les noms de "Gut Dam" et de "barrage Gut".

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures tient à préciser que le Gouvernement canadien se réserve expressément le droit d'épouser la cause des citoyens canadiens qui inscrieraient des plaintes contre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique au sujet de dommages qu'ils attribueraient au barrage Gut, au cas où le tribunal dont la création est prévue par l'accord jugerait que le Gouvernement des États-Unis est tenu en droit, dans une mesure quelconque, d'indemniser les réclamants des États-Unis, ou encore si quelque décision du tribunal faisait que le Gouvernement canadien s'estimerait fondé d'agir de la sorte.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures saisit cette occasion pour réitérer à l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique les assurances de sa très haute considération.

P.M.

Ottawa, le 25 mars 1965.

GO
CRÉA
D

Le
le
At
mations
États-U
par les
At
partie,
du fleu
Gut" ap
une ind
At
nécessai
ces récl
Sont co

1. Il
des réc
après "
mitif les
juridiqu
2. Le
memb
de l'en
États-U
désigné
vigueur
du prés
sent ac
un troi
lui sera
3. C
Tribun
définiti
4. C
voulue
bres ne

**ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE
GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT LA
CRÉATION D'UN TRIBUNAL INTERNATIONAL D'ARBITRAGE CHARGÉ
DE RÉGLER LES RÉCLAMATIONS DES ÉTATS-UNIS RELATIVES
AU BARRAGE GUT.**

Le GOUVERNEMENT DU CANADA et

le GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,

Attendu que des nationaux des États-Unis d'Amérique ont formulé des réclamations contre le Gouvernement du Canada, soutenant que leurs propriétés sises aux États-Unis ont subi un dommage ou un détriment du fait des niveaux élevés atteints par les eaux du lac Ontario ou du fleuve Saint-Laurent;

Attendu que les réclamants attribuent ledit dommage ou détriment, en tout ou partie, à la construction et au maintien d'un barrage dans la section internationale du fleuve Saint-Laurent, barrage connu sous les noms de "Gut Dam" et de "barrage Gut" appelé ci-après "barrage Gut", et qu'ils réclament du Gouvernement du Canada une indemnisation pour ledit dommage ou détriment; et

Attendu que, dans les conditions particulières entourant ces réclamations, il est nécessaire de mettre sur pied un tribunal international d'arbitrage chargé d'entendre ces réclamations et de les régler à titre définitif;

Sont convenus de ce qui suit:

ARTICLE PREMIER

1. Il est créé par les présentes un tribunal international d'arbitrage, appelé Tribunal des réclamations États-Unis-Canada pour le lac Ontario (TREUCLO), et appelé ci-après "le Tribunal", auquel est dévolue la mission d'entendre et de régler à titre définitif les réclamations de nationaux des États-Unis d'Amérique, y compris les personnes juridiques, qui lui seront présentées en conformité des dispositions du présent accord.
2. Le Tribunal se composera du président et de deux membres nationaux. L'un des membres nationaux sera désigné par le Gouvernement du Canada dans les deux mois de l'entrée en vigueur du présent accord; l'autre le sera par le Gouvernement des États-Unis dans le même délai; un troisième membre, qui présidera le tribunal, sera désigné conjointement par les deux Gouvernements dans les trois mois de l'entrée en vigueur du présent accord. Si le troisième membre, trois mois après l'entrée en vigueur du présent accord, n'est pas encore désigné, l'une ou l'autre des deux parties au présent accord pourra prier le président de la Cour internationale de Justice de désigner un troisième membre. Si l'un des membres ne remplit pas ses fonctions, un successeur lui sera désigné suivant la même procédure et dans le même délai que ci-dessus.
3. Chacun des membres du Tribunal aura voix délibérative. Chaque décision du Tribunal sera rendue à la majorité des voix et constituera un règlement complet et définitif de la question sur laquelle elle portera.
4. Chacun des membres du Tribunal sera un juge ou un avocat ayant la compétence voulue pour occuper un poste judiciaire élevé dans son État national. Aucun des membres ne devra, avant sa désignation, avoir été relié ni directement ni indirectement à une

affaire quelconque se rattachant au présent accord.

5. Chacun des membres du Tribunal, avant d'assumer ses fonctions, signera devant les greffiers conjoints du Tribunal une déclaration solennelle par laquelle il promettra d'examiner avec soin et impartialité toute affaire dont il sera saisi et de la régler en usant de son meilleur jugement et en conformité des dispositions du présent accord. Un duplicata de chaque déclaration de cette nature sera remis à l'un et l'autre greffier conjoint du Tribunal, qui le conservera.

ARTICLE II

1. Le Tribunal entendra et réglera à titre définitif chaque réclamation qui lui sera présentée conformément aux dispositions du présent accord. Chaque jugement du tribunal se fondera sur l'une ou plusieurs des questions suivantes et observera les principes énoncés dans le présent article:

- a) La construction et le maintien du barrage Gut ont-ils été la cause immédiate du dommage ou du détriment subis par la propriété faisant l'objet de la réclamation?
- b) Si la construction et le maintien du barrage Gut ont été la cause immédiate du dommage ou du détriment subis par cette propriété, quelles ont été la nature et l'importance du dommage?
- c) Existe-t-il une obligation juridique de verser une indemnité pour tout dommage ou détriment causé à cette propriété par la construction et le maintien du barrage Gut?
- d) S'il existe une obligation juridique de verser une indemnité pour tout dommage ou détriment causé à cette propriété par la construction et le maintien du barrage Gut, quelles sont la nature et l'importance du dommage en question, et quelle indemnité, en dollars des États-Unis, devrait être versée au titre de ce dommage, et par qui?

2. Le Tribunal tranchera toute question se posant quant à l'obligation juridique aux termes du paragraphe 1 du présent article en observant les dispositions suivantes:

- a) Le Tribunal appliquera le droit positif en vigueur au Canada et aux États-Unis d'Amérique (à l'exclusion, néanmoins, de toutes lois limitant le délai dans lequel doit être instituée une poursuite en justice à l'égard d'une réclamation) à tous les faits et circonstances entourant la construction et le maintien du barrage Gut, y compris tous les documents échangés entre les Gouvernements au sujet de la construction du barrage et tous autres documents pertinents.
- b) Dans le présent article, les lois en vigueur au Canada et aux États-Unis d'Amérique respectivement comprennent le droit international.
- c) Le Tribunal ne rejettera aucune réclamation en vertu du principe général de droit international suivant lequel tous les recours juridiques doivent avoir été épuisés avant qu'une réclamation soit valable ou puisse être acceptée.

3. Si, de l'avis du Tribunal, il existe une telle divergence entre le droit positif pertinent en vigueur au Canada et le droit correspondant aux États-Unis d'Amérique qu'il est impossible de rendre un jugement définitif sur une réclamation particulière suivant les dispositions du présent article, le Tribunal appliquera ceux des principes juridiques énoncés au paragraphe 2 qui lui paraîtront convenir en l'espèce, compte tenu du désir des parties aux présentes de parvenir à une solution qui soit juste pour tous les intérêts en cause.

4. Le Tribunal ne sera compétent pour juger une réclamation présentée en vertu du présent accord que si ladite réclamation est accompagnée d'un engagement, signé par le réclamant sous une forme qui soit valide et qui lie, aux termes des lois des États-Unis et du Canada, le réclamant, ses successeurs et ses ayants droit, et qui déclare qu'il:

- a) accepte la décision du Tribunal comme définitive et obligatoire à l'égard des questions sur lesquelles elle portera, et
- b) renonce à tout droit qu'il aurait d'engager une poursuite en justice contre le Gouvernement du Canada autrement que d'une manière conforme aux dispositions du présent accord.

5. Dans le présent article, rien ne doit s'interpréter comme interdisant au Tribunal d'énoncer une ou des conclusions générales en ce qui concerne toutes les réclamations dont il sera saisi ou une catégorie quelconque de réclamations dont il sera saisi.

ARTICLE III

1. Les réclamations présentées au Tribunal en vertu du présent accord seront réglées exclusivement en conformité des procédures fixées par le présent accord.

2. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique prendra les moyens nécessaires pour que la Foreign Claims Settlement Commission (Commission de règlement des réclamations étrangères) des États-Unis mette fin à ses enquêtes et recherches se rapportant aux réclamations relatives au barrage Gut.

ARTICLE IV

1. Chacun des deux Gouvernements désignera un greffier du Tribunal. Les personnes désignées joueront le rôle de greffiers conjoints du Tribunal et obéiront aux instructions de celui-ci.

2. Le Tribunal pourra nommer toutes autres personnes, y compris des ingénieurs, dont il jugera avoir besoin pour l'exécution de ses fonctions, aux conditions fixées par le Tribunal, sous réserve de la disponibilité des fonds à fournir par les deux Gouvernements pour les dépenses du Tribunal.

ARTICLE V

Le Tribunal siégera aux lieux et dates dont conviendront ses membres, sous réserve des instructions des deux Gouvernements.

ARTICLE VI

Le Tribunal adoptera, avec l'assentiment des deux Gouvernements, les règles de procédure qui lui sembleront pratiques et nécessaires mais aucune de ces règles ne devra aller à l'encontre des dispositions du présent accord. Les règles auront pour but de hâter l'évaluation des réclamations.

ARTICLE VII

1. Dans un délai de 90 jours après l'entrée en vigueur du présent accord, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique devra adresser aux greffiers conjoints du Tri-

bunal trois exemplaires de la réclamation en dommage ou préjudice de chaque ressortissant des États-Unis d'Amérique à la suite de la construction et de l'entretien du barrage Gut, réclamation qu'il soumet au jugement dudit Tribunal. Il devra aussi, dans le même délai faire parvenir au Gouvernement du Canada trois exemplaires de chacune de ces réclamations. Toute la preuve sur laquelle le Gouvernement des États-Unis entend se fonder doit accompagner les réclamations.

2. Dans un délai de 120 jours après réception de chaque réclamation par le Gouvernement du Canada et conformément aux dispositions de l'alinéa 1 du présent article, le Gouvernement du Canada remettra aux greffiers conjoints du Tribunal trois exemplaires de sa réponse à chaque réclamation. Il devra aussi, dans le même délai, faire parvenir trois exemplaires de chacune des réponses au Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Toute la preuve sur laquelle le Gouvernement du Canada entend se fonder doit accompagner la réponse.

3. Dans le délai que prescriront les règles adoptées par le Tribunal:

- a) Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique communiquera aux greffiers conjoints du Tribunal trois exemplaires d'un mémoire sur la construction et l'entretien du barrage Gut et tout dommage ou préjudice en découlant, ainsi que trois exemplaires de tout mémoire présenté à l'appui des réclamations;
- b) le Gouvernement des États-Unis d'Amérique fera parvenir trois exemplaires de chacun de ces mémoires au Gouvernement du Canada;
- c) le Gouvernement du Canada remettra aux greffiers conjoints du Tribunal trois exemplaires d'un ou de plusieurs mémoires soumis en réponse aux mémoires du Gouvernement des États-Unis d'Amérique et fera parvenir au Gouvernement des États-Unis d'Amérique trois exemplaires du mémoire et des mémoires ainsi présentés par le Gouvernement du Canada.

En même temps que les mémoires, chaque Gouvernement pourra présenter des preuves pour réfuter celles qu'aura produites l'autre Gouvernement.

4. Aucun des deux Gouvernements ne pourra présenter d'autres plaidoiries ou d'autres mémoires, sauf à la demande du Tribunal ou avec son approbation.

ARTICLE VIII

1. Chaque Gouvernement devra désigner un agent qui présentera au Tribunal des plaidoiries, la preuve, les mémoires et l'argumentation de son Gouvernement en ce qui a trait à toutes les réclamations adressées au Tribunal conformément aux dispositions du présent accord. Pour aider l'agent dans son travail, chaque Gouvernement peut engager ou désigner à son gré des avocats, des ingénieurs, des enquêteurs et d'autres personnes.

2. Toute réclamation particulière sera présentée au Tribunal par l'agent du Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

ARTICLE IX

Chaque fois qu'aux termes du présent accord il faut obtenir une approbation ou bien des instructions de la part des Gouvernements, cette approbation ou ces instructions seront transmises par l'agent du Gouvernement en question. Chaque fois que les deux Gouvernements devront communiquer entre eux en vertu des dispositions du présent accord, ils devront le faire par l'entremise de leurs agents respectifs.

ARTICLE X

Les Gouvernements devront veiller, dans la mesure du possible, à ce que les membres du Tribunal, les agents, les avocats et les autres personnes autorisées puissent, en tout temps raisonnable, avoir accès à toute propriété qui fait l'objet d'une réclamation présentée en vertu du présent accord, et puissent aussi y effectuer des visites et des enquêtes.

ARTICLE XI

Le Tribunal rédigera un compte rendu permanent et précis de toutes ses délibérations.

ARTICLE XII

1. Le Tribunal rendra ses décisions avec célérité sur les questions qui lui auront été déférées et, à l'occasion, il dressera les rapports intérimaires que lui auront demandés les deux Gouvernements ou qu'il jugera lui-même opportun de présenter.

2. Le Tribunal soumettra aux agents un exemplaire de chaque décision au moment où elle sera rendue. Toute décision de ce genre sera appuyée de motifs rédigés par écrit et sera accompagnée d'un exemplaire de toutes les délibérations retenues en ce qui concerne l'audition de la réclamation qui a fait l'objet de la décision.

3. Un membre en minorité peut présenter une dissidence par écrit, et celle-ci devra accompagner toute décision soumise par le Tribunal aux agents en vertu des dispositions de l'alinéa 2 du présent article.

4. Les décisions de la majorité des membres du Tribunal seront tenues pour celles dudit Tribunal et seront agréées comme définitives et obligatoires par les deux Gouvernements.

ARTICLE XIII

Les dommages-intérêts accordés par le Tribunal seront établis en dollars des États-Unis. Tous dommages-intérêts accordés par le Tribunal seront payés en dollars des États-Unis en un an à compter de la date où le Tribunal soumettra aux deux Gouvernements la décision pertinente, en conformité des dispositions de l'article XII.

ARTICLE XIV

Le Tribunal prendra et rendra ses décisions, à l'égard de toute réclamation qui lui est soumise, deux ans au plus à compter de la date de sa première séance, à moins que les deux Gouvernements ne consentent à prolonger la période en question.

ARTICLE XV

Chaque Gouvernement défraiera ce qu'il lui en aura coûté pour présenter réclama-tions, plaidoiries, preuves et argumentation au Tribunal, et paiera le salaire du mem-bre qui le représente sur le plan national. Toutes les autres dépenses du Tribunal, y compris les honoraires de son président, qui seront fixés d'un commun accord par les deux Gouvernements, seront défrayées à parts égales par les deux Gouvernements.

ARTICLE XVI

1. Le présent accord sera ratifié et les instruments de ratification seront échangés à Washington le plus tôt possible.
2. Le présent accord entrera en vigueur le jour où seront échangés les instruments de ratification.

EN FOI DE QUOI les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent accord:

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE À OTTAWA, le vingt-cinquième jour de mars 1968.

Pour le Gouvernement du Canada:

PAUL MARTIN

Pour le Gouvernement des États-Unis d'Amérique:

W. WALTON BUTTERWORTH



ACCREDITATION DE L'AMBASSADEUR DU NIGER

Le jeudi, 1^{er} avril 1965, Son Excellence M. Ary Tanimoune a présenté, à Son Excellence le Gouverneur général, ses lettres de créance comme ambassadeur de la République du Niger à Ottawa. On reconnaît, de gauche à droite, sur la photo prise au cours de cette cérémonie, le nouvel ambassadeur du Niger, M. Tanimoune, M. Illa Salifou, premier secrétaire de l'ambassade, le colonel A.-G. Cherrier, secrétaire adjoint du Gouverneur général, M. Esmond Butler, secrétaire du Gouverneur général, et le Gouverneur général, M. Vanier.

Les affaires extérieures au Parlement

Discours du trône

Dans le discours du trône à l'ouverture de la troisième session de la vingtième législature, le 5 avril, les passages suivants traitaient des relations extérieures:

. . . La situation internationale soulève l'inquiétude. La stabilité du Sud-Est asiatique est menacée par l'aggravation de la crise au Vietnam et par la persistance des pressions exercées contre la Grande-Malaisie. Des pressions politiques contradictoires assaillent l'Organisation des Nations Unies et ont gravement compromis sa capacité d'agir. Si ces situations et les politiques qui les ont engendrées ne changent pas, elles risquent fort de susciter des conflits de plus en plus graves.

Mon Gouvernement est résolu à mettre tout en œuvre pour que le Canada apporte sa contribution la plus complète afin d'atténuer les tensions internationales, en fournissant notamment une aide tangible aux pays en voie de développement. Au cours des prochaines négociations sur la crise des Nations Unies, mes Ministres s'efforceront de contribuer à redresser et à renforcer l'Organisation, afin qu'elle puisse jouer son rôle propre dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Mon Gouvernement va redoubler d'efforts en vue d'assurer une action internationale efficace pour le maintien de la paix et de promouvoir un désarmement général soumis à un contrôle international efficace. En attendant, le Canada continuera d'aider autant que possible à renforcer la défense collective et à favoriser la collaboration la plus étroite au sein de l'OTAN, des deux côtés de l'Atlantique.

Mon Gouvernement continuera à travailler au resserrement des liens du Commonwealth, lesquels sont d'une grande importance pour le monde libre, et pour l'amélioration des relations entre les continents. Mon Premier Ministre assistera à la prochaine Conférence des premiers ministres du Commonwealth, où l'on discutera, entre autres choses, de l'expansion des échanges commerciaux et de la création d'un secrétariat du Commonwealth.

Mes Ministres attachent un grande importance aux relations de bon voisinage du Canada avec les États-Unis et à la conclusion d'arrangements pratiques et mutuellement avantageux entre les deux pays. Il vous sera demandé d'approuver une résolution au sujet de l'accord important, récemment conclu avec les États-Unis, sur l'industrie automobile. . . .

. . . . Vous serez priés d'approuver la création d'une Compagnie des jeunes Canadiens, dans le but de canaliser l'énergie et les talents des jeunes vers la réalisation de projets intéressant le progrès économique et social, tant au Canada qu'à l'étranger. . . .

La crise au Vietnam

Le 2 avril, on a demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, s'il était en mesure de "dire s'il est exact que le Gouvernement britannique a adressé un message aux puissances de Genève pour connaître l'avis de chacune sur les conditions qui devraient être posées comme base de la convocation d'une conférence" (sur la situation au Vietnam) et quelle attitude prendra le Canada "dans ce cas en réponse à cette demande". Le ministre a répondu ce qui suit:

... J'ai reçu il y a à peine quelques instants une note du secrétaire d'État de la Grande-Bretagne aux Affaires étrangères, adressée au nom de son gouvernement, à titre de coprésident des puissances de Genève, qui demande au Canada, en sa qualité de membre de la Commission internationale de contrôle et de surveillance, conjointement avec ses collègues des deux autres États et les membres fondateurs de la Conférence de Genève, une déclaration sur les vues du gouvernement à l'égard des conditions que nous considérons comme préalables à la convocation d'une conférence sur le Vietnam.

J'ai reçu la note quelques moments avant d'entrer à la Chambre, de sorte que je ne voudrais pas apporter une réponse précise dès maintenant, mais seulement lorsque j'aurai eu le loisir d'étudier le problème. Mais, sans anticiper sur les détails de la réponse du gouvernement, je dirais que nos vues ont été exposées, en premier lieu par le premier ministre qui, le 10 février, déclarait au nom du gouvernement qu'on devrait cesser le feu de part et d'autre. Puis, je l'ai maintes fois répété, ne croyant pas une solution possible par les seuls moyens militaires, nous jugeons qu'une conférence s'impose.

Cependant, comme j'ai dû le rappeler, avant qu'elle puisse avoir lieu, il faudrait y être disposé de toutes parts, ce dont le Nord-Vietnam ne donne en ce moment aucune preuve.

Ici, peut-être pourrais-je réitérer ma proposition d'il y a une semaine. Si l'on ne peut convenir d'une conférence sur le Vietnam, l'heure est peut-être venue d'en envisager une sur les problèmes du Laos. Les pays participants y seraient les mêmes qu'à une conférence sur le Vietnam. . . .

Lorsqu'on lui a demandé, le 27 avril, si le Gouvernement du Canada avait été consulté "au sujet de la proposition du Gouvernement britannique et du Gouvernement de l'URSS pour ce qui est d'une conférence sur le Cambodge, durant laquelle on pourrait chercher une solution à la situation au Vietnam", M. Martin a déclaré:

... Ce ne sont pas la Grande-Bretagne et l'Union soviétique qui ont d'abord formulé cette proposition, mais le Gouvernement du Cambodge. On a proposé de tenir une conférence sur la neutralité et l'intégrité territoriale du Cambodge et d'en profiter pour tenir des discussions de couloirs sur la situation au Vietnam.

Le Gouvernement canadien serait disposé à appuyer cette proposition; les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Union soviétique et d'autres pays ont déjà promis leur appui.

Toutefois, le prince Sihanouk, qui avait d'abord proposé la tenue de cette conférence, a laissé entendre par la suite qu'il n'y tiendrait pas, à moins qu'on n'y discute uniquement de la question du Cambodge et de celle du Vietnam. Nous devons attendre pour voir si cette observation du prince aura des conséquences.

A la question supplémentaire suivante: "En tant que membre de la Commission internationale de la trêve, le Gouvernement du Canada a-t-il été convoqué à participer à cette conférence si elle a lieu?", le ministre a répondu:

Le Canada n'a pas été convoqué. Cette conférence réunira les signataires du premier traité de Genève. Toutefois, si l'on adopte la procédure de 1962, il se peut que les pays membres de la Commission de surveillance, soit le Canada, la Pologne et l'Inde, y soient convoqués, mais aucune invitation n'a encore été envoyée à ce sujet.

Le 30 avril, M. Martin a déposé à la Chambre le texte de sa réponse, en date du 27 avril, au message sur le Vietnam que lui avait adressé, le 2 avril, le secrétaire aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, M. Michael Stewart, en sa qualité de coprésident de la Conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine. On trouvera ci-après le texte des messages:

Message de M. Stewart

Le coprésident britannique de la Conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine a pris note avec une grave inquiétude du dangereux état de tension internationale qui se manifeste actuellement à propos du Vietnam. En conséquence, il invite les Gouvernements membres de la Conférence de 1954 et les Gouvernements représentés à la Commission internationale de contrôle à lui fournir un exposé de leurs vues sur la situation au Vietnam et en particulier sur les circonstances dans lesquelles, à leur avis, un règlement pacifique pourrait être atteint.

Le coprésident britannique espère également que la visite prochaine de son représentant spécial, M. Patrick Gordon Walker, dans le Sud-Est asiatique fournira aux Gouvernements des pays qu'il visitera une occasion d'exposer en détail leurs vues sur la question.

Réponse de M. Martin

Dans son message du 2 avril, le secrétaire aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, en qualité de coprésident de la Conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine, a invité le Gouvernement canadien, membre de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, à exposer ses vues sur la situation au Vietnam et sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement

canadien juge qu'un règlement pacifique serait possible.

Le Gouvernement canadien se félicite de cette initiative du coprésident britannique et de l'occasion qu'elle fournit au Gouvernement canadien d'exposer ses vues sur les problèmes critiques dont il s'agit. Le Gouvernement canadien partage l'attitude de grave préoccupation du coprésident britannique devant le dangereux état de tension internationale qui existe actuellement en ce qui concerne le Vietnam, et il est disposé à appuyer toute initiative paraissant devoir contribuer de façon utile à une détente et à la résolution des problèmes qui donnent lieu à cette tension.

Le Gouvernement canadien est d'avis que, si l'Accord de cessez-le-feu de Genève de 1954 avait été observé rigoureusement, la dangereuse situation devant laquelle se trouve aujourd'hui le monde ne serait pas apparue. Il n'en a pas été ainsi, malheureusement, et l'utilité de l'Accord de 1954 comme base de régularisation des événements du Vietnam s'est dégradée lentement par suite des violations commises de tous côtés. Membre de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle, le Canada n'a cessé de voir de près les dangers croissants produits par des actes s'écartant des dispositions de l'Accord.

Dans son rapport spécial du 2 juin 1962, la Commission internationale signalait les violations de l'Accord que commettait le Nord-Vietnam en appuyant, organisant et exécutant des actions hostiles contre les forces armées et le régime du Sud-Vietnam et en permettant que soient suscités, encouragés et appuyés sur son territoire des actes hostiles au Sud-Vietnam et visant au renversement du régime sud-vietnamien. Le même rapport signalait aussi le fait que le Sud-Vietnam avait demandé aux États-Unis et en avait reçu, une aide militaire quantitative supérieure à ce que permettait l'Accord de Genève, et que les deux pays avaient conclu une alliance militaire de fait, sinon officielle. A cet égard, le Rapport a noté l'explication donnée par le Gouvernement sud-vietnamien, suivant laquelle ces mesures d'assistance militaire avaient été rendues nécessaires par la politique d'agression du Nord-Vietnam, qu'elles étaient exécutées dans l'exercice du droit de légitime défense que possède chaque État, et enfin qu'elles pourraient prendre fin aussitôt que les autorités nord-vietnamiennes cesseraient leurs actes d'agression contre le Sud-Vietnam.

En février 1965, la Commission internationale a présenté de nouveau un rapport spécial, auquel la délégation du Canada a annexé une déclaration de dissidence qu'elle a jugée indispensable pour que le rapport spécial présente un exposé équilibré de la situation au Vietnam. Cette déclaration canadienne, lue dans le contexte d'ensemble du rapport du 13 février, montre que la situation au Vietnam, comme le font voir les preuves dont dispose la Commission internationale, continue d'être caractérisée, et de plus en plus, par une intervention hostile du Nord dans le Sud-Vietnam, en réponse à laquelle le Sud-Vietnam et ses alliés se sont jugés contraints d'user de représailles.

Ces éléments fondamentaux de la situation doivent entrer en ligne de compte et être soulignés nettement si l'on veut que soit clairement compris et que soit

réglé le problème de l'agression indirecte qui, au Sud-Vietnam, prend la forme d'un appui apporté à une "guerre de libération".

Le Gouvernement canadien est d'avis que l'agression, indirecte comme directe, ne saurait être tolérée. Non seulement doit-elle être mise hors la loi par la Communauté internationale, mais il faut lui faire échec et montrer qu'elle n'est pas profitable. D'autre part, le Gouvernement canadien juge que la continuation des hostilités entraîne le risque d'une escalade et d'un engagement plus prononcés.

Aussi le Gouvernement canadien a-t-il plusieurs fois lancé des appels à la modération au milieu de la tension et du danger qui croissent. Il a adressé ces appels à tous les intéressés et il espère que toutes les autres puissances concernées d'une façon spéciale par la situation et entretenant des relations particulières avec l'une ou l'autre des parties qui prennent part directement au conflit s'efforceront d'user de leur influence dans le même sens.

Le Gouvernement canadien ne croit pas possible une solution exclusivement militaire du problème vietnamien. Les circonstances actuelles montrent qu'une solution véritablement satisfaisante ne saurait sortir que de négociations conduisant à un règlement équitable, juste et réalisable. Ce règlement ne devra pas sacrifier de principes essentiels, tels que le droit des peuples à choisir la voie de leur développement politique et économique sans intervention de l'extérieur et sans avoir à craindre une agression, directe ou indirecte.

Le problème immédiat qui se pose, de l'avis du Gouvernement canadien est celui d'obtenir que soient entamées des négociations tendant à un règlement pacifique et prochain.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait connaître à la Chambre des communes, le 1^{er} avril, la réaction favorable qu'inspiraient au premier abord au Gouvernement canadien, les grandes lignes et les buts généraux de l'appel des dix-sept nations, qui demandait des négociations dans le plus bref délai et sans conditions préalables. A ce propos, le Gouvernement canadien a été heureux de l'offre faite ultérieurement par le président des États-Unis d'entamer sans conditions des pourparlers avec les autres gouvernements intéressés. Ce doit être une cause de profonde inquiétude pour tous que les premières réactions de Hanoï paraissent négatives. Le Gouvernement canadien espère que cette réponse négative n'est que préliminaire, et que la réflexion conduira à une décision plus favorable; à cette fin, le Gouvernement canadien a exprimé l'espoir que toutes les parties intéressées emploieront leurs efforts à obtenir que Hanoï revienne sur ces premières réactions négatives. C'est là une tâche de la plus pressante priorité, comme le dit la réponse du 14 avril du Gouvernement canadien à l'appel des dix-sept nations, dont on trouvera le texte ci-joint.¹

Si, toutefois, en dépit des appels que lancent les nations éprises de paix dans toutes les régions du monde, les autorités de Hanoï refusent d'accepter l'offre

¹Voir p. 207

des États-Unis telle qu'elle s'applique de manière immédiate au Vietnam, la possibilité de déterminer s'il existe un terrain commun d'entente à l'égard du Vietnam pourrait être fournie par des entretiens visant au règlement d'un problème connexe, comme celui du Laos, ou par l'étude en commun de programmes de développement, qui en créant des contacts dans un domaine pourrait rendre possibles des pourparlers aboutissant à un règlement du problème plus aigu du Vietnam.

Qu'ils aient lieu en plus ou au lieu de négociations, ces contacts exploratoires et réciproques pourraient s'effectuer par l'une des voies bilatérales existantes, ou par toutes ces voies, à condition que les deux parties veulent bien se servir de celles-ci. Bien que ni le Nord-Vietnam ni la Chine communiste ne soient membres des Nations Unies, il n'est pas inconcevable que le secrétaire général de cette organisation, en raison de sa position et de son prestige personnel, puisse jouer un rôle utile à cet égard.

Il est évident que toute démarche dans ce sens a pour élément essentiel un désir de négocier de la part des gouvernements directement impliqués dans la querelle, quel que soit le point de départ de ces négociations ou la manière dont elles commencent. Mais il est également évident que derrière le problème du Vietnam se trouve une question qui n'est pas sans rapport étroit avec la crise, à savoir toute la question des relations entre la Chine et le reste de la communauté mondiale. Le désir de négocier pourrait être stimulé par l'adoption d'une ligne de conduite favorisant l'acceptation réciproque et de meilleurs contacts entre la Chine et le reste du monde, de même qu'il pourrait encourager les premiers pas dans cette voie. Une amélioration de la situation à cet égard peut se révéler indispensable si l'on veut susciter un règlement à long terme du genre souhaité. *Vice versa*, s'il n'est pas possible de travailler avec succès dans ce domaine dans le proche avenir, la réalisation d'un règlement au Vietnam pourrait ouvrir la voie vers une solution éventuelle de ce problème plus vaste.

On a déjà affirmé qu'il est nécessaire de comprendre les faits avant d'espérer trouver une solution. Dans le Sud-Vietnam, les pressions et l'ingérence venant de l'extérieur ont pris des deux côtés une forme militaire; elles doivent être subjuguées et progressivement éliminées de manière équilibrée si l'on veut faire revenir au Vietnam une paix et une stabilité véritables. La mise en marche de ce processus doit constituer une tâche de haute priorité lors des discussions qui seraient tenues pour un règlement de ces questions.

Pour assurer l'application et l'observance fidèle des mesures et des obligations qui auront fait l'objet d'un accord au moment des négociations, il conviendra probablement d'établir un mécanisme de contrôle international qui non seulement permettrait de maintenir une confiance mutuelle entre les parties dans l'exécution de leurs obligations, mais constituerait également un témoignage efficace de l'intérêt qu'a la collectivité mondiale à garantir la stabilité de tout règlement auquel elles participeraient en un sens de manière directe. Une organisation internationale

de contrôle efficace, quels que soient sa composition et son parrainage, devra jouir d'un appui suffisant pour pouvoir agir de façon à ce que l'ingérence militaire soit véritablement éliminée et non provisoirement camouflée, et que l'expression d'un choix politique ne soit pas soumise à la coercition.

La perspective offerte par une période de calme dans laquelle les peuples intéressés seraient assurés de ne pas voir les efforts qu'ils déploient pour la solution de leurs problèmes sapés à la base par une intervention coercitive et une subversion politique présenterait certes de l'attrait pour tous les membres de la collectivité internationale. Le Gouvernement canadien, comme le Gouvernement des États-Unis, est d'avis que la mise en valeur du bassin du Mékong et des régions attenantes offre des possibilités qui seraient d'un immense profit pour les peuples de la région. Un programme d'ensemble pour l'exploitation et l'utilisation de ces richesses dont résulterait un mode de vie plus prospère pour les habitants de cette partie du monde pourrait être élaboré facilement et susciterait sans aucun doute une réaction généreuse de la part de tous les pays qui seraient en mesure d'y participer. Le président des États-Unis a déjà indiqué l'ampleur de la contribution que son pays est prêt à fournir. Le Gouvernement canadien a également exprimé son intention de participer à cette initiative de manière appropriée. Des progrès marqués, bien que limités, ont déjà été accomplis dans cette direction, mais vu l'intérêt que cette proposition de grande portée a déjà fait naître, il devrait être possible d'élargir le cadre des arrangements actuels, en augmentant le nombre des participants et des bénéficiaires, comme celui des projets entrepris.

Les avantages qui découleraient de la mise en œuvre d'un programme de développement régional comme celui-là ne sont pas les seuls à présenter un caractère séduisant; il y a également les bienfaits qu'apporterait le développement graduel des échanges économiques et autres entre les pays de la région, échanges qui pourraient avoir lieu grâce à des ententes bilatérales ou dans le cadre d'un programme de développement encore plus vaste.

On imagine difficilement, toutefois, comment ces possibilités pourraient trouver une réalisation adéquate tant que durent les hostilités dans la région.

Une cessation des hostilités semble donc être la condition fondamentale de tout progrès vers un règlement politique négocié et durable, ou vers la mise en œuvre d'un plan de développement; loin de s'exclure, ces deux solutions — si elles pouvaient être amorcées — se compléteraient et se renforceraient l'une l'autre, et les progrès dans une sphère pourraient très aisément stimuler ou faciliter les progrès dans l'autre. Elles sont toutes les deux des aspects des mêmes réalités géographiques et politiques et, de l'avis du Gouvernement canadien, elles méritent la considération la plus sérieuse de la part de tous les gouvernements qui ne souhaitent rien d'autre pour cette région troublée que d'en voir les populations jouir d'une paix durable dans le cadre d'institutions qu'elles aient elles-mêmes choisies comme étant les plus aptes à leur assurer un avenir meilleur et plus prospère.

Réponse du Canada à l'appel des dix-sept nations

Le Gouvernement canadien a examiné attentivement l'appel des dix-sept États, qui lui a été présenté officiellement le 1^{er} avril.

Le Gouvernement canadien est heureux de l'esprit dans lequel cet appel a été lancé et il félicite les États qui en sont les auteurs d'avoir pris une telle initiative, qui témoigne de l'angoisse éprouvée par tous les États responsables devant l'aggravation de la crise du Vietnam, ainsi que de leur désir d'une résolution pacifique du conflit.

Dans une déclaration qu'il a faite le 1^{er} avril à la Chambre des Communes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'il y avait dans cet appel beaucoup de choses que le Gouvernement canadien approuvait. Le Canada, en particulier, partage avec les puissances de l'appel la conviction que c'est seulement par des négociations tendant à une solution pacifique que le conflit pourra prendre fin au Vietnam. Et nous appuyons la demande, que font les dix-sept États, de négociations qui s'ouvriraient le plus tôt possible et sans que, ni d'une part ni de l'autre, il ne soit imposé de conditions préalables.

Le point de vue du Gouvernement canadien sur la situation au Vietnam se fonde, naturellement, sur la participation du Canada à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle, qui lui permet de connaître de près les divers facteurs concourant à cette situation d'instabilité. Les conclusions auxquelles le Canada en est venu, à partir de cette participation directe, ont été communiquées tout récemment à la communauté internationale dans les rapports spéciaux des 2 juin 1962 et 13 février 1965 de la Commission ainsi que dans diverses déclarations faites au nom du Gouvernement canadien par le premier ministre et par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Même si l'appel reconnaît qu'il peut y avoir différentes façons d'apprécier les éléments de la situation au Vietnam, il ne peut y avoir aucun doute quant à l'importance que le Canada attache à un effort renouvelé en vue de résoudre les problèmes manifestés par la situation vietnamienne, et cela par des négociations entamées avec la volonté sincère d'en arriver à un règlement durable, juste et acceptable de part et d'autre.

Le Gouvernement canadien a pris note de l'intention qu'a exprimée le président des États-Unis le 7 avril d'entreprendre des discussions sans conditions en vue de la recherche d'une solution pacifique. Cette offre revêt une haute importance et causera certainement autant de satisfaction aux États qui ont lancé l'appel qu'elle en a donné au Gouvernement canadien. Cette offre et les propositions concernant un vaste plan de développement économique pour la région du Sud-Est asiatique fournissent des raisons d'espérer que des progrès seront accomplis vers la solution des divers problèmes dans un cadre pacifique et constructif.

Discussions ou négociations exigent cependant que les deux parties soient disposées à participer. Le Gouvernement canadien espère sincèrement que tous les autres gouvernements intéressés répondront à l'appel de manière affirmative té-

moignant ainsi de leur désir de paix, et qu'ils n'hésiteront pas à accepter l'offre de discussion sans conditions qui a été faite par le président des États-Unis. Le Gouvernement canadien espère en outre que les pays qui ont lancé l'appel ne seront pas découragés par les premières réactions peu favorables qui peuvent se manifester de certains côtés et qu'ils poursuivront leurs efforts afin de convaincre les parties intéressées de la nécessité de donner un commencement aux entretiens dans des conditions préalables. Un effort de ce genre recevra un appui total de la part du Gouvernement canadien.

Aide militaire à la Tanzanie

Le 6 avril, en réponse à une question qu'un député lui avait posée une semaine plus tôt, M. Martin a fait la déclaration suivante:

. . . En réponse à une demande venant du Gouvernement de la Tanzanie le Gouvernement canadien s'est dit prêt à collaborer avec le Gouvernement de ce pays, grâce à un programme d'aide à l'aviation offrant outillage et formation. L'établissement d'une escadre de transport aérien, en offrant une plus grande mobilité, complétera l'assistance en matière de conseils et de formation que le Canada accorde déjà à l'armée de la Tanzanie. Une stabilité assurée, qui dépend en partie de forces de sécurité suffisamment entraînées et suffisamment équipées, est la condition préalable d'un développement économique et social valable.

Dans une quinzaine de jours, une équipe canadienne d'étude sera envoyée là-bas pour établir, en consultation avec les autorités de la Tanzanie et à la lumière des possibilités du Canada, les modalités les plus efficaces d'une aide canadienne. Le programme détaillé dont devront convenir les deux gouvernements se fondera sur les constatations de l'équipe. Le Gouvernement canadien est heureux de saluer cette nouvelle manifestation de relations amicales entre nos deux pays du Commonwealth. . . .

Indépendance de la Rhodésie du Sud

Lorsqu'on lui a demandé, le 30 avril, "quelle était l'attitude du Canada à l'égard de l'indépendance de la Rhodésie et des discussions à cet égard" M. Martin a répondu:

Le Gouvernement a fait savoir sans équivoque plusieurs fois qu'il estimait qu'une déclaration d'indépendance unilatérale du Gouvernement de la Rhodésie serait un acte déplorable, qui entraînerait de graves difficultés économiques et politiques en Rhodésie, et nous en avons informé le Gouvernement de Rhodésie. De plus, nous estimons que de graves répercussions pourraient se faire sentir dans

toute l'Afrique, notamment en matière de rapports entre les races. Nous espérons donc de tout cœur que le Gouvernement de la Rhodésie du Sud ne fera rien de la sorte; nous avons lu avec une attention spéciale la déclaration faite hier à la Chambre des communes britannique.

Dans la déclaration qu'il a faite ici le 17 juillet 1964, à la suite de la conférence des premiers ministres du Commonwealth, le premier ministre a fait savoir que le Canada ne reconnaîtrait pas une déclaration d'indépendance unilatérale que pourrait faire le Gouvernement de Rhodésie. Si pareille déclaration était faite, force nous serait d'envisager d'autres mesures de concert avec les autres Gouvernements du Commonwealth.

Toutefois, j'ajouterai que des négociations relatives à l'indépendance se poursuivent toujours entre les Gouvernements de Grande-Bretagne et de Rhodésie, et j'espère qu'elles aboutiront le cas échéant à une entente à l'égard d'un programme qui conduira la Rhodésie à l'indépendance au sein du Commonwealth, comme l'a dit le communiqué publié à l'issue de la conférence des premiers ministres: "dès que le moment sera opportun, et selon la règle de la majorité".

CONFÉRENCES PROCHAINES

- Commission de statistique des Nations Unies: New-York, 20 avril au 10 mai.
- Conférence des télécommunications du Commonwealth: Londres, 26 avril au 13 mai.
- Assemblée de l'Organisation mondiale de la santé: Genève, 4 au 21 mai.
- Réunion ministérielle de l'OTAN: Londres, 11 au 13 mai.
- Réunion des ministres de la Défense de l'OTAN: Paris, 31 mai au 1^{er} juin.
- Conférence internationale du Travail, 49^e session: Genève, 2 au 25 juin.
- Réunion des ministres de l'Agriculture de l'OCDE: Paris, 17 et 18 juin.
- Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale, 15^e session: Montréal, 22 juin au 19 juillet.
- Conférence des premiers ministres du Commonwealth: Londres, 17 au 25 juin.
- Institut panaméricain de géographie et d'histoire. 8^e assemblée générale: Guatemala, 25 juin au 10 juillet.
- Conseil économique et social, 39^e session: Genève, 30 juin au 30 juillet.
- Troisième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants: Stockholm, 9 au 18 août.
- Conférence mondiale de la population: Belgrade, 30 août au 10 septembre.
- Agence internationale de l'énergie atomique, 9^e conférence générale: Tokio, 20 au 30 septembre.
- Union internationale des télécommunications, conférence de plénipotentiaires; Montreux, 14 septembre (pour une période de neuf semaines).

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. E. W. T. Gill a été nommé ambassadeur du Canada en Irlande à compter du 23 mars 1965.
- M. N. Haffey, de l'administration centrale, a été affecté au haut-commissariat du Canada à Colombo à compter du 27 mars 1965.
- M. G. T. T. Trotman est entré au ministère des Affaires extérieures le 31 mars 1965 à titre d'avocat de classe 2.
- M. J. E. Hyndman, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté à l'administration centrale à compter du 7 avril 1965.
- 22 juin M. R. W. Nadeau, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à Marseille à compter du 1^{er} avril 1965.
- 25 juin M. G. Plamondon est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} avril 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. B. M. Mawhinney est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} avril 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- es délin- M. J.-Y. Grenon, de l'ambassade du Canada à Santiago, est affecté à l'ambassade du Canada à Caracas à compter du 11 avril 1965.
- au 30 M. J. H. Vincent, du haut-commissariat du Canada à Kingston, est affecté à l'ambassade du Canada à Moscou à compter du 12 avril 1965.
- ceux, 14 M. D. Stansfield, du haut-commissariat du Canada à Canberra, est affecté à la Mission militaire du Canada à Berlin à compter du 5 mars 1965.
- M. R. M. Robinson, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Wellington à compter du 20 avril 1965.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéral

Bulgarie

Accord de commerce entre le Canada et la République populaire de Bulgarie.

Signé à Ottawa le 8 octobre 1963.

En vigueur provisoirement le 8 octobre 1963.

Instruments de ratification échangés à Sofia le 5 avril 1965.

En vigueur définitivement le 5 avril 1965.

Multilatéraux

Procès-verbal portant prorogation de la déclaration concernant l'accèsion provisoire de la Tunisie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Fait à Genève le 12 décembre 1963.

Signé par le Canada le 15 avril 1965.

Déclaration concernant l'accèsion provisoire de l'Islande à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Faite à Genève le 5 mars 1964.

Signée par le Canada le 15 avril 1965.

Protocole pour la prorogation de l'Accord international sur le blé de 1962.

Fait à Washington le 22 mars 1965.

Signé par le Canada le 22 avril 1965.

Publication

Recueil des Traités 1964 N° 4. Accord relatif aux transports aériens entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis du Mexique. Signé à Mexico, D.F., le 21 décembre 1961. En vigueur provisoirement le 21 décembre 1961. En vigueur définitivement le 21 février 1964.

Recueil des Traités 1964 N° 11. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Pérou constituant un accord permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages et d'autres communications pour des tiers. Lima, le 8 mai 1964. En vigueur le 8 mai 1964.

Recueil des Traités 1964 N° 12. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale du Nigeria concernant les conditions de service du personnel des forces armées canadiennes détaché auprès des forces armées nigériennes. Signé à Lagos le 25 juin 1964. En vigueur le 25 juin 1964 à compter du 16 juin 1964.

Recueil des Traités 1964 N° 13. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'accord du 9 mars 1959 relatif au tarif de péages applicable à la voie maritime du Saint-Laurent. Ottawa, le 30 juin 1964. En vigueur le 30 juin 1964.

Recueil des Traités 1964 N° 14. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Norvège portant continuation du programme canadien d'entraînement d'équipages aériens pour l'aviation royale de Norvège. Ottawa, le 30 juin 1964. En vigueur le 30 juin 1964.

Recueil des Traités 1964 N° 15. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Danemark portant continuation du programme canadien d'entraînement d'équipages aériens pour l'aviation royale du Danemark. Ottawa, le 30 juin 1964. En vigueur le 30 juin 1964.

AF

Vol. X

Vietna

Le sec

Réunio

Relatio

Visite

Confé

Comm

Visite

Union

L'Exp

Visite

Les aff

Relev

Visite

Réun

Confé

Nomina

dans

Les Tra

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$1.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XVII N° 6

Table des matières

Juin 1965

Vietnam	214
Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures visite Chypre	226
Réunion ministérielle de l'OTAN	232
Relations France-Canada	235
Visite de lord Caradon	237
Conférence sur le commerce et le développement	238
Commission des droits de l'homme de l'ONU	242
Visite du comte de Mountbatten	249
Union parlementaire	250
L'Exposition universelle de Montréal	251
Visite du directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique ..	253
<i>Les affaires extérieures au Parlement</i>	
Relevé de la situation internationale	254
Visite de M. Martin à Chypre	268
Réunion ministérielle de l'OTAN	268
Conférences prochaines	270
Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada	271
Les Traités	272

Vietnam

La crise du Vietnam continue d'être une source de préoccupations dans le monde; voici le texte ou des extraits de déclarations faites récemment sur la politique de leur gouvernement par des hommes d'État de Belgique, de Norvège, d'Australie et de Nouvelle-Zélande:

EXTRAIT D'UNE DÉCLARATION DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE NORVÈGE, M. LANGE, AU STORTING, 1^{er} AVRIL 1965.

Il est regrettable que les Nations Unies fassent fausse route en ce qui regarde la guerre au Vietnam. Fort de l'appui de Pékin, le Gouvernement du Vietnam du Nord a déclaré qu'il ne reconnaît pas la compétence de l'ONU à traiter du conflit. Il n'est certes pas favorable aux efforts de maintien de la paix que tout l'appareil de contacts et de négociations que représentent les Nations Unies demeure ici inactif. Nos propres chances de contact avec les parties et d'information touchant le développement de la situation sont alors considérablement limitées.

Qu'il soit dit que les bombardements américains au Vietnam du Nord sont la cause de profondes inquiétudes. Plus les attaques se poursuivront, plus les conséquences seront graves.

L'emploi de gaz a aussi inquiété l'opinion mondiale, car il rappelle inévitablement les horreurs de la première guerre mondiale. Même si ce gaz est de nature différente et beaucoup moins dangereux que celui auquel on fait allusion en parlant de la "guerre des gaz", son seul emploi au cours des opérations de guerre est contestable parce que dans cette sphère aussi il y a risque de réaction en chaîne pouvant résulter de l'emploi de gaz de combat et parce que cette pratique pourrait créer un dangereux précédent.

Ceci dit, on ne peut faire abstraction de la dangereuse situation où se trouvent les Américains. Il est évident que l'aide américaine au Vietnam du Sud est apportée à la demande du Gouvernement de Saïgon et à la suite d'ententes. Les gouvernements successifs du Vietnam du Sud n'ont apporté aucun changement à ce sujet.

La guerre au Vietnam du Sud n'est pas seulement un conflit interne, mais une agression de l'extérieur, notamment du Vietnam du Nord. Cette agression n'est pas menée ouvertement, mais, dans la mesure du possible, sous couvert. Personne ne peut nier le fait qu'elle se poursuit depuis longtemps et sur une échelle qui va toujours grandissant.

Cette politique du Vietnam du Nord est en harmonie avec la théorie communiste qui veut que les soi-disant guerres de libération nationale soient des "guerres légitimes" qui méritent notre appui.

C'est là une théorie dangereuse qui a pour but de justifier les interventions des forces militaires dans les affaires intérieures des autres pays à l'extérieur des cadres des Nations Unies et sans l'appui de résolutions conformes à la Charte de l'ONU.

Tous savent qu'il existe au Vietnam du Sud très peu de stabilité et une lutte interne très forte. Incidemment, plusieurs pays situés sur d'autres continents et au même stade de développement connaissent la situation. Néanmoins, les problèmes internes qui existent au Vietnam du Sud ne donnent pas le droit à ceux qui gouvernent le Vietnam du Nord d'intervenir avec la force militaire en faveur d'une des parties.

Si tous les pays usurpaient de cette façon le droit de recourir à la force armée comme bon leur semble, les conditions mondiales seraient chaotiques.

DÉCLARATION DE M. PAUL-HENRI SPAAK, VICE-PREMIER MINISTRE ET
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE, 7 AVRIL 1965

J'aborde maintenant le problème du Sud-Est asiatique. . . .

Je vous prie de me croire sincère lorsque je dis qu'en politique étrangère tout vaut mieux que l'emploi de la force.

Bien entendu, nous devons rester fidèles aux engagements que nous avons pris. Nous devons régler les problèmes par la négociation, c'est évident. Je ne vois pas quelle déclaration plus catégorique on pourrait souhaiter de moi sur ce point.

Nous sommes tous émus, inquiets et choqués par les nouvelles qui nous arrivent du Sud-Est asiatique. Je suis choqué de voir que nous vivons dans un temps où on emploie encore des gaz, . . . qu'on puisse envoyer des camions piégés qui éclatent et qui tuent des innocents. Mon objection va autant aux camions piégés qu'aux gaz lacrymogènes.

Je dis que nous sommes choqués par le recours à la force. Mais je souhaite que nous soyons, dans cette réprobation, impartiaux, et que nous condamnions avec la même vigueur les gaz lacrymogènes et les camions piégés.

Si certains émettaient des protestations contre certains actes de ceux qu'ils défendent, je croirais plus volontiers à leur action pacifique.

Dix-sept pays non engagés viennent de publier un manifeste dans des termes modérés, et je serais près d'y adhérer si j'avais une pleine confiance dans tous les signataires. Voyez-vous, il y a des choses que je ne comprends pas.

Il y a de 40,000 à 50,000 soldats égyptiens au Yemen et l'on n'entend à ce sujet aucune protestation indignée de ceux qui se disent partisans de la paix. De même, quand des États proclament qu'ils aideront les rebelles du Congo, où sont-elles les protestations? En fait, les protestations sont toujours à sens unique.

Pour le problème du Sud-Vietnam, je souhaite des négociations, je condamne la violence d'où qu'elle vienne, mais je vous demande aussi d'envisager le pro-

blème sous un autre angle que l'angle sentimental.

Est-il vrai que ce sont les Américains qui sont les agresseurs au Vietnam du Sud? On le dit sans cesse et les gens ont tendance à croire que c'est vrai. Or, il s'agit là d'une distorsion absolue de la vérité historique.

Il y a eu des accords qui devaient régler les problèmes du Vietnam du Sud en 1954. Ni le Vietnam du Sud, ni les États-Unis n'ont ratifié ces accords.

Je constate cependant que le calme a régné au Vietnam du Sud jusqu'au moment où le Vietnam du Nord a décidé que le but de sa politique était d'aider à la libération du Vietnam du Sud, c'est-à-dire d'aider une rébellion éventuelle et, le cas échéant, d'y installer par la force un régime communiste.

Nous savons que quand, dans les pays communistes, on parle de la politique du parti communiste, il s'agit en même temps de la politique du gouvernement.

Le troisième congrès du parti communiste nord-vietnamien, en septembre 1960, au moment où la paix régnait encore, a fixé deux tâches à ses membres:

- 1) compléter la révolution communiste dans le Nord-Vietnam;
- 2) avec la même vigueur, libérer le Sud-Vietnam.

Libérer le Sud-Vietnam par la méthode de l'infiltration de la guérilla: voilà ce que voulait le Nord-Vietnam. M. Ho-chi-Minh a d'ailleurs confirmé ses intentions dans une interview au *Drapeau rouge*.

C'est le Vietnam du Nord qui décide — et c'est conforme à l'expansion communiste chinoise — que le moment est venu de s'emparer du Vietnam du Sud.

En 1954, avait été décidée la création d'une commission de contrôle. Voici ce que dit le membre canadien de cette commission. Je reconnais qu'il est mineur et que son avis n'est pas celui des membres polonais et indien. Mais enfin, le Canada est un pays sérieux, nullement égoïste et vers lequel on se tourne volontiers comme médiateur. Le Gouvernement canadien a accepté de faire partie d'une commission dans un pays où il n'a aucun intérêt. Je tiens à souligner aussi que le premier ministre canadien est un prix Nobel de la Paix.

Or, qu'a dit le délégué canadien? Il a déclaré que sa délégation considérait que les événements qui se sont produits en février sont la conséquence de la politique agressive du Gouvernement nord-vietnamien. On ne parlait pas encore des Américains à cette époque. Le délégué canadien demandait comme préalable la cessation des activités subversives des Nord-Vietnamiens. . . .

Je veux rappeler aussi . . . que le Gouvernement travailliste homogène de la Grande-Bretagne approuve à peu près sans nuance la fonction américaine au Sud-Vietnam. Je me suis fait faire le résumé du discours prononcé par M. Stewart, à la Chambre des communes, il y a quelques jours.

J'ai des raisons de croire que le Gouvernement britannique possède sur le problème des vues plus précises que celles de certains qui en parlent.

Les accords de 1954, disait M. Stewart, même limités, auraient pu apporter la paix. C'est en 1959 que le Nord-Vietnam lança un appel pour l'intensification de la lutte Vietcong dans le sud. C'est alors que le Sud-Vietnam fit appel aux États-Unis. Il n'y avait alors que 700 conseillers américains au Sud-Vietnam. Ce

n'est qu'en 1964 que les États-Unis répliquèrent après avoir été attaqués.

La thèse communiste est connue: que les Américains se retirent, qu'on laisse faire le Vietcong et tout ira bien. Mais, messieurs, poursuivait M. Stewart, nous avons intérêt à ce que les États-Unis n'abandonnent pas le Sud-Est asiatique.

Si l'on admet que les Américains ne peuvent se retirer du Sud-Vietnam et qu'ils doivent se défendre contre les agressions dont ils sont l'objet, il faut en admettre les conséquences. C'est peut-être désagréable mais inévitable. M. Stewart faisait observer que les États-Unis ont attendu près de cinq ans avant de répliquer au Nord-Vietnam. M. Stevenson a déclaré que les États-Unis se retireraient du Vietnam si l'agression cessait et qu'ils coopéreraient à un plan d'aide au Sud-Est asiatique.

Le président Johnson a déclaré que l'action militaire américaine ne dépassera jamais ce qui est nécessaire. Cela n'indique pas, ajoutait M. Stewart, une nation prête à se lancer à tout prix dans la guerre et témoigne au contraire de la modération des États-Unis.

Étant donné les accusations qui sont portées contre moi d'être l'homme des Américains, je trouve qu'il n'est pas mauvais que j'appelle à moi la caution d'un ministre des Affaires étrangères d'un gouvernement travailliste homogène et pacifiste.

En fait, c'est le Nord-Vietnam qui est l'agresseur et ce n'est qu'après quatre ans que les États-Unis ont agi. Cela veut-il dire qu'il ne faille pas négocier? Même les États-Unis ne le disent pas. Mais, avec qui négocier? Ni le Gouvernement d'Hanoï, ni le Gouvernement de Pékin ne proposent de négociation. Pékin se dérobe, nous l'avons appris cet après-midi.

Il faut essayer de négocier, mais compte tenu de ce que je viens de dire. La négociation n'a jamais été un but. On ne négocie pas pour le plaisir de négocier.

Or, le premier élément de la négociation ne paraît pas acquis.

Le Vietnam du Nord est-il prêt à accepter la neutralité? Il ne l'a pas indiqué, en tout cas.

Second élément: Il faut que tout le monde soit d'accord pour négocier. Les États-Unis doivent l'être, mais aussi les autorités de Pékin et d'Hanoï.

Que les cinq cents personnalités belges qui ont signé un appel à la négociation réclament cette négociation, s'adressent à l'ambassade américaine, je le veux bien. Mais il faudrait aussi télégraphier au moins à Hanoï et à Pékin.

Enfin, il ne suffit pas de négocier, encore faut-il réussir.

Je note ici, parmi d'autres, les efforts du secrétaire général des Nations Unies.

Il veut aller à Pékin, à Hanoï. Nous allons voir s'il y sera reçu; je le souhaite, quant à moi.

Je suis pour la négociation et contre toute forme de guerre. C'est net.

Enfin, je ne suis pas sûr que l'opinion publique belge se rende parfaitement compte de ce qui se passe dans le Sud-Est asiatique. C'est un problème d'une ampleur décisive.

Vous, communistes, demandez que les États-Unis quittent le Sud-Vietnam.

Mais ils sont aussi au Laos, au Cambodge, en Thaïlande, dans les Philippines. Vous demanderiez alors que les puissances occidentales abandonnent sans remise tout le Sud-Est asiatique. Qu'est-ce que cela voudrait dire?

Cela voudrait dire que dans six mois, dans un an, dans dix-huit mois, ces pays passeraient sous l'obédience et la dictature du communisme contre la volonté de leurs peuples. Serait-ce une bonne chose pour eux et pour l'humanité? Vous reconnaîtrez qu'il s'agit là d'une terrible responsabilité pour les États-Unis.

J'ai plus de contacts avec les gouvernements qu'avec les journalistes, et cela m'a appris que tous les pays du Sud-Est asiatique y réclament la présence américaine, car ils savent que le jour où les Américains céderaient au Vietnam, il n'y aurait pas de raison pour qu'ils ne quittent pas également les autres pays de cette partie du monde.

D'ailleurs, ce que font aujourd'hui les Américains dans le Sud-Est asiatique n'est pas très différent de ce qu'ils ont fait en 1948 en Europe.

Nous savions à l'époque ce que signifiait le stalinisme, et je crois que, sans les Américains, nous aurions passé de fort mauvais moments.

Les Américains ont estimé qu'ils devaient défendre l'Europe contre le communisme qui, à ce moment, était envahissant. Ils ont fait deux choses: le plan Marshall et l'Alliance atlantique. Grâce à cela, l'Europe, comme c'était le vœu de la majorité des Européens, n'est pas devenue communiste.

Pourquoi ne voudrions-nous pas que l'action américaine se poursuive, dans le même sens, dans le Sud-Est asiatique?

Au surplus, c'est un fait que je ne puis pas agir. Je ne puis que faire comme vous: prononcer un discours.

Alors, essayons de nous mettre d'accord sur ceci: c'est de souhaiter que bientôt on trouve des éléments de négociation et que cesse la violence aveugle. Nous devons trouver une solution qui permette aux populations vietnamiennes de se prononcer en toute liberté.

Reconnaissez et réfléchissez-y, que le problème du Sud-Est asiatique dépasse largement le cadre du Vietnam. Il s'agit, en effet de savoir si les États-Unis, en se retirant de l'Asie, doivent livrer à la dictature chinoise des millions d'individus qui n'en veulent pas.

RÉPONSE DU PREMIER MINISTRE D'AUSTRALIE, SIR ROBERT MENZIES, À
UNE LETTRE DU RÉVÉREND J. S. MOYES, 20 AVRIL 1965

J'ai reçu votre lettre du 9 avril, en réponse à celle que je vous ai fait parvenir le 24 mars, et je l'ai étudiée très sérieusement.

Ayant affermi davantage mes convictions après avoir consulté le ministre et le ministère des Affaires extérieures, j'ai maintenant l'intention d'analyser le fond de vos propositions.

En ce qui concerne les actes du Vietnam du Nord, vous vous contentez de

dire que ce sont des "activités illégales". Le reste de votre lettre est une charge à fond de train contre le Vietnam du Sud et ceux qui l'appuient.

Vous les accusez d'avoir violé à deux reprises les Accords de Genève de 1954. Il ne faudrait pas oublier que le Gouvernement des États-Unis et celui du Vietnam du Sud n'ont pas signé la Déclaration finale, mais ont fait des déclarations distinctes indiquant qu'ils n'auraient pas recours à la force pour empêcher la réalisation des accords. Les États-Unis ont dit qu'ils tiendraient tout renouveau d'agression, en violation de l'accord, pour un geste grave et alarmant, pour une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Vous mentionnez deux infractions graves que le Sud aurait commises et que les États-Unis auraient approuvées et appuyées. Ce sont, pour utiliser vos propres termes:

1) Le refus persistant de tenir des élections libres.

Comme vous le précisez, il est ici question d'élections pour l'ensemble du Vietnam, Nord et Sud. Vous poursuivez en faisant une déclaration que je trouve étonnante. Les mots que vous employez sont les suivants:

On n'a jamais tenu ces élections. C'est sans aucun doute le Gouvernement du Vietnam du Sud, appuyé par les États-Unis qui en est responsable. Nous ne connaissons pas d'autorités qui ne soient d'avis que toute élection juste et libre tenue depuis 1954 aurait assuré la victoire aux partisans de Ho-Chi-Minh.

Il ne se trouvera certainement personne pour nier que le Vietnam du Nord subit la domination communiste et qu'il est tout simplement impossible d'y tenir des "élections libres". Il est bien évident que Ho-Chi-Minh remporterait la victoire parce qu'il n'y aurait et ne pourrait y avoir *aucun autre candidat*. C'est pourquoi j'ai du mal à comprendre comment vous pouvez tenir le Vietnam du Sud responsable de l'absence d'une "élection juste et libre" au Vietnam du Nord?

Puis-je également vous rappeler que si le Nord n'avait pas essayé de renverser le Gouvernement du Sud par la force et s'il n'avait pas appuyé les noyaux de Vietcong communistes au cours de leur violente campagne dans le Sud, les gens du Sud jouiraient de la paix et la voie serait ouverte à un gouvernement autonome ordonné.

2) La deuxième "grave infraction" que vous citez est celle, "pour le Vietnam du Sud, d'avoir accordé à une puissance étrangère des bases militaires."

A cela je vous répondrai d'abord qu'il n'en est pas du tout ainsi. Aucune base militaire n'a été accordée aux États-Unis. Il est vrai, je vous l'accorde, que les États-Unis ont envoyé des troupes au Vietnam du Sud, à la demande de ce pays, afin de l'aider à se protéger contre toute agression non provoquée. Nous aussi, nous avons fait de même, d'une façon plus modeste. De telles actions sont absolument conformes à la Charte des Nations Unies. Je crains que le fait vital que le Vietnam du Sud ne soit pas à l'origine de ces difficultés ne vous ait échappé. Faire peu de cas de l'agression et de la provocation qui ont cours dans le Nord et, d'autre part, consacrer le gros de vos critiques aux défenseurs est une étrange façon de raisonner.

Vous nous accusez ensuite "d'idéaliser" la situation au Vietnam en parlant de "l'appui que les États-Unis accordent aux Vietnamiens dans leurs efforts pour

obtenir la liberté et l'autonomie chez eux". Comment croyez-vous qu'il soit possible pour le Vietnam du Sud d'acquérir et de conserver pleinement sa liberté, lorsque ce pays est déchiré par des actes subversifs et meurtriers fomentés et soutenus par les communistes du Nord? Une telle lutte pour la vie et la mort ne se prête guère à des considérations purement théoriques.

Finalement, vous paraissez implorer l'aide du ciel devant la récente déclaration du président Johnson. Permettez-moi, en toute déférence, de vous suggérer de lire attentivement le texte entier de cette déclaration qui confirme parfaitement ce que mon collègue, M. Hasluck, et moi-même avons dit au sujet du cours des événements au Vietnam et de leurs causes, et qui contredit carrément votre propre analyse de la situation. La déclaration explique la présence et les actions des États-Unis dans cette région du globe d'une façon très réaliste.

Par exemple (et je ne citerai pas *in extenso*) le président a dit:

Aujourd'hui les peuples d'Amérique et d'Asie meurent pour un monde où chaque nation serait libre de choisir la voie qu'elle désire pour en changer le cours à son gré. C'est au nom de ce principe que nos ancêtres ont combattu dans les vallées de la Pennsylvanie et c'est en son nom que nos fils se battent dans la jungle du Vietnam.

Nous combattons parce qu'il nous faut le faire, si nous voulons vivre dans un monde où chaque pays puisse diriger sa propre destinée et ce ne sera que lorsque les nations du monde auront obtenu ce droit que notre sécurité sera enfin assurée. Mais jamais un tel monde ne sera établi au moyen de bombes ou de balles. Et cependant, la faiblesse humaine est telle que la force doit souvent précéder la raison et les dégâts de la guerre précéder les œuvres de la paix. Nous aimerions qu'il en soit autrement, mais il nous faut compter avec le monde tel qu'il est, si nous voulons qu'il devienne un jour celui que nous espérons.

Mais des hommes entraînés au combat, des vivres, des ordres et des armes passent sans cesse du Nord au Sud. Ce renfort constitue le centre nerveux de la guerre, d'une guerre d'une brutalité sans égale. De simples paysans sont assassinés et enlevés. Des femmes et des enfants sont étranglés en pleine nuit parce que leurs maris ou leurs pères demeurent fidèles envers leur gouvernement. De petits villages, incapables de se défendre, sont ravagés par des attaques-surprises. On effectue d'importants raids sur les villes et la terreur s'installe au cœur des agglomérations. La nature confuse de ce conflit ne peut dissimuler le fait que c'est le nouveau visage d'un vieil ennemi. Il existe, par-delà cette guerre — et tout le continent asiatique — une autre réalité, celle de l'ombre grandissante de la Chine communiste. Les autorités d'Hanoï sont pressées par Pékin. C'est ce régime qui a supprimé la liberté au Thibet, a lié l'Inde et a été condamné par les Nations Unies pour avoir commis une agression contre la Corée. Il s'agit d'une nation qui appuie les forces de la violence sur presque tous les continents. La lutte qu'elle mène au Vietnam fait partie d'une politique d'agression encore plus étendue. Il a déclaré par la suite:

Nous n'accepterons pas d'être vaincus. Nous ne nous laisserons pas. Nous ne nous retirons pas, ni ouvertement ni sous le déguisement d'un accord qui ne signifie rien. Puis encore:

Il devrait être évident que la seule voie ouverte aux hommes guidés par la raison est celle d'un règlement pacifique. Une paix de ce genre exige un Vietnam du Sud indépendant, vivant en toute sécurité, capable d'établir ses propres rapports avec les autres nations, libre de toute ingérence étrangère et de toute alliance et ne servant de base militaire à aucun autre pays.

C'est à la lumière de ces déclarations bien nettes et en vue de leur réalisation que le président a dit une fois de plus qu'il consent à des entretiens.

C'est parce que nous partageons toutes ces opinions que, en réponse à une récente question qui m'était posée au Parlement, j'ai dit que je ne pouvais pas

appuyer la proposition disant "qu'au lieu de combattre, les États-Unis devraient négocier".

Nous ne pouvons, mes collègues et moi-même, jouer le rôle de bellicistes et de partisans d'actions illégales de la part des États-Unis ou du Vietnam du Sud. Nous n'oublions pas un instant les devoirs que nous avons envers notre pays et nos compatriotes. Parmi ces devoirs, il en est un qui est de faire tout en notre pouvoir pour sauvegarder la paix et aider les autres à la préserver. Nous avons également notre devoir de demeurer très conscients de la nécessité de maintenir la paix en Australie. Il serait des plus regrettable si, en s'apercevant la volonté et la force de résistance des nations de l'Asie du Sud-Est, nous découvriions qu'un communisme agressif tentait d'envahir nos territoires et de s'installer chez nous. Nous honorerons les obligations que nous avons contractées envers l'Organisation du Traité du Sud-Est et l'ANZUS non seulement parce que l'Australie s'est engagée à le faire — ce qui me paraît être, en toute honnêteté, une raison assez valable — mais parce que nous avons accepté ces obligations pour assurer à notre pays un avenir libre.

Somme toute, Monseigneur, nous n'avons jamais abordé le problème dans une optique négative. Nous ne désirons pas que les hostilités se propagent ou qu'elles s'aggravent, bien que, si les circonstances nous y forçaient, nous ferions face à la situation sans essayer de l'éviter.

À l'instar du président Johnson, nous voulons que le Vietnam du Sud et toute l'Asie du Sud et du Sud-Est vivent dans la paix et l'entente avec les autres nations du monde, et que ces régions aient l'occasion de se développer librement sur le plan économique et d'atteindre leur indépendance nationale. C'est simplement parce que nous avons mis notre foi dans ces objectifs positifs qu'il nous faut tenir compte des leçons que nous a enseignées le XX^e siècle et que nous ne pouvons pas calmement accepter de voir l'indépendance du Vietnam du Sud être détruite, que ce soit par l'agression armée directe des communistes venant de l'extérieur ou par l'insurrection communiste armée interne et la subversion encouragée et appuyée, comme vous en conviendrez, j'en suis certain, par le Vietnam du Nord.

Vous avez maintenant fait connaître publiquement à deux reprises vos opinions sur la question. La présente lettre contient ma deuxième réponse. Vous comprendrez sûrement, j'en ai l'assurance, qu'il me faut maintenant laisser à l'opinion publique le soin de considérer la question. De nombreux autres devoirs me pressent et m'empêchent de poursuivre cette correspondance. Je crois néanmoins que cet échange de vues a servi d'une façon très valable l'intérêt du public.

DÉCLARATION DU TRÈS HONORABLE KEITH HOLYOAKE, PREMIER MINISTRE
DE NOUVELLE-ZÉLANDE, 13 MAI 1965

La sécurité de la Nouvelle-Zélande ne peut manquer d'être affectée par le

résultat de la lutte en Malaisie et au Vietnam — par les ambitions de l'Indonésie et par les menaces qu'elle profère à l'égard de la Malaisie, ainsi que par la guerre non déclarée mais impitoyable que le Nord-Vietnam communiste fait au Vietnam du Sud, avec la complicité de la Chine communiste.

Je suis pleinement conscient de la vive inquiétude que chacun éprouve et doit éprouver à l'égard de cette situation et des risques d'aggravation qu'elle présente. Récemment un grand nombre de personnes m'ont fait part de leurs inquiétudes au moyen de pétitions, par télégramme ou par lettre. J'ai parlé avec des citoyens de tous les milieux, qui étaient suffisamment préoccupés par ces questions pour m'aborder ou pour manifester leurs inquiétudes.

Naturellement, l'aspect du problème qui nous préoccupe le plus est de savoir si nous devons fournir une aide militaire au Sud-Vietnam dans la lutte amère qu'il soutient pour l'indépendance et la liberté contre une agression communiste flagrante. Comme vous le savez, nous avons déjà au Sud-Vietnam une équipe de chirurgiens civils et une unité de Génie de l'armée qui ne participe pas aux combats. Le gouvernement n'a pas pris de décision à ce stade quant à la manière dont nous pourrions le mieux aider le peuple du Sud-Vietnam dans sa situation tragique. Mais permettez-moi de déclarer ici, clairement et sans équivoque, que le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande appuie sans réserve la décision prise par les États-Unis d'Amérique à la demande du Gouvernement du Sud-Vietnam, et plus récemment la participation annoncée par le Gouvernement de l'Australie.

La question du Vietnam et l'ensemble du problème du Sud-Est asiatique plaçant la Nouvelle-Zélande devant une décision de la plus haute portée. C'est une décision qui reçoit depuis de nombreux mois l'attention la plus profonde de la part du gouvernement. Ma déclaration a pour but de présenter aussi clairement que possible les divers éléments dont le gouvernement doit tenir compte pour prendre sa décision. Les faits sont les suivants: la première préoccupation du gouvernement est la sécurité du peuple de Nouvelle-Zélande. Ceci implique notre participation à des traités de défense et l'observance de certains engagements.

Depuis la guerre, les divers gouvernements de Nouvelle-Zélande ont reconnu que la première ligne de défense de notre pays est dans le Sud-Est asiatique. Permettez-moi de vous rappeler que nous avons déjà près de 1,400 hommes en service là-bas. Notre armée, notre aviation et notre marine, de concert avec nos alliés du Commonwealth, participent à la défense de la Malaisie afin de parer à la menace d'un conflit avec l'Indonésie.

La guerre du Vietnam *n'est pas* une guerre civile, ni un "soulèvement populaire", comme certains sont prêts à l'affirmer. C'est une guerre cruelle et vicieuse. Une population vit dans la crainte des actes du Vietcong communiste: tortures, mutilation, incendies, enlèvements et meurtres. Cette campagne impitoyable est dirigée et alimentée par le Nord-Vietnam communiste, et soutenue ouvertement par la Chine communiste.

Ceci doit-il nous inquiéter? La vérité est que la menace qui existe en ce moment à l'égard de la sécurité de la Nouvelle-Zélande est tout aussi réelle au Viet-

nam qu'elle l'est en Malaisie, peut-être même davantage. La vérité est que les États-Unis d'Amérique ont pris sur eux le fardeau de la défense du monde libre au Vietnam. Le gouvernement est entièrement en faveur de négociations et d'un règlement pacifique de la question; il est déterminé à exercer tous ses efforts dans ce but et à œuvrer pour assurer l'intégrité territoriale de ces pays. Mais tant que le Vietcong et le Nord-Vietnam n'auront pas cessé leur agression et démontré leur intention d'accepter un règlement pacifique, la liberté du Sud-Vietnam doit être sauvegardée.

Précisons les faits. Le peuple sud-vietnamien combat pour sa propre liberté. Il a une armée de 240,000 hommes et un effectif légèrement plus élevé en ce qui concerne la police et les unités locales de défense, soit un effectif total de plus d'un demi-million d'hommes. Ils sont soutenus par un contingent américain d'environ 40,000 hommes. L'Amérique *ne fait pas* la guerre pour les Sud-Vietnamiens, mais *avec eux, et à la demande de leur gouvernement*.

Des critiques sont formulées à l'égard de l'accroissement de l'effort militaire de l'Amérique au Sud-Vietnam. N'oublions pas que la Grande-Bretagne soutient la Malaisie pour des raisons analogues, avec des forces qui au total comptent environ 50,000 hommes, soit un effectif plus important que celui des Américains au Vietnam.

Mon dernier point est ceci, — et que personne n'ait de doutes à ce sujet, — si le Sud-Vietnam tombe aux mains des communistes, ce sera ensuite le tour de la Thaïlande et de la Malaisie et de n'importe quel autre petit pays de la région.

La menace qui existe à l'égard de la Nouvelle-Zélande se trouverait dans ce cas beaucoup plus rapprochée. Si nous ne sommes pas disposés à jouer notre rôle maintenant, pouvons-nous en sûreté de conscience nous attendre à ce que nos alliés nous aident plus tard?

Voilà les éléments de la situation.

Il est essentiel que tous les Néo-Zélandais comprennent les raisons de l'état actuel de conflit et d'agitation qui règne dans le Sud-Est asiatique, et connaissent notre position.

Je vous rappellerais que l'ancienne Malaisie a été sauvée par l'aide militaire britannique dans l'âpre lutte de dix années qu'elle a menée dans la jungle contre les guérillas communistes. Nos troupes néo-zélandaises ont soutenu la Malaisie d'alors comme elles soutiennent celle d'aujourd'hui.

Vous vous souviendrez que la Corée était et se trouve divisée, comme le Vietnam. En 1950, seize nations du monde libre ont résisté avec succès à une agression communiste ouverte. Des troupes de Nouvelle-Zélande ont combattu en Corée. Depuis la guerre de Corée, les communistes ont eu recours à la subversion et à la rébellion pour réaliser leurs objectifs — et que personne ne se fasse d'illusions quant au caractère agressif et expansionniste des visées du communisme international.

Comme la Corée du Sud, le Sud-Vietnam subit une attaque communiste. Cette

fois, il ne s'agit pas d'une agression ouverte, mais de subversion, d'infiltration et de terrorisme. L'infiltration croissante d'hommes et de fournitures venant du Nord-Vietnam est un fait appuyé par des preuves.

Il n'est pas difficile d'imaginer ce qui peut arriver, et ce qui est arrivé, à la structure du gouvernement et au moral des dirigeants et du peuple qui se trouvent exposés à cette effrayante pression terroriste de la part du Vietcong. Pensez à ce que serait la situation en Nouvelle-Zélande si des bandes armées communistes pouvant atteindre 1,000 hommes parcouraient la campagne, en terrorisant le peuple et en se servant de tous les moyens pour détruire l'autorité du gouvernement. Il faudrait être un homme très courageux pour prendre position en faveur du droit et de l'ordre; et dans la campagne, une telle bravoure équivaudrait à un suicide.

Un grand nombre de Sud-Vietnamiens ont pris position de cette manière. Des milliers l'ont payé de leur vie. Rien qu'au cours de l'an dernier, le Vietcong a assassiné 1,800 fonctionnaires et chefs de village, et enlevé 10,000 autres comme otages. Les communistes ont été aidés évidemment par l'instabilité gouvernementale qui règne au Sud-Vietnam. Le fait que les Sud-Vietnamiens n'ont pas encore réalisé le genre de stabilité que nous considérons ici comme normale n'est pas une raison pour que nous les abandonnions aux mains des communistes. Au nom de la liberté et de l'humanité, le peuple sud-vietnamien doit être soutenu. Il est soutenu, par l'Amérique et par 33 autres pays, mais le grand fardeau se trouve placé sur l'Amérique. L'Amérique a fourni au Sud-Vietnam une aide économique et militaire qui s'élève à plus de trois milliards et demi de dollars. L'aide économique, rien que pour 1964, s'est élevée à 234 millions. . . .

Les États-Unis ont agi avec fermeté et mesure dans une situation extrêmement difficile. Certains affirment cependant que l'action américaine est provocatrice, qu'elle risque de provoquer l'"escalade".

Tant de gens ignorent complètement le fait que ce sont les Nord-Vietnamiens qui se sont ingérés dans les affaires du Sud-Vietnam, et non le Sud qui s'est ingéré dans celles du Nord. Ils ignorent le fait que les communistes augmentent constamment l'ampleur de leurs activités depuis un certain nombre d'années.

Le cœur du problème est ceci: laissera-t-on le Nord-Vietnam imposer sa domination par la force au Sud-Vietnam? S'il le fait, aucun autre pays du Sud-Est asiatique ne pourra se sentir en sécurité.

Le président Johnson a déclaré à maintes reprises que les États-Unis veulent la cessation de cette guerre. Il a offert d'entreprendre des discussions sans conditions et, avec une grande générosité, a proposé un vaste plan de développement pour la région, ce qui comprend le Nord-Vietnam. Il a parlé à cet égard d'une affectation de 1,000 millions de dollars. Ceci pourrait apporter une meilleure vie à tous les peuples de la région.

Les communistes ont traité de supercherie l'offre du président Johnson. Si tel est le cas, pourquoi ne la mettent-ils pas à l'épreuve et ne la montrent-ils pas pour ce qu'elle est? Or ils ont refusé toute ouverture de négociations.

Certaines personnes qui m'ont écrit ont émis l'opinion que le conflit au Vietnam devrait être résolu par la médiation des Nations Unies. Théoriquement, c'est une proposition qui semble extrêmement valable, et je souhaite de tout mon cœur que ce fût là chose possible. Le règlement des différends par des moyens pacifiques est certes un des objectifs fondamentaux des Nations Unies. Si la chose était satisfaisante du point de vue pratique, il conviendrait certainement d'utiliser tous les moyens pour que les Nations Unies interviennent et règlent le problème.

Nous devons toutefois examiner les faits. A l'heure actuelle, l'Organisation des Nations Unies est aux prises avec les problèmes internes les plus graves et les plus compliqués — problèmes qui faute d'être résolus risquent de mettre en péril l'existence même de l'Organisation.

Les communistes ont repoussé les tentatives qu'avaient effectuées le Gouvernement travailliste de Grande-Bretagne et 17 nations non alignées pour la recherche d'une solution. Il est clair qu'ils ne veulent pas un règlement qui permettrait au Sud-Vietnam de vivre dans la paix et l'indépendance. Ils sont déterminés à conquérir et à imposer une dictature communiste au Sud-Vietnam.

La plupart des représentations qui m'ont été faites au cours des dernières semaines avaient pour objet la réalisation d'un règlement pacifique au Vietnam. J'ai été heureux que l'on me fasse part de ces préoccupations que le gouvernement, qui a toujours préconisé un règlement pratique de la question, partage entièrement. Il y a des gens, en petit nombre heureusement, qui pensent moins au sort du peuple du Sud-Vietnam qu'au retrait des Américains de ce pays. Sur ce qui peut arriver après ce départ, ils gardent étrangement le silence.

On ne peut s'empêcher de se demander quel est l'intérêt qu'ils essaient de servir. Est-ce celui de la Nouvelle-Zélande? Ou bien est-ce l'intérêt d'un autre pays? Je crois que nous connaissons tous les réponses à ces questions.

Je répète à nouveau que le terrorisme communiste doit être arrêté au Vietnam du Sud. L'expérience montre que la retraite n'apporte aucune solution. Pendant la décennie 1930-1940, le monde a appris coup sur coup — en Mandchourie, en Éthiopie, en Espagne et en Tchécoslovaquie — que négocier, sans la volonté de résister à l'agression, signifie capituler.

Si nous voulons éviter un plus vaste conflit dans le Sud-Est asiatique, l'histoire démontre clairement que nous devons soutenir fermement des petites nations comme le Sud-Vietnam et la Malaisie.

Les intérêts vitaux de la Nouvelle-Zélande sont en jeu dans cette guerre. Le sort du Sud-Vietnam contribuera à déterminer l'avenir de la Malaisie, de la Thaïlande et des autres petites nations de cette partie du monde. Il y va de la sécurité même de la Nouvelle-Zélande.

Le peuple du Sud-Vietnam doit recevoir un appui dans la lutte qu'il mène contre l'agression communiste. Notre gouvernement continuera de rechercher et d'appuyer toute ligne de conduite susceptible d'amener un règlement pacifique qui donnera au peuple sud-vietnamien la sécurité et l'indépendance.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures visite Chypre

LE SECRÉTAIRE d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, s'est rendu à Chypre du 3 au 5 mai 1965, pour y voir le contingent canadien de la Force de paix des Nations Unies, faire des visites de courtoisie aux autorités de Chypre et de l'ONU et constater sur place l'état de la situation dans l'île. Pendant sa visite très chargée d'une journée et demie, il a visité l'escadron de reconnaissance des Dragons royaux du Canada, les "Queen's Own Rifles" au camp de la base de Troodos et au camp de Tjichlos dans les monts Kerinia, le quartier général de la zone de Nicosie, dont les commandants et les membres de l'état-major sont canadiens, et le quartier général de la Force des Nations Unies, dont il a rencontré le commandant suppléant, le brigadier Bruce Macdonald, du Canada. Il a également visité la Ligne verte qui sépare, à Nicosie, les secteurs grec et turc et s'est aussi rendu au village de Temblo. De plus, M. Martin a fait des visites de



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, fait la revue d'une escouade des "Queen's Own Rifles", l'une des unités canadiennes représentées dans la Force de paix des Nations Unies à Chypre.

cour
chuk
spéc
à G
com

sa vi
loi e
mini
parti
ront
mais
quer
parc
organ

D

visite

J

ment

culier

rôle

entre

J

Kutcl

me r

Natic

le co

acqui

que j

avoir

avec

minis

Expé

Il n'e

vécu

tagne

surve

et les

sur le

tait le

courtoisie au président, l'archevêque Makarios, au vice-président, M. Fazil Kutchuk, au ministre des Affaires étrangères, M. Spyros Kyprianou, et au représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies, M. Carlos Bernardes. De passage à Genève en route pour Chypre, il avait conféré avec le général K. S. Thimayya, commandant de la Force des Nations Unies.

Après avoir vu la FUNU à l'œuvre et avoir atteint les trois buts essentiels de sa visite, notamment la prévention d'une reprise du combat, l'établissement de la loi et de l'ordre et le retour progressif à des conditions de vie plus normales, le ministre a déclaré aux journalistes, avant son départ de Nicosie, que la Force "fait partie du processus d'établissement de la méthode selon laquelle les nations régleront éventuellement leurs différends, non par l'intervention de nations particulières mais par celle des Nations Unies". En réponse à une question, il a fait remarquer que, bien que l'OTAN prenne un légitime intérêt au problème de Chypre parce qu'il met en cause deux de ses membres, la question ne regarde pas cet organisme de la même façon que les Nations Unies.

Dans le rapport qu'il a fait à la Chambre des communes, le 14 mai, sur sa visite à Chypre, M. Martin a dit:

Je suis allé à Chypre pour présenter mes hommages, au nom du Gouvernement et de la population du Canada, à la Force des Nations Unies et, en particulier, pour rencontrer les membres du contingent canadien et les remercier du rôle que leurs devanciers et eux-mêmes ont joué dans le maintien de la paix entrepris par les Nations Unies.

J'en ai profité pour m'entretenir avec le président Makarios, le vice-président Kutchuk et le délégué du secrétaire général des Nations Unies, M. Bernardes. En me rendant à Chypre, j'ai rencontré, à Genève, le commandant de la Force des Nations Unies, le général Thimayya. En l'absence de celui-ci, la Force est sous le commandement du brigadier Bruce Macdonald, d'Edmonton, qui déjà s'est acquis le respect des deux collectivités de l'île. J'ai quitté Chypre . . . plus fier que jamais d'être Canadien. Tout le monde aurait partagé ce sentiment après avoir vu les hommes du contingent canadien s'acquitter de leurs différentes tâches avec habileté et compassion. Je suis heureux d'en faire part à mon collègue, le ministre de la Défense nationale.

Expérience mémorable

Il n'est rien de mieux que de se rendre compte des faits par soi-même. J'ai vécu des moments inoubliables lorsque j'ai survolé une grande partie des montagnes de Kerinia où une partie du contingent canadien exerce sa mission de surveillance au nom des Nations Unies dans l'une des zones les plus névralgiques et les plus retranchées de l'île. J'y ai vu, entre des places fortes grecques et turques sur le sommet des collines avoisinantes, un tout petit avant-poste sur lequel flotait le drapeau des Nations Unies et qui était occupé par des soldats canadiens.

Même s'ils remplissent une tâche délicate et dangereuse, nos troupes canadiennes, comme les autres contingents de la Force, ne se fixent pas de limites étroites dans l'exécution de leur tâche de maintien de la paix. Un jeune médecin militaire canadien consacre une bonne partie de ses journées à pourvoir aux besoins des réfugiés dont la situation est tragique. On conduit les paysans cypristes à travers les zones dangereuses vers les champs où ils font leurs récoltes.

Il est inutile de souligner qu'au milieu de toute cette destruction, de ces souffrances et de ce bouleversement économique, les Nations Unies jouent un rôle indispensable. Je ne pense pas que la stabilité relative dans l'île à l'heure actuelle aurait été possible sans la Force des Nations Unies. Celle-ci a pour tâche importante de s'interposer entre les antagonistes et de patrouiller les zones de conflit éventuel, de façon à éviter l'escalade d'incidents de moindre importance.

Dans de nombreuses situations particulières, la Force, souvent représentée par des officiers subalternes de la région, a réussi à négocier un cessez-le-feu ou un règlement. Lorsque les négociations échouent à l'échelon régional, les points en litige doivent être soumis à la direction des deux collectivités par le commandant de la Force ou le représentant du secrétaire général.

Rôle indispensable de la FUNU

Lors de la réunion de l'OTAN, j'ai mis l'accent sur le rôle indispensable de la Force des Nations Unies en vue du maintien de la paix à Chypre. Cependant, il importe de reconnaître que l'efficacité de la Force des Nations Unies pourra diminuer à mesure que décroît l'espoir d'un règlement. Nous ne pouvons nous permettre de ralentir le mouvement vers une solution négociée.

Au cours de mes entretiens, j'ai naturellement soutenu que le Canada à titre de participant à la Force des Nations Unies ne préconiserait pas une solution particulière. Mais j'ai recommandé instamment à chaque occasion qui m'était donnée que des négociations soient entamées sous peu entre les parties. J'ai exposé ce point de vue, non seulement au président et au vice-président de Chypre, mais aussi aux ministres des Affaires étrangères de Grèce et de Turquie avec qui j'ai eu des entretiens particuliers à Londres. J'ai donc été très encouragé, lorsque j'ai entendu les déclarations constructives faites au Conseil de l'OTAN dans lesquelles ils confirmaient avoir décidé de se réunir, pour normaliser les relations entre la Grèce et la Turquie et améliorer la situation à Chypre.

Dans un discours qu'il a prononcé à Windsor (Ontario) le 18 mai, devant la Fédération des maires et des municipalités, M. Martin a parlé de sa visite à Chypre dans les termes suivants:

Au cours des deux dernières semaines, j'ai pu constater par moi-même le travail considérable que les Nations Unies accomplissent à Chypre en vue du maintien de la paix. Cette expérience a été inoubliable. Sur cette île, environ 6,000 soldats qui représentent les Nations Unies travaillent réellement au maintien de la paix. Ils jouent un rôle indispensable. Par leur présence et en aidant à

diminuer les causes de friction locale, ils empêchent la reprise des combats. Ils aident à instaurer la paix et l'ordre. Ils font tout ce qu'ils peuvent en vue d'un retour progressif aux conditions de vie normales sur l'île. Ils défendent la forteresse tandis que s'accomplit le travail préparatoire en vue des négociations politiques qui amèneront une solution pacifique au conflit. Ils font un travail magnifique. Ils font honneur aux neuf pays qui ont mis ces forces de maintien de la paix à la disposition des Nations Unies.

J'ai quitté Chypre en emportant une impression beaucoup plus nette de ce que les Nations Unies ont accompli à cet endroit. J'ai été particulièrement heureux de constater que les forces des Nations Unies jouissent maintenant d'une autorité beaucoup plus considérable et d'une plus grande liberté d'action qu'elles n'en avaient au début de leur mission. Je désire rendre un hommage spécial au général Thimayya, soldat indien de grand mérite, qui est à la tête des forces des Nations Unies sur l'île et qui a tant contribué au succès de cette opération. C'est sans doute l'opération la plus efficace que les Nations Unies aient jamais entreprise pour le maintien de la paix.

Rôle clé pour les Canadiens

Je suis fier de vous faire un rapport, ce soir, sur le rôle clé que nos forces canadiennes ont joué à Chypre. Elles ont appliqué, dans l'exécution de leur mission, les normes les plus élevées. Les membres de notre contingent et leurs prédécesseurs se sont acquis une réputation enviable. C'est là le jugement unanime des parties intéressées dans l'île, et en particulier celui du président de Chypre, l'archevêque Makarios, du vice-président, M. Kutchuk, et du général Thimayya. Nous sommes plus que jamais convaincus que l'entraînement pour la paix rehausse l'efficacité des forces canadiennes qui sont appelées à servir sous le drapeau bleu et blanc des Nations Unies.

Cette opération a dû être menée en dépit de grandes difficultés. Le mandat de la Force a une durée de seulement trois mois et doit être renouvelé à l'expiration de ce délai. Les fonds qui permettent son financement doivent provenir de contributions volontaires. Je n'ai guère besoin de dire que les incertitudes continues qui entourent l'opération ont créé de graves problèmes d'organisation et d'exécution. L'opération est loin, à mon avis, de constituer un exemple idéal pour les futures interventions de ce genre, et j'espère que les discussions qui se poursuivent actuellement au sein d'un comité spécial de l'Assemblée générale conduiront à une formule qui mettra les Nations Unies plus en mesure de faire face avec assurance aux situations critiques de l'avenir.

Je suis heureux de dire que le Canada a pu jouer un rôle crucial dans l'établissement de l'opération de maintien de la paix à Chypre. Si nous n'avions pas agi de la manière dont nous l'avons fait et à ce moment précis, et si nous n'avions pas promis tout notre appui en vue de l'opération, il y avait une possibilité réelle d'une reprise du conflit armé dans l'île, avec tous les risques d'une confrontation militaire entre la Grèce et la Turquie. Durant les quatorze mois de l'intervention,

le Canada a maintenu un contingent qui est maintenant le premier en importance à Chypre. Et nous avons assumé toutes les charges financières qu'entraînait le maintien de nos forces dans l'île.

Engagement ferme

La fin de l'opération n'est pas encore en vue et j'espère que davantage de pays trouveront le moyen d'assumer une part de responsabilité pour son maintien. Pour ce qui est de nous, Canadiens, nous avons l'intention de maintenir nos engagements à Chypre. Simultanément, nous visons à un règlement à long terme de la crise actuelle, qui rendra superflue la présence d'une force des Nations Unies dans l'île.

En tant que membre de cette force, le Canada n'est pas en mesure de préconiser une formule particulière quant à la nature d'un règlement à long terme de ce genre. C'est essentiellement la tâche des parties intéressées et de l'Organisation des Nations Unies qui s'est vu confier un rôle de médiation. Le médiateur des Nations Unies a maintenant déposé son rapport. Bien qu'il y ait eu des divergences de vues entre les parties à l'égard de ce rapport, je crois néanmoins que l'on a atteint le stade où des négociations peuvent être entreprises. J'espère que ceci sera fait dans un esprit positif.

La situation dans l'île est complexe. Deux communautés — grecque et turque — sont établies depuis longtemps à Chypre. Elles représentent toutes les deux des cultures et une civilisation qui ont fourni un immense apport à la région de la Méditerranée orientale et au-delà. Il s'est produit une rupture de la confiance mutuelle entre ces communautés, et il règne maintenant entre elles une amertume et une défiance profondes. La communauté grecque représente une majorité dans l'île, et nous pouvons aisément nous rendre compte, dans cette situation, des problèmes que présente la recherche d'un cadre institutionnel qui puisse fournir une assurance à tous les habitants et mobiliser leur énergie et leur loyauté dans le meilleur intérêt du nouvel État.

Intérêts grecs et tures

Inévitablement, les intérêts de la Grèce et de la Turquie se trouvent engagés dans les événements de Chypre. Ces deux pays sont nos associés dans le cadre de l'OTAN, et la tension qui s'est manifestée dans leurs relations par suite de leurs divergences au sujet de Chypre a été une source de graves préoccupations pour l'Alliance. D'après les conversations que j'ai eues la semaine dernière, lors des réunions de l'OTAN, avec les ministres des Affaires étrangères de Grèce et de Turquie, je puis dire que les deux pays sont conscients de leurs responsabilités dans cette situation et qu'ils sont prêts à jouer leur rôle pour amener une solution à long terme du problème de Chypre.

Je suis fermement convaincu que le moment est venu pour toutes les parties d'entamer le processus des négociations. J'ai présenté cette opinion avec autant de force que j'ai pu lors de ma visite à Chypre et lors des réunions de l'OTAN

à Lo
dire
par
I
résol
Natio
de la
liore
pays
je dis
toutes
qu'un
feron

à Londres. J'ai cru bon d'insister sur l'urgence qu'il y a d'aller de l'avant. Je puis dire seulement que je suis encouragé par les réactions des parties intéressées et par certaines des mesures positives qui ont déjà été prises dans cette direction.

Le problème fondamental d'une coexistence pacifique et solidaire doit être résolu d'abord par les deux communautés de Chypre grâce aux bons offices des Nations Unies. Mais il est aussi important, j'en suis sûr, que les gouvernements de la Grèce et de la Turquie poursuivent leurs entretiens parallèles afin d'améliorer leurs relations et de déterminer les moyens qui permettraient à ces deux pays de contribuer chacun à une solution durable du problème de Chypre. Quand je dis solution durable, j'entends par là une solution qui rallierait l'adhésion de toutes les parties. Si les parties effectuent les compromis nécessaires, je suis sûr qu'une solution de ce genre n'est pas hors d'atteinte. J'espère en tout cas qu'elles feront tout leur possible pour la rendre éventuellement réalisable.

Réunion ministérielle de l'OTAN

*Voici le texte du communiqué émis à l'issue de la réunion ministérielle de l'OTAN qui a eu lieu à Londres les 11 et 12 mai 1965:**

Le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu sa réunion ministérielle de printemps à Londres les 11 et 12 mai 1965.

2. Au cours d'un large tour d'horizon international, les ministres ont noté qu'aucun changement fondamental n'était intervenu en Europe. Il n'y a eu ni crise grave, ni affrontement majeur, et la tendance au développement des contacts entre l'Est et l'Ouest s'est maintenue.

3. Néanmoins, les causes essentielles de tension subsistent et l'on n'a guère enregistré de progrès vers leur suppression. L'Allemagne est toujours divisée, et les atteintes récemment apportées à la liberté des communications avec Berlin ont montré une fois de plus le danger de cette situation. Dans ces conditions, le Conseil s'est rallié à la déclaration que les Gouvernements de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis d'Amérique ont publiée le 12 mai 1965 (dont le texte est annexé à ce communiqué). En même temps, le Conseil a confirmé les termes de sa déclaration du 16 décembre 1958 relative à Berlin.

4. Les États membres demeurent résolus à travailler ensemble pour la paix, la liberté et le règne du droit suivant les principes fondamentaux de l'Alliance, et sont prêts à saisir toute occasion d'aboutir progressivement à une amélioration réelle des relations avec l'Union soviétique et les pays d'Europe Orientale. Les ministres sont tombés d'accord sur la nécessité de continuer, au sein de l'Alliance, à étendre au maximum les échanges de vues et d'informations, et de maintenir la meilleure harmonie possible entre les politiques des pays membres.

5. Les ministres se sont félicités des progrès de la consultation politique au sein de l'Alliance. Ils ont constaté avec satisfaction que la participation de ministres et de hauts fonctionnaires venus des capitales aux réunions ordinaires du Conseil permanent, pour discuter de questions présentant un intérêt particulier, était devenue plus fréquente. Ils ont également noté que le Conseil permanent avait entrepris l'examen de l'état de l'Alliance dont ils l'avaient chargé lors de leur dernière réunion. Ils ont invité les Représentants permanents à poursuivre cette étude en vue de présenter aux ministres des suggestions qui puissent être examinées, le cas échéant, à la réunion ministérielle de décembre.

6. Les ministres ont procédé à un large examen de la situation internationale, en portant spécialement leur attention sur les zones de tension ou de conflit telles que la Malaisie, le Vietnam, la République Dominicaine et certains pays d'Afrique, où de sérieuses menaces ont surgi contre la sécurité et la paix internationales. Ils

*Le texte de la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires étrangères à la Chambre des communes lors du dépôt de ce communiqué est reproduit à la page 268.

ont réaffirmé le droit de tous les peuples de vivre en paix sous des gouvernements de leur libre choix.

7. Au sujet des relations gréco-turques, les ministres ont pris note du rapport du Secrétaire général relatif à la "mission de surveillance", qu'il continue de remplir conformément à la décision prise par les ministres lors de la session ministérielle de La Haye. A l'occasion de la session ministérielle, des contacts ont eu lieu entre les ministres des Affaires étrangères de Grèce et de Turquie. Le Conseil en a pris acte et exprimé sa satisfaction, ainsi que son désir de voir ces contacts se poursuivre dans un esprit constructif, en vue de normaliser les rapports entre ces deux pays membres et de promouvoir l'amélioration de la situation à Chypre en soutenant les efforts de la Force des Nations Unies à Chypre. Il a également exprimé l'espoir que serait ainsi facilitée la recherche d'une solution concertée et équitable du problème de Chypre, conformément à la résolution correspondante du Conseil de sécurité des Nations Unies.

8. Le vœu a été formulé que, sans préjuger la position juridique et politique d'aucun pays membre, une solution soit rapidement trouvée aux difficultés rencontrées par les Nations Unies, pour que cette organisation mondiale puisse jouer le rôle qui lui incombe dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

9. Les ministres ont réaffirmé l'intérêt qu'ils portent à la stabilité et au progrès économique et social des pays en voie de développement.

10. Les ministres ont déploré que si peu de résultats aient été obtenus dans le domaine du désarmement. Pour leur part, ils continueront leurs efforts pour aboutir, par des négociations sérieuses, à des mesures de désarmement assorties d'un contrôle international efficace. Ils ont également souligné l'importance d'éviter la dissémination des armes nucléaires.

11. Aussi longtemps que le risque d'une agression directe ou indirecte subsistera, la tâche primordiale de l'Alliance atlantique sera de maintenir un dispositif de défense aussi efficace pour dissuader un adversaire que pour répondre à une attaque, si elle venait à se produire. Le Conseil a exprimé l'espoir que la réunion des ministres de la Défense convoquée à Paris, les 31 mai et 1^{er} juin, aboutira à de nouveaux progrès dans l'étude des problèmes complexes et interdépendants qui se posent à l'Alliance en matière de stratégie, de besoins en forces et de ressources.

12 Une réunion du Conseil au niveau ministériel se tiendra à Paris en décembre 1965.

Déclaration des trois puissances sur l'Allemagne

Les Gouvernements de la République française, de la Grande-Bretagne et des États-Unis d'Amérique ont récemment procédé, de concert avec le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, à un nouvel examen du problème allemand et des perspectives d'une reprise des discussions à ce sujet avec le Gouvernement

de l'Union soviétique. Ils l'ont fait en fonction des obligations et des responsabilités qui leur incombent depuis la fin de la seconde guerre mondiale en ce qui concerne l'Allemagne, y compris Berlin et ses accès, obligations et responsabilités qu'ils partagent avec le Gouvernement de l'Union soviétique.

Les initiatives à prendre auprès de ce dernier continueront à être examinées, compte tenu des perspectives qu'elles peuvent offrir d'aboutir à des résultats effectifs.

Les trois Gouvernements considèrent en effet que, tant que ne sera pas intervenue une solution véritable du problème allemand, c'est-à-dire une solution fondée sur la mise en œuvre dans les deux parties de l'Allemagne du droit à l'autodétermination, la situation de l'Europe dans son ensemble restera indéterminée et que, par conséquent, la paix ne sera pas vraiment établie sur le continent. Cette solution est nécessaire non seulement dans l'intérêt du peuple allemand, qui demande sa réunification, mais dans l'intérêt de tous les peuples européens ainsi que des autres peuples intéressés.

Il est clair qu'il n'est possible de parvenir au règlement indispensable que par des voies pacifiques, et dans des conditions telles qu'il s'agisse d'un accord général assurant la sécurité de tous les États européens. Les trois Gouvernements sont assurés que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, qui a renoncé solennellement à l'usage de la force, est d'accord avec eux sur ces points. Ils déclarent à nouveau que, dans l'intérêt même de la paix de l'Europe et du monde, les décisions nécessaires ne sauraient être indéfiniment ajournées.

Relations France-Canada

RENCONTRE DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Dans le cadre des rencontres ministérielles régulières entre la France et le Canada instituées en janvier 1964, lors de la visite du premier ministre en France, M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, a rencontré le ministre des Affaires étrangères de France, M. Maurice Couve de Murville, le 7 mai dernier, à La Celle Saint-Cloud, près de Paris. A la suite de son entretien avec M. Couve de Murville, M. Martin a fait la déclaration suivante:

Comme vous le savez, je viens tout juste de déjeuner avec le ministre des Affaires étrangères de France. Depuis plusieurs années, je l'avoue, j'ai une grande admiration pour M. Couve de Murville, diplomate par excellence, et j'ai toujours eu avec lui des entretiens profitables. C'était aujourd'hui notre quatrième rencontre au cours des seize derniers mois. Comme d'habitude, nous avons discuté de la situation des questions de l'OTAN et de quelques sujets bilatéraux. Pour ce qui est de ces derniers, nous avons exploré ensemble les possibilités et les moyens d'accroître les échanges commerciaux et culturels entre la France et le Canada



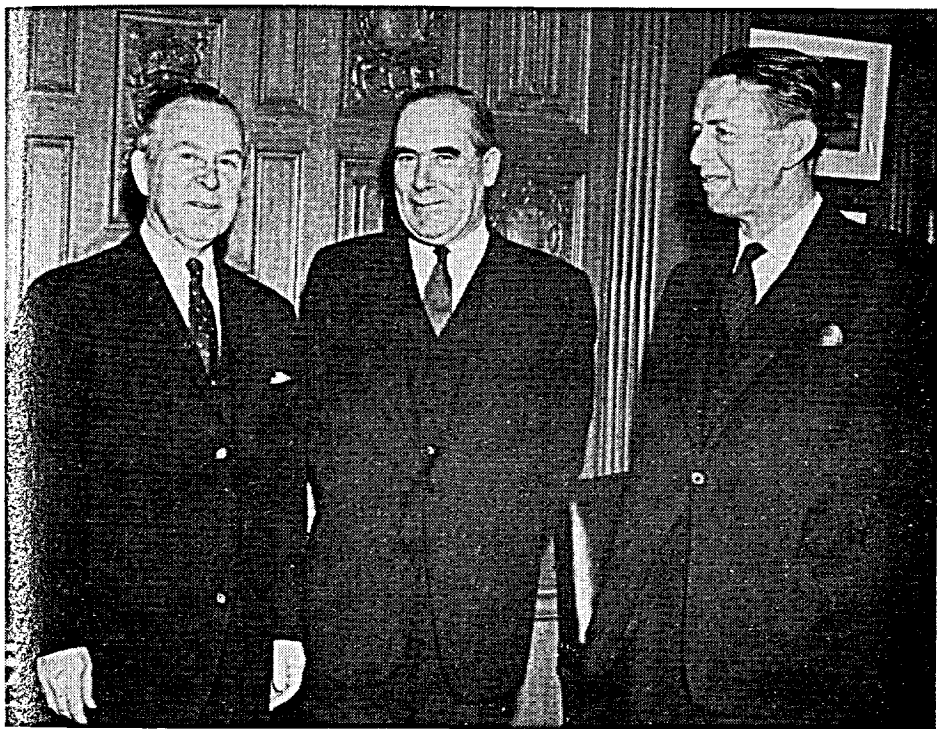
Château de la Celle Saint-Cloud

ainsi que la coopération en matière de recherche scientifique. Nous avons aussi l'intention d'envoyer bientôt une importante délégation économique à Paris qui serait chargée d'étudier toutes les possibilités d'expansion du commerce dans les deux sens.

Quant à la coopération dans le domaine scientifique, le docteur Maréchal, délégué général à la recherche scientifique française, et plusieurs autres éminentes personnalités du monde scientifique francophone visitaient le Canada le mois dernier. Les perspectives d'une collaboration plus étroite avec la France dans ce domaine sont excellentes.

De plus, nos échanges culturels avec la France et les autres pays d'expression française se développent rapidement. Nous attendons avec un vif intérêt au cours de ce mois la visite de M. Jean Basdevant, délégué général des Affaires culturelles au Quai d'Orsay. Nous espérons être en mesure de mettre en œuvre un programme qui permettra un accroissement substantiel des relations culturelles entre les deux pays. C'est ainsi qu'un projet d'accord-cadre a déjà été mis au point. Nous espérons être bientôt en mesure de le soumettre aux autorités françaises et nous avons lieu de croire qu'il constituera une base satisfaisante pour des négociations. Vous pouvez constater, à la lumière de ce bref résumé, que même si nous n'avons pas de grandes nouvelles à vous annoncer, l'entretien que je viens d'avoir avec le ministre français des Affaires étrangères a été très cordial et des plus utiles.

Il ne fait aucun doute, pour mon collègue français et moi-même, que les relations entre la France et le Canada, dotées d'un élan nouveau, continuent à s'accroître et à s'épanouir. Je compte avoir de nouveaux entretiens avec M. Couve de Murville d'ici quelques mois.



VISITE DE LORD CARADON

Au cours de la visite privée qu'il a rendue au haut-commissaire de Grande-Bretagne à Ottawa, sir Henry Lintott, du 25 au 27 avril, lord Caradon, représentant permanent de la Grande-Bretagne auprès des Nations Unies, a eu un entretien avec le premier ministre, M. L. B. Pearson, et avec M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures. On voit sur la photographie ci-dessus (de gauche à droite): M. Pearson; lord Caradon et sir Henry Lintott.

Conférence sur le commerce et le développement

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD) qui s'est réunie à Genève du 23 mars au 16 juin 1964 a recommandé à l'Assemblée générale d'établir des institutions permanentes pour continuer à résoudre les problèmes de commerce et de mise en valeur des pays sous-développés. A sa dix-neuvième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 1995 (XIX) assurant la création d'un Conseil du commerce et du développement, composé de 55 membres, qui continuera le travail de la Conférence entre les sessions qui se tiendront normalement à des intervalles de trois ans au plus. Le Conseil a tenu sa première session à New-York du 5 au 30 avril.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement prendra la forme d'un colloque où l'on discutera des problèmes commerciaux et financiers des pays en voie de développement et où l'on recommandera aux gouvernements et aux autres organismes internationaux l'adoption de nouveaux programmes dans les domaines de l'aide et du commerce. Le Canada, en tant que grande nation commerciale, s'est vu assurer un siège permanent au Conseil du commerce et du développement. Lors de sa première réunion tenue à New-York, le Conseil a consacré la majeure partie de son temps aux questions d'organisation, notamment à la composition et au mandat de ses comités. Quatre comités traiteront respectivement des produits manufacturés, des produits de base, des invisibles et du financement relatif au commerce ainsi que du transport maritime. Suivent des extraits de la déclaration générale faite au Conseil le 12 avril par M^{me} Margaret Meagher, ambassadeur du Canada en Autriche et chef de la délégation du Canada:

Comme l'indique l'ordre du jour, la première réunion du Conseil vise premièrement les questions d'organisation. Il est de notre devoir de voir à ce qu'un organisme qui incarne à ce point les espoirs et les aspirations du monde en vue d'un ordre économique meilleur, soit établi dans des cadres institutionnels solides. Il est peut-être trop d'espérer que la présente réunion fasse passer le dialogue de la Conférence du niveau des concepts généraux au niveau des tâches précises. Mais entamons du moins le procédé de transformation et établissons des institutions, des priorités et des programmes de travail qui entrent dans les cadres de ce qui semble accessible dans un futur immédiat. . . .

La Conférence ne perd pas de temps

. . . J'ai écouté avec intérêt les délégués qui se sont montrés impatients en raison de la lenteur à faire passer les propositions de Genève en acte concret. Je sympathise avec eux, mais j'espère que nos collègues des pays en voie de développement ne considèrent pas que nous avons perdu une année de temps précieux.

La Conférence de Genève comportait plusieurs dimensions; elle a étudié un nouvel aspect: la contribution que le commerce peut apporter au développement économique. Les recommandations de la Conférence sont nombreuses et variées et, partant, demandent une étude sérieuse. En ce qui concerne le Canada, la Conférence de Genève a eu avant tout une répercussion que je qualifierais de "choc". On dit que tel ou tel organisme est saisi d'un problème. A la suite de la Conférence de Genève, le problème du sous-développement est apparu au Canada dans un nouveau contexte et sous un jour plus pressant. Par suite de ce renouveau d'intérêt, de cette récente analyse de la contribution du commerce au développement, nous connaissons mieux les multiples aspects du problème et nous sommes mieux préparés à les aborder que nous ne l'étions il y a un an.

L'économie du Canada en est une d'échanges commerciaux. Le gouvernement peut exercer une certaine influence, mais ne peut pas décréter des changements immédiats dans nos pratiques commerciales. Il peut cependant prendre en considération les recommandations de la Conférence sur le commerce et le développement dans l'évolution de la politique commerciale du Canada et il peut encourager les secteurs importants de notre économie à appuyer les objectifs de la Conférence en ce qui a trait au commerce. Je devrais peut-être citer un exemple récent de ce genre d'encouragement. Le ministre du Commerce, parlant la semaine dernière au congrès de l'Association des importateurs canadiens, a signalé la présente réunion du Conseil et a dit que le commerce avec les pays en voie de développement était peut-être la question de politique commerciale la plus pressante à laquelle doivent faire face le Canada et la collectivité commerciale du monde. A ce sujet, il a déclaré, entre autres:

... il ne sera pas possible d'aider les pays moins développés à réaliser pleinement leurs aspirations en se contentant d'augmenter l'aide extérieure. La solution réside dans une grande mesure en une multiplication des occasions de commerce pour ces pays afin d'inverser leur situation fléchissante par rapport au total du commerce mondial. L'accroissement du commerce pourrait alors attirer des capitaux d'aménagement et multiplier les avantages de l'aide extérieure. . . .

La collectivité des importateurs canadiens a un rôle à jouer tant pour déterminer les domaines favorables à la demande des produits exportés par ces pays, que pour assurer un écoulement rationnel et progressif de leurs produits au Canada.

L'UNCTAD doit être un intermédiaire

Cette citation illustre, à mon sens, qu'on n'a pas à nous convaincre de la nécessité de nous joindre au nouvel effort de coopération. Nous savons qu'un problème existe et que ses dimensions sont énormes. Mais la Conférence doit être plus qu'un organisme qui rappelle périodiquement aux pays industrialisés l'état d'urgence du problème. Elle doit servir d'intermédiaire et, en tant qu'organisme destiné à apporter des solutions, inspirer confiance.

A mon avis, il est des plus importants de considérer la Conférence comme un intermédiaire, spécialement au cours de la période de formation du nouvel organisme. Voici plusieurs façons qui, dans l'optique du Gouvernement du Canada, peuvent aider à développer cette confiance.

Premièrement, comme nous ne pouvons tout faire à la fois, nous devons établir une échelle de priorités pour les nombreuses recommandations de la Conférence de Genève.

Deuxièmement, nous devons fixer nos réunions de façon à laisser à toutes les capitales nationales le temps d'étudier à fond les questions en cause.

Troisièmement, nous devons aborder l'étude de ces questions de façon objective; plus particulièrement, nous devrions nous assurer avant d'adopter une ligne de conduite qu'elle contribuera effectivement à la solution des problèmes de sous-développement. Nous devrions éviter l'article de l'ordre du jour qui revient à chaque réunion et ne reçoit jamais de solution.

Quatrièmement, nous devrions pouvoir assurer nos gouvernements que tous les membres de la Conférence, industrialisés ou en voie de développement, considèrent que le développement économique est la responsabilité de tous.

Si nous mettons cela en pratique, si nous gardons constamment à l'esprit la nécessité d'avoir foi en la Conférence à titre d'intermédiaire, nous serons en bonne voie de maintenir et non de dissiper la signification "choc" de la Conférence de Genève. Plus précisément, nous saurons y intéresser de façon continue les ministres et les fonctionnaires supérieurs chargés d'élaborer la politique de nos capitales nationales. Comme le distingué représentant de l'Inde a dit l'autre jour, les négociateurs habiles sont très rares. La mesure dans laquelle la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement capte l'attention de ce petit groupe de personnes qui exercent une influence sur la politique économique des divers pays dépend directement de la confiance que l'on accorde à la Conférence en tant qu'institution.

Relations avec les autres organismes

Je crois que cette question se rattache particulièrement au problème dont ont déjà discuté d'autres distingués délégués, à savoir les relations entre la Conférence et les autres organismes internationaux. A notre avis, l'existence de nombreux organismes qui dépassent jusqu'à un certain point leurs objectifs généraux et leurs champs d'activité n'est pas quelque chose dont on puisse s'inquiéter. De fait, chacun de ces organismes peut apporter une contribution utile aux problèmes de développement, à savoir sa propre expérience, sa façon d'aborder le problème et ses méthodes d'action.

Il est évident, cependant, que les divers organismes qui ont un champ d'activité connexe doivent se compléter et s'appuyer les uns les autres. Cela exigera certes une certaine adaptation mutuelle. Lors de la préparation des programmes de travail et des études, il sera important de garder présent à l'esprit le fait que la répétition des efforts peut mener à la confusion et à la perte de ressources. C'est aux gouvernements des États membres que revient la principale responsabilité dans ce domaine, et je suis certaine qu'ils surveilleront attentivement l'évolution des rapports entre les secrétariats des organismes en question. A cet égard, il a été très encourageant d'apprendre de notre secrétaire général qu'il existe déjà des

rapports fructueux entre le secrétariat de l'UNCTAD et ceux du GATT, la section des questions économiques et sociales, le centre d'expansion industrielle, l'OAA, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le Fonds monétaire international et d'autres organismes.

Je dirai maintenant quelques mots au sujet de certaines politiques actuelles de mon gouvernement qui appuie les objectifs et les principes de l'UNCTAD. Par exemple, les conditions auxquelles les produits exportés des pays en voie de développement peuvent trouver un débouché sur nos marchés sont parmi les plus généreuses au monde; nous n'imposons aucune restriction quant à la quantité de ces produits, et bon nombre d'entre eux arrivent au Canada exempts de droits de douane ou font l'objet de taxes d'accise peu élevées. Nos programmes d'aide bilatéraux et multilatéraux ont augmenté de plus de 50 p. 100 au cours des derniers dix-huit mois et ces programmes consistent maintenant, dans une large mesure, en des subventions et des prêts à long terme sans intérêt. De plus en plus, nous dispensons notre aide par l'entremise d'institutions multilatérales. Par exemple, nous avons dernièrement pris des dispositions au moyen desquelles, par l'intermédiaire de la Banque interaméricaine de développement, nous consentirons des prêts à des conditions de faveur pour le développement des pays de l'Amérique latine. Au cours de l'année dernière, en qualité de signataires du GATT, nous avons participé activement à la préparation du nouvel article IV de l'Accord.

Je cite ces exemples de notre politique, non pas afin de réclamer quelque mérite pour le Canada, mais plutôt pour prouver que lorsqu'on parle de mettre en vigueur les recommandations de la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, il ne faut pas se contenter de regarder seulement au sein de la Conférence elle-même mais il faut aussi tenir compte des progrès qui, s'ils ne portent pas le sceau de l'UNCTAD, ont été tout de même accomplis dans l'esprit de l'UNCTAD et constituent clairement un moyen d'atteindre les buts de cette organisation. . . .

En terminant, permettez-moi de répéter, au nom du Canada, que nous comprenons que le problème du développement est immense et que l'UNCTAD doit jouer un rôle important pour aider à le résoudre. Il n'existe pas de solution facile à ce problème et les membres de l'UNCTAD devront s'armer d'énergie et de patience pour accomplir leur travail. Il lui faudra réunir les efforts de tous les pays membres, avancés ou en voie de développement, dans un esprit de collaboration mutuelle. Vous pouvez compter sur la participation de mon gouvernement à cette entreprise conjointe.

Commission des droits de l'homme de l'ONU

VINGT ET UNIÈME SESSION, GENÈVE

LA COMMISSION des droits de l'homme a tenu sa vingt et unième session à Genève, du 22 mars au 15 avril 1965. Cet organisme des Nations Unies se compose de 21 membres, dont chacun est élu par le Conseil économique et social pour une durée de trois ans. Les pays membres actuels sont les suivants: l'Autriche, la Grande-Bretagne, le Canada (depuis le 1^{er} février 1963), le Chili, Costa Rica, le Dahomey, le Danemark, l'Équateur, la France, l'Inde, l'Irak, Israël, l'Italie, la Jamaïque, le Libéria, les Pays-Bas, les Philippines, la Pologne, la République socialiste soviétique d'Ukraine, l'URSS et les États-Unis. La Commission siège une fois par année. Cette session était la dernière à laquelle le Canada prenait part à titre de membre actuel de la Commission. Le Canada avait délégué à cette session M^{lle} Margaret Aitken, de Toronto. Elle était assistée de M^{lle} V. Kasurak, de Windsor, et de M. Charles Lussier, sous-ministre adjoint au minis-



Membres de la délégation canadienne à la vingt et unième session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Debout de gauche à droite: M. Gilles Grondin; M. Alan Beesley. Assis de gauche à droite: M^{lle} Valerie Kasurak; M^{lle} Margaret Aitken; M. Charles Lussier.

NU

tère de la Citoyenneté et de l'Immigration, délégués suppléants; de M. J. A. Beesley, premier secrétaire de la mission permanente du Canada auprès du Bureau des Nations Unies en Europe, à Genève, et de M. Gilles Grondin, deuxième secrétaire de la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies, à New-York, conseillers.

à Ge-
nies se
t social
: l'AU-
, Costa
Israël,
la Ré-
mission
Canada
délégué
M^{lle} V.
minis-

La Commission des droits de l'homme a été créée par le Conseil économique et social des Nations Unies au début de 1946 pour renseigner le Conseil et lui soumettre des propositions et des recommandations sur des questions telles qu'un projet de loi internationale, des déclarations ou des conventions internationales sur les libertés civiles, la condition de la femme, la protection des minorités, la lutte contre les mesures discriminatoires et les droits de l'homme en général. C'est la Commission qui a entrepris la préparation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale, le 10 décembre 1948. La Commission avait également charge de l'élaboration d'un certain nombre de documents internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris les importants projets de convention sur les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, qui sont encore à l'étude à l'Assemblée générale.

Ordre du jour de la vingt et unième session

La Commission se livre présentement à la rédaction d'une convention internationale sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse. Les autres points inscrits à son ordre du jour chargé ont trait aux questions suivantes: les rapports périodiques sur les droits de l'homme; le droit en vertu duquel nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé; la liberté de l'information; la peine capitale; l'éthique des forces policières; le problème des criminels de guerre et des crimes commis contre l'humanité; et le programme des activités qui doivent être entreprises à l'occasion du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle de 1948.

Élimination de l'intolérance religieuse

Au cours de sa dix-septième session de 1962, l'Assemblée générale a demandé au Conseil économique et social de solliciter de la Commission des droits de l'homme la préparation d'un projet de déclaration et d'un projet de convention sur l'intolérance religieuse. La Commission des droits de l'homme avait transmis la requête à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités en 1963. Bien que cette dernière se trouvait dans l'impossibilité de présenter un "projet de déclaration préliminaire", elle a néanmoins fait parvenir à la Commission: a) en janvier 1964, un projet de déclaration "établissant ses opinions d'ordre général" sur la question (opinions basées sur une étude menée par le délégué de l'Inde, Arcot Krishnaswami) et, b) en janvier 1965, un projet de convention sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse. La Commission décida, lors de sa vingtième session en février-mars 1964, de créer un comité de travail de 15 membres, dont le Canada, chargé

ision des
ndin; M.
tken; M.

de rédiger, en se basant sur les "opinions d'ordre général" de la Sous-Commission, un projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse. Le comité n'a pas été en mesure de compléter son travail sur le projet de déclaration, mais il a présenté ses propositions provisoires à la Commission, en mars 1964. En mars 1964, la Commission fit parvenir à l'ECOSOC le rapport contenant le schéma reçu du comité; l'ECOSOC remit à son tour le rapport à l'Assemblée générale en août de la même année. L'Assemblée générale ne l'a pas encore discuté, en raison de l'ajournement de sa dix-neuvième session.

Pendant ce temps, la Sous-Commission présenta en janvier 1965 un projet de convention sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse. La Commission des droits de l'homme a discuté ce projet lors de sa session qui vient de prendre fin. On n'adopta que le préambule et trois des treize articles que renferme le projet. Le préambule décrit les considérations qui ont amené les États prenant part à la convention à décider d'adopter toutes les mesures nécessaires pour l'élimination de l'intolérance sous toutes ses formes et sous toutes ses façons de se manifester, et à décider également de prévenir et de combattre la discrimination de religion ou de croyance. Ces considérations comprennent "la dignité et l'égalité inhérentes à tout être humain", reconnues comme l'un des principes de base de la Charte des Nations Unies, "le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de croyance", invoqué dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, et le fait que "le mépris et la violation des libertés et des droits fondamentaux de l'homme ont causé de grandes souffrances à l'humanité". L'article I affirme que, pour les besoins de la convention, l'expression "religion et croyance" comprendra toute croyance théiste, non-théiste et athée et que les mots "discrimination de religion ou de croyance", comprendront toute distinction, exclusion, restriction ou préférence envers une religion ou une croyance et ayant pour but ou effet d'annuler ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, sur un même pied d'égalité, des libertés et des droits fondamentaux de l'homme, dans les domaines politique, économique, social, culturel ou dans tout autre champ d'activité de la vie publique". L'article précise également que "ni l'établissement d'une religion, ni la reconnaissance par l'État d'une religion ou d'une croyance, non plus que la séparation de l'Église et de l'État ne seront considérés comme étant en soi de l'intolérance religieuse ou de la discrimination de religion ou de croyance". L'article II reconnaît que la religion ou la croyance est matière de conscience personnelle et doit être respectée en conséquence. La première partie de l'article III déclare que le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de croyance comprend a) la liberté d'adhérer ou de ne pas adhérer à toute religion ou croyance et de changer de religion ou de croyance selon les dictées de sa conscience, sans être soumis à aucune des restrictions basées sur des considérations ayant trait à la sécurité, l'ordre, la santé ou la moralité publique, ou à aucune contrainte susceptible de compromettre la liberté de choix ou de décision d'une personne en la matière; b) la liberté de manifester ses convictions religieuses ou ses croyances, seul ou avec d'autres, en

public ou dans la vie privée; c) la liberté d'émettre des opinions sur des questions de religion ou de croyance. La deuxième partie de l'article III tente de déterminer ce que signifient en pratique ces différentes libertés. Elle dit, par exemple, que les États participant à la convention devront assurer à toute personne la "liberté de culte, celle de tenir des assemblées voulues par une religion ou une croyance; d'enseigner, de propager ou d'apprendre sa religion ou sa croyance; d'organiser et d'entretenir des associations locales, régionales, nationales et internationales ayant rapport à sa religion ou croyance", etc.

Les articles IV à XIII précisent davantage les principes généraux qui viennent d'être énoncés et discernent avec soin les situations dans lesquelles l'État possède le droit d'intervenir pour prévenir les manifestations de religion ou de croyance qui pourraient compromettre la sécurité ou l'ordre public de l'État. Cependant, la Commission n'avait pas de temps à consacrer à l'étude de ces articles qu'elle a décidé de reporter à sa vingt-deuxième session, l'an prochain.

Rapports périodiques sur les droits de l'homme

Dans le cadre d'un service d'information instauré en 1956 par le Conseil économique et social, le secrétaire général soumet à la Commission des droits de l'homme des rapports sur les progrès et les réalisations accomplis dans le domaine des droits de l'homme de trois ans en trois ans, tels qu'ils lui sont transmis par les gouvernements membres. Comme il lui avait été impossible d'étudier la série de rapports présentés pour 1960-1962, la Commission avait décidé, au cours de sa vingtième session de février-mars 1964, de nommer un comité dont la tâche serait a) de procéder à l'examen de ces rapports et de préparer une étude générale sur les progrès des droits de l'homme durant la période étudiée dans ces rapports; b) de recommander un mode de procédure qui servira de guide au secrétaire général dans les commentaires et les observations effectués sur les questions relatives aux droits de l'homme et provenant d'organisations non gouvernementales qui travaillent avec le Conseil économique et social en qualité de consultants auprès de cet organisme; c) d'apporter des recommandations sur le mode de procédure à suivre pour les rapports périodiques à venir. Ce comité s'est réuni à New-York, à l'automne de 1964. Son étude de la documentation considérable reçue des gouvernements indique qu'un certain progrès a été accompli dans le domaine des droits de l'homme durant la période à l'étude et qu'il existe, pour la même période de temps, dans toutes les nations du monde, une tendance à faire ressortir les maux qu'entraînent la discrimination raciale, religieuse et autre, de même que la nécessité d'améliorer la législation, en vue de protéger les suspects et les accusés dans les procédures de droit criminel, ainsi que les droits des travailleurs. En rapport avec le mode de procédure que doit suivre le secrétaire général pour les observations faites sur les questions des droits de l'homme soumises par les organisations non gouvernementales, le comité a recommandé a) que l'on continue à inviter ces organisations à soumettre des "renseignements" dans les mêmes termes que par le passé; b) que ces renseigne-

ments soient mis à la disposition des États membres intéressés afin d'être commentés par eux; c) que la Commission nomme un comité *ad hoc*, composé de personnes choisies parmi ses membres, pour étudier et apprécier les rapports périodiques des gouvernements et les différents commentaires faits à leur sujet, y compris ceux des organisations non gouvernementales. Quant aux rapports périodiques à venir, le comité a proposé l'adoption d'un système de comptes rendus cycliques, par lequel on inviterait les gouvernements à soumettre des rapports annuels au lieu de trisannuels, sur un des trois groupes de droits définis dans la Déclaration universelle et dans d'autres documents des Nations Unies.

La Commission des droits de l'homme, lors de sa vingt et unième session, adopta la majeure partie de ces recommandations. Plusieurs délégations profitèrent de cette occasion pour faire l'éloge de l'important rôle qu'ont joué les organisations non gouvernementales dans l'ensemble du service d'information des Nations Unies et dans la promotion d'un plus grand respect des droits de l'homme.

Année internationale des droits de l'homme

Lors de sa session de 1963, l'Assemblée générale avait choisi l'année 1968 comme Année internationale des droits de l'homme. Lors de sa vingtième session, la Commission avait nommé un comité chargé de recommander un programme de mesures et d'activités que les États membres, les Nations Unies et les institutions spécialisées entreprendront à l'occasion du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et également chargé d'étudier la possibilité de réunir une conférence internationale sur les droits de l'homme en 1968. La Commission consacra quelques réunions à l'étude du rapport présenté par ce comité et adopta certaines des recommandations contenues dans ce rapport, y compris le principe d'une conférence internationale en 1968. Elle décida que les buts de la conférence seraient les suivants:

- a) revoir les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme depuis l'adoption de la Déclaration des droits de l'homme;
- b) améliorer et garantir les droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels et éliminer toutes les formes de discrimination de race, de couleur, de sexe, de langue ou de religion;
- c) d'apprécier l'efficacité des méthodes dont se servent les Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme;
- d) d'élaborer un programme de mesures supplémentaires qui seront mises en pratique à la suite des célébrations de l'Année des droits de l'homme.

Cependant, la Commission n'a pas fait l'étude des questions se rapportant à la durée et au lieu de réunion de la conférence proposée, étant donné que le mandat qu'elle avait reçu du Conseil économique et social en juillet 1964 n'avait fait aucune mention de cela. Mais la résolution qu'a adoptée la Commission à ce sujet invite le Conseil à lui accorder un mandat lui permettant de préparer des recommandations à cet égard. La même résolution pourvoit aussi à la nomination d'un comité de travail, composé de tous les États possédant des représentants à la

Commission, et chargé d'étudier "les règles, les mesures et les activités supplémentaires que la Commission devrait recommander à l'Assemblée générale, afin que les Nations Unies les mettent en pratique, lors de la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, y compris la Conférence internationale sur les droits de l'homme". Ce comité de travail doit tenir ses réunions au Siège des Nations Unies à New-York.

Il existe un autre aspect important à la résolution finale de la Commission sur l'Année internationale des droits de l'homme. On a en effet "invité les gouvernements à reviser leur législation nationale à la lumière des normes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres documents des Nations Unies, et d'envisager la promulgation de nouvelles lois ou d'amendements pour rendre cette législation conforme aux principes de la Déclaration et de d'autres déclarations et documents des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme".

Le rapport du Comité pour l'Année internationale des droits de l'homme renferme plusieurs autres suggestions intéressantes, mais la Commission n'a pas eu le temps d'en faire une étude détaillée et se propose d'y revenir lors de sa vingt-deuxième session, l'an prochain.

Criminels de guerre et crimes commis contre l'humanité

Au cours des quelques derniers mois, la presse mondiale a discuté maintes fois, et souvent avec passion, la question des criminels de guerre. Cet intérêt renouvelé était sans doute dû au fait que les lois nationales de prescription pour la poursuite de responsables de crimes commis au cours de la seconde guerre mondiale devaient entrer en vigueur, dans un certain nombre de pays, au cours de 1965. La Commission des droits de l'homme a consacré un temps assez considérable à la discussion de cette question. Trois projets de résolution y furent présentés: deux par la Pologne et un par les représentants du Dahomey, de l'Équateur, de la France et des Philippines. La première résolution de la Pologne exprimait le souci que représente pour ce pays le fait "qu'on n'a pas encore découvert un grand nombre de criminels de guerre coupables des plus graves crimes et que ceux-ci n'ont pas encore été punis par des tribunaux compétents; de plus, cette résolution recommandait à tous les États qui ne l'avaient pas encore fait, de "poursuivre tous leurs efforts afin d'appréhender et de citer devant des tribunaux compétents, afin qu'ils soient punis, conformément aux lois internationales et nationales, tous les criminels de guerre coupables de crimes commis au cours de la seconde guerre mondiale, et de prendre les mesures nécessaires pour prévenir la cessation de la poursuite légale de ces criminels". Le projet de résolution soumis conjointement par le Dahomey, l'Équateur, la France et les Philippines demandait "au secrétaire général d'entreprendre une étude sur les problèmes de droit international que soulève la question de la peine à imposer à ceux qui ont commis des crimes de guerre contre l'humanité, y compris le problème de l'impossibilité d'appliquer à ces crimes quelque période de prescription que ce soit". Lors de sa réunion du 5 avril, la Commission a décidé de créer

un comité de travail, composé des signataires des projets de résolutions résumés ci-dessus et des représentants de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de l'URSS et des États-Unis qui avaient soumis des amendements, pour qu'il prépare un projet de résolution commun. Le projet de résolution que le comité a élaboré et que la Commission a adopté à l'unanimité le 9 avril, demande à l'ECOSOC a) de demander au secrétaire général d'entreprendre une étude sur le problème des crimes de guerre commis contre l'humanité, y compris l'aspect de droit imprescriptible et b) de décider que l'étude menée par le secrétaire général soit inscrite à l'ordre du jour de la vingt-deuxième session "comme l'une des questions ayant la priorité sur les autres".

Parmi les questions dont on a reporté l'étude à plus tard lors de la vingt-deuxième session de la Commission des droits de l'homme, se trouvait celle des moyens de consolider le mécanisme des Nations Unies en vue de l'entrée en vigueur des différentes conventions adoptées dans le domaine des droits de l'homme depuis 1948, y compris le fait qu'il serait souhaitable d'établir un poste de haut-commissaire pour les droits de l'homme. C'est le délégué de Costa-Rica qui a soumis cette question à la vingt et unième session et la majorité des pays représentés à la Commission, dont le Canada, avaient voté en faveur de cette question inscrite à l'ordre du jour. Les autres questions remises à plus tard se rapportaient: au droit en vertu duquel nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé; à la liberté d'information, à la peine capitale et à l'éthique des forces policières.

Comme il est mentionné dans l'introduction à cet article, 1965 constitue la dernière année du terme de trois ans que le Canada a servi sur la Commission. Cependant, le Canada continuera de s'intéresser aux affaires de la Commission en sa qualité de membre du Conseil économique et social, qui est l'organisme auquel la Commission rend compte de ses activités.

surmés
ukraine,
il pré-
mité a
nde à
de sur
aspect
ire gé-
e l'une
gt-deu-
noyens
ur des
depuis
ommis-
soumis
ésentés
inscrite
ent: au
exilé; à
es.
tite la
mission.
mission
arisme



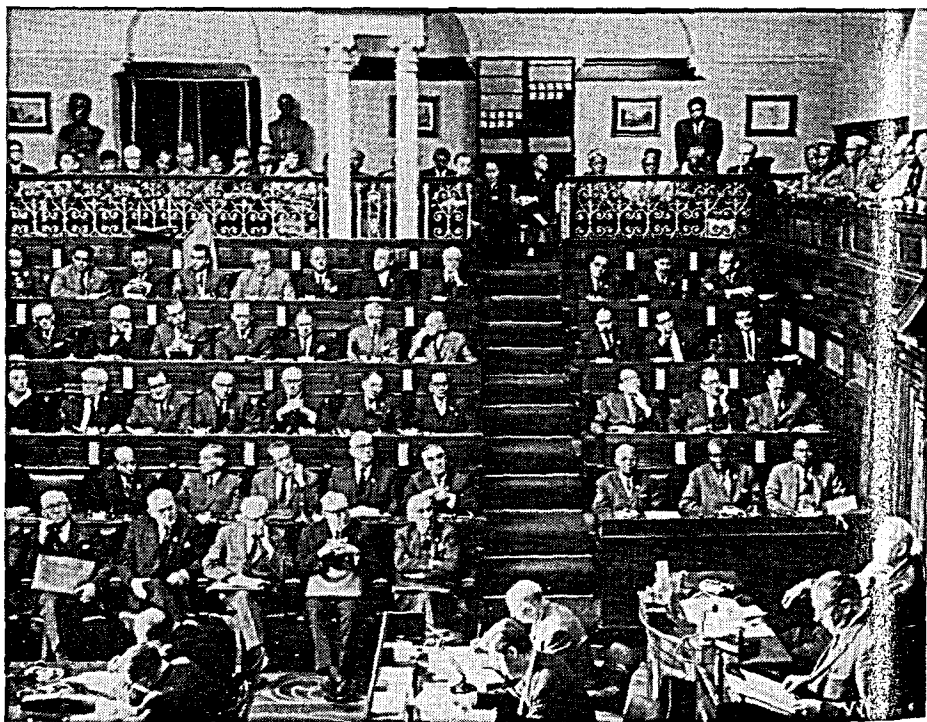
VISITE DU COMTE DE MOUNTBATTEN

Amiral de la flotte, le comte de Mountbatten de Birmanie (à gauche) a rendu visite au premier ministre, M. Pearson (à droite) le 20 mai 1965. Lord Mountbatten, chef de l'état-major de la Défense, est venu à Ottawa à la tête d'une mission britannique chargée d'examiner les problèmes d'immigration du Commonwealth.

Union interparlementaire

LES RÉUNIONS du printemps du Conseil interparlementaire se sont tenues à Dublin (Irlande) du 19 au 25 avril 1965 afin d'établir le programme de la cinquante-quatrième conférence interparlementaire, qui se tiendra à Ottawa du 8 au 17 septembre 1965.

Une délégation de onze parlementaires canadiens dirigée par le sénateur J.-M. Dessureault et représentant tous les partis du Sénat et de la Chambre des communes a assisté aux réunions à Dublin. Ces réunions ont eu lieu à la Maison Leinster, siège du parlement irlandais.



Irish Times Photo

Nous voyons sur la photo: 1^{re} rangée, de gauche à droite: le sénateur Dessureault; M. Herman Batten, député fédéral; M. Colin Cameron, député fédéral; M. Eric Winkler, député fédéral et le sénateur T. D. Leonard. Dernière rangée du balcon (au centre): M. J. J. Greene, député fédéral. Les membres de la délégation qui n'apparaissent pas sur la photo sont: le sénateur A. J. Brooks, leader de l'opposition au Sénat; MM. Antoine Bélanger, Robert M. Coates, Maurice Côté et Bernard Pilon, députés fédéraux. Le personnel de la délégation comprenait M. Alcide Paquette, greffier adjoint du Sénat, et M. Ian Imrie, secrétaire coordonnateur des associations parlementaires.

L'Exposition universelle de Montréal

STATUT DES PARTICIPANTS

En date du 22 avril dernier, le Gouverneur en Conseil émettait l'Ordonnance P.C. 1965-709 devant régir les privilèges et immunités des participants officiels venant de l'étranger à l'Exposition universelle de 1967 à Montréal ainsi que la remise de certains droits et taxes y afférents. L'Ordonnance s'inspire en partie du fait que cet événement aura lieu en liaison avec le Bureau international des expositions, organisme intergouvernemental qui a son siège à Paris et dont le Canada fait partie.

Conformément à cette décision, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient d'adresser une note au Gérant général de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967. Il y énonce le régime applicable aux participants officiels dans les termes suivants:

Généralités

1. Les commissaires généraux responsables des pavillons nationaux et leurs adjoints seront considérés comme fonctionnaires de gouvernements étrangers. Ils n'auront pas droit au statut diplomatique. Toutefois, il leur sera accordé des privilèges et des immunités correspondant à leur statut et à leurs fonctions et ils seront traités avec toute la courtoisie qui leur est due.
2. Les membres du personnel des pavillons nationaux seront reconnus comme employés de gouvernements étrangers et auront droit aux avantages et aux marques de considération correspondant à ce statut.
3. Les fonctionnaires du Bureau international des expositions présents à l'Exposition seront traités comme fonctionnaires d'une organisation internationale.

Immunités

4. Les commissaires généraux étrangers, leurs adjoints et leur personnel bénéficieront, dans leurs fonctions officielles, de l'immunité accordée aux fonctionnaires et employés des gouvernements étrangers telle que reconnue par les règles du droit international qui sont passées dans le droit interne canadien. Quant à leurs faits personnels, ils seront soumis à la juridiction des tribunaux canadiens et aux mesures d'exécution appropriées.
5. De la même façon, les fonctionnaires du Bureau international des expositions jouiront de l'immunité de la juridiction des tribunaux pour les activités faisant partie de leurs fonctions officielles.

Privileges et avantages

6. a) Les commissaires généraux étrangers de même que les membres de leur

personnel ne seront pas tenus de payer l'impôt canadien sur les traitements et émoluments qui leur sont versés par ledit pays étranger, aux conditions suivantes: qu'ils soient sujets ou citoyens de ce pays; qu'ils n'exercent pas au Canada une activité commerciale ou des fonctions autres que celles qu'ils remplissent pour ce pays; et que le pays en question accorde un privilège analogue aux fonctionnaires et employés canadiens de la même catégorie.

b) Les fonctionnaires du Bureau international des expositions seront exempts de l'impôt sur les traitements et émoluments qui leur sont versés par le Bureau, pourvu qu'ils ne soient pas citoyens canadiens et qu'ils ne résident pas de façon permanente ou habituelle au Canada.

7. Les commissaires généraux étrangers, leur personnel et les fonctionnaires du Bureau international des expositions peuvent obtenir l'entrée provisoire de leurs bagages et effets personnels, y compris une automobile pour leur usage personnel ou officiel. Les permis accordés devront être renouvelés tous les six mois. Au moment de l'exportation de l'automobile ou des autres effets, au plus tard sept mois après la fin de l'Exposition, les permis expireront.

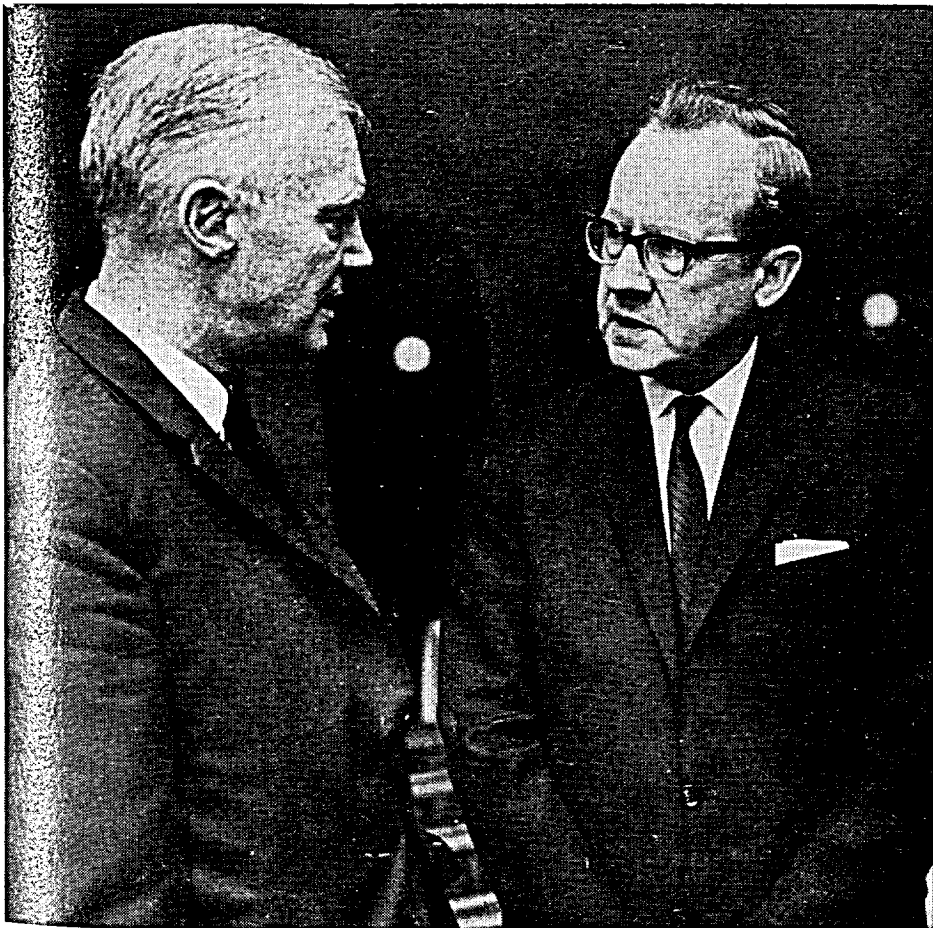
8. En outre, les commissaires généraux étrangers et leurs adjoints pourront acheter alcools et tabacs par l'intermédiaire de la mission diplomatique ou consulaire de leurs pays respectifs au Canada sans avoir à payer de droits et de taxe.

Inspection des bagages personnels

9. Bien que les bagages personnels soient en principe soumis à l'inspection, leur passage en douanes sera facilité dans la mesure du possible.

Visite du directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique

LE DIRECTEUR général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Sigvard Eklund, était l'invité d'honneur à un déjeuner offert à Ottawa, le 11 mai 1965, par le ministre de l'Industrie, M. C. M. Drury. Il s'agissait d'entretiens avec de hauts fonctionnaires sur les questions touchant l'Agence. La veille, M. Eklund avait prononcé l'allocution principale à la conférence de l'Association nucléaire du Canada, à Québec. Après les entretiens à Ottawa, il a visité les établissements de la Société Énergie atomique du Canada à Toronto, Douglas-Point et Chalk-River (Ontario), afin de se mettre au fait des dernières réalisations du programme d'énergie atomique du Canada.



Dans la photo ci-dessus, M. Eklund (à droite) s'entretient avec M. Drury.

Les affaires extérieures au Parlement

Relevé de la situation internationale

Le 28 mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a fait la déclaration suivante lors du débat sur les subsides:

... Je partage l'avis de tous les députés quant à l'importance d'une nouvelle déclaration embrassant les différents aspects de la politique étrangère du Canada, surtout à la lumière de l'actualité. Il serait difficile, impossible en fait, de couvrir entièrement dans le temps dont je dispose tous les aspects de la politique étrangère qui intéressent la population.

Cependant, le chef de l'opposition a proposé l'autre jour des sujets dont je devrais, je crois, essayer de traiter aujourd'hui. Il s'agit de la situation des Nations Unies, de l'évolution de l'OTAN, des événements de Chypre et surtout de la situation en République Dominicaine et au Vietnam. Je me propose donc de parler de ces questions. J'espère que le plus tôt possible, peut-être au début de la semaine prochaine, le Comité des affaires extérieures pourra être constitué à la suite de ce débat, afin que je puisse développer mes observations et que les députés aient la chance de poser des questions sur les sujets qui, on le conçoit, agitent l'opinion publique à l'heure actuelle.

Je veux tout d'abord dire quelques mots de ce que je considère comme la situation tragique où se trouvent les Nations Unies. Il serait vain de nier que les Nations Unies traversent une période difficile. L'ajournement de la dix-neuvième session, en février, a été un dur coup. La dispute au sujet du maintien de la paix n'a pas été réglée, en dépit de l'état d'anarchie internationale qui règne dans de nombreuses régions du monde. Les Nations Unies n'ont pas été saisies du conflit croissant qui afflige le Vietnam. Quant au retrait de l'Indonésie, en janvier, le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'il est regrettable.

Toutefois, on aurait tort de tirer de ces faits des conclusions injustifiées. Vu sous une perspective historique, le dossier des Nations Unies est encourageant. Après vingt ans, la Société des Nations s'est effondrée. Les Nations Unies sont loin d'en être rendues là. Ses principaux membres, y compris l'Union soviétique, ont déclaré publiquement qu'ils étaient déterminés à renforcer l'Organisation, non à la quitter. Leurs désaccords au sujet du maintien de la paix ne devraient pas ternir le dossier enviable des Nations Unies dans ce domaine, y compris, bien sûr, les opérations réussies à Chypre et à Gaza qui se poursuivent. Tous reconnaissent le bien-fondé de ces missions de maintien de la paix. C'est au sujet du mandat, de la direction et du financement de ces opérations qu'il y a des divergences d'opinions.

Dans d'autres domaines, l'activité des Nations Unies s'accroît, notamment dans les secteurs du commerce et de la mise en valeur. L'ensemble de la situation

n'est peut-être pas aussi mauvais qu'on l'a décrit. Il ne faut pas oublier, toutefois, que les Nations Unies ne peuvent agir que dans la mesure où leurs membres le désirent. Si les objectifs et les politiques des membres diffèrent à l'égard de questions fondamentales, les Nations Unies avancent au ralenti. Nous devons nous efforcer d'atténuer les différends qui nous séparent et tendre sans cesse vers l'adhésion universelle comme moyen de renforcer l'Organisation.

Je crois pouvoir me dire assez optimiste quant aux négociations entamées au Comité spécial des opérations pour le maintien de la paix, dont notre pays est membre. Le problème est double. Il faut d'abord que les Nations Unies redeviennent solvables. Le Comité est actuellement saisi d'une résolution priant le secrétaire général de solliciter les fonds nécessaires, soit un peu plus de 100 millions de dollars. Cette semaine même, l'Union soviétique s'est déclarée disposée à faire une contribution s'il n'était pas question de l'Article 19.

Disons simplement que l'attitude du Canada à ce propos n'est pas tout à fait la même que l'automne dernier. Les États-Unis ont accepté de contribuer, à condition que les pays en cause acquittent leurs dettes. Toutefois, il ne s'agit manifestement pas d'une question d'argent. Il faut, semble-t-il, reconnaître en principe que la question de solvabilité l'emporte sur les différends politiques quant à la responsabilité des dettes passées et le Canada est disposé à verser sa cotisation en temps opportun. Il ne faudrait pas que le fonctionnement des Nations Unies soit entravé alors que nous traversons des situations difficiles.

La deuxième partie du problème porte sur une entente concernant les arrangements futurs pour le maintien de la paix. Au dire de certains membres du Comité, nous devrions commencer par régler ce problème, mais nous estimons que les deux problèmes sont interdépendants et nous préférierions qu'ils soient réglés en même temps. Toutefois, si c'est impossible, étant donné que nous avons seulement jusqu'au 1^{er} septembre pour ce faire, nous accepterions que le problème financier soit réglé séparément.

En ce qui a trait à l'avenir, nous estimons qu'il importe de sauvegarder deux principes. Tout d'abord, l'Assemblée générale doit pouvoir agir dans les situations d'urgence lorsque les membres permanents du Conseil de sécurité ne parviennent pas à s'entendre sur les mesures à prendre. En second lieu, toute décision prise en des circonstances de ce genre doit rallier le plus de suffrages possibles parmi les membres afin que la responsabilité financière puisse être répartie de manière équitable. J'ai bon espoir que, même s'ils ne sont pas acceptés en théorie, ces principes le seront en pratique, mais il est trop tôt pour dire quel genre de compromis interviendra entre les divers points de vue.

Le Canada a toujours pris et prend encore le plus vif intérêt aux questions se rapportant au maintien de la paix. Non qu'il ait une mission spéciale à remplir, mais il a pu offrir de l'aide et a tenté de se rendre utile depuis son premier mandat au Conseil de sécurité de 1948 à 1950. En novembre dernier, on s'en souvient, nous avons convoqué à Ottawa une réunion de spécialistes de 22 pays pour examiner les aspects techniques des opérations visant à maintenir la paix. Cette

réunion a été un premier pas vers une planification mieux coordonnée entre les gouvernements qui ont apporté un concours important aux opérations de paix des Nations Unies.

L'ajournement de la dernière Assemblée nous a empêchés, malgré nous, de continuer dans cette voie, mais nous demeurons conscients de cette nécessité. Nous étudions les aspects pratiques du rôle du Canada dans ce domaine. Nous nous sommes tenus en rapports étroits avec le Secrétariat des Nations Unies à ce sujet et, conscients de la nécessité de ne pas entraver le travail du Comité spécial des opérations pour le maintien de la paix, nous espérons formuler au moment opportun des propositions en vue d'améliorer d'une façon précise l'organisation préalable des opérations pour le maintien de la paix. Dernièrement, je me trouvais aux Nations Unies où j'ai consulté le secrétaire général au sujet de certaines de ces questions. Je déplore qu'il n'ait pu venir la semaine dernière, comme il l'avait espéré, pour poursuivre certaines conversations avec le premier ministre et moi-même.

Il faut, c'est certain, renforcer les Nations Unies, étant donné la situation où nous nous trouvons dans l'univers à l'heure actuelle, alors que nous assailent quelques-uns des plus graves problèmes internationaux de notre époque que les Nations Unies sont incapables de régler, à cause de l'intransigeance de certains pays, qui refusent de s'acquitter de leurs responsabilités de la manière dont les signataires de la Charte des Nations Unies l'entendaient en 1945.

Les problèmes de l'Amérique latine nous ont tous préoccupés. Un trait marquant des événements survenus en République Dominicaine, c'est la confusion qui y règne depuis le tout début. Tout est si nébuleux qu'on a du mal à comprendre les objectifs de l'activité de bon nombre de chefs dominicains et de groupes politiques. Afin d'obtenir le plus de renseignements possibles sur ces événements complexes et inquiétants, nous avons demandé à M. Michel Gauvin, haut fonctionnaire de notre ministère des Affaires extérieures, de se rendre à Saint-Domingue, dès le début de la crise, pour donner un coup de main à notre mission diplomatique à titre d'observateur spécial.

Le débarquement de troupes américaines a fait l'objet de controverses en Amérique latine et ailleurs. De nombreux Canadiens habitaient la capitale de la République Dominicaine et le Gouvernement canadien a été très reconnaissant pour les services rendus par les États-Unis en vue de protéger et d'évacuer les citoyens de nombreux pays, dont le Canada, après le début du désordre à Saint-Domingue. Nul ne saurait dire que c'est la faute des États-Unis si l'organisme international existant, que les États-Unis ont tellement contribué à créer et à raffermir depuis la seconde guerre mondiale, n'a pas été à la hauteur de la tâche devant la crise dominicaine.

Il est assez facile de critiquer les pays qui doivent assumer le fardeau de la responsabilité quand surviennent des situations dangereuses. Ces critiques devraient surtout porter sur les imperfections de nos ententes internationales. Toutefois, toute intervention unilatérale crée infailliblement de l'anxiété et nous de-

vrions chercher à élaborer des ententes qui rendront inutile toute action unilatérale à l'avenir. Telle est l'attitude que le Canada a adoptée récemment. A mon avis, c'est l'unique attitude possible devant la situation présente.

L'une des leçons les plus importantes que la crise dominicaine aura enseignée à notre monde international, c'est évidemment le besoin d'améliorer nos mécanismes de consultation et d'action. Quoi qu'on pense des événements survenus en République Dominicaine depuis le 24 avril, l'important, à l'heure actuelle, c'est que nous en sommes au point où les Nations Unies et l'Organisation des États américains sont passées à l'action et continuent de travailler à établir et à maintenir une cessation des hostilités à Saint-Domingue. On a réalisé un cessez-le-feu tacite, fragile, mais les nouvelles de ce matin ne sont certainement pas encourageantes.

L'Organisation des États américains a créé une force armée interaméricaine et multilatérale, chargée de rétablir des conditions normales et d'établir une atmosphère de conciliation permettant le fonctionnement pacifique des institutions démocratiques, dont les fondements ne sont pas encore très solides dans ce pays.

D'après les rapports que j'ai reçus de M. Gauvin, les efforts se poursuivent à Saint-Domingue, malgré de graves difficultés, afin de former un gouvernement de compromis pouvant rallier d'une façon générale la confiance et l'appui du peuple dominicain. Le secrétaire général de l'Organisation des États américains et le délégué personnel du secrétaire général des Nations Unies travaillent activement à cet objectif, et nous nous tenons au courant de cette activité par l'entremise de notre représentant spécial sur les lieux, notre mission aux Nations Unies et notre ambassade de Washington, mais je dois reconnaître que nous ne sommes aucunement rassurés sur ce que réserve l'avenir. Même le rapport que j'ai reçu ce matin de Saint-Domingue souligne les difficultés et l'incertitude qui, malheureusement, continuent d'exister.

Il est à espérer que les travaux de reconstruction économique et politique qui s'imposaient en République Dominicaine pourront prochainement progresser avec l'aide et le concours de tous les pays intéressés au bien-être des Dominicains. Le Gouvernement réfléchira, il va sans dire, au rôle que notre pays pourra jouer dans cette période de réorganisation et d'évolution accélérées, tant économiques que sociales.

Nous pouvons tous tirer enseignement de cette crise. Il est notamment manifeste que nous, du monde occidental, compromettons notre propre avenir si nous ne faisons rien à l'égard du marasme économique et de l'anéantissement politique auxquels pourrait donner lieu une situation comme celle qui a précédé les troubles en République Dominicaine.

Évidemment, il nous faut aussi faire des arrangements satisfaisants concernant les consultations et les mesures à prendre. Au cours des mois à venir, nous devrions nous efforcer d'améliorer ces arrangements. Naturellement, nous devons avoir soin de ne pas nuire à l'évolution sociale et économique de chaque pays en particulier. Si l'on désire éviter les interventions unilatérales à l'avenir, il importe que la communauté internationale soit en mesure de discuter des situations

permettant des interventions internationales et de les régler. . . .

Comme je l'ai dit tantôt, le Conseil de sécurité a maintenant ajourné le débat. Toutefois, avant cet ajournement, il a demandé la suspension des hostilités et autorisé le secrétaire général à dépêcher un représentant sur les lieux. Cela démontre la vitalité de l'Organisation des Nations Unies et, malgré l'acrimonie et la confusion créées par la situation qui sévit en République Dominicaine, il ne fait aucun doute que l'ONU joue un rôle utile en préparant le terrain qui mènera peut-être au règlement du différend.

Je ne tiens pas à méconnaître ni à discréditer le rôle joué dans cette affaire par l'Organisation des États américains. Selon moi, les rôles de ces deux organismes se complètent. L'Article 52 de la Charte enjoint les pays membres des Nations Unies "à faire tout en leur pouvoir pour favoriser le règlement pacifique de différends locaux au moyen d'ententes régionales ou par l'entremise d'organismes régionaux avant de saisir le Conseil de sécurité de la question" et précise en outre que le Conseil de sécurité lui-même doit favoriser le règlement pacifique de différends par ce moyen.

Il n'est pas étonnant que l'Union soviétique qui a soulevé cette question au Conseil ait présenté une résolution demandant que les États-Unis retirent leurs troupes. Notons que seule l'Union soviétique s'est prononcée en faveur de cette résolution. Il est exact que le Conseil n'a pas précisément souscrit à l'établissement d'une force interaméricaine. Il était évident que cette mesure se serait heurtée à l'opposition de l'Union soviétique. Mais nous souhaiterions tous, j'en suis sûr, que cette force s'acquitte avec succès de sa tâche, qui est d'apporter paix et stabilité à la République Dominicaine. Ce qui importe dans les situations de ce genre, c'est que les dispositions prises par des organisations régionales pour maintenir la paix devraient toujours être conformes aux buts et aux principes des Nations Unies. Je suis sûr que c'est ce à quoi songeaient les auteurs de la Charte lorsqu'ils ont envisagé la délégation d'autorité à des organismes régionaux.

. . . Je veux dire . . . que nous continuons de croire, bien entendu, à la nécessité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Ce n'est qu'au moyen d'un organisme de défense collective comme l'OTAN, croyons-nous, que nous pouvons assurer notre sécurité nationale, à l'âge de l'atome et de l'espace. Cependant, nous n'avons jamais reconnu l'OTAN comme une alliance purement militaire, mais plutôt comme un premier pas vers une association des pays qui partagent les mêmes idées, de part et d'autre de l'Atlantique. Cette association transatlantique offre aux petites puissances de l'OTAN, comme le Canada, le meilleur espoir de jouer un rôle individuel et responsable dans la communauté occidentale.

Bien des changements se sont produits à l'intérieur et à l'extérieur de l'OTAN depuis 1949, et il est capital que l'Alliance s'organise de façon à être suffisamment souple pour répondre à ces défis nouveaux. Le Canada a pris l'initiative d'exhorter les membres de l'OTAN à examiner ensemble l'avenir de l'Alliance, en tenant compte de l'évolution de la situation internationale depuis 1949 et des

objectifs communs qui nous unissent. L'OTAN a commencé cet examen et tous les membres de l'Alliance y participent. Je dis bien "tous" les membres, à cause des nombreux articles de journaux qui affirment que la France est sur le point de quitter l'OTAN. Le Canada considère l'apport de la France comme essentiel à notre Alliance et, pour ma part, je ne saurais concevoir l'OTAN efficace si la France n'y participait pas d'une façon conforme au rang qu'elle occupe dans le monde.

Un des principaux problèmes que doit résoudre l'OTAN, c'est de répondre au désir légitime de certains des pays membres en Europe qui veulent participer davantage à la planification et à la stratégie de l'OTAN dans le domaine nucléaire, sans une prolifération des forces nucléaires nationales. Certains États membres ont proposé une force nucléaire multilatérale. Le Gouvernement britannique a proposé une force nucléaire atlantique se fondant sur les forces existantes. Pour sa part, le Canada préfère que le problème soit réglé au sein de l'OTAN, et non pas dans des groupes restreints, et il a proposé qu'on étudie de nouveau les rouages et les accords de l'OTAN pour déterminer les secteurs où il pourrait y avoir une plus grande participation à la direction militaire de l'Alliance. Ceux qui s'intéressent à une force multilatérale et à une force nucléaire de l'Atlantique ont demandé au Canada de s'associer à leurs délibérations, et le Gouvernement étudie présentement cette invitation. Évidemment, si nous y participons, ce sera sans engagement de notre part. Lorsque nous prendrons notre décision, nous devrons songer à la nécessité de protéger nos intérêts nationaux, puisque ce groupe pourrait en arriver à des décisions touchant les forces actuelles du Canada, et aussi à notre préférence qui va à la discussion des problèmes nucléaires de l'Alliance au sein même de l'OTAN.

Les consultations sur les problèmes politiques à l'extérieur et à l'intérieur de l'Alliance sont l'essence même du travail qu'accomplit l'OTAN d'un jour à l'autre. Ces consultations sont généralement franches; elles sont certainement très variées, et elles dépassent de beaucoup les simples déclarations formelles sur la position officiellement adoptée par les gouvernements. On se rappellera qu'en 1956, les Trois Sages s'inquiétaient parce qu'il n'y avait pas un échange d'idées sur les problèmes politiques de l'OTAN. Depuis lors, nous avons parcouru beaucoup de chemin, et j'ai été particulièrement frappé, il y a deux semaines, à Londres, par la franchise des délibérations sur la question difficile qui était à l'étude. Je puis dire que l'OTAN n'est plus une alliance se préoccupant seulement des problèmes de l'Europe. Inévitablement, à cause de l'interdépendance dans cette période nucléaire, l'Organisation se préoccupe maintenant de tous les problèmes dans le monde.

Je sais que tous les députés s'inquiètent beaucoup de la tournure qu'ont pris les événements au Vietnam. Je n'ai pas besoin de dire que je partage cette inquiétude, comme tous mes collègues chargés d'énoncer la politique du gouvernement au sujet de cette situation. Je ne crois pas que ce soit exagéré de dire que la situation, avec tous les risques qu'elle comporte, est l'une des plus graves aux-

quelles le monde ait fait face depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Nous, membres du gouvernement, reconnaissons depuis longtemps l'impossibilité d'une solution uniquement militaire. Il est évident qu'il faudra négocier, dans les intérêts de l'Asie et de la paix mondiale. C'est pour cette raison que le Canada a été heureux de l'offre du 7 avril du président Johnson de négocier avec n'importe quel gouvernement sans conditions préalables.

Je puis dire que le Gouvernement du Canada fait tous les efforts pour trouver un moyen d'entamer les négociations. Tout d'abord, au début du conflit, j'ai proposé un cessez-le-feu, soit par entente, soit par acceptation tacite. Nous avons proposé une conférence sur le Laos, résultat des entretiens de Genève de 1954, comme moyen de permettre aux parties en cause au Vietnam d'établir une façon de négocier. De même, nous avons proposé qu'on se serve d'une conférence au Cambodge à cette fin.

Je m'unis maintenant aux autres qui aujourd'hui même cherchent une façon de permettre cette conférence, pour dire que nous considérons cela comme une occasion possible d'entretiens à l'extérieur ou dans les coulisses, qui pourraient être la base du genre de négociations qui doivent avoir lieu tôt ou tard si nous voulons éviter la catastrophe.

Nous avons naturellement approuvé le principe des négociations sans conditions. Notre pays a été le premier à approuver l'esprit animant l'appel lancé par les nations non engagées qui s'étaient réunies peu auparavant à Belgrade. Le président des États-Unis a imité notre attitude lorsqu'il a convenu qu'il devrait y avoir négociations, sans conditions préalables.

Récemment, j'ai discuté l'opportunité d'entamer des négociations avec le secrétaire général des Nations Unies. J'ai formulé l'espoir que le secrétaire général utilise tous ses pouvoirs dans cette situation qui devient critique. J'ai constaté qu'il faisait tout son possible dans les limites de ses attributions, en vue de préparer un terrain d'entente entre les protagonistes du conflit au Vietnam. Malheureusement, l'attitude négative des Chinois et des Nord-Vietnamiens paralyse ses efforts. U Thant est un Asiatique, que l'on respecte dans toute l'Asie, mais je crois qu'en qualité de porte-parole des Nations Unies, il n'est pas nécessairement *persona grata* auprès de toutes les nations asiatiques, et particulièrement auprès de celles qui ne sont pas membres de cette Organisation. Toutefois, je puis me dire parfaitement convaincu que le secrétaire général a exercé et exerce encore ses hautes fonctions et sa grande autorité en vue de la paix.

Le Canada a pris l'initiative de suggérer que le fait d'interrompre provisoirement, en temps opportun, le bombardement du Vietnam du Nord pourrait encourager ce pays à négocier. Une tentative en ce sens a récemment été faite. Les résultats, hélas, ont été nuls. L'autre jour, à Londres, à la réunion des ministres de l'OTAN, le secrétaire d'État des États-Unis m'a fait part, avant que l'interruption se produise, de l'intention du président et du Gouvernement de son pays de s'engager dans cette voie. Malgré les efforts de certains pays, le Vietnam du Nord n'a pas réagi à cette initiative du Gouvernement américain.

Je voudrais vous parler un peu de notre évaluation des forces aux prises avec cette situation tragique. Depuis plus de dix ans, le Canada a appris à connaître de très près ce qui se passe au Vietnam, en Indochine, grâce à la présence de ses observateurs des Commissions internationales. Nous savons que les Nord-Vietnamiens ont profité du mécontentement social afin de se faire passer pour les vrais chefs d'un mouvement de réforme. Nous savons qu'en ayant recours au terrorisme et au chantage, ils ont pu établir leur domination sur d'importants secteurs de la population et faire du Vietcong un instrument d'agression dirigé et encouragé largement depuis 1956 par des hommes du Nord et soutenu par du matériel de même provenance. Nous croyons qu'il y a actuellement 35,000 guérilleros du Nord très bien entraînés qui se sont infiltrés dans le Sud.

La Commission internationale a officiellement fait rapport aux coprésidents en juin 1962 que les Vietnamiens du Nord étaient coupables de ces agressions. Ce rapport se fondait sur une étude effectuée par les experts juridiques de l'Inde et du Canada et des extraits de leur étude étaient inclus dans la déclaration de la délégation canadienne le 13 février dernier. Le représentant de la Pologne a refusé de participer aux dernières étapes de cette étude.

Il est clair que le problème vietnamien dépasse de beaucoup les frontières mêmes du pays. D'un côté, on trouve la forme agressive de communisme qui estime justes les guerres qui servent ses objectifs. De l'autre côté, nous voyons les États-Unis résolus à ne pas permettre que cette agression soit profitable, et les Vietnamiens du Sud sont résolus à décider eux-mêmes de leur avenir. La preuve c'est que toute les semaines les soldats vietnamiens du Sud essuient des pertes mais sans que cela fléchisse leur volonté de lutter quand même.

Certains gens, au pays . . . paraissent soutenir la thèse selon laquelle les États-Unis devraient simplement quitter le Vietnam. Je me demande si ces gens ont approfondi la signification d'un tel geste. . . .

Si les États-Unis se retirent du Vietnam, jusqu'où devraient-ils se retirer? La Thaïlande, les Philippines et la Malaisie, pour ne parler que de ces trois nations parmi celles qui sont le plus directement atteintes, vont-elles être laissées à elles-mêmes, sans que personne s'interpose entre elles et une Chine tentaculaire? Et l'Inde, qui a déjà eu une cruelle expérience de l'expansionnisme de la Chine? Qu'arriverait-il à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande? Les ministres chargés de ces questions, dans ces pays, ont pesé avec soin les conséquences d'une défaite ou d'une retraite des États-Unis et ceux qui voudraient voir les États-Unis se retirer de là auraient tout avantage à lire ce que les ministres responsables ont déclaré à ce sujet, au nom de leurs gouvernements respectifs.

Je voudrais donner lecture à la Chambre d'une partie du discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'Australie devant le Parlement de ce pays, le 23 mars dernier, pour exposer la politique de son Gouvernement quant à cette situation délicate et exhorter le Parlement australien à accepter la recommandation du Gouvernement, au sujet de l'envoi d'un bataillon au Vietnam. Voici ce que disait M. Hasluck:

Si les États-Unis se retiraient, le conflit naîtrait ailleurs. La lutte actuelle dans le Vietnam du Sud reprendrait en Thaïlande. Et si la Thaïlande était laissée à elle-même, le conflit s'étendrait à la Malaisie, à l'Indonésie, à la Birmanie, à l'Inde et ailleurs. En cédant dans le Vietnam du Sud, on ne trouverait ni la solution ni la stabilité voulues.

L'analyse que l'Australie elle-même a faite de la situation nous porte à croire que l'action des États-Unis est nécessaire pour vaincre l'agression contre les peuples asiatiques, et qu'elle constitue aussi un pas essentiel pour l'établissement en Asie de conditions de paix et de progrès. D'ailleurs, nous croyons qu'en résistant à la Chine, ils empêchent, dans la balance mondiale du pouvoir, une alternative qui favoriserait les communistes et qui augmenterait le risque d'une guerre mondiale.

En outre, il y a deux jours, au Parlement de la Nouvelle-Zélande, le premier ministre, M. Holyoake, en préconisant l'adoption de la proposition du Gouvernement visant l'envoi d'une unité d'artillerie au Vietnam, a dit formellement :

Voici enfin ma dernière affirmation — et que personne n'ait de doutes à ce sujet — si le Vietnam du Sud tombe entre les mains des communistes, ce sera ensuite le tour de la Thaïlande, de la Malaisie et de tout autre petit pays dans la région.

Alors, la menace à l'endroit de la Nouvelle-Zélande serait d'autant plus proche. Si nous ne sommes pas disposés à jouer maintenant notre rôle, en toute conscience, pouvons-nous espérer que nos alliés nous aideront plus tard?

... Ce sont là les paroles du chef du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'Australie. Ce sont des paroles qui ne demandent pas d'éclaircissement et qui manifestent l'inquiétude des habitants de ces deux pays du Commonwealth à l'égard de la situation.

L'attitude du Canada à l'égard de l'envoi de troupes a été précisée à la Chambre en plusieurs occasions, je crois. Le Canada est membre de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam. C'est notre seul engagement. Toutes les obligations que nous avons dans ce cadre, bien entendu, découlent uniquement de la Charte des Nations Unies. Mais il me semble que toute appréciation de la position que je dois prendre, à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, doit se fonder sur une considération de l'attitude de ces pays et d'autres devant l'évolution de la situation.

Mais j'irai plus loin. Que signifierait vraiment pour le Canada le retrait proposé des États-Unis? Veut-on qu'ils concentrent leur politique de défense exclusivement sur le continent nord-américain en laissant les autres pays du monde se débrouiller tout seuls. Si certains alliés actuels des États-Unis, à l'extérieur de la forteresse américaine, voulaient développer leur propre potentiel nucléaire, entraînant une dissémination des armes nucléaires et un danger de guerre accru, verrions-nous cette éventualité d'un bon œil? Les chefs soviétiques critiquent maintenant la politique extrêmement dangereuse des chefs communistes chinois. Si la République dite populaire de Chine pouvait prouver qu'elle a raison de traiter de cette manière le reste du monde, qu'arriverait-il à la politique de l'URSS? Les réponses me semblent évidentes? Si l'agression n'est pas réprimée au Vietnam, pouvons-nous sérieusement espérer que des situations semblables ne surgissent pas ailleurs? Je demande aux honorables députés de se rappeler la situation en Europe après la seconde guerre mondiale. Les circonstances étaient telles que le premier ministre du Canada, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Il a été poussé à promouvoir l'idée du Traité de l'Atlantique Nord et à étudier les conséquences heureuses qui découleraient de l'établissement de l'OTAN.

Il ne faut pas permettre à l'agression de triompher, ni à la communauté internationale d'abdiquer ses responsabilités. Notre objectif consiste à négocier en vue de la paix, sans conditions préalables, afin d'assurer l'établissement d'un Vietnam indépendant ou neutre, mais nous devons obtenir des garanties concernant le maintien de cette indépendance ou de cette neutralité. Comme le disait le premier ministre à New-York, il y a deux mois, cela ne peut se réaliser que si la communauté internationale assume ses responsabilités.

Les Nord-Vietnamiens et leurs alliés n'ont manifesté, jusqu'ici, aucun désir d'abandonner leurs méthodes de subversion et d'agression indirecte en faveur de négociations. Je dirai même qu'à l'heure actuelle leurs positions se durcissent. Ils voudraient semer la division au sein du monde libre, séparer les États-Unis de leurs alliés — du Canada, de la Grande-Bretagne, des membres de l'OTAN et des autres pays favorables à la cause du monde libre — et miner le courage des combattants.

Il s'agit là d'une chose dont nous devrions tous, ici en cette Chambre, nous préoccuper toujours, pour notre propre sécurité sinon pour d'autres motifs. Toutefois, nous ne pouvons supposer que le Vietnam du Nord et ses alliés resteront constamment inflexibles. Nous devons rester sur le qui-vive, prêts à tout indice de changement, et c'est ce que le Gouvernement canadien cherche à faire. Nous n'avons pas la même responsabilité que d'autres puissances, mais comme membre de l'Alliance de l'OTAN, comme pays du Commonwealth, comme proche voisin des États-Unis, comme pays voué au maintien de la paix, nous devons avoir l'œil au guet pour tout signe de changement et nous ferons notre possible pour nous servir de ce signe comme moyen de susciter des négociations pouvant mener à la cessation des hostilités. On ne soulignera jamais assez le désir d'entamer de véritables négociations à n'importe quel moment.

J'aimerais élucider les points suivants. Il n'est pas question pour l'Occident de renverser le régime du Vietnam du Nord ou de la Chine communiste. J'espère que ces paroles ne seront pas mal interprétées par ceux qui sont pour ou contre la position que j'ai prise aujourd'hui. Le monde occidental n'aspire pas à des bases militaires permanentes au Vietnam; je puis vous l'assurer. Le monde occidental ne souhaite pas imposer une forme précise de gouvernement au peuple sud-vietnamien. On ne veut pas à ma connaissance englober le Vietnam du Sud dans une alliance pro-occidentale. Je viens de dire que nous adoptons à l'égard du Vietnam la même position que nous avons prise à l'égard du Laos; ces pays devraient être indépendants et même neutres, comme l'a proposé le général de Gaulle, mais avec des garanties nous assurant que ce qui s'est passé après la conférence de Genève de 1954 ne se répétera pas. Le monde entier, y compris la Chine communiste et ses amis, doit bien comprendre que les petits pays ont le même droit à l'indépendance que les Chinois eux-mêmes. Il faut épargner aux pays plus éloignés de la Chine communiste l'angoisse de souffrances comme celles qu'ont

subies les Sud-Vietnamiens.

Permettez-moi de bien préciser la position du Canada. Nous recherchons un cessez-le-feu; nous avons pour objectif la tenue de négociations n'importe quand n'importe où, à condition qu'elles visent à un règlement équitable, et si je comprends bien leur politique, les États-Unis se rallient pleinement à cette position.

... La situation en Indochine, région fort éloignée du Canada où ont surgi de nouveaux pays inconnus des Canadiens, à part ce que nous en avons appris en tant que pays membre de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle, reflète la situation du monde contemporain, monde d'interdépendance où aucun pays n'est entièrement autonome s'il apprécie sa sécurité et son intégrité, et s'il tient à ce que le monde évolue dans la paix.

La situation au Vietnam est assurément inquiétante. Elle est inquiétante non pas à un seul point de vue mais sous bien des aspects. Elle préoccupe tous ceux qui veulent renoncer à la guerre comme instrument de politique internationale et comme moyen de régler les différends entre nations. Les remarques que j'ai formulées aujourd'hui ont été soigneusement pesées non seulement par moi-même mais par mes collègues et par les hauts fonctionnaires de notre ministère. Nos ambassadeurs à l'étranger au cours d'entretiens avec les représentants d'autres pays, ont exprimé leur opinion réfléchie quant à la situation. Mes observations doivent être interprétées comme étant le complément des remarques que j'ai faites en deux occasions antérieures. Elles doivent également être lues de concert avec les propos que le premier ministre a tenus tant à la Chambre qu'à l'extérieur.

... Une autre question se rattache au désarmement. La Commission du désarmement des Nations Unies tient des réunions à New-York depuis cinq semaines afin de discuter de la question. En général, ces assises se sont révélées utiles en dépit des efforts déployés par les Russes et leurs alliés afin d'utiliser la Commission du désarmement comme tribune de propagande pour s'en prendre à la République fédérale de l'Allemagne et aux politiques des États-Unis et de la Grande-Bretagne dans le Sud-Est asiatique.

La Commission du désarmement a surtout examiné deux vastes questions qui préoccupent principalement la majorité des pays membres des Nations Unies: la nécessité de prendre des mesures afin d'empêcher la propagation des armes nucléaires et l'opportunité de convoquer une conférence mondiale sur le désarmement, comme moyen possible d'amener la Chine communiste à des négociations sur le désarmement.

Ce mois-ci, à Genève, j'ai exprimé l'opinion que les engagements réciproques, simples et limités, prévus dans la résolution bien connue présentée par l'Irlande à l'Assemblée générale de 1961 pourraient servir de base à un ensemble de mesures supplémentaires pour empêcher la propagation des armes nucléaires. Ces mesures, ai-je signalé, pourraient comprendre l'extension des garanties établies dans l'entente internationale actuelle sur l'énergie nucléaire, la création de rouages supplémentaires qui s'occuperaient des cas où le contrôle d'armes nucléaires serait passé à une puissance jusque-là non nucléaire. J'ai proposé la constitution,

contre l'attaque nucléaire, d'une sauvegarde ou d'un préventif de nature à rassurer les pays neutres qui s'engageraient à ne pas acquérir de capacité nucléaire. Le Canada a d'ailleurs inséré certaines de ces idées dans un projet d'entente sur la non-dissémination dont nous discutons officieusement, à l'heure actuelle, par voie diplomatique. Malgré les difficultés considérables auxquelles pourraient se heurter l'élaboration et la réalisation de ces mesures, je reste persuadé que c'est dans cette direction que doivent tendre nos efforts. En attendant, grâce aux récents progrès techniques accomplis dans l'enregistrement et l'analyse sismiques et pourvu que certaines conditions du moins d'inspection sur place puissent être de nouveau acceptables en principe à tous les intéressés, il sera peut-être possible d'en arriver à une entente sur l'interdiction absolue des essais nucléaires, y compris les essais souterrains.

Pour ce qui est de la tenue d'une conférence mondiale sur le désarmement, l'expérience prouve, comme je l'ai dit à la Commission des Nations Unies sur le désarmement où siègent les 114 pays membres des Nations Unies, les entretiens sur le désarmement donnent de meilleurs résultats quand ils groupent un nombre restreint de participants. Un nombre croissant de pays non alignés croient, cependant, qu'une conférence mondiale, semblable à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue l'an dernier, serait utile. En plus de donner à la Chine communiste un moyen de participer à des entretiens sur le désarmement — bien qu'il soit impossible de prédire si la Chine y participera — ces pays non alignés estiment qu'elle contribuerait à appuyer fortement les efforts tentés actuellement pour mettre sur pied le mécanisme de désarmement.

Quelle que soit la décision prise en définitive au sujet de la tenue d'une conférence mondiale sur le désarmement, le Gouvernement canadien espère qu'il sera possible de reprendre des pourparlers détaillés sur le désarmement lors de la réunion du Comité sur le désarmement composé de dix-huit pays à Genève cet été. Cependant, tout dépend de l'Union soviétique qui peut-être uniquement pour des raisons de tactique prétend n'être intéressée qu'à reprendre les pourparlers de Genève à ses propres conditions. Néanmoins, il est encourageant de pouvoir signaler que les membres non engagés du Comité sur le désarmement composé de dix-huit pays, comme leurs collègues occidentaux, désirent que le Comité reprenne ses travaux sous peu.

J'ai présenté un bref rapport l'autre jour . . . au sujet de mes entretiens avec l'archevêque Makarios et le D^r Kutchuk, vice-président du Gouvernement cyprite.* Je me suis rendu à Chypre pour une seule raison. Je voulais rendre visite, au nom du gouvernement, du Parlement et de la population canadienne, au contingent canadien de la Force des Nations Unies ainsi qu'à la Force des Nations Unies même. J'ai dit à la Chambre que j'étais fier de la participation du Canada à la Force des Nations Unies. Je voudrais ajouter que je suis également fier du

*Voir page 227.

rôle que jouent les Forces des Nations Unies en cherchant à pacifier cette magnifique et légendaire petite île en proie à l'agitation.

Il y a plus d'un an, la Chambre a décidé à l'unanimité, ou peu s'en fallait, d'affecter à cette force internationale un contingent de troupes canadiennes de réserve. Cet état de choses a suscité certains problèmes. A l'occasion, on a insisté sur les difficultés auxquelles cette Force était aux prises face à l'énorme puissance des armées déployée de part et d'autre à Chypre. Certes, personne ne saurait maintenant douter, que la Force des Nations Unies, à laquelle le Canada a fourni un apport considérable, a, en dépit des difficultés, joué un rôle indispensable pour le maintien de la paix dans cette île et que, grâce à elle, le conflit n'a pas pris des proportions dont les conséquences auraient pu mettre l'OTAN directement en cause, voire menacer la paix universelle.

Lors des mes entretiens avec M^r Makarios, j'ai précisé que je ne représentais personne, que je ne représentais pas l'OTAN et que nous reconnaissons que la question de la médiation relevait du médiateur des Nations Unies nommé par l'autorité exclusive du Conseil de sécurité des Nations Unies. Mais j'ai exhorté et j'exhorte maintenant les parties en présence dans l'île d'accepter au moins la recommandation du médiateur relative à la tenue d'entretiens afin de trouver une solution à ce problème.

On a prétendu que l'OTAN a tenté d'intervenir dans cette affaire. Naturellement, l'OTAN a étudié le problème de Chypre, non pas en vue d'assumer les fonctions du médiateur nommé par les Nations Unies, mais uniquement parce que deux membres méditerranéens de l'OTAN, soit la Grèce et la Turquie, pouvaient être impliqués dans cette affaire. Il me fait plaisir de dire que lors de la récente réunion de l'OTAN, la délégation du Canada, tout comme celle d'autres pays, a réussi dans une certaine mesure à assurer la rencontre des ministres des Affaires extérieures de la Grèce et de la Turquie, et il y a tout lieu de croire que les entretiens qui ont débuté à Londres auront des résultats heureux.

Cependant, je ne voudrais pas que le Gouvernement de Chypre croie que le Gouvernement du Canada ignore qu'en dernière analyse c'est à celui-là qu'il incombe de résoudre ce problème. On peut proposer certaines solutions à ce problème mais, en dernier ressort, il appartient à la population de l'île de Chypre d'accepter ou de rejeter ces propositions. Au nom d'un pays qui s'est volontairement engagé dans cette entreprise et qui assume tous les frais qu'entraîne le maintien de ses troupes sur les lieux, vu la situation financière des Nations Unies, je crois fermement que, dans l'intérêt de l'île, de la paix et de l'efficacité des Nations Unies, une solution pacifique s'impose. Poursuivre le conflit ne règle pas le problème, quel que soit le pays qui en prenne l'initiative. J'ai donc des raisons de croire qu'il est encore possible de remédier à cette situation difficile, née de l'évolution historique qui compromet si gravement la paix dans le monde. Si tel est le cas, nos soldats estimeront qu'ils auront défendu une noble cause et les Nations Unies inscriront une réussite de plus dans le cadre de la Charte, quant au règlement de situations qui menacent la paix. . . .

Pour terminer, je reviens aux Nations Unies, dont j'ai parlé au début de mon discours. Le Canada croit fermement que sa participation à l'ONU constitue une pierre angulaire de sa politique étrangère, de même que l'OTAN, son association au Commonwealth et sa proximité des États-Unis. Il est tragique que, depuis deux ans déjà, l'ONU n'ait pas pu complètement traiter de questions politiques de fond, en raison de l'impasse financière dans laquelle elle se trouve à l'heure actuelle.

Je suis le seul en cette Chambre, à avoir été délégué à la Société des Nations. J'ai été délégué à l'avant-dernière Assemblée générale de la Société des Nations. J'ai vu la SDN mourir et disparaître de la scène internationale comme instrument efficace. Cette disparition a été suivie par une des guerres les plus grandes et les plus catastrophiques de l'histoire et, alors que la seconde guerre mondiale n'était pas encore finie, les dirigeants des alliés ont décidé encore une fois d'essayer d'établir une organisation collective de sécurité afin de réduire au minimum les occasions de guerre et de maintenir la paix.

Il y a maintenant 20 ans que les Nations Unies sont à l'œuvre. C'est déjà plus que l'existence de la Société des Nations, mais elles font cependant face actuellement à un très grave problème. L'ONU pourrait subir un tort irréparable si l'on ne résout pas le problème que posent la controverse constitutionnelle et la situation financière.

Qu'on ne s'y méprenne pas. Notre Gouvernement et notre pays ont tout fait, par voie de négociations au sein des Nations Unies et avec les autres pays, pour essayer de résoudre le problème de l'endettement et de régler la question de l'avenir, de sorte que nous nous engagerions à partager la responsabilité du maintien de la paix. C'est toujours notre but. Tout en passant en revue la situation au Vietnam, en République Dominicaine, ainsi que les incidents au Moyen-Orient, nous souhaiterions que les Nations Unies soient assez fortes et qu'elles puissent servir d'instrument pour régler ces situations, de façon à décourager l'intervention unilatérale des États, petits et grands. L'avenir et la paix du monde dépendent du succès avec lequel les Nations Unies fonctionnent.

Je m'unis au secrétaire général, qui a déclaré hier soir:

Nos points faibles sont attribuables à plusieurs éléments, dont, notamment, le peu d'empressement des gouvernements à recourir aux rouages des Nations Unies pour les fins auxquelles ils sont destinés, et à souscrire d'emblée, en actions et en paroles, aux objectifs et idéaux d'ensemble de la Charte.

Je sais parfaitement qu'il est plus facile de parler d'un engagement pratique envers la Charte que de le respecter. Néanmoins, la Charte est, à mon sens, le seul moyen sûr de parvenir à la paix et à la sécurité internationales, qui s'offre, à l'heure actuelle, à tous les pays du monde.

Voilà l'opinion du secrétaire général. Voilà l'opinion du gouvernement canadien. La plupart des Canadiens partagent cet avis, je crois, et le gouvernement actuel, comme son prédécesseur, a tenté par tous les moyens de réaliser cet objectif important et essentiel.

Visite de M. Martin à Chypre

On trouvera à la page 227 le compte rendu que le ministre a fait, à la Chambre, le 14 mai, de sa visite à Chypre.

Réunion ministérielle de l'OTAN

Le 14 mai, M. Martin a fait à la Chambre des communes la déclaration suivante:

... Suivant l'usage établi par mes prédécesseurs, j'aimerais donner un bref compte rendu de la réunion, tenue à Londres cette semaine, des ministres de l'OTAN. . . .

Les réunions de l'OTAN à Londres ont fourni l'occasion d'un examen qui s'imposait des problèmes actuels. On l'a fait avec franchise et compréhension et malgré les divergences de vues qui existent, il faut l'avouer, entre les divers pays sur certaines questions, je suis revenu encouragé par la compréhension fondamentale et la bonne volonté des membres de l'Alliance. Ces réunions ont clairement démontré que les consultations au sein de l'OTAN prennent de plus en plus d'importance. Mais quand il s'agit de faire rapport à la Chambre, je dois imiter tous mes prédécesseurs, c'est-à-dire respecter la nature confidentielle des entretiens qui, inutile de le dire, ont porté sur des problèmes d'importance vitale qui se posent à l'intérieur et à l'extérieur de la zone d'influence de l'OTAN. Cet organisme s'intéresse naturellement à des questions d'envergure mondiale et le Canada, en tant que membre fondateur de l'OTAN, se préoccupe profondément de l'avenir de l'Alliance transatlantique.

En décembre dernier, sur l'initiative du Canada, on a reconnu qu'en raison des changements survenus depuis 1949 au sein comme en dehors de l'Alliance, le temps était venu pour les membres de l'OTAN de tracer la voie pour l'avenir et de reviser les buts et objectifs communs qui cimentent l'Alliance. Nous avons cherché à encourager nos partenaires de l'OTAN à prévoir le genre d'alliance qui, tout en continuant d'assurer la sécurité de ses membres, aurait suffisamment de souplesse pour qu'on puisse l'adapter à toute nouvelle situation.

Lors de la récente réunion à Londres, on a poursuivi cette étude et il est maintenant possible que l'avenir de l'Alliance fasse l'objet de négociations continues au sein du Conseil permanent et à la réunion ministérielle tenue à Paris en décembre prochain, si on le juge à propos. C'est à dessein que j'emploie les mots "si on le juge à propos" car il serait regrettable qu'une mesure projetée sème la désunion au sein de l'OTAN.

Voyageant de Chypre à Londres, j'ai été heureux de pouvoir inaugurer officiellement le consulat général du Canada à Marseille, qui sera sous la direction de M. Eugène Bussière.

En plus de visiter Chypre et d'assister à la réunion de l'OTAN, j'ai eu l'avantage de m'entretenir avec les ministres des Affaires étrangères de France, M. Couve de Murville, et de Grande-Bretagne, M. Stewart, dont je faisais la connaissance, le secrétaire d'État aux Relations avec le Commonwealth, M. Bottomley et M. Anthony Greenwood, secrétaire aux Colonies, avec qui j'ai discuté de questions intéressant les Antilles. J'ai grandement profité de ces entretiens, qui ont porté sur toute une gamme de sujets d'intérêt commun. J'ai aussi eu des entretiens utiles avec un groupe de chefs de missions diplomatiques canadiennes qui s'étaient réunis pour discuter de questions importantes relatives à l'Europe occidentale.

Je suis revenu de ces entretiens convaincu qu'en dépit des différends actuels dans le monde occidental, tous sont bien déterminés à étudier comment l'OTAN peut s'adapter aux circonstances changeantes. Mais il ne peut subsister aucun doute sur la nécessité de préserver cette Alliance dans l'état actuel du monde.

Lorsqu'on lui a demandé, le 14 mai, si, au cours de la conférence de l'OTAN à Londres, il avait "exposé le vœu que le Gouvernement canadien avait annoncé, il y a deux ans, de négocier en vue de renoncer à son rôle nucléaire dans le cadre de l'Alliance de l'OTAN et du NORAD", M. Martin a répondu:

... La conférence réunissait les ministres des Affaires étrangères. Les ministres de la Défense doivent se réunir à la fin du mois. Naturellement, même si on l'avait voulu, cette conférence n'aurait pu offrir la possibilité, de soulever une aussi intéressante question.

Au député s'enquérant "si la proposition relative à une force nucléaire multinationale a été discutée à la conférence de l'OTAN et, si oui, a-t-on décidé de donner suite à la proposition ou de la remplacer par la proposition britannique concernant l'établissement d'une force de ce genre", le ministre répondit:

... La réponse que je viens de donner s'applique, en partie, à la question. ... La question n'a pas été discutée lors des réunions ministérielles, mais ... un groupe de travail qui a été constitué est saisi, pour étude, de deux projets de forces multilatérales: la force nucléaire alliée proposée par le Gouvernement britannique, et le projet américain de force multilatérale, qui a subi certaines modifications. Le Canada a été prié de prendre part aux travaux de ce comité, mais comme nous n'avons reçu une invitation que quatre ou cinq jours avant la réunion, le Gouvernement n'a pas encore eu le temps de décider s'il y participera.

CONFÉRENCES PROCHAINES

- Conférence internationale du Travail, 49^e session: Genève, 2 au 25 juin.
- Comité de l'OAA pour l'étude des problèmes relatifs aux produits de base, 38^e session: Rome, 7 au 18 juin.
- Réunion des ministres de l'Agriculture de l'OCDE: Paris, 17 et 18 juin.
- Conférence des premiers ministres du Commonwealth: Londres, 17 au 25 juin.
- Conseil de l'OAA, 44^e session: Rome, 21 juin.
- Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale, 15^e session: Montréal, 22 juin au 19 juillet.
- Institut panaméricain de géographie et d'histoire, 8^e assemblée générale: Guatemala, 25 juin au 10 juillet.
- Conseil économique et social, 39^e session: Genève, 30 juin au 30 juillet.
- Troisième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants: Stockholm, 9 au 18 août.
- Deuxième session du Conseil du commerce et du développement de l'UNCTAD: Genève, 24 août au 14 septembre.
- Conférence mondiale de la population: Belgrade, 30 août au 10 septembre.
- Assemblée générale des Nations Unies, reprise de la dix-neuvième session: New-York, 1^{er} septembre.
- Agence internationale de l'énergie atomique, 9^e conférence générale: Tokio, 20 au 30 septembre.
- Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications: Montréal, septembre à novembre.
- Assemblée générale des Nations Unies, vingtième session: New-York, 21 septembre.
- Conférence biennale de l'OAA: Rome, novembre et décembre 1965.
- Comité consultatif du Plan de Colombo: Karachi, 15 novembre au 2 décembre.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. W. F. S. Beattie, du haut-commissariat du Canada à Colombo, est affecté à l'administration centrale, à compter du 1^{er} avril 1965.
- M. G. I. Warren, de l'ambassade du Canada à La Havane, est affecté à l'administration centrale, à compter du 15 avril 1965.
- M. C. J. Webster, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la CISC à Phnom-Penh, à compter du 18 avril 1965.
- M. E. Bussière est nommé consul général du Canada à Marseille, à compter du 24 avril 1965.
- M. J.-R. Roy, de l'ambassade du Canada à Caracas, est affecté à l'ambassade du Canada à Bonn, à compter du 2 mai 1965.
- M^{lle} M. P. Shea, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à Bonn, à compter du 3 mai 1965.
- M. C. E. McGaughey, du haut-commissariat du Canada à Kuala-Lumpur, est affecté au haut-commissariat du Canada à Accra, à compter du 5 mai 1965.
- M. R. C. D. Looye est entré au ministère des Affaires extérieures le 10 mai 1965 à titre d'agent d'administration junior.
- M. J. T. Boehm est entré au ministère des Affaires extérieures le 10 mai 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. P. J. A. Hancock, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Belgrade, à compter du 11 mai 1965.
- M. C. V. Svoboda, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à La Havane, à compter du 11 mai 1965.
- M. J.-M. Déry, de la délégation du Canada auprès de la CISC à Phnom-Penh, est affecté à l'administration centrale, à compter du 14 mai 1965.
- M. S. H. Heeney, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Dar-es-Salaam, à compter du 14 mai 1965.
- M^{lle} M.-R. Vézina, du haut-commissariat du Canada à Londres, est affectée au haut-commissariat du Canada à Kingston, à compter du 15 mai 1965.
- M. P. Resnick est entré au ministère des Affaires extérieures le 17 mai 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. T. W. Plumtre est entré au ministère des Affaires extérieures le 17 mai 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M^{lle} C. Gillies, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affectée à l'administration centrale, à compter du 18 mai 1965.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Espagne

Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Espagne concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Signé à Ottawa le 8 septembre 1964.

Instruments de ratification échangés à Madrid le 14 mai 1965.

En vigueur le 14 mai 1965.

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'établissement, le fonctionnement et l'entretien d'une zone d'essais de torpilles dans le détroit de Georgie.

Ottawa, le 12 mai 1965.

En vigueur le 12 mai 1965.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Protocole renouvelant l'Accord de commerce entre le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, signé le 29 février 1956 et renouvelé le 18 avril 1960.

Signé à Ottawa le 16 septembre 1963.

Instruments de ratification échangés à Moscou le 12 mai 1965.

En vigueur le 12 mai 1965.

Multilatéral

Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, 1960.

Faite à Londres le 17 juin 1960.

Signée par le Canada le 17 juin 1960.

Instrument d'acceptation du Canada déposé le 26 mai 1965.

En vigueur le 26 mai 1965.

Publication

Recueil des Traités 1964 N° 16. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à la suppression de certains postes de radar du réseau continental de défense par radar. Washington, le 25 mai 1964. En vigueur le 25 mai 1964.

AH

Vol. 2

A pro

Visite

Visite

Group

Progr

et

Le Ca

Ouver

Les p

Le Ca

Cr

Les af

Déc

Le a

Con

Confé

Nomin

dan

Les T

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$1.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XVII N° 7

Table des matières

Juillet 1965

A propos du Vietnam	274
Visite du premier ministre de l'Inde	293
Visite du chah d'Iran	302
Groupe interparlementaire Canada-États-Unis	305
Programmes de formation et d'assistance technique et scolaire du Canada	307
Le Canada et le Népal	315
Ouverture de consulat général du Canada à Marseille	319
Les provinces et le pouvoir de conclure des traités	322
Le Canada ratifie les Conventions de la Croix-Rouge de Genève	324
Les affaires extérieures au Parlement Déclaration au sujet de l'uranium	326
Le contingent canadien à Chypre	327
Contributions volontaires au trésor de l'ONU	327
Conférences prochaines	329
Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada	329
Les Traités	331

A propos du Vietnam

Le 10 juin 1965, devant le Comité permanent des Affaires extérieures, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a fait la déclaration suivante au sujet du Vietnam.

J'ai une déclaration à faire sur le Vietnam, sujet qui nous importe le plus à l'heure actuelle. A la Chambre des communes, vendredi dernier, j'ai exposé au long la position du gouvernement sur cette question. Cependant, le temps était limité pour le faire et personne n'a eu l'occasion de poser des questions, ni de présenter des réfutations. C'est pourquoi, avec votre permission, je traiterai ce matin de la situation vietnamienne. Je voudrais réfuter certaines des choses qu'on a dites à ce sujet, non pas dans un esprit de polémique, mais pour exposer les faits et vous donner ainsi le tableau le plus objectif possible de cette situation critique. Si cette proposition est satisfaisante, monsieur le Président, c'est ainsi que je vais procéder.

Je suis heureux qu'une pareille occasion me soit offerte d'exposer notre façon de voir le problème qui existe au Vietnam, où le monde affronte une des situations les plus complexes et les plus dangereuses que nous ayons vues depuis plusieurs années. Bien sûr, dans notre pays comme ailleurs, nous avons la grande crainte que la politique actuellement poursuivie au Vietnam par les principales parties ne conduise à un conflit général.

Liberté de manœuvre du Canada

Pour sa part, le Canada n'est pas directement en cause dans cette crise à titre de protagoniste et cela, joint à notre position indépendante au Vietnam, nous confère une certaine liberté de manœuvre que nous avons essayé d'utiliser aussi sagement et aussi utilement que nous savons le faire dans l'intérêt de la paix mondiale. A maintes reprises, nous avons participé à des appels à la modération adressés à tous les intéressés. Nous l'avons fait dans chaque cas à condition que l'appel fût adressé également à tous les intéressés. Nous étions et nous sommes encore d'avis que, si ces appels étaient écoutés, ils pourraient atténuer ou même faire cesser *de facto* les hostilités, ce qui, survenant avant ou pendant une conférence, aurait un effet tranquilisant sur la situation et rendrait la discussion féconde.

Nous avons aussi sondé la possibilité de contacts préliminaires qui pourraient s'organiser dans les coulisses d'une conférence portant par exemple sur le Laos, petit pays d'Indochine, ou, comme on l'a proposé plus récemment, lors d'une conférence sur le Cambodge. Il est regrettable que l'Union soviétique, entre autres, n'ait pas conservé l'intérêt que lui avait inspiré cette dernière idée et n'ait pas agi après que les Gouvernements britannique et américain eurent consenti à participer à une telle conférence.

Sondage de l'opinion publique

En outre, nous avons nous-mêmes fait discrètement nos propres sondages d'opinions afin de connaître les positions des parties intéressées et de voir s'il existerait un terrain commun sur lequel nous pourrions bâtir ou aider d'autres à bâtir. Malheureusement, la diplomatie, surtout dans ce contexte, est une forme d'activité dont le succès varie en proportion inverse de la publicité qui l'accompagne. Les positions des gouvernements, surtout celles des gouvernements communistes, tendent à se durcir sensiblement quand elles sont exposées aux pleins feux de l'attention publique.

J'ai dit à la Chambre lundi que notre rôle au Vietnam n'avait pas été passif et que nous avons tenté d'utiliser les voies que nous ouvrait notre participation à la Commission pour établir des contacts avec le Nord-Vietnam. Au cours des huit mois qui ont précédé le 31 mai, notre commissaire à Saigon a fait plusieurs voyages à Hanoï, la capitale du Nord-Vietnam.

Au cours de ces visites, il a eu des entretiens avec des personnalités et des dirigeants locaux pour tenter de connaître la position du Gouvernement nord-vietnamien. Je lui ai demandé de se rendre à Hanoï le 31 mai et de voir quelqu'un de haut placé dans le Gouvernement nord-vietnamien, le premier ministre ou le ministre des Affaires étrangères, ce qu'il a fait.

C'est le plus récent contact qu'il a eu et, bien que son rapport ne soit pas encourageant, je tiens à dire que nous n'avons pas renoncé à de tels sondages. Notre commissaire, M. Seaborn, est un fonctionnaire fort expérimenté et compétent. Il a toute qualité pour une importante mission aussi délicate. Il a eu une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères le 31 mai et a exprimé l'inquiétude du Canada et son désir de jouer un rôle utile s'il le peut.

Il a cherché à faire éclaircir la position du Gouvernement nord-vietnamien, y compris sa réaction devant la récente pause dans les bombardements. Naturellement, je ne peux donner beaucoup plus de détails à ce sujet pour le moment, mais je tiens à dire que le ministre des Affaires étrangères a répété à maintes reprises que les quatre conditions précédemment énoncées par le premier ministre du Nord-Vietnam, le 8 avril, constituaient, dans leur ensemble, la base de tout règlement aux yeux du Gouvernement de Hanoï.

Les conditions du Nord-Vietnam

Les termes officiels de ces conditions ne se citent pas aisément de mémoire et, pour qu'elles soient inscrites en permanence au compte rendu, je cite mot à mot le texte officiel.

Il me faut tout d'abord préciser que le président des États-Unis, après que M. Pearson eut proposé une pause dans les bombardements, a annoncé au monde que les États-Unis entameraient des négociations avec Hanoï sans aucune condition préalable et que, peu après, le Gouvernement de Hanoï a répondu en déclarant qu'auparavant il faudrait que fussent réalisées les quatre conditions que je vais maintenant citer textuellement. Voici quelles sont ces quatre conditions, qui ont aussi été confirmées à M. Seaborn le 31 mai:

1. Reconnaissance des droits nationaux fondamentaux du peuple vietnamien: paix, indépendance, souveraineté, unité et intégrité territoriales. D'après les Accords de Genève, le Gouvernement des États-Unis doit retirer du Sud-Vietnam toutes ses troupes, tout son personnel militaire et toutes ses armes sans exception, démolir toutes les bases militaires américaines dans ce pays et annuler son alliance militaire avec le Sud-Vietnam. Il doit mettre fin à sa politique d'intervention et d'agression dans le Sud-Vietnam. D'après les Accords de Genève, le Gouvernement des États-Unis doit cesser ses actes de guerre contre le Nord-Vietnam et cesser entièrement d'empiéter sur le territoire et la souveraineté de la République démocratique du Vietnam.

2. En attendant la réunification pacifique du Vietnam et pendant que le Vietnam sera encore temporairement divisé en deux zones, les dispositions militaires des accords conclus à Genève en 1954 sur le Vietnam devront être rigoureusement respectées; les deux zones devront s'abstenir de toute alliance militaire avec des pays étrangers et ne devront pas avoir dans leur territoire de bases militaires, de troupes ni de personnel militaire étrangers.

3. Les affaires internes du Sud-Vietnam doivent être réglées par le peuple vietnamien lui-même, en conformité du programme du Front national pour la libération du Sud-Vietnam sans aucune intervention étrangère.

4. Le peuple vietnamien des deux zones doit régler lui-même la réunification pacifique du Vietnam sans aucune intervention étrangère.

Voilà donc les conditions qu'il appelle "claires et nettes" posées par le Gouvernement du Nord-Vietnam. Je crois qu'elles constituent une position intransigeante et je dois dire que, depuis que M. Seaborn est allé à Hanoï, nous savons que certains des points soulevés par ces quatre conditions n'ont reçu aucun éclaircissement satisfaisant.

Le véritable problème est d'interpréter cette position et de voir s'il est possible de la faire concorder avec les exigences des autres parties intéressées. C'est une tâche d'une extrême délicatesse. Étant donné que nous-mêmes et d'autres pays continuons nos efforts, je ne puis donner de précisions sans compromettre le succès de certains des pourparlers qui, en fait, se poursuivent en ce moment.

Je tiens à donner au Comité l'assurance que nous sommes aussi en étroite liaison à Ottawa et, par l'entremise de nos représentants à l'étranger, avec les Gouvernements britannique et américain, avec le Gouvernement sud-vietnamien et avec les autorités de Paris, de Moscou et de Nouvelle-Delhi, pour ne mentionner que quelques-unes des voies les plus actives.

Tout en recherchant une solution diplomatique, nous voulons qu'il n'y ait aucune méprise quant aux causes profondes des hostilités actuelles et quant à notre profond désir de paix. Je crois qu'il serait dangereux de mal juger les responsabilités fondamentales de ceux qui sont directement impliqués et de diriger nos appels et nos efforts seulement vers ceux dont nous savons qu'ils sont plus susceptibles d'entendre la voix de la raison et de leur conscience et de nous écouter. A mon avis, il serait naïf de faire pression seulement sur ceux qui sont le plus sensible à nos inquiétudes. Ce serait même nettement dangereux, et je dis bien "dangereux" parce que les conséquences d'un refus de fonder la politique à suivre sur les faits et sur une évaluation réaliste des objectifs ne peut qu'amener un désastre encore plus grand que celui qu'on désire empêcher.

En 1930, nous avons connu la politique d'apaisement et nous savons trop bien où elle nous a conduits.

Conclusion inéluctable

Or, je crois que l'ensemble des preuves dont nous disposons — et j'en dirai plus à ce sujet — mène inéluctablement à la conclusion que ce qui se passe aujourd'hui au Vietnam est un conflit armé qui a ses origines dans la théorie et la pratique des guerres dites de "libération" avec soutien clandestin mais terriblement important de l'étranger. Si on laisse cette forme d'agression indirecte réussir, les conséquences pour la paix du monde seront incalculables. J'ai longuement traité ce problème à la Chambre le 28 mai. Je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit, mais qu'il me suffise de dire que si le Nord-Vietnam réussissait à s'emparer de tout le Vietnam par la force, si le reste du monde consentait à voir cela se produire sans bouger et se disait faiblement qu'après tout ce n'est qu'une autre rébellion interne et qu'il faut se résigner à accepter l'inévitable, nous nous rendrions coupables, à mon sens, d'une erreur semblable aux fautes commises à Munich et, avant cela, à la Société des Nations. L'agression est l'agression, qu'elle se passe en Europe, en Éthiopie ou au Vietnam.

Certes, je suis profondément conscient du danger qu'il y a à répondre à l'agression par des moyens militaires seulement; en plus des perspectives d'escalade, une riposte exclusivement militaire nous ferait courir le dangereux risque de forcer l'Union soviétique à prendre une position qui la ferait riposter elle aussi ouvertement par les moyens militaires pour démontrer qu'elle est prête à soutenir une autre puissance communiste et qu'elle en est capable. Naturellement, une telle réponse soviétique pourrait compromettre, voire détruire les progrès que l'Ouest a réalisés en entamant un dialogue restreint mais sensé avec l'Union soviétique. Ce dialogue est l'un des piliers sur lesquels repose la paix du monde en ce moment. Par conséquent, une riposte exclusivement militaire à l'agression pourrait détruire l'une des raisons de résister à la poussée ouverte d'un mouvement communiste militant.

Or, ce ne peut être là une perspective très attirante: d'une part, en se rendant à l'agression communiste, on ne fait que retarder le jour où il faudra prendre une attitude plus ferme; d'autre part, en résistant par des moyens exclusivement militaires, on fait surgir le spectre d'un conflit plus étendu qui dépassera le périmètre du Vietnam. Les deux termes de l'alternative sont inacceptables et, parce qu'ils sont inacceptables, il est indispensable de nous appliquer avec la plus grande détermination à trouver une solution par quelque autre moyen.

J'ai dit à maintes reprises et je répète aujourd'hui que la négociation est la seule avenue acceptable. Notre objectif est de faire commencer des négociations. Nous n'avons pas perdu de temps et nous n'avons épargné aucun effort dans la poursuite de cet objectif.

Nécessité d'une conférence

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, je ne pense pas et le gouvernement ne croit pas que les mesures militaires dans une situation semblable apporteront une solution, et les dangers d'escalade sont évidents. On doit faire preuve de la plus grande

modération de part et d'autre pour que le conflit ne s'étende pas. Je crois que cela est compris. Il faut qu'il y ait un effort concerté pour négocier un règlement satisfaisant, et la méthode la plus évidente serait de tenir une conférence internationale où ces problèmes pourraient être réglés. Depuis le début, le Canada recommande la tenue d'une conférence pour mettre fin à cette guerre. Nous avons recommandé une suspension des hostilités depuis le début, que cette suspension survienne à l'occasion d'une conférence sur le Laos ou le Cambodge, d'une conférence des puissances de Genève ou d'une autre conférence quelconque qui permettrait aux parties de commencer à discuter afin d'établir au moins un climat temporaire de tranquillité. Il faut reconnaître, cependant, que pour y arriver, il faut qu'il y ait assentiment de part et d'autre. Les États-Unis se sont clairement déclarés disposés à consentir à une telle conférence sans poser de conditions préalables. Le triste fait est qu'il n'y a pas de réponse satisfaisante de Hanoi. Nous avons voulu le vérifier nous-mêmes et nous l'avons fait le 31 mai par l'entremise de M. Seaborn.

J'ai éprouvé du réconfort à apprendre que M. Stewart, secrétaire britannique aux Affaires étrangères, avait fait la semaine dernière, aux Communes, à Londres, la déclaration suivante:

Le but du Gouvernement de Sa Majesté est d'obtenir une conférence pour que les hostilités cessent et qu'un règlement durable intervienne. Cela devient d'autant plus nécessaire que la guerre se poursuit et s'intensifie.

Je suis tout à fait d'accord. Je l'ai déjà dit, non seulement est-ce là notre but mais cela reste l'objectif des tentatives diplomatiques que nous faisons. Mais le problème, c'est de mettre en marche une telle conférence.

Rôle du secrétaire général

Ce problème me préoccupait beaucoup il y a quelques semaines, et je suis allé aux Nations Unies voir le secrétaire général. Je me rendais compte que la crise constitutionnelle et financière des Nations Unies ne permettait pas à cet organisme d'intervenir efficacement. Mais le secrétaire général possède une grande influence, et je voulais obtenir moi-même l'assurance que U Thant tenait à tout faire pour amener les parties à se rencontrer. J'ai maintenant acquis la conviction qu'il s'est employé avec beaucoup de sagesse et de diligence à atteindre cet objectif. Mais, pour être efficace, tout appel du secrétaire général doit obtenir une réponse des deux côtés et non pas d'un seul. Il ne m'appartient pas de dire de quelle façon le secrétaire général devrait juger à propos de s'attaquer à ce problème, mais le fait qu'il n'a fait rien d'autre que recourir à une diplomatie discrète indique clairement, je pense, quels sont, à son avis, les résultats à attendre en ce moment. Il faut manifestement deux parties pour négocier; il faut que, de part et d'autre, on se rende compte que la force est insuffisante et inacceptable et que, de part et d'autre, on soit disposé à composer pacifiquement les différends.

Depuis le discours prononcé par le président Johnson le 7 avril, les États-Unis ne cessent de répéter qu'ils sont disposés à entreprendre des négociations. Malheureusement, on n'a pas eu la même manifestation de la part de l'autre côté, qui a rejeté péremptoirement toute idée qu'il pourrait être préférable de discuter

les différends au lieu de faire la guerre.

D'autre part, il est vrai que, dans cette situation, il y a de grandes questions de prestige en jeu et que, de tous côtés, comme on dit, il est important de "sauver la face". Pour cette raison, on ne peut s'approcher que lentement et pas à pas de la table des négociations. Je rappelle aux membres du Comité que, lorsque les dix-sept puissances non alignées ont lancé de Belgrade leur appel à toutes les parties les invitant à cesser le feu et à entamer des négociations pour mettre fin au conflit au Vietnam, le Canada a été le premier pays à accepter l'élément essentiel de cet appel. C'était que les négociations fussent commencées sans condition préalable.

Rejet d'une solution militaire

Jusqu'ici, je n'ai parlé que des efforts diplomatiques que nous avons déployés et que nous continuerons de déployer. Je sais que vous vous rendez compte de la complexité de la situation que nous affrontons. Les solutions simples ne donneront rien, si attrayantes qu'elles puissent paraître. Je tiens à répéter ce que j'ai dit à la Chambre le 28 mai; c'est que nous avons toujours considéré depuis le début qu'une solution militaire seule n'était ni à souhaiter ni possible dans une situation semblable. Depuis le début, notre objectif a été de réaliser une suspension des hostilités; notre objectif est la négociation, peu importe où et quand, pourvu qu'elle vise à un règlement équitable.

Nous prenons tous les moyens que nous pouvons, seuls ou de concert avec d'autres pays, pour essayer de sortir de cette impasse.

Dans les annales diplomatiques, je pense que les échecs les plus retentissants ont résulté de solutions à des problèmes pressants qu'on avait conçues trop hâtivement, sans assez de réflexion et sur des bases trop mal assises sur des faits pertinents.

Pour résoudre un problème, il est d'abord nécessaire de le comprendre. Je voudrais parler de la nature du problème au Vietnam tel que nous le voyons. Personne n'est heureux de la situation qui règne au Vietnam. Nous nous rendons tous compte des dangers que présenterait une extension du conflit ou l'intervention d'autres puissances. Trois des plus puissantes nations du monde s'y trouvant impliquées, y compris la plus puissante nation d'Asie et aussi la plus peuplée du monde. L'enjeu saute aux yeux. Cependant, il nous faut examiner tous les aspects du problème afin de le comprendre parfaitement et de l'affronter convenablement.

Le Canada, puissance non combattante

J'espère qu'il est clair que la position du Gouvernement canadien, à titre de non-combattant et à titre de membre de la Commission, est de tout faire en vue de la pacification. Nous avons acquis une longue expérience en Indochine. Nous faisons partie de la Commission de surveillance avec l'Inde et la Pologne depuis onze ans. Cela nous a fourni l'occasion de faire une évaluation objective; cela

nous a donné une responsabilité dont nous devons nous acquitter en conformité de nos engagements internationaux.

Dire que ce qui se passe au Vietnam est "une pure et simple rébellion interne", c'est nier clairement les faits établis, qui indiquent sans l'ombre d'un doute que l'élément essentiel a été l'intervention nord-vietnamienne, limitée au début puis prenant constamment plus d'ampleur et de virulence.

Par suite de l'inexpérience du Sud-Vietnam dans l'exercice de son autonomie, après la Conférence de Genève en 1954, les communistes ont pu lancer le mouvement subversif maintenant connu sous le nom de Viet-Cong et ce mouvement n'est parvenu à s'implanter qu'avec l'aide matérielle et la direction politique reçues de l'extérieur.

Avant d'arriver ici ce matin, je me suis longuement demandé si je devrais aller plus loin que cela en présence du Comité. J'en ai déjà dit beaucoup, mais c'est la meilleure occasion que le gouvernement ait eue jusqu'ici d'exposer devant le groupe le plus compétent de notre Parlement les faits que nous affrontons à titre de membre de cette Commission. Tout en me rendant compte des risques que comporte cette partie de mon exposé, j'estime qu'il est de mon devoir de porter les faits suivants à la connaissance du Comité et je vais donc le faire.

Il s'en trouve pour nier que le Nord-Vietnam soit profondément engagé dans la guerre en cours dans le Sud ou qu'il l'ait provoquée. D'après eux, rien ne prouve que le Nord-Vietnam soit impliqué et que, par conséquent, c'est à tort que les États-Unis d'Amérique et les autres pays qui, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, sont maintenant impliqués, prétendent qu'ils aident le Sud-Vietnam à résister à une agression du dehors. Je crois que cet argument est fautif à sa base et qu'il est dangereux.

Preuve de l'agression

Les faits n'ont pas toujours été convenablement présentés. Il y a naturellement là des facteurs de sécurité, mais les preuves existent, je vous l'assure, et elles abondent. Ceux qui prétendent que le Nord-Vietnam n'est jamais intervenu dans les affaires du Sud-Vietnam ignorent, par exemple, à quelles conclusions est arrivée sur cette question la Commission internationale dans son rapport spécial du 2 juin 1962. Dans ce rapport, l'Inde et le Canada ont été d'accord pour dire qu'il existait des preuves justifiant de conclure que le Nord-Vietnam, violant les engagements pris aux termes de l'Accord conclu en 1954 pour cesser le feu, avait encouragé, inspiré et stimulé des formes d'activité visant à renverser les autorités dans le Sud. Ce rapport spécial de 1962 donnait aussi d'autres précisions au sujet de la situation au Vietnam, et je reviendrai là-dessus plus loin. Pour le moment, je désire simplement faire observer qu'un jugement international impartial a été porté sur cette question et que ce jugement est contraire au Nord-Vietnam. Ce jugement a été prononcé par les membres de la Commission internationale pour la surveillance, par la majorité formée de l'Inde et du Canada, l'autre membre de la Commission étant la Pologne. Cependant, ce rapport ne

devenait un problème en 1962; au contraire, le problème a subsisté et s'est même considérablement aggravé. Les preuves de son existence ont aussi augmenté.

J'ai déposé le rapport spécial à la Chambre en mars. Il est à la disposition des membres du Comité, et je pense qu'il est indispensable de le lire pour bien comprendre cette situation, qui est fort complexe et regrettably dangereuse.

Pour comprendre la situation que nous affrontons au Vietnam, je crois qu'il nous faut étudier une partie de l'histoire extraordinairement complexe de ce petit pays. C'est précisément parce qu'on semble perdre de vue ou négliger beaucoup de ces complexités quand on analyse le problème que je désire attirer l'attention maintenant sur certains des facteurs pertinents auxquels je songe.

A la fin de la guerre d'Indochine en 1954, au cours de laquelle, et même auparavant, la France avait tenté sans succès d'établir un régime constitutionnel au Vietnam, deux gouvernements s'y étaient constitués qui prétendaient tous deux parler au nom du peuple vietnamien et qui participèrent à la Conférence de Genève.

Le Viet-minh

D'un côté, il y avait le régime de Ho Chi-Minh qui avait débuté comme mouvement de résistance contre le colonialisme, désigné sous le nom de Viet-minh et suivant les directives communistes. Les communistes prirent rapidement la direction de tous les éléments de ce mouvement. Bien qu'il ait joué un rôle actif dans la résistance à l'invasion japonaise, on ne saurait attribuer au Viet-minh, du point de vue historique, le mérite d'avoir chassé les Japonais du Vietnam en 1945. Le Viet-minh avait été organisé en mai 1941, alors que le parti communiste indochinois, ayant adopté une politique de Front national, tenta de rallier les divers groupes non communistes. Pendant la guerre, le Viet-minh aida aux Alliés en leur fournissant des renseignements d'ordre militaire, en distribuant des tracts publicitaires et dirigeant quelques attaques contre les troupes japonaises. Toutefois, le parti communiste indochinois consolidait simultanément son emprise sur le Front national, en prenant les devants sur la pléthore de groupes nationalistes non communistes manquant de toute organisation ou en les éliminant. En mars 1945, les Japonais craignant un débarquement des armées alliées se débarrassèrent du simulacre d'administration française de Vichy. Les troupes françaises furent internées (et restèrent captives jusqu'au désarmement des Japonais par les Alliés) et les administrateurs français furent mis en état d'arrestation.

En conséquence, l'effondrement soudain du Japon en août 1945 ayant surpris les Alliés au moment où ils ne s'étaient pas encore préparés aux conséquences politiques qui devaient en résulter pour le sud-est de l'Asie, il se produisit un vide politique au Vietnam que le Viet-minh tenta de combler rapidement. Deux jours après la capitulation du Japon, le Viet-minh fit son apparition à Hanoï. Sans diriger aucune attaque contre les Japonais, cet élément communiste s'occupait de chasser tous les autres groupements nationalistes des rues de la ville. N'ayant

à vaincre aucune résistance des groupes non communistes désorganisés, des Japonais devenus indifférents ou des Français prisonniers, Ho Chi-Minh forma le 29 août un gouvernement provisoire dont tous les postes clés étaient détenus par des membres du parti communiste indochinois ou du Viet-minh.

Naturellement, cela n'est qu'un résumé très sommaire de la période confuse de l'histoire du Vietnam après l'effondrement du régime japonais. A cause de la brièveté de la période que j'ai à ma disposition, j'ai omis toute mention du rôle joué par les Chinois dans ces événements, du retour des Français et de leurs tentatives infructueuses en vue d'en venir à une entente avec le gouvernement de Ho Chi-Minh. J'ai mentionné l'attitude du Viet-minh envers les Japonais parce que ce point a été soulevé à la Chambre récemment et parce que je voulais éclaircir l'origine de ce mouvement et le fait qu'il prit de l'importance à cause de la carence de toute autorité et non pas à la suite d'une guerre anti-coloniale. Celle-ci n'eut lieu que plus tard.

Naturellement, chacun des membres de la Chambre a le devoir d'exposer les faits comme il les entend. Ceux des membres du gouvernement qui possèdent des renseignements particuliers ont aussi le devoir de les divulguer et c'est ce que je fais. Aucune occasion favorable ne s'était offerte auparavant au cours du débat à la Chambre.

Le Sud-Vietnam

Mais revenons aux deux Vietnams représentés à Genève en 1954. La seconde voix entendue était celle du régime du Sud installé à Saigon, l'État du Vietnam comme on l'appelait alors, à qui les Français avaient accordé l'indépendance au début de la conférence. Le Gouvernement du Sud tout en étant aussi anti-colonialiste que celui du Nord, était en même temps anti-communiste, non seulement pour des motifs idéologiques, mais par crainte qu'un Vietnam communiste devienne tout simplement un protectorat de la Chine, sort que les Vietnamiens ont toujours redouté et repoussé, du fait qu'ils sont un petit peuple voisin d'une grande et puissante nation. Il est encore important à ce sujet de rétablir les faits dans leur contexte historique si l'on veut comprendre clairement le problème. Bien que l'ingérence des grandes puissances ait toujours été un élément d'importance considérable dans toute l'histoire du Vietnam, il serait erroné de penser que cette histoire est celle d'une longue lutte contre l'agression étrangère. Les Chinois furent expulsés du Vietnam en 939; bien qu'ils aient continué d'exercer leur influence au Vietnam. Ce pays conserva son indépendance jusqu'en 1407 alors que les Chinois rétablirent leur autorité. Cette période ne dura que vingt ans et les Vietnamiens recouvrèrent leur indépendance en 1427. Mais le Vietnam d'alors n'avait pas les mêmes limites territoriales qu'aujourd'hui et la période qui suivit la défaite du régime chinois fut marquée d'une progression de la domination vietnamienne vers le sud et par une lutte incessante entre les dynasties rivales. L'unité nationale ne fut établie qu'en 1802, mais à la suite d'une guerre féodale et dynastique et non pas anti-impérialiste dans le sens ordinaire. Bien

que les Français aient eu auparavant des vues coloniales sur l'Indochine, ce n'est qu'en 1880 qu'ils réussirent à subjuguier le Vietnam. Il n'est donc pas tout à fait exact de qualifier d'indépendance la brève période de liberté dont les Vietnamiens purent jouir dans la dernière partie du XIX^e siècle entre le départ des Chinois et l'arrivée des Français.

J'ai fait ce bref historique, qui est loin d'être complet et ne saurait l'être davantage dans la brève période qui m'est accordée, en partie parce que je désirais mettre les choses au point et en partie parce qu'il est essentiel de comprendre que la division du Vietnam n'a pas été imposée par l'Ouest dans son propre intérêt mais a plutôt résulté de la division des forces politiques vietnamiennes en deux secteurs, le communiste et le non communiste.

En outre, il est essentiel de savoir qui était représenté à Genève en 1954 et qui a pris des engagements avant de se prononcer sur les événements subséquents.

L'Accord de Genève

L'Accord conclu à Genève en 1954 comprenait deux parties principales: un cessez-le-feu signé par le haut-commandement français de l'époque et l'Armée populaire du Vietnam (le Viet-minh) et une Déclaration finale. Le premier document est un accord militaire stipulant un regroupement des forces en présence et contenant des dispositions en vue de la séparation des combattants et de l'immobilisation des forces et de l'armement militaires. La Déclaration finale, d'autre part, était un document essentiellement politique. Il contient la mention que le 17^e parallèle ne doit pas être considéré comme une ligne de démarcation permanente et laisse entrevoir des perspectives d'élections nationales pour 1956.

Je me permettrai ici une parenthèse. Il y a une semaine environ, la République populaire de Chine a annoncé que cette ligne de démarcation n'a plus sa raison d'être. J'ai exprimé des doutes quant à l'acceptation rapide et complaisante par le peuple ou le Gouvernement du Nord-Vietnam de cette déclaration de la République populaire de Chine.

Il est évident que les rédacteurs et les signataires de ces documents anticipaient que le règlement final comporterait probablement la main-mise du Viet-minh sur tout le territoire du Vietnam.

Mais le point important de cette analyse se trouve dans la phrase "les rédacteurs et les signataires" des documents de Genève. Les chefs du Sud-Vietnam se rendant parfaitement compte des objectifs du Viet-minh rejetèrent les termes de l'Accord de Genève avant même qu'il soit signé en invoquant l'argument que la division du Vietnam était contraire aux intérêts du peuple vietnamien parce qu'elle cédait aux communistes la moitié du pays. L'attitude du Gouvernement de Saïgon qui, il ne faut pas l'oublier, était un organisme politique indépendant luttant contre toute tentative des grandes puissances de lui imposer des conditions de règlement, fut clairement définie dans une déclaration séparée de M. Tran Van Do, réapparu récemment sur la scène politique et présentement vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Vietnam. Il serait utile que le

texte de cette déclaration soit distribué aux membres du Comité car il fait voir clairement que le Gouvernement du Sud-Vietnam n'approuvait pas l'Accord de Genève, pas plus d'ailleurs que les États-Unis.

Le rejet de la partie politique de l'Accord de Genève par le Gouvernement du Sud-Vietnam et les motifs qu'il invoquait sont souvent oubliés par ceux qui soutiennent que le Gouvernement de Saïgon est une créature des États-Unis et une entité politique dont l'existence est en violation de l'Accord de Genève.

Entente franco-chinoise

Ayant rejeté les termes de cet accord avant même qu'il soit signé et ayant réservé ses droits en vue de la protection de ses propres intérêts, on ne saurait avec raison l'accuser de violer ses obligations internationales, comme on l'a prétendu l'autre jour à la Chambre des communes. Autrement, ce serait dire que les grandes puissances peuvent imposer leurs volontés aux États plus petits et plus faibles. En réalité, il existe des preuves que la division du Vietnam fut le résultat d'une entente conclue à Genève entre la France et la Chine, les deux puissances coloniales traditionnelles au Vietnam. Les Nord-Vietnamiens acceptèrent cette division parce qu'ils espéraient qu'elle ne serait que temporaire et qu'ils pourraient éventuellement obtenir ce qu'ils désiraient, c'est-à-dire la main-mise sur tout le territoire du Vietnam par le moyen du genre d'élections mentionnées vaguement au paragraphe 7 de la Déclaration finale.

Les Sud-Vietnamiens, convaincus que ces élections ne seraient qu'un camouflage pour la prise du pouvoir par les communistes, repoussèrent cette proposition dès le début.

Je me souviens d'avoir discuté avec le président Diem la question de savoir s'il valait mieux maintenir la Commission en Indochine ou tenir des élections comme il était prévu par l'Accord de Genève. Il me rappela alors, tout naturellement, que le Sud-Vietnam n'avait pas signé cet accord et qu'il fallait maintenir la Commission jusqu'à ce que de véritables élections impartiales puissent avoir lieu. Je ne prétends pas que cette attitude de sa part était correcte, mais j'en fais mention parce qu'elle fait partie de l'impression générale qui me guide lorsque je tente de juger la situation.

Improbabilité d'élections libres

Tout en réaffirmant leur désir de voir le Vietnam réuni, les Sud-Vietnamiens soutiennent que des élections générales ne seraient valides que si les électeurs étaient absolument libres et qu'avec le régime communiste de Hanoï il est peu probable que cette condition puisse se réaliser pour cette moitié du pays. J'ai eu la confirmation de cette opinion lors de ma visite de trois jours au million de réfugiés établis aux environs de Saïgon. Ils venaient tous du Nord. La plupart étaient des chrétiens qui avaient fui comme tant d'autres réfugiés l'ont fait en Europe devant le danger de l'empiètement communiste.

Devant cette situation il nous est utile de songer aux nombreux parallèles qui

existent entre ce qui a lieu aujourd'hui en Asie et les événements qui ont motivé en Europe la création de l'organisation défensive de l'OTAN pour notre propre sécurité. C'est l'absence d'une organisation valable et efficace en Asie qui offre une brèche et qui est peut-être l'une des causes de la situation actuelle.

Le Gouvernement du Sud-Vietnam n'a pas modifié son attitude. Les élections prévues par l'Accord de 1956 (qui ne fut pas signé par le Sud) n'ont pas eu lieu. Toutefois, il y a eu des élections au Sud-Vietnam, à l'échelon du territoire du Sud et non pas de tout le pays.

Survivance du Sud-Vietnam

A mesure que les Français évacuaient l'Indochine, au cours des années qui suivirent immédiatement la conclusion de l'Accord de Genève, il devenait de plus en plus évident que le Gouvernement de Saigon n'était pas disposé à se laisser absorber passivement par Hanoï. Rares étaient alors les observateurs qui prévoyaient que le Gouvernement de Saigon durerait plus de quelques années. Tandis que Hanoï avait une tradition de lutte victorieuse contre le colonialisme, Saigon n'avait qu'un héritage de défaites et de débâcles. Hanoï ayant été le centre de l'administration française en Indochine, Saigon se trouva dépourvu d'expérience politique et même des aménagements matériels indispensables à une administration. Mais le Sud-Vietnam a non seulement survécu, il a fait des progrès sociaux et économiques tangibles, en partie grâce à l'aide extérieure, mais surtout à cause de la détermination de sa population elle-même. Cette population s'est trouvée grossie du million de réfugiés, dont j'ai parlé, qui avaient préféré ne pas vivre sous le régime communiste du Nord. Le fait même de cette migration massive, souvent dans des conditions extrêmement pénibles et en dépit des obstacles dressés par les autorités communistes, constitue une réfutation de l'argument que le Viet-minh avait l'appui unanime du peuple vietnamien. Personne parmi ceux qui ont pu voir la misère de ces réfugiés ne saurait admettre, comme d'aucuns le prétendent, qu'il existe une distinction entre l'idéologie communiste de l'Asie et celle de l'Europe. Constatant que l'administration du Sud n'allait pas s'effondrer ou disparaître d'elle-même à la suite d'élections truquées, comme il l'avait espéré, et qu'au contraire elle réalisait des progrès économiques bien supérieurs à ceux du Nord, le régime d'Hanoï décida de recourir à une campagne plus active et plus agressive pour établir dans tout le pays son hégémonie que le Sud-Vietnam avait rejetée, je le répète, en refusant d'accepter les termes convenus par le Nord à Genève.

Plans des Rouges

L'une des conditions essentielles du cessez-le-feu stipulait un regroupement des forces armées, les Français se retirant dans le Sud-Vietnam et les armées de Ho Chi-Minh dans le Nord. Malheureusement, le Nord ne respecta que partiellement cet engagement, selon les preuves recueillies par le Comité de la Commission internationale dont le Canada fait partie, laissant sur les lieux des caches

secrètes d'armes et des militaires qui, après s'être dépouillés de leurs uniformes, se répandirent dans les campagnes prêts à organiser des mouvements politiques ou à reprendre les hostilités au besoin. Cette décision du Nord-Vietnam de s'ingérer dans les affaires du Sud, bien qu'elle ait été peu remarquée, fut dévoilée dans une déclaration du Parti des travailleurs vietnamiens en juillet 1954, à la conclusion de la Conférence de Genève.

Je cite des passages de cette déclaration:

Naturellement, pendant que nos troupes et notre personnel administratif se retirent vers le nord, les membres du parti et les compatriotes de Nam Bo, dans le Sud-Vietnam, resteront dans la zone de l'autre côté. Les éléments militaristes essaient de saboter l'Armistice et de ramener l'état de guerre. Nos compatriotes et nos membres doivent continuer de livrer une dure lutte.

Le Parti doit combattre; il doit rester avec le peuple et l'éduquer, dévoilant l'activité des militaristes, maintenant l'influence du Parti et du gouvernement parmi le peuple, tout en gagnant le respect de la masse au président Ho Chi-Minh.

D'après l'interprétation ordinaire de la terminologie communiste, cette déclaration ne signifie qu'une seule chose. Des agents du Nord devaient rester dans le Sud et y bouleverser l'action du gouvernement. Ces hommes et ces armes laissés en arrière fournirent les éléments de base de l'agression dirigée de Hanoi contre le Sud.

Comme une occupation partielle paraissait improbable, des villageois innocents furent terrorisés et forcés de loger, nourrir les guérilleros et aussi de financer leurs opérations. Le premier objectif était ordinairement l'assassinat du chef de l'administration du village, ce qui constituait une provocation au gouvernement et servait d'exemple à ceux qui auraient été tentés de refuser leur collaboration.

Quand on parle d'instabilité au Vietnam et que l'on prétend que le Viet-Cong a l'appui des paysans, ce sont là des faits dont il faut tenir compte. Le Viet-Cong a délibérément assassiné des centaines d'administrateurs qualifiés et responsables. Dans de telles circonstances, il y a lieu d'être prudent en parlant d'instabilité. De même, l'appui des paysans gagné par le meurtre et la terreur n'est pas comparable à l'appui accordé spontanément et en toute liberté de choix.

On prétend aussi que le Gouvernement du Sud-Vietnam n'a pu conserver son autorité que sur les villes parce que la population ne lui a pas fait confiance. C'est ce que l'on a dit à la Chambre des communes et que l'on croit en général dans le pays si j'en juge par ma correspondance. L'administration des campagnes dans le Sud-Vietnam a toujours constitué un problème pour le gouvernement central comme on peut s'y attendre dans un pays sous-développé où les obstacles géographiques sont considérables et les moyens de transport limités.

Les Rouges ont-ils l'appui du peuple?

Même les communistes avec leur système de police ont eu à supprimer des révoltes dans le Nord, et tout récemment encore. De vastes régions dans les campagnes du Sud-Vietnam passent régulièrement de l'autorité de leur gouvernement à celle du Viet-Cong et *vice versa* suivant la situation militaire. La plupart des observateurs de la scène vietnamienne soutiennent que les paysans ne demande-

raient pas mieux que d'être laissés en paix. Toutefois, quand ils sont soumis à toutes les méthodes de chantage, d'assassinat et de torture par des bandes de maraudeurs du Viet-Cong, comme le premier ministre de la Nouvelle-Zélande le disait récemment au cours d'une déclaration sur le Vietnam, il faudrait un acte extraordinaire de défiance local pour empêcher toute collaboration. Mais la collaboration forcée de cette nature est bien différente de l'appui populaire attribué au Viet-Cong par les critiques du Sud-Vietnam.

Après 1956, l'activité terroriste s'est accrue au point que le Gouvernement du Sud-Vietnam, avec le peu de ressources dont il disposait, est devenu incapable de garantir la sécurité de sa population contre une subversion de cette nature. Dans de telles circonstances, il a fait ce que tout autre gouvernement eût fait dans les mêmes circonstances: il a demandé de l'aide pour sa légitime défense. Une telle action est permise par l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Les États-Unis ont répondu affirmativement à cet appel tout en expliquant clairement que cette aide militaire cesserait dès que la situation serait rétablie.

Tels sont les éléments essentiels de l'évolution historique de la situation dangereuse qui plane aujourd'hui sur le monde au Vietnam. L'augmentation graduelle de l'ingérence du Nord-Vietnam dans les affaires du Sud a résulté en un accroissement graduel de l'intervention américaine. Il est nécessaire d'examiner ces deux éléments simultanément dans toute analyse du problème, surtout si l'on veut que la solution que nous préconisons ait quelque signification. Ces développements ont été une source d'inquiétude pour le Gouvernement canadien dès leur début. En notre qualité de membre de la Commission internationale du Vietnam, nous avons pu constater directement et indépendamment que tous les intéressés ont violé les termes de l'Accord de Genève sur le cessez-le-feu, dont la Commission est chargée de surveiller mais non d'imposer l'application. Je le répète, si de tous les côtés l'on respectait les termes du cessez-le-feu de l'Accord conclu à Genève en 1954, la paix règnerait dans cette région. L'Accord prévoit des moyens de redresser les griefs. Toutefois, si l'on ne veut pas respecter l'Accord, un pays comme le nôtre ne possède aucun moyen de le mettre en vigueur. Nous ne pouvons qu'observer et rapporter les violations que nous constatons. Tous les gouvernements qui se sont succédé au Canada ont fait tout en leur pouvoir, et nous continuerons de le faire, dans l'espoir que l'accomplissement objectif et impartial de notre devoir en présence des faits que nous connaissons, contribuera à concentrer l'attention internationale sur tous les éléments troublants de cette situation et finira par convaincre les intéressés de leur responsabilité dans la cause des troubles et réciproquement dans leur apaisement.

Détérioration

Dans le rapport spécial de la Commission en date du 2 juin 1962, la majorité indo-canadienne a présenté un exposé bien équilibré des événements du Vietnam où les violations des termes du cessez-le-feu par les deux côtés produisaient une situation dangereusement instable. Depuis la publication de ce rapport, la situa-

tion s'est encore aggravée, comme nous l'avions prévu, en l'absence de moyens de répression applicables aux violations de l'Accord. L'accroissement du nombre des violations a dicté le message spécial de la Commission, en date du 13 février dernier, que j'ai déposé le 8 mars en même temps que le rapport de 1962. Il contient, comme le premier ministre Wilson l'a dit, une description bien équilibrée de la situation. Je ferai remarquer que de tous les pays avec lesquels nous sommes associés dans l'OTAN, aucun n'a adopté une attitude différente de celle du Gouvernement du Canada. Ce fait n'est pas sans signification. Vu le malentendu qui existe au sujet du rapport minoritaire présenté le 13 février par le Canada, je tiens à ajouter quelques commentaires afin de clarifier notre attitude.

But du rapport du Canada

Le rapport minoritaire canadien expose notre jugement des faits connus de la Commission du Vietnam. Nous l'avons présenté à cause de notre conviction, fondée sur dix années d'expérience, qu'en ne rapportant qu'un seul aspect de la situation au Vietnam et en ne traitant publiquement que d'une seule série de violations de l'Accord, on dénature gravement le tableau de la situation.

On a prétendu que la déclaration du Canada est une approbation de la politique qu'ont suivie le Sud-Vietnam et les États-Unis en bombardant les installations nord-vietnamiennes. Je ne puis voir comment il est possible d'en arriver à une telle conclusion. Le seul but de la déclaration canadienne était de compléter l'exposé des faits contenu dans le rapport indo-polonais en y ajoutant d'autres renseignements également significatifs, y compris une mention directe de l'explication des événements offerte par les autorités du Sud-Vietnam.

Nos collègues membres de la Commission, d'après le rapport minoritaire canadien, n'avaient pas voulu tenir compte de ces faits pertinents, ce qui nous a obligés d'agir afin de rétablir l'équilibre établi par le rapport de 1962, mais qui se trouvait absent du rapport majoritaire contenu dans le message de 1965.

Si nous avons signé sans les compléter les documents indo-polonais, dont nous ne nions pas l'exactitude des faits rapportés, nous nous exposons à ce que la Commission crée l'impression que la situation décrite dans le rapport de 1962 avait changé et que les seules violations de l'Accord de Genève depuis 1962 étaient celles des bombardements aériens du Nord-Vietnam et qu'en conséquence le Sud-Vietnam et les États-Unis étaient les seuls responsables du danger résultant de l'expansion des hostilités.

Dans notre déclaration, nous avons indiqué que ce serait là créer une fausse impression. La situation n'a pas changé, mais les éléments notés dans le rapport de 1962 se sont plutôt intensifiés.

Si la Commission ne reconnaît pas la politique et les objectifs du Nord-Vietnam et si elle n'en tient pas compte, elle ne remplira pas toutes ses obligations et fera voir sous un faux jour les problèmes dont elle est saisie.

Cela m'amène à faire quelques brefs commentaires sur le contenu de la déclaration canadienne et sur les documents dont elle s'est inspirée. La première

moitié de la déclaration porte sur les conclusions de l'étude juridique complète rédigée de nouveau par les membres de la Commission. J'ai traité assez longuement de cette partie à la Chambre des communes, le 8 mars, et j'ai expliqué la nature de ce document juridique. Mon exposé d'aujourd'hui fait suite à ce que j'ai dit à ce moment-là.

Importance insuffisante accordée aux accusations d'agression

En traitant des récentes allégations d'agression provenant du Nord, la deuxième partie de la déclaration canadienne n'avait pas pour but d'exposer les conclusions de la Commission. Cette partie tendait plutôt à démontrer que la Commission, depuis son rapport spécial de 1962, avait continué à recevoir des plaintes sérieuses, dont la matière dénote la gravité, portant sur des actes d'agression commis dans le Sud par le Nord. La Commission n'a pas accordé à ces questions l'importance qu'elles méritent; elle n'a pas mis en œuvre tous les moyens possibles afin d'établir si les plaintes se fondent sur des preuves assez solides pour lui permettre de tirer des conclusions aussi définies que celles auxquelles elle en est arrivée au sujet des premiers cas exposés dans le rapport spécial.

Si l'on écarte ces problèmes en n'en faisant aucune mention dans le rapport ou en n'admettant pas que la Commission en a été saisie depuis déjà quelque temps, on crée une fausse représentation de la liste complète des violations de l'Accord de Genève dont la Commission a eu connaissance.

Les membres du Comité conviendront sûrement que ce serait là une déviation intolérable du jugement impartial et objectif que les représentants canadiens à la Commission, tant civils que militaires, se sont toujours efforcés d'exercer depuis que nous avons accepté cette responsabilité en 1954.

Loin d'approuver ou de justifier les actions de l'une ou de l'autre des parties en cause, nous avons tenté, je parle au nom des membres canadiens de la Commission, dont quelques-uns sont assis dans cette salle et ont passé de longs mois dans une situation difficile et des circonstances pénibles en Indochine, de prendre connaissance de tous les faits pertinents et d'apporter une mesure d'équilibre dans le tableau que la Commission a présenté au monde international.

Non pas une rébellion locale

Si nous voulons savoir ce qui est en jeu au Vietnam, nous devons comprendre qu'il ne s'agit pas principalement d'une rébellion locale de paysans mécontents d'un gouvernement impopulaire, bien qu'il existe indubitablement des éléments de cette nature assez importants pour donner une certaine vraisemblance aux arguments de ceux qui soutiennent cette thèse.

On entend dire fréquemment que le Front de libération, qui est l'organisation politique du Viet-Cong, et ses chefs représentent un fort courant de l'opinion dissidente au Vietnam, qui n'est pas entièrement communiste ni même en faveur du communisme.

Par exemple, on affirme parfois que le chef du Front de libération n'est pas

un communiste. Autant que je puisse voir, d'après les renseignements que je possède, il s'agit là de pure spéculation, car il est un personnage assez vague, rarement aperçu, sauf par des journalistes communistes comme Wilfrid Burchett. Comme chef politique censé exercer son autorité sur la plus grande partie du pays et jouir de l'appui d'une forte partie de la population, comme toute son organisation d'ailleurs, son existence est plutôt floue en vérité. L'organisation du Front de libération n'a aucun siège connu. Je doute même que le nom de son chef soit connu d'un nombre important de personnes. Il est indiscutable qu'il fut obligé de partir de Saigon à cause de son opposition à Diem, à l'instar de plusieurs autres personnages en vue dans l'administration actuelle du Sud-Vietnam présentement dirigée par le docteur Quat, qui était aussi un adversaire de Diem mais n'a pas pour cela jugé utile de se rallier au Viet-Cong.

Dans le même ordre d'idées, on a dit récemment que Hanoï n'exerce pas plus d'autorité sur le Viet-Cong que Staline n'en a eu sur Mao Tsé-Toung. C'est là une assertion bien catégorique relativement à des rapports dont la nature est délibérément tenue secrète. Toutefois, la preuve dont nous disposons indique exactement le contraire. A cet égard, les commentaires du comité juridique de la Commission du Vietnam, mentionnés dans notre rapport minoritaire du 13 février, prennent une signification précise.

J'ai fait en détail l'historique de notre expérience depuis que nous faisons partie de la Commission, parce que je juge important que le Comité comprenne bien que, dans une situation d'une telle gravité, les solutions simples sont insuffisantes, quelque attrayantes qu'elles puissent paraître.

Je ne voudrais pas avoir créé l'impression dans la dernière partie de mes remarques que nous avons abordé ce problème en protagonistes aveugles, loin de là. Nous avons assumé des responsabilités à la Commission, et je porte la responsabilité au nom du Gouvernement d'accepter ou de rejeter les rapports de cette Commission; je n'ai eu encore aucune raison de prendre cette dernière décision. C'est pourquoi j'ai cru de mon devoir de profiter de l'occasion qui m'était offerte, pour la première fois depuis longtemps, d'exposer notre estimation de certains éléments de la situation, mais je ne voudrais pas que cette estimation puisse obscurcir de quelque façon mes remarques du début.

Nous nous rendons compte des dangers inhérents à cette situation. Il serait tragique que ce conflit du Vietnam se propageât au point d'entraîner une participation plus vigoureuse d'autres pays. Je n'ai aucune raison de penser que cela se produira mais, en notre temps, alors qu'il est reconnu que la guerre ne devrait plus être un instrument de politique nationale, le Canada adhérant à la Charte des Nations Unies admet difficilement la continuation d'un tel conflit. Nous ne pouvons fermer les yeux sur les conséquences d'une capitulation ou d'une défaite pour l'un ou l'autre des adversaires. Il faut songer aux avantages d'arrangements convenables, atteints peut-être à la suite de négociations sans condition préalable, qui assureraient une stabilisation d'une région de l'Asie d'importance stratégique vitale non seulement pour le continent, mais aussi pour d'autres pays

qui sont nos meilleurs associés dans le Commonwealth. Je le répète, nous faisons tout en notre pouvoir. Je me demandais encore ce matin même si, en tant que nation, il nous serait possible de faire davantage, en tenant compte de nos responsabilités, de nos obligations et de nos intérêts, pour obtenir un cessez-le-feu. Mais je ne vois aucune autre démarche que nous puissions faire. Toutefois, nous ne cesserons pas nos efforts actuels.

Je regrette que les Nations Unies soient incapables d'intervenir. Il n'en dépend pas de nous, mais elles passent par une crise constitutionnelle et financière qui paralyse leur efficacité dans une situation comme celle-ci. Le premier ministre a dit que si une conférence avait lieu qui aboutirait à la reconnaissance d'un Vietnam neutre et indépendant, il faudrait songer aux garanties nécessaires à l'observance des engagements pris à une telle conférence.

Nous avons l'expérience des violations de l'Accord de 1954, survenues immédiatement après sa conclusion, qui commencèrent par des infiltrations du Nord et aboutirent à toutes les conséquences actuelles. Vu les erreurs commises en Asie, il ne serait pas logique pour les nations de l'Ouest et de l'Asie de penser qu'on pourrait atteindre un règlement final qui ne serait pas assuré par quelque sanction ou garantie. Le premier ministre a ajouté que les Nations Unies seraient normalement l'organisme tout désigné pour cette responsabilité; mais, pour les raisons que j'ai mentionnées, ce ne serait pas une solution pratique et il faudrait que la communauté des nations prenne la responsabilité d'une telle garantie. C'est là, je pense, une exigence minimum. Mais ce ne sera pas chose facile, parce qu'une telle assurance dépend en définitive de l'accord de toutes les parties en cause et, sans leur consentement unanime, un tel arrangement ne serait pas pratique bien qu'il soit éminemment désirable.

J'ajouterai que nous avons aussi étudié la proposition du président de l'Inde, M. Radhakrishnan. Son plan, qui comporte la présence d'une force asio-africaine diffère de celui de notre premier ministre du fait que nous songeons à une force constituée après une conférence pour en garantir l'exécution, tandis que le président de l'Inde parle d'une force qui interviendrait avant qu'on en soit arrivé à des conclusions ou à un règlement.

Monsieur le Président, j'ai terminé mes commentaires sur ce sujet, sauf que j'aimerais à compléter ma réponse à M. Douglas en le renvoyant à ce que j'ai dit à la Chambre des communes le 8 mars. Tout d'abord, bien que ne niant pas l'exactitude des faits sur lesquels le rapport majoritaire de 1965 est fondé, le Gouvernement canadien est d'avis qu'il donne une impression trop simplifiée et fallacieuse des raisons profondes de l'instabilité au Vietnam. En vue de rectifier cette impression, la délégation canadienne a ajouté un appendice au rapport de la majorité dans l'espoir que le message spécial pris dans son entier fera voir plus exactement la pleine signification du problème du Vietnam.

Ensuite, il y a la déclaration de la délégation canadienne qui, en fait dit que nous ne contestons pas les faits exposés dans le rapport majoritaire, mais que

ceux-ci n'expliquent pas toute l'histoire. Je voudrais citer un extrait du paragraphe 2, à la page 12, qui se lit comme suit:

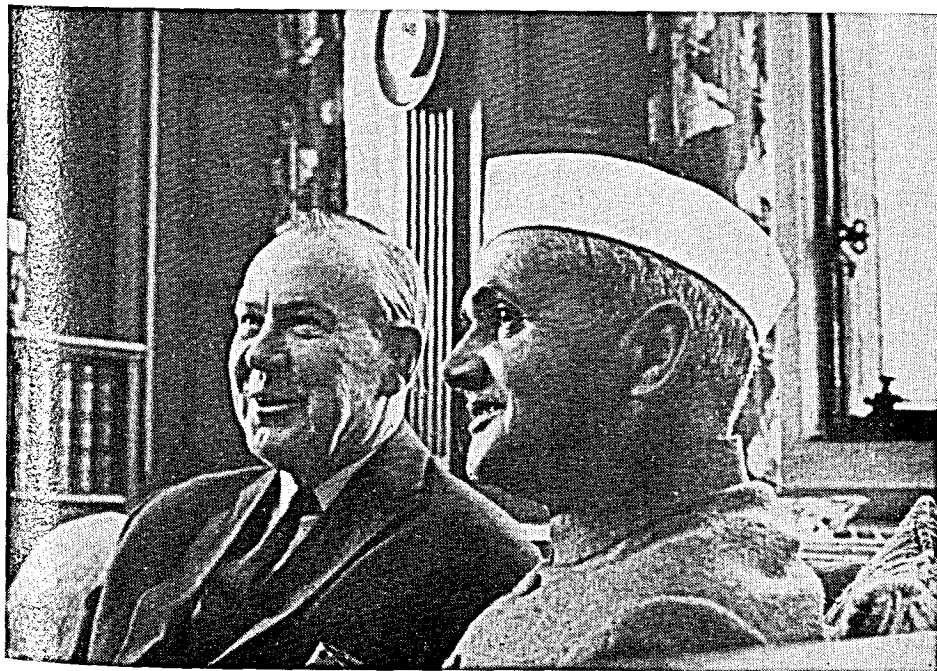
La délégation du Canada reconnaît que la situation au Vietnam demeure dangereusement instable; les événements, depuis le 7 février, l'ont démontré de façon dramatique au Nord-Vietnam et au Sud-Vietnam. La délégation estime toutefois que les causes de cette situation doivent être examinées dans leur cadre et, par conséquent, rapportées à l'ensemble des responsabilités que l'Accord de Genève a confiées à la Commission. Le rapport majoritaire, concentré sur un aspect fort limité de la situation au Vietnam, court le risque sérieux de donner aux membres de la Conférence de Genève une image déformée de la nature du problème qui se pose au Vietnam ainsi que de ses causes sous-jacentes.

La délégation du Canada, par conséquent, juge nécessaire de situer dans leur juste perspective les événements qui se sont produits depuis le 7 février au Nord et au Sud-Vietnam.

Visite du premier ministre de l'Inde

DU 10 AU 14 JUIN 1965, le Canada a été l'hôte du premier ministre de l'Inde, M. Shri Lal Bahadur Shastri. C'était la première visite de M. Shastri au Canada; il continuait ainsi la tradition établie par M. Nehru, qui a visité le Canada à deux reprises. Depuis que l'Inde a obtenu son indépendance en 1947, les premiers ministres du Canada ont visité ce pays à deux occasions.

M. Shastri a été accueilli chaleureusement à son arrivée à l'aéroport d'Ottawa. Le 11 juin, il a visité le Parlement. Sur l'invitation de l'Orateur de la Chambre, M. Shastri a officié à l'ouverture de la salle du Commonwealth en présence des représentants du Commonwealth à Ottawa. Il a paru dans la galerie de l'Orateur où il a été reconnu, et il a été l'objet d'une ovation retentissante. Plus tard dans la matinée, le premier ministre de l'Inde a rendu hommage aux héros canadiens morts à la guerre; il a déposé une couronne au pied du monument aux morts dans le parc de la Confédération. Au cours des deuxième et troisième jours de sa visite, M. Shastri a eu des entretiens avec le premier ministre, M. Pearson, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, d'autres ministres et des fonctionnaires canadiens. Ces entretiens ont porté sur les principaux problèmes internationaux de l'heure, qui se poseront vraisemblablement à la prochaine réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth et sur les relations



En séjour à Ottawa, le premier ministre Shastri converse avec le premier ministre Pearson.

entre l'Inde et le Canada. Le communiqué publié à la suite des entretiens paraît à la fin de cet article.

En plus d'Ottawa, M. Shastri a eu l'occasion de visiter d'autres régions du Canada. Il s'est rendu par avion à Hamilton (Ontario) où il a été accueilli par M^{lle} Judy Lamars, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social; il a ensuite traversé en voiture les vergers et les villes de la péninsule de Niagara en route vers les chutes du même nom. M. Shastri a passé là quelques heures agréables et a pu y admirer les chutes. Il a paru enchanté devant ce spectacle grandiose. Partout où M. Shastri a été vu à Niagara, il a été chaleureusement applaudi par les nombreux touristes.

Le dernier jour de sa visite, après avoir tenu une conférence de presse et rendu visite au premier ministre, M. Pearson, M. Shastri a visité la plus grande ville du Canada, Montréal. Devant un auditoire nombreux et enthousiaste, l'Université McGill a conféré au premier ministre indien un grade honorifique de docteur en droit. En réponse, M. Shastri a parlé de la position et de la politique de l'Inde dans le monde bouleversé d'aujourd'hui. Après la cérémonie, M. Shastri a pris le thé en compagnie des membres de la faculté et des étudiants indiens de McGill. Le premier ministre s'est ensuite rendu à l'hôtel de ville où il a été accueilli par le maire, M. Drapeau, et où il a signé le livre d'or.

M. Shastri a quitté le Canada dans la soirée en direction de Londres, où il assistera à la Conférence des premiers ministres du Commonwealth. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a accompagné M. Shastri à l'aéroport.

Conférence de presse de M. Shastri¹

Le 14 juin, le premier ministre M. Shastri a tenu une conférence de presse. Suit une partie de l'échange de questions et de réponses:

Le premier ministre Shastri: Mes amis, je suis enchanté de ma visite au Canada. Elle m'a permis d'entrer en contact avec une personnalité attachante, le premier ministre du Canada; il est si bon et si noble. Nous avons eu des entretiens ouverts et amicaux.

Je suis content d'être venu ici, dans un pays qui a collaboré étroitement avec nous dans les efforts de maintien de la paix internationale. Le Canada nous a aussi apporté une aide précieuse dans nos efforts de développement économique et ce, de façon simple et discrète.

Je désirais ardemment visiter votre beau pays. Même si je n'en ai pas vu beaucoup, j'ai été profondément impressionné par sa beauté et par la chaleureuse hospitalité dont j'ai été l'objet. Nous avons plusieurs choses en commun.

Question: Monsieur le premier ministre, quel est selon vous le meilleur moyen d'obtenir un cessez-le-feu au Vietnam et d'amorcer des négociations?

¹Traduction du compte rendu sténographique.

Réponse: A mon avis, obtenir un cessez-le-feu n'est pas chose facile. Les positions des pays intéressés se sont considérablement durcies au cours des deux derniers mois, si je puis dire ainsi. J'espère que, advenant que les bombardements prennent fin, le climat sera plus favorable aux entretiens et aux discussions. Ce qui est essentiel, c'est que les hostilités prennent fin; une conférence générale pourra alors avoir lieu où les questions les plus importantes seraient discutées et où l'on pourrait en venir à un cessez-le-feu.

Question: Quelle valeur attribuez-vous à la récente tentative de cessez-le-feu des États-Unis et quelle en est l'utilité?

Réponse: Il est bon que les États-Unis y aient pensé; ils ont arrêté le bombardement pour quelques jours, mais le terrain aurait peut-être dû être mieux préparé, et les États-Unis auraient dû annoncer de façon régulière leur intention de mettre fin au bombardement. Le résultat aurait peut-être été meilleur.

Question: Monsieur le premier ministre, avez-vous de nouveaux moyens de persuader le Nord-Vietnam ou la Chine communiste de venir à la table de conférence ainsi que le propose le président Johnson?

Réponse: Nous n'avons aucun plan défini comme tel, mais il y aura probablement au cours des prochains jours ou des prochaines semaines des entretiens en divers endroits; il est possible que ces discussions ou ces réunions aboutissent à quelque chose de positif.

Question: Le communiqué dit qu'une solution purement militaire n'est ni pratique ni souhaitable. Ce n'est pas souhaitable du point de vue de qui, alors que le Vietcong cherche à obtenir la victoire?

Réponse: Cette solution n'est pas souhaitable du point de vue du peuple vietnamien, de ceux qui ont enduré toutes ces souffrances. D'autre part, personne n'a dit, que je sache, qu'une intervention militaire apporterait une solution au problème. A mon avis, c'est là aussi l'opinion des États-Unis; eux aussi croient qu'il vaut mieux recourir à des moyens pacifiques plutôt que militaires.

Question: Monsieur le premier ministre, le ministre des Affaires extérieures a dit dernièrement à un comité réuni ici, au sujet de l'agression du Vietcong dans le Sud-Vietnam, que si le Sud-Vietnam était conquis par la force et que si le reste du monde ne faisait rien à ce sujet parce que c'est simplement une guerre civile, nous commettrions une erreur aussi grave que celle de Munich. Qu'en pensez-vous?

Réponse: Nous croyons à la liberté et à l'indépendance du Vietnam et nous sommes d'avis que les deux Vietnams devraient s'unir. Il est important de laisser ces deux pays se développer et s'épanouir d'eux-mêmes et selon leur propre génie. L'intervention d'un pays étranger dans le Sud-Vietnam, dans le Vietnam ou dans tout autre pays du Sud-Est asiatique n'est pas souhaitable.

Question: Monsieur le premier ministre, une des quatre conditions posées par le Nord-Vietnam comme prélude aux négociations est le retrait des troupes américaines du Vietnam. Êtes-vous en faveur?

Réponse: Je crois qu'éventuellement cela devrait signifier le retrait des forces américaines.

Question: Monsieur le premier ministre, croyez-vous qu'il y ait danger imminent que la Chine intervienne dans la situation vietnamienne?

Réponse: Dans la solution au problème?

Question: Directement dans la guerre au Vietnam?

Réponse: Si je fonde ma réponse sur les indications actuelles, il ne semble pas y avoir trop de risque d'intervention directe de la Chine dans le conflit qui existe actuellement dans ce pays, même si la Chine a des vues assez énergiques.

Question: Monsieur le premier ministre, croyez-vous à la possibilité d'une autre attaque de la Chine contre votre pays? Le fait que la Chine soit une puissance nucléaire grandissante vous inquiète-t-il plus que par le passé?

Réponse: Je ne connais pas les intentions de la Chine. Ses armées sont concentrées à nos frontières et constituent une menace constante pour notre pays. Il est certain que l'explosion de la bombe nucléaire nous a beaucoup inquiétés. Nous sommes toutefois décidés à ne pas fabriquer d'armes nucléaires. Nous n'en fabriquerons pas. Cependant, nous tenons à ce que le monde étudie les moyens d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. C'est une question très importante, car si ce que la Chine a fait amène d'autres pays à tenter la même expérience, l'humanité serait alors en danger constant de guerre nucléaire; à mon avis, il est donc essentiel que toutes les démarches possibles soient faites pour adopter des mesures qui élimineraient les armes nucléaires.

Question: Monsieur le premier ministre, quelles mesures en particulier peuvent être prises pour prévenir cette prolifération et quel est le meilleur endroit pour en venir à cela? Le communiqué mentionne les dix-huit membres.

Réponse: En effet. Je crois que le Comité du désarmement est l'organisme tout désigné pour étudier ces questions. Les dernières propositions ont été formulées par divers pays. Je ne les énumérerai pas. Vous souhaitez probablement que la Chine participe aux délibérations du Comité du désarmement.

Question: Nous diriez-vous un mot de la légalité du colonialisme? Je crois que nos normes de colonialisme ne sont pas légales au départ; c'est ce que déclaraient d'ailleurs les résolutions des États-Unis. Voudriez-vous exprimer une opinion sur la position juridique des territoires portugais d'Angola et de ces autres territoires, comment revendiquent-ils la protection de leurs frontières?

Réponse: Pour ce qui est des frontières, cette question concerne deux États souverains, tandis que dans le cas des colonies la question est entièrement différente. C'est une question qui touche l'autodétermination des peuples qui y résident. Une puissance étrangère ne devrait subjuguier aucune partie d'un autre pays. Les peuples ont droit de rechercher l'autodétermination, et l'Inde a toujours appuyé fortement l'indépendance des colonies. Nous partageons encore cette opinion.

Question: Monsieur le premier ministre, nous continuons de recevoir des rapports voulant que les difficultés économiques de l'Inde soient très graves. Voudriez-vous nous dire ce que vous en pensez et quels progrès ont été faits?

Réponse: Nous avons connu des difficultés économiques dans notre pays et nous avons tenté de les résoudre de diverses façons. Nous avons eu une disette de

vivres l'an dernier et nous avons dû importer beaucoup des autres pays. Le Canada est aussi venu à notre secours et nous a fourni quelque 100,000 tonnes de blé. Notre situation s'est améliorée cette année parce que nous avons eu de bonnes récoltes de riz et de blé. Cependant, je ne voudrais pas que vous ayez l'impression que les gens meurent de faim en Inde. Il n'y a pas un seul cas de décès dû à l'inanition, et nous espérons que, dans les années à venir, nous pourrions augmenter notre production agricole et accumuler des réserves des produits du pays tout autant que des importations. Mais il arrive parfois que nous devons dépendre des importations.

Nous avons en plus éprouvé des difficultés en matière de change étranger; ces difficultés sont très récentes, elles ne datent que des derniers mois; ce problème est devenu grave. Toutefois, nous prenons toutes les mesures possibles afin de résoudre ce problème, et je suis sûr que nous sortirons de cette impasse.

Question: Votre pays pourra-t-il en sortir de lui-même ou devra-t-il demander plus d'aide des pays étrangers?

Réponse: Nous devons faire les deux. Naturellement, nous devons nous fier surtout à nous-mêmes, mais nous devons peut-être emprunter de l'étranger.

Question: Croyez-vous que votre pays peut demeurer non aligné indéfiniment, va notamment le réveil de la Chine communiste, et dans l'affirmative, quelle est l'efficacité du rôle de maintien de la paix que peut jouer l'Inde?

Réponse: Nous avons accepté et adopté délibérément une politique de non-alignement. Cette politique nous aide à nous tenir loin des blocs de puissances comme tels, et je ne crois pas que nous puissions nous permettre de la modifier. Un nombre croissant de pays suivent ou accepteront ou adopteront cette politique. Quelle est l'autre question?

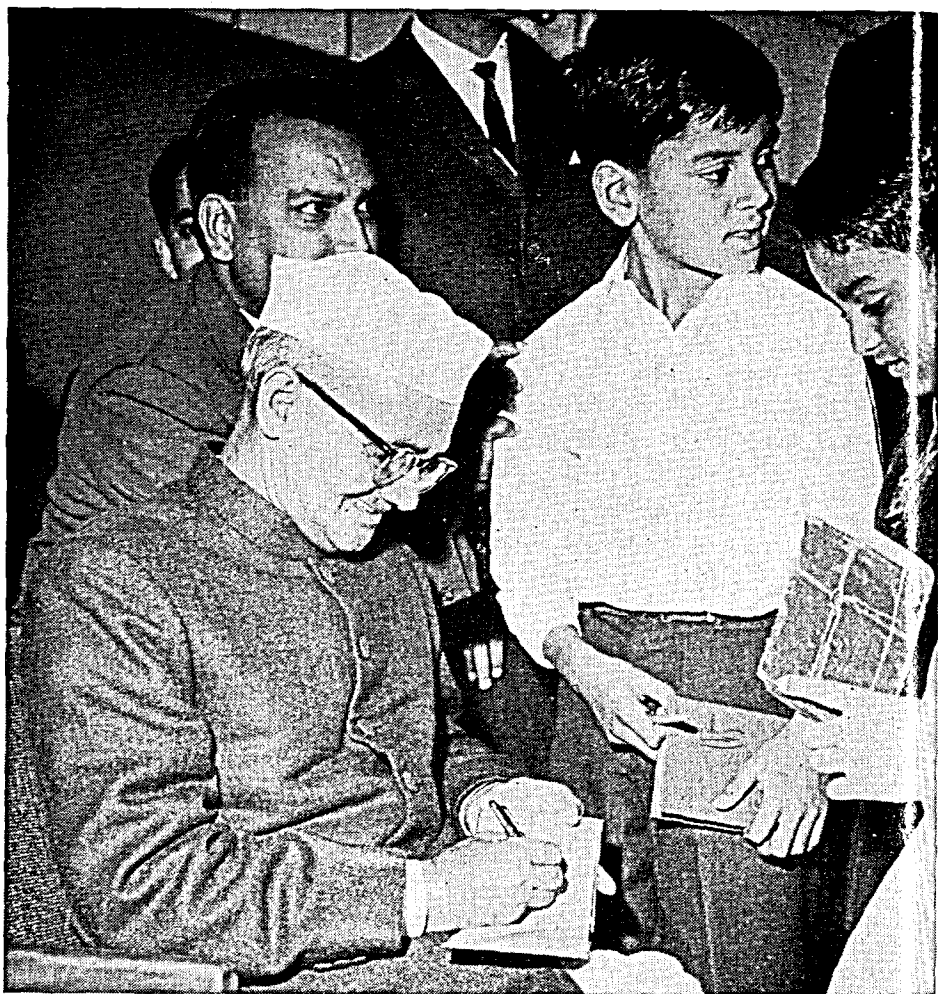
Question: Je vous ai demandé quelle est l'efficacité du rôle que peut jouer l'Inde dans le maintien de la paix à l'avenir?

Réponse: A mon avis, un pays non aligné peut aider beaucoup plus au maintien de la paix. L'Inde a joué son propre rôle à cet égard, et nous espérons continuer à le jouer et à contribuer à son objectif logique.

Question: Au sujet des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tant qu'il n'y a pas de discussions visant à rendre à l'ONU son efficacité comme organisme de maintien de la paix, êtes-vous d'accord qu'il est nécessaire que l'Assemblée générale conserve le pouvoir d'autoriser des opérations de maintien de la paix si le Conseil de sécurité ne peut agir?

Réponse: Généralement c'est au Conseil de sécurité qu'il appartient d'étudier la question et de prendre des décisions. Cependant, comme vous le savez, il y a divergence considérable d'opinions à ce sujet. Je ne veux pas pour le moment me prononcer sur les détails de cette question.

Question: Monsieur le premier ministre, pourriez-vous nous exposer vos vues sur la décision touchant le Moyen-Orient, à la suite de vos entretiens avec le président Nasser, à savoir combien de temps croyez-vous que le Canada et l'Inde, entre autres, devront demeurer dans la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient?



M. Shastri donne son autographe à de jeunes Indiens de son pays qui vivent à Ottawa.

Réponse: Il m'est très difficile de dire combien de temps les forces devro it y demeurer. C'est un des problèmes importants de l'heure, et toute la collectivité internationale l'étudie activement. J'espère que l'on y apportera une solution pacifique. Il m'est difficile d'indiquer le temps que cela prendra.

Question: Croyez-vous que les entretiens avec M. Chou En-lai aidero it à faciliter les négociations de paix au Vietnam? Avez-vous des moyens à proposer?

Réponse: Nous nous réunirons en conférence; et au cours d'une conférence diverses délégations peuvent se rencontrer et avoir des entretiens. Mais avant une réunion importante, il est plus avantageux de s'y préparer d'abord, d'avoir des entretiens pour préparer le terrain à une réunion au sommet. Comme j'ai dit, il se peut que nous puissions nous rencontrer les uns les autres à la conférence.

Communiqué conjoint

... Le premier ministre de l'Inde a eu des entretiens avec le premier ministre, M. Pearson, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Martin, le ministre des finances, M. Walter Gordon, le ministre du Commerce, M. Mitchell Sharp, le ministre de l'Industrie et de la Production de défense, M. Charles M. Drury. Le haut-commissaire du Canada en Inde, M. Roland Michener, ainsi que des hauts fonctionnaires canadiens ont assisté à ces entretiens. Le premier ministre de l'Inde était accompagné du haut-commissaire de l'Inde au Canada, M. B. K. Acharya, ainsi que de MM. L. K. Jha et R. Prasad, respectivement secrétaire et secrétaire conjoint de M. Shastri.

Au cours de leurs entretiens, les premiers ministres ont traité de toute la gamme des relations entre l'Inde et le Canada, des questions qui se poseront vraisemblablement à la prochaine réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth et des principaux problèmes internationaux de l'heure. Ces entretiens ont révélé que chacun comprenait et respectait le point de vue de son homologue et que leur manière de voir était très rapprochée, en ce qui a trait à plusieurs problèmes mondiaux.

Les deux premiers ministres se sont félicités de l'amitié et de la coopération qui ont toujours marqué les relations entre l'Inde et le Canada. Ils sont convaincus que ces relations demeureront toujours aussi chaleureuses.

La coopération entre les deux pays s'étend à plusieurs domaines, notamment à celui de l'économie. Le premier ministre de l'Inde a dit combien il était reconnaissant de l'aide que le Canada accorde à son pays en vertu du Plan de Colombo, et de la collaboration qui existe entre eux en ce qui touche à l'essor économique de l'Inde. Le premier ministre du Canada a rappelé une fois de plus l'intérêt profond et durable que porte son pays à la mise en valeur de l'Inde et au succès de ses plans quinquennaux.

Les deux premiers ministres sont convenus du besoin urgent d'élever le niveau de vie des pays en voie de développement. Ils ont reconnu que les pays développés tout comme les pays en voie de développement se doivent de coopérer à cette tâche et se sont réjouis de l'établissement de la Commission des Nations Unies pour le commerce et le développement. Ils y voient un organisme susceptible de contribuer de façon essentielle à la suppression des disparités économiques en stimulant la croissance économique.

Les deux premiers ministres ont réaffirmé leur appui aux Nations Unies et leur désir de voir l'Organisation mondiale devenir un instrument efficace de paix et de sécurité internationale ainsi que d'entente et de coopération entre les nations. Ils ont souligné que 1965 marque le vingtième anniversaire de l'ONU et que c'est l'Année de la coopération internationale. Ils espèrent qu'elle déclenchera une ère d'accroissement de l'activité des Nations Unies et de la coopération internationale pour la cause de la paix et de la prospérité mondiales.

Ils ont constaté avec inquiétude et regret les difficultés qui font obstacle à

la marche de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale. Ils ont exprimé leur sincère espoir que ces difficultés seront surmontées par suite des entretiens qui se poursuivent au Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

Ils ont aussi noté que les deux gouvernements partagent le désir de renforcer les dispositions pratiques pour le maintien de la paix par les Nations Unies. Les deux ont fourni une participation importante aux opérations de paix des Nations Unies et continuent de mettre des contingents de leurs forces armées au service de la Force d'urgence des Nations Unies à Gaza comme ils l'ont fait pendant toute la durée des opérations de paix de l'Organisation au Congo. Une délégation de l'Inde a participé aux entretiens entre experts qui ont eu lieu à Ottawa en novembre 1964 et qui ont porté sur les aspects militaires techniques du maintien de la paix par les Nations Unies. Les premiers ministres sont convenus que, quelles que soient les difficultés constitutionnelles et autres qui entravent la responsabilité collective à l'égard du maintien de la paix par les Nations Unies, il faut de toute nécessité trouver une solution qui permette aux Nations Unies de continuer à jouer ce rôle essentiel.

Les deux premiers ministres ont réaffirmé leur appui à l'idée du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Ils ont parlé du grand danger que représente la prolifération des armes nucléaires et sont convenus que le Comité des Dix-Huit sur le désarmement doit se consacrer en tout premier lieu à résoudre cette question. Ils ont invité tous les États à respecter l'esprit et la lettre du Traité d'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et dans l'eau. Il importe, ont-ils souligné, de prendre au plus tôt des mesures pour conclure un traité d'interdiction complète, qui engloberait les essais souterrains.

Les premiers ministres ont manifesté leur vif regret et leur souci à propos de la série d'essais nucléaires que la République populaire de Chine a entrepris au défi d'une opinion mondiale fortement opposée à la poursuite d'expériences dans tous milieux. Ces essais retardent le progrès des efforts en vue d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. Le premier ministre du Canada s'est dit particulièrement heureux de la décision qu'a prise l'Inde de n'utiliser l'énergie nucléaire qu'à des fins pacifiques, quoiqu'elle soit, sur le plan technique, en mesure de produire des armes nucléaires.

Ils se sont félicités d'être associés depuis onze ans au sein des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine. Ils ont fait état des difficultés de fonctionnement que connaissent ces Commissions dans les circonstances actuelles.

Tout en reconnaissant qu'il n'a pas toujours été possible de faire concorder les points de vue canadien et indien sur tous les aspects des difficiles problèmes dont les Commissions sont saisies, les deux premiers ministres sont convenus que leur association dans ces organismes a été utile, et ils ont réaffirmé leur désir que les représentants de leurs pays auprès des Commissions devraient s'employer activement à favoriser la mise en œuvre des Accords qu'il incombe aux

Commissions de surveiller.

Après un examen de la situation au Vietnam, les premiers ministres ont étudié les mesures qui s'offrent à eux pour apporter la paix à ce pays. Ils ont réexaminé leurs efforts antérieurs pour intéresser les puissances directement en cause à un cessez-le-feu, à des négociations sans condition préalable et à une plus grande responsabilité et une plus forte participation internationale, pour hâter l'avènement et obtenir la garantie d'un cessez-le-feu ainsi que de toute entente pouvant accompagner ou suivre pareille trêve. Ils ont exprimé leur regret de ce que la non-observance de l'Accord de cessez-le-feu, comme l'a signalé la Commission en 1962, ait donné lieu à l'accroissement actuel des hostilités. Ils sont convaincus qu'une solution purement militaire n'est ni pratique, ni souhaitable.

Ils ont l'espoir qu'il serait encore possible aux combattants de restreindre leurs activités ou d'instaurer des périodes de cessez-le-feu qui pourraient devenir permanentes; ils espèrent encore que les propositions antérieures dans le sens de négociations sans conditions pourront donner des résultats. Ils sont convenus d'œuvrer pour une solution du problème du Vietnam qui permettrait aux Vietnamiens de jouir de la liberté et de l'indépendance. Tout règlement, à leur avis, devrait être garanti de façon appropriée par la collectivité internationale.

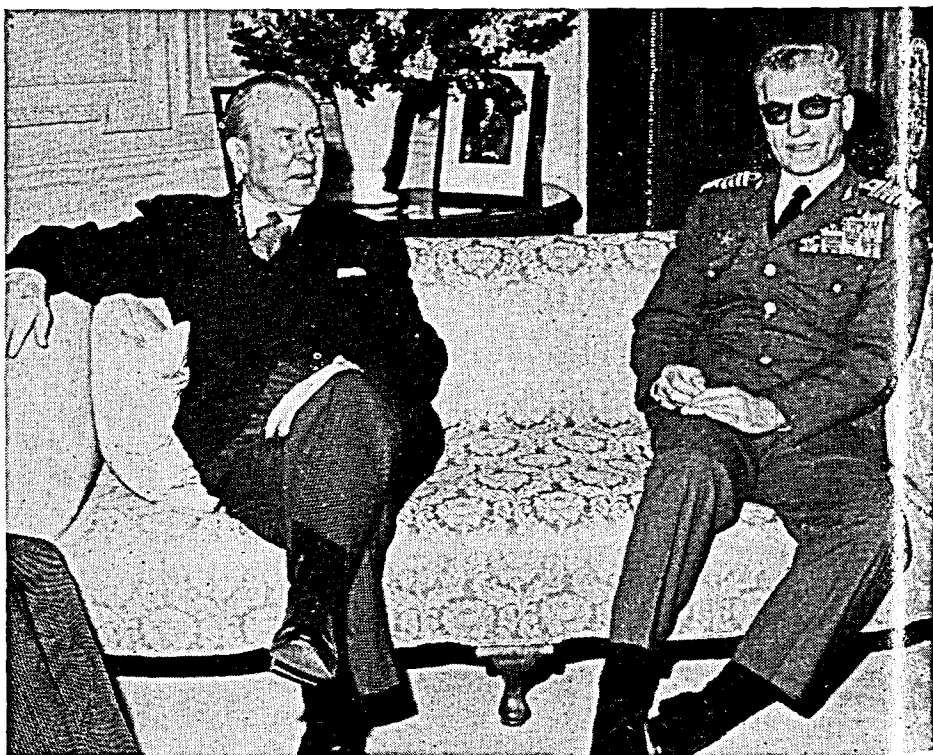
Les premiers ministres ont exprimé leur inquiétude devant la tendance croissante à recourir à la force pour régler les différends, et le premier ministre du Canada a réitéré la sympathie et l'appui du Canada à l'Inde dans son conflit de frontière avec la Chine. Il a exprimé l'espoir que le problème soit résolu pacifiquement et que la Chine consente à des entretiens avec l'Inde qui auraient pour base les propositions de six pays non alignés qui ont été formulées à Colombo en décembre 1962 et que l'Inde a acceptées.

Le premier ministre de l'Inde a dit toute la joie qu'il avait éprouvée à visiter le Canada et à établir des contacts avec les dirigeants et le peuple canadiens. Il a exprimé sa profonde gratitude pour la chaleureuse hospitalité dont lui et les membres de sa suite ont été l'objet. Il a invité le premier ministre du Canada à visiter l'Inde et ce dernier a accepté avec plaisir.

Visite officielle du chah d'Iran

AL'INVITATION de Son Excellence le Gouverneur général, Leurs Majestés impériales le chahenah et l'impératrice d'Iran ont commencé à Ottawa le 19 mai 1965, une visite d'une semaine au Canada. Le couple royal a également visité Québec, Montréal et Toronto. A leur arrivée à l'aéroport d'Uplands, Leurs Majestés ont été accueillies avec tous les honneurs officiels; le Gouverneur général et M^{me} Vanier, le premier ministre et M^{me} Pearson, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et M^{me} Martin, les chefs des missions diplomatiques et leurs épouses et le maire suppléant d'Ottawa et M^{me} Fogarty participaient à la cérémonie.

Durant leur séjour à Ottawa, les visiteurs royaux étaient les invités, à Rideau Hall, du Gouverneur général et de M^{me} Vanier qui ont offert un banquet d'État en leur honneur; un dîner a été offert en retour par Leurs Majestés en l'honneur de Leurs Excellences. S'adressant au Chah lors du dîner à Rideau Hall, le Gouverneur général a salué en la visite impériale "l'occasion tant attendue de fournir un témoignage direct de l'admiration que vous suscitez chez les Canadiens, non seulement en tant que chef couronné d'une monarchie amicale, mais en tant que



Sa Majesté impériale Mohammed Reza Pahlévi, chah d'Iran, s'entretient avec le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, au cours de la visite officielle du Chahenah dans la capitale canadienne.

chef d'État sage et prévoyant dont la politique étrangère courageuse et les réformes constructives ont fait de son pays un modèle de stabilité et de développement social, politique et économique impressionnant". Dans sa réponse, le Chah a parlé du "progrès remarquable" qui avait "placé le Canada parmi les nations les plus modernes du monde actuel"; il a fait observer que le Canada et l'Iran étaient tous les deux "dévoués aux principes de la Charte des Nations Unies et au règlement pacifique des différends internationaux" et qu'ils se trouvaient "dans une position idéale pour intensifier leur rôle constructif en vue d'une solution des grands problèmes mondiaux".

Comment aider les nations en voie de développement

Dans le discours qu'il a prononcé le 20 mai devant le Canadian Club et le Women's Canadian Club d'Ottawa, le Chah a souligné le fait que les pays en voie de développement ont besoin d'une aide considérable de la part des nations nanties. Il a déclaré qu'il ne faisait pas allusion à son propre pays, qui possédait "des ressources et une richesse illimitées", mais a fait observer que "l'existence de nations aux ressources faibles et aux moyens d'enseignement médiocres, côte à côte avec des nations riches . . . est la principale cause des nombreuses crises de notre époque, crises qui continueront inévitablement dans l'avenir si des efforts soutenus et systématiques ne sont pas fournis afin d'améliorer les conditions dans les pays en voie de développement". Le Chah a loué l'aide accordée par le Canada à d'autres pays et a affirmé que le Canada "peut être un brillant exemple pour d'autres nations progressistes", mission dont il s'acquittera de façon magnifique. Au cours d'une conférence de presse à Ottawa, il a affirmé que le moyen le plus facile d'étudier les problèmes d'une réduction de l'écart économique entre les pays évolués et les pays en voie de développement était d'agir "par l'intermédiaire des Nations Unies". Pendant la même conférence de presse, le Chah a exposé les grandes lignes des programmes de réforme agraire de l'Iran.

A Ottawa, le Chah a eu des entretiens officiels fructueux et cordiaux avec le premier ministre, avec M. Martin et avec M. Drury, le ministre de l'Industrie. Plusieurs problèmes internationaux d'intérêt commun ont été examinés, y compris ceux de l'ONU et du commerce. Le premier ministre a offert un déjeuner en l'honneur de Leurs Majestés impériales.

Visite à Québec

Le 21 mai, le Chah et l'Impératrice se sont rendus à Québec où des dîners ont été offerts en leur honneur par le premier ministre du Québec et M^{me} Lesage, et par le lieutenant-gouverneur et M^{me} Comtois. Le secrétaire d'État du Canada et M^{me} Lamontagne, qui ont accompagné le couple royal durant la visite à Québec et à Montréal, ont donné un déjeuner à Québec en l'honneur de Leurs Majestés. Le samedi après-midi a été consacré à un voyage sur le Saint-Laurent.

Le séjour à Montréal, du 23 au 25 mai, a été marqué par un dîner offert au nom de la ville par Son Honneur le maire de Montréal et M^{me} Drapeau, et par un

vin d'honneur qui a suivi un concert donné le même soir à la Place des Arts. Le commissaire-général de l'Exposition universelle de 1967, M. Dupuy, a reçu le couple royal à déjeuner sur les lieux mêmes de l'Exposition. Le Chah a inauguré l'emplacement du futur pavillon iranien. Il a également visité l'Institut d'études islamiques de l'université McGill, où il a été reçu par le chancelier, le recteur et diverses personnalités, dont le directeur de l'Institut.

Visite à Toronto

Le Chah et l'Impératrice, accompagnés du ministre de la Défense et de M^{me} Hellyer, sont arrivés à Toronto le 25 mai pour y passer une journée. Le lieutenant-gouverneur de l'Ontario et M^{me} Rowe ont offert à l'hôtel Royal-York un banquet officiel auquel participaient le premier ministre de l'Ontario et M^{me} Robarts. Son Honneur le maire de Toronto et M^{me} Givens ont reçu l'Impératrice à la nouvelle mairie.

Au cours de leur voyage au Canada, les visiteurs royaux ont pu voir divers aspects du développement économique et social du Canada. Le Chah a visité la voie maritime du Saint-Laurent, des usines, des centrales et des laboratoires de recherches. A Toronto, il a piloté lui-même durant une brève période un avion léger de fabrication canadienne. L'Impératrice a visité trois hôpitaux, une garderie d'enfants, la Galerie nationale du Canada et le Musée royal de l'Ontario.

Le 27 mai, le couple royal quittait Toronto par avion pour Téhéran, via l'Europe. Dans un communiqué de presse conjoint publié au terme de la visite à Ottawa, les deux gouvernements se sont déclarés déterminés à "fournir leur part en vue de la solution des problèmes, en particulier ceux du financement, qui sont actuellement à l'étude aux Nations Unies". "Les discussions tenues entre les deux Gouvernements, disait le communiqué, ont révélé une détermination commune de travailler en vue d'une solution des difficiles problèmes internationaux, et une conviction commune que les alliances défensives du monde libre continuent à jouer un rôle essentiel pour empêcher l'agression. De l'avis des deux Gouvernements, le relèvement des niveaux de vie dans les pays en voie de développement est un problème urgent et vital à la solution duquel tous les pays doivent travailler." Le communiqué mentionnait également le besoin d'intensifier les relations commerciales et culturelles entre le Canada et l'Iran et, en conclusion, les deux Gouvernements "réaffirmaient la chaude amitié qui existe entre le Canada et l'Iran et leur détermination de développer les liens qui se trouvent renforcés par la visite officielle extrêmement bienvenue de Sa Majesté impériale au Canada".

Groupe interparlementaire Canada-États-Unis

HUITIÈME SESSION, OTTAWA

EN MAI 1965, le Canada a été l'hôte d'un groupe de législateurs des États-Unis venus à Ottawa afin de participer, dans une atmosphère détendue, à des entretiens sans caractère officiel. Il s'agissait de la huitième réunion annuelle du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, établi en 1958 afin de permettre aux parlementaires canadiens et aux congressistes américains d'échanger leurs vues sur des questions d'intérêt commun.

Le Groupe interparlementaire a été établi à la suite d'une résolution du Sénat américain proposant la création d'un organisme qui faciliterait un échange d'opinions entre les législateurs des deux pays. Le Parlement canadien imitait bientôt l'initiative des Américains, et peu de temps après avait lieu, une fois accomplies les formalités d'organisation, la première réunion du Groupe interparlementaire.

Caractère unique

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis a un caractère unique: il allie à la fois des activités officielles et des activités officieuses. Des entretiens précieux ont lieu non seulement au cours des séances plénières ou dans les sous-comités, mais aussi au cours de conversations privées et non officielles. Le Groupe interparlementaire transcende les partis; il fournit aux membres de tous les partis fédéraux des deux pays l'occasion de se rencontrer et de discuter entre eux. A la dernière réunion, les représentants canadiens avaient été choisis dans les dix provinces depuis la Colombie-Britannique jusqu'à la Nouvelle-Écosse; la délégation américaine offrait une vaste représentation géographique: ses membres provenaient d'États aussi éloignés que Hawaï, la Californie, le Kansas et la Caroline du Nord et d'États voisins du Canada tels le Montana et le Maine. Cette importante représentation de la part des deux pays suppose que les législateurs du Canada et des États-Unis comprennent de plus en plus la valeur des deux pays l'un pour l'autre non pas seulement dans un sens régional.

Cette année, les séances du comité ont eu lieu à Ottawa les 20 et 21 mai; elles ont réuni quelque 25 Américains sous la direction du sénateur George Aiken et du représentant Cornelius Gallagher et environ 24 Canadiens sous la direction du président de la Chambre des communes, M. Alan Macnaughton, et du président du Sénat, M. Maurice Bourget. La plupart des participants étaient accompagnés de leur épouse, dont la présence a rehaussé l'aspect social de la visite.

Questions discutées

Le premier ministre, M. L. B. Pearson, a prononcé une courte allocution à la séance d'ouverture le 20 mai. Cette journée et celles qui ont suivi ont été con-

sacrées à l'étude de plusieurs questions, y compris les moyens de transport entre le Canada et les États-Unis, le problème des ressources hydrauliques, l'Alliance de l'OTAN, la production de défense, la réorganisation des forces armées du Canada (dont a traité M. Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale), les questions relatives au Vietnam et la situation dans la République dominicaine. Pour clore les réunions à Ottawa, les orateurs canadiens ont été les hôtes d'un déjeuner où M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a porté la parole.

Au cours des deux premiers jours de la visite, les membres de la délégation des États-Unis ont été reçus à la Chambre des communes et au Sénat; les chefs de partis et les orateurs ont souligné leur présence le 21 mai.

Le troisième jour, les membres se sont rendus à Montréal à bord d'un train privé; en chemin, ils sont arrêtés à la Seigneurie de Montebello (Québec), où ils ont pris le déjeuner; ils sont arrivés à Montréal à temps pour le dîner au club Saint-Jacques, où M. Guy Favreau, ministre de la Justice, et M. C. M. Drury, ministre de l'Industrie, se trouvaient parmi les invités. Le matin suivant, le commissaire général, M. Pierre Dupuy, et les fonctionnaires supérieurs de son personnel ont exposé aux délégués les plans de l'Expo 67 et les progrès réalisés. Après le déjeuner à l'île Sainte-Hélène, offert par M. Jean Drapeau, maire de Montréal, les délégués canadiens et américains ont survolé l'île en hélicoptère, afin de se faire une idée précise des préparatifs de l'exposition. Un rapide voyage en autobus a ramené le groupe à Dorval. Ainsi s'est terminée une autre rencontre agréable, qui a fourni aux représentants de deux pays, qui ont tant en commun, l'occasion d'échanger des opinions.

Programmes de formation et d'assistance technique et scolaire du Canada

ENSEIGNANTS, PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ ET CONSEILLERS TECHNIQUES

Formation d'enseignants du secondaire

Avant 1960, le nombre d'enseignants envoyés à l'étranger dans le cadre des programmes d'aide du Gouvernement canadien étaient restreint. Cette année-là, cependant, a marqué le début du plan d'ensemble grâce auquel les pays en voie de développement bénéficient des services de professeurs d'écoles secondaires et d'écoles normales primaires et secondaires. Le nombre croissant de demandes d'enseignants de la part de ces pays indique combien ces derniers tiennent à étendre et parfaire leur régime scolaire, vu l'importance capitale que revêt pour l'essor économique un apport suffisant de main-d'œuvre spécialisée. Le tableau suivant illustre l'ampleur qu'a prise le programme depuis ses débuts.

Tableau "A"

Enseignants à l'étranger par année scolaire

1960-1961 — 16	1963-1964 — 158
1961-1962 — 43	1964-1965 — 261
1962-1963 — 119	1965-1966 — 450 (chiffre provisoire)

Le but final de l'assistance scolaire, y compris le Programme de formation d'enseignants, est d'aider les pays en voie de développement à consolider leur économie jusqu'à ce qu'ils puissent subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Ainsi, il faut leur trouver des professeurs d'écoles secondaires hautement qualifiés et des professeurs d'écoles normales secondaires qui, possédant une solide expérience, pourront occuper des postes clefs où ils contribueront le mieux à parfaire le régime scolaire local. Les professeurs de matières classiques doivent posséder un certain nombre d'années d'expérience, être diplômés d'université et détenir des certificats d'enseignement; les professeurs de métiers doivent avoir des certificats de spécialisation de leurs provinces respectives. De plus, le Canada s'est efforcé, en réponse à la demande, de fournir des professeurs d'écoles secondaires et d'écoles normales secondaires dans les domaines qui ont une influence immédiate sur le développement économique et social, comme les mathématiques, les sciences, les langues, la technique et le commerce. Le tableau "B" offre un exposé détaillé, par catégorie et matière, du nombre des enseignants à l'étranger au cours de l'année scolaire 1964-1965:

Tableau "B"

<i>Matière</i>	<i>Enseignants</i>	<i>Professeurs</i>	
		<i>d'écoles</i>	<i>normales</i>
			<i>Total</i>
Sciences-Mathématiques	76	34	110
Langues	51	27	78
Technologie	18	6	24
Autres	11	38	49
Totaux	156	105	261

L'année scolaire qui, au Canada, commence en septembre, détermine pour une bonne part l'horaire du cours de formation d'enseignants, et il faut commencer à établir le programme de chaque année au moins un an à l'avance. La première étape est celle de la réception des demandes faites par les pays en voie de développement et le recrutement des candidats, suivie de la nomination, du "brefage" et de l'affectation de ceux d'entre eux qui ont été choisis. On demande aux pays en voie de développement de soumettre leurs demandes au début de novembre pour l'année suivante. Il convient de souligner, à ce sujet, qu'il appartient d'abord aux pays récipiendaires, auxquels on demande d'indiquer clairement la nature de la mission, les services et les qualifications exigés de l'enseignant, de déterminer les priorités. Ces renseignements sont essentiels pour que le Canada puisse choisir les enseignants les plus compétents en réponse aux demandes.

Le Bureau de l'aide extérieure entreprend, en même temps, les démarches préparatoires au recrutement d'enseignants. On garde une liste des candidats qualifiés d'après les demandes présentées au cours de l'année. De plus, on publie des annonces dans les principaux journaux du pays ainsi que dans les publications qui s'adressent aux enseignants. On examine attentivement toutes ces demandes, puis on envoie les dossiers de ceux qui paraissent posséder les qualifications requises aux ministères de l'Éducation des différentes provinces qui, depuis 1962, contribuent au choix d'enseignants en constituant des jurys chargés d'effectuer une première sélection par examen oral. Ainsi le Bureau de l'aide extérieure profite de la compétence professionnelle des experts des ministères provinciaux. Cette assistance a contribué dans une large mesure au succès du programme de formation d'enseignants. En 1964, on a organisé une conférence à Ottawa pour renseigner les présidents des jurys des derniers progrès accomplis par les programmes d'aide et permettre aux autorités provinciales et aux agents du Bureau de l'aide extérieure de discuter d'objectifs et de mise en œuvre.

Lorsque les examens oraux sont terminés, les provinces retournent au Bureau de l'aide extérieure les dossiers des candidats, accompagnés de leurs recommandations. On procède à une étude de ces documents en se fondant sur les demandes précises qui ont été faites dans l'entretemps. C'est alors que l'on nomme

des particuliers aux postes pour lesquels le Canada disait chercher des intéressés. On fait des offres fermes aux enseignants après qu'ils ont subi, eux et leurs familles, un examen médical et que les pays d'accueil ont accepté leurs nominations.

Vient ensuite l'étape des instructions que reçoivent les enseignants et qui, sous diverses formes, se poursuivent jusqu'à leur départ du Canada. Cette formation comprend de la lecture et de la correspondance, des cours spéciaux ainsi qu'une dernière conférence d'instructions. Les enseignants reçoivent des renseignements obtenus au cours de la mise en œuvre de programmes antérieurs, des rapports soumis par les missions diplomatiques du Canada à l'étranger et des extraits de rapports rédigés par des professeurs canadiens déjà en service. De plus, on demande aux nouveaux enseignants d'écrire à leurs collègues à l'étranger et aux principaux des écoles où ils ont été affectés afin d'obtenir des détails supplémentaires sur les installations scolaires, les programmes d'études et les conditions de vie. On leur suggère également de tirer parti des ressources que renferment leurs bibliothèques locales et d'entrer en contact avec toute personne de leur milieu qui aurait visité ces pays ou y aurait habité. On demande à ceux qui enseigneront l'anglais comme langue seconde de suivre un cours spécial que donne à Toronto, durant le mois de juillet, le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Le Bureau de l'aide extérieure complète ce cours par une série de colloques sur les problèmes spéciaux que pose l'enseignement de l'anglais comme langue seconde dans un pays en voie de développement. Ces séances d'études sont présidées par les professeurs de l'aide extérieure qui ont acquis de l'expérience dans l'enseignement de cette matière à l'étranger. De plus, en juillet, les professeurs d'école normale suivent un cours spécial de réadaptation, donné par le Collège Macdonald de l'Université McGill, sur la philosophie, les techniques et la méthodologie de l'enseignement.

Le couronnement du cours d'instructions prend la forme d'une conférence générale d'une durée de trois jours, qui a lieu au Collège Macdonald à la fin d'août, immédiatement avant que les enseignants et leurs familles partent en mission. On consacre une partie de la conférence à des cours et à des films, mais on accorde une plus grande importance à des colloques sur les différents pays, présidés par des professeurs qui ont servi dans les régions intéressant les nouveaux enseignants. Ces divers colloques renseignent les professeurs et leurs épouses sur leurs missions particulières et sur les conditions de vie à l'étranger. Les débats qui marquent les colloques et les cours de la conférence générale permettent aux enseignants de s'entretenir entre eux et avec ceux qui ont déjà servi à l'étranger, des différents points qui les intéressent; ils contribuent de plus à inculquer aux professeurs un sentiment de participation collective aux programmes d'aide.

Afin d'assurer une plus grande continuité dans l'enseignement et de permettre aux professeurs d'accroître la valeur de leur apport, le Bureau de l'aide extérieure offre des conventions d'engagement d'une durée initiale de deux ans. Il est possible de prolonger d'une période allant jusqu'à cinq ans la durée d'une convention si l'on dispose des fonds nécessaires et si le pays d'accueil, l'enseignant et le Bureau

de l'aide extérieure conviennent que la mission doit être prolongée. Pendant son service à l'étranger, un enseignant touche un traitement fondé sur la rémunération qu'il recevait au Canada et une indemnité de vie chère qui compense les frais supplémentaires de son séjour à l'étranger. Cette indemnité est proportionnelle au traitement de l'enseignant et au nombre des personnes à sa charge, ainsi qu'au coût de la vie dans le pays de mission. Le Bureau de l'aide extérieure défraye également le transport international de l'enseignant et des personnes à sa charge, ainsi que l'emballage et l'expédition de ses effets personnels et une partie de l'entreposage des articles de ménage laissés au Canada. Lorsque les enseignants sont fonctionnaires provinciaux ou fédéraux, ils sont d'ordinaire détachés auprès du Bureau de l'aide extérieure et le ministère intéressé verse le traitement de l'enseignant et les indemnités dont le remboursement provient de la caisse des programmes d'aide. De cette façon, l'enseignant maintient ses relations régulières avec son employeur canadien et protège ainsi ses différents droits, tels la pension de retraite et l'ancienneté.

Le pays d'accueil, pour sa part, offre sous différentes formes une aide locale aux professeurs canadiens. D'une façon très réelle, les programmes d'assistance scolaire constituent des efforts de coopération entre le donateur et le bénéficiaire. Les gouvernements locaux, en particulier, fournissent gratuitement ou moyennant des loyers modiques, des logements partiellement meublés, le transport local pendant la durée de la mission. Ils accordent aussi une exemption de l'impôt sur le revenu local, ainsi que le privilège d'importer des effets personnels francs de port.

L'importance qu'a prise le Programme de formation d'enseignants du secondaire au cours des dernières années constitue une preuve encourageante de la volonté des éducateurs canadiens d'aider les pays en voie de développement à résoudre un de leurs problèmes les plus sérieux. Les résultats du Programme depuis son lancement montrent que c'est là un domaine où la compétence des Canadiens peut subvenir à un besoin réel des pays en voie de développement. Par suite de la grande variété de conditions économiques et sociales qui ont façonné les régimes scolaires au Canada, il a fallu que les éducateurs canadiens usent de souplesse pour résoudre leurs problèmes. Les enseignants d'assistance scolaire du Canada ont accompli leur travail avec la même souplesse qui est, il va sans dire, admirablement adaptée aux problèmes complexes de l'enseignement dans un pays en voie de développement.

Tout en espérant que le programme continue à prendre de l'importance, on reconnaît qu'il existe au Canada une pénurie d'enseignants et qu'il est probable que leur nombre sera beaucoup moins considérable à l'avenir. De plus, la capacité des pays en voie de développement de profiter pleinement des services d'enseignants venant de l'étranger est restreinte par le degré actuel de développement de leurs institutions d'enseignement dont l'expansion et l'amélioration dépendent en partie des fonds locaux disponibles. Il convient de remarquer à ce sujet que les rapports des professeurs dans ce domaine ont été particulièrement utiles dans la préparation et la mise en œuvre du Programme de formation d'enseignants du

secondaire. De fait, les formules de rapports sont conçues en vue d'obtenir des renseignements sur le degré de progrès que les enseignants ont accompli dans leur travail, et l'on recherche spécialement leurs recommandations pour savoir si le besoin de professeurs canadiens se fait toujours sentir ou si leurs homologues de ces pays peuvent prendre la relève.

Programme de formation de professeurs d'université

Il va sans dire que les pays en voie de développement ne limitent pas leurs efforts dans le domaine de l'instruction à l'amélioration des conditions d'enseignement dans les écoles primaires et secondaires. A mesure qu'un nombre sans cesse croissant d'étudiants graduent des écoles secondaires, le besoin d'établir et d'agrandir des universités devient de plus en plus pressant et les pays en voie de développement se tournent vers le Canada pour obtenir de l'aide.

C'est pourquoi le Canada a consenti à offrir les services d'un personnel universitaire dans le cadre d'un plan que l'on peut considérer, dans le domaine de l'instruction supérieure, comme l'homologue du Programme de formation d'enseignants du secondaire. Le tableau suivant atteste l'augmentation du nombre des membres du personnel universitaire en mission à l'étranger.

Tableau "C"

Personnel universitaire en service à l'étranger par année scolaire

1962-1963	— 11
1963-1964	— 26
1964-1965	— 61
1965-1966	— 110 (chiffre provisoire)

Certains des enseignants envoyés à l'étranger ont signé des conventions particulières ou ont été affectés à ces postes par leurs universités, tandis que d'autres y ont été envoyés par leurs universités comme membres d'une équipe en vertu d'une convention générale passée entre les universités et le Bureau de l'aide extérieure. Des Canadiens ont accepté des postes particuliers tels les suivants: professeurs de métallurgie à l'Université de Banaras, en Inde; professeur de chimie organique à l'Université de la Guyane en Guyane britannique; professeur d'hygiène alimentaire à l'Université du Ghana; professeur d'électronique à l'Université de Karachi au Pakistan, etc. Le premier projet d'équipe a été lancé en 1961 par l'Université de la Colombie-Britannique, qui a consenti à aider les Universités de Malaisie et de Singapour en créant un programme d'études commerciales d'une durée de cinq ans. L'expérience qu'a apportée la mise en œuvre de ce projet, qui se termine cette année, a montré que ce genre de convention comporte d'importants avantages, car il permet une souplesse d'opération et une concentration d'efforts. On espère que ces projets serviront de base à des relations suivies entre

les universités canadiennes et les universités des pays en voie de développement. C'est ainsi que l'on a lancé d'autres projets semblables. Par exemple, on a entrepris, avec l'Université de Toronto, l'établissement d'une école des arts et métiers régionale à Mangalore, en Inde, et avec l'Université du Manitoba l'établissement de facultés de génie et d'agronomie à l'Université du Nord-Est en Thaïlande. Un important projet de ce genre en Afrique d'expression française comprend la fondation de l'Université nationale du Rwanda à Butare; le Canada y envoie vingt-trois Canadiens qui seront membres du personnel.

La plupart des enseignants canadiens envoyés à l'étranger ont fait œuvre de pionniers dans la création de nouvelles facultés et de nouveaux cours. Il convient de reconnaître que ce genre de mission difficile requiert un personnel chevronné qui possède une longue expérience. Cependant, le recrutement de professeurs d'université hautement qualifiés présente des difficultés à cause de l'expansion rapide au Canada du régime d'enseignement universitaire et de la pénurie de personnel qui en résulte. Les accords contractuels généraux décrits ci-dessus ont partiellement amoindri cette difficulté, car ils permettent à une université d'assumer la responsabilité de trouver les candidats voulus parmi le personnel dont elle dispose ou dans une autre université au Canada. On comprendra, d'après ce qui a été dit, que le recrutement et la formation des professeurs d'université se font sur une base beaucoup plus personnelle que le recrutement des professeurs d'écoles secondaires. Il est particulièrement important d'établir des contacts avec les personnes qui détiennent les postes-clefs dans les différentes facultés et associations professionnelles; de plus, il convient également de mentionner les conseils et l'assistance des ministères fédéraux qui, dans certains cas, ont des membres de leur personnel dans des universités à l'étranger.

Les dispositions financières et administratives prises pour les professeurs d'université ressemblent à celles prises pour les autres enseignants. D'après les contrats passés avec les universités, l'administration revient à l'université, et la contribution financière est apportée par le Bureau de l'aide extérieure et couvre les frais d'administration aussi bien que ceux du projet même. De plus, on s'est efforcé de régler la mise en œuvre du programme pour l'année scolaire sur un plan d'action semblable à celui du Programme de formation d'enseignants du secondaire. Ce point joue un rôle important dans le recrutement de personnel d'université parce qu'il est essentiel aux professeurs, aussi bien qu'à leurs universités, d'être prévenus bien en avance de missions éventuelles à l'étranger afin de prendre les dispositions nécessaires pour leur congé. La durée des missions pour les professeurs d'université est quelque peu plus variable que celle des enseignants, et la période initiale peut aller de un à deux ans; dans certains cas, lorsqu'elles demandent des études préliminaires, les missions peuvent être de plus courte durée. Les professeurs envoient des rapports réguliers sur les progrès qu'ils accomplissent et, lorsqu'il s'agit de dispositions contractuelles, un directeur de projet est chargé d'ordinaire de faire parvenir des rapports au Bureau de l'aide extérieure sur la mise en œuvre du projet dans son ensemble.

Conseillers techniques

Le Canada fournit également des conseillers techniques dans pratiquement tous les domaines du développement économique et social. Les fonctions d'un bon nombre de ces conseillers ont trait, soit directement ou indirectement, à l'enseignement. Dans plusieurs cas, les mandats comprennent certains cours complémentaires; parfois, aussi, les conseillers sont affectés à des fonctions pratiques, de sorte que les services ou les relevés essentiels puissent s'effectuer tandis que le personnel indigène suit des cours à l'étranger. Il y a actuellement 115 conseillers canadiens qui travaillent dans les domaines suivants: le fisc, la culture du blé, la pathologie végétale, les levées géologiques et l'étude des sols, les forums agricoles, l'inventaire forestier, le développement des pêches, l'urbanisme, les transports, l'économie, la recherche en métallurgie, la neurologie, la pathologie, l'orthopédie, la formation d'infirmières, les cours de gestion et la comptabilité mécanique.

A cause de la demande sans cesse croissante qui se fait sentir au Canada pour certaines compétences dans divers domaines, on a éprouvé quelque difficulté à trouver des Canadiens qui soient qualifiés et prêts à se rendre en mission à l'étranger. Il existe, cependant, quelques sphères où les Canadiens possèdent les qualités voulues pour répondre aux demandes des pays en voie de développement. Mentionnons, par exemple, le développement des ressources naturelles, le transport par eau, les coopératives, l'urbanisme, la statistique et l'enseignement technique.

Bien que les dispositions financières prises pour les conseillers techniques soient semblables à celles qui s'appliquent aux enseignants et au personnel universitaire, l'aspect administratif de leurs missions varie dans une certaine mesure. Par exemple, on leur offre ordinairement au début une convention d'engagement allant jusqu'à un an, convention renouvelable chaque année. Leur recrutement fait l'objet de démarches plus spécialisées à cause de la nature très particulière des demandes, et il ressemble davantage à celui des professeurs d'université que des enseignants du secondaire. En cherchant des candidats compétents, le Bureau de l'aide extérieure a eu recours dans une large mesure aux experts-conseils d'organismes gouvernementaux à tous les échelons, aux associations professionnelles et aux institutions privées. De plus, parce que les conseillers quittent le Canada à différentes époques de l'année, il faut les former individuellement. Néanmoins, comme dans le cas d'enseignants du secondaire et de personnel universitaire, on remet aux conseillers des exemplaires de rapports provenant de missions diplomatiques canadiennes et de personnes qui servent ou ont servi dans les régions en question. Les conseillers présentent des rapports réguliers sur leurs missions, y compris un rapport final détaillé contenant une appréciation des progrès qu'ils ont accomplis; on complète généralement ces rapports en interviewant les conseillers à leur retour au Canada.

En guise d'observation générale sur le travail des conseillers, il convient de souligner que plusieurs de ceux qui ont servi à l'étranger ont trouvé que leurs missions avaient été l'une des expériences les plus satisfaisantes de leur carrière et

qu'elles avaient élargi leurs horizons et accru leur expérience humaine. Consé-
quemment, le Canada retire de nombreux avantages de sa participation aux pro-
grammes d'assistance technique et scolaire.

Conclusion

Le but de cet article et d'un autre paru précédemment sur les programmes de formation*, a été d'exposer la nature et la portée des programmes du Gouverne-
ment canadien dans ces sphères. Comme il a été mentionné, l'un des caractères les
plus importants de ces programmes, c'est l'essor considérable qu'ils ont pris au
cours des dernières années. Cependant, ce qui importe peut-être davantage, ce
sont les éléments qualitatifs. A cause des besoins considérables des pays en voie
de développement et du volume de ressources que les pays donateurs, y compris
le Canada, peuvent affecter à l'assistance technique et scolaire, il est essentiel de
s'assurer que les projets qui jouissent de l'appui officiel constituent le meilleur
apport possible à la mise en valeur des ressources locales. Comme nous l'avons
écrit, c'est l'objectif que le Canada avait en vue lorsqu'il a élaboré ses programmes
d'assistance dans ces domaines. On a mentionné, par exemple, la création de pro-
grammes de formation collective spécialement conçus pour répondre aux besoins
d'étudiants à l'étranger; la concentration du Programme de formation d'ensei-
gnants du secondaire sur la préparation de professeurs d'écoles normales et de pro-
fesseurs plus anciens qui détiennent des positions clefs dans les régimes d'ensei-
gnement des pays en voie de développement; l'appui accordé à l'établissement de
nouvelles facultés dans les universités à l'étranger et l'importance attribuée au rôle
formateur que jouent les conseillers techniques. La priorité qu'a accordée le
Bureau de l'aide extérieure à des projets mixtes revêt une importance particulière;
ils comprennent la construction et le matériel d'écoles et de collèges, l'affectation
du personnel initial et la formation au Canada de personnel choisi qui, à son
retour au pays, constituera le personnel principal de ces institutions. C'est en
suivant ce plan d'action que le Canada, en collaboration avec d'autres pays dona-
teurs d'organismes internationaux et d'organisations bénévoles dont les activités
complètent les programmes officiels, continuera d'aider à la création et à l'ex-
pansion d'institutions d'enseignement capables de jouer un rôle de premier plan
dans les efforts déployés par les pays en voie de développement pour atteindre à
l'autarcie économique.

*Voir le numéro d'avril, p. 136.

Le Canada et le Népal

ACCREDITATION DE L'AMBASSADEUR DU CANADA

M. D. Roland Michener a présenté récemment ses lettres de créance en qualité de premier ambassadeur du Canada au Népal. Voici un fort intéressant compte rendu de sa première visite dans ce royaume de l'Himalaya.

Le 18 janvier 1965, les Gouvernements du Canada et du Népal ont annoncé l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays. Après avoir reçu l'agrément de Sa Majesté le roi Mahendra au début de février, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a, annoncé, le 24 du même mois, l'accréditation de M. D. Roland Michener, haut-commissaire du Canada en Inde, en qualité de premier ambassadeur du Canada au Népal.

Première visite de l'ambassadeur

Après quelques semaines de démarches en vue d'obtenir un rendez-vous avec le roi du Népal afin de lui être présenté, je fus finalement convoqué pour le mer-



De gauche à droite: M^{me} Roland Michener; l'ambassadeur du Canada au Népal, M. Roland Michener; M. G. Périard; M^{me} H. H. Grantham; M. S. B. Thapa, président du Conseil des ministres du Népal.

credi 28 avril. Mon épouse et moi avons quitté Delhi par avion le 23 avril en direction de Bénarès et de Patna, l'aéroport le plus proche de la frontière; nous avons ensuite voyagé en voiture jusqu'à Katmandou, situé à près de 340 milles de là. Ce moyen de transport, plutôt qu'un vol direct à Katmandou, nous avait été recommandé afin que nous puissions disposer d'une voiture à Katmandou, mais plus particulièrement afin de nous donner l'occasion de visiter le pays depuis la ville frontière de Birganj jusqu'à la capitale. Après Birganj, la route traverse, sur une longueur de 51 milles, la plaine du Gange, qui constitue la frontière sud du Népal et que l'on appelle le téraï. Avant d'atteindre les contreforts de cette région du Népal, il est difficile de distinguer le sol népalais du sol de l'État indien voisin, l'État de Bihar. Les 87 derniers milles de la route vers Katmandou ont été construits par l'Inde à titre d'aide; cette remarquable route de montagne serpente en lacets dans les premières collines de l'Himalaya jusqu'à une altitude de 8,200 pieds, pour redescendre ensuite dans la vallée de Katmandou. Au sommet, un spectacle merveilleux s'offre à nous: du côté nord se dresse le haut Himalaya avec ses fameux pics recouverts de neige, encadré à l'est par le mont Everest (29,002 pieds) et à l'ouest par l'Annapurna 3 (26,041 pieds). Sur une certaine distance s'étire, le long de la route, le câble aérien sur lequel sont transportées les marchandises, aller et retour, de la tête de ligne à la vallée de Katmandou. Plusieurs petits villages nous apparaissent le long de la route, soit dans la vallée, soit perchés sur les flancs ou au sommet des montagnes recouvertes de forêts ou de champs en terrasses. Nos lectures sur le Népal ne nous avaient pas préparés à ce spectacle remarquable de terrasses taillées par l'homme dans la montagne et formant des bandes de terrain étroites et planes là où il n'y aurait naturellement que des flancs de montagnes. Les terrasses s'étagent parfois sur près de 1,500 pieds depuis le fond de la vallée jusqu'aux cimes. Elles sont semées de coquettes maisons en brique, à deux étages, très bien construites, avec des toits en porte-à-faux, et des portes et des chambranles de fenêtres en bois sculpté. Plusieurs sont perchées de façon pittoresque sur le sommet des montagnes.

Nous rencontrons un bon nombre de Népalais, toujours robustes. Certains gardent des bœufs et des chèvres; d'autres travaillent sur la route; d'autres encore, hommes et femmes, portent sur le dos, à l'aide de courroies qu'ils se passent sur le front, de lourdes charges de bois de chauffage, de grains, de céréales, etc. Le transport des marchandises dans les régions montagneuses, où il y a très peu de routes et où de profondes vallées divisent le pays du nord au sud, se fait normalement de cette façon.

La descente finale vers la capitale, sise à une altitude de 4,400 pieds, offre une vue panoramique formidable de la fertile vallée de Katmandou, longue de près de 20 milles. Les plus grandes concentrations de population du Népal se trouvent dans cette vallée, où s'élèvent les villes très vieilles de Katmandou, Patan et Bhatgaon, capitales de trois royaumes Malla avant l'unification du Népal par les Ghurkas au XVIII^e siècle.

Présentation des lettres de créance

Armé de mes lettres de créance de Sa Majesté la reine, (qui débutent par le conventionnel "Mon bon frère le roi du Népal" et qui sont signées "Monsieur mon Frère, de Votre Majesté la bonne Sœur Élisabeth R."), et accompagné de trois agents du haut-commissariat, le colonel R. G. Graham, conseiller militaire, M. J. A. Millard et M. G. Périard, deuxièmes secrétaires, et du chef du protocole népalais, M. P. C. Thakur, je me suis présenté au palais à quatre heures et demie de l'après-midi, le 28 avril. J'ai été aimablement accueilli par le roi, par M. Surya Bahadur Thapa, président du Conseil des ministres, ministre des Affaires du Palais et ministre par intérim des Affaires étrangères, et par plusieurs membres du personnel de Sa Majesté.

Après que j'eus présenté mes lettres de créance et mon discours à Sa Majesté, et reçu sa réponse, le tout dans un silence complet, il y eut présentation générale. Nous nous sommes alors assis et avons conversé quelques minutes. Sa Majesté m'a posé quatre ou cinq questions par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères. Les deux premières concernaient la santé de notre reine et du gouverneur général, et les autres, le moment de mon arrivée et celui de mon départ. Je lui ai exprimé ma gratitude pour l'accueil que nous avons reçu et j'ai loué la beauté et le charme de son pays.

Visites et vie mondaine

Les membres de la mission canadienne ont profité du temps à leur disposition pour visiter les autorités gouvernementales et diplomatiques. Au cours de ce séjour, M. Grantham, représentant technique de l'ONU, et son épouse ont reçu à un thé les membres de la mission et quelques résidents canadiens de Katmandou; l'ambassadeur de Grande-Bretagne et son épouse les ont ensuite reçus à dîner; d'autre part, ils nous ont reçus, ma femme et moi, à un déjeuner où nous avons rencontré les ambassadeurs de l'Inde et de l'Allemagne et leurs épouses. A notre tour, nous avons invité les membres du gouvernement et d'autres diplomates à une réception à l'hôtel Royal après la présentation des lettres de créance. Le lendemain, nous avons assisté à une réception du même genre offerte par l'ambassadeur de Suisse, qui était aussi de passage à Katmandou afin de présenter ses lettres de créance. Le secrétaire aux Affaires étrangères a offert en l'honneur des deux nouveaux ambassadeurs un dîner en plein air sur le grand balcon de façade du Secrétariat, un ancien palais Rana comptant plus de 1,200 pièces (personne ne semble en connaître le nombre exact, et très peu de gens peuvent s'y retrouver sans l'aide d'un guide).

Impressions générales

Nous ne disposions que de très peu de temps pour visiter les nombreux temples et sanctuaires hindous, qui sont pour la plupart des pagodes, ainsi que les stupas et monastères bouddhistes et les nombreux palais du XIX^e siècle que l'on peut voir dans les trois villes et dans les nombreux villages de la vallée. Cette vieille

civilisation remonte à plusieurs siècles avant l'ère chrétienne. Elle est caractérisée par de belles sculptures dans la pierre et sur bois et par le travail des métaux. Notre impression du Népalais d'aujourd'hui, indépendant, gai et hospitalier, d'origine indo-aryenne et mongole, est des plus favorables. Chercher à mieux connaître ce peuple et à comprendre ses besoins, l'aider à améliorer ses écoles et ses centres de formation, ses techniques agricoles et ses moyens de transport et de communication, si nécessaires pour assurer à une nation de neuf millions et demi d'habitants une plus étroite unité, sera pour moi une tâche tout à fait agréable.

Ou
à
nou
M. K
du-F
M. K
breu
éce
e co
man
Com
en f
pays
Il es
que
iona
qu'o
dire
voul
Pagr
acce
vous
I
avon
crois
coup
en p
nos
nada
nous
de r
n'est
Lau
outr
tous
du F

Ouverture du consulat général du Canada à Marseille

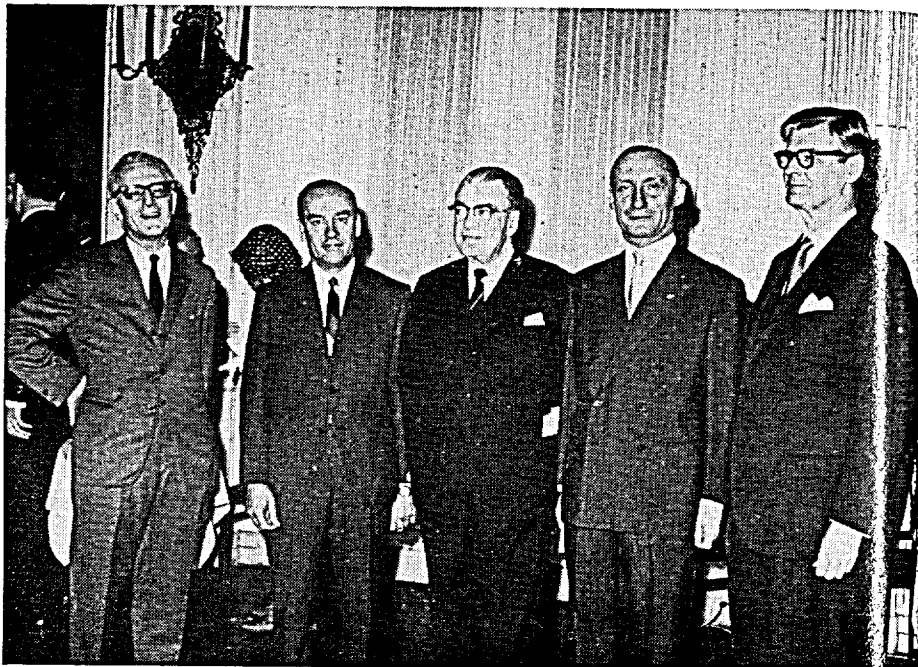
Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a ouvert le nouveau consulat général du Canada à Marseille, le 5 mai 1965, en présence de M. Robert Cousin, préfet de Provence-Côte d'Azur-Corse et préfet des Bouches-du-Rhône, de M. Jacques Rastouin, premier adjoint du maire de Marseille, de M. Eugène Bussière, premier consul général du Canada à Marseille, et de nombreuses personnalités françaises et canadiennes.

A cette occasion, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a offert une réception au cours de laquelle il a prononcé un discours inaugurant officiellement le consulat général. En voici le texte:

Je viens vous présenter aujourd'hui le Canada en inaugurant la présence permanente qu'il aura chez vous à Marseille sous la forme d'un consulat général. Comme vous le savez, mon pays est géographiquement immense. Sa superficie en fait le deuxième plus grand pays au monde après la Russie. Par contre, ce pays si grand en superficie est beaucoup moins étendu sur le plan de l'histoire. Il est encore jeune. Comparé à la France ou encore à une ville aussi ancienne que Marseille, mon pays est, dans le temps, petit. Mais sa personnalité internationale s'est développée rapidement surtout depuis la dernière guerre, de sorte qu'on pourrait très justement lui appliquer cette phrase que Marcel Pagnol faisait dire à César au sujet de son fils Marius: "Hé, il est grand, ce petit". Ne m'en voulez pas si je ne puis prononcer cette citation à la façon des personnages de Pagnol. Nous aussi nous avons gardé au Canada un accent, et même plusieurs accents, tout à fait à nous. Je crois qu'il est bon que le Canada vienne à Marseille vous parler à sa façon à lui.

Mais pourquoi ce consulat général canadien à Marseille? Et qu'est-ce que nous avons à nous dire, Canadiens et Marseillais, avec ou sans accent? Eh bien, je crois que nous avons déjà beaucoup à nous dire et que nous en aurons encore beaucoup plus au fil des ans. Nous appartenons à deux pays modernes, à deux pays en plein essor et nous avons besoin de mieux nous connaître et de développer nos relations mutuelles. La France avait déjà pris les devants en ouvrant au Canada des consulats dans une dizaine de nos principales villes. Il était temps que nous fassions de même et que nous ayons un consulat à Marseille, premier port de mer de la France, à l'embouchure du Rhône. Marseille, à ce point de vue, n'est-il pas un peu comme Montréal, notre grand port de mer sur le fleuve Saint-Laurent?

Si nous ouvrons un consulat c'est encore parce que nous savons qu'il y a ici, outre le pittoresque de la Canebière et le charme de la Côte d'Azur si chère à tous les touristes, une région industrielle en pleine expansion sur les deux rives du Rhône dont Marseille est le port d'accès.



A la réception offerte par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, lors de l'ouverture officielle du consulat général du Canada à Marseille (de gauche à droite): M. Jean Chapdelaine, délégué général du Québec à Paris; M. Eugène Bussière, premier consul général du Canada à Marseille; M. Martin; M. Robert Cousin, préfet du département des Bouches du Rhône; et M. Jules Léger, ambassadeur du Canada en France.

C'est enfin parce que nous du Canada n'avons pas oublié nos origines européennes et voulons conserver et retrouver, le cas échéant, les sources profondes de notre héritage. Nous avons besoin d'un poste ouvert sur la Méditerranée, ce foyer millénaire de civilisation. Certes, nous n'avons jamais rompu avec nos sources françaises et britanniques et nous entretenons depuis longtemps des relations avec Londres et Paris. Mais au delà de Paris, nous voulons remonter jusqu'à nos origines méditerranéennes. Où donc aurions-nous pu mieux le faire qu'en venant ici dans cette région de la France qui a vu l'apogée de la civilisation gallo-romaine. Nous en voyons encore les nobles monuments en Arles, à Nîmes ou Pont-du-Gard. Cela veut dire que nous aurons, dans ce consulat général, non seulement des intérêts consulaires mais aussi des soucis culturels.

C'est pourquoi nous avons choisi M. Eugène Bussière comme premier consul général du Canada à Marseille. Vous comprendrez facilement toutes les qualifications qu'il a pour ce nouveau poste quand je vous aurai dit que nous l'avons enlevé à la direction de notre Conseil des Arts, un des organismes les plus importants dans ce domaine au Canada, qu'il avait animé depuis sa fondation en 1957.

Nous avons une ambassade à Paris. Nous avons depuis quelques mois un



Portrait de Paul Bussière, préfet du consulat de France.

mes euro-
profondes
rarée, ce
nos sour-
relations
r jusqu'à
ire qu'en
ion galle-
Nîmes ou
éral, non
er consul
es quali-
l'avons
plus im-
lation en
mois un

consulat général à Bordeaux. Voici qu'enfin nous en avons un à Marseille. Pour nous acquitter de nos responsabilités consulaires, nous avons partagé la France en trois secteurs géographiques, notre ambassade gardant un peu moins de la moitié nord, notre consulat de Bordeaux prenant tout le sud-ouest et celui de Marseille prenant aujourd'hui officiellement le sud-est y compris la région de Lyon. Nous savions qu'avec le nord-ouest de la France nous avons des relations historiques très précises à cause de l'origine normande, bretonne ou percheronne de notre population canadienne. En incluant la Saintonge et les Charentes dans le territoire du consulat de Bordeaux nous donnions à ce dernier des provinces où nous avons aussi des origines. Nos liens généalogiques avec le Midi sont moins évidents. L'impression est, en effet, largement répandue que nous venons principalement de la Normandie et des provinces riveraines de la Loire.

Mais il ne faut quand même pas oublier que les Canadiens sont également un petit peu méridionaux. C'est ainsi que parmi nos premiers colons du XVII^e siècle, nous comptons un Bergeron qui fut baptisé à Aix en 1642, un Bessière (que notre consul général voudra peut-être convertir en Bussière pour le revendiquer comme ancêtre dans un de ses discours de circonstance) qui fut baptisé à Villefranche en 1650, un Bezis qui vint d'Arles, un Ledoux dit Latreille qui vint d'Avignon, et enfin un Martin qui fut baptisé en 1657 à Lyon. Je n'insiste pas trop sur ce dernier nom puisque l'on trouve des Martin un peu partout dans nos deux pays et, même, jusque dans notre Gouvernement, comme vous pouvez le constater.

Mais nos liens ne sont pas seulement ceux qu'a tissés l'histoire familiale, politique et militaire. Ils ont leur prolongement dans l'affection que nous portons à la France, l'une de nos deux mères patries. Jamais peut-être autant qu'aujourd'hui les Canadiens ne lui ont porté un tel intérêt; les Québécois, cela va de soi, mais aussi leurs compatriotes d'un bout à l'autre du Canada et quelle que soit leur origine.

C'est à partir de cet intérêt, et à cause de lui, que le Gouvernement du Canada s'est résolument engagé dans une politique d'échanges culturels accrus avec la France et également avec les autres pays francophones. Il a trouvé, en ce faisant, la sympathie fervente et l'appui actif du Gouvernement français.

Je suis heureux d'avoir avec moi aujourd'hui l'ambassadeur du Canada à Paris, M. Jules Léger, l'un des membres les plus distingués de notre service diplomatique. Je profite aussi de l'occasion pour saluer ici M. Jean Chapdelaine, délégué général de la province de Québec, qui a bien voulu se joindre à nous ce soir, témoignant ainsi de la communauté d'objectifs qui nous anime. Nous sommes unis dans notre désir qu'un élan nouveau soit donné dans tous les secteurs à nos relations avec votre pays. Nous comptons que ce dernier-né de nos consulats généraux saura s'y employer avec succès grâce à l'activité de M. Bussière et à votre bienveillant concours.

La participation à cette cérémonie de dignitaires et de citoyens aussi distingués de Marseille montre que cette partie est déjà gagnée. Cette partie, c'est celle d'une amitié ancienne que nous avons décidé ensemble de rajourner.

Les provinces et le pouvoir de conclure des traités

Le 23 avril, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a fait la déclaration suivante:

La situation constitutionnelle au Canada en ce qui concerne le pouvoir de conclure des traités est claire. Le Canada ne possède qu'une seule personnalité internationale au sein de la communauté des nations. Il n'y a aucun doute que seul le Gouvernement du Canada a le pouvoir ou le droit de conclure des traités avec les autres pays.

Il n'est pas moins vrai que d'après la constitution canadienne, telle qu'elle a été interprétée, il existe un manque d'harmonie entre le pouvoir de conclure des traités et le pouvoir de les exécuter. Cette situation pose des problèmes particuliers au Canada dans le cas des traités portant sur des domaines qui relèvent de la compétence législative des provinces. Ce problème ne se pose pas seulement au Canada. D'autres États fédératifs ont adopté des méthodes diverses en vue d'harmoniser les pouvoirs de conclure des traités et de les exécuter. Il n'y a dans le monde aucun État fédéral dont la constitution permette à ses membres de conclure librement des traités, indépendamment des autorités fédérales. La raison en est évidente. Le pouvoir souverain de traiter avec les autres États est la prérogative des États indépendants. Un État fédéral dont les membres posséderaient effectivement ce pouvoir ne serait ni une union fédérale ni un État. Ce serait une association de puissances souveraines.

Le gouvernement fédéral est seul responsable de la direction des affaires extérieures qui constitue partie intégrante de la politique nationale intéressant tous les Canadiens. La politique du gouvernement fédéral, dans l'exercice de cette compétence, s'applique à promouvoir les intérêts de l'ensemble du pays et de tous les Canadiens des diverses provinces dans le contexte général de notre politique nationale.

Pour ce qui est des questions qui intéressent particulièrement les provinces du Canada, le Gouvernement du Canada a pour politique, dans un esprit de fédéralisme coopératif, de faire tout en son pouvoir pour les aider à réaliser leurs aspirations propres et à atteindre les buts qu'elles se sont fixés. C'est ce qu'il a fait, par exemple, dans le cas des négociations relatives au Columbia.

Position particulière du Québec

Il est clair, que le Québec est le dépositaire de valeurs culturelles distinctives, et que ce patrimoine particulier ne saurait être mis en valeur si le Québec est isolé de la communauté francophone. Le Gouvernement du Canada reconnaît que cela est conforme à l'intérêt de l'ensemble du Canada. La poursuite de cet objectif n'est pas contestée. Au contraire, le gouvernement fédéral, pour sa part, est disposé

à faire tout ce qu'il peut pour aider le Québec à cet égard. Il reconnaît que le Québec est appelé à jouer un rôle majeur dans la réalisation de ces objectifs fondamentaux.

Dans le cadre de sa politique étrangère nationale, le Gouvernement du Canada est tout disposé à mettre ses pouvoirs relatifs aux affaires étrangères au service du Québec et de toutes les autres provinces pour la mise en œuvre de projets qui les intéressent d'une façon particulière; il souhaite vivement le faire. Cette attitude du gouvernement fédéral a été illustrée récemment par la signature d'une entente dans le domaine de l'éducation entre les représentants du Québec et de la France, en février 1965. Les autorités québécoises et les autorités fédérales ont coopéré activement à l'établissement d'une procédure qui a permis au Québec, en accord avec notre cadre constitutionnel et de notre politique nationale, de participer à des arrangements internationaux dans un domaine intéressant cette province d'une façon particulière.

Ainsi, d'après la procédure en vigueur, une fois qu'il est décidé que ce qu'une province veut accomplir en concluant un accord avec un pays étranger en matière d'éducation ou en toute autre sphère de compétence provinciale, est compatible avec la politique étrangère canadienne, les autorités provinciales peuvent en discuter les modalités directement avec les autorités compétentes du pays en cause. Toutefois, lorsqu'il s'agit de conclure formellement un accord international, les pouvoirs fédéraux relatifs à la signature des traités et à la conduite générale de la politique étrangère doivent nécessairement entrer en jeu.

La manière dont le Gouvernement du Canada conçoit la représentation du pays dans les organisations internationales de caractère social, culturel ou humanitaire reflète le même esprit positif. Il est souhaitable, nous le reconnaissons, que la représentation canadienne au sein de telles organisations ou conférences représente, de manière équitable et équilibrée, les intérêts provinciaux et autres dans ces domaines.

J'ose croire que tous les Canadiens suivront une ligne de conduite qui manifestera leur confiance en notre capacité d'adapter nos institutions fédérales aux besoins de l'heure dans un esprit de coopération et de bonne volonté, de telle sorte que, tirant le maximum de puissance de nos communs efforts, nous puissions ensemble atteindre nos objectifs nationaux.

Le Canada ratifie les Conventions de la Croix-Rouge de Genève

LES INSTRUMENTS de ratification des quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre ont été déposés le 14 mai dernier auprès du Gouvernement suisse par l'ambassade du Canada à Berne. Conformément aux dispositions prévues, ces conventions entreront en vigueur pour le Canada à l'égard de toutes les autres parties contractantes six mois après la date du dépôt des instruments de ratification, soit le 14 novembre 1965.

Ce groupe de quatre conventions se compose de:

- 1) la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades des Forces armées en campagne;
- 2) la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des membres naufragés des Forces armées en mer;
- 3) la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre;
- 4) la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

La loi autorisant la ratification avait été adoptée à la dernière session du Parlement sous le nom de Loi relative aux Conventions de Genève de 1949, laquelle a reçu la sanction royale le 18 mars 1965. La Loi effectuait les modifications nécessaires dans les statuts canadiens pour que le Canada puisse observer entièrement les dispositions des quatre Conventions. En présentant le projet de loi au Sénat le 25 mai 1964, le sénateur A. D. Baird a fait l'historique des conventions en ces termes:

Le texte actuel de ces Conventions de Genève est le résultat d'un développement qui date de 1864, lorsque fut signée la Convention originelle pour l'amélioration du sort des soldats des Armées en campagne. En 1906, puis en 1929, on effectua à Genève des révisions de la Convention de 1864. En 1929, en outre, une nouvelle Convention relative au traitement des prisonniers de guerre a été rédigée et signée. Les deux Conventions de Genève de 1929 ont été ratifiées en 1933.

En 1945, un mouvement général prit naissance en faveur d'une révision de ces Conventions, mouvement qui résulta en une conférence tenue à Genève en 1947, en une Conférence internationale de la Croix-Rouge réunie à Stockholm en août 1948, et enfin en une conférence diplomatique tenue à Genève en 1949 en vue de l'établissement de conventions internationales pour la protection des victimes de la guerre. Cinquante-neuf gouvernements étaient représentés à la Conférence diplomatique.

Les trois premières Conventions de 1949 représentent une révision et une modification des conventions antérieures; à certains égards, elles offrent une plus grande protection et à d'autres égards elles sont plus pratiques. La quatrième Convention, qui porte sur le traitement des civils, constitue une innovation et vise à protéger les catégories de personnes civiles qui sont particulièrement exposées à de mauvais traitements en temps de guerre. . . . Aucune de ces Conventions n'est incompatible avec les conventions antérieures par lesquelles le Canada se trouve lié. Elles peuvent susciter peut-être certaines divergences de vues sur des points de détail, mais je doute qu'il puisse se produire le moindre désaccord quant aux principes fondamentaux sur lesquels elles sont établies; leur ratification par le Canada serait

dans la ligne des traditions canadiennes concernant la défense des droits de l'individu, des libertés et du bien-être du genre humain.

Au moment de signer la quatrième Convention, dite Convention civile, le Canada avait introduit une réserve au sujet du deuxième paragraphe de l'article 68, afin de pouvoir imposer s'il y a lieu la peine de mort aux civils qui avaient commis certains crimes de guerre, que ces crimes fussent ou non punissables de la peine de mort, en vertu des lois d'un territoire occupé, au moment où a commencé l'occupation. Cette réserve de la part du Canada a été retirée au moment de la ratification.

Les Conventions de Genève ont été ratifiées par plus de cent pays.

UN AMBASSADEUR DU CANADA EN SYRIE



La présentation des lettres de créance du premier envoyé du Canada en Syrie a eu lieu à Damas le 27 mai. Le titulaire du nouveau poste est M. J. R. Maybee, qui continue de résider au Liban et qui est en même temps ambassadeur au Liban et en Jordanie. Ci-dessus, de gauche à droite: M. J. R. Maybee; M. Walid Taleb, ministre de la Présidence et ministre par intérim des Affaires étrangères; le général Amine El Hafez, président du Conseil de la Présidence de la République Arabe Syrienne; M. Ibrahim Khoury, conseiller pour les Affaires étrangères à la Présidence; et M. Mamoun Atassi, secrétaire général par intérim à la Présidence.

Les affaires extérieures au Parlement

Déclaration au sujet de l'uranium

Le 3 juin, le premier ministre, le très honorable L. B. Pearson, a fait à la Chambre des communes une déclaration dont voici le texte:

Comme la Chambre ne l'ignore pas, le gouvernement a revu sa politique au sujet de l'exportation d'uranium.

La quantité d'uranium dont le monde aura besoin pour des fins pacifiques augmentera beaucoup dans les années à venir. Le Canada détient une partie considérable des réserves d'uranium connues dans le monde et, à l'avenir, il pourrait fort bien être pour le reste du monde le plus gros fournisseur individuel. Il est d'importance vitale que l'industrie canadienne soit dans la meilleure situation possible pour profiter des marchés qui se développent pour l'achat de ce produit en vue d'utilisations pacifiques.

Dans sa politique visant à encourager l'utilisation de l'uranium canadien à des fins pacifiques, le gouvernement a décidé d'accorder des permis d'exportation, ou de prendre des engagements en vue de la délivrance de permis d'exportation, au sujet des ventes d'uranium aux termes de contrats négociés à l'avenir, uniquement si l'uranium doit servir à des fins pacifiques. Avant d'autoriser des ventes de cet ordre pour une destination quelconque, le gouvernement exigera un accord avec le gouvernement du pays importateur pour s'assurer, moyennant une vérification convenable, que l'uranium servira uniquement à des fins pacifiques.

Le Canada est membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique depuis sa création, et les gouvernements qui se sont succédé ont appuyé énergiquement le principe des sauvegardes pour les ventes d'uranium. Ce principe est une partie fondamentale de la politique générale du Canada visant à la collaboration sur le plan international pour éviter la prolifération des armes nucléaires.

En ce qui concerne les aspects commerciaux de la politique, deux principes généraux entrent en jeu; ils visent à faciliter les exportations et à s'assurer qu'il sera répondu, d'une façon ordonnée, aux exigences des consommateurs, tant étrangers que canadiens.

Tout d'abord, le gouvernement reconnaît que les pays en train de construire ou projetant de construire des réacteurs nucléaires voudront conclure des arrangements à long terme pour le combustible qu'il faut pour les alimenter. En conséquence, le gouvernement sera disposé à autoriser les producteurs canadiens à conclure des engagements à terme pour alimenter les réacteurs déjà en exploitation, en voie de construction ou dont la construction est projetée dans d'autres pays, pour la durée moyenne prévue de chaque réacteur, généralement établie à trente ans aux fins d'amortissement.

Deuxièmement, le gouvernement sera disposé à autoriser l'exportation pour

des périodes allant jusqu'à cinq ans de quantités raisonnables d'uranium pour accumulation de réserves dans le pays importateur.

Dans le cadre de la politique que je viens d'énoncer, le Gouvernement canadien encouragera activement et aidera l'industrie canadienne de l'uranium à trouver des marchés d'exportation. Les aspects commerciaux de la politique seront, il va sans dire, révisés de temps à autre à la lumière des changements qui pourront survenir.

Enfin, afin de maintenir le présent niveau d'embauche et de production industrielle au Canada, le gouvernement achètera de l'uranium — qu'il stockera — dans la mesure où les ventes actuelles se révéleront insuffisantes pour atteindre cet objectif durant les cinq prochaines années. Ces achats se feront à raison de \$4.90 la livre d'oxyde d'uranium. Les achats ne se feront que de compagnies qui produisaient antérieurement de l'uranium et seront limités, dans le cas de chaque compagnie intéressée à vendre à raison de \$4.90, à la quantité nécessaire au maintien du niveau minimum convenable de l'emploi et de la production de cette compagnie.

Dès que les détails du programme de stockage, y compris les dispositions relatives aux ventes ultérieures, auront été discutés avec les représentants de l'industrie de l'uranium et arrêtés, ils seront annoncés à la Chambre, et le Parlement sera prié d'approuver les dépenses nécessaires pour l'année financière en cours.

Le contingent canadien à Chypre

Au député qui lui demandait, le 16 juin, "si le Canada continuera de garder à Chypre ses forces de maintien de la paix", le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a répondu:

... Le Conseil de sécurité s'est réuni hier et nous avons reçu une requête officielle du secrétaire général des Nations Unies demandant que le Canada participe aux Forces de l'ONU à Chypre pendant six mois encore et fournisse le même contingent que par le passé. Le gouvernement a décidé d'accepter l'invitation et de maintenir sa participation à cette Force qui a rendu des services si utiles dans l'île.

Contributions volontaires au trésor de l'ONU

Le 21 juin, M. Martin, en qualité de premier ministre suppléant, a fait à la Chambre des communes la déclaration suivante:

... La Chambre sait que, malgré les efforts du Comité spécial des Nations Unies pour le maintien de la paix, on n'a pu s'entendre à l'ONU sur les moyens d'acquitter les obligations financières accumulées par suite du refus de certains États membres de payer leurs cotisations pour la Force d'urgence et les Opérations de l'ONU au Congo. La dette dépasse 100 millions de dollars.

Espérant qu'une action positive saura supprimer l'impasse, certains gouvernements s'engagent publiquement aujourd'hui, librement et sans condition, à verser des contributions en vue d'aider les Nations Unies à surmonter leurs présentes difficultés financières. Ils en ont informé le secrétaire général de l'Organisation. Le Gouvernement canadien a pris part aux consultations qui ont abouti à cette mesure, et je voudrais maintenant y associer le Canada. Le gouvernement a décidé, sous réserve de l'approbation du Parlement, de prendre un engagement semblable pour 4 millions de dollars. J'ai demandé à notre représentant permanent aux Nations Unies de faire part de cette décision au secrétaire général, ce qu'il doit faire à 3 h. 30 cet après-midi. J'espère de plus voir le secrétaire général plus tard dans la journée ou demain afin de discuter cette question parmi d'autres.

Ce nouvel engagement du Gouvernement canadien ne change en rien l'appui que nous accordons déjà à la politique de responsabilité financière conjointe pour les opérations dûment autorisées du maintien de la paix. Nous croyons que ce programme sera incorporé à l'entente officielle sur les cotisations qui réduiraient les dettes de l'Organisation, si l'on en vient à une entente de ce genre. Il n'est pas impossible qu'il nous faille, plus tard, verser un montant supplémentaire.

Soyez assurés qu'en prenant cette décision les gouvernements associés à l'initiative n'ont pas sous-estimé les graves différends qui jusqu'ici ont empêché toute solution. A notre avis, plutôt que de laisser les Nations Unies s'effondrer à cause de cette question de principe, le temps est venu pour que le plus grand nombre d'États possible unissent leurs efforts en vue de rétablir la solvabilité de l'ONU, de créer les conditions qui permettront à l'Assemblée de tenir ses assises normalement en septembre prochain et de veiller à ce qu'elle puisse continuer à exercer ses fonctions essentielles pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le groupe des États membres qui a pris part à l'initiative actuelle a toujours été au premier rang de ceux qui sont venus en aide aux Nations Unies dans les moments difficiles. Évidemment, nous ne pouvons pas régler le problème nous-mêmes. Mais il nous est possible de donner le ton; et c'est ce que nous avons fait, avec l'espoir que ce geste convaincra d'autres pays de suivre l'exemple, afin que la solvabilité de l'ONU soit rétablie, quand la prochaine Assemblée générale se réunira en septembre.

CONFÉRENCES PROCHAINES

- Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale, 15^e session: Montréal, 22 juin au 19 juillet.
- Institut panaméricain de géographie et d'histoire, 8^e assemblée générale: Guatemala, 25 juin au 10 juillet.
- Conseil économique et social, 39^e session: Genève, 30 juin au 30 juillet.
- Troisième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants: Stockholm, 9 au 18 août.
- Deuxième session du Conseil du commerce et du développement de l'UNCTAD: Genève, 24 août au 14 septembre.
- Conférence mondiale de la population: Belgrade, 30 août au 10 septembre.
- Assemblée générale des Nations Unies, reprise de la dix-neuvième session: New-York, 1^{er} septembre.
- Agence internationale de l'énergie atomique, 9^e conférence générale: Tokio, 20 au 30 septembre.
- Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications: Montreux, septembre à novembre.
- Assemblée générale des Nations Unies, vingtième session: New-York, 21 septembre.
- Conférence biennale de l'OAA: Rome, novembre et décembre 1965.
- Comité consultatif du Plan de Colombo: Karachi, 15 novembre au 2 décembre.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. A. T. Chernushenko est entré au ministère des Affaires extérieures le 10 mai 1965 à titre d'agent administratif "junior".
- M. R. R. Duffy est entré au ministère des Affaires extérieures le 25 mai 1965 à titre de conseiller spécial de presse.
- M. L. W. Ford est entré au ministère des Affaires extérieures le 25 mai 1965 à titre d'agent d'administration de classe 2.
- M. B. C. Butler est nommé haut-commissaire en Malaisie, à compter du 29 mai 1965.
- M. D. W. Campbell, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à Seattle, à compter du 31 mai 1965.
- M^{lle} R. C. Rodger est entrée au ministère des Affaires extérieures le 31 mai 1965 à titre d'agent administratif "junior".
- M. J. I. Doig est entré au ministère des Affaires extérieures le 31 mai 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. S. H. Heeney, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Dar-es-Salaam, à compter du 3 juin 1965.

- M. D. C. Arnould, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Accra, à compter du 14 juin 1965.
- M. P. D. Courchesne est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 juin 1965 à titre d'agent administratif "junior".
- M. L. A. Delvoie-Kozlowski est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 juin 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. J. L. Desrochers est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 juin 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. J. M. Fraser, de l'administration centrale, est affecté au bureau du commissaire du commerce du Canada à Hong-Kong le 14 juin 1965.
- M. W. J. Glaister est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 juin 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. M. A. Godfrey est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 juin 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. E. J. A. Hébert est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 juin 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. T. S. E. Jones est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 juin 1965 à titre d'agent administratif "junior".
- M. C. Laverdure est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 juin 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. J. C. Legg est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 juin 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M^{lle} M. L. Loggie est entrée au ministère des Affaires extérieures le 14 juin 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. D. G. Longmuir est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 juin 1965 à titre d'agent administratif "junior".
- M. C. T. MacDonald est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 juin 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. J. C. Noiseux est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 juin 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. R. C. Smith est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 juin 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. R. C. Stansfield est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 juin 1965 à titre d'agent administratif "junior".
- M. D. J. Whitelaw est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 juin 1965 à titre d'agent administratif "junior".
- M^{lle} S. M. Wise est entrée au ministère des Affaires extérieures le 14 juin 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.

Bilatéral
Danemark
Accord
ne

États-Unis
Échange
d'

Échange
d'

Échange
d'

Finlande
Conven
le

Hongrie
Accord
Sig

Japon
Conven
em

Pays-Bas
Accord
Pa

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Danemark

Accord supplémentaire modifiant l'accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume du Danemark pour éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu, signé à Ottawa le 30 septembre 1955.

Signé à Ottawa le 27 novembre 1964.

Instruments de ratification échangés à Copenhague le 25 juin 1965.

En vigueur le 25 juin 1965.

États-Unis d'Amérique

Échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant le prêt, par les États-Unis, de matériel Loran-A destiné aux stations Loran-A canadiennes.

Ottawa, 7 et 8 juin 1965.

En vigueur le 8 juin 1965.

Échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique prorogeant au 31 décembre 1965 l'Accord du 14 juin 1960 concernant l'utilisation conjointe, le fonctionnement et l'entretien du polygone de recherche Churchill, à Fort-Churchill (Manitoba).

Ottawa, 11 juin 1965.

En vigueur le 11 juin 1965.

Échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique prolongeant l'utilisation conjointe, le fonctionnement et l'entretien, à compter du 1^{er} janvier 1966, du polygone de recherche Churchill, à Fort-Churchill (Manitoba).

Ottawa, 11 juin 1965.

En vigueur le 11 juin 1965.

Finlande

Convention supplémentaire modifiant la Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Finlande pour éviter la double imposition et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, signée à Ottawa le 28 mars 1959.

Signée à Helsinki le 30 décembre 1964.

Instruments de ratification échangés à Ottawa le 15 juin 1965.

En vigueur le 15 juin 1965.

Hongrie

Accord de commerce entre le Canada et la République populaire de Hongrie.

Signé à Ottawa le 11 juin 1964.

Instruments de ratification échangés à Budapest le 25 mai 1965.

En vigueur le 25 mai 1965.

Japon

Convention entre le Canada et le Japon pour éviter la double imposition sur le revenu et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu.

Signée à Tokio le 5 septembre 1964.

Instruments de ratification échangés à Ottawa le 30 avril 1965.

En vigueur le 30 avril 1965.

Pays-Bas

Accord supplémentaire modifiant de nouveau l'accord entre le Canada et le Royaume des Pays-Bas pour éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu, signé à Ottawa le 17 avril 1957.

Signé à Ottawa le 3 février 1965.

Instruments de ratification échangés à La Haye le 23 juin 1965.
En vigueur le 23 juin 1965.

Multilatéraux

Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne du 12 août 1949.

Signée par le Canada le 8 décembre 1949.

Instrument de ratification du Canada déposé le 14 mai 1965.

Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer du 12 août 1949.

Signée par le Canada le 8 décembre 1949.

Instrument de ratification du Canada déposé le 14 mai 1965.

Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre du 12 août 1949.

Signée par le Canada le 8 décembre 1949.

Instrument de ratification du Canada déposé le 14 mai 1965.

Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949.

Signée par le Canada le 8 décembre 1949.

Instrument de ratification du Canada déposé le 14 mai 1965.

AF

Vol. X

Réunion

Secrétaire

Le pro

Conseil

Opérati

Accord

Relatio

Homma

Visite r

Bureau

Relatio

Accrédi

Tourné

Des bo

Conféren

Nominat

dans la

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$1.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XVII N° 8

Table des matières

Août 1965

Réunion des premiers ministres du Commonwealth, 1965	334
Secrétariat et Fondation du Commonwealth	347
Le problème du désarmement	353
Conseil économique et social des Nations Unies	367
Opérations de maintien de la paix	376
Accord sur l'aide à l'Amérique latine	382
Relations parlementaires franco-canadiennes	384
Hommage à Adlai Stevenson	386
Visite non officielle de la Reine-mère au Canada	387
Bureau canadien de l'aide extérieure	389
Relations canado-hongroises	392
Accréditation du haut-commissaire en Malaisie	394
Tournée du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales	395
Des boursiers en diplomatie visitent Ottawa	397
Conférences prochaines	399
Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada	399

Réunion des premiers ministres du Commonwealth, 1965

Le communiqué suivant a été émis le 25 juin, à l'issue de la réunion des premiers ministres du Commonwealth, tenue à Londres du 17 au 25 juin:

A la réunion des premiers ministres du Commonwealth qui a pris fin aujourd'hui, le Pakistan, le Ghana, la Tanzanie et la Zambie étaient représentés par leurs présidents. La Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, la Grande Malaisie, le Nigeria, le Sierra-Leone, Trinidad et Tobago, l'Ouganda, le Malawi, Malte et la Gambie étaient représentés par leurs premiers ministres. La Jamaïque avait délégué son premier ministre suppléant; Ceylan son ministre de la Justice; Chypre et le Kenya étaient représentés par leurs ministres des Affaires extérieures.

C'était la première réunion où Malte, la Zambie et la Gambie siégeaient à titre de membres du Commonwealth. Les autres chefs de gouvernement du Commonwealth les ont accueillis avec joie. Le premier ministre de la Gambie a informé l'Assemblée que son pays avait l'intention de continuer d'appartenir au Commonwealth après avoir adopté une forme républicaine de constitution et reconnu la reine comme symbole de la libre association de nations indépendantes et, à ce titre, comme chef du Commonwealth. Les chefs de délégation des autres pays membres du Commonwealth ont assuré au premier ministre de la Gambie qu'ils seraient heureux de conserver à la Gambie son statut de membre du Commonwealth.

Les premiers ministres ont pris acte que leur réunion se tenait pendant l'Année de la collaboration internationale, née d'une proposition de l'ancien premier ministre de l'Inde, le regretté M. Nehru. Ils se sont déclarés favorables à ses objectifs et ont manifesté leur désir de contribuer à son succès.

Le dernier jour de la réunion marquait le vingtième anniversaire de la fondation des Nations Unies. A cette occasion, les premiers ministres ont adressé un message de souhaits et de bons vœux à l'Organisation.

Les premiers ministres ont reconnu que le Commonwealth, association multiraciale, ne tolère aucune distinction fondée sur la race ou la couleur et, profitant de cette réunion, ils réaffirment la déclaration contenue dans leur communiqué de 1964: "un des objectifs de la politique de tous les gouvernements du Commonwealth devrait être d'établir, dans chaque pays, une société dont la structure offrirait des possibilités égales, sans distinction aucune, à tous ses ressortissants, quelles que soient leur race, leur couleur ou leur religion. Le Commonwealth devrait pouvoir jouer un rôle de premier plan en appliquant les principes démocratiques d'une façon qui permette aux habitants de chaque pays composé de groupes de races et de cultures différentes, de s'épanouir en tant que citoyens égaux et libres".

Passant en revue tous les grands problèmes internationaux de l'heure, les premiers ministres ont constaté avec angoisse que malgré les efforts de bien des pays pour favoriser la paix et la stabilité dans le monde, des conflits dangereux ou des menaces de conflit persistent à plusieurs endroits. Ils expriment la conviction que dans ces circonstances, il faudrait prendre tous les moyens possibles pour raffermir l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et dans cette optique, ils ont abordé la question de la représentation de la Chine au sein de l'Organisation. Ils ont aussi réaffirmé leur foi en l'importance des opérations du maintien de la paix des Nations Unies; et ils ont réitéré leur appui à un comité des Nations Unies qui cherche présentement à définir des principes justes et équitables régissant l'autorisation, l'organisation et le financement des opérations du maintien de la paix. Ils jugent qu'il est essentiel que l'Assemblée générale, quand elle se réunira, soit capable de fonctionner normalement. Ils se déclarent heureux des contributions volontaires et sans conditions versées à l'ONU pour contribuer à alléger ses difficultés financières; et ils expriment l'espoir que grâce à ces mesures et à d'autres, les Nations Unies pourront s'acquitter de leurs fonctions. Les premiers ministres ont affirmé leur loyauté aux Nations Unies dont le succès, selon eux, est essentiel au maintien de la paix dans le monde.

Les premiers ministres se sont montrés très inquiets devant la grave situation du Vietnam et le danger qu'elle n'engendre un grand conflit international. Ils ont passé en revue les diverses démarches tentées jusqu'ici pour trouver une solution pacifique au problème. Et, en songeant que le Commonwealth réunit des peuples des quatre coins du monde aux tendances et aux opinions les plus diverses, et que leur réunion avait lieu au moment où la paix mondiale était toujours plus menacée, ils ont étudié, le premier jour de leur réunion, une proposition en vue de rechercher encore une fois une solution pacifique. A cette fin, une mission fut chargée de communiquer avec les parties les plus intéressées par la situation du Vietnam.

La mission se compose du premier ministre de la Grande-Bretagne, du président du Ghana et des premiers ministres du Nigeria et de Trinidad et Tobago. Le premier ministre de Grande-Bretagne, à titre de président de l'Assemblée, fut désigné comme chef de la mission. Le but de la mission est d'examiner, avec les parties les plus intéressées, sur quels points on pourrait s'entendre quant aux circonstances permettant la tenue d'une conférence sur les moyens d'établir une paix juste et durable au Vietnam et, ayant déterminé ces points d'entente, de convenir de la date, de l'endroit d'une conférence et des membres dont elle serait composée. La mission fera rapport de son travail de temps à autre aux premiers ministres qui l'ont constituée. L'Assemblée a approuvé un exposé des directives données à la mission dont une copie est attachée au présent communiqué, ainsi que des copies de deux déclarations de la mission.

La Malaisie

Les premiers ministres ont passé en revue d'autres événements survenus dans le

Sud-Est asiatique. Ils ont noté avec inquiétude que la tension persiste entre la Malaisie et l'Indonésie, troublant ainsi la paix et la sécurité de la région, en dépit de l'intervalle écoulé depuis qu'ils avaient examiné ensemble la question et déclaré dans le communiqué publié à l'issue de leur réunion, en 1964, qu'"ils assureraient le premier ministre de Malaisie de leur sympathie et de leur appui, dans les efforts qu'il accomplit pour préserver l'indépendance souveraine et l'intégrité de son pays ainsi que pour favoriser le règlement, dans la paix et l'honneur, des différends qui existent actuellement entre la Malaisie et ses voisins". Ils ont reconnu et appuyé le droit du Gouvernement et du peuple de la Malaisie de défendre leur indépendance souveraine et leur intégrité territoriale, et ils ont exprimé leur sympathie au premier ministre de la Malaisie dans les efforts de son pays pour atteindre cette fin. Ils espèrent assister bientôt à l'établissement, sur une base équitable et honorable, de relations entre la Malaisie et l'Indonésie qui soient pacifiques, amicales et profitables aux deux pays.

Chypre

Les premiers ministres ont exprimé leur inquiétude au sujet de la situation à Chypre. Ils ont réaffirmé leur entier appui à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies à ce sujet. Les premiers ministres ont affirmé que le problème cypriot devrait être réglé dans le cadre des Nations Unies et de sa Charte, en conformité des principes de démocratie et de justice et selon les vœux du peuple cypriot.

Ils ont invité tous les pays intéressés à agir conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 mars 1964 et à s'abstenir de tout acte qui pourrait nuire à la tâche de la force de paix des Nations Unies, à laquelle participent un certain nombre de pays du Commonwealth. Ils ont également exprimé leur appréciation du travail et des efforts soutenus du médiateur des Nations Unies.

L'Afrique

L'Assemblée a pris acte du regret général que suscite le refus du Gouvernement portugais de reconnaître comme il se doit les aspirations politiques légitimes des peuples des territoires portugais d'Afrique. L'Assemblée s'est dite favorable à l'application du principe de l'autodétermination aux habitants de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée portugaise. Les premiers ministres ont réaffirmé leur condamnation de la politique d'*apartheid* pratiquée par le Gouvernement de la République sud-africaine et l'ont engagé unanimement à y mettre fin.

Les Antilles

Durant la discussion des problèmes des Antilles, les premiers ministres ont pris acte de la situation qui règne en République Dominicaine. Ils ont exprimé l'espoir que la paix y serait restaurée et qu'un règlement définitif interviendrait dans le cadre de la Charte des Nations Unies, dans des conditions d'autodétermination et selon les vœux de la population de la République.

Le désarmement

Les premiers ministres ont réaffirmé le but qu'ils avaient exposé dans leur déclaration du 17 mars 1961 sur le désarmement: réaliser un désarmement total et mondial assorti d'une inspection et d'une surveillance efficaces. Ils ont loué le travail approfondi et utile que la Conférence des dix-huit nations sur le désarmement a accompli dans ce dessein depuis sa première réunion en mars 1962, tant au sujet du désarmement général et complet que des mesures préliminaires destinées à susciter la confiance internationale. Ils ont reconnu que les membres non engagés de la Conférence, en jouant un rôle constructif et intermédiaire, ont contribué au progrès déjà réalisé et développé, chez les nations du monde, un sens plus aigu de l'importance du désarmement.

Les premiers ministres estiment qu'il est urgent de progresser encore dans le domaine du désarmement, dans l'intérêt de la paix mondiale et pour que les nations du monde puissent consacrer leurs ressources à des fins plus profitables. Ils sont d'avis que le Comité des dix-huit nations sur le désarmement devrait examiner de nouveau, à Genève, les problèmes inhérents à l'élaboration d'un accord en vue du désarmement général et complet, à la lumière de leur déclaration de mars 1961 sur le désarmement. Ils croient que pour susciter les conditions les plus favorables au succès de leurs efforts en vue d'aboutir à un désarmement général et complet, le Comité des dix-huit nations sur le désarmement devrait reprendre ses négociations détaillées, à Genève, dans le but de conclure un accord sur les prochaines mesures de désarmement qui pourraient être soumises à une future conférence mondiale sur le désarmement, à laquelle tous les États devraient pouvoir participer.

Ils ont applaudi aux diverses propositions visant à l'adoption de mesures destinées à réduire la tension et à créer la confiance internationale. Ils espéraient s'acheminer sans tarder vers un accord acceptable sur certaines de ces mesures, y compris la limitation et la réduction des réserves d'armes nucléaires et des engins porteurs, et une réduction graduelle des armes classiques, en vue de progrès vers un accord mondial de désarmement général et complet. Ils ont insisté sur l'urgence du contrôle des armes et ils ont reconnu que dans des régions appropriées, un accord sur des zones qui seraient exemptes d'armes nucléaires faciliterait le contrôle. A cet égard, ils ont exprimé l'espoir que, dans la préparation des traités appropriés, les déclarations de l'Organisation pour l'unité africaine et de certains États d'Amérique latine au sujet de zones exemptes d'armes nucléaires dans leurs propres limites territoriales seraient respectées.

Les premiers ministres ont insisté sur le fait qu'on devrait trouver des voies et des moyens d'associer la République populaire de Chine aux futurs entretiens sur le désarmement. Ils croyaient que l'importance de la solution du problème du désarmement avait vraiment été soulignée par le fait que depuis leur dernière rencontre, le Gouvernement de la République populaire de Chine avait fait exploser deux engins nucléaires et avait clairement manifesté son intention de mettre au point des armes nucléaires.

Les premiers ministres ont voulu exprimer leur ferme conviction que la prolifération continuelle des armes nucléaires avait créé un danger grave pour l'humanité. Ils croyaient que la mise au point de nouvelles possibilités dans le domaine des armes nucléaires nationales pourrait menacer d'autres efforts entrepris pour amener un désarmement général et complet. En outre, les perspectives d'un règlement équitable des différends pâleraient à mesure que la tension internationale augmenterait, et il y aurait risque croissant que la prolifération des armes nucléaires cause un conflit local pouvant dégénérer en un échange nucléaire dans lequel pourraient être entraînés les grandes puissances nucléaires.

En conséquence, les premiers ministres, extrêmement conscients de la gravité de la situation et de leurs responsabilités les uns envers les autres et envers les membres de la communauté internationale, ont affirmé qu'ils appuyaient d'urgence et sans réserves les mesures destinées à empêcher la dissémination des armes nucléaires. A cette fin, ils ont confirmé leur empressement à s'associer à d'autres pays pour signer, aussitôt que possible, tout accord international convenable qui mettrait fin à la prolifération des armes nucléaires.

Ils ont exprimé l'espoir que les efforts tentés pour étendre la portée du traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans les airs, dans l'espace interplanétaire et sous les eaux devraient s'appliquer aussi aux essais souterrains. Ils ont exhorté tous les pays à s'abstenir d'actes qui pourraient rendre plus difficile un accord sur un désarmement général et complet ou des mesures préliminaires.

Les territoires sous tutelle

La Grande-Bretagne a fait un résumé des progrès réalisés vers l'indépendance par les colonies britanniques. Le nombre de membres indépendants du Commonwealth s'élève maintenant à 21 et comprend une population de 750 millions. La Grande-Bretagne conserve sous tutelle 31 pays, qui ne comprennent que 10 millions d'habitants, dont plus de la moitié se trouvent à Hong-Kong et dans la Fédération de l'Arabie du Sud. Dix-neuf de ces dépendances comprennent moins de 100,000 habitants, et six, moins de 10,000. On espérait que plusieurs de ces pays qui sont encore sous tutelle atteindraient à l'indépendance dans un délai de trois ans, et, notamment, le Basutoland, le Betchouanaland, la Guyane britannique, le Swaziland et la Fédération de l'Arabie du Sud, ainsi que certains territoires dans les Petites Antilles ou la totalité de ces territoires, qu'ils soient fédérés, ou non.

Les premiers ministres des autres pays du Commonwealth ont noté, avec plaisir, les nouveaux progrès qu'ont réalisés les territoires britanniques en devenant, depuis la dernière réunion, membres indépendants du Commonwealth. Ils ont accueilli avec faveur l'assurance donnée par le premier ministre de la Grande-Bretagne que son Gouvernement a toujours pour objectif de conduire à l'indépendance, sur la base d'un gouvernement démocratique et du principe du suffrage universel des adultes, les territoires restés sous sa tutelle qui le désirent, et qui sont en mesure d'y accéder, et que le Gouvernement de la Grande-Bretagne con-

tinuera à chercher à trouver les solutions de rechange qui conviennent le mieux pour les territoires plus restreints qui ne désirent pas acquérir la pleine indépendance ou qui en sont incapables.

En ce qui concerne le Basutoland, le Betchouanaland et le Swaziland, ils ont exprimé l'opinion qu'on devrait accorder l'aide économique et les garanties d'intégrité territoriale nécessaires pour maintenir les territoires comme États indépendants.

Pour ce qui est de la Guyane britannique, tout en divergeant d'opinion sur les arrangements constitutionnels convenant le mieux au pays, les premiers ministres ont accueilli avec faveur l'intention manifestée par le Gouvernement de Grande-Bretagne de tenir plus tard cette année une conférence dont une des tâches serait d'élaborer une constitution pour ce pays et de lui fixer une date d'accession à l'indépendance. Les premiers ministres ont noté que le Gouvernement de la Grande-Bretagne reconnaît la nécessité de rouages convenables destinés à assurer le respect des droits humains et des procédures judiciaires appropriées.

En ce qui concerne les pays des petites Antilles, les premiers ministres réunis ont exprimé l'espoir que l'aide dont ils ont instamment besoin pour renforcer leur économie, garantir leur survivance et leur permettre de remplir leurs obligations à l'égard de l'indépendance, ne serait pas retardée par les débats sur les arrangements politiques.

La Rhodésie

Le secrétaire du Commonwealth a informé les premiers ministres réunis des tentatives faites par le Gouvernement britannique au cours des récents mois pour résoudre le problème relatif à la poursuite de l'évolution constitutionnelle de la Rhodésie, Il a expliqué les considérations sur lesquelles ce gouvernement se guidait et sur lesquelles il continuerait de se guider dans sa façon d'envisager la question de l'indépendance de la Rhodésie, soulignant que la considération fondamentale était la nécessité de prévoir des garanties pour que la future évolution constitutionnelle soit conforme au principe du progrès sans entrave vers le gouvernement par la majorité, allant de pair avec une amélioration immédiate du statut politique de la population africaine et l'élimination graduelle des préjugés raciaux. Le Gouvernement britannique a déclaré sans équivoque, comme il l'avait déjà fait à maintes reprises, qu'il ne recommanderait au Parlement l'octroi de l'indépendance à la Rhodésie que s'il était convaincu que les principes en seraient acceptables à l'ensemble du peuple. Il a souligné les dangers de l'emploi de la force ou de méthodes anticonstitutionnelles par l'un ou l'autre parti; il a réaffirmé à cet égard la politique du Gouvernement britannique exposée dans ses déclarations du 27 octobre 1964 et 29 avril 1965.

Les chefs des divers gouvernements du Commonwealth ont pris note de la déclaration du secrétaire du Commonwealth. Ils ont réaffirmé leur déclaration antérieure selon laquelle ils étaient irrévocablement opposés à toute déclaration unilatérale d'indépendance par le Gouvernement de la Rhodésie, et ont de plus

réaffirmé l'importance qu'ils attachaient au principe du gouvernement par la majorité.

En plus de réaffirmer que l'autorité et la responsabilité de conduire à l'indépendance les colonies qui lui restent, y compris la Rhodésie, continuera de relever de la Grande-Bretagne, les premiers ministres ont réaffirmé que la question de la participation de la Rhodésie indépendante au Commonwealth, ou de tout autre territoire nouvellement indépendant, serait soumise à la décision collective des pays membres du Commonwealth.

Les autres premiers ministres ont exhorté le premier ministre britannique à convoquer pour bientôt, d'ici trois mois, une conférence constitutionnelle à laquelle tous les dirigeants politiques de la Rhodésie seraient libres d'assister. Ils ont réaffirmé que cette conférence aurait pour objet d'en arriver à un accord sur la façon dont la Rhodésie pourrait procéder pour accéder à l'indépendance au sein du Commonwealth le plus tôt possible, en fonction du gouvernement par la majorité. A ce propos, ils se sont réjouis de la déclaration du Gouvernement britannique selon laquelle le principe "d'un seul vote par représentant" est considéré comme le véritable principe de la démocratie et qu'il devrait s'appliquer à la Rhodésie.

Un appel a été lancé pour la libération immédiate de tous les dirigeants africains en prison ou en liberté restreinte comme un premier pas vers le relâchement des tensions et la préparation de la voie à une conférence constitutionnelle. On a lancé un autre appel visant à surseoir à l'exécution des personnes condamnées pour des infractions à la loi sur le maintien de la justice et de l'ordre.

On a également exhorté le Gouvernement britannique, si le Gouvernement de la Rhodésie refusait d'assister à une telle conférence et de libérer les détenus, à présenter une mesure législative visant à suspendre la constitution de 1961 et à désigner un gouvernement intérimaire, qui abrogerait les lois tyranniques et injustes et préparerait la voie à des élections libres.

Le Gouvernement britannique a déclaré qu'il était en pourparlers avec le Gouvernement de la Rhodésie; il s'est engagé à tenir compte, à l'égard de ces discussions, de toutes les opinions exprimées durant la réunion. Une conférence constitutionnelle, au moment opportun, serait une mesure naturelle à prendre dans cette voie vers un accord sur l'évolution de la Rhodésie. Si les entretiens semblaient ne pas mener à cet objectif d'une façon satisfaisante et dans un délai raisonnable, le Gouvernement britannique, eu égard au principe énoncé par le secrétaire du Commonwealth concernant le progrès sans entrave vers le gouvernement par la majorité, serait prêt à envisager la convocation d'une telle conférence pour assurer le cheminement de la Rhodésie vers l'indépendance sur une base acceptable à l'ensemble de la population de ce pays.

Les premiers ministres ont renouvelé leur appel à tous les dirigeants de la Rhodésie et à leurs partisans pour qu'ils s'abstiennent de toute violence et unissent leurs efforts pour encourager la tolérance et la justice, comme principe d'une société où tous les membres seraient assurés de la sauvegarde de leurs intérêts.

L'économie

Les premiers ministres ont abordé ensuite les problèmes que posent l'aide et l'expansion économiques. Ils ont reconnu que l'expansion économique et sociale tient à la collaboration à longue échéance de tous les pays intéressés. Comme il importe de programmer l'économie en fonction de l'expansion, il faudrait qu'on affecte un plus grand nombre de spécialistes à cette tâche et, en conséquence, il y aurait lieu d'adopter des mesures concertées afin d'accroître et de mettre en valeur les ressources de ce genre, au moyen d'institutions d'enseignement et de formation convenables.

Les premiers ministres ont reconnu l'importance des programmes d'aide économique intéressant les pays du Commonwealth en voie de développement. Ils ont pris acte de l'apport fourni par les pays du Commonwealth, collectivement et individuellement, par l'intermédiaire de tels programmes; ils ont convenu que ces programmes doivent être maintenus et élargis autant que possible. Ils ont appuyé le principe de la franche collaboration en vue de la programmation de l'aide au développement, cette aide ne devant pas uniquement correspondre aux besoins des pays en voie de développement, mais comporter également l'affectation de personnel qui s'occuperait de programmes d'assistance technique auxquels il faudrait accorder, ont-ils convenu, priorité. Ils ont accueilli favorablement la création du ministère britannique du Développement outre-mer ainsi que la décision du Gouvernement britannique de consentir des prêts sans intérêt dans certains cas; ils ont été bien aise de constater également que le Gouvernement du Canada consentait déjà de tels prêts et que toute l'aide du Gouvernement de l'Australie est consentie au moyen de subventions. On a exprimé l'avis que, dans les cas où l'aide financière resterait inutilisée ou créerait de graves problèmes internes parce que certains pays bénéficiaires ne seraient pas en mesure de financer l'entreprise sur le plan local, les pays donateurs devraient songer à consentir un apport financier qui couvrirait une partie de ces dépenses. Les premiers ministres ont reconnu l'importance d'effectuer des placements directs dans les pays en voie de développement et ont exprimé l'espoir que, compte tenu de leur situation économique, on entraverait le moins possible ce genre de placements.

Les premiers ministres ont exprimé leur satisfaction au sujet de la réussite de la Troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation tenue à Ottawa en août dernier; ils espèrent que la Conférence médicale du Commonwealth qui se tiendra à Édimbourg en octobre 1965 sera aussi fructueuse.

Les premiers ministres ont convenu que ce n'était pas seulement l'aide mais surtout le commerce qui favorise efficacement le développement. De plus, ils ont affirmé que l'échange de denrées et de services sur une plus grande échelle, soulignant l'interdépendance des pays du monde entier, était la meilleure façon de favoriser l'entente sur le plan international et de supprimer les causes de friction.

En étudiant plus à fond l'expansion économique du Commonwealth, ils ont souligné l'importance pour l'économie de la Grande-Bretagne et des autres pays du Commonwealth de favoriser l'émigration de ces pays vers la Grande-Bretagne.

Les premiers ministres ont reconnu qu'il appartenait entièrement au Gouvernement britannique de décider de l'ampleur de l'émigration en Grande-Bretagne. Ils ont exprimé l'espoir que tout en exerçant sur l'immigration le contrôle jugé nécessaire, le Gouvernement britannique continuerait à accorder un traitement de préférence aux citoyens du Commonwealth; et ils ont accueilli favorablement l'assurance fournie par le premier ministre britannique que les restrictions ne comporteraient pas de distinctions de race ou de croyance.

Les premiers ministres ont applaudi au travail accompli depuis leur dernière réunion en vue de favoriser l'expansion du commerce prévue à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et ils se sont engagés de nouveau à s'efforcer d'établir de plus nombreux débouchés pour les produits des pays en voie de développement.

L'expansion économique des pays membres du Commonwealth tenait dans une large mesure, ont-ils signalé, aux prix obtenus pour les produits de base, surtout là où ces prix fléchissaient par rapport à ceux des produits ouvrés. Le bas niveau actuel des prix du cacao et de certains autres produits cause beaucoup de soucis aux producteurs. Le problème du prix des denrées dépasse le Commonwealth proprement dit et les premiers ministres ont exprimé l'avis qu'il faudrait renforcer les ententes commerciales internationales, au besoin, et ont signalé l'urgence de nouveaux accords de ce genre.

Les premiers ministres ont convenu qu'il était souhaitable d'explorer les moyens par lesquels on pourrait favoriser le commerce au sein du Commonwealth. Les gouvernements des pays du Commonwealth pourraient, par exemple, dans la planification de leur expansion économique, tenir compte de leurs projets respectifs. L'échange de renseignements à cet égard permettrait peut-être de mieux équilibrer la production aux exigences des pays du Commonwealth et, ainsi, d'accroître le commerce entre ces pays.

Les premiers ministres ont donc convenu des mesures suivantes destinées à atteindre ces objectifs, tout en réaffirmant qu'ils appuyaient la négociation tarifaire Kennedy qui a lieu à Genève présentement, négociation qui ne nuira pas à la réalisation de ces objectifs. Il a été convenu d'organiser des discussions entre fonctionnaires des pays du Commonwealth d'abord, avec le concours de secrétaires du Commonwealth, afin de pousser plus loin l'étude de ces questions et de préparer une prochaine réunion des ministres du Commerce du Commonwealth. Ces discussions formelles pourraient aussi porter tout spécialement sur les problèmes que posent certains produits d'intérêt particulier aux pays du Commonwealth afin de voir dans quelle mesure on pourrait coordonner la politique au sein du Commonwealth et adopter d'autres mesures appropriées, soit à l'intérieur du Commonwealth soit sur le plan international.

Il a de plus été convenu que les ministres ou fonctionnaires compétents des pays du Commonwealth devraient se réunir plus tard afin de voir comment la production et les projets prévus de chaque pays pourraient répondre aux besoins des autres pays membres.

Les ministres ont décidé de chercher, par l'entremise du Conseil des transports aériens du Commonwealth, des moyens de mieux faire comprendre les problèmes et besoins des pays membres dans le domaine du transport aérien.

En outre, le secrétariat du Commonwealth étudiera la possibilité de diffuser davantage, dans tout le Commonwealth, le résultat des travaux de recherche.

Fondation du Commonwealth

Lors de leur réunion en 1964, les premiers ministres ont étudié l'opportunité de créer une Fondation du Commonwealth chargée d'administrer un fonds dont l'objet serait de faciliter les échanges entre organisations à caractère professionnel, dans le Commonwealth; les fonctionnaires furent chargés de faire une étude approfondie de la proposition. Lors de la présente réunion, les premiers ministres ont approuvé le rapport des fonctionnaires ainsi qu'un mémoire d'entente sur l'établissement et le rôle de la Fondation, dont copie est annexée au présent communiqué.

Secrétariat du Commonwealth

Lors de leur réunion de 1964, les premiers ministres ont vu dans un Secrétariat du Commonwealth, un symbole visible de l'esprit de collaboration qui anime le Commonwealth; ils ont donné instruction aux fonctionnaires de prévoir la meilleure formule dont on pourrait s'inspirer dans la création d'un secrétariat du Commonwealth. A leur présente réunion, les premiers ministres ont approuvé le rapport des fonctionnaires, après l'avoir approuvé; un mémoire d'entente sur la création et le rôle du Secrétariat est annexé aux présentes. Comme on l'a déjà annoncé, les premiers ministres ont approuvé à l'unanimité la nomination de M. Arnold Smith comme premier secrétaire-général du Secrétariat.⁽¹⁾

Mission du Commonwealth touchant le Vietnam

Directives

1. Pour permettre à la mission de s'attaquer à sa tâche intelligemment, il faut pouvoir s'entendre dans une large mesure sur les conditions requises pour mettre fin au conflit vietnamien d'une façon pacifique.
2. L'entente est déjà réalisée sur certains points essentiels:
 - a) Il existe un risque inhérent que le conflit au Vietnam dégénère en guerre plus étendue.
 - b) C'est pourquoi il est fort douteux qu'on puisse parvenir bientôt à une solution définitive par des moyens militaires.
 - c) Un cessez-le-feu complet et une conférence de toutes les parties directement en cause semblent un préalable essentiel à la solution du problème.

⁽¹⁾Voir "Affaires Extérieures" p. 350.

3. Se rappelant ces considérations et le but qui lui est fixé, la mission devra poursuivre les objectifs ultimes suivants au cours de ses consultations avec les parties en cause:

- a) Suspension de toutes les attaques aériennes des États-Unis contre le Vietnam du Nord.
- b) Engagement de la part du Vietnam du Nord d'empêcher que toutes les forces armées se rendent au Vietnam du Sud, que de l'aide lui soit fournie et que du matériel lui soit livré.
- c) Cessez-le-feu complet et mutuel, afin qu'on puisse convoquer une conférence en vue de rechercher une solution pacifique.
- d) Cette conférence aurait pour objet:
 - i) de mettre fin à la guerre au Vietnam;
 - ii) d'assurer le retrait du Vietnam de toutes troupes étrangères et la neutralisation de la région;
 - iii) d'établir pendant un certain temps une force de paix internationale sous les auspices de l'accord de Genève, en vue de maintenir la paix au Vietnam;
 - iv) d'adopter des principes pour l'unification future du pays au moyen d'élections libres qui se tiendront sous une surveillance internationale.

Déclarations de la mission

Le 19 juin 1965, la mission a émis le communiqué suivant:

La mission constituée lors de la réunion des premiers ministres du Commonwealth doit examiner les conditions dans lesquelles on pourrait tenir une conférence en vue de mettre fin aux combats au Vietnam.

Entre-temps, pour créer les conditions permettant à la mission d'accomplir sa tâche, celle-ci demande à toutes les parties en cause de faire preuve de la plus grande modération dans les opérations militaires. Ce serait un pas vers le cessez-le-feu complet que la mission espère voir se réaliser le plus tôt possible. La mission voudrait rencontrer toutes les parties en cause.

La déclaration suivante a été publiée par la mission, le 24 juin 1965:

Par suite de certains malentendus qui se sont propagés ces derniers jours, les chefs de gouvernement de la Grande-Bretagne, du Ghana, du Nigeria, de Trinidad et Tobago désirent élucider le principe dont ils sont convenus pour former une mission relativement au problème du Vietnam.

La mission a été désignée par des chefs de gouvernement du Commonwealth réunis à Londres, et au nom de l'ensemble du Commonwealth.

Le Commonwealth en tant que tel ne se trouve nullement engagé envers aucun côté dans le conflit qui sévit au Vietnam et il n'a formulé aucune opinion collective sauf en ce qui a trait à l'urgence de rétablir des conditions permettant à la population vietnamienne de vivre en paix. Bien qu'au sein du Commonwealth les opinions divergent quant au problème vietnamien, l'unanimité est totale quant

à la nécessité de trouver une solution pacifique.

En s'acquittant de la tâche qui lui a été confiée, la mission sera guidée par les vues du Commonwealth tout entier et non pas par celles d'un membre particulier du Commonwealth.

Dans cette optique, le Commonwealth est convaincu que sa mission doit prendre contact directement avec tous les groupes vietnamiens. On réitère la nécessité, pour toutes les troupes de l'extérieur, de prendre des mesures concrètes visant à freiner leurs opérations militaires alors que la mission s'acquitte de sa tâche.

Déclaration du premier ministre

Le 29 juin 1965, le premier ministre, M. Pearson, a fait à la Chambre des communes la déclaration suivante au sujet du communiqué final que les premiers ministres du Commonwealth ont émis à l'issue de leur réunion:

... C'est un long communiqué qui englobe un grand nombre de questions, car toutes sortes de sujets étaient inscrits à l'ordre du jour.

Pour l'instant, je ne dirai que ceci: deux sujets ont dominé les délibérations. Le président de la conférence, le premier ministre du Royaume-Uni, a proposé le jour de l'ouverture de la conférence que le Commonwealth désigne certains de ses membres pour entamer, s'ils le pouvaient, certains pour parler en vue d'instaurer la paix au Vietnam. Cette proposition a suscité de longues discussions. En fin de compte, nous nous sommes entendus au sujet de la composition et des attributions de la mission.

Je ne sais pas si cette mission sera en mesure d'atteindre le but qu'elle se propose. C'était une initiative valable et opportune du Commonwealth — je crois, étant donné qu'à l'heure actuelle le secrétaire général des Nations Unies ou tout autre organisme international ne peuvent prendre l'initiative. Même si la mission elle-même est incapable d'accomplir ce qu'elle désire, j'estime que l'effort en valait vraiment la peine.

L'autre question importante — en ce sens seulement qu'elle a suscité beaucoup de discussion et, à vrai dire, des controverses — était la partie du communiqué concernant la Rhodésie. Après de longues et énergiques discussions, les paragraphes sur la Rhodésie dans le communiqué ont été acceptés par tous les membres du Commonwealth, sauf un, qui a apporté une réserve à l'égard d'un article en particulier.

L'importance des paragraphes sur la Rhodésie est que les membres du Commonwealth eux-mêmes — tous sans exception — sont venus à la conclusion qu'il ne saurait y avoir de solution définitive de ce très difficile problème, sauf sur la base d'un gouvernement par la majorité. Les divergences d'opinion portaient sur le moment choisi pour adopter le processus permettant d'arriver à ce règlement final. Le Gouvernement de la Grande-Bretagne, qui a la responsabilité d'amener

la population de la Rhodésie à l'indépendance et au gouvernement par la majorité, a accepté ces principes en théorie et s'est engagé (et j'estime que cela représente une décision assez courageuse de sa part) si les négociations directes mènent à rien, de songer à la possibilité d'une conférence constitutionnelle, ce que les membres africains du Commonwealth préconisent.

Cette conférence du Commonwealth était la plus importante jusqu'ici, car 21 pays membres y assistaient, et nous y avons appris que la prochaine réunion, peu importe quand elle sera tenue, en comptera quatre ou cinq de plus. Vu la complexité et l'importance des sujets abordés lors de la conférence, nous pouvons nous réjouir du fait qu'on ait pu s'entendre sur un communiqué de ce genre et d'une chose plus importante encore, qu'on ait pu débattre ces questions difficiles et controversées, sur lesquelles il n'est pas toujours facile ou même possible de tomber d'accord, dans l'esprit qui caractérise les réunions du Commonwealth.

Se
L'u
L
semé
d'acc
ment
Arno
L
de ju
muni
monv
ment
borat
avaie
établi
premi
comm
ont ét
monw
L
Comm
qui en
néral
dont
politi
chefs
cruté
mode
et sel
entre
géné
impor
wealth
aussi
officie
tution
tion e
officie
du C

Secrétariat et Fondation du Commonwealth

Secrétariat du Commonwealth

L'UNE DES plus importantes décisions qui aient été prises à la réunion des premiers ministres du Commonwealth, en juin 1965, à Londres, c'est l'établissement d'un secrétariat du Commonwealth. Les premiers ministres se sont mis d'accord sur les fonctions et les dispositions administratives touchant l'établissement d'un tel organisme et ils ont approuvé la nomination d'un Canadien, M. Arnold Cantwell Smith, au poste de premier secrétaire général du secrétariat.

La création d'un secrétariat du Commonwealth avait été décidée à la réunion de juillet 1964 des premiers ministres du Commonwealth. Conformément au communiqué publié à la fin de la réunion de 1964, les premiers ministres du Commonwealth considèrent que le secrétariat est "au service de tous les gouvernements du Commonwealth et constitue un symbole visible de l'esprit de collaboration qui l'anime". Au cours de l'année dernière, des représentants officiels avaient étudié les meilleures normes sur lesquelles il convenait de se fonder pour établir le secrétariat du Commonwealth et, cette année, à la réunion de juin, les premiers ministres ont reçu et approuvé le rapport de ces représentants. Les recommandations adoptées quant aux fonctions et aux dispositions administratives ont été insérées dans le mémorandum unanime portant sur le secrétariat du Commonwealth, publié en même temps que le communiqué final de la réunion.

Le secrétaire général et le personnel du secrétariat sont au service de tout le Commonwealth et ils tiennent leurs fonctions des chefs de gouvernement des pays qui en font partie. Dans l'exécution de ses devoirs à cet égard, le secrétaire général aura accès auprès des chefs des gouvernements. Il aura deux adjoints, dont l'un s'occupera des affaires économiques et l'autre des questions d'ordre politique et général. Le secrétaire général et ses adjoints seront nommés par les chefs de gouvernement du Commonwealth. Le personnel du secrétariat sera recruté dans tous les coins du Commonwealth. Le secrétariat débutera de façon modeste; son personnel et ses fonctions augmenteront à la lumière de l'expérience et selon l'approbation des États membres. Ses diverses fonctions se répartissent entre les catégories générales suivantes: affaires internationales, économiques et générales et fonctions administratives. Le secrétariat est appelé à jouer un rôle important et positif, notamment à faciliter la consultation au sein du Commonwealth sur des questions d'ordre politique et économique. Le secrétariat servira aussi aux réunions des chefs d'État du Commonwealth et aux autres réunions officielles des États du Commonwealth et prêtera son concours aux autres institutions du Commonwealth. Le secrétariat du Commonwealth n'aura aucune fonction exécutive. De fait, il doit être autant que possible conforme au caractère non officiel du Commonwealth. Le mémorandum unanime portant sur le secrétariat du Commonwealth signale ce qui suit:

Le secrétaire général et son personnel devront tenir compte, dans l'exécution de leurs fonctions, du fait que le Commonwealth est une association qui permet aux pays de diverses régions du monde, de races différentes et d'intérêts et de points de vue variés, d'échanger leurs opinions dans une atmosphère amicale, familière et intime. L'organisation et les fonctions du secrétariat du Commonwealth devront appuyer et favoriser ces éléments fondamentaux de l'association du Commonwealth. D'autre part, le Commonwealth n'est pas une association formelle. Il n'empiète pas sur la souveraineté de ses membres. Il ne demande pas non plus à ses membres d'en venir à des décisions collectives ni de prendre des dispositions communes. L'expérience a établi que cette absence de formalité présente des avantages; elle permet aux membres de modifier leur façon de procéder afin de faire face aux changements de circonstances; de même, il y aurait désavantage à établir des lignes de conduite et des institutions qui seraient trop formelles au sein de l'association.

Décrivant le rôle prévu du secrétariat du Commonwealth dans les affaires internationales, le mémorandum unanime déclare:

La consultation est l'âme même de l'association du Commonwealth. A la réunion de juillet 1964, les premiers ministres du Commonwealth ont exprimé l'opinion que, sur les questions d'importance internationale majeure, un échange de vues plus complet pourrait très bien être assuré sur une base multilatérale croissante, par l'intermédiaire du secrétariat. Ils désiraient notamment assurer une plus grande participation de tous les pays membres au dispositif normal des consultations du Commonwealth. En outre, ils ont tenu à conserver les conventions orales qui ont toujours régi ces consultations. Le secrétaire général observera les mêmes conventions et agira dans le même esprit.

Afin de faciliter et de promouvoir la consultation, il est proposé que le secrétaire général prépare et fasse circuler de la documentation sur les questions internationales qui intéressent tous les États du Commonwealth, quand il le jugera bon. Le secrétaire général devra procéder avec circonspection dans l'exercice de cette fonction. Le secrétariat ne doit ni propager un point de vue partisan ou fractionnaire, ni faire de jugement ou de recommandations d'ordre politique, ni aborder les questions internes d'un pays membre ou des divergences graves entre deux ou plusieurs États membres. Le mémorandum unanime signale que, pourvu que le secrétariat débute de façon modeste et veille à ne pas violer l'indépendance et la souveraineté des États membres au service desquels il se trouve, il pourra se développer dans l'esprit même de l'association du Commonwealth. On espère qu'avec le temps, le secrétariat accumulera un bagage de connaissances et d'expérience qui contribuera à la bonne entente des États du Commonwealth sur des questions internationales d'importance majeure.

Le secrétariat du Commonwealth est aussi appelé à jouer un rôle important dans le domaine économique. Le secrétaire général "préparera, compilera et distribuera" aux États du Commonwealth de la documentation sur les affaires économiques et aussi sur les événements sociaux et culturels. Plusieurs organismes au sein du Commonwealth s'occupent déjà de ces domaines et le secrétaire général a l'autorisation de faire suivre les rapports spécialisés de ces organismes par des études spéciales portant, par exemple, sur la corrélation de l'exploitation agricole et industrielle dans les nouveaux pays du Commonwealth. Le secrétariat aidera aux États membres qui le demanderont, à fournir et à obtenir un appui en vue de la mise en œuvre des projets d'exploitation et une assistance technique sur une base multilatérale au sein du Commonwealth. L'étude des demandes d'as-

a de leur
e diverse
l'échange
les fon
ats fonda
t pas un
demande
des dispo
des avan
face au
es de con

fares in

réunion d
e, sur le
t pourrai
secrétariat
membres
conserve
observera

le secré
ons inter
le jugera
exercice de
rtisan ou
itique, ni
ves entre
e, pourvu
pendance
il pourra
on espère
et d'ex
n sur des

mportant
a et dis
ires éco
rganismes
taire gé
rganismes
loitation
crétariat
r appui
chnique
les d'as



M. Arnold Cantwell Smith

assistance faites par un pays du Commonwealth à un autre pays membre sera accélérée grâce au secrétariat. A cet égard, ce dernier informera les pays du Commonwealth des programmes d'aide des pays membres. On espère qu'en connaissant davantage le potentiel d'assistance du Commonwealth auquel les États membres peuvent avoir facilement recours pour accélérer l'essor de leurs pays respectifs, le Commonwealth pourra, de façon générale, collaborer le mieux au développement économique de tous les pays membres.

Les premiers ministres ont conclu, à la réunion de juin, qu'il y a lieu de faire un examen complet des organisations du Commonwealth qui s'occupent actuellement des affaires économiques et des questions connexes, en raison de la nature

changeante du Commonwealth et des problèmes financiers et de personnel occasionnés par le nombre élevé d'organisations travaillant dans ces domaines. Ce examen, qui sera confié à un comité spécial nommé par les États du Commonwealth, aura pour but principal de déterminer quels organismes du Commonwealth peuvent facilement être absorbés par le secrétariat, quels sont ceux dont les fonctions sont tellement spécialisées qu'ils ne s'y prêtent pas de façon pratique et quelle collaboration doit exister entre ces organismes et le secrétariat.

Une autre importante fonction du secrétariat sera d'assurer le service des futures réunions des chefs de gouvernement du Commonwealth et des autres réunions ministérielles et officielles du Commonwealth. Dans ces cas, le secrétaire sera le "serviteur visible de l'association du Commonwealth". Le secrétaire général sera alors secrétaire général de chacune des réunions des premiers ministres. Avec son personnel, il préparera, compilera et distribuera des communiqués sur les articles de l'ordre du jour et de la documentation appropriée, rédigera les procès-verbaux et, en collaboration avec le pays d'accueil, sera chargé de l'organisation générale de la réunion. Le secrétaire général devra aussi coordonner les préparatifs de l'ordre du jour des réunions des premiers ministres, à la lumière des discussions importantes que tiendront les chefs de gouvernement du Commonwealth.

Un Canadien est nommé secrétaire général

M. Arnold Cantwell Smith, premier secrétaire général du nouveau secrétariat du Commonwealth, a été ambassadeur du Canada en Union soviétique de 1961 à 1963 et a été jusqu'à dernièrement sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures. Né à Toronto en 1915, M. Smith a fait ses études à l'*Upper Canada College* de Toronto et au lycée Champoléon de Grenoble (France). Diplômé de l'Université de Toronto en 1935, il a étudié à l'Université d'Oxford à titre de boursier de la fondation Cecil Rhodes et a été étudiant en droit à Gray's Inn à Londres. Au début de 1939, il se rendait en Estonie à titre de rédacteur en chef du *Baltic Times*. Il était en même temps professeur adjoint d'économie politique à l'Université de Tartu et représentant du Conseil britannique. Au début de la seconde guerre mondiale, il a été nommé attaché de presse auprès de la légation britannique à Tallin. L'année suivante, il a été envoyé au Caire où il a été pour quelque temps au service de l'ambassade de Grande-Bretagne; il a aussi donné des cours d'économie à l'Université Faud. En 1941-1942, il a été chef de division dans le bureau du ministre d'État britannique pour le Moyen-Orient.

En décembre 1942, M. Smith est entré au service du ministère des Affaires extérieures du Canada et en 1943, il a été envoyé à Moscou où il est resté jusqu'à la fin de la guerre. Après la guerre, M. Smith a été membre du personnel dirigeant du Collège de la Défense nationale à Kingston et, deux ans plus tard

il était conseiller principal auprès de la délégation permanente du Canada aux Nations Unies à New-York et délégué suppléant du Canada au Conseil de sécurité des Nations Unies. De 1950 à 1953, il a été conseiller à l'ambassade du Canada à Bruxelles avant de revenir à Ottawa à titre d'adjoint spécial du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En 1955, il a été nommé commissaire du Canada à la Commission internationale pour la surveillance au Cambodge, et en 1956 il a été envoyé à la Maison du Canada à Londres. En 1958, il devient ministre dans le bureau du haut-commissaire du Canada à Londres et plus tard au cours de cette même année, il est nommé ambassadeur en République arabe unie. Après deux ans passés au Caire, il est nommé en 1961 ambassadeur du Canada en Union soviétique. En 1963, il devient sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, poste qu'il abandonne maintenant. M. Smith est marié et père de trois enfants. Il assumera bientôt ses nouvelles fonctions de secrétaire général au secrétariat du Commonwealth. Il est nommé pour une période de cinq ans.

Fondation du Commonwealth

A la réunion de 1964, les premiers ministres du Commonwealth ont décidé d'instituer une Fondation du Commonwealth chargée de gérer un fonds destiné à multiplier les échanges entre les organismes professionnels du Commonwealth. Ils ont donné ordre aux autorités d'étudier la proposition. A la réunion de juin 1965, les premiers ministres ont agréé un mémorandum portant sur l'institution et les modalités de la Fondation, mémorandum annexé au communiqué final de la réunion. Le mémorandum déclare en partie:

«La Fondation du Commonwealth sera instituée afin de gérer un fonds destiné à multiplier les échanges entre les organismes professionnels du Commonwealth. La Fondation aura pour but de fournir l'aide requise afin d'encourager ces échanges.

«La Fondation sera un organisme autonome; elle conservera toutefois une liaison étroite avec le secrétariat du Commonwealth. La Fondation, de même que le secrétariat, seront logés à la Maison Marlborough.

«Dans le cadre du but général indiqué plus haut, la Fondation consacrera ses efforts aux objectifs suivants:

a) Favoriser et assurer une plus grande représentation aux conférences des organismes professionnels du Commonwealth.

b) Aider aux organismes professionnels du Commonwealth afin qu'ils tiennent plus de conférences entre eux.

c) Faciliter un échange de visites entre les professionnels, spécialement dans leurs éléments jeunes.

d) Stimuler et accroître l'échange de renseignements professionnels entre les organisations intéressées.

e) Sur demande, aider à l'établissement d'institutions ou d'associations nationales dans les pays où ces dernières n'existent pas actuellement.

f) Promouvoir l'expansion des associations du Commonwealth ou des associations régionales du Commonwealth, afin de réduire la centralisation actuelle en Grande-Bretagne.

g) Étudier les demandes exceptionnelles d'aide des associations et des individus dont l'activité se situe en dehors du domaine strictement professionnel, mais qui entre tout de même dans le cadre général des activités de la Fondation décrites ci-dessus.

“La Fondation pourrait utilement établir des relations familières avec l'Association parlementaire du Commonwealth. Afin d'éviter de répéter les activités de la presse et des organisations déjà existantes intéressées aux activités culturelles, la Fondation ne cherchera pas à assumer, au début, des fonctions dans ces domaines.

“La politique de la Fondation sera dirigée par le président, un citoyen de marque d'un pays du Commonwealth nommé avec l'approbation de tous les gouvernements membres, et par un conseil d'administration appelé à se réunir au moins une fois par année. Le conseil d'administration groupera des délégués indépendants; chaque gouvernement participant a le droit de nommer un membre du conseil. Ces délégués, même si ce sont des fonctionnaires, seront nommés d'après leurs qualités personnelles. Le secrétariat du Commonwealth sera représenté au conseil d'administration par le secrétaire général ou un fonctionnaire nommé par lui.

“Un directeur rétribué, à plein temps, sera nommé pour une période n'excédant pas deux ans au début, par les chefs de gouvernements du Commonwealth agissant collectivement par l'intermédiaire de leur représentant à Londres. Il relèvera du conseil d'administration.

“Un petit personnel sera attaché au directeur: les services généraux de bureau seront assurés par le secrétariat du Commonwealth.

“On espère que les gouvernements du Commonwealth contribueront au coût de la Fondation selon l'échelle approuvée. Les premières souscriptions annuelles seront versées dès que le directeur indiquera qu'un compte en banque a été ouvert pour la Fondation. On espère aussi recevoir des contributions de sources particulières.»

Le problème du désarmement

DÉVELOPPEMENTS DES DOUZE DERNIERS MOIS

AVANT DE terminer ses séances à Genève le 17 septembre 1964, le Comité des Dix-huit puissances sur le désarmement a approuvé un rapport à l'intention de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Commission du désarmement de l'ONU, rapport qui a trait aux négociations menées durant la période du 21 janvier au 17 septembre 1964.

Rapport du Comité des Dix-Huit sur le désarmement

Le rapport publié en septembre par le Comité des Dix-Huit sur le désarmement renferme le projet de traité modifié de l'URSS, où figure la proposition soviétique dite de "parapluie", qui consiste en la retenue d'un certain nombre de missiles et de têtes nucléaires par les États-Unis et l'Union soviétique jusqu'à la fin de la troisième étape d'un programme de désarmement. On y trouve également le mémorandum soviétique en neuf points de janvier 1964, qui a trait aux "mesures visant à ralentir la course aux armements et à relâcher la tension internationale".

Le rapport contient la lettre adressée par le président Johnson au président du Conseil des ministres de l'URSS, lettre où est mentionné le besoin d'"accompagner l'action en vue du désarmement de nouveaux efforts visant à éliminer les causes de friction et à améliorer le mécanisme mondial pour un règlement pacifique des litiges". En ce qui concerne le règlement des différends territoriaux, le président des États-Unis a proposé que tous les gouvernements ou régimes s'abstiennent de menacer directement ou indirectement d'utiliser la force, qu'il s'agisse d'agression, de subversion ou d'envois clandestins d'armes. Dans cette lettre, le président Johnson a identifié six objectifs pour les négociations en vue du désarmement, le premier étant "d'empêcher la dissémination des armes nucléaires"; y figurerait également la proposition d'interdire tous les essais d'armes nucléaires.

Le message du président Johnson au Comité des Dix-Huit, message qui se trouve également dans le rapport, propose cinq grands points d'accord éventuel:

- 1) interdire l'emploi de la force (voir plus haut);
- 2) ne pas augmenter le nombre et les caractéristiques des vecteurs stratégiques nucléaires, qu'ils soient offensifs ou défensifs;
- 3) cesser la production de matières fissiles à des fins militaires;
- 4) examiner la création d'un système de postes d'observation afin de diminuer les risques de déclenchement d'une guerre par accident, faux calcul ou attaque par surprise;
- 5) empêcher la dissémination des armes nucléaires.

Une communication américaine sur l'inspection des matières fissiles et leur non-fourniture, et une communication sur les postes d'observation, annexées au

rapport, présentent des propositions au sujet des troisième et quatrième points susmentionnés.

Un mémorandum conjoint qui a été soumis par les huit membres non alignés du Comité des Dix-Huit sur le désarmement invite les puissances nucléaires à prendre immédiatement toutes mesures en vue de la conclusion d'un accord qui viserait à interdire et à discontinuer tous les essais d'armes nucléaires. De l'avis de ces États, l'application de ces mesures serait facilitée par l'échange de renseignements scientifiques et autres entre les puissances nucléaires ou par l'amélioration des techniques de détection et d'identification. Le rapport contient également un important mémorandum, présenté par les membres non alignés (Brésil, Birmanie, Éthiopie, Inde, Mexique, Nigeria, R.A.U. et Suède), qui constitue un résumé des suggestions faites par chacune des délégations de ces pays à l'endroit des mesures de désarmement et des mesures collatérales que le Comité a étudiées en 1964.

Assemblée générale des Nations Unies — Dix-neuvième session

Le commencement de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ayant été remis au 1^{er} décembre 1964, et la session ayant été ajournée de bonne heure le 26 janvier 1965 afin d'éviter une confrontation directe au sujet de l'article 19 de la Charte des Nations Unies, l'étude du rapport du Comité des Dix-Huit n'a pu avoir lieu.

Bien que le rapport du Comité n'ait pas fait l'objet de discussions officielles, la question du désarmement a tenu une place importante dans les déclarations de la majorité des délégués à l'Assemblée générale. Ils ont insisté, en outre, sur le problème actuel des opérations des Nations Unies et sur le rôle qu'elles jouent pour le maintien de la paix. Un grand nombre de délégués ont dit regretter qu'aucun progrès n'ait été accompli lors des négociations de désarmement qui ont eu lieu à Genève. Ils ont cependant réaffirmé leur appui en faveur d'un désarmement général et complet, mais ont fait porter leur attention principalement sur de nombreuses mesures partielles ou "collatérales" qui constituaient à leur avis la voie la plus prometteuse à explorer lors des négociations pour le désarmement. Il est intéressant de noter, en outre, que les propositions et les mesures ne provenaient pas seulement de la part des membres du Comité des Dix-Huit mais que les représentants des pays non engagés ont aussi participé activement aux discussions touchant les négociations en vue du désarmement.

Le 7 décembre 1964, le ministre des Affaires étrangères de l'URSS a présenté un mémorandum en onze points sur des "mesures propres à entraîner un nouveau relâchement dans la tension internationale et un ralentissement de la course aux armements". C'était en fait le mémorandum soviétique en neuf points de janvier 1964, auquel avaient été ajoutées les deux mesures suivantes:

- a) suppression de toutes les bases militaires étrangères;
- b) interdiction d'utiliser des armes nucléaires.

M. Gromyko a déclaré que son pays appuyait l'idée d'une Conférence mon-

diale sur le désarmement, proposée à la Conférence des pays non alignés au Caire, ainsi que la proposition de la République populaire de Chine concernant une conférence de chefs d'État sur l'interdiction complète et la destruction des armes nucléaires. Il a attaqué l'attitude "illogique" des pays occidentaux qui, tout en s'opposant au transfert des armes nucléaires, maintenaient que l'accès à ces armes dans le cadre de l'OTAN n'équivalait pas à une prolifération.

Le délégué des États-Unis, M. Adlai Stevenson, s'est référé aux accords qui avaient déjà été conclus afin de mettre un terme à la course aux armements et de réduire les risques de guerre, à savoir: a) la ligne de communication directe entre Washington et Moscou; b) l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace cosmique et sous l'eau; et c) l'accord en vertu duquel les puissances doivent s'abstenir de mettre en orbite et de lancer dans l'espace extra-atmosphérique des armes de destruction massive. Il a exprimé l'intention qu'avait son gouvernement de continuer de rechercher des mesures bien conçues, d'application facilement vérifiable, afin de limiter la multiplication des armes nucléaires et avec l'espoir de l'arrêter. Il convenait, dans l'intérêt de toute l'humanité, de réaliser très prochainement cet objectif, sinon les progrès accomplis jusqu'ici se trouveraient réduits à néant.

Des délégations de toutes les régions du globe ont fait une place importante dans leurs déclarations au problème de l'arrêt de la dissémination des armes nucléaires. Parmi les pays qui ont accordé une attention particulière à la non-dissémination se trouvaient Ceylan, l'Éthiopie, la Grèce, l'Italie, le Japon, la Libye, le Niger, le Nigeria, la Norvège, le Pakistan, la Tanzanie, la Thaïlande et la Yougoslavie. Le Danemark, l'Inde, l'Irlande, le Mexique et la Suède ont soumis des propositions plus précises quant à la solution du problème de la non-dissémination. Le ministre des Affaires étrangères d'Irlande a également invité les cinq puissances nucléaires "à négocier sans retard un accord sur la non-dissémination, qui serait complété par un accord en vertu duquel ces puissances s'engageraient solennellement à protéger les États non nucléaires de toute attaque de la part d'une puissance nucléaire".

Commission du désarmement des Nations Unies

Pour faire suite à une proposition faite par l'Union soviétique en mars dernier, la Commission du désarmement des Nations Unies s'est réunie à New-York du 21 avril au 16 juin sous la présidence de M. El-Kony, ambassadeur de la République arabe unie. La Commission, qui se compose de tous les membres des Nations Unies, ne s'était pas réunie depuis 1960. La réunion qu'elle a tenue cette année a permis aux délégués d'étudier le rapport du Comité des Dix-Huit sur le désarmement, qui a interrompu ses travaux en septembre dernier. S'il avait été possible à l'Assemblée générale de suivre le cours normal de ses travaux lors de sa dix-neuvième session, il est certain qu'elle aurait alors discuté du rapport du

Comité des Dix-Huit. Cependant, le désarmement figurait parmi les nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée que les Nations Unies, à cause des difficultés qui ont rendu difficile l'application de l'article 19 de la Charte, n'ont pu étudier l'automne dernier. Bien que le Canada, à l'instar de plusieurs autres pays, regrettait vivement le retard que le Comité des Dix-Huit avait apporté à recommencer les négociations de désarmement à Genève, il a cependant admis qu'une session de la Commission du désarmement permettrait aux Nations Unies de débattre les problèmes que pose le désarmement et serait, pour les membres des Nations Unies, un excellent moyen de faire entendre leur voix sur la marche à suivre dans les pourparlers sur le désarmement.

Débat général

A cet égard, le premier mois de travail de la Commission, pendant lequel plus de cinquante pays ont fait des déclarations au sujet de leur position sur le désarmement, s'est avéré des plus fructueux. Bien que plusieurs délégations se soient dites déçues de constater que les négociations tenues à Genève en 1964 n'aient pas mené à des accords spécifiques, le débat a révélé que tous les délégués reconnaissaient le rôle de premier plan que joue le Comité des Dix-Huit, car il offre l'occasion favorable à des négociations constructives et détaillées, à la fois sur un désarmement général et complet et sur les mesures initiales qui s'imposent pour réduire la tension internationale et acheminer les discussions vers une entente sur le désarmement général. Comme on pouvait s'y attendre, l'Union soviétique et ses alliés ont violemment critiqué la politique des pays de l'Ouest, spécialement celle que les États-Unis ont adoptée envers le Vietnam et la République Dominicaine. Il n'en reste pas moins qu'à mesure que la discussion progressait, la majorité des membres de la Commission croyaient de toute évidence qu'il était essentiel, à une époque où règne une tension internationale accrue, de continuer à chercher des solutions réalistes aux problèmes de désarmement qui pressent le plus et au sujet desquels il paraît possible d'en arriver à un accord.

Au cours du débat, il est apparu que la plupart des pays estimaient que deux problèmes devaient avoir la priorité lors des prochaines négociations en vue du désarmement: d'abord, un accord général d'interdiction des essais nucléaires qui accroîtrait la portée du Traité d'interdiction partielle et comprendrait l'arrêt d'essais souterrains d'armes nucléaires et, en second lieu, un accord qui empêcherait vraiment les armes nucléaires de se répandre dans les pays qui n'en possèdent pas déjà. On a senti de façon encore plus pressante le besoin de trouver sans plus tarder une solution à ces problèmes lorsqu'on a annoncé, au cours des travaux de la Commission, que la République populaire de Chine venait de faire suivre son premier essai nucléaire d'octobre 1964 d'une seconde explosion, le 14 mai dernier.

Un des aspects intéressants du débat sur la question de la non-prolifération était celui de l'importance qu'accordaient beaucoup de puissances non nucléaires à la relation entre l'arrêt de la prolifération des armes nucléaires et d'autres me-

sures de désarmement, ainsi qu'aux différents moyens d'assurer la sécurité des États qui auraient à renoncer à l'établissement d'une force nucléaire nationale. A ce propos, le représentant du Canada à la Commission, le lieutenant-général E. L. M. Burns, a cité un discours récent du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, dans lequel celui-ci disait:

Il est possible qu'au cours des dix années à venir, un certain nombre d'États, voire une vingtaine, acquièrent — s'ils en prennent la décision — une capacité atomique militaire indépendante en fabriquant leurs propres armes nucléaires. Il me semble évident que si l'on espère voir ces nations continuer leur abstention volontaire, — si on espère même qu'elles aillent plus loin et s'engagent officiellement, sur le plan international, à ne pas produire d'armes nucléaires dans l'avenir, — les puissances atomiques militaires doivent accepter des responsabilités en propre. Elles doivent non seulement faire preuve de plus en plus de mesure dans le domaine nucléaire. Elles doivent également renouveler leurs efforts afin de réaliser bientôt des progrès vers un désarmement général qui comporterait la réduction et éventuellement l'élimination de tous les stocks nationaux d'armes nucléaires. . . . Il peut donc être nécessaire de garantir la sécurité des États non nucléaires, au moins contre une attaque atomique . . . si l'on veut s'attendre à ce qu'ils renoncent à devenir eux-mêmes des puissances nucléaires dans l'avenir. Des dispositions de sécurité collective ont déjà fourni dans une grande mesure une garantie de ce genre pour les alliés des grandes puissances nucléaires. Les pays non alignés et neutres ne jouissent pas de sauvegardes analogues. . . . Il ne devrait sûrement pas être impossible au génie collectif des puissances nucléaires de fournir à ces États non nucléaires, qui sont non alignés ou neutres et qui tiennent évidemment pour un élément de leur sécurité nationale, la faculté de devenir un jour puissances nucléaires, une garantie digne de foi contre une attaque nucléaire. Cela, évidemment, ne changerait en rien leur statut de non alignés ou de neutres.

Au sein de la Commission, l'Union soviétique n'a pas changé sa position sur la question d'un accord pour prévenir la prolifération des armes nucléaires; elle a soutenu toujours que les changements qui surviendraient dans les accords nucléaires de l'Alliance des puissances de l'Ouest entraîneraient la dissémination des armes nucléaires et a exigé que l'on abandonne les projets d'établissement de la force multilatérale et de la force nucléaire atlantique, telles que les envisageait la résolution dite Résolution irlandaise adoptée à la seizième session de l'Assemblée générale, avant que l'on puisse en arriver à un accord. Les puissances de l'Ouest maintiennent toutefois que de telles dispositions ne sont pas incompatibles avec la décision ferme des puissances nucléaires de ne pas remettre aux États non nucléaires le pouvoir d'administrer leur propre force atomique indépendante. C'est ainsi qu'à la Commission les puissances occidentales continuent à inciter l'Union soviétique à entreprendre des négociations détaillées au sein du Comité des Dix-Huit en vue d'en arriver à une entente durable de non-prolifération.

Conférence sur le désarmement mondial

Alors que la plupart des pays se montraient très favorables à toute tentative d'avancement au moyen de négociations à Genève, plusieurs États étaient d'avis que la Commission devait se prononcer sur la proposition faite à la Seconde Conférence des pays non alignés, au Caire en octobre dernier, et voulant que soit organisée une conférence mondiale sur le désarmement à laquelle tous les pays prendraient part. Au début de juin, la délégation yougoslave a présenté à ce sujet

une résolution coparrainée par plusieurs pays non alignés. Le représentant du Canada a fait connaître l'attitude du Gouvernement canadien devant cette proposition en ces termes:

Je tiens à préciser que le Gouvernement du Canada est favorable en principe à l'idée d'une conférence mondiale sur le désarmement. Comme nous l'avons déjà dit, nous considérons qu'un travail préparatoire sérieux — et cela comprend la participation aux travaux aussi bien que le programme à l'ordre du jour — est nécessaire pour que la conférence se révèle vraiment valable dans le domaine du désarmement. Nous estimons également que pour assurer le succès d'une conférence mondiale, il importe que tous les pays reconnaissent que les principes de désarmement agréés aux termes de la résolution 1722 (XVI) sont applicables. Nous soutenons, en dernier lieu, que la poursuite de négociations détaillées sur le désarmement au sein du Comité des Dix-Huit ne serait pas incompatible avec la proposition de tenir une conférence mondiale sur le désarmement l'an prochain ou dans deux ans. Nous sommes en droit de nous attendre à ce que des relations bien précises s'établissent entre les deux organismes.

Les auteurs de la proposition sur une conférence mondiale sur le désarmement ont, par la suite, procédé à une révision assez importante de leur projet afin de trouver une formule convenant aux pays qui avaient fait des réserves sur son texte original. Au moment où les délégués ont voté sur cette proposition, son préambule exprimait la conviction qu'une conférence mondiale sur le désarmement appuierait les efforts tentés pour mettre en marche le processus du désarmement; le dispositif de la proposition faisait bon accueil à l'idée d'une conférence de tous les pays du monde et recommandait à l'Assemblée générale d'étudier la proposition le plus tôt possible lors de sa vingtième session. Grâce aux changements que les auteurs de la proposition ont consenti à faire afin de rendre leur projet plus généralement acceptable et à leurs explications indiquant que leur optique était en harmonie avec celle du Canada, la délégation du Canada a pu appuyer la proposition, qui a été adoptée le 11 juin par 89 voix, sans opposition, avec 16 abstentions.

Projets de résolution soviétiques

Le 27 mai, la délégation soviétique a présenté deux projets de résolution. Le premier portait sur l'élimination de ce que l'Union soviétique appelle "bases étrangères" et sur le retrait des troupes étrangères envoyées dans d'autres pays, sujet abordé à maintes reprises par les Soviétiques. Dans son projet, l'Union soviétique prétendait que la présence de troupes étrangères sur le sol d'autres États empêchait l'établissement de rapports internationaux normaux et que l'existence des bases contribuait à envenimer la situation internationale et constituait "une menace directe à la paix et à la sécurité des peuples". Le projet demandait à tous les États qui avaient des bases dans d'autres pays, de les faire disparaître immédiatement et de rappeler toutes leurs troupes à l'intérieur de leurs frontières nationales. Il demandait en plus au secrétaire général des Nations Unies de veiller à l'application de ces mesures et de faire rapport des résultats à la prochaine session de l'Assemblée générale. Lorsqu'il a demandé d'appuyer cette résolution, le délégué soviétique a insisté longuement sur le fait que, vu la situation au Vietnam, il était particulièrement urgent et approprié que la Commission exige le

démantèlement des bases étrangères. Il a aussi cherché à se gagner l'appui du tiers monde en rattachant cette proposition à la question du colonialisme. Les puissances de l'Ouest ont répondu qu'il était essentiel que toutes les mesures de désarmement soient équilibrées de façon à ce qu'aucune des parties ne soit favorisée au point de vue militaire au cours de leur application. Ils ont souligné que l'adoption des propositions soviétiques en ce qui concerne le désarmement des bases aurait pour résultat de bouleverser profondément l'équilibre militaire entre les grandes puissances militaires. En Europe surtout, le retrait des forces alliées donnerait à l'Union soviétique une supériorité militaire écrasante vis-à-vis l'Ouest. Au cours du débat sur le texte soviétique, un nombre croissant de pays non alignés ont aussi exprimé leur inquiétude au sujet de ses répercussions, soulignant que le texte ne semble pas conforme à l'article 51 de la Charte, qui reconnaît le droit fondamental des États de prendre des mesures afin d'assurer leur défense individuelle ou collective.

Le deuxième projet de résolution soviétique portait sur un autre sujet abordé fréquemment par les Soviétiques, soit l'interdiction d'utiliser les armes nucléaires. Il demandait à tous les États de convoquer une conférence mondiale spéciale au plus tard en 1966 afin d'en arriver à un accord interdisant l'emploi de ces armes; il invitait aussi les États qui disposent d'armes nucléaires à déclarer, en attendant la conclusion d'un tel accord, qu'ils ne s'en serviraient pas les premiers. En ce qui a trait aux propositions d'interdire l'utilisation des bombes nucléaires, les puissances de l'Ouest ont jugé qu'il ne suffisait pas de faire des déclarations mais qu'il fallait prendre des moyens concrets afin de restreindre et d'arrêter la course aux armements. Ces mêmes pays ont souligné qu'aussi longtemps qu'il existerait des armes nucléaires, il est à peu près certain qu'on les utiliserait dans le cas d'un conflit entre les puissances nucléaires. Dans les circonstances, et vu qu'un des facteurs essentiels des relations qui existent actuellement entre les grandes puissances est le pouvoir de dissuasion qui découle de la possession d'armes nucléaires par les deux parties, les pays de l'Ouest estiment que la façon la plus réaliste et la plus efficace de réduire le danger d'une guerre nucléaire est d'entamer des négociations pour en arriver à des mesures d'élimination éventuelle de ces armes.

Projet de résolution des États-Unis

A la suite de la présentation des deux projets soviétiques exposés plus haut, la délégation des États-Unis a dû présenter à la Commission une résolution dans laquelle elle exposait clairement le point de vue adopté par son pays et par ses partenaires du Comité des Dix-Huit, dont fait partie le Canada, au cours des récentes négociations sur le désarmement. Dans son projet de résolution, la délégation des États-Unis demandait au Comité des Dix-Huit de se réunir le plus tôt possible afin d'étudier, entre autres choses, a) un traité général sur l'arrêt de tous les essais nucléaires; b) un accord visant à interdire la dissémination des engins nucléaires, comme il est proposé dans la résolution 1665 de l'Assemblée

générale adoptée lors de la seizième session (la résolution de l'Irlande); c) un accord sur l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires et d'affecter à des fins pacifiques une quantité déterminée de ces matières; et d) un moyen de paralyser la production et les études visant à l'amélioration de véhicules stratégiques nucléaires (bombardiers et fusées), ce qui serait un premier pas vers une diminution rapide du nombre de ces véhicules.

Résolution des pays non alignés

Le 3 juin, le représentant de la Suède a présenté une résolution à laquelle adhéraient plus de vingt pays non alignés. Ce projet était un compromis. Sans adopter le point de vue d'aucune des deux grandes puissances militaires, la résolution avait pour but de faire ressortir les points sur lesquels les délégués avaient été d'accord au cours des discussions de la Commission au sujet de l'avenir des négociations en vue du désarmement; de plus, elle indiquait les problèmes les plus critiques, selon la plupart des pays. Les pays non alignés qui faisaient partie du Comité des Dix-Huit ont joué un rôle important dans la préparation de cette résolution; de ces huit pays, cinq comptaient parmi les parrains de la résolution. Le texte des pays non alignés était un document modéré, préparé avec soin, dans lequel on soulignait la nécessité urgente d'en arriver rapidement à un désarmement général et complet et d'aboutir à un accord qui permettrait d'atteindre plus facilement cet objectif. On y déplorait qu'en dépit des récentes résolutions de l'Assemblée générale, les essais d'armes nucléaires se soient poursuivis. On y rappelait aussi l'appel lancé à tous les États par l'Assemblée générale de participer au traité pour l'interdiction partielle des essais nucléaires et d'en respecter l'esprit et les dispositions. On recommandait que le Comité des Dix-Huit se réunisse le plus tôt possible et accorde une priorité toute spéciale au cours de ses négociations à a) un traité général d'interdiction des essais nucléaires et b) un accord en vue de prévenir la dissémination des armes nucléaires "qui tiendrait compte des différentes propositions selon lesquelles il serait plus facile de s'entendre en adoptant certaines mesures appropriées". La résolution engageait aussi le Comité à ne pas oublier le principe en vertu duquel "une proportion substantielle des ressources rendues disponibles petit à petit par la réduction des dépenses militaires" serait affectée à des programmes de développement économique et social. Le projet demandait enfin au Comité de présenter à la Commission du désarmement et à l'Assemblée générale, au cours de sa vingtième session, un rapport qui porterait sur les progrès accomplis à la suite de ces recommandations.

Le Canada, de même que la grande majorité des délégations, a bien accueilli cette résolution. On a admis qu'à cause de désaccords profonds au sujet de différents aspects du problème du désarmement, il était impossible qu'une seule résolution pût satisfaire pleinement toutes les parties en cause. Néanmoins, la plupart des délégations, y compris celles des pays de l'Ouest, ont reconnu que les parrains de ce projet avaient réussi à établir une base sur laquelle il serait maintenant possible de mener avec profit des négociations visant au désarmement.

Même si le projet des pays non alignés a été présenté après les projets de résolution soviétiques et américain, la Commission a décidé de lui accorder la priorité lors du vote. Le projet a été adopté le 15 juin. 83 pays (dont le Canada) ont voté en faveur du projet, un pays s'y est opposé (l'Albanie) et 18 pays se sont abstenus. L'Union soviétique et ses alliés qui faisaient partie de la Commission étaient parmi les quelques États qui n'ont pas appuyé le projet des pays non alignés. Tout en louant les efforts déployés par les parrains afin d'en arriver à un compromis satisfaisant, le représentant soviétique a formulé des critiques sévères à l'endroit de la résolution, pour plusieurs raisons. Une de ces raisons, c'est la façon dont la résolution traitait de la question de la non-dissémination; le représentant soviétique a continué d'insister pour que la Commission condamne clairement, dans toute résolution qui traiterait de ce problème, les changements que les pays de l'Alliance de l'Ouest ont l'intention d'apporter à leurs accords nucléaires. Le délégué soviétique hésitait aussi, bien entendu, à appuyer une résolution qui blâmait les essais effectués dans l'atmosphère par la République populaire de Chine, même si ces essais n'avaient pas été mentionnés de façon explicite.

L'adoption de la résolution présentée par les pays non alignés a constitué, de l'avis de la plupart des délégations, une conclusion utile et appropriée au travail de la Commission. Dans ce même esprit, ni l'Union soviétique ni les États-Unis n'ont insisté pour que la Commission prenne un vote au sujet de leurs projets de résolution respectifs, qui portaient sur des questions de nature plus délicate. Par conséquent, les deux délégations ont retiré les textes qu'elles avaient présentés.

Conclusion

Les membres non alignés des Nations Unies ont fait preuve, au cours du débat, d'un intérêt véritable et d'une meilleure connaissance de la nature très complexe du désarmement. Ce fut l'un des aspects les plus positifs et les plus encourageants de cette session de la Commission du désarmement des Nations Unies. Il était évident que la grande majorité des membres n'étaient pas prêts à permettre que la session serve à des fins de propagande. Au contraire, ils ont démontré au cours du débat leur désir de chercher des moyens de stimuler le travail constructif accompli à la table de négociations de Genève. Plusieurs propositions présentées devraient s'avérer profitables lors de la prochaine réunion du Comité des Dix-Huit. Comme on l'a mentionné plus haut, la résolution des pays non alignés fournit une base satisfaisante pour entamer de nouvelles négociations au sein de cet organisme. L'autre résolution adoptée par la Commission, celle qui porte sur l'organisation d'une conférence mondiale sur le désarmement, prépare la voie à une discussion profitable de cette proposition lors de la prochaine session de l'Assemblée générale.

Il est inquiétant de constater que l'Union soviétique et ses alliés n'ont pas appuyé la résolution des pays non alignés, résolution par laquelle on demandait la reprise des négociations au sein du Comité des Dix-Huit. Il est à espérer, toutefois, que l'appui presque unanime reçu par la résolution des pays non alignés au

sein de la Commission aidera à la reprise prochaine des travaux constants et positifs du Comité.

La non-prolifération

Dans son discours à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1964, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a attiré l'attention sur la nécessité urgente de conclure un accord sur ce qui constitue, comme il a été clairement démontré, le cœur même de la question du désarmement, à savoir la limitation de la dissémination de la capacité atomique militaire indépendante. Signalant qu'il ne suffit plus de compter sur la mesure dont ces puissances doivent faire preuve (sur quoi porte le traité d'interdiction des essais nucléaires), il a déclaré:

Il est indispensable maintenant d'élaborer un ou plusieurs accords internationaux aux termes desquels les puissances nucléaires s'engageraient à ne pas céder le contrôle de leurs armes atomiques et à ne pas transmettre les renseignements nécessaires à leur fabrication à des États qui ne possèdent pas de telles armes; les puissances non nucléaires pour leur part prendraient l'engagement de ne pas fabriquer d'armes atomiques ou de ne pas en obtenir le contrôle d'une autre manière. De l'avis du Canada, un accord conclu sur ces bases aurait une importance considérable pour le développement de la paix et de la sécurité mondiales.

Dans une déclaration devant le Comité permanent des Affaires extérieures de la Chambre des communes, le 17 juin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait un long exposé sur le genre d'accord que l'on juge nécessaire dans les circonstances. M. Martin a dit entre autres choses:

"En réponse à une question, j'ai souligné l'autre jour à la Chambre que le Canada avait rédigé une convention visant la non-dissémination des armes atomiques. Je répondais alors à une question qui tentait de savoir si le Gouvernement britannique nous avait consultés au sujet d'une nouvelle à l'effet que le gouvernement avait distribué privément à un certain nombre de pays, un projet de traité sur la dissémination. J'ai alors répondu qu'il en était ainsi et que nous-mêmes, nous avons rédigé un projet de traité que nous avons soumis à un certain nombre de pays. Il est naturellement impossible de divulguer la teneur de ce traité, qui fait actuellement l'objet de consultations avec certaines puissances. . . . A cause de l'intérêt primordial que l'Inde attache à ce problème, nous sommes heureux de la compter parmi les pays avec lesquels nous voulons poursuivre des études et un examen préparatoires. Cette convention visant la non-dissémination fait maintenant l'objet d'études officieuses par les voies diplomatiques, tout d'abord avec nos trois alliés dans ce qu'on désigne les Quatre de l'Occident, la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Italie, de même qu'avec un nombre croissant de pays que le problème intéresse.

Projet d'un traité de non-dissémination

"Le Gouvernement canadien prétend depuis assez longtemps que la solution au problème du désarmement ou celle visant à empêcher la prolifération des armes

atomiques serait plus facile si les pays impliqués dans les négociations de désarmement donnaient l'exemple en publiant un traité de non-dissémination au sujet duquel ils sont disposés à négocier. Je dois avouer que l'attitude des Soviétiques au sujet de l'incompatibilité d'une convention de non-dissémination et de modifications possibles des ententes nucléaires au sein de l'Alliance atlantique empêche l'Ouest de prendre les devants à cette fin. Évidemment l'Ouest savait que les allégations des Soviétiques étaient sans fondement; plutôt, on n'avait rien à gagner puisque à chaque fois que les pays de l'Ouest mentionnaient la non-dissémination, l'Union soviétique répétait ses accusations voulant que la République fédérale d'Allemagne cherchât à se procurer des armes nucléaires. Mais entre-temps, toutefois, les puissances non nucléaires de leur côté ont commencé d'exprimer leur mécontentement grandissant en invoquant que la sécurité nationale et l'équité les pousseraient peut-être un jour à ne pas renoncer sans condition à former une force militaire nucléaire et indépendante.

"Je crois que l'une des questions les plus importantes que se pose maintenant la communauté internationale se rapporte au danger à la paix mondiale qu'apporterait l'accroissement des adhésions à ce qu'il est convenu d'appeler le club nucléaire. Il convient de préciser qu'au moins trois des puissances nucléaires partagent cette crainte et, assurément, les deux principales puissances: les États-Unis et l'Union soviétique. Je ne peux pas oublier que les démonstrations récentes du fruit de la puissance nucléaire militaire des communistes chinois aient été un facteur qui a influencé la pensée d'un certain nombre de nations à cet égard. On doit tenir compte de la position de certains pays d'Asie qui doivent faire face, par exemple, au fait que la République populaire de Chine a déjà fait détoner deux bombes nucléaires. L'effet psychologique d'explosions de ce genre est assez profond en Asie puisque c'est à Hiroshima et à Nagasaki que sont tombées les deux premières bombes atomiques.

"Le Gouvernement canadien a très bien accueilli la déclaration trois fois au moins répétée du premier ministre de l'Inde lors de sa visite mémorable parmi nous, réaffirmant la politique du gouvernement qu'il dirige de ne pas fabriquer d'engins nucléaires et de limiter son activité dans ce champ d'action à des fins pacifiques. C'est, fondamentalement, la politique que poursuit aussi le Gouvernement du Canada.

Position des nations non nucléaires

"Jusqu'au mois de novembre l'an dernier, j'entretenais l'espoir que les nations non nucléaires auraient pu envisager autrement les situations que, comme elles, nous avons à envisager. Il est évident que les puissances nucléaires actuelles n'ont pas l'intention de permettre que leurs programmes d'armes nucléaires puissent contribuer à l'établissement d'autres forces nucléaires ou à d'autres lieux visant les mêmes fins, ce qui, tout au plus, compliquerait le problème stratégique et, au pire, ébranlerait l'équilibre que comporte la dissuasion. Puisque la crise de Cuba a fait comprendre au monde entier l'extrême danger que comporte toute tentative

de la part d'une grande puissance de modifier catégoriquement l'équilibre stratégique, je crois que vient de commencer une nouvelle phase distincte dans les relations de l'Ouest et de l'Union soviétique. . . .

"Les puissances nucléaires militaires plutôt que les autres États ont entrepris ces mesures restrictives, en ce qui concerne leur exécution d'ordre pratique. C'est un facteur qu'il convient de souligner. Ces mêmes puissances nucléaires ont pris l'initiative de la signature d'un traité visant le bannissement partiel des essais nucléaires. Plus de cent États y ont adhéré, dont le nôtre, et ont convenu de s'abstenir d'essais nucléaires dans trois domaines. Une telle situation nous force à croire que les États non nucléaires sont maintenant résolus à entreprendre un effort concerté dans le dessein général de limiter l'étendue des forces nucléaires indépendantes, donnant ainsi à entendre qu'ils sont conscients de leurs devoirs.

"J'aurais cru que les pays jouissant de la puissance nucléaire — auquel nombre se trouve le Canada — sans l'orienter vers les armes auraient pu souligner et accroître la portée de la formule contenue dans la résolution irlandaise de 1961 et s'abstenir de donner lieu à un tel programme. Vous vous souvenez que la résolution irlandaise a été adoptée en 1961, qu'elle fut présentée le 20 décembre 1960 par le Gouvernement de l'Irlande et approuvée par le Canada. L'aspect pratique de la résolution invite tous les États, particulièrement ceux qui possèdent actuellement des armes nucléaires, à faire tout ce qui est possible pour la signature d'une entente internationale en vertu de laquelle les États nucléaires s'engageraient à ne pas livrer d'armes nucléaires et à ne pas transmettre les renseignements concernant leur fabrication aux États qui ne possèdent pas maintenant de telles armes. L'entente envisagée propose de plus que les États ne possédant pas d'armes nucléaires doivent s'engager à ne pas en fabriquer et à ne pas en acquérir d'une autre façon.

"Nous avons cru que de telles nations, nommément celles qui jouissent de la puissance nucléaire sans être engagées dans un programme d'armement, pourraient convenir entre elles de ne pas fabriquer ni autrement acquérir des armes nucléaires. D'un autre côté, un tel geste aurait pu encourager les puissances militaires nucléaires à ne pas hésiter à conclure un traité d'envergure visant la non-dissémination et ainsi confirmer leur entente tacite récente de ne pas accorder aux États qui ne les possèdent pas maintenant une domination entière sur les armes nucléaires.

"Mais, dans la mesure où certains pays ou certaines régions du monde sont concernés, la situation, à mon avis, a quelque peu changé. L'antipathie des nations non nucléaires comporte une complication dans l'énoncé d'une proposition efficace de non-dissémination, sans toutefois qu'elle constitue une interdiction. Cela nous rappelle que ce sont véritablement les pays non nucléaires qui, en adhérant à un traité de non-dissémination, renoncent à certaines choses pour l'avenir et ont en conséquence, comme il se doit, à jouer un rôle important dans la conclusion d'un tel traité. Du point de vue pratique, c'est leur adhésion qui comporterait l'aspect le plus important d'un traité de non-dissémination. En résumé, ce ne sont pas les

puissances nucléaires seules qui auront un rôle important dans la rédaction d'un traité ou dans l'énoncé des dispositions qui doivent en faire partie.

"S'il nous faut inviter des pays non nucléaires, tels que l'Inde ou d'autres de différentes régions du monde, à renoncer à la fabrication d'armes nucléaires, pour se limiter à cet égard à des fins pacifiques, il faut en réalité tenir compte quand même de leur sécurité lorsqu'ils ont à faire face à des pays de leur région qui jouissent de la puissance nucléaire.

"Le projet d'un traité de non-dissémination, que nous étudions maintenant par voies diplomatiques avec un certain nombre de pays, a été rédigé évidemment dans le dessein de stimuler la discussion amicale. Nous recevons maintenant certaines réponses qui indiquent un intérêt général. En plus de faire face aux exigences des nations dont les intérêts sont analogues aux nôtres, notre projet est rédigé de façon à tenir compte des besoins des nations non engagées ou neutres, au sein desquelles doivent se propager probablement, dans les prochains dix ans, les armes nucléaires.

"Notre projet de traité n'est évidemment qu'une préparation. Des problèmes importants surgissent lorsqu'il s'agit de mettre au point dans un tel traité des procédés qui puissent satisfaire autant les pays nucléaires que ceux qui ne le sont pas. Les experts en désarmement des autres pays dont les intérêts s'allient aux nôtres étudient également notre projet de traité. Je précise toutefois que six éléments font l'objet de la solution que nous proposons.

Éléments fondamentaux

"(1) Une entente visant la non-dissémination qui s'appuie sur la résolution irlandaise, à laquelle j'ai déjà fait allusion, laquelle constitue la seule mesure de non-dissémination qui ait été généralement reconnue. L'entente visant la non-dissémination doit se fonder sur cette résolution.

"(2) L'extension des sauvegardes de l'Agence internationale de l'énergie atomique à tous les programmes atomiques non militaires des signataires, qu'ils soient ou non des puissances nucléaires. Le statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique est le seul instrument reconnu de part et d'autre qui sert à vérifier que le matériel et l'outillage nucléaires ne sont pas employés à des fins militaires.

"(3) Une garantie de sécurité collective selon laquelle chacune des puissances nucléaires convient de venir en aide aux États non engagés ou neutres, en cas d'attaques nucléaires.

"(4) Un organisme ou des modalités visant les griefs qui, de concert avec les sauvegardes mentionnées au paragraphe 2, apporteront le moyen de vérifier si les engagements, pris conformément à l'entente de non-dissémination fondée sur la résolution irlandaise, sont observés, eu égard particulièrement à l'interdiction de transmettre des armes atomiques aux pays qui n'en ont pas.

"(5) Il est prévu des moyens de mettre en œuvre ou de perpétuer le traité seulement si les adhésions atteignent un certain degré d'universalité.

“En dernier lieu, on imposerait des sanctions en vue de dissuader les États de ne pas honorer leurs obligations. On imposerait une limite à la durée du traité dans le dessein principal d’encourager les États nucléaires à progresser vers un désarmement atomique au cours de la période définie, de peur que les États non nucléaires ne changent d’avis.

“Le Comité se rend compte que ce sont là des principes d’ordre général aptes à être révisés. On les présente, de concert avec la documentation nécessaire au projet de traité, laquelle il nous est impossible de divulguer à ce stade. Ce sont là les points principaux auxquels nous avons pensé. Et je suis assuré que notre projet n’a pas l’heur de plaire à certains pays, tout comme nous convenons que le contenu de certains projets qui nous parviennent d’autres pays ne se conforme pas, à notre avis, aux fins que nous poursuivons.

“Nous prônons fondamentalement la coordination des mesures. Nous ne considérons pas notre système comme un tout étanche et nous ne prétendons pas que les différentes mesures dont il s’agit soient nécessairement parfaites dès le début.

“Je veux réitérer que nous aurons à résoudre des difficultés considérables dans l’épanouissement et la réalisation des différents éléments que je viens d’énumérer. Évidemment, les consultations qui ont lieu actuellement nous apportent des indices sérieux tendant à démontrer les mesures les plus aptes à connaître du succès.”

Avec la reprise prochaine des négociations sur le désarmement au Comité des Dix-Huit à Genève, l’étude du traité de non-dissémination proposé par la Commission du désarmement des Nations Unies¹ occupera une place importante à l’ordre du jour, de même que l’examen d’une proposition visant à élargir le champ du traité d’interdiction partielle des essais nucléaires afin d’inclure les essais souterrains.

¹Voir ci-dessus Proposition des pays non alignés, p. 360.

Conseil économique et social des Nations Unies

SESSION DE GENÈVE, JUILLET 1965

La trente-neuvième session du Conseil économique et social des Nations Unies s'est ouverte à Genève le 30 juin 1965. C'est la première fois, depuis 1958, qu'une délégation du Canada participe à cette session semi-annuelle d'une durée de cinq semaines; elle est dirigée par M. Saul Rae, représentant permanent et ambassadeur du Canada à l'Office européen des Nations Unies. Les délégués suppléants sont M. Marvin Gelber, député, et M. Jean Côté, conseiller au haut-commissariat du Canada à Londres.

Le Conseil économique et social est responsable de la coordination de l'activité des Nations Unies et de leurs agences affiliées dans le domaine économique, dans le domaine social et dans celui des droits de l'homme. A la session actuelle, qui est la principale réunion du Conseil pour cette année, on étudie des rapports en provenance des institutions spécialisées, des commissions techniques du Conseil et des grands programmes d'assistance des Nations Unies, y compris le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), le Fonds spécial et le Programme élargi d'assistance technique. Les principaux nouveaux sujets d'étude devant le Conseil comprennent les travaux du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD) et un rapport du nouvel organisme qu'est l'Institut de formation et de recherches des Nations Unies. Le Conseil étudiera aussi des rapports sur la première moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement, sur les tendances économiques dans le monde et sur le financement du développement économique.

Déclaration du secrétaire général

Dans sa déclaration d'ouverture, U Thant, le secrétaire général des Nations Unies a fait observer que le Conseil économique et social était réuni pour la dix-septième fois "dans le but d'étudier la situation de l'économie mondiale à la lumière, ou du moins avec l'aide des Travaux du Secrétariat sur l'économie mondiale". Et M. Thant poursuivit:

On a pris l'habitude voici dix ans, de consacrer la première partie des Travaux sur l'économie mondiale à l'étude des tendances reliées à un ensemble de problèmes dans le domaine du développement économique. La question que nous avons choisie pour cette année est celle de la planification du développement. Après l'analyse faite par mes collègues sur les espoirs des planificateurs qui œuvrent à l'échelle nationale, sur leurs efforts et sur leurs expériences il conviendrait

peut-être à cette occasion que je me limite, dans mes remarques préliminaires, à la Décennie des Nations Unies pour le développement.

Quel est le bilan de la communauté mondiale au milieu des années soixante? . . . Nous avons placé devant vos yeux un tableau fait à la fois de lumière et d'ombre, que je me suis efforcé de réduire, au meilleur de mon jugement à trois idées générales: d'abord, la différence qui sépare le revenu par habitant chez les nations riches et chez les nations pauvres continue de s'accroître; en second lieu, des limitations des ressources continuent de diminuer en raison des progrès de la science et de la technologie; en troisième lieu, les limitations qui demeurent sont celles qui sont inhérentes à la capacité que nous avons de nous organiser avec suffisamment de courage, de détermination et de cohérence pour éliminer les inégalités les plus évidentes et pour créer une société mondiale dans laquelle les fruits du progrès et le fardeau des responsabilités seront répartis plus équitablement.

Si vraies que soient ces trois idées générales, essayons de voir dans quelle mesure la dernière s'applique aux différents aspects de notre situation actuelle; nous dégagerons ainsi à la fois des motifs d'espoir et d'inquiétude. . . .

L'analphabétisme

Dans le domaine de l'éducation . . . nous pouvons être encouragés par les progrès réalisés depuis le début de la décennie. Bien que nous soyons encore loin d'avoir ouvert une brèche dans le mur de l'analphabétisme chez des populations qui s'accroissent constamment, il existe non seulement une prise de conscience beaucoup plus répandue de la nécessité d'améliorer les moyens d'éducation, mais aussi un effort systématique afin de développer ces moyens; on s'efforce également, d'étudier à nouveau ce qu'est l'instruction, ce qu'elle doit être dans notre siècle, d'en élargir l'accès aux masses, de mettre au point de nouvelles méthodes pour sa propagation. . . .

Ces progrès encourageants dans le domaine de l'éducation sont cependant ternis par notre incapacité à régler certains problèmes connexes. La jeune génération reçoit certainement aujourd'hui plus d'attention qu'elle n'en recevait il y a quelques années. Les experts en sciences sociales et en économie sont maintenant d'accord pour affirmer que la jeunesse doit être considérée comme notre ressource la plus importante, pour le développement de laquelle des investissements publics importants sont justifiés. Néanmoins bien peu a été fait pour utiliser la jeunesse comme levain de compréhension internationale et de développement.

Il est vrai qu'un plus grand nombre de personnes, et des jeunes en particulier, traversent maintenant les frontières et rencontrent ainsi un plus grand nombre de personnes d'autres pays, un plus grand nombre de jeunes, pour leur plus grand profit. Il existe aussi un plus grand nombre de projets d'assistance qui fonctionnent sur une base volontaire et qui constituent des expériences d'un intérêt exceptionnel. C'est avec impatience que nous attendons le jour où l'étudiant moyen

— et les parents ou l'employeur moyen — considéreront comme une partie normale de l'éducation le fait de travailler un an ou deux pour la cause du développement, soit dans un pays lointain ou dans une région moins développée de leur propre pays.

Progrès économiques

Dans le domaine économique, nous avons fait un grand pas en avant avec la mise sur pied de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ici également de nouvelles attitudes semblent émerger. La nature et les incidences des problèmes de commerce international ont été identifiés et c'est dans une volonté renouvelée de les affronter résolument que l'on trouvera la clef de leur solution. Ce qu'il faut maintenant c'est une bonne dose de ténacité. Cette tâche, d'ailleurs plus difficile que la précédente, fait l'objet de sérieux efforts de la part du Conseil du commerce et du développement et en dépit des difficultés qu'ont révélées l'étude des divers problèmes, le commerce international est devenu un secteur auquel nous nous attendons à contribuer de façon intéressante dans les années à venir.

Notre meilleure compréhension des problèmes du commerce international et de leur rapports avec ceux du développement, notre nouvelle volonté d'agir dans ce domaine devraient contribuer considérablement à combattre le climat de désenchantement et de fausse satisfaction qui semble avoir imprégné le secteur du financement des projets de développement de la part des pays donateurs. L'assistance internationale a cessé de se développer et je crois qu'il y a peu d'échecs qui puissent être aussi lourds de conséquence si cet état de chose se maintient. Au delà de l'échec que constitue le fait de n'avoir pu, contrairement à l'objectif fixé, transférer aux pays pauvres un pour cent des revenus nationaux des pays riches, plane aussi le danger de diminuer les chances qu'ont de nombreux pays en voie de développement de réaliser une croissance autonome dans un délai raisonnable. . . .

Le financement régional

On peut noter dans le même ordre d'idée un autre signe positif, à savoir les progrès réalisés dans la mise en œuvre de plans régionaux de collaboration économique et de financement du développement. Lorsqu'on voit des pays d'un même continent devenir conscients de leurs problèmes communs en matière de développement, vouloir les résoudre collectivement, et être prêts à se lancer dans une aventure commune à cet effet, c'est alors, je crois, que nous assistons à de véritables progrès. . . .

En ce qui concerne le financement des projets de développement, il me semble que l'établissement de banques régionales pour le développement, loin de porter atteinte à la cohésion des relations financières internationales, contribue notablement à la diversification des investissements et à une assistance à caractère multilatéral. Aussi entretenons-nous l'espoir que grâce aux banques de développement

régional des ressources plus importantes provenant à la fois de l'intérieur et de l'extérieur des régions concernées pourront être mobilisées pour des projets multinationaux et pour des entreprises qui ne peuvent se justifier dans le cadre d'un marché purement national, comme c'est souvent le cas dans le domaine industriel.

On a beaucoup insisté au cours des dernières années sur tout ce qui concerne le développement industriel . . . mais . . . la question de savoir si l'industrialisation des pays en voie de développement pourra profiter pleinement des progrès de la science et de la technologie au cours des années à venir dépend largement, selon nous, de l'aptitude des chefs, des investisseurs et des entrepreneurs à résoudre dans un esprit vraiment international un paradoxe déroutant. Les termes de ce paradoxe sont que même si un monde meilleur appelle sans cesse une technologie toujours accrue, cependant un nombre décroissant de pays peuvent développer cette technologie. . . .

L'écart technologique

Les dangers de l'écart technologique qui commencent à inquiéter les pays développés de petite et de moyenne dimension ne sont pas moins graves pour les pays en voie de développement qui, obligés au début d'avoir recours aux moyens technologiques des pays étrangers ont tendance à ne pas se préoccuper suffisamment des exigences d'un développement technologique autonome dans l'avenir. Quel que soit le degré de réussite des efforts que l'on déploie actuellement pour donner une meilleure instruction et une meilleure formation technique, pour répandre le "savoir-faire" de façon plus efficace, pour améliorer la répartition internationale de la main-d'œuvre et pour promouvoir la recherche à l'échelle nationale et la technologie, il n'en reste pas moins que ces gouvernements ou ces entreprises qui peuvent se permettre chaque année de consacrer des centaines de millions de dollars en frais de construction et d'équipement de nouveaux laboratoires, en installations pour les essais et en complexes industriels conservent toujours un avantage décisif dans la course technologique qui façonne la destinée de l'homme. . . .

Au cours des quelques dernières années, des plans de développement détaillés sont venus à être considérés non pas comme élégantes déclarations d'intentions, mais comme des instruments de travail indispensables à la transformation de notre milieu. Le fait que dans tant de capitales, les chefs sont maintenant conscients que tout projet de développement requiert une approche globale, une stratégie audacieuse intégrant les efforts de tous les secteurs, constitue à mon avis une importante modification des attitudes et un pas dans la bonne direction. . . .

Devrions-nous appeler la Décennie un programme d'action concertée?

La planification des projets de développement

A l'égard de la planification pour le développement, notre intention est d'intensifier et d'accroître l'étendue de nos recherches et de nos opérations en bénéficiant des conseils d'experts éminemment qualifiés. . . . Pour débiter je projette de

convoquer à titre consultatif un groupe restreint d'experts réputés, spécialisés dans ce domaine de la planification du développement, des hommes qui sont les véritables artisans de la planification de leurs pays respectifs et dont la situation officielle ne les empêcherait pas de prêter leurs services aux Nations Unies à titre personnel. . . .

Mais au delà de cette action concertée menée dans certains secteurs prioritaires par les agences internationales, ne pouvons-nous concevoir la Décennie des Nations Unies pour le développement comme l'entité la plus proche qui soit de cette sorte de vaste planification qu'une communauté d'États souverains puisse vouloir se donner?

C'est à l'Assemblée générale que revient l'honneur d'avoir proclamé la Décennie, mais c'est dans l'enceinte de ce Conseil que les échanges de vues, aidés par l'apport d'un grand nombre d'organismes et d'agences qui vous font parvenir leurs comptes rendus, permettront de faire ressortir les priorités, l'étendue des progrès ou l'absence de progrès, les buts et les objectifs à atteindre, la valeur des résultats obtenus, tant au niveau national qu'international. Peut-être le Conseil est-il en mesure d'aider l'Assemblée générale non seulement dans l'orientation générale et le jalonnement de toutes les tâches à accomplir dans le cadre de la Décennie du développement des Nations Unies, mais aussi dans la préparation du terrain pour les œuvres à venir, sans perdre de vue les travaux actuels. . . .

J'ose espérer que les difficultés politiques, constitutionnelles et financières que nous connaissons présentement au sujet des opérations de pacification n'influenceront pas la volonté qu'ont les gouvernements de fournir les moyens pratiques d'étayer l'action des Nations Unies dans la marche vers les objectifs de la Décennie du développement. Cet espoir repose sur la conviction que votre Conseil présentera de façon éloquente à l'Assemblée générale un programme d'action suivant les lignes que nous avons tenté de tracer en nous appuyant sur vos résolutions passées et sur celles de vos corps subsidiaires.

La Déclaration canadienne

Prenant la parole au nom du Canada, M. Gelber a fait les observations suivantes:

. . . Voici quinze jours à San Francisco, on fêtait le vingtième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies. Il y a peu d'organismes dans le cadre des Nations Unies pour qui cette occasion présente un plus grand intérêt que pour le Conseil économique et social. Il y a vingt ans le Conseil fut chargé de remplir les obligations assumées par les Nations Unies en ce qui concerne le bien-être économique et social et le respect dû aux droits de l'homme. Effectuant notre tour d'horizon vingt ans après, nous ne pouvons éviter de tirer quelques conclusions évidentes. Le monde a changé et les Nations Unies ont changé avec lui. Le lien vital entre la paix et le progrès économique et social demeure. Le Canada

s'est efforcé de jouer pleinement son rôle dans ces deux secteurs de l'activité des Nations Unies. Aujourd'hui, sur le plan économique et social, et dans le sens indiqué par l'article 55 de la Charte, la tâche commune primordiale se situe au niveau des pays en voie de développement. De ce point de vue, la voie que nous trace l'article 55 reste encore à être suivie.

Pendant cette même période, un certain réalisme dans notre conception du processus de développement a vu le jour. Il a même commencé à équilibrer l'idéalisme qui a inspiré nos efforts dans les tout débuts. . . .

Créer de nouvelles institutions ne suffit pas

Une autre leçon que nous avons apprise au cours des vingt dernières années est qu'il ne suffit pas d'établir de nouvelles institutions. Une nouvelle institution fournit seulement l'armature à l'intérieur de laquelle un problème peut être abordé. . . . C'est seulement lorsque les gouvernements sont individuellement disposés à collaborer que les mécanismes peuvent fonctionner et que des décisions difficiles peuvent être concrétisées avec succès. Enfin, nous avons reconnu la vérité de la maxime selon laquelle la force et la faiblesse des Nations Unies proviennent toutes les deux du fait que cet organisme est devenu essentiel avant même d'être devenu complètement efficace.

Le vingtième anniversaire des Nations Unies coïncide avec le milieu de la Décennie du développement — ce qui nous fournit l'occasion d'étudier les réalisations de la Décennie jusqu'à ce jour, d'évaluer les résultats à la lumière des buts que nous nous sommes fixés et de dégager des conclusions pour guider nos pas dans les jours à venir. Les efforts entrepris par les institutions des Nations Unies dans le domaine du développement économique et social doivent faire l'objet d'un jugement inspiré de critères qui ne soient ni trop sévères ni trop relâchés. . . .

Les réalisations et les lacunes de la Décennie ont été étudiés en détail dans les deux rapports principaux du secrétaire général. La conclusion majeure que l'on doit tirer de ces rapports est que les objectifs que nous nous étions originellement fixés n'ont pas été atteints. Comme il y est écrit, les "progrès enregistrés jusqu'ici vers la réalisation des buts de la Décennie demeurent moins évidents que le fait que ces objectifs, bien que modestes, demeurent encore éloignés". . . .

Croissance économique et commerciale

Même si les progrès réalisés à date ont été une source de désappointement, on ne doit pas sous-estimer l'importance des réalisations accomplies jusqu'à ce jour. Mon gouvernement considère comme particulièrement significatif le fait que l'on reconnaisse de plus en plus sur le plan international le rôle vital que le commerce doit jouer en matière de développement économique. Le caractère énergique de cette reconnaissance se reflète de façon éloquente dans la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui est maintenant constituée de façon permanente. Cette conférence sera pour nous un forum permanent où certaines questions relatives aux échanges des pays en voie de développement pourront être

étudiées en détail et où l'on pourra formuler des recommandations visant à établir de nouvelles politiques commerciales. Mon gouvernement a l'intention de participer activement et de façon constructive à l'œuvre étendue et variée à laquelle cette nouvelle organisation a choisi de se consacrer. . . .

La reconnaissance grandissante du rôle que le commerce doit jouer dans les questions de développement se reflète aussi dans les travaux de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). En 1962, un programme d'action a été mis de l'avant pour encourager le commerce des pays en voie de développement, et plus récemment, les parties contractantes ont ratifié des dispositions nouvelles de l'Accord général qui ont trait principalement au commerce et au développement. Mon gouvernement croit que la méthode la plus efficace de favoriser l'expansion du commerce des pays en voie de développement est d'élaborer un programme dynamique facilitant leur accès aux marchés. Un tel programme comporterait des réductions tarifaires . . . sur les biens manufacturés qui intéressent les pays en voie de développement, sans exiger de leur part la réciprocité entière pour les avantages obtenus . . . , l'élimination des barrières douanières qui restreignent le volume des ventes de produits de base et de denrées tropicales en provenance des pays en voie de développement . . . et le retrait généralisé des restrictions quantitatives qui font obstacle aux exportations de biens manufacturés provenant des pays en voie de développement et dirigées vers les marchés des pays industrialisés.

Programmes d'assistance

Dans le domaine de l'assistance, on constate aussi des réalisations intéressantes. . . . Nous avons constitué, par exemple, le Programme mondial des aliments de façon à faire de l'assistance alimentaire un instrument de développement économique et social. La Banque mondiale et ses filiales, l'Association internationale pour le développement et la Société financière internationale ont contribué à montrer le chemin dans l'octroi de prêts à long terme à des conditions favorables à l'emprunteur. Plus récemment nous avons innové en libérant des fonds dans les domaines si importants de l'éducation et de l'agriculture. Nous avons aussi constitué un Comité consultatif pour l'application de la science et de la technologie. Nous croyons que ce comité peut apporter une contribution appréciable en facilitant la communication des renseignements scientifiques et techniques aux pays en voie de développement et en coordonnant l'effort scientifique international dans les secteurs les plus vitaux pour le développement de ces pays.

Depuis la seconde guerre mondiale, le Canada a fait d'importantes contributions aux projets de développement internationaux. . . . Nous avons été parmi les membres fondateurs du Plan de Colombo . . . (et) nous avons maintenu un programme important d'assistance générale et technique dans les pays du Sud asiatique . . . de la mer des Caraïbes et de l'Afrique. Nous avons aussi puisé à la source de notre héritage d'expression française dans l'organisation de nos programmes d'assistance technique aux pays francophones d'Afrique. Mon gouverne-

ment espère fermement que le Fonds spécial et que le Programme élargi d'assistance technique, qui rendent de si grands services, recevront l'appui croissant des membres des Nations Unies. Nous espérons aussi que le Programme mondial des aliments poursuivra son activité et de façon accrue. Le Canada est de ceux qui contribuent généreusement aux programmes multilatéraux des Nations Unies qui sont financés par des contributions volontaires. Nos programmes d'assistance bilatéraux et multilatéraux ont augmenté de plus de 50 p. 100 au cours des deux dernières années et une bonne partie de ces programmes se composent maintenant de subventions et de prêts à long terme sans intérêt. De façon croissante, nos services d'assistance sont fournis par l'intermédiaire d'institutions à caractère multilatéral . . . (et) nous demeurons disposés à étudier attentivement tous moyens raisonnables d'élargir l'activité des Nations Unies dans le domaine du développement industriel.

Le rôle de la jeunesse

Dans sa déclaration, le secrétaire général a parlé de la jeunesse comme de "notre ressource la plus importante pour le développement de laquelle des investissements publics importants sont justifiés." Puis il ajouta: "C'est avec impatience que nous attendons le jour où l'étudiant moyen — et les parents ou l'employeur moyen — considéreront comme une partie normale de l'éducation le fait de travailler un an ou deux pour la cause du développement, soit dans un pays lointain ou dans une région moins développée de leur propre pays". Cette conception des choses en est une à laquelle nous Canadiens sommes déjà sensibilisés. Pour compléter le rôle actif que des universités et d'autres institutions bénévoles ont joué à cet égard dans notre pays, le gouvernement a récemment annoncé l'établissement d'une Compagnie des jeunes Canadiens, qui offrira à nos jeunes les moyens de travailler et de servir dans les pays en voie de développement, de même que dans les régions du Canada où le besoin s'en fait sentir.

Le désappointement engendré par le bilan de la première moitié de la Décennie du développement met en évidence le fait que des efforts particuliers doivent être déployés dans les années à venir pour nourrir et pour vêtir une population mondiale toujours croissante et pour enrayer la pauvreté et l'ignorance généralisées. Tant les rapports du secrétaire général que sa déclaration devant le Conseil attirent notre attention sur l'un des problèmes les plus urgents de notre temps — le fait que les gains enregistrés à la suite des travaux de développement pourraient être annulés par suite de l'accroissement rapide de la population. La délégation canadienne est très consciente de l'urgence de ce problème.

Lutte contre la discrimination

Une autre question urgente dans le domaine social est l'élimination de toute forme de discrimination de la scène contemporaine, qu'elle soit raciale, linguistique, culturelle ou religieuse. Nous devons reconnaître que l'homogénéité n'est ni possible ni même désirable. Pour utiliser les paroles imagées de notre secrétaire

général, notre planète est *une* et elle n'est "guère plus qu'un vaisseau spatial transportant la race humaine à travers l'infini". L'harmonie et l'entente ne seront sauvegardées parmi les membres de l'équipage de ce vaisseau que grâce au respect mutuel pour la couleur de chacun, la religion de chacun, les convictions de chacun et pour la dignité de tous. Nous avons hérité de nos ancêtres un monde diversifié; précisément le défi qui s'ouvre devant nous est de trouver le point d'équilibre entre la diversité et l'unité. Ceci est également vrai du domaine international et du domaine national.

De toute évidence, l'ensemble des ressources disponibles pour les fins de développement économique et social doivent être mises en œuvre et utilisées aussi efficacement que possible. En tant que membres de ce Conseil, nous avons des raisons spéciales d'encourager les organismes des Nations Unies à entreprendre d'abord les tâches les plus urgentes lorsqu'elles inscriront de nouveaux projets à leurs différents programmes et à s'efforcer d'éviter le double emploi et la dissipation des efforts. A cette fin, nous devons redoubler nos efforts pour juger correctement de l'importance du travail. . . .

Nous aimerions terminer en exprimant notre gratitude au secrétaire général et à tous ceux qui ont contribué aux travaux préparatoires de son rapport général. . . . Il nous donne un aperçu de l'ampleur des efforts entrepris par les parties constituantes du système des Nations Unies . . . (et) indique clairement les chemins et les indications à suivre dans les travaux de développement. . . . L'élément commun de toutes ces agences n'est pas seulement leur caractère multilatéral, ou l'intérêt que chacun de nous porte à l'issue et à l'efficacité de leurs efforts. Il réside par-dessus tout dans la mesure dans laquelle chacune de ces agences, dans sa propre sphère de compétence et avec ses propres moyens d'action, aura donné priorité au progrès social et économique des pays en voie de développement.

Les tâches dont le rapport fait état sont si complexes et si variées que toute la coordination et l'évaluation possibles seront nécessaires si nous voulons que toutes les ressources et les compétences dont disposent nos organismes internationaux soient utilisées sagement et efficacement. Lors de la trente-neuvième session du Conseil, la délégation canadienne a exprimé clairement l'opinion qu'à l'intérieur de la famille des Nations Unies, seul le Conseil possède les moyens et l'autorité pour juger de la priorité à accorder aux projets de développement — pris dans leur sens le plus large — de toutes les parties constituantes des Nations Unies et de l'Organisation elle-même. Nous devons identifier les secteurs où les agences des Nations Unies doivent agir davantage pour encourager une action plus intensive lorsque celle-ci est requise, et pour donner de la cohérence et une ferme orientation à cette attaque concertée sur le front à la fois vaste et diversifié des problèmes de développement. La responsabilité de ce Conseil est unique, de même que sa position pour juger des choses. Dans cet effort de renouvellement, nous devons utiliser au mieux l'occasion qui nous est fournie à titre de membres du Conseil de procéder à une juste évaluation et de prendre les initiatives qui conviennent.

Opérations de maintien de la paix

Le 22 juin 1965, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin a fait la déclaration suivante au Comité permanent des Affaires extérieures de la Chambre des communes:

Monsieur le président . . . je voudrais traiter aujourd'hui, ainsi que je l'ai indiqué, de certains problèmes que nous considérons rattachés aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et aux institutions régionales. Je pense surtout à la situation en République Dominicaine et à l'emploi de la Force de l'Organisation des États américains. Je voudrais aussi me prononcer sur la position du président de l'Inde relativement à des opérations visant le maintien de la paix qu'entreprendraient des pays afro-asiatiques au Vietnam.

Dans mon exposé du 28 mai dernier à la Chambre des communes, j'ai fait allusion à la décision de l'Organisation des États américains visant à créer une force interaméricaine qui servirait en République Dominicaine. Je voudrais rappeler aux membres du Comité ce que le secrétaire général des Nations Unies a déclaré à ce sujet le 27 mai, nommément:

Je n'ai nullement l'intention de mettre en doute la compétence des organismes régionaux d'accomplir certaines fonctions conformément aux statuts qu'ils se sont donnés. Mais, du point de vue de la marche des Nations Unies selon que l'exige la Charte, je crois que certains développements récents nous portent à penser d'abord au caractère des organismes régionaux, à la nature de leurs fonctions et de leurs obligations, eu égard aux devoirs des Nations Unies aux termes de la Charte.

Je crois importante la déclaration du secrétaire général parce que, si nous considérons avec une certaine inquiétude une action unilatérale, nous devons nous assurer que toute action concernant le maintien de la paix qu'entreprend un organisme régional ne fait tout simplement pas le jeu d'une autre nation, dans le dessein de régler les problèmes qu'elle rencontrerait dans ce qui pourrait être envisagé comme une action unilatérale.

Je voudrais en conséquence tenter d'expliquer notre point de vue sur le lien qui existe entre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et celles d'une même nature entreprises sous l'égide d'organismes régionaux. Mais en me prononçant, je présume qu'une situation est intervenue, soit en République Dominicaine ou ailleurs, qui motive l'intervention des Nations Unies, en vertu de la Charte.

L'Article 52 (1) de la Charte des Nations Unies stipule que:

Aucune disposition de la présente Charte ne s'oppose à l'existence d'accords ou d'organismes régionaux destinés à régler les affaires qui, touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, se prêtent à une action de caractère régional, pourvu que ces accords ou ces organismes et leur activité soient compatibles avec les buts et les principes des Nations Unies.

Dans la mesure où j'ai pu m'en rendre compte, les seules opérations du mainti-

tion de la paix qui n'ont pas eu lieu sous l'égide des Nations Unies résultent d'un accord des puissances de Genève de 1954 qui ont convenu de créer un organisme dans le Nord et le Sud Vietnam, au Cambodge et au Laos, sous le titre de Commissions internationales pour la surveillance, dont le Canada, l'Inde et la Pologne font partie. Mais ce ne sont pas là des organismes paramilitaires ou militaires, même si certains militaires y sont attachés en nombres variables. Les fonctions de ces trois organismes diffèrent naturellement de ceux qu'on a confiés à la Force de Chypre ou à celle de l'enclave de Gaza, puisque ce sont surtout des corps constitués pour le maintien et la surveillance de la paix, donc à caractère particulier. Ce sont des organismes de maintien de la paix constitués en dehors des Nations Unies. Il en est ainsi parce que certaines puissances à la Conférence de Genève, n'étant pas membres des Nations Unies, n'auraient pas voulu siéger sous l'égide des Nations Unies. Et cette décision n'avait rien de contraire aux Nations Unies; évidemment, le problème qui se présentait aux trois commissions d'Indochine n'est pas de même nature que celui du maintien de la paix sous les auspices de l'Organisation des États américains.

Je le réitère, la Charte, en vertu de l'Article 52 (1) est très précise. Rien dans la Charte ne s'oppose à la création d'une force de maintien de la paix sous l'égide de l'OEAA. Mais ce qui importe, c'est que la constitution de ces organismes doit se conformer aux buts et aux principes des Nations Unies.

On doit, à mon avis, s'en rapporter également à l'Article 53 de la Charte, qui s'énonce ainsi:

Le Conseil de sécurité utilise, s'il y a lieu, les accords ou organismes régionaux pour l'application de mesures coercitives prises sous son autorité. Toutefois, aucune action coercitive ne sera entreprise en vertu d'accords régionaux ou par des organismes régionaux sans l'autorisation du Conseil de sécurité; sont exceptées les mesures contre tout État ennemi au sens de la définition donnée au paragraphe 2 du présent article, prévues en application de l'Article 107 ou dans des accords régionaux dirigés contre la reprise, par un tel État, d'une politique d'agression, jusqu'au moment où l'Organisation pourra, à la demande des gouvernements intéressés, être chargée de la tâche de prévenir toute nouvelle agression de la part d'un tel État.

Le paragraphe 2 de l'Article 53 stipule:

Le terme "État ennemi", employé au paragraphe 1 du présent article, s'applique à tout État qui, au cours de la seconde guerre mondiale, a été l'ennemi de l'un quelconque des signataires de la présente Charte.

Mais les deux paragraphes qui viennent ensuite, à l'Article 52, encouragent les États membres à régler leurs différends d'une façon pacifique, en ayant tout d'abord recours à des moyens d'ordre régional; ils imposent aussi au Conseil de sécurité le devoir de favoriser ce principe. Mais, je l'ai déjà indiqué, la Charte autorise le Conseil de sécurité à prendre les mesures qui s'imposent visant les dispositions ou les mesures du maintien de la paix que mettent en œuvre les organismes régionaux, toujours soumis à l'autorité du Conseil de sécurité.

A mon avis, on n'a jamais défini de façon satisfaisante "l'action coercitive" aux termes du Chapitre VII de la Charte. Nous croyons qu'on veut dire par là l'usage d'armes visant à régler une agression prévue au Chapitre VII de la Charte.

La Charte ne fait évidemment pas mention d'opérations de maintien de la paix sous la forme de l'action qu'ont entreprise les Nations Unies dans l'enclave de Gaza, à Chypre ou ailleurs. Ces forces — et nous ne partageons pas les vues de l'Union soviétique là-dessus — n'ont pas strictement recours à une action coercitive: leur rôle vise la protection et non pas la coercition. Elles sont formées volontaires et remplissent leur rôle du consentement des nations concernées.

Deux problèmes entrent ici en jeu: convient-il premièrement de s'opposer à ce que les organismes régionaux jouent le rôle de gardiens de la paix, selon ce que l'a institué les Nations Unies? Toutes les opérations de maintien de la paix, à l'exception de celles de l'Indochine, ont été exécutées par un corps constitué sous l'égide des Nations Unies. Rien dans la Charte n'autorise une opposition valable à une telle règle pourvu qu'elle soit compatible évidemment avec les buts et principes des Nations Unies. Non seulement rien ne s'y oppose, mais le contraire est vrai puisque quelques précédents confirment la compétence des organismes régionaux dans la tenue d'enquête et la correction de différends. L'Organisation des États américains a, d'une façon générale, conservé l'autorité de régler les différends interaméricains, s'efforçant de les régler en les référant aux Nations Unies. Rares sont les différends latino-américains qui ont été portés devant le Conseil de sécurité et aucun corps de maintien de la paix n'a été constitué à l'égard de différends dans cette partie du monde.

Mais je crois qu'on peut prétendre que le Conseil de sécurité a toujours affirmé, en fait, au moins son droit, voire même son autorité, sur ce qu'on peut appeler l'exécution de mesures résultant d'une compétence conjointe.

On ne peut et ne doit empêcher le Conseil de sécurité de formuler des recommandations au sujet de différends interaméricains ou au sujet de circonstances qui peuvent engendrer un malaise international.

En conséquence, il nous semble que la meilleure attitude consiste à prétendre que les Nations Unies et les organismes régionaux ont un rôle complémentaire à jouer dans le maintien de la paix. Il se peut que l'un des moyens d'obtenir plus d'appui à l'activité du maintien de la paix soit de reconnaître le rôle en puissance des organismes régionaux, particulièrement dans les régions du monde où il est en droit de mettre en doute la participation de certains États membres.

On se souviendra de l'opposition apportée, au cours de l'opération de Suez, à l'envoi de certaines troupes canadiennes et du rôle fonctionnel que le Canada a joué au Congo, en y déléguant des signaleurs et non pas ce que l'on peut considérer des unités para-combattantes.

Le secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld, a déclaré en 1954, qu'une "politique qui accorderait toute l'importance requise au rôle approprié des organismes régionaux peut et doit en même temps reconnaître le droit d'un État membre de présenter sa cause, en vertu de la Charte".

Cela signifie que tout "organisme régional" ne doit pas s'éloigner du Conseil de sécurité au point de refuser à tout pays qui en fait partie, le droit d'en appeler aux Nations Unies.

Deuxièmement, on serait porté à croire que l'action interaméricaine en République Dominicaine doit reposer sur l'autorisation tacite ou avouée du Conseil de sécurité.

A n'en pas nier, l'emploi de la force est intervenue dans cette république, tout comme au Congo. Et, comme le prétend l'Union soviétique, l'opération des Nations Unies n'a pas été considérée comme une action coercitive, aux termes du Chapitre VII.

Dans le cas de la République Dominicaine, il semble que la force soit intervenue entre deux factions, à l'intérieur d'un État. Tel fut également le rôle des Nations Unies au Congo, après les actes qu'a posés la province du Katanga; la situation est la même à Chypre, où des troupes se sont interposées entre deux collectivités constituées de citoyens d'un même État.

Un tel problème comporte toutefois des difficultés. Mais je crois que pour les fins de notre étude, il convient de prétendre que le rôle de l'OEA en République Dominicaine ne constitue pas une action coercitive. Ce sont là des considérations d'ordre juridique, je le sais. Mais elles sont bien fondées, s'il est vrai qu'il faille faire valoir l'autorité des Nations Unies envers toute tentative concernant le maintien de la paix ou une certaine prévention. De même, si l'on veut éviter les dangers qu'engendre l'action unilatérale dont il convient de diminuer l'importance, s'il nous faut renforcer l'autorité des Nations Unies.

Je veux faire ressortir les points suivants de mon exposé:

- (1) Les Nations Unies et les institutions ou organismes régionaux ont tous deux leur rôle à jouer dans la solution des différends ou des menaces à la paix.
- (2) Les Nations Unies doivent s'occuper de toute situation qui touche à la paix et à la sécurité; le droit d'intervention ne doit pas non plus lui être ravi.
- (3) On ne devrait pas recourir à l'action coercitive sans l'assentiment du Conseil de sécurité.

C'est là un exposé d'une situation idéale, mais on ne s'entend pas quant à la signification de l'action coercitive; il peut arriver qu'une action soit préférable à toute suppression d'action qu'entraîne un veto au Conseil. Telle est, à mon avis, la situation actuelle en République Dominicaine.

- (4) Même si une action visant le maintien de la paix, qu'autorise et prend un organisme régional, ne constitue pas une action coercitive, nous croyons quand même qu'il importe aux organismes régionaux dévoués au maintien de la sécurité internationale de diriger leurs opérations en coopérant étroitement avec les Nations Unies, dont relève la responsabilité complète de préserver la paix et la sécurité internationales.

Mais dans le cas de la République Dominicaine, lorsque l'OEA a recherché l'assentiment international pour son opération de maintien de la paix, alors que les Nations Unies ne pouvaient pas agir, le Conseil de sécurité n'a pu prendre de décision. L'Union soviétique a manifesté son opposition au Conseil de sécurité.

On a pris acte de l'action de l'OEA. Mais il ne faudrait pas croire tout de suite que, de plus en plus, on convient implicitement d'une procédure, au sein des organismes des Nations Unies, qui a servi, je l'ai hier souligné, à l'établissement d'une mission d'observateurs de la paix au Yémen.

Le président de l'Inde a proposé récemment qu'il conviendrait peut-être, au cours d'un conflit et avant sa résolution, d'établir un organisme de paix, ou une force de la paix comme on la désigne parfois, constitué d'Afro-asiatiques; mais je ne crois pas qu'il ait précisé qu'un tel organisme serait constitué sous les auspices des Nations Unies.

Au sujet d'une telle proposition, le Gouvernement de l'Inde a donné à entendre ultérieurement qu'on devrait, à certains égards, avoir recours à l'autorité des Nations Unies.

On se souviendra qu'antérieurement, le premier ministre du Canada avait proposé qu'à la suite du règlement du différend, on aurait dû constituer, — de préférence sous les auspices des Nations Unies ou du moins sous l'égide de la collectivité internationale lorsque des raisons d'ordre pratique l'exigeaient, — une force quelconque, apte à assurer le respect des obligations que les nations présentes auraient contractées à la Conférence sur le Vietnam, dans le dessein de les faire observer par les parties en cause. Ainsi l'idée du président de l'Inde associée plus tard à celle du gouvernement de ce pays, ne diffère pas, en principe, de celle qu'a exprimée notre premier ministre, sous réserve d'une différence vis-à-vis la période de l'entrée en vigueur de la proposition. L'Inde prétend que la proposition devrait être mise en œuvre durant les pourparlers sur le différend, et pendant que la proposition du premier ministre assurerait le respect du règlement lui-même. C'est pourquoi, dans le cas de la République Dominicaine particulièrement, on nous a placés dans une situation comportant des aspects nouveaux. Je veux en conséquence préciser que le Gouvernement du Canada tient absolument à ce que, dans toute opération régionale du maintien de la paix, on s'efforce d'agir sous l'autorité des Nations Unies ou sous l'égide d'une de ses institutions appropriées, de façon à éviter les dangers d'abus que pourrait comporter l'action d'un seul État ou d'un groupe d'États, lorsque, normalement, de telles situations devraient relever des Nations Unies.

Dans le cas de la République Dominicaine, des considérations d'ordre pratique sont peut-être entrées en ligne de compte. Si l'on avait proposé au Conseil de sécurité l'institution d'une force régionale, une des grandes puissances aurait assurément opposé son veto. Puisqu'on s'efforçait de maintenir la paix, je suppose qu'il convenait mieux, à ce stade d'un développement progressif de l'organisation internationale, de maintenir la paix plutôt que d'étudier ce qu'il fallait faire du point de vue juridique. Nous devons toutefois tenir compte des conséquences qui émanent de ces événements. Il y eut une première fois au Congo, et la chose s'est répétée en République Dominicaine, où nul autre État ne menaçait toutefois la sécurité de la République: seules des luttes intestines entre deux factions de l'État menaçaient la paix. Mais, j'en suis assuré, on trouverait un bon nom

de puristes pour affirmer que les Nations Unies ne possédaient pas l'autorité
d'intervenir, à moins de considérer le Congo comme un précédent; non pas à
l'égard de l'action du début en ce pays, mais à l'égard de ce qui est survenu après
la révolte dans une province du Congo. Je crois résumer la situation comme il
convient.

Cette question a d'ailleurs été soulevée dans notre Chambre des communes.
Le chef de l'opposition du temps, notre premier ministre aujourd'hui, a alors
demandé, non pas dans l'intention de critiquer, à celui qui remplissait les fonc-
tions de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, si le gouvernement avait étu-
dié la possibilité de l'intervention des Nations Unies dès le début de la révolte
intervenue au Katanga et une fois que les Nations Unies furent mêlées à l'affaire.
Voilà, monsieur le président, ce que j'avais à dire à ce sujet.

Accord sur l'aide à l'Amérique latine

Le 28 juin 1965, le ministère du Commerce a émis le communiqué suivant :
Le ministre du Commerce, l'honorable Mitchell Sharp, a annoncé aujourd'hui une nouvelle entente pour la participation au financement de projets d'expansion en Amérique latine aux termes d'un accord conclu entre la Banque interaméricaine pour le développement et la Société d'assurance des crédits à l'exportation. Le Gouvernement du Canada souscrira au titre de cet accord jusqu'à concurrence de 15 millions de dollars pour financer les ventes de biens de production canadiens et de services connexes en Amérique latine.

M. Sharp et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, ont rencontré aujourd'hui les représentants de la Banque interaméricaine pour le développement et de la Société d'assurance des crédits à l'exportation.



Étaient présents à la signature du nouvel accord entre la Société d'assurance des crédits à l'exportation et la Banque interaméricaine pour le développement : assis (à gauche), Felipe Herrera, président de la Banque interaméricaine pour le développement et (à droite) M. Mitchell Sharp, ministre canadien du Commerce; debout, de gauche à droite, M. Javier Urrutia, conseiller financier de la Banque interaméricaine pour le développement; M. H. Aitken, président de la Société d'assurance des crédits à l'exportation; M. E. Arnold, avocat au conseil de la Banque interaméricaine pour le développement et M. A. W. Thomas, vice-président de la Société d'assurance des crédits à l'exportation.

à l'occasion d'une cérémonie qui a marqué un échange formel de lettres entre la Banque et la Société, portant la signature de M. Felipe Herrera, président de la Banque, et de M. H. T. Aitken, président de la SACE.

Cette somme de 15 millions de dollars s'ajoute aux 10 millions en prêts de développement prévus aux termes de l'accord signé le 4 décembre 1964 par le Canada et la Banque en vue d'assurer aux pays d'Amérique latine de l'aide économique, technique et éducative.

Le nouvel accord financera les acquisitions de devises nécessaires à certains travaux en Amérique latine. En collaboration avec la Banque, la Société administrera le financement à long terme au titre du programme de financement des exportations du Gouvernement du Canada.

En annonçant l'accord, M. Sharp a déclaré qu'il ne faut pas considérer ces 15 millions de dollars comme la limite de l'aide financière qu'offrira le Canada à l'Amérique latine sous la forme de crédits à long terme. On prendra toujours en considération les projets soumis directement à la SACE par les exportateurs canadiens en vue du financement en conformité de l'article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Les dispositions de cet article viseront aussi les prêts conjoints de la Société et de la Banque. On observera les taux d'intérêts courants et le remboursement pourra s'échelonner sur une période maximale de vingt ans.

La Banque interaméricaine pour le développement a été fondée en 1960 par dix-neuf pays d'Amérique latine et les États-Unis en vue de stimuler le développement socio-économique en Amérique latine. La Banque et la SACE ont collaboré en 1963 à l'obtention des devises requises pour la construction d'une usine de pâte à papier au Chili au coût de 38 millions.

Le nouvel accord permet aux exportateurs canadiens de participer en Amérique latine à de vastes projets patronnés par la Banque interaméricaine pour le développement.

des crédits
gauche), M.
t (à droite
e, M. Jari
t; M. H. I
nold, avoc
thomas, vic

Relations parlementaires franco-canadiennes

Le 23 juin dernier, l'Orateur de la Chambre des communes du Canada, l'honorable Alan Macnaughton, rendait visite à Paris à son collègue français, M. Jacques Chaban-Delmas, Président de l'Assemblée nationale. A la suite de cet entretien, les deux présidents ont publié le 19 juillet un communiqué, simultanément à Ottawa et à Paris:

L'Assemblée nationale française, sur la recommandation de son Président M. Chaban-Delmas, vient de se rendre à l'invitation qui lui fut faite par l'Orateur de la Chambre des communes du Canada, l'honorable Alan Macnaughton lors de sa récente visite en France, d'envoyer en visite officielle au Canada ce été une délégation de parlementaires français. Présidée par le vice-président, M. Achille Peretti, député-maire de Neuilly, une délégation de six ou sept membres de l'Assemblée nationale débarquera le 30 août à Ottawa pour une visite officielle de quatre jours auprès de membres du Parlement fédéral. Au cours de cette mission, les députés français étudieront entre autres, avec leurs collègues canadiens, l'établissement d'une association parlementaire Canada-France qui servirait de lien permanent entre les parlements de nos deux pays.



De gauche à droite: M. Alan Macnaughton, orateur de la Chambre des communes du Canada; M. Chaban Delmas, président de l'Assemblée nationale française; M. Jules Léger, ambassadeur du Canada en France.

mes

Canada, l'ho
ançais, M
uite de ce
simultané

Président
par l'Or
cnaughton
Canada ce
sident, M
t membre
e officielle
s de cette
gues cana
qui servi



Le sénateur Louis André, président du Groupe de l'amitié France-Canada du Sénat français (à gauche) s'entretient avec le Gouverneur général M. Georges P. Vanier et Mme Vanier.

Le Parlement canadien fait déjà partie de quatre associations parlementaires: l'Association parlementaire du Commonwealth, le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, l'Union interparlementaire et l'Association parlementaire de l'OTAN.

Après les séances d'étude d'Ottawa, la délégation française fera une tournée de plusieurs jours dans d'autres centres canadiens, y compris le site de l'Expo 67 à Montréal.

Elle rentrera en France le 11 septembre.

Visite de sénateurs français au Canada

Six sénateurs du Groupe d'amitié France-Canada du Sénat français ont effectué une visite d'amitié à travers le Canada, de Vancouver à Halifax, du 27 juin au 22 juillet. La délégation, dirigée par le sénateur Louis André, président du Groupe d'amitié France-Canada du Sénat français, comprenait également les sénateurs Adolphe Chauvin, Charles Laurent-Thouverey, Jean Périquier, Modeste Zussy et André Plait, et était accompagnée d'un secrétaire, M. Paul Blociszewski, directeur de la Questure du Sénat.

nu:es du
les Léget,

Les sénateurs français, lors de leur séjour à Ottawa, du 11 au 13 juillet, ont fait une visite privée chez le Gouverneur général et ont été reçus à déjeuner par le ministre des Forêts, l'honorable Maurice Sauvé, au nom du Gouvernement canadien, et par le Président du Sénat canadien, l'honorable Maurice Bourget. Ils ont également rendu visite au ministre de la Justice, l'honorable Lucien Cardinal et au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Marcel Cadieux.

HOMMAGE À ADLAI STEVENSON

Au cours d'une conférence de presse, le 14 juillet 1965, le premier ministre L. B. Pearson a fait la déclaration suivante, à la nouvelle de la mort soudaine de M. Adlai E. Stevenson:

"... La nouvelle de la mort de M. Adlai Stevenson me remplit d'une profonde douleur et soulève en moi un sentiment de consternation. Le choc est d'autant plus grand que cette nouvelle est tellement inattendue il ne pouvait en effet y avoir lieu de penser que la santé de M. Stevenson fût rien moins qu'excellente.

"Le premier sentiment que j'éprouve est la tristesse d'avoir perdu un vieil ami intime. Mais, bien que sa mort constitue avant tout une perte cruelle pour ses amis et sa famille, elle revêt pour les millions de gens qui n'eurent jamais le privilège de le rencontrer une bien plus haute signification.

"Sa voix fut l'une des plus fortes et des plus vibrantes à se faire entendre dans le monde au nom de la liberté. Il fut un homme admirable, un grand diplomate, un infatigable militant de la paix; l'un des hommes les plus civilisés de la scène politique et internationale.

"On ne peut trop insister sur ce qu'a représenté le travail de M. Adlai Stevenson pour son pays et le monde libre au cours des quinze ou vingt dernières années. Je ne puis penser à aucun Américain dont la disparition nous causerait plus de tristesse."

Visite non officielle de la Reine-mère au Canada

S A MAJESTÉ la Reine-mère Élisabeth a visité, à titre privé, du 23 au 27 juin 1965, le Régiment écossais de Toronto. Le but principal de sa visite était de présenter à ce régiment, dont elle est colonel en chef, ses nouvelles couleurs à l'occasion de son 50^e anniversaire. La Reine-mère a fait la présentation lors d'une imposante et pittoresque cérémonie qui a eu lieu au stade Varsity de Toronto. La visiteuse royale avait présenté les anciennes couleurs du régiment en 1939 au cours d'une visite qu'elle avait faite au Canada en compagnie de son époux, feu le roi Georges VI. La Reine-mère s'est également acquitté de plusieurs autres fonctions en compagnie des membres du Régiment écossais de Toronto.

En plus de présenter les nouvelles couleurs, la Reine-mère avait un itinéraire chargé à remplir. Elle a visité le pavillon de la Croix-Rouge à l'hôpital de Sunnybrook et l'hôpital du Women's College de Toronto. Elle a assisté à la 106^e course



Sa Majesté la Reine-mère Élisabeth arrive, en compagnie de son Excellence le Gouverneur général M. Vanier, à l'aéroport de Toronto où la jeune Frances Learment, guide de 12 ans, lui offre un bouquet de fleurs.

du Queen's Plate; c'était la première fois que la Reine-mère assistait à une course de ce genre.

La Reine-mère a été reçue à déjeuner par le très honorable Vincent Massey, ancien gouverneur général du Canada, à la résidence de celui-ci, Batterwood près de Port-Hope (Ontario). Elle a également assisté à plusieurs réceptions. Le 24 juin, lors d'un dîner offert par l'Empire Club en l'honneur du Régiment écossais de Toronto, Sa Majesté a déclaré au cours d'une allocution prononcée devant les invités:

Je crois que mon affection pour le Canada remonte à 1939, lorsque le Roi et moi-même y sommes venus en visite, et ce sentiment semble s'affirmer davantage à chacune de mes visites ici.

Avant son départ qui a eu lieu le 27 juin, la Reine-mère a assisté à un service religieux à la cathédrale anglicane St. James et s'est ensuite rendue à l'église presbytérienne Knox pour la cérémonie de la "mise à la retraite" des anciennes couleurs du Régiment écossais de Toronto.

Même si la Reine-mère visitait le Canada à titre privé, le public lui a réservé un accueil chaleureux tout au long de son séjour ici et a été conquis une fois de plus par son aimable dignité et la grâce de sa personne.

Bureau canadien de l'aide extérieure

RAPPORT ANNUEL 1964-1965

LE RAPPORT annuel du Bureau de l'aide extérieure a été présenté au Comité permanent des Affaires extérieures de la Chambre des communes, le 29 juin 1965, par M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En déposant le rapport, M. Martin a attiré l'attention du Comité sur les aspects suivants du Programme d'aide au développement pour l'exercice 1964-1965:

une augmentation de près de 50 p. 100 de l'aide accordée sous forme de subventions;

un nouveau programme de prêts "faciles" engageant une somme de 50 millions de dollars;

des contributions accrues aux organismes multilatéraux, y compris l'engagement de doubler la souscription canadienne à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement;

une amélioration d'ordre administratif qui permettra au Gouvernement canadien de répondre plus rapidement aux appels qui émanent de nations frappées par des catastrophes naturelles;

un programme spécial d'aide alimentaire;

des augmentations considérables dans les allocations de fonds à l'Afrique d'expression française, aux pays africains du Commonwealth, aux Antilles et à l'Amérique latine — régions avec lesquelles le Canada a des liens spéciaux ou historiques;

une augmentation du nombre des stages de formation organisés au Canada pour les étudiants étrangers, et un accroissement du nombre des professeurs, instituteurs et conseillers qui sont envoyés à l'étranger;

une augmentation sans précédent des fonds de contre-partie constitués dans plusieurs pays bénéficiaires.

Les nombreux projets que le Bureau de l'aide extérieure a administrés au cours du dernier exercice financier se classent comme le montre le rapport, en quatre catégories principales: énergie, transports, richesses naturelles et éducation.

"Ce sont là en effet, pour les pays en voie de développement, les quatre domaines dans lesquels le Canada est le plus en mesure de leur venir en aide au point de vue de l'assistance-équipement. Cette tendance s'est manifestée parce que le Canada agit seulement en réponse aux demandes que lui présentent divers pays pour l'exécution de projets qui s'insèrent autant que possible dans le cadre de leurs plans nationaux de développement.

"Dans ces domaines se rangent certaines des contributions les plus importantes et les plus directes qui peuvent être faites au développement économique et social.

"L'énergie est un élément clé du développement; il est donc naturel que les

grands pays asiatiques; qui ont à la fois des matières premières et de vastes marchés intérieurs, aient eu tendance à accorder priorité à l'électrification. Des centrales hydro-électriques, thermiques et nucléaires ont été construites avec l'aide du Canada; il en a été de même des lignes de transport d'énergie. L'Inde et le Pakistan ont été les principaux bénéficiaires, mais des pays plus petits comme Ceylan, la Guinée et la Malaisie ont également reçu de l'aide dans ce domaine.

"Les moyens de *transport* constituent également une partie essentielle de l'infrastructure économique. Le Canada entreprend actuellement l'étude ou la construction de ponts en Guinée, en Birmanie et à la Jamaïque; l'aménagement d'aéroports à Ceylan et à la Trinité, et celui de ports à la Trinité, à la Barbade, à Grenade, à Saint-Vincent, à la Dominique, à Antigua, à Montserrat, à Saint-Christophe et à Singapour.

"*Richesses naturelles* — Le Canada a aidé divers pays à connaître davantage leurs richesses potentielles dans le domaine de l'agriculture, des mines, des forêts et des pêcheries, et à mettre au point des techniques pour une exploitation efficace de ces richesses. Par exemple, nous effectuons des travaux dans le domaine de l'industrie de la pêche en Malaisie, à Ceylan, au Pakistan, au Nigeria et en Ouganda, et dans celui de la sylviculture à Tobago, au Kenya et au Nigeria; nous nous occupons de l'aménagement des ressources hydrauliques à Montserrat, Saint-Christophe, Nevis et Anguilla; nous effectuons des relevés géologiques dans l'Inde et dans l'Ouganda, et des relevés des richesses naturelles en Malaisie, au Nigeria et en Tanzanie.

"*Éducation* — De tous les grands domaines, l'éducation est celui qui s'est développé le plus rapidement. C'est dans ce domaine que se manifeste le plus la nature complémentaire de l'assistance-équipement et de l'assistance technique. En ce qui concerne l'assistance-équipement, nous avons fourni du matériel à un grand nombre d'écoles en Asie, en Afrique et aux Antilles (53 écoles techniques et de métiers rien qu'en Malaisie), et l'an dernier nous avons entrepris la construction d'écoles dans un certain nombre de pays. Le Canada a aidé à construire trois écoles d'ingénieurs en Inde, un centre de formation professionnelle au Ghana, une résidence à l'université des Antilles à la Trinité, et quatre écoles primaires, à Grenade, à la Dominique et à Antigua. Dans le cadre de notre programme d'aide à l'enseignement, nous avons organisé des stages pour plus de 1,800 étudiants, qui venaient de 63 pays, et nous avons envoyé à l'étranger près de 400 instituteurs et professeurs. L'accent nouveau mis sur l'éducation est démontré par le fait qu'il y a 4 ans seulement 43 instituteurs et 5 professeurs se trouvaient à l'étranger dans le cadre des programmes officiels d'aide extérieure. Le Canada fournit en outre des experts techniques qui travaillent à l'étranger dans des domaines les plus variés: administration publique, médecine, science du sol, pêche, pathologie végétale, électrotechnique, métallurgie, etc. Le nombre de Canadiens — conseillers techniques et enseignants — qui ont été affectés à l'étranger au titre d'un contrat signé avec le Bureau de l'aide extérieure s'élève à 545. Depuis 1960, les dépenses annuelles effectuées pour le compte des experts, des et

seignants et des stagiaires (rémunération ou indemnités, transport et frais con-
nexes) sont passés d'environ un million de dollars à quelque 9 millions.”

Voici comment s'établit au total l'aide canadienne pour l'année 1964-1965.
(Les trois premiers programmes relèvent du Bureau de l'aide extérieure.)

	Millions de dollars canadiens
Aide bilatérale sous forme de subventions	60.6
Prêts bilatéraux de développement	50.0
Aide sous forme d'aliments	22.0
Crédits bilatéraux à l'exportation	76.0
Subventions multilatérales	9.6
Souscription à l'Association internationale de développement	7.9
	<hr/>
TOTAL	226.1

Relations canado-hongroises

LE 22 MAI 1965, M. Malcolm N. Bow a présenté ses lettres de créance aux autorités hongroises de Budapest et est devenu le premier ambassadeur du Canada en Hongrie. La création de ce poste constitue une étape importante pour le développement des relations entre le Canada et la Hongrie.

Accords signés

L'amélioration des relations canado-hongroises résulte de plusieurs accords signés à Ottawa le 11 juin 1964, portant sur le commerce, les questions consulaires, les réclamations de citoyens canadiens et les relations diplomatiques. Aux termes de l'accord touchant les relations diplomatiques, la Hongrie a envoyé un personnel diplomatique à Ottawa en décembre 1964 et ouvert une ambassade à



Le premier ambassadeur du Canada en Hongrie, M. M. V. Bow (à gauche), présente ses lettres de créance à M. Istvan Dobi, président du Conseil présidentiel de Hongrie.

est présentement sous la direction d'un chargé d'affaires *ad interim*, M. Janos Bartha. Le nouvel ambassadeur du Canada en Hongrie, M. Bow, réside à Prague, où il exerce les fonctions d'ambassadeur du Canada en Tchécoslovaquie. Le Gouvernement canadien a l'intention d'établir prochainement une mission à Budapest et d'y nommer un ambassadeur résidant.

Le volume du commerce entre le Canada et la Hongrie s'est accru à un rythme satisfaisant depuis la signature de l'accord de commerce. Cet accord prévoyait l'application réciproque du régime de la nation la plus favorisée entre le Canada et la Hongrie; celle-ci prenait en outre l'engagement d'acheter du blé canadien et d'autres produits (de nature non précisée) pour une valeur totale minimum de 24 millions de dollars au cours d'une période de trois années.

L'accord touchant les réclamations prévoit des négociations qui aboutiraient au versement d'une somme globale pour le règlement des réclamations des citoyens canadiens contre la Hongrie. On réglera ainsi les réclamations de Canadiens dont les propriétés ont été endommagées pendant la guerre ou qui ont perdu des créances ou des biens par suite des mesures de nationalisation ou d'expropriation prises par le Gouvernement hongrois au cours de la période d'après-guerre. Les citoyens canadiens qui ont des réclamations contre la Hongrie ont été publiquement invités à fournir les détails voulus à la Section du contentieux du ministère des Affaires extérieures avant le 1^{er} décembre 1964, en vue de négociations à venir. Le Gouvernement est actuellement en pourparlers avec le Gouvernement hongrois afin de fixer une date prochaine pour le commencement des négociations.

On constate depuis deux ou trois ans un assouplissement marqué des règlements hongrois qui s'appliquent à l'entrée et à la liberté d'action des Canadiens en site en Hongrie. Les Canadiens, y compris ceux qui sont d'origine hongroise ou qui ont la double nationalité, n'ont guère éprouvé de difficultés lors de leurs voyages en Hongrie.

Des progrès ont été faits également en ce qui concerne la réunion des familles. On espère que dans un proche avenir les cas non encore résolus pourront être réglés à la satisfaction des deux gouvernements.

Relations améliorées

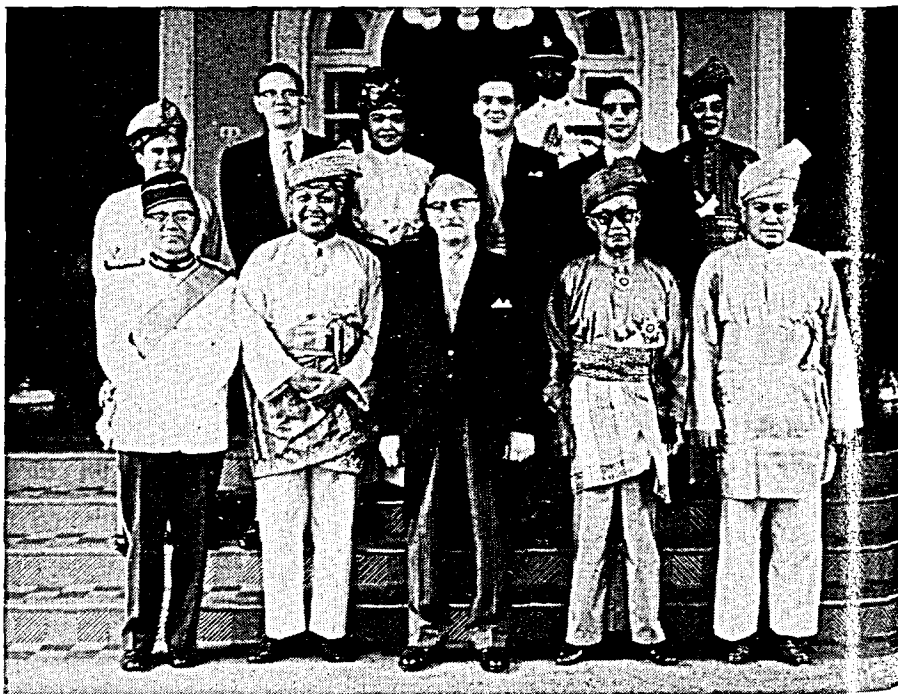
La nouvelle orientation des relations canado-hongroises et l'espoir qu'elle permet pour l'avenir ont été soulignés en ces termes par le nouvel ambassadeur du Canada, lors de la présentation de ses lettres de créance.

En présentant mes lettres de créance à Votre Excellence, je tiens à exprimer la satisfaction du Gouvernement et du peuple canadiens devant l'amélioration des rapports qui existent entre nos deux pays. L'échange de représentants diplomatiques entre le Canada et la Hongrie offre de nouvelles occasions d'améliorer nos relations, et en assumant mes fonctions en Hongrie je tiens à assurer Votre Excellence que le Gouvernement canadien est heureux de cette perspective.

Accréditation du Haut-Commissaire en Malaisie

LE NOUVEAU haut-commissaire du Canada en Malaisie, M. B. C. Butler, a présenté ses lettres de créance à sa Majesté le yang di-Pertuan Agong, chef d'État de la Malaisie, à Kuala-Lumpur, le 8 juin 1965. La cérémonie a eu lieu au palais royal, qui porte le nom d'Istana Negara. M. Butler a été membre du Service du commerce extérieur du Canada et délégué commercial en chef au bureau du haut-commissaire du Canada à Londres.

A l'occasion de la présentation de ses lettres de créance, M. Butler a reçu le salut solennel de la garde d'honneur du régiment royal de la Malaisie. Il s'est rendu jusqu'à la salle du trône du palais royal, où il a présenté ses lettres de créance à Sa Majesté. Le yang di-Pertuan Agong ou chef d'État de la Fédération est l'un des neuf princes régnants de la Malaisie. Les princes élisent l'un d'entre eux au poste de chef d'État pour une période de cinq ans.



On aperçoit ci-dessus M. Butler et le personnel du bureau du haut-commissariat en compagnie du directeur de la maison royale, Dato Ja'afar bin Mampak, du secrétaire permanent du ministère des Affaires étrangères de la Malaisie, Dato Mohd Ghazali Shafie, ainsi que de quelques autres fonctionnaires malaisiens, qui ont posé quelques instants pour le photographe après la présentation des lettres de créance.

Tournée du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales

LE CANADA et l'URSS possèdent de vastes territoires septentrionaux dont l'exploitation requiert une connaissance approfondie du pergélisol. Puisque ce problème est commun aux régions du nord des deux pays, le Canada et l'Union soviétique ont beaucoup à gagner d'un échange de renseignements. Des propositions visant un tel échange et des visites dans les régions de pergélisol ont été étudiées pendant plusieurs années. En 1964, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales invitait un groupe d'ambassadeurs accrédités auprès du Canada, au nombre desquels celui de l'Union soviétique, à visiter le Nord canadien. Même si l'envoyé soviétique ne put faire le voyage, des dispositions prises peu après permirent à M. Arthur Laing, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, et à un groupe de fonctionnaires de ce ministère de se rendre en Union soviétique à titre d'invités du Comité de construction du Conseil des ministres (Gosstroy). Réciproquement, un groupe soviétique se rendait au Canada. Au cours de sa tournée, du 25 mai au 11 juin, M. Laing a visité Irkoutsk, Bratsk, Yakoutsk et Norilsk où il a fallu tenir compte du pergélisol dans la construction, l'exploitation des ressources naturelles et l'aménagement de services municipaux.



Le ministre du Nord et des Ressources nationales du Canada, M. Arthur Laing, (au premier plan à gauche), est accueilli à l'aéroport Cherevetyevo de Moscou par Georgy Karavayev, premier président suppléant du Comité d'État de l'URSS pour le bâtiment (à droite).

Visites dans d'autres pays

Avant d'aller en URSS, le groupe de M. Laing a visité le Scott Polar Institute de Grande-Bretagne, et s'est ensuite rendu au Danemark, en Suède, en Norvège et en Finlande, où il a rencontré les autorités intéressées aux problèmes de l'exploitation dans le Nord et où il a visité les projets d'exploitation en cours de des conditions subarctiques. Il a aussi eu l'occasion d'étudier la façon dont les agglomérations de ces régions nordiques tirent parti de ces conditions.

Le groupe de M. Laing est arrivé à Moscou le 25 mai. Au cours des jours suivants, les Canadiens ont visité l'université de Moscou et l'Institut de l'Arctique de Leningrad, où ils ont discuté des problèmes de construction dans les régions de pergélisol et où ils ont visité les laboratoires.

Le groupe s'est rendu par avion à Irkoutsk, où M. Laing et les agents qui l'accompagnaient se sont entretenus avec les membres du Conseil de l'économie nationale de la Sibérie orientale; ils ont ensuite visité une fonderie d'aluminium, la station hydro-électrique de Irkoutsk et l'Institut de limnologie de Baïkal. A Irkoutsk et à Bratsk, où le groupe s'est ensuite rendu, les Canadiens se sont intéressés aux méthodes de construction employées, en particulier au gigantesque projet hydro-électrique de Bratsk, dans une région de pergélisol discontinu. A Bratsk les Canadiens ont été les premiers étrangers à visiter le vaste complexe industriel forestier, où l'outillage de scierie qui y sera installé proviendra éventuellement du Canada.

A Yakoutsk, que les Canadiens ont ensuite visité, il y eu de longues discussions à l'Institut de pergélisol de Kakutsk de l'Académie des sciences de l'URSS. A Djedbariki Chaya, le groupe a assisté à l'extraction du charbon dans une zone de pergélisol et a discuté des problèmes généraux touchant l'extraction de minéraux dans les régions où le sol est gelé en permanence.

Réalisation remarquable

L'arrêt suivant fut Norilsk. C'était la première fois que l'on permettait à des Occidentaux de visiter l'agglomération relativement récente, mais encore croissante de 100,000 habitants. Situées au 69^e parallèle, la ville et l'industrie minière sont des exemples remarquables de ce qui peut être réalisé dans des régions de pergélisol. A Norilsk, le sol gelé en permanence sert de fondation solide à un édifice de huit étages et à une fonderie entière, comparable à celle de Sudbury (Ontario). D'autre part, les services municipaux, tels l'approvisionnement d'eau et le système d'égout, s'effectuent dans des tunnels isolés situés en dessous du niveau de gel.

De retour à Moscou, le ministre a tenu d'autres discussions avec le Comité de construction du Conseil des ministres (Gosstroy) en vue d'assurer de nouveaux échanges entre le Canada et l'Union soviétique dans les domaines touchant l'exploitation du Nord. Une délégation soviétique a été invitée à visiter le Canada et le Nord canadien à la mi-août. On s'attend à ce que ces visites favorisent d'autres échanges.

Des boursiers en diplomatie visitent Ottawa

DU 16 AU 20 JUIN 1965, quinze boursiers en diplomatie de la Fondation Carnegie ont visité Ottawa après un an d'études à l'Université Columbia de New-York; ils devaient ensuite se rendre dans plusieurs capitales de l'Europe et à Tunis. Les boursiers de la Fondation Carnegie sont des diplomates d'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Extrême-Orient et des Antilles. Les candidats à ces bourses offertes en vue de promouvoir la paix internationale sont choisis par un comité de sélection qui compte parmi ses membres le directeur général de l'Institut canadien des affaires internationales.



On voit ci-dessus quelques membres du groupe de boursiers Carnegie qui ont fait récemment un voyage à travers le Canada: première rangée (de gauche à droite) — M. Conrad S. M. Mselle (Tanzanie), M. Adib Mohamad Chaalan (Syrie), M^{me} G. O. V. Cox (Sierra-Leone), M. Mohamed Juma Afana (Jordanie), M. Ernesto C. Pineda (Philippines), M. Leandro I. Mercedes (Philippines); rangée du centre: M^{lle} Pham-My-Luong (Sud-Vietnam), M. Osman Amadu-Suka (Nigeria), M^{lle} Rosemarie Smellie (Jamaïque), M. George O. V. Cox (Sierra-Leone); rangée arrière — M. Thomas P. Masaro (Tanzanie), M. Ahmed Mohamed Nur (Soudan), M. Stanley B. K. Nyirenda (Zambie), M. Yun Park (Corée), M. Habib Ben Yahia (Tunisie). M^{lle} Kezia N. Waiyaki (Kenya) était absente au moment où fut prise cette photo.

C'est la deuxième année que le ministère des Affaires extérieures organise un programme pour ces boursiers durant leur séjour à Ottawa. Un groupe semblable de l'Institut supérieur des études internationales de Genève, a été reçu en avril par l'ambassadeur du Canada à Berne.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a reçu le groupe de passage à Ottawa, à un déjeuner après lequel il a parlé de l'"art et de la diplomatie." Des agents du ministère des Affaires extérieures, du Bureau des Affaires extérieures et du ministère du Commerce ont aussi tenu des conférences à l'intention du groupe. Le greffier de la Chambre des communes, M. L.-J. Raymond, des membres de la Faculté de l'Université Carleton d'Ottawa ont aussi reçu les boursiers. En tant qu'invités de la Commission des parcs du Saint-Laurent, ils ont visité la station génératrice R. H. Saunders et le projet hydro-électrique de Cornwall, l'Upper Canada Village et l'écluse d'Iroquois.



Le 21 juin 1965, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a annoncé à la Chambre des communes que le Canada s'engageait à fournir aux Nations Unies une contribution bénévole et sans conditions de 4 millions de dollars afin d'aider l'Organisation à résoudre ses difficultés financières. Le même jour, le représentant permanent du Canada aux Nations Unies, M. l'ambassadeur Paul Tremblay (à droite sur la photographie ci-dessus) a communiqué au secrétaire général M. Thant la décision du Gouvernement canadien.

CONFÉRENCES PROCHAINES

- Troisième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants: Stockholm, 9 au 18 août.
- Deuxième session du Conseil du commerce et du développement de l'UNCTAD: Genève, 24 août au 14 septembre.
- Conférence mondiale de la population: Belgrade, 30 août au 10 septembre.
- Assemblée générale des Nations Unies, reprise de la dix-neuvième session: New-York, 1^{er} septembre.
- Quatrième session de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime: Paris, 15 au 29 septembre.
- Conférence des Nations Unies sur le sucre: New-York, 20 septembre.
- Agence internationale de l'énergie atomique, 9^e conférence générale: Tokio, 21 au 30 septembre.
- Assemblée générale des Nations Unies, vingtième session: New-York, 21 septembre.
- Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications: Montreux, 14 septembre au 12 novembre.
- Conseil économique consultatif du Commonwealth: Kingston (Jamaïque), les 22 et 23 septembre.
- Réunion des ministres des sciences de l'OCDE: Paris, 23 et 24 septembre.
- Quatrième réunion du Comité ministériel canado-japonais: Ottawa, 23 et 24 septembre.
- Fonds monétaire international, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Association internationale de développement, réunion annuelle des gouverneurs: Washington, 27 septembre au 1^{er} octobre.
- Conférence biennale de l'OAA: Rome, novembre et décembre 1965.
- Comité consultatif du Plan de Colombo: Karachi, 15 novembre au 2 décembre.
- Réunion ministérielle de l'OCDE: Paris, 25 et 26 septembre.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- 1^{re} M. A. Corbet est entrée au ministère des Affaires extérieures le 6 mai 1965 à titre d'agent d'administration de classe 5.
- M. J. W. Gilbert, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Georgetown, à compter du 29 mai 1965.
- M. P. Asselin, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Lima, à compter du 2 juin 1965.
- M. C. J. Small, du haut commissariat du Canada à Karachi, est affecté à l'OCDE, à Paris, à compter du 4 juin 1965.

- M. J. D. Turner, du consulat général du Canada à Seattle, est affecté à Hanoï, à compter du 6 juin 1965.
- M. M. Perron, de l'administration centrale, est affecté à l'OTAN à Paris, à compter du 6 juin 1965.
- M. S. N. Riethman, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Wellington, à compter du 12 juin 1965.
- M. D. H. Tucker est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 juin 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. D. M. Miller, de l'ambassade du Canada à Pretoria, est affecté à l'administration centrale, à compter du 18 juin 1965.
- M. W. L. McFarlane, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à Seattle, à compter du 18 juin 1965.
- M. C. C. Foley, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Rio de Janeiro, à compter du 20 juin 1965.
- M. M. H. Coleman, du consulat général du Canada à Los Angeles, est affecté à l'administration centrale, à compter du 28 juin 1965.
- M. S. Cloutier, de l'ambassade du Canada à Lisbonne, est affecté à l'ambassade du Canada à Yaoundé, à compter du 25 juin 1965.
- M^{lle} O. Hobbs, du haut-commissariat du Canada à Georgetown, est affectée à l'administration centrale, à compter du 25 juin 1965.
- M. D. Hamlin, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Léopoldville, à compter du 25 juin 1965.
- M. J. R. Francis, de l'ambassade du Canada à Djakarta, est affecté à l'administration centrale, à compter du 26 juin 1965.
- M. G. Hampson, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Saint-Domingue, à compter du 26 juin 1965.
- M. G. Mathieu, du haut-commissariat du Canada à Accra, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris, à compter du 28 juin 1965.
- M. G. Rau, de l'ambassade du Canada à Madrid, est affecté à l'administration centrale, à compter du 29 juin 1965.
- M. G. W. Seymour, de l'ambassade du Canada à La Haye, est affecté à l'administration centrale, à compter du 29 juin 1965.
- M. A. S. McGill, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté à l'administration centrale, à compter du 29 juin 1965.
- M. L. J. McGovern, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Téhéran, à compter du 30 juin 1965.
- M. J. F. R. Mitchell, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à Chicago, à compter du 30 juin 1965.
- M. C. H. Ault a pris sa retraite à compter du 30 juin 1965.
- M. R. F. Jackson, de la délégation du Canada auprès de la Commission pour la surveillance et le contrôle à Saigon, est affecté à l'administration centrale, à compter du 30 juin 1965.
- M. A. R. Boyd, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté à l'administration centrale, à compter du 30 juin 1965.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$1.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XVII N° 9

Table des matières

Septembre 1965

Commission permanente canado-américaine de défense	402
L'Union interparlementaire	407
L'Institut panaméricain de géographie et d'histoire	410
Le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix	417
Conseil économique et social des Nations Unies	420
Installation de l'ambassadeur de Koweït	426
Singapour se retire de la Malaisie	427
Premier haut-commissaire de Tanzanie	428
Conférences prochaines	429
Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada	429
Les Traités	432

Commission permanente canado-américaine de défense

VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE

LES 17 ET 18 août 1940, le premier ministre King et le président Roosevelt se rencontrèrent à Ogdensburg (New-York) dans le dessein d'étudier les mesures à prendre pour parer au danger que constituaient pour l'Amérique du Nord les premières victoires de l'Allemagne nazie en Europe. Cette rencontre historique eut pour résultat la "Déclaration d'Ogdensburg" du 18 août, établissant la Commission permanente canado-américaine de défense. En créant cette commission, le Premier ministre et le Président posaient le premier geste officiel reconnaissant la nécessité d'envisager conjointement la défense du continent nord-américain. Le principe suivant lequel la défense de l'Amérique du Nord est une entreprise qui ne peut être réussie que par la collaboration étroite des deux pays a continué jusqu'à ce jour à guider la politique des deux pays dans ce domaine.

Le premier ministre Pearson et le président Johnson ont souligné le sens de cet anniversaire dans des communiqués émis simultanément à Ottawa et à Washington et qui contenaient les messages suivants:

(1) de la part du premier ministre:

Durant le quart de siècle de son existence, la Commission permanente canado-américaine de défense a, par ses services dévoués, personifié l'esprit de collaboration amicale qui caractérise les relations entre nos deux pays. Créée afin de répondre aux besoins du temps de guerre, elle a continué de jouer un rôle utile dans la défense de l'Amérique du Nord. Je félicite la Commission à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire et lui souhaite un succès continu.

Lester B. Pearson

(2) de la part du président:

La Commission permanente canado-américaine de défense a joué un rôle inestimable dans le développement d'une collaboration étroite et efficace entre nos deux pays pour notre commune défense. Je suis confiant qu'elle continuera à l'avenir à rendre des services aussi précieux à la défense de nos deux pays. A l'occasion de ce vingt-cinquième anniversaire de la Commission, je suis heureux d'offrir à son personnel mes félicitations et mes meilleurs vœux.

Lyndon B. Johnson

De plus, le 18 août, des cérémonies marquant cet anniversaire ont eu lieu à Ogdensburg (New-York) sous le patronage conjoint des clubs Kiwanis de la vallée de l'Outaouais et du nord de l'État de New-York. Devant la plaque commémorative posée il y a quelques années, M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Af-

affaires extérieures, et M. Averell W. Harriman, ambassadeur itinérant du président, ont pris la parole. Voici un extrait de l'allocution de M. Martin :

“Cette rencontre que nous commémorons aujourd’hui a eu deux effets d’une importance appréciable. D’abord elle a mis fin à toute idée, qui aurait pu subsister d’un côté ou de l’autre de la frontière, suivant laquelle nous devons — ou nous pouvions — continuer à planifier ou à constituer séparément nos systèmes de défense territoriale contre la menace des forces nouvelles qui, à cette époque, prenaient corps en Europe. Surpris sans préparatifs comme l’ont été la plupart de nos alliés occidentaux, nous avons consacré la plus grande partie de nos maigres ressources au champ de bataille européen, gardant peu de matériel pour défendre nos propres rivages. Les États-Unis, surpris presque autant que nous l’avons été, redoutaient la possibilité que l’ennemi puisse prendre pied sur le sol du Canada, constituant ainsi un danger immédiat pour le continent nord-américain dans son ensemble.

Un système de défense indivisible

Ces circonstances nous entraînent donc à reconnaître le caractère indivisible de nos systèmes de défense. La reconnaissance de ce principe constitue le sens réel de la Déclaration à laquelle la ville d’Ogdensburg a prêté son nom. Et c’est ce principe — élargi cependant aux dimensions changeantes du monde contemporain — qui a continué jusqu’à ce jour à guider notre conduite en matière de défense.

“La seconde conséquence de la rencontre d’Ogdensburg a été l’établissement d’une Commission permanente canado-américaine de défense. Cet organisme devait servir de norme à la coopération entre nos deux pays en matière de défense. Si nous parcourons attentivement la Déclaration d’Ogdensburg, nous constatons qu’elle ne comporte qu’une seule clause ayant une portée pratique. Il s’agit de la phrase suivante : “Il a été convenu qu’une Commission permanente canado-américaine de défense sera établie immédiatement pour les deux pays”. Et c’est ainsi que, sans plus de formalités, le Canada et les États-Unis ont franchi l’étape de transition entre une association amicale et une alliance concrète.

Permanence de la Commission

La Commission permanente canado-américaine de défense est maintenant solidement installée parmi les institutions qui organisent les relations de nos deux pays. Au cours des premières années, d’aucuns la considéraient uniquement comme une création de la guerre, qui ne survivrait pas longtemps à la cessation des hostilités. Mais la suite des événements a démontré leur erreur. En effet, lorsque nos deux gouvernements ont décidé, en 1947, de poursuivre leur collaboration militaire, ils ont décidé que, dans le cadre de cette collaboration, la Commission continuerait à jouer un rôle important. La Commission a donc justifié la confiance qu’éprouvaient les hommes d’Ogdensburg en lui donnant au départ l’attribut de la permanence. . . .

“Au cours des vingt-cinq dernières années, les périmètres de la défense ont changé de manière incroyable. Les avantages de la dimension et de la distance ont été éliminés en grande partie. Le laps de temps, en ce qui concerne une attaque possible, n'est plus désormais qu'une fraction de ce qu'il était. La puissance destructive que nous sommes en mesure de déchaîner nous a forcés à abandonner la notion même de guerre sauf en cas de légitime défense contre l'agression. Et le coût d'une défense efficace est tel aujourd'hui que peu de pays peuvent l'assumer seuls.

Les principes d'Ogdensburg conservent leur actualité

“Les changements qui ont eu lieu ont servi à confirmer les principes auxquels nous avons souscrit à Ogdensburg. Ces principes sont aussi valides aujourd'hui que lorsqu'ils ont été énoncés. Si notre défense a été reconnue alors indivisible, elle n'est certainement pas moins indivisible dans les circonstances actuelles. Le perfectionnement des armes nucléaires et les moyens de leur faire atteindre leur objectif sur d'autres continents ont placé pour la première fois l'Amérique du Nord sur le front. Il est plus que probable en effet que, dans l'éventualité impensable d'une guerre, nous serions les victimes de la première attaque.

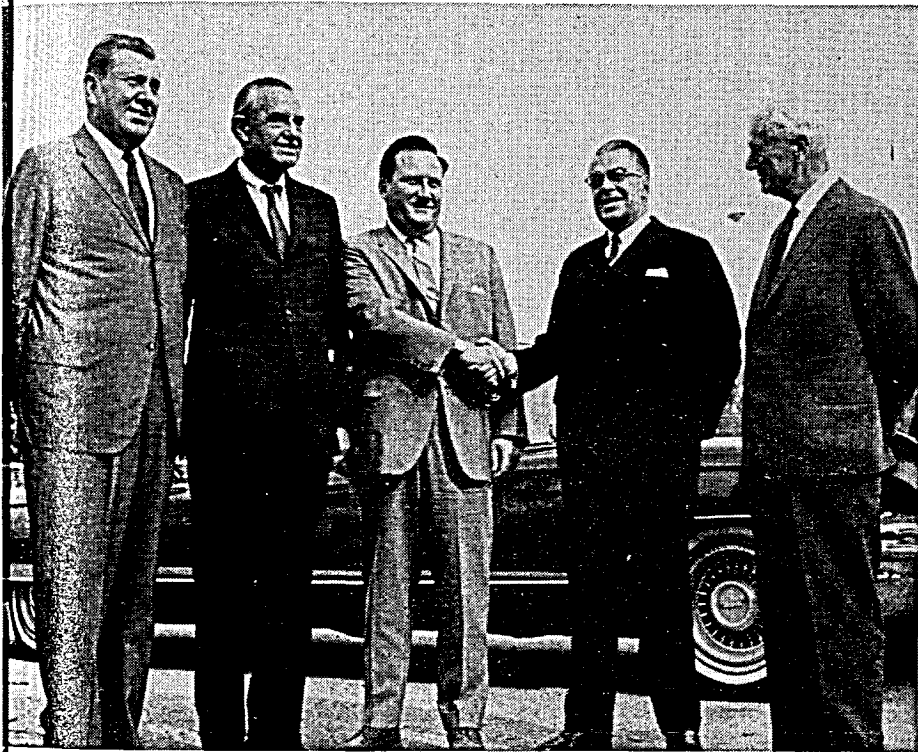
“Devant cette menace nouvelle et terrible, il était devenu impérieux d'organiser conjointement nos défenses. De 1950 à 1960, nous avons conçu et réalisé le réseau nordique de radar et notre système de défense aérienne, afin de parer à toute menace venant des airs. Il ne pouvait en être autrement. Le Canada n'aurait pu seul installer ces coûteux moyens de défense. Et sans eux, les États-Unis n'auraient pas pu assurer leur défense.

Facteur d'équilibre entre les grandes puissances

“Cette conviction que nos défenses ne pouvaient être efficacement menées qu'en commun nous a conduits en 1957 et en 1958, à intégrer nos forces de défense aérienne et à les placer sous un seul commandement dans le cadre du NORAD. La menace d'une attaque lancée par des bombardiers stratégiques fait maintenant place au danger encore plus terrible que représentent les missiles intercontinentaux. Mais quels que soient les changements de la situation stratégique, tant que la sécurité en Amérique du Nord sera menacée, il demeurera à notre avantage mutuel de coopérer intimement à la défense du continent que nous partageons. Nous devons aussi reconnaître, bien entendu, qu'en défendant l'Amérique du Nord nous protégeons la force de dissuasion stratégique de l'OTAN. Nous aidons ainsi à protéger un certain équilibre entre les deux grands, qui constitue la meilleure chance de maintenir la paix jusqu'à ce qu'un programme effectif de désarmement international soit réalisé. . . .

“En dernière analyse, toutefois, nous ne pouvons envisager la Déclaration d'Ogdensburg sous l'angle exclusif de la défense nord-américaine. Nous devons la considérer dans la perspective de l'ensemble des relations entre deux pays.

“Les Canadiens ont tendance à être préoccupés par ces relations. C'est là une



Principaux membres des délégations du Canada et des États-Unis aux cérémonies qui ont eu lieu dernièrement à Ogdensburg (New-York), à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration d'Ogdensburg. (De gauche à droite) M. W. Walton Butterworth, ambassadeur des États-Unis au Canada; M. W. Averell Harriman, ambassadeur itinérant des États-Unis; le sénateur John E. Quinn, de l'État de New-York; l'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada; M. L. Dana Wilgress, coprésident canadien de la Commission permanente canado-américaine de défense.

chose que les Américains ont du mal à comprendre. Mais les relations canado-américaines ont dans presque tous les secteurs de notre vie nationale des répercussions auxquelles rien ne peut être comparé dans la vie nationale des États-Unis.

Disparité de puissance entre nos deux pays

Je crois qu'il y a deux aspects des rapports canado-américains qui préoccupent particulièrement les Canadiens. Il y a d'abord l'énorme disparité de puissance entre nos deux pays. Nous associons parfois cette inégalité à la différence qui existe entre le niveau de la population et des richesses matérielles des deux pays mais ceci n'est, bien entendu, qu'une partie de la question. Le facteur essentiel n'est pas seulement que les États-Unis soit aujourd'hui une grande puissance à tous les points de vue, mais que les répercussions du pouvoir qu'ils exercent sur le monde moderne soit beaucoup plus subtiles qu'elles ne l'ont jamais été à un autre moment de l'histoire.

“Les Canadiens acceptent, bien entendu, le fait que les Américains jouissent d’une position privilégiée de leadership et ce n’est pas cette inégalité de puissance elle-même qui les préoccupe. Nous nous préoccupons plutôt des effets immenses que pourrait avoir cette disparité sur les intérêts du Canada lorsque ceux-ci divergent des vôtres.

“La deuxième question qui préoccupe les Canadiens est l’effet de votre influence dominante sur le développement du Canada comme pays indépendant et bien distinct au sein du continent nord-américain. Depuis l’époque des Pères de la Confédération cette question nous poursuit. Cela fait partie du processus d’où est née la nation canadienne. Le problème a sans doute été rendu plus aigu par la cause du grand nombre de contacts et d’échanges que les moyens modernes de communication ont rendus possibles entre nous.

“Mais, tout compte fait, c’est un problème que les Canadiens doivent régler eux-mêmes. Pour ma part je crois que nous nous approchons de plus en plus de la solution. En particulier, je suis certain que le grand débat sur les problèmes culturels et constitutionnels engagé actuellement entre les Canadiens aidera à renforcer notre sentiment national et nous rendra plus conscient de notre identité. . .

Un dialogue honnête

“Il convient . . . que nous cherchions à donner à nos politiques la même orientation générale. Mais il y a une certaine mesure de divergence qui est non seulement tolérable mais qui doit être considérée comme souhaitable si chacun de nous veut continuer à s’acquitter lui-même de ses responsabilités internationales. Là où il existe des divergences de vues entre nous, nous chercherons naturellement à en atténuer l’effet sur l’ensemble de nos rapports. Mais je ne crois pas qu’il soit conforme à la tradition d’aucun de nos pays ni aux intérêts à long terme de notre alliance de redouter un dialogue honnête mené avec modération et prudence au sujet de nos politiques respectives.

“Tous nos rapports se fondent sur ce concept d’association. Il y a vingt-cinq ans, on a donné à cette association, ici même, à Ogdensburg, une nouvelle dimension. Au cours des années suivantes, notre alliance s’est étendue pour dépasser les limites du continent. Nous sommes des alliés au sein de l’OTAN. Ensemble, nous faisons partie de la grande famille des Nations Unies. Nous participons ensemble aux grands travaux qui ont pour but de préparer l’avènement de la paix et de la prospérité mondiales. A l’occasion de cet anniversaire, je crois que nous pouvons affirmer avec certitude que l’avenir nous réserve des rapports étroits et profitables.”

Avant le début des cérémonies, le gouverneur Harriman avait pris l’avion pour Ottawa, où il avait dîné en compagnie du premier ministre Pearson et de M. Martin. Ce repas a donné aux trois hommes d’État l’occasion de discuter de nombreux problèmes concernant le Canada et les États-Unis et d’échanger leurs impressions sur l’actualité internationale.

L'Union interparlementaire

CINQUANTE-QUATRIÈME CONFÉRENCE ANNUELLE*

LE CANADA a été l'hôte cette année de la cinquante-quatrième Conférence interparlementaire, qui s'est tenue à Ottawa du 8 au 17 septembre. Quelque 700 parlementaires des 75 pays membres y ont participé. Trente-six délégués officiels ont représenté le Canada, tandis que les autres membres du groupe canadien de l'Union interparlementaire et les membres du Corps diplomatique ont été invités à participer aux cérémonies officielles et aux activités sociales qui ont eu lieu dans le cadre de la Conférence.

Origine et historique de l'Union interparlementaire

L'Union a été fondée en 1889, sur l'initiative de sir William Randal Cremer (Grande-Bretagne) et de M. Frédéric Passy (France), lorsqu'on décida de tenir périodiquement "des conférences interparlementaires pour l'arbitrage international". Dès 1894, le mouvement avait établi ses statuts et constitué un secrétariat permanent. C'est alors qu'il prit officiellement le nom d'Union interparlementaire.

Comme l'indiquait son premier nom, l'Union est le premier organisme permanent qui ait été créé afin de coordonner les relations internationales et de maintenir l'harmonie entre les gouvernements des différents pays. En ce sens, elle a été le précurseur de la Société des Nations et de l'Organisation des Nations Unies. Malgré l'interruption temporaire de son activité au cours des deux guerres mondiales, l'Union n'a pas cessé d'exister et elle a repris son travail dès que la paix fut rétablie.

Buts

L'Union étudie constamment son champ d'action et ses méthodes afin de les adapter aux situations nouvelles. La création de nouveaux organismes internationaux et l'accession à l'indépendance d'un grand nombre de peuples et de territoires dont le nouveau statut d'État souverain a transformé l'ensemble des rapports politiques, économiques et sociaux entre les pays, sont des événements particulièrement importants. Malgré tous ces changements, l'Union interparlementaire a conservé son caractère distinctif et complète le travail d'autres organismes internationaux. Par exemple, l'Organisation des Nations Unies est une association composée de gouvernements chargés d'étudier les problèmes mondiaux les plus pressants et capable de prendre des moyens collectifs directs afin de les résoudre. L'Union interparlementaire, elle, est une association de parlementaires dont le but est d'encourager les contacts personnels entre les membres de tous les parle-

*Au moment de mettre sous presse la Conférence était en cours; un rapport plus complet sur ce sujet paraîtra dans la prochaine livraison d'Affaires Extérieures.

ments, d'assurer et de maintenir la participation la plus complète de leurs États respectifs à l'établissement et à la croissance des institutions parlementaires, afin d'améliorer le fonctionnement de ces institutions et d'en rehausser le prestige. L'Union "étudie aussi et cherche à régler tous les problèmes d'ordre international dont il est possible de promouvoir la solution par la voie parlementaire". Il est donc évident que l'Union partage l'intérêt que les Nations Unies et les autres organismes mondiaux portent à l'établissement de la paix et de la collaboration mondiales.

Structure

L'Union se compose de groupes nationaux dont les membres doivent provenir de "parlements siégeant en tant que tels dans le territoire dont ils représentent la population, dans un État officiellement soumis au droit international". L'Union interparlementaire compte actuellement 75 de ces groupes, dont chacun représente un pays différent. Un parlement entier pourrait décider de former un groupe national, mais le plus souvent les membres du groupe se recrutent individuellement. Le Canada est devenu membre de l'Union interparlementaire en 1960. Le groupe canadien se compose des sénateurs et des députés qui sont devenus membres officiels de l'Union interparlementaire. Le groupe canadien compte maintenant plus de 200 membres.

L'Union interparlementaire se compose des organes suivants:

le Conseil interparlementaire, composé de deux membres de chaque groupe et chargé de créer au besoin des comités d'étude permanents ou temporaires;

le Comité exécutif, composé de onze membres de différents groupes;

le Bureau interparlementaire, dont le siège est à Genève et qui sert de Secrétariat international à l'Union interparlementaire;

le Centre international de recherche et de documentation parlementaire, qui doit être créé afin d'aider les jeunes pays dotés de nouveaux parlements et qui servira de centre de renseignements aux étudiants, aux savants et aux groupes nationaux;

la Conférence interparlementaire, qui se réunit chaque année, à moins qu'il n'en soit décidé autrement.

L'Union est un organisme consultatif du Conseil économique et social des Nations Unies et de l'UNESCO. Elle reste aussi en contact régulier avec les autres organismes spécialisés des Nations Unies et avec les différentes associations interparlementaires régionales.

Conférences de l'Union interparlementaire

Les conférences, qui durent normalement une dizaine de jours, ont lieu chaque année vers la fin de l'été. Les membres se réunissent dans une capitale différente à chaque occasion. Les onze dernières conférences ont eu lieu à Vienne, à Helsinki, à Bangkok, à Londres, à Rio-de-Janeiro, à Varsovie, à Tokyo, à Bruxelles, à Brasilia, à Belgrade et à Copenhague.

Même si un pays peut envoyer autant de délégués qu'il le désire, le nombre de votes auxquels il a droit est strictement limité d'après une méthode qui se fonde sur le chiffre de la population nationale. En vertu de cette méthode, le Canada a droit actuellement à onze votes.

Les délibérations de la Conférence portent sur des projets de résolutions préparés et distribués longtemps d'avance par cinq groupes d'études permanents qui sont nommés par le Conseil et qui se réunissent chacun de son côté entre les conférences. Les questions suivantes sont à l'ordre du jour de la cinquante-quatrième Conférence:

- 1) Élection du président et des vice-présidents de la Conférence
- 2) Débat général
- 3) Les Nations Unies, instrument de collaboration internationale pour la paix et le désarmement
- 4) Nouvelles perspectives des relations économiques internationales
- 5) Moyens d'accroître l'efficacité des institutions parlementaires
- 6) Le problème démographique et la prochaine conférence des Nations Unies sur la population mondiale
- 7) Rapports entre l'Union interparlementaire et l'UNESCO
- 8) Utilisation de la télévision et des autres moyens techniques modernes d'information pour l'éducation des enfants et des adultes dans un esprit de paix et de fraternité internationales
- 9) Le problème de l'*apartheid* vu à la lumière de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies
- 10) Élection de deux membres du Comité exécutif
- 11) Composition du Conseil interparlementaire entre la cinquante-quatrième et la cinquante-cinquième conférences.

Puisque les conférences de l'Union interparlementaire ne sont pas des réunions entre représentants de gouvernements mais entre représentants de parlements, les résolutions qui y sont présentées n'engagent pas les gouvernements des pays représentés. Ces résolutions ont toutefois un poids considérable parce qu'elles imposent une obligation morale à des groupes influents de législateurs de soixante-quinze pays du monde.

*L'Institut panaméricain de géographie et d'histoire**

HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, 1965

JE SUIS TRÈS heureux d'avoir été invité à rédiger un article au sujet de la huitième Assemblée générale de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, qui a eu lieu à Guatemala cette année, du 25 juin au 10 juillet. J'ai répondu avec plaisir à cette invitation parce que le ministère des Affaires extérieures et en particulier la Direction de l'Amérique latine ont toujours accordé un appui chaleureux à notre Institut. Nous avons aussi reçu la collaboration entière de l'ambassade du Canada à Mexico et du bureau du ministère du Commerce établi à Guatemala; je dirai un mot, plus loin, de la participation des représentants de ces bureaux.

Avant de donner un compte rendu de la réunion, il conviendrait peut-être de fournir certains renseignements généraux sur l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire et sur la participation du Canada au travail de cet organisme. Depuis 1940, le Canada a été invité à envoyer des observateurs aux réunions de l'Assemblée générale et aux congrès de l'IPAGH; toutefois, notre participation n'a pas été régulière. Ce n'est que lors de la septième Assemblée générale, qui a eu lieu à Buenos Aires au mois d'août 1961, que nous sommes devenus membres de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire et que nous avons commencé à participer pleinement à ses travaux.

M. Marc Boyer, sous-ministre des Mines et des Relevés techniques, qui est décédé depuis lors, nous représentait à l'Assemblée de 1961 en qualité de président de la délégation canadienne. Le représentant national du Canada, qui était aussi représentant national de la Commission géographique, était M. N. I. Nicholson, qui occupait alors le poste de directeur de la Section de géographie; le représentant national de la Section d'histoire était M. K. Lamb, directeur des Archives fédérales, et le représentant de la Commission cartographique était le colonel C. H. Smith, alors directeur des Relevés militaires. De plus, M. T. J. Blachut, du Conseil national de recherches, assistait à l'Assemblée en qualité de délégué officiel. A cette réunion, le Canada a dû se charger des travaux de deux comités, le Comité des cartes spéciales de la Commission de cartographie et le Comité de géographie régionale et appliquée de la Commission géographique, et nous avons joué un rôle particulièrement actif au sein du premier comité. De l'avis général, la participation du Canada a été favorablement accueillie par tous ceux qui faisaient partie de l'Assemblée en 1961, et nos distingués représentants se sont fait de nombreux amis parmi eux.

Il serait peut-être intéressant d'ajouter certains commentaires au sujet de notre

*Article rédigé par M. S. G. Gamble, directeur de la Section des relevés et de la cartographie au ministère des Mines et des Relevés techniques et président de la Section nationale canadienne de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire.



Délégation du Canada à la réunion de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, à Guatemala. Inauguration de la salle d'exposition: (de gauche à droite) M. R. A. Smith, M. C. H. Smith, le lieutenant-colonel L. M. Sebert, M^{me} John Nelson, M. T. J. Blachut, le colonel C. H. Smith, M. S. G. Gamble, M. N. G. Gray et M. John Nelson.

participation antérieure. Il y a relativement peu de temps, les membres de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, qui est une des institutions spécialisées de l'Organisation des États américains, ne pouvaient se recruter que parmi les Républiques des Amériques. A la suite d'efforts tentés par M. Andre Simonpietri, les dispositions ont été modifiées afin de permettre à tous les pays autonomes des Amériques, quel que soit leur mode de gouvernement, de se joindre à l'Institut. Il est dommage que le Canada ne soit pas devenu membre de cette organisation au moment où M. Simonpietri en était secrétaire général, mais je suis sûr qu'il a été très heureux d'apprendre la nouvelle de notre adhésion, en 1961.

Buts de l'Institut

L'article premier des statuts de l'Institut décrit très clairement les buts de celui-ci et je crois qu'il vaut la peine de le citer en entier:

Article 1. L'Institut panaméricain de géographie et d'histoire est un organisme spécialisé de l'Organisation des États américains. Il a pour but d'encourager, de coordonner et de faire connaître les études historiques, géographiques et cartographiques de même que les travaux qui portent sur des sciences connexes et d'entreprendre et d'effectuer des études ou des travaux de recherches de ce genre à la demande des États membres. De plus, il doit favoriser la

collaboration avec les organisations américaines qui s'occupent de ces domaines d'activité, et en particulier la collaboration entre les instituts de cartographie, de géographie et d'histoire des pays membres. Il ne doit se livrer à aucun travail de nature politique ou confessionnelle.

L'Institut comprend une assemblée générale, un conseil de direction, des commissions et un secrétariat général. La commission la plus considérable et la plus active est celle de la cartographie; ce terme est employé dans un sens plus vaste que celui qui lui est donné en Amérique du Nord. Ses activités sont nombreuses; la Commission a constitué les comités suivants:

- Géodésie
- Gravimétrie et marées terrestres
- Géomagnétisme et aéronomie
- Cartes topographiques et photogrammétrie aérienne
- Cartes aéronautiques
- Cartes spéciales
- Hydrographie
- Sismologie
- Marées
- Relevés urbains

La Commission géographique vient au second rang en ce qui a trait à l'activité. Elle touche à de nombreux domaines et a constitué les comités suivants:

- Utilisation des terres
- Ressources naturelles
- Géomorphologie
- Études démographiques
- Géographie urbaine
- Climatologie
- Géographie régionale et appliquée
- Océanographie
- Vocabulaire géographique
- Textes et enseignement
- Échanges de professeurs et d'élèves.

La Commission historique a une activité beaucoup plus vaste qu'on ne l'imagine, même si, jusqu'ici, elle s'est plutôt intéressée à l'histoire de l'Amérique latine qu'à celle des États-Unis ou à celle du Canada. Elle a constitué les comités suivants:

- Archives
- Anthropologie
- Bibliographie
- Folklore
- Histoire des idées
- Origines du mouvement d'émancipation
- Programme d'histoire d'Amérique et revision des impôts

Délégués du Canada

Le nombre de délégués envoyés par le Canada à la huitième Assemblée générale était à peu près le même que lors de la réunion de 1961. M. W. E. van Steenburgh, sous-ministre des Mines et des Relevés techniques, était le président de la délégation canadienne. Les délégués officiels de la Commission cartographique étaient, avec moi, les lieutenants-colonels L. M. Sebert, de la Direction des services et des relevés militaires, président du Comité des cartes spéciales; M. T. J. Blachut, chef de la Section de photogrammétrie à la Division de physique appliquée du Conseil national de recherches; M. N. G. Gray, chef du Service d'hydrographie à la Division des sciences nautiques. M. C. H. Smith, de la Section des relevés géologiques, était notre représentant au sein du Comité des sciences géophysiques.

Comme la réunion de la Société historique du Canada avait lieu à Toronto au même moment et que M. K. Lamb est président de cette société, il lui a été impossible d'assister aux réunions de Guatemala. M. F. T. Thorpe, historien en chef du Musée national, a été nommé afin de représenter le Canada à sa place. Ce choix s'est avéré très heureux, puisque M. Thorpe parle l'espagnol et que grâce à sa connaissance des autres disciplines qui relèvent du Musée national, il a pu participer activement aux discussions techniques de la Commission historique. M. J. D. Ives, directeur de notre Section géographique et nommé récemment représentant de la Commission géographique, s'est trouvé lui aussi empêché de se rendre à Guatemala, et M. Harold Wood, professeur au Département de géographie de l'université McMaster, a accepté de représenter le Canada au sein de cette commission. Ce second choix a été excellent lui aussi; M. Wood faisait à ce moment une enquête sur les transports en Amérique latine et connaissait plusieurs des délégués. MM. Thorpe et Wood m'ont remis des rapports très utiles sur les progrès et les problèmes de leurs commissions, de même que des recommandations pour la participation future du Canada.

Les autres délégués du Canada étaient les suivants: M. John Nelson, secrétaire commercial pour l'Amérique centrale, dont le bureau est situé à Guatemala, M. Dwight Fulford, premier secrétaire de l'ambassade du Canada à Mexico, dont les services avaient été généreusement prêtés à notre délégation par M. Feaver à l'occasion de cette réunion; et M. R. E. Smith, de la Commission canadienne de l'Exposition. Tous ces délégués ont accompli un travail très utile. M. Nelson a mis son bureau à notre entière disposition et s'est occupé de notre installation matérielle, des divertissements, des étalages et de bien d'autres choses, libérant les représentants canadiens des soucis administratifs, ce qui leur aura permis de consacrer toute leur attention aux réunions.

Le groupe canadien comptait aussi plusieurs observateurs, dont le colonel C. H. Smith, qui avait été représentant du Canada au sein de la Commission cartographique; M. Paul Bouchard, professeur d'histoire à l'université Laval; M. Grenier, professeur de géographie à l'université Laval; M. Denise, professeur de géographie à l'Université de Montréal, et M. Wilkinson, de "Lockwood Associates",

anciennement "Hunting Survey Corporation Ltd" de Toronto.

Lieu et participation

Les séances d'ouverture et de clôture et toutes les réunions de la Commission cartographique et de la Commission géographique ont eu lieu à la Faculté de génie de l'université Don Carlos. L'université est située sur une éminence, à environ 4 milles du centre de la ville, à la limite de la banlieue. Les édifices sont neufs, quelques-uns sont encore en voie de construction. L'université possède beaucoup de terrain qui pourrait être utilisé à des fins d'expansion. Ces édifices abritent plusieurs auditoriums et, bien entendu, un grand nombre de salles de cours où ont eu lieu les réunions techniques des différents comités de la Commission géographique, de la Commission cartographique et du Comité spécial des sciences géophysiques. Les réunions de la Commission historique ont eu lieu à Antigua, ancienne capitale du Guatemala, située à environ 40 milles de la capitale actuelle. Plusieurs d'entre nous ont assisté à la cérémonie d'ouverture, qui a eu lieu dans les anciens édifices de l'université San Carlos de Borromeo.

La majorité des quelque 500 participants inscrits au congrès ont assisté à la cérémonie d'ouverture et aux séances des comités techniques qui eurent lieu la semaine suivante. Au cours de la dernière semaine de la conférence, toutefois, ce nombre était tombé à environ 300, puisqu'à partir de ce moment on passa surtout à l'étude des problèmes administratifs et des solutions qui avaient été présentées. Environ la moitié des délégués canadiens rentrèrent au pays au début de la dernière semaine de la conférence.

Presque tous les visiteurs sont descendus aux meilleurs hôtels et motels de la ville. Les délégués officiels du Canada logeaient au Guatemala Biltmore, dont le choix s'est avéré judicieux. Même s'il est situé à quelques milles du centre commercial, l'hôtel est assez proche de l'aéroport et abrite quelques petites boutiques au rez-de-chaussée, de même qu'une belle piscine. Des repas excellents y sont servis à des prix raisonnables. La plupart des membres du Corps diplomatique habitent dans le même quartier.

Les réunions avaient lieu normalement de 9 h. à 11 h. du matin, de 11 h. du matin à 1 h. de l'après-midi, de 3 h. à 5 h. de l'après-midi ou de 5 h. à 7 h. du soir. Des autobus transportaient les délégués de leurs hôtels jusqu'à l'université et de l'université à leurs hôtels, au début et à la fin de ces séances de 2 heures. Les délégués qui assistaient aux réunions de la Commission historique devaient partir à 8 h. du matin et ne revenir qu'au cours de la soirée. Ils ont trouvé le voyage quotidien jusqu'à Antigua à travers les montagnes assez fatigant.

Avant notre départ pour le Guatemala, on nous avait prévenus que la réunion aurait lieu pendant la saison des pluies. Au cours des dix premiers jours nous pouvions nous attendre à voir tomber une averse quotidienne, mais pendant la deuxième partie de la conférence nous avons traversé une période qui correspond à notre "canicule" et, même s'il faisait chaud, le temps était clair. Ce pays, qui jouit d'un éternel printemps, a un climat très agréable. La ville de Guatemala

est à 5,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Il y fait rarement trop chaud, même si le soleil la surplombe directement à midi, et je crois que la climatisation n'y est guère nécessaire.

A côté des réunions techniques, on a présenté des expositions de matériel et de cartes. Nous avons heureusement pu faire venir à Guatemala d'excellentes pièces d'exposition qui avaient été montrées lors d'autres réunions internationales. Une d'entre elles, qui portait sur le projet "Upper Mantle" et qui avait été présentée en Inde, a été retournée au Canada, remise à neuf et envoyée au Guatemala. C'est la pièce la plus importante qui ait été présentée lors de la réunion; elle recouvrait entièrement un des murs de la bibliothèque. La cérémonie d'ouverture de l'exposition a eu lieu entre cette pièce et l'autre pièce canadienne, placée au centre de la salle. Cette deuxième pièce était consacrée à la méthode "aerodist", utilisée par la Section des relevés et de la cartographie dans le grand Nord afin d'améliorer le contrôle des relevés. Elle avait été présentée lors de la réunion de la Fédération internationale des géomètres, à Rome, au mois de juin. Toutes les légendes étaient en trois langues: français, italien et anglais. M. Smith a remplacé les titres italiens par des titres espagnols lorsque l'exposition est arrivée à Guatemala. Pour ce qui est du projet Upper Mantle, on a publié une brochure spéciale en espagnol dans laquelle on expliquait les différentes caractéristiques de cette exposition géographique remarquable, qui sera présentée à Ottawa au mois de septembre.

Nous avons eu l'honneur de voir M. W. E. van Steenburgh élu vice-président de l'Assemblée. Il est difficile de dire exactement ce qui a contribué au bon accueil qu'on a fait à la délégation canadienne, mais nous sommes sans doute encore considérés comme des nouveaux venus, et au mois de janvier dernier le Canada a organisé une réunion du Comité des cartes spéciales à laquelle ont assisté plusieurs géographes et cartographes de renom d'Amérique latine. Dans son rapport, le général Nano, président de la Commission de la cartographie, a parlé en termes très élogieux du travail accompli par le comité du colonel Sebert, et de la réunion d'Ottawa en particulier.

Les délégués semblaient optimistes. Certaines résolutions très progressives tendant à améliorer la qualité des réunions techniques et des rapports qu'entretenaient les États membres entre les réunions ont été adoptées par l'Assemblée de 1965. Les comités de la Commission géographique font l'objet d'une réorganisation, afin de répondre aux conditions actuelles. A la suite d'une demande du Canada, on doit entreprendre une étude des comités de la Commission cartographique et du Comité spécial sur les sciences géophysiques, afin de trouver le meilleur moyen de grouper les différentes disciplines et de conserver en même temps un nombre pratique de comités. On a aussi accepté une proposition canadienne demandant une étude des statuts de l'Institut, et le Canada est un des quatre pays chargés de préparer une nouvelle version des statuts constitutifs, qui sera présentée à la réunion du Conseil de direction au mois de juillet 1966.

Il semble toutefois qu'on ait consacré trop de temps aux cérémonies d'ouver-

ture et de clôture et aux questions de protocole. Il est à espérer qu'à l'avenir une plus grande part du temps sera consacrée aux questions techniques.

Le programme de divertissements préparé par nos hôtes comprenait une réception et un banquet offerts par le gouvernement de la République de Guatemala le jour de l'ouverture, une visite à Tical, un concert spécial présenté par l'Orchestre symphonique national, un voyage au lac Atitlan, une représentation spéciale du Ballet Guatémaltèque, une représentation spéciale du Théâtre de l'Art de l'université et deux autres réceptions offertes par des ministères du gouvernement. En outre, plusieurs délégations ont offert des réceptions; nous aurions voulu que la réception du Canada ait lieu le 1^{er} juillet, mais la seule date libre était le 7. Près de 300 personnes assistaient à notre réception, et beaucoup d'entre elles sont demeurées avec nous toute la soirée. Ce succès dépend en partie de M. Nelson, qui a pu nous trouver un bon pianiste, et d'une petite pièce que nous avons montée, une sorte de parodie des réunions de comité, qui représentait une réunion d'un conseil indien, dans le nord du Canada, à l'époque précolombienne. La pièce était jouée en anglais et en espagnol. Nous avons reçu de nombreuses félicitations à la suite de notre réception, et notre genre d'humour paraissait avoir été goûté.

Le Gouvernement du Guatemala et son représentant à l'IPAGH, l'ingénieur Alfredo Obiols Gomez, ont organisé avec un succès remarquable l'Assemblée générale de 1965, qui était la première grande réunion internationale dans un pays de l'Amérique centrale. M. Obiols est un président très compétent qui sera certainement digne de son prédécesseur, le général Hosking, d'Argentine. M. Arch Gerlach, géographe de la Bibliothèque nationale du Congrès des États-Unis, a été élu à l'unanimité premier vice-président de l'IPAGH. Il est le représentant des États-Unis depuis plusieurs années. En janvier dernier, il avait été invité à faire une conférence à l'assemblée annuelle de l'Institut canadien des arpenteurs-géomètres. M. Gerlach sera chargé particulièrement d'organiser la neuvième Assemblée générale, qui aura lieu à Washington au cours de l'été de 1969.

Nos amis d'Amérique latine seraient très heureux d'une plus grande participation du Canada aux travaux de l'IPAGH. Il semble que nous devrions nous y faire représenter par une équipe bien coordonnée. Nous devrions présenter à la réunion de Washington des communications techniques peu nombreuses mais bien choisies, ainsi que des expositions soigneusement préparées. La plupart au moins de nos représentants devraient pouvoir se servir de la langue espagnole.

L'article premier des statuts interdit tout travail de caractère politique ou confessionnel, et précise que le but de l'IPAGH consiste à susciter des études cartographiques, géographiques et historiques. J'ai l'impression que l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire est à la hauteur de la mission qui lui est dévolue et qu'il devient de plus en plus utile aux États membres.

Le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix

La controverse sur le financement des opérations de maintien de la paix a été l'une des questions les plus difficiles que l'ONU ait eu à résoudre. Dans l'espoir d'une solution éventuelle, la dix-neuvième session de l'Assemblée générale avait adopté en février dernier une résolution créant un comité spécial composé de 33 États, dont le Canada, et chargé d'examiner les aspects constitutionnels, financiers et autres du maintien de la paix et de présenter à ce sujet un rapport à l'Assemblée. Le comité n'a pu trouver de terrain d'entente acceptable, mais il a tout de même présenté à la reprise de la dix-neuvième session, le 1^{er} septembre, un rapport exprimant un "consensus" suivant lequel il fallait laisser la vingtième session de l'Assemblée générale s'acquitter normalement de ses travaux.

A New-York, le 20 août 1965, à la seizième réunion du Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix, le représentant du Canada, M. Paul Tremblay, a fait la déclaration suivante:

Lorsque notre Comité s'est réuni en avril dernier, le Canada espérait qu'en marge des discussions au sein du Comité certaines négociations privées permettraient de trouver une solution au problème des arriérés relatifs aux opérations de maintien de la paix. Nous nous attendions également à ce que ces négociations aboutissent à un accord concernant l'autorisation et le financement des opérations futures de maintien de la paix.

Les événements toutefois n'ont pas progressé au rythme escompté, et des négociations sérieuses n'ont pas été entamées. En conséquence, le 21 juin, le Canada, de concert avec la Grande-Bretagne, la Norvège, la Suède, le Danemark et l'Islande, annonçait sa décision de faire une contribution volontaire de 4 millions de dollars, à laquelle aucune condition n'était attachée, afin d'aider l'Organisation des Nations Unies à sortir de ses difficultés financières. On sait que la Jamaïque s'est récemment jointe à ce groupe et a versé une généreuse contribution. En annonçant la décision canadienne le 21 juin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré: "La promesse d'une contribution du Gouvernement canadien est faite sans préjudice à notre appui au principe de la responsabilité financière collective pour les opérations dûment autorisées de maintien de la paix". . . .

"Le moment est venu pour que le plus grand nombre possible d'États fassent un effort commun afin de rétablir la solvabilité de l'Organisation, créer des conditions qui permettront à l'Assemblée de se réunir en session régulière en septembre prochain, et permettre aux Nations Unies de continuer à jouer leur rôle essentiel de gardien de la paix et de la sécurité internationales."

L'espoir du Canada de voir le plus grand nombre possible d'États participer à cet effort volontaire a été renforcé par les déclarations faites, lors de notre dernière réunion, par les représentants des trois membres permanents du Conseil de

sécurité. A cet égard, j'aimerais rendre hommage au représentant des États-Unis, l'ambassadeur Goldberg, pour les déclarations extrêmement importantes qu'il a faites lorsqu'il a pris la parole ici pour la première fois.

Conférence pour l'annonce de contributions

Le succès de la campagne volontaire pour réduire l'endettement de l'Organisation dépend de l'appui de tous les États membres. A la suite de l'exposé de la position américaine, la voie devrait désormais être ouverte pour obtenir cet appui. Nous croyons, par conséquent, qu'un appel pour des fonds devrait être lancé aussitôt que possible. Pour faire ressortir le caractère urgent de cet appel et, en quelque sorte, le dramatiser, ne serait-il pas souhaitable d'organiser une ou deux conférences pour l'annonce de contributions, qui pourraient avoir lieu en septembre ou octobre? Cela n'exclurait pas naturellement la possibilité pour les États membres de faire connaître leurs contributions avant la première conférence. Dans le passé, les conférences de ce genre ont prouvé leur efficacité pour prélever les fonds nécessaires à certaines fonctions des Nations Unies, et il n'y a pas de raison de penser qu'une autre serait, cette fois, moins efficace. Si l'Assemblée générale réunissait une telle conférence, nous proposerions qu'elle engage tous les États membres à faire des contributions généreuses dans un délai raisonnable, afin de contribuer efficacement à résoudre le problème financier des Nations Unies.

Le Canada a déclaré récemment qu'il n'insistera pas sur l'application de l'Article 19 pour ce qui est des décisions prises par l'Assemblée générale au sujet des quotes-parts dues au titre de la FUNU et de l'ONUC. Je tiens à faire observer cependant que le Canada prend cette position sans préjudice de l'application future de l'Article 19 quant aux articles du budget ordinaire. Nous voudrions, en effet, que tous les gouvernements affirment leur intention de maintenir l'intégrité du budget ordinaire. De plus, tout en reconnaissant que le besoin de rétablir la solvabilité des Nations Unies soit le problème le plus urgent, ma délégation estime néanmoins que le problème financier de l'ONU ne recevrait qu'une solution partielle si l'on ne trouvait pas une formule acceptable à tous les États membres, permettant de payer l'intérêt et les frais d'amortissement de l'émission de bons de l'ONU.

Financement de la FUNU

De plus, monsieur le président, je tiens à préciser que la situation présente n'a pas modifié notre opinion que la responsabilité financière collective demeure le meilleur système de financement des opérations de maintien de la paix et que, notamment, l'on devrait continuer à financer la FUNU selon ce critère. J'espère que l'on conviendra que le financement futur de la Force d'urgence mérite une étude urgente et particulière, étant donné qu'elle joue un rôle vital pour le maintien de la paix et de la sécurité et, de ce fait, place tous les États membres dans l'obligation morale de partager les frais qu'elle entraîne. Si l'on accepte ce principe, il devrait être facile de reconnaître que le financement de la FUNU doit

être assuré sans que l'on puisse invoquer l'application de l'Article 19. Il se peut naturellement que certains contestent ce point de vue et affirment que le maintien de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient ne présente aucun intérêt collectif et, par conséquent, n'entraîne pas de responsabilité collective. A notre avis, les tenants de cette thèse oublient que la situation au Moyen-Orient présente toujours le risque d'un conflit dont l'élargissement serait inévitable et qui finirait par nous toucher tous. Pour cette raison, nous ne croyons pas que cette thèse ralliera un appui général. Si ce point de vue devait prévaloir, la raison d'être même du maintien de la Force serait mise en question.

Je dis cela parce que durant de nombreuses années nous avons soutenu que le maintien de la paix constitue une responsabilité collective, et cette conviction a guidé notre politique. Nous avons maintenant accepté qu'un article pertinent de la Charte ne doit pas être invoqué contre certains gouvernements qui n'ont pas accepté ce que nous considérons comme des engagements financiers. Nous appuierons tout programme agréé de paiements volontaires pour liquider l'endettement des Nations Unies. Mais s'il s'ensuivait que la charge financière de la FUNU devait être assumée par un groupe de plus en plus restreint d'États membres pendant que d'autres refusaient d'apporter leur contribution, ce serait pour nous cause de grave inquiétude.

Problème de l'avenir

Permettez-moi d'aborder brièvement le problème de l'avenir en ce qui concerne les opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix. Le Canada fait bon accueil au projet de directive tracé par le secrétaire général et le président de l'Assemblée et l'approuve dans son ensemble. Il y a cependant trois grands principes sur lesquels nous aimerions insister davantage. Nous croyons, en premier lieu, que la répartition, entre tous les États membres, des frais de maintien de la paix, en conformité d'ailleurs avec les principes déjà approuvés à la quatrième session spéciale de l'Assemblée générale, constitue la méthode préférable de financement des opérations de paix autorisées par le Conseil de sécurité. Il serait cependant possible au Conseil de recommander des méthodes de rechange, si l'on constatait, après étude, que la méthode de cotisation collective n'est pas acceptable. Si dans sa recommandation le Conseil se montrait favorable à la cotisation collective ou partielle, l'Assemblée répartirait les frais. En second lieu, toutes les propositions visant à amorcer des opérations de maintien de la paix comportant une intervention militaire, seraient d'abord étudiées par le Conseil de sécurité. Si le Conseil était alors incapable d'agir, l'Assemblée générale aurait le droit de discuter de la question et de formuler des recommandations, soit au Conseil, soit aux États membres. Enfin, le secrétaire général doit conserver la possibilité d'administrer les opérations de maintien de la paix, sujet au droit de regard périodique du Conseil, à moins que, et jusqu'à ce qu'une entente intervienne selon laquelle un autre organisme, comme le Comité du personnel militaire, remplisse éventuellement cette fonction.

Conseil économique et social des Nations Unies*

La trente-neuvième session du Conseil économique et social des Nations Unies s'est tenue à Genève du 30 juin au 31 juillet 1965. La délégation canadienne était sous la direction de M. Saul Rae, ambassadeur du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies. Les délégués suppléants étaient M. Marvin Gelber, député, et M. Jean Côté, conseiller au Bureau du haut commissaire du Canada à Londres. Dans sa déclaration finale, le président a résumé les nombreuses réalisations du Conseil dans les termes suivants:

La plus importante réalisation au crédit de cette session qui s'achève est l'inspiration et l'orientation que le Conseil a su donner, dans une foule de domaines, aux gouvernements désirant élaborer des politiques nationales en accord avec les exigences du monde moderne.

Dans le domaine des droits de l'homme, qui — comme le disait un jour le regretté Adlai Stevenson — sont au cœur même de tout ce que nous faisons et de tout ce que nous essayons de faire, on a adopté des résolutions de grande portée. Je souligne particulièrement la décision d'autoriser la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à entreprendre une étude spéciale de la discrimination raciale dans les domaines politique, économique, social et culturel. D'autres importantes décisions du Conseil sur ce plan sont notamment la décision de prolonger le mandat du rapporteur spécial sur l'esclavage, et les résolutions sur la condition de la femme dans les domaines politique, économique, social et juridique. De plus, certains textes, comme celui de la déclaration sur l'élimination de la discrimination contre la femme et celui de la convention sur l'élimination de toutes formes d'intolérance religieuse doivent retenir de plus en plus l'attention du Conseil au cours des années à venir.

Réforme agraire

Un autre point stratégique, sur lequel les discussions du Conseil à sa trente-neuvième session auront une certaine portée est l'élaboration de politiques nationales dans le domaine de la réforme agraire. Un grand nombre de pays se voient dans l'obligation de moderniser leurs structures agricoles. L'importance de la réforme agraire comme facteur fondamental du développement économique et du progrès social est maintenant reconnue par les planificateurs et par les législatures, comme il ressort des mesures législatives prises dans plusieurs pays ces dernières années. Les gouvernements portent maintenant leur attention sur l'application de ces mesures et sur l'évaluation des résultats obtenus jusqu'ici. C'est sur ces aspects de la question — et non sur les mérites de la réforme agraire — que le Conseil a fait porter ses discussions, sur la base d'un quatrième rapport, plus analytique et critique que les précédents. La résolution que nous avons finalement adoptée in-

* Voir également p. 367, livraison d'août d'Affaires Extérieures.

dique très clairement les problèmes qui nous touchent le plus et qui demandent de notre part des efforts urgents afin de trouver rapidement des solutions. La Conférence mondiale de la réforme agraire, qui se tiendra à Rome l'année prochaine sous les auspices des Nations Unies et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, en coopération avec l'Organisation internationale du Travail, sera certainement d'une importance majeure en ce qu'elle indiquera où peut s'accomplir un progrès dans le domaine des structures agricoles, et je ne pense pas être trop optimiste en espérant que, lorsque le Conseil étudiera de nouveau ce problème en 1968, il rencontrera une situation plus satisfaisante que celle qui existe présentement.

Science et technologie

Dans ses efforts pour fournir une inspiration et une orientation à ceux qui sont chargés de formuler et d'appliquer des politiques nationales, le Conseil ne s'est pas limité à l'adoption de recommandations. Il s'est aussi occupé de l'organisation de travaux visant à déterminer les grandes lignes d'une évaluation des connaissances et de l'expérience de chaque pays. Un exemple en est l'évolution de la situation en ce qui concerne la science et la technologie. Il y a deux ans, la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technologie au bénéfice des pays en voie de développement a attiré l'attention de la communauté internationale sur le défi à relever dans ce domaine. Peut-on dire aujourd'hui qu'une action vigoureuse a été entreprise pour justifier l'affirmation que la Conférence a été un point tournant de la Décennie pour le développement? Ou bien nos espoirs ont-ils été trompés? Par suite du travail intensif, rapide et objectif de notre nouveau Comité consultatif — comme le souligne son deuxième rapport — nous pouvons répondre "oui" à la première de ces questions. Un programme mondial de coopération internationale prend maintenant forme dans ce domaine stratégique. Comme l'indique le travail déjà accompli au sujet du dessalement des eaux, ce programme peut renfermer les éléments d'une action concertée sur des problèmes de recherche et d'application qui peuvent ouvrir de nouvelles perspectives pour les pays en voie de développement. Il peut aussi contenir les conditions préalables d'une coopération plus étendue entre les nations, menant à l'établissement d'une infrastructure qui, en particulier, aidera à accroître en nombre et à mieux former le personnel scientifique et technique. En dernier lieu, ce programme peut nous rendre plus capables de vaincre les divers obstacles à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques. En souscrivant aux vues des auteurs de ce programme, le Conseil a montré qu'il croit vraiment important que le Comité consultatif ait suffisamment de ressources pour poursuivre son action.

Développement industriel

Dans le domaine complexe du développement industriel, le Conseil a consacré une grande partie de ses discussions à des questions comme l'établissement d'industries d'exportation dans les pays du tiers monde, l'industrialisation intégrée sur

une base régionale ou sous-régionale, la multiplication des organismes de développement industriel et autres mesures semblables; il a accordé une attention particulière à l'organisation d'un symposium international précédé de réunions régionales. Ce projet a pour but de permettre à chaque pays engagé dans l'aventure héroïque de l'industrialisation de percevoir plus clairement les éléments d'une doctrine efficace, adaptée aux particularités de sa situation et de sa philosophie, en tirant profit des expériences et des essais de sa nation.

Pour ce qui est du financement du développement économique, le Conseil a appris avec satisfaction, des directeurs de la Banque internationale et du Fonds monétaire, au cours de la session du printemps, les importants développements provoqués par l'augmentation de la quote-part des membres du Fonds et des activités de la Banque. Quant au mouvement des capitaux, ainsi que l'indiquent les études faites par le Secrétariat, le Conseil a recommandé aux gouvernements non seulement de faire tout en leur pouvoir pour assurer une fois de plus un progrès, comme au début de la Décennie, en ce qui concerne l'importance des moyens financiers mis à la disposition du tiers monde, mais aussi de prêter à de meilleures conditions et à des taux d'intérêt moindres aux pays déjà lourdement endettés. En même temps, le Conseil a encouragé le secrétaire général à poursuivre son travail sur les problèmes méthodologiques et conceptuels de la mesure des mouvements de capitaux, de manière à nous en donner une meilleure connaissance qualitative et quantitative.

Commerce et questions sociales

Pour ce qui est du commerce international, il est intéressant de noter que le Conseil s'est abstenu de discuter les problèmes qui figurent à l'ordre du jour du Bureau du commerce et du développement, mais qu'on s'est référé en maintes occasions aux recommandations de la Conférence sur le commerce et le développement et aux décisions de l'Assemblée à ce sujet. Je ne crois pas me tromper en prédisant que le Conseil, après avoir reçu le rapport du Bureau du commerce et du développement, l'étudiera avec un grand intérêt.

Quant aux affaires économiques et sociales, les décisions du Conseil expriment le désir de guider les gouvernements à la volonté d'encourager des programmes destinés à seconder leur action. Le Comité social a tenu une discussion, que l'on doit faire connaître largement, sur les problèmes que causent la croissance démographique, les changements de structure de la population et — problème insuffisamment analysé aujourd'hui et dont la gravité grandissante a été soulignée par le secrétaire général — le problème de la migration des populations rurales vers les villes. Non seulement le Conseil a attiré l'attention des gouvernements sur ce problème, mais il a adopté un programme d'études et d'activités à long terme dans les divers secteurs de ce vaste problème de la croissance démographique, et il a demandé au secrétaire général de fournir l'assistance technique nécessaire aux pays qui en ont besoin pour appliquer leurs politiques nationales en matière de population. En outre, il a présenté aux gouvernements des recommandations pro-

venant du Comité social, relatives au bien-être des femmes et des enfants et à la formation d'un personnel pour les services sociaux, et il a demandé aux planificateurs d'améliorer leurs techniques touchant les secteurs sociaux de tous les plans de développement. Conformément à l'opinion émise par le secrétaire général et voulant que la jeunesse doive bientôt tenir compte du fait qu'un service civil au profit des moins fortunés peut constituer une partie normale de son éducation, le Conseil a rappelé la place et le rôle de la jeunesse dans le développement et il a tracé un programme d'action. Il a montré l'importance du problème de la répartition des revenus et décidé d'étudier, avec l'aide d'un groupe d'experts, les relations entre la répartition des revenus et les politiques sociales.

Au cours de la session qui touche à sa fin, le Conseil a aussi consacré de nombreux efforts à développer la coopération internationale et les moyens de la renforcer. Il a réaffirmé éloquemment les objectifs de la Décennie, concernant les mesures que les gouvernements sont invités à appliquer de différentes façons et les promesses de bonne volonté dans la coopération multilatérale qu'on leur a demandé de fournir. En attendant le désarmement, dont les conséquences économiques et sociales possibles sont toujours présentes à notre esprit, comme les débats l'ont prouvé, la manière dont sera accueilli le nouvel objectif de \$200,000,000 proposé aux gouvernements qu'intéresse le Fonds spécial et le Programme élargi d'assistance technique doit permettre de juger de cette bonne volonté.

Le Fonds spécial

A l'occasion du quinzième anniversaire de notre Programme élargi d'assistance technique, nous avons pu jeter un regard d'ensemble sur les activités, dans le cadre du Programme, des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées. Je crois que le Conseil, à la lumière de ces résultats, a toutes les raisons de se féliciter du mouvement qu'il a lancé en 1949. Les principes de la résolution 222 (IX) du Conseil sont encore valables. Au cours de ces quinze années, près d'un demi-milliard de dollars ont été investis dans le Programme. Depuis 1958, le Fonds spécial a donné une nouvelle dimension aux opérations des Nations Unies. La diversité croissante de ses activités préalables aux investissements, prévues par son mandat, l'intérêt spécial qu'il porte à l'intensification de ses efforts pour le développement industriel, son souci constant de faire tout en son possible pour favoriser l'application de la science et de la technologie au développement dans l'exécution des projets pour lesquels on a demandé son aide, tout cela a donné au Fonds spécial le rang privilégié, dans le domaine de l'aide multilatérale, d'un élément important parmi l'ensemble des ressources que la communauté internationale met à la disposition du tiers monde. L'année dernière, le Conseil s'est prononcé en faveur de la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique en un programme unique de développement des Nations Unies. C'est maintenant aux Nations Unies de souscrire à cette proposition, qui vise à donner à notre organisation une structure lui permettant de remplir plus efficacement le rôle important qu'elle doit jouer dans le développement de l'aide multilatérale.

Programme alimentaire mondial

Parmi les plus importantes recommandations qui ont fait suite aux discussions du Conseil, cette année, il faut aussi mentionner la recommandation relative au Programme alimentaire mondial, établi sous les auspices des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. La période d'essai du Programme se terminera le 31 décembre prochain. Conformément aux recommandations du Comité intergouvernemental relatives au Programme, le Conseil a soutenu qu'il doit se poursuivre d'une façon permanente et que l'objectif des contributions volontaires pour la période 1966-1968 doit être fixé à \$275,000,000, un tiers des contributions devant être en espèces et en services et deux tiers, en denrées. A mon avis, ce programme original, qui met les denrées au service de l'aide urgente et du développement, doit être considéré comme un élément important de la structure de l'aide multilatérale au tiers monde, que nous sommes en train de bâtir.

Le Conseil a d'autre part souligné le besoin d'une coopération internationale soutenue et généreuse en vue de fournir ou de maintenir l'élan des entreprises dont l'utilité et la justification sont reconnues par tous les gouvernements et — je suis tenté de le dire — par tous les individus qui en viennent à les étudier. Le Conseil a décidé à l'unanimité que les ressources budgétaires allouées à l'activité des Nations Unies dans le domaine du développement industriel doivent être augmentées à mesure que cette activité s'accroît, et il a accueilli favorablement une proposition constructive en faveur d'un financement supplémentaire assuré sur une base volontaire. L'augmentation du nombre et de la complexité des tâches du Haut Commissariat pour les réfugiés faisant suite à leur extension au continent africain, et l'ampleur des tâches et des besoins financiers découlant des responsabilités que M. Labouisse a héritées de feu M. Maurice Pate, ont conduit les membres du Conseil à insister, au cours des réunions qu'ils ont consacrées à l'angoissant problème des réfugiés et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, sur la nécessité d'une augmentation des ressources mises à la disposition de ces programmes, d'où qu'elles viennent.

Nombreuses réalisations

Troisièmement — et ceci n'est nullement le point le moins important — la session qui se termine me paraît avoir été remarquablement fructueuse. Les mesures et les recommandations du Conseil démontrent sa ferme volonté d'améliorer l'efficacité de tout l'appareil de la coopération internationale. Dans la plupart des domaines qu'il a été appelé à étudier, il a consacré beaucoup de temps et d'attention aux questions de structure, de méthodes et d'organisation. Dans le domaine des affaires sociales, le Conseil a approuvé la demande de son Comité social voulant que le rôle de ce dernier soit réexaminé à la lumière des nouveaux besoins. Au cours des discussions sur le développement industriel, on a fait de nouveau mention d'une réforme institutionnelle. Au sein du Comité de coordination, on s'est penché sur quelques problèmes prosaïques que tous considèrent comme

d'une importance majeure, c'est-à-dire des problèmes qu'il faut résoudre afin que l'on puisse réaliser une meilleure harmonisation des travaux et des ressources, des programmes et des budgets, fournir plus tôt au Conseil des documents d'une utilisation plus facile, améliorer la distribution des rapports et études des Nations Unies dans les domaines économique et social, problèmes qui se sont tous traduits par des résolutions dont l'exécution devrait améliorer considérablement l'efficacité des travaux du Conseil lors des sessions futures. . . .

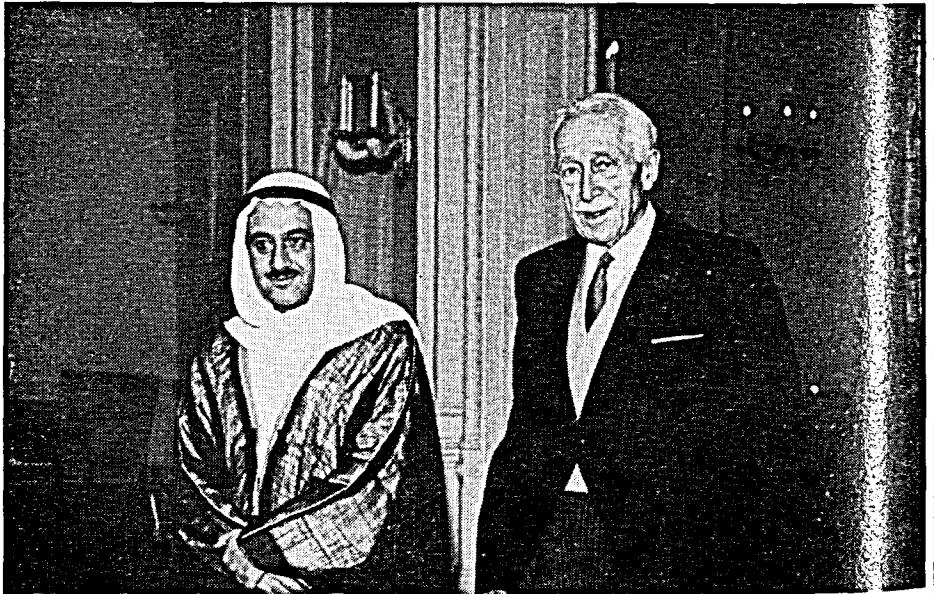
Mais personne ne niera que les efforts les plus remarquables du Conseil au cours de la présente session, en ce qui concerne l'organisation du travail, ont porté sur la nécessité de grouper de plus en plus les activités des diverses institutions de la grande famille des Nations Unies sous une stratégie commune. Et le rapport intérimaire présenté conformément à la résolution 984 I (XXXVI) du Conseil, relative à la Décennie des Nations Unies pour le développement, puis la résolution adoptée à la suite de la discussion de ce rapport ont souligné la notion d'une action concertée et aussi le désir que tous, je crois, nous partageons, de voir les efforts de chaque organisation faire partie intégrante d'un tout dont la valeur est bien plus grande que celle de la somme de ses composantes. . . .

Le Conseil a aussi accompli un travail très utile, je pense, en prenant des mesures destinées à améliorer la coordination dans différents domaines, particulièrement dans celui de la science et la technologie, et en fournissant de l'aide dans les cas de désastres naturels. Enfin, il me semble difficile de sous-estimer la portée de ce qui a été dit au cours de la présente session au sujet de l'évaluation de l'effet général des programmes de coopération technique. L'importance de l'évaluation des résultats de nos activités opérationnelles a d'abord été soulignée par le secrétaire général lorsqu'il a exprimé l'opinion qu'une telle discipline pourrait être considérée comme une partie nécessaire et intégrante de notre activité. Elle a été soulignée aussi par les représentants des pays développés et des pays en voie de développement, de même que par les représentants des institutions spécialisées. Tout cela indique clairement que l'une des principales préoccupations du Conseil est de voir les ressources modestes et limitées de la grande famille des Nations Unies utilisées de la manière la plus rationnelle et la plus efficace au moyen d'efforts soutenus visant à une amélioration dans ce sens.

Je veux, pour finir, souligner la valeur que nous avons attachée cette année, plus grande peut-être que par le passé, aux discussions du Conseil sur le développement économique, à en juger par l'activité des commissions régionales, dont le dynamisme est l'un des éléments essentiels de la vitalité de notre organisation dans les domaines économique et social.

Il est évident que, cette année, les membres du Conseil et les autres membres des commissions ont fait preuve d'un intérêt renouvelé à l'égard des travaux du Conseil. Les décisions, les recommandations et les initiatives, nombreuses et variées, que je viens de passer en revue — toutes d'un caractère constructif — en sont la preuve. J'ose espérer que, une fois ratifiés les amendements à la Charte, le Conseil, avec une représentation géographique encore plus équitable, connaîtra un

regain d'activité et un progrès nouveau, dont j'ai déjà noté l'amorce, je crois, parmi les résultats de la présente session. Ainsi, en poursuivant cette tâche essentielle et gigantesque de favoriser le progrès de l'humanité, à laquelle le Conseil s'est consacré, peut-être ses membres feront-ils preuve d'une énergie encore plus grande, inspirée par le désir d'unité du genre humain, par le besoin de l'harmonie entre les nations et par la conscience de ce que, sans une coopération fructueuse poursuivant un idéal commun de justice sociale, il serait vain d'espérer une véritable prospérité et une paix durable. . . .



INSTALLATION DE L'AMBASSADEUR DE KOWEÏT

Un échange de représentants diplomatiques a marqué dernièrement l'établissement de rapports diplomatiques entre Koweït et le Canada. Son Excellence M. Talaat Yacob Al-Ghousseïn a présenté à Son Excellence le gouverneur général Georges-P. Vanier, à Rideau Hall le 16 juillet, ses lettres de créances de premier ambassadeur de Koweït au Canada. Le représentant de Koweït, qui est aussi ambassadeur aux États-Unis, continuera à résider à Washington et fera des visites régulières au Canada. Le premier ambassadeur du Canada à Koweït est M. Paul Malone, qui a présenté le 27 avril ses lettres de créance à Son Altesse l'émir de Koweït. M. Malone est en même temps accrédité auprès des gouvernements de l'Iran et de l'Irak, et il réside à Téhéran.

Singapour se retire de la Malaisie

LE 7 AOÛT, les Gouvernements de la Malaisie et de Singapour ont conclu un accord prévoyant le retrait de Singapour de la Fédération de Malaisie et l'établissement, le 9 août, de l'État indépendant et souverain de Singapour. Le Parlement malais a adopté le 9 août un projet de loi modifiant la constitution de la Malaisie afin de permettre le retrait de Singapour. Le même jour, les Gouvernements de la Malaisie et de Singapour ont publié des proclamations attestant le retrait et l'indépendance de Singapour:

Le 11 août, le premier ministre, M. Pearson, a fait parvenir à M. Lee Kuan Yew, premier ministre de Singapour, le message suivant par lequel le Canada reconnaissait l'indépendance de Singapour:

J'ai appris avec regret qu'on a jugé nécessaire de détacher Singapour de la Fédération de Malaisie.

Le Canada avait bien accueilli l'alliance de Singapour avec la Malaisie, Sabah et Sarawak pour former la Grande-Malaisie, parce qu'il croyait qu'une fédération plus vaste offrirait de meilleures chances de prospérité et de progrès aux habitants de ces régions.

Le Gouvernement du Canada accepte toutefois sans aucune réserve la décision prise par les Gouvernements de Singapour et de Malaisie et reconnaît maintenant en Singapour un État indépendant et souverain.

Je suis heureux d'apprendre que des relations très étroites continueront à exister entre Singapour et la Malaisie sur les plans économique et militaire et dans d'autres domaines.

Vous avez pu vous rendre compte que le Gouvernement du Canada a offert sa pleine et entière collaboration à la Grande-Malaisie et a voulu contribuer à l'expansion économique, à la paix et à la stabilité de la Grande-Malaisie et des États qui la composent. Soyez assuré que l'amitié et la compréhension que nous avons manifestées par le passé à la population de Singapour demeureront les mêmes.

Fermettez-moi de vous offrir, ainsi qu'à vos collègues qui composent le Gouvernement de Singapour, l'assurance de toute ma considération et mes meilleurs vœux pour l'avenir.

L. B. Pearson

PREMIER HAUT-COMMISSAIRE DE TANZANIE



M. J. W. Malecela, premier haut-commissaire de Tanzanie au Canada, a présenté ses lettres de créance au Gouverneur général le 13 juillet 1965, à Ottawa. M. Malecela habitera à New-York, où il remplit les fonctions de représentant permanent de son gouvernement auprès des Nations Unies. M. Malecela s'entretient avec le Gouverneur général M. Georges-P. Vanier, après la présentation de ses lettres de créance.

CONFÉRENCES PROCHAINES

Deuxième session du Conseil du commerce et du développement de l'UNCTAD: Genève, 24 août au 14 septembre.

Conférence mondiale de la population: Belgrade, 30 août au 10 septembre.

Assemblée générale des Nations Unies, reprise de la dix-neuvième session: New-York, 1^{er} septembre.

Quatrième session de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime: Paris, 15 au 29 septembre.

Conférence des Nations Unies sur le sucre: Genève, 20 septembre.

Agence internationale de l'énergie atomique, 9^e conférence générale: Tokio, 21 au 30 septembre.

Assemblée générale des Nations Unies, vingtième session: New-York, 21 septembre.

Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications: Montreux, 14 septembre au 12 novembre.

Conseil économique consultatif du Commonwealth: Kingston (Jamaïque), les 22 et 23 septembre.

Réunion des ministres des sciences de l'OCDE: Paris, 23 et 24 septembre.

Fonds monétaire international, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Association internationale de développement, réunion annuelle des gouverneurs: Washington, 27 septembre au 1^{er} octobre.

Conférence biennale de l'OAA: Rome, novembre et décembre 1965.

Comité consultatif du Plan de Colombo: Karachi, 15 novembre au 2 décembre.

Réunion ministérielle de l'OCDE: Paris, 25 et 26 novembre.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS

DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. C. Anstis, de l'ambassade du Canada à Léopoldville, est affecté à l'administration centrale, à compter du 1^{er} juillet 1965.
- M. H. G. Hatheway, de la délégation du Canada auprès de la Commission pour la surveillance et le contrôle à Saigon, est affecté à l'ambassade du Canada à Pretoria, à compter du 1^{er} juillet 1965.
- M. C. J. Woodsworth, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Pretoria, à compter du 1^{er} juillet 1965.
- M. K. B. Williamson, de la mission militaire du Canada à Berlin, est affecté à l'administration centrale, à compter du 2 juillet 1965.
- M. J. D. Wild, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Karachi, à compter du 3 juillet 1965.
- M. A. J. Andrew, de l'ambassade du Canada à Tel Aviv, est affecté à l'ambassade du Canada à Stockholm, à compter du 4 juillet 1965.

ses lettres
ra à New-
auprès des
P. Lanier.

- M. M. A. R. Brazeau, de l'ambassade du Canada à Téhéran, est affecté à l'ambassade du Canada à Port-au-Prince, à compter du 4 juillet 1965.
- M. S. A. Banks, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres, à compter du 5 juillet 1965.
- M. G. H. Blouin, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté à l'ambassade du Canada à Yaoundé, à compter du 5 juillet 1965.
- M. M. R. J. Gwyn, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bonn, à compter du 5 juillet 1965.
- M. R. M. Tait, de la délégation du Canada à la Conférence sur le désarmement à Genève, est affecté à l'administration centrale, à compter du 5 juillet 1965.
- M. E. M. Hefner est entré au ministère des Affaires extérieures le 5 juillet 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M^{lle} M. M. S. Bisson est entrée au ministère des Affaires extérieures le 5 juillet 1965 à titre d'agent administratif "junior".
- M. A. M. Leith est entré au ministère des Affaires extérieures le 5 juillet 1965 à titre d'agent administratif "junior".
- M. M. R. Pelletier, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès des Nations Unies à Genève, à compter du 8 juillet 1965.
- M. R. D. Gualtieri, de l'ambassade du Canada à Belgrade, est affecté à l'administration centrale, à compter du 8 juillet 1965.
- M. D. Doherty, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à La Haye, à compter du 8 juillet 1965.
- M. T. B. B. Wainman-Wood est nommé haut-commissaire du Canada à Nicosie, à compter du 9 juillet 1965.
- M. C. Chatillon du consulat général du Canada à Boston, est affecté à l'ambassade du Canada à Madrid, à compter du 9 juillet 1965.
- M. J. D. R. Doyon démissionne du ministère des Affaires extérieures le 9 juillet 1965.
- M. S. W. Hubble, du haut-commissariat du Canada à Georgetown, est affecté à l'administration centrale, à compter du 9 juillet 1965.
- M. J. C. Stepler, du haut-commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'administration centrale, à compter du 14 juillet 1965.
- M. S. Grey, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris, à compter du 15 juillet 1965.
- M. J. A. Colvin, du consulat général du Canada à Chicago, est affecté à l'administration centrale, à compter du 15 juillet 1965.
- M. E. H. Woodyard, du consulat général à Seattle, est affecté à l'administration centrale, à compter du 15 juillet 1965.
- M^{lle} J. McPhee, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à Vienne, à compter du 16 juillet 1965.
- M. L. de Salaberry, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté à l'administration centrale, à compter du 17 juillet 1965.
- M. W. Cullen, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à Los-Angeles, à compter du 18 juillet 1965.

- W. M. Lawton démissionne du ministère des Affaires extérieures le 19 juillet 1965.
- G. P. Creighton, de l'ambassade du Canada à Saint-Domingue, est affecté à l'administration centrale, à compter du 20 juillet 1965.
- J. M. Harrington, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo, à compter du 20 juillet 1965.
- G. B. Bull, du haut-commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'administration centrale, à compter du 21 juillet 1965.
- L. Houzer, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève, à compter du 23 juillet 1965.
- P. Charpentier, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de l'OCDE à Paris, à compter du 23 juillet 1965.
- F. W. O. Morton, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Georgetown, à compter du 23 juillet 1965.
- E. Skrabec, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Georgetown, à compter du 23 juillet 1965.
- C. T. Stone, de la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à Genève, est affecté à l'administration centrale, à compter de juillet 1965.
- R. H. Jay est nommé haut-commissaire du Canada à Kingston (Jamaïque), à compter du 25 juillet 1965.
- E. G. Lee, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres, à compter du 25 juillet 1965.
- G. R. Harman, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'ambassade du Canada à Moscou, à compter du 26 juillet 1965.
- G. Choquette, de l'ambassade du Canada à Lima, est affecté au consulat général du Canada à Boston, à compter du 28 juillet 1965.
- J. Gignac, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté à l'administration centrale, à compter du 28 juillet 1965.
- J. L. L. M. Krupka est entré au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service extérieur, classe 1, à compter du 3 août 1965.
- J. A. Malone est entré au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service extérieur, classe 1, à compter du 3 août 1965.
- A. D. Bryce, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale, à compter du 4 août 1965.
- E. S. Tate, du haut-commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'administration centrale, à compter du 4 août 1965.
- J. C. Wood, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Lagos, à compter du 28 juillet 1965.
- J. A. M. Vennat est entré au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service extérieure, classe 1, à compter du 5 août 1965.
- R. Duffy, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres, à compter du 5 août 1965.
- G. G. J. D. Buick, de l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro, est affecté à l'administration centrale, à compter du 7 août 1965.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique modifiant l'Annexe de l'Accord du 24 octobre 1962 sur la coordination et l'utilisation des fréquences radio-électriques supérieures à trente mégacycles par seconde.

Ottawa, les 16 et 24 juin 1965.

En vigueur le 24 juin 1965.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif au maintien en fonctionnement d'observatoires sismographiques mobiles jusqu'au 30 juin 1968.

Ottawa, les 18 mai et 28 et 29 juin 1965.

En vigueur le 28 juin 1965.

Jamaïque

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Jamaïque relatif à la formation d'un personnel militaire jamaïcain au Canada par les Forces canadiennes.

Kingston, le 16 juillet 1965.

Reputé entré en vigueur le 9 septembre 1964.

Multilatéraux

Convention visant à faciliter le trafic maritime international.

Londres, le 9 avril 1965.

Signée par le Canada le 9 avril 1965.

Publication

Recueil des Traités 1964 N° 2. Traité entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia. Signé à Washington le 17 janvier 1961. Instruments de ratification échangés à Ottawa le 16 septembre 1964. En vigueur le 16 septembre 1964.

Recueil des Traités 1964 N° 17. Accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Canada relatif à la création du Parc international Roosevelt de Campobello. Signé à Washington le 22 janvier 1964. En vigueur le 14 août 1964.

Recueil des Traités 1964 N° 18. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant l'échange de renseignements sur la science de la défense. Bonn, les 21 et 28 août 1964. En vigueur le 28 septembre 1964.

Recueil des Traités 1964 N° 19. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis concernant la construction, l'utilisation et l'entretien à Terre-Neuve d'une station Loran-C et d'une station de contrôle des émissions. Ottawa le 16 septembre 1964. En vigueur le 16 septembre 1964.

Recueil des Traités 1964 N° 20. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis dénonçant les notes du 28 décembre 1962 qui établissaient au Canada une station de commandement et de relèves rattachée à un système (NIMBUS) de satellites météorologiques opérationnels en voie de réalisation par les États-Unis. Ottawa, le 4 février 1964. En vigueur le 4 février 1964.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$1.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XVII N° 10

Table des matières

Octobre 1965

Assemblée générale des Nations Unies	434
Association interparlementaire Canada-France	455
Historique du Plan de Colombo	459
Une délégation parlementaire canadienne en URSS et en Tchécoslovaquie	466
Le Festival des arts du Commonwealth	469
Le Canada et le monde francophone	473
Statue d'un navigateur portugais à Terre-Neuve	478
Contribution du Canada à la Caisse des réfugiés en 1965	479
Relations du Canada avec la République de Corée	481
Visite de Soviétiques dans le nord du Canada	490
Aide canadienne aux pays des Antilles	491
Conférences prochaines	492
Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada	492

Assemblée générale des Nations Unies

VINGTIÈME SESSION

L'article ci-après est fondé sur un document préparé à l'intention des membres de la délégation canadienne qui participent en qualité d'observateurs à la vingtième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le 21 septembre 1965, les 114 États membres de l'ONU se réuniront conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale pour l'inauguration de la vingtième session ordinaire. Le président de l'année dernière, M. Alex Quaison Sackey, du Ghana, prononcera quelques paroles, invitera les membres de l'Assemblée à observer une minute de silence, consacrée à la prière ou à la méditation, et désignera ensuite la Commission de vérification des pouvoirs, qui examine les pouvoirs des délégations.

Sous la direction du président intérimaire, l'Assemblée élira au scrutin secret le président de la vingtième session. Le nouveau président montera ensuite à la tribune et ouvrira la séance. Aucune candidature n'avait été annoncée au moment de la rédaction du présent article, bien que le président de la session de l'année dernière ait déclaré qu'il était prêt à assumer ces fonctions si on le désirait.

On procédera alors à l'élection des dix-sept vice-présidents, groupe qui comprend, outre les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, sept vice-présidents de la région afro-asiatique, un vice-président de l'Europe orientale, trois de l'Amérique latine et deux de l'Europe occidentale et des autres régions. Le groupe régional dont provient le président de l'Assemblée prend l'un de ses vice-présidences, de sorte que le nombre total des vice-présidents tombe à dix-sept. D'après les renseignements obtenus au moment de rédiger le présent article, les pays suivants sont candidats à ces postes:

Afrique et Asie: Burundi, Cambodge, République centrafricaine, Koweït, Maroc, Ouganda, Sierra-Leone

Europe orientale: Pologne

Amérique latine: Chili, Guatemala, Paraguay

Europe occidentale et autres régions: Nouvelle-Zélande, Espagne

L'Assemblée procédera à la formation des grandes commissions, organes dont le rôle s'est révélé indispensable dès la première session. Les candidats possibles ou connus pour le poste de président de ces commissions sont les suivants:

Première Commission (questions politiques et de sécurité, y compris le désarmement): Hongrie

Commission politique spéciale (prend part aux travaux de la Première Commission): Japon, Haïti

Deuxième Commission (questions économiques et financières): Belgique

Troisième Commission (questions sociales, culturelles et humanitaires):

Danemark

Quatrième Commission (questions coloniales et de tutelle): Iran, Togo

Cinquième Commission (questions budgétaires et administratives): Tunisie, Mexique

Sixième Commission (questions juridiques): République arabe unie, Dahomey.

Les vice-présidents, les présidents des grandes commissions et le président de l'Assemblée générale forment le Bureau, qui fait des recommandations à l'Assemblée au sujet de l'adoption de l'ordre du jour provisoire et de la répartition des points à examiner entre les grandes commissions, et par la suite surveille et coordonne les travaux de l'Assemblée.

En plus des sept principales commissions, l'Assemblée a établi deux comités permanents, le Comité consultatif pour l'étude des questions administratives et budgétaires et le Comité des contributions, ainsi qu'un certain nombre d'organes permanents subsidiaires ou spéciaux qui s'occupent tous de questions précises ou de problèmes qui reviennent périodiquement.

Après avoir adopté l'ordre du jour, l'Assemblée tient un débat général qui dure environ trois semaines. Au cours de cette période, les chefs des délégations, parfois même des premiers ministres ou des ministres des Affaires étrangères, font d'importants exposés de leur politique. Ils expliquent l'attitude de leurs gouvernements devant les questions dont l'Assemblée est saisie ou mettent en relief celles que leurs pays considèrent comme très importantes.

Vers le commencement d'octobre, les sept grandes commissions se réunissent pour élire leurs vice-présidents et leurs rapporteurs. La fonction officielle des premiers est de présider les séances en l'absence du président. Quant au rapporteur, avec l'aide du Secrétariat, il dresse, sur les travaux de sa commission, les rapports destinés aux séances plénières de l'Assemblée.

Après avoir terminé l'examen d'un point de l'ordre du jour, puis recommandé une résolution ou une autre mesure, les commissions doivent en rendre compte à l'Assemblée plénière par l'intermédiaire de leur rapporteur. L'Assemblée se réunit périodiquement en séance plénière pour étudier les questions qui lui ont été soumises tout spécialement ou pour examiner les rapports que lui présentent les rapporteurs des commissions. Dans la pratique, il est très rare qu'une décision de commission soit renversée par une séance plénière. Cela peut arriver, toutefois, lorsque la moitié des membres, ou environ, n'est pas d'accord avec l'autre moitié sur une question précise, étant donné qu'au sein des commissions les résolutions sont adoptées à la simple majorité tandis qu'en séance plénière, pour les questions importantes, il faut une majorité des deux tiers¹.

L'étude d'un point de l'ordre du jour commence généralement par un débat sur tous les aspects du problème, qui peut durer de quelques heures à deux ou trois semaines. Pendant ce temps les idées se cristallisent, et les délégations présentent divers projets de résolutions et d'amendements qui sont ultérieurement

¹ Voir l'article 18 de la Charte.

mis aux voix. Une résolution peut être adoptée, essentiellement, de trois manières. Si le président de la séance est sûr que tous les membres sont favorables, il déclare la résolution adoptée à l'unanimité sauf opposition. Dans les autres cas, les délégations indiquent leur approbation, leur opposition ou leur abstention au moyen d'un vote à main levée, méthode selon laquelle on enregistre seulement le nombre des voix pour, des voix contre ou des abstentions. La troisième méthode pour l'adoption d'une résolution est le vote par appel nominal, mode de scrutin où les délégations énoncent oralement leur choix, qui est inscrit dans les procès-verbaux. Parfois les mises aux voix soulèvent des questions de procédure; aussi l'observateur averti tiendra-t-il à lire d'avance le Règlement intérieur de l'Assemblée.

Étant donné que l'ordre du jour définitif de l'Assemblée comprendra vraisemblablement près de cent points, il est impossible de les présenter ici dans le détail ou de dire avec certitude quelle commission sera saisie de chaque point. Les questions les plus importantes sont mentionnées ci-dessous, mais le lecteur est prié de se rappeler que beaucoup de problèmes ont une longue histoire qui exigerait pour être comprise à fond, plusieurs heures d'étude.

Questions qui seront traitées en séances plénières

Élections au Conseil de sécurité

La Charte des Nations Unies a fait l'objet, cette année, des modifications ci-après touchant le Conseil de sécurité: le nombre des membres est porté de onze à quinze; les décisions du Conseil sur les questions qui n'ont pas trait à la procédure seront prises par un vote affirmatif de neuf membres au lieu de sept, cela toutefois ne change en rien le droit de veto des cinq membres permanents (Chine, France, Grande-Bretagne, États-Unis, URSS); enfin, une nouvelle entente est officiellement sanctionnée pour la répartition géographique des sièges. En vertu de ces modifications apportées à la Charte, l'Assemblée élira au scrutin secret (une majorité des deux tiers étant requise pour l'élection) quatre membres pour les nouveaux sièges et trois membres pour remplacer ceux dont le mandat expire à la fin de l'année. Le tableau ci-dessous indique les pays qui avaient annoncé leur candidature à ces sièges au moment de la rédaction du présent article:

	Nombre de sièges pour la région	Sièges vacants	Candidats
Afrique-Asie	5	3	Japon Mauritanie Nigéria Somalie (?) Syrie Ouganda (?)

Europe orientale	1	1	Bulgarie
Amérique latine	2	1	Argentine
Europe occidentale et autres régions (y compris le Canada)	2	1	Nouvelle-Zélande

Il convient de noter que, bien qu'il y ait au total sept sièges vacants au Conseil de sécurité, une entente avait été conclue à la dix-neuvième session afin de permettre à la Jordanie et au Mali, qui devaient en principe occuper tour à tour le siège restant, d'obtenir un mandat complet de deux ans si la modification de la Charte était adoptée.

Cette modification prévoyait en outre que les pays titulaires de deux des quatre nouveaux sièges recevraient un mandat d'un an, et les deux autres un mandat complet de deux ans, de manière à assurer chaque année le renouvellement de la moitié des sièges permanents. Au moment où nous écrivons cet article, on ne sait pas exactement quels candidats chercheront à se faire élire pour un mandat d'un an.

Élections au Conseil économique et social

Par suite de l'adoption des modifications de la Charte, le nombre des membres du Conseil économique et social est passé de 18 à 27; il y a cependant 13 sièges à pourvoir, étant donné qu'en plus des neuf nouveaux sièges, quatre deviennent vacants cette année. Bien que la répartition géographique des sièges ait suivi dans le passé une ligne assez bien définie, la résolution qui élargit les Conseils spécifie officiellement la répartition des neuf nouveaux sièges seulement, sept allant à l'Afrique et à l'Asie, un à l'Amérique latine et un au groupe qui comprend l'Europe occidentale et les autres régions.

Le tableau ci-après indique les sièges devenus vacants pour chaque région, ainsi que les candidats possibles. La répartition géographique coutumière des sièges originels a été combinée avec la répartition officielle dont les nouveaux sièges ont fait l'objet.

	Nombre de sièges	Sièges vacants	Candidats
Grandes puissances (France, Grande-Bretagne, États-Unis, URSS)	4	—	—
Afrique et Asie	12	8	Cameroun, Inde, Iran, Kenya, Libye, Maroc, Philippines, Sierra-Leone, Syrie, Tanzanie

Amérique latine	5	2	Jamaïque Venezuela
Europe occidentale et autres régions	4	2	Grèce, Suède
Europe orientale	2	1	Tchécoslovaquie

D'après la modification apportée à la Charte, trois des neuf nouveaux sièges comporteront un mandat complet de trois ans, trois un mandat de deux ans, et les trois autres un mandat d'un an. De cette manière, un tiers des pays membres du Conseil économique et social se trouveront nouvellement élus chaque année. La répartition de ces mandats de diverses durées entre les candidats devra faire l'objet d'une décision prise d'un commun accord.

Représentation de la Chine

Le fond du problème, en ce qui concerne la représentation de la Chine, est de savoir si ce sont les communistes ou les nationaux chinois qui doivent représenter ce pays aux Nations Unies. Certaines délégations, y compris celles du bloc soviétique, soutiennent qu'on devrait agréer les pouvoirs des représentants de la République populaire de Chine et récuser ceux des délégués de la Chine nationaliste. Selon d'autres pays, dont les États-Unis, le problème porterait sur les conditions d'admissibilité, et la Chine communiste ne les remplirait pas. Les points de vue des autres États membres varient entre ces deux extrêmes. En 1961, l'Assemblée générale a décidé que la représentation de la Chine était une "question importante", ce qui signifie que toute résolution sur le fond du problème a besoin, pour être adoptée, d'une majorité des deux tiers des voix. On considère toutefois la décision sur la "question importante" comme relevant du domaine des questions de procédure et vu que ces questions sont réglées par une simple majorité, il est possible que la décision de 1961 soit renversée.

En 1961, le Canada a appuyé la résolution de l'Assemblée qui faisait de toute proposition visant à modifier la représentation de la Chine une "question importante". Depuis lors, le Canada s'est opposé à deux résolutions qui demandaient de fait l'expulsion de la Chine nationaliste et le remplacement de celle-ci par le régime de Pékin. Bien que le Canada envisage avec une inquiétude croissante l'isolement dans lequel continue de se trouver la Chine continentale, il ne veut pas voir le peuple de Formose privé de son droit d'être représenté aux Nations Unies. Un moyen de sortir de ce dilemme serait d'adopter une solution du genre "un siège à la Chine, un siège à Formose", mais ni Pékin ni Taïpeh ne sont disposés à accepter une solution de ce genre.

Rapport du Comité spécial des Vingt-Quatre sur le colonialisme

Le Comité spécial des Vingt-Quatre a pour tâche de surveiller la mise en œuvre de la Déclaration de décembre 1960 sur les colonies, qui proclamait la nécessité de mettre fin rapidement au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses

manifestations. Il siège de façon presque constante entre les sessions de l'Assemblée. Celle-ci étudiera cette année les recommandations du Comité concernant divers territoires coloniaux, dont la Rhodésie, le Sud-Ouest Africain, les territoires de la Haute Commission (Bassoutoland, Betchouanaland et Souaziland), les territoires africains sous administration portugaise, Aden et les îles Fidji. Ces territoires diffèrent beaucoup les uns des autres au point de vue du développement politique et économique, et chacun présente des problèmes particuliers. Les recommandations du Comité spécial, qui consistent en projets de résolutions proposés à l'Assemblée générale, sont généralement étudiées en séances plénières. Après un débat général sur la décolonisation, l'Assemblée examinera un à un les projets de résolution concernant chaque territoire en cause.

Année de la coopération internationale

L'Année géophysique internationale ayant été un succès, l'Assemblée générale, sur l'initiative de l'Inde, du Canada et de certains autres pays, a adopté la résolution 1907 (XVIII) qui faisait de 1965, vingtième anniversaire des Nations Unies, l'Année de la coopération internationale. Le but de l'Année était de faire connaître au public et de lancer divers projets à l'échelon national et international, dans l'espoir qu'une plus vaste participation des peuples à des actes de coopération internationale constituerait un moyen efficace de réduire les tensions entre nations. Les États membres, les organisations non gouvernementales ainsi que l'ONU et ses institutions spécialisées ont été invités à mettre en œuvre des programmes qui permettraient de réaliser les objectifs de l'Année. Au Canada, on a établi un organisme non gouvernemental chargé de coordonner les plans et les activités des organisations privées. Le Gouvernement canadien a également organisé son propre programme. Le Comité des Nations Unies pour l'Année de la coopération internationale, dont le président est le représentant du Canada, ne déposera pas de rapport avant l'année prochaine.

Première Commission

Bien qu'il n'y ait pas de règle bien définie à cet égard, les points de l'ordre du jour qui ont été confiés dans le passé à la Première Commission se rattachaient généralement à des problèmes de paix et de sécurité, à des questions de désarmement et à divers problèmes relatifs à la dissémination, à l'essai et au contrôle des armes nucléaires. Il était de coutume, en outre, que cette Commission examine les rapports du Comité spécial des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Arrêt des essais nucléaires

Par une résolution adoptée à la dix-huitième session, l'Assemblée générale a pris

note avec satisfaction du traité de Moscou qui interdit les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace cosmique et sous l'eau; elle a invité tous les États à devenir parties à ce traité (en août 1965 on comptait 112 signataires, à l'exclusion de la France et de la Chine communiste); elle a demandé au Comité des Dix-Huit sur le désarmement de poursuivre ses négociations en vue d'une interdiction qui engloberait les essais souterrains, et de rendre compte à l'Assemblée des efforts qu'il aura déployés à cet égard. Comme il y a peu de progrès vers un arrêt des expériences souterraines, en raison, pour une part, d'un manque d'accord sur les moyens de détection, il est possible que les États non engagés suggèrent un moratoire pour les essais de ce genre (soit complet, soit s'appliquant aux expériences qui dépassent une certaine amplitude). Pour des raisons stratégiques, les puissances nucléaires occidentales peuvent ne pas juger acceptables ces propositions, étant donné notamment les deux essais effectués dans l'atmosphère par la Chine communiste et l'attitude de ce pays à l'égard du traité d'interdiction des essais nucléaires.

Interdiction du recours aux engins nucléaires

En 1963, l'Assemblée a prié le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement d'étudier d'urgence la question de la réunion d'une conférence qui aurait pour but la signature d'une convention d'interdiction du recours aux engins nucléaires; elle a en outre demandé à cet organisme de lui présenter un rapport sur ses délibérations. Ce rapport note seulement que le sujet avait été discuté à plusieurs séances plénières, mais qu'aucun accord n'avait été réalisé. De l'avis du Canada, le seul moyen efficace d'empêcher une utilisation possible des armes nucléaires consiste à instituer par voie d'accord un système complet et soigneusement contrôlé de désarmement, ce qui réglerait du même coup tous les aspects du problème des engins nucléaires.

Désarmement général et complet

L'étude de la question du désarmement général et complet se fera d'après les travaux du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et se fondera sur une résolution adoptée au printemps par la Commission du désarmement de l'ONU et demandant la réunion d'une conférence mondiale sur le désarmement. Les États non engagés appuyant fortement ce projet, il semble probable qu'une conférence de ce genre aura lieu.

Vu le peu de progrès réalisé par le Comité des Dix-Huit, qui s'est réunis de nouveau cet été, le Canada n'a pas d'objection en principe à une conférence de ce genre, qui peut jouer un rôle utile si elle est préparée comme il convient. Si les détails des négociations sont laissés au Comité des Dix-Huit, et en particulier si la Chine communiste y participe. On espère que les principes adoptés en 1963 serviront de règles fondamentales à cette conférence et que le rôle essentiel de négociation joué par le Comité sera préservé.

Il semble peu probable que des questions préparatoires comme la participation

de la Chine communiste, le lieu de la conférence ou les points à inscrire à l'ordre du jour soient résolues assez tôt pour que la conférence se réunisse en 1966. On pourrait toutefois créer un comité en vue de l'exécution du travail préparatoire, auquel cas on envisagerait peut-être de confier cette tâche aux membres du Comité des Dix-Huit ainsi qu'éventuellement à un nombre limité de pays. Le Canada tiendrait à être représenté au sein de ce comité.

Espace extra-atmosphérique

Le Canada a toujours porté un vif intérêt au domaine de l'espace extra-atmosphérique. Il a pu fournir une contribution dans ce domaine, non seulement au point de vue politique en parrainant avec dix-neuf autres États la résolution de l'Assemblée qui créait le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (composé de vingt-quatre membres), mais aussi au point de vue technique par la mise en œuvre de son propre programme d'exploration spatiale, en grande partie avec la collaboration des États-Unis.

Le Comité, dont le Canada a été membre dès le début, est chargé de faire rapport sur les activités présentes et possibles de l'ONU et de ses organes affiliés ou subsidiaires dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique; de déterminer les secteurs dans lesquels pourrait s'exercer une coopération internationale sous les auspices des Nations Unies; et d'examiner les problèmes d'ordre juridique que pourrait susciter l'exécution des programmes d'exploration spatiale. Après un départ manqué, dû en grande partie à l'attitude de l'URSS qui était peu disposée à devenir membre du Comité, celui-ci a été reconstitué en 1961. Il exerce ses fonctions actuellement par l'intermédiaire d'un sous-comité scientifique et technique, d'un sous-comité juridique, et enfin d'un groupe de travail qui est chargé d'étudier la réunion possible d'une conférence internationale sur l'espace extra-atmosphérique.

Aucune réunion du sous-comité scientifique et technique n'est prévue pour cette année. Au cours des réunions qu'il a tenues à Genève l'an dernier, le sous-comité scientifique et technique, d'un sous-comité juridique et, afin, d'un groupe par l'Union soviétique, selon lesquelles des hommes de science des deux pays avaient conclu un accord préliminaire afin d'entreprendre ensemble la publication d'une étude des réalisations et des perspectives de la biologie et de la médecine spatiales. Il a approuvé de manière définitive un certain nombre de recommandations qui portaient sur les questions suivantes: a) aménagement, sous les auspices des Nations Unies, de rampes de lancement de fusées à Thumba, en Inde, et utilisation de cette base comme centre de coopération internationale et de formation; b) organisation éventuelle sous l'égide des Nations Unies, en 1967, d'une conférence internationale sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Ces recommandations ont été approuvées par le Comité et doivent être soumises à l'examen de l'Assemblée générale à l'automne.

Les principaux travaux du sous-comité juridique ont trait à la rédaction d'accords internationaux sur la responsabilité en cas de dommages causés par des ob-

jets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et, deuxièmement, sur l'aide aux astronautes et aux véhicules spatiaux et sur le retour de ceux-ci. Le sous-comité doit se réunir en septembre afin de soumettre des propositions au Comité, qui se réunira probablement en octobre.

Le groupe de travail sur une conférence internationale de l'espace extra-atmosphérique doit se réunir au début de septembre afin de conseiller le Comité au sujet de l'organisation éventuelle et des objectifs d'une conférence de ce genre, qui aurait lieu en 1967.

Commission politique spéciale

La Commission politique spéciale se partage avec la Première Commission les questions politiques et de sécurité. Session après session, elle a examiné la question de l'*apartheid* et celle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine. Elle s'est aussi occupée parfois de la question des effets des radiations ionisantes. Il est possible que la Commission politique spéciale soit saisie également de la question du maintien de la paix.

Apartheid

La plupart des États membres de l'Assemblée déplorent et condamnent la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Afrique du Sud. Il existe d'autre part une grande diversité de vues quant à la question d'exercer des pressions sur la République sud-africaine pour l'amener à modifier sa politique de discrimination. Nombre de membres africains et asiatiques souhaiteraient imposer des sanctions économiques et autres et expulser l'Afrique du Sud de l'Organisation si elle persiste à ne pas tenir compte des résolutions par lesquelles les Nations Unies l'invitent à abroger ses mesures de ségrégation. D'autres pays, et notamment le Canada, soutiennent que le Conseil de sécurité peut seul appliquer des sanctions, et cela après un examen très attentif. Du point de vue du Canada, toute décision d'expulser l'Afrique du Sud des Nations Unies doit être envisagée en tenant compte de l'influence que les Nations Unies peuvent avoir sur la politique de l'Afrique du Sud. L'exclusion de l'Afrique du Sud risquerait de diminuer cette influence.

Maintien de la paix

L'Assemblée examinera probablement la question du maintien de la paix dans le cadre d'un point de l'ordre du jour inscrit par la délégation de l'Irlande et qui s'intitule "autorisation et financement des opérations futures de maintien de la paix". La proposition de l'Irlande prévoit des décisions précises à prendre par l'Assemblée, mais l'Assemblée devra aussi, sur un plan plus général, désigner le comité ou autre organisme qui étudiera les procédures à observer désormais pour les opérations de maintien de la paix. Le plus probable est que l'Assemblée ren-

verra la proposition de l'Irlande, pour examen détaillé, au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui a été créé le 18 février 1965 et chargé de faire une revue d'ensemble de tous les aspects du maintien de la paix, ou encore à un organisme qui succéderait à celui-ci. Le mandat du Comité spécial, en effet, a pris fin à la clôture de la dix-neuvième session, le 1^{er} septembre.

La question la plus urgente dont l'Assemblée sera saisie dans ce domaine sera celle du financement futur de la FUNU¹.

Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine (UNWRA)

Créé en 1950, cet organisme a pour mandat d'apporter des secours et de faciliter le rétablissement aux réfugiés arabes privés de leurs foyers et de leur gagne-pain lors des hostilités auxquelles a donné lieu la création de l'État d'Israël, en 1948. Plus d'un million de réfugiés reçoivent encore des vivres ou même les services complets de l'Office (y compris l'éducation), qui dépense à cette fin environ \$36,000,000 par année. Cette œuvre est soutenue par des contributions bénévoles tant privées que nationales. Les principaux contributeurs sont les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande; pour le reste, les ressources de l'Office viennent des contributions plus faibles d'une quarantaine d'autres pays, de l'OMS, de l'UNESCO et de particuliers. Le mandat de l'Office a été renouvelé au cours de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale pour la période allant du 1^{er} juillet 1965 au 30 juin 1966. Il faudra donc le renouveler de nouveau à la vingtième session. Le débat sur l'activité de l'Office portera essentiellement, comme les années précédentes, sur la possibilité d'une solution permanente pour les réfugiés. Fort probablement, les États arabes et Israël adopteront une fois de plus la même attitude quant aux problèmes des réfugiés et quant à l'ensemble de la question de Palestine.

Effet des radiations ionisantes

Le Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes, dont le Canada fait partie, a été créé par l'Assemblée générale avec mandat de réunir, d'étudier et de diffuser des renseignements sur les effets des radiations atomiques sur l'homme et sur son milieu physique. Le Comité remet chaque année à l'Assemblée des rapports sur l'état de ses travaux. En 1958 et en 1962 il a présenté des rapports d'ensemble.

Le rapport de l'an dernier du Comité s'attache particulièrement aux problèmes de la contamination du milieu physique par les explosions nucléaires et à la question de la possibilité d'évaluer quantitativement le risque de propagation de maladies chez l'homme. Cette année, le Comité ne se réunira qu'à la mi-novembre, et il est probable que cette question ne viendra pas sur le tapis avant décembre. Elle n'a pas été, les années précédentes, une question controversée. Le Canada accorde un appui sans réserve aux travaux du Comité.

¹Voir sous la rubrique Cinquième Commission.

Deuxième Commission

La Deuxième Commission occupe le sommet des institutions au sein desquelles les Nations Unies traitent une grande variété de questions se rapportant principalement au commerce et au développement économique. C'est ainsi qu'elle étudie les rapports du Conseil économique et social et des différents organismes et institutions spécialisées qui relèvent de l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Cette année, la Deuxième Commission a mis l'accent sur la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, organisation créée par la dix-neuvième session en vue de régler les problèmes du commerce international relatifs à la croissance économique.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Les statistiques du commerce international indiquent que les pays en voie de développement n'ont pas eu leur part de l'expansion d'après-guerre du commerce mondial. Les conditions du commerce se sont détériorées et les pays en voie de développement ont éprouvé des difficultés à vendre leurs produits sur les marchés des pays développés. Comme résultat, leur développement économique a été entravé par une insuffisance de revenus d'exportation qui leur auraient permis de financer leurs achats de biens de production. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement représente un effort considérable pour prendre en mains, sur une échelle globale, les problèmes de commerce des pays en voie de développement.

La dix-neuvième session de l'Assemblée générale, au moyen de la formule du consensus, a établi un organisme permanent chargé des problèmes du commerce international. Ce nouvel organisme est essentiellement mis sur pied en conformité des recommandations faites par la Conférence sur le commerce et le développement lors de sa réunion de Genève au printemps de 1964; il comprend:

- a) des sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, semblables à la Conférence de Genève, qui ont lieu à des intervalles ne dépassant pas trois ans;
- b) un Conseil du commerce et du développement, composé de 55 membres devant normalement se réunir deux fois par année et élus parmi les participants aux Conférences des Nations Unies sur le commerce et le développement;
- c) des comités du Conseil du commerce et du développement chargés d'étudier des problèmes de secteurs économiques déterminés. (Il a déjà été établi quatre comités traitant respectivement du commerce international des produits de base, des produits fabriqués, des invisibles et du financement, et du transport maritime);
- d) un secrétariat permanent et un secrétaire général nommé par le secrétaire général des Nations Unies et sanctionné par l'Assemblée générale. (M. R. Prebisch a été nommé et accepté par l'Assemblée à titre de premier

secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.)

Une disposition supplémentaire importante concerne une procédure de conciliation qui peut être invoquée avant un vote pris à la Conférence, au Conseil du commerce et du développement ou dans les comités. Les nations développées ont réclamé cette procédure afin d'assurer le "consensus" le plus large possible avant l'adoption de toute mesure, parce que la Conférence de Genève sur le commerce et le développement a démontré que les pays en voie de développement pouvaient utiliser leur majorité pour adopter des résolutions inacceptables par d'autres États dont dépend pourtant le succès de la Conférence.

Le Conseil du commerce et du développement se sera réuni deux fois lorsque l'Assemblée s'ouvrira, et ses comités subsidiaires ont déjà commencé à fonctionner, mais la nouvelle organisation en est encore au stade de la formation; les résultats concrets ne viendront probablement pas avant quelque temps.

Autres points

La plupart des autres points à l'ordre du jour se rapportent d'une façon ou d'une autre aux discussions de la Conférence de Genève de 1964, et quelques-unes de ces discussions ont été reportées à la trente-huitième et à la trente-neuvième sessions du Conseil économique et social. La plus importante portera probablement sur la fusion du Fonds spécial avec le Programme élargi d'assistance technique, qui aurait pour but de rationaliser les projets et les responsabilités des institutions des Nations Unies dans les domaines de l'assistance et du développement. Les autres points à l'ordre du jour concernent:

- a) le Programme alimentaire mondial;
- b) une Agence pour le développement industriel;
- c) le Fonds de développement des Nations Unies;
- d) le développement régional;
- e) la Décennie des Nations Unies pour le développement.

Troisième Commission

La Troisième Commission étudie des questions d'ordre essentiellement socio-économique. Une grande partie de ses travaux lui vient de quatre des sept commissions techniques du Conseil économique et social (Commission des questions sociales, Commission des droits de l'homme, Commission de la condition de la femme, et Commission des stupéfiants). Les résolutions et recommandations de ces commissions techniques doivent d'abord recevoir l'approbation du Conseil économique et social, dont relèvent les Commissions. Une fois adoptées par le Conseil, ces résolutions sont confiées à la Troisième Commission de l'Assemblée générale. La Commission s'occupe en outre du Haut Commissariat des Nations Unies pour les

réfugiés, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de certains aspects des travaux du Conseil économique et social.

Déclarations et conventions internationales

Ces dernières années, la Commission a examiné et approuvé un certain nombre de conventions internationales, parmi lesquelles la Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum requis pour le mariage et l'enregistrement du mariage, qui a été ouverte à la signature en 1962, la Convention sur le statut des réfugiés, achevée en 1951, et la Convention supplémentaire pour l'abolition de l'esclavage, achevée en 1956.

Au cours de la présente session, la Commission poursuivra l'examen d'un projet de déclaration et d'un projet de convention sur la liberté de l'information. Elle examinera en outre le projet de déclaration sur le droit d'asile, qui soulèvera sans doute les mêmes difficultés que les années précédentes. La déclaration affirme le droit des persécutés politiques de quitter leur pays d'origine et de chercher asile dans le pays de leur choix. Ce principe a été fort discuté au sein de la Commission. Les pays du bloc soviétique considèrent le droit d'asile comme le droit qu'a une personne de demander l'asile, alors que divers pays occidentaux, y compris le Canada, le considèrent comme le droit qu'a un pays d'accorder cet asile.

A la dix-huitième session de l'Assemblée générale, la Commission a adopté une déclaration sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale et passé une résolution demandant à la Commission des droits de l'homme d'élaborer un projet de convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale et une déclaration analogue sur l'intolérance religieuse. La Commission a achevé la rédaction d'une convention sur la discrimination raciale, mais n'a pas terminé le projet de déclaration sur l'intolérance religieuse. Elle examinera donc le premier en détail, mais ne disposera probablement que de très peu de temps pour étudier le second.

Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme

Plusieurs des questions étudiées par la Troisième Commission ont un caractère permanent. Une des tâches les plus importantes de la Commission consiste à examiner les pactes internationaux sur les droits de l'homme. Ces pactes, relatifs aux droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels, ont été étudiés à chaque session de la Commission depuis 1955. La Commission a éprouvé de la difficulté à rédiger pour chaque article un texte pouvant rallier l'appui de la majorité des États. Chaque pays examine les projets à la lumière de la philosophie de sa jurisprudence, ainsi que de ses lois, de ses possibilités constitutionnelles et pratiques, de ses problèmes et objectifs politiques et d'un grand nombre de facteurs connexes. Ainsi, les pays du bloc soviétique ont tendance à considérer les droits de l'homme comme un droit collectif, alors que les pays occidentaux

mettent plutôt l'accent sur les droits de l'individu.

Dans le cas du Canada, plusieurs des articles de ces pactes tombent sous la juridiction des provinces; or aucune disposition des pactes ne tient compte des difficultés constitutionnelles des États fédéraux comme le Canada. Le Canada s'est abstenu d'autre part d'appuyer les dispositions du pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels qui prescrivent "le droit au travail", "le droit de chacun à la sécurité sociale", "un niveau de vie adéquat", "des normes convenables en matière d'alimentation, d'habillement et de logement" et "le droit de prendre part à la vie culturelle". Les idées exprimées dans ces articles sont difficiles à mettre en œuvre par des moyens législatifs, particulièrement celle du rôle du gouvernement dans la société, qui est à la base du système gouvernemental d'une démocratie parlementaire.

En dépit des difficultés auxquelles s'est heurtée la Commission au sujet des pactes, on a pu faire l'accord sur les textes de la plupart des articles. Une fois achevés, les pactes seront examinés par l'Assemblée et, s'ils sont approuvés, ils deviendront des documents juridiques que pourront signer et ratifier les États membres des Nations Unies.

Au cours de la présente session, la Commission poursuivra l'étude des articles de mise en œuvre. A la dix-huitième session, il a été évident que les nouveaux États indépendants d'Afrique ne voulaient pas s'engager à ce stade dans le domaine de la mise en œuvre et les limitations que celle-ci comporte pour la souveraineté nationale, particulièrement dans le cas du pacte politique. Le bloc soviétique a exprimé sa préférence pour un système unique de mise en œuvre pour les deux pactes, fondé principalement sur une procédure de rédaction de rapports, comme c'est présentement le cas pour le projet de pacte social. Ces pays ont recommandé, toutefois, que la procédure de rédaction de rapports soit plus détaillée, de façon que les États contractants puissent donner des renseignements sur l'exécution précise de leurs engagements. La majorité des pays occidentaux se sont déclarés prêts à appuyer les dispositions des articles des deux pactes, même si plusieurs délégations, et notamment celle du Canada, n'aimaient pas donner à la Cour internationale de Justice la charge de constituer la Commission des droits de l'homme, commission de conciliation et de bons offices dont le pacte politique propose la création.

Autres points

La Commission étudiera aussi le rapport du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, certaines parties du rapport du Conseil économique et social, une proposition visant à faire de 1968 l'Année internationale des droits de l'homme, et deux points concernant le progrès du respect des droits de l'homme et le progrès des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples.

Quatrième Commission

La Quatrième Commission s'occupe de l'étude des questions coloniales. Ces dernières années, la course à l'autonomie ou à l'indépendance a été si générale que plusieurs problèmes coloniaux ont dû être débattus en séance plénière. C'est ainsi que l'on pouvait assister à un débat portant, par exemple, sur la Rhodésie, en Quatrième Commission, tandis que l'Assemblée réunie en séance plénière discutait un rapport du Comité spécial des Vingt-Quatre sur le colonialisme. Néanmoins la Quatrième Commission demeure le foyer de la lutte anticoloniale menée à l'intérieur des Nations Unies.

Le but principal des travaux de la Quatrième Commission est de favoriser l'évolution politique des territoires encore considérés comme coloniaux; ceux-ci sont divisés en trois catégories.

- a) *Territoires non autonomes*: On en compte une cinquantaine depuis l'Angola et le Mozambique jusqu'aux dépendances comme l'île Maurice ou l'île Sainte-Hélène.
- b) *Territoires sous tutelle*: Les accords de tutelle conclus après la Seconde Guerre mondiale ne restent en vigueur que pour trois territoires: Nauru, la Nouvelle-Guinée australienne et le territoire sous tutelle des îles du Pacifique, administré par les États-Unis.
- c) *Territoire sous mandat du Sud-Ouest africain*: Il est administré par la République d'Afrique du Sud en vertu d'un mandat de la Société des Nations. Les fonctions de surveillance internationale anciennement exercées par la Société des Nations ont été confiées aux Nations Unies.

Les problèmes coloniaux majeurs qui seront soumis à la Quatrième Commission peuvent se résumer à trois: Rhodésie, territoires portugais d'Afrique et Sud-Ouest Africain. Dans ces territoires, le pouvoir demeure entre les mains d'une minorité de colons européens, et les Africains, qui constituent la très grande majorité de la population, sont privés de multiples droits politiques fondamentaux.

Rhodésie

A la Conférence des premiers ministres du Commonwealth, en juin dernier, les participants africains ont demandé instamment à la Grande-Bretagne de convoquer dans les trois mois une "conférence constitutionnelle" sur la question rhodésienne. Le premier ministre britannique a promis que, si les pourparlers en cours n'apportent pas une entente et un progrès vers l'accession de la Rhodésie à l'indépendance, le Gouvernement britannique "sera prêt à favoriser la tenue d'une telle conférence de façon à faciliter le progrès de la Rhodésie vers l'indépendance sur une base acceptable par le peuple de la Rhodésie dans son ensemble". Comme ce délai de trois mois sera écoulé lorsque l'Assemblée sera saisie de la question, les pays africains et asiatiques tenteront probablement de faire adopter une date-limite pour la tenue de la conférence constitutionnelle. Advenant le cas où la Rhodésie prendrait le parti de faire une déclaration unilatérale

d'indépendance, le Gouvernement britannique serait peut-être invité à prendre les moyens de l'en empêcher. Si, comme la chose est concevable, le Gouvernement rhodésien déclare l'indépendance pendant que l'Assemblée est en session, il y aura sans doute une demande immédiate d'intervention de la part du Conseil de sécurité, y compris, en toute vraisemblance, une demande de sanctions contre le Gouvernement rhodésien.

Territoires portugais

La Quatrième Commission adoptera vraisemblablement de nouvelles recommandations en vue de persuader le Portugal d'accepter le principe de l'autodétermination et de collaborer avec les Nations Unies à préparer les peuples de l'Angola, du Mozambique etc., à l'autonomie et à l'indépendance. Il est possible de plus que les États africains tentent de faire sanctionner ces recommandations et d'isoler le Portugal davantage en appuyant des résolutions instituant diverses sanctions contre ce pays, à la fois dans le domaine économique et au niveau de l'interdiction de l'aide militaire et technique.

Sud-Ouest africain

Le Gouvernement de l'Afrique du Sud fera sans doute encore l'objet d'une motion de censure à cause de son refus répété de collaborer avec les Nations Unies à l'exécution des nombreuses résolutions de l'Assemblée sur ce sujet ou à cause de son refus de permettre l'établissement d'une présence effective des Nations Unies sur son territoire. Même s'il ne fait pas de doute que les États africains sont d'une impatience grandissante à ce sujet, les efforts visant à imposer des sanctions à l'Afrique du Sud dans le but de l'amener à un changement de politique seront vraisemblablement retardés jusqu'au jugement de la Cour internationale relatif au Sud-Ouest africain, qui est prévu pour la fin de 1965.

Cinquième Commission

La Cinquième Commission a pour tâches premières d'examiner la portée financière des décisions de l'Assemblée et d'assurer les fonds nécessaires pour les services administratifs et les programmes de base, pour les frais d'administration et les dépenses opérationnelles des programmes économiques et des programmes relatifs aux réfugiés, ainsi que pour les opérations de maintien de la paix et de la sécurité. Les principales questions dont sera probablement saisie la Cinquième Commission sont les suivantes:

Financement de la FUNU pour 1966

La cause de la crise financière actuelle des Nations Unies est le refus de certains pays, motivé par des raisons politiques, de payer leurs quotes-parts des frais

entraînés par les grandes opérations de maintien de la paix. Au 1^{er} janvier 1964, les États communistes étaient en retard dans leurs paiements pour des sommes excédant leurs quotes-parts du budget ordinaire des deux années précédentes; aussi étaient-ils en danger de perdre leur voix délibérative à l'Assemblée générale, aux termes de l'article 19 de la Charte. La France s'est trouvée dans la même situation le 1^{er} janvier 1965. Afin d'éviter un affrontement sur l'article 19, la brève dix-neuvième session a approuvé sans opposition une résolution accordant au secrétaire général le pouvoir d'effectuer des paiements jusqu'à concurrence des sommes prévues pour 1964. En interprétant cette résolution de façon à l'appliquer à la FUNU (Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient) ainsi qu'au budget ordinaire (l'Opération au Congo (ONUC) ayant pris fin le 30 juin 1964), la dix-neuvième session a invité tous les États membres à verser pour les frais de 1965 de la FUNU au moins 80 p. 100 du montant de leurs contributions de 1964. Le 1^{er} septembre 1965, à la reprise de sa session, l'Assemblée générale a adopté le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (qui avait été approuvé par cet organisme à sa dix-huitième réunion, le 31 août 1965). Ce rapport déclarait, sur une base de consensus, que l'Assemblée générale poursuivrait normalement ses travaux en conformité de son règlement intérieur, que la question de l'application de l'article 19 ne serait pas posée en ce qui concerne la FUNU et l'ONUC, et que les difficultés financières de l'Organisation seraient résolues par le moyen de contributions volontaires des États membres, étant entendu que les pays les plus développés verseraient les contributions les plus importantes.

Dans ce cadre, et en supposant que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix n'arrêtera pas dans un avenir immédiat une formule définitive de financement des opérations majeures de maintien de la paix, la Cinquième Commission devra décider des moyens à prendre pour financer la FUNU en 1966 (si l'Assemblée autorise le maintien de cette Force pendant une année de plus).

Bons des Nations Unies

Un des problèmes hérités des années précédentes et que doit régler la Cinquième Commission est le refus de certains pays de verser leurs quotes-parts du budget ordinaire attribuables à l'émission de bons autorisée par la seizième session. Le budget ordinaire prévoit un montant annuel pour le paiement des intérêts et l'amortissement de ces bons. Comme la FUNU et l'ONUC ont été financés par les recettes de l'émission de bons entre le 1^{er} juillet 1962 et le 30 juin 1963, les pays communistes soutiennent que cette émission de bons n'était qu'un moyen indirect de financer des opérations de maintien de la paix que ces pays désapprouvent.

Prévisions budgétaires pour 1965 et 1966

Les conditions extraordinaires dans lesquelles s'est déroulée la dix-neuvième session ont empêché l'Assemblée générale d'étudier le budget des Nations Unies

pour l'exercice financier 1965. L'Assemblée n'a pu qu'autoriser le secrétaire général à engager des sommes et à effectuer des paiements n'excédant pas les engagements et paiements correspondants de l'année 1964. A la vingtième session, la Cinquième Commission devra examiner des prévisions budgétaires révisées pour 1965.

La Cinquième Commission devra aussi approuver les prévisions budgétaires de l'exercice financier 1966, en s'aidant du rapport du Comité consultatif des questions administratives et budgétaires. Les dépenses brutes prévues pour 1966 s'élèvent à \$116,700,000 (É.-U.), soit à \$8,400,000 de plus que les \$108,400,000 recommandés pour 1965 par le Comité consultatif. Déduction faite des revenus prévus, les dépenses nettes prévues pour 1966 s'établissent à \$98,800,000, soit à \$7,400,000 de plus que les \$91,400,000 recommandés pour 1965 par le Comité consultatif. Le Comité consultatif recommande pour 1966 des prévisions budgétaires en diminution totale de \$2,100,000.

Lorsqu'il a présenté les prévisions de 1966, le secrétaire général s'est trouvé de nouveau devant le dilemme d'avoir à équilibrer la situation financière précaire de l'Organisation (résultant principalement des opérations de maintien de la paix) tout en répondant aux demandes des États membres désireux d'obtenir un élargissement des programmes d'assistance économique et sociale. Sur les 455 nouveaux emplois demandés, 322 concernent des activités économiques et sociales (dont 132 pour le Centre de développement industriel et 73 pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). Le Comité consultatif, sans nier la nécessité d'une augmentation de personnel, fait observer que 200 nouveaux postes ont été approuvés pour 1965, de même que 169 autres nouveaux postes pour le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, également pour 1965. Aussi le Comité consultatif doute-t-il qu'il soit prudent de procéder à une telle allure tant que les augmentations de 1965 ne seront pas tout à fait réalisées. Le Comité consultatif accorde une augmentation appréciable par rapport à 1965, mais recommande une importante diminution du nombre des nouveaux postes demandés par les prévisions de 1966. La Cinquième Commission devra juger du nombre de nouveaux postes à créer.

Le Comité consultatif, de concert avec le secrétaire général, invite les États membres à examiner la nécessité et l'opportunité de mettre un frein à la prolifération des réunions et conférences des Nations Unies. Il y a lieu d'établir d'urgence un ordre de priorité pour le recours aux moyens limités dont dispose l'Organisation.

Le Comité consultatif recommande aussi à l'Assemblée générale de faire en sorte que la norme des frais de voyage, pour ce qui est du remboursement des dépenses des employés des Nations Unies, se situe au niveau de la classe économique des compagnies aériennes. Cette décision est dictée par la mauvaise situation financière de l'Organisation, par une demande croissante dans les domaines économiques et sociaux et par un usage de plus en plus répandu de la classe économique par les services extérieurs des États membres.

Rapport du Comité des contributions

Le barème des contributions au budget ordinaire fixe un pourcentage des dépenses totales pour chaque gouvernement membre suivant les moyens qu'il a de payer, ceux-ci étant déterminés par des éléments tels que le revenu *per capita* du pays, son produit national brut et sa population. La contribution maximum d'un même État membre ne devant pas dépasser 30 p. 100 du budget total, celle des États-Unis est graduellement réduite à 30 p. 100. Dans son rapport à la dix-neuvième session, le Comité des contributions recommande un nouveau barème, dans lequel le taux du Canada sera porté de 3.12 à 3.17 p. 100 du budget total. Ce nouveau barème sera discuté en Cinquième Commission, au cours de la vingtième session. S'il est adopté, il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale a décidé que, normalement, la contribution *per capita* d'aucun membre ne doit dépasser la contribution *per capita* du membre le plus haut cotisé (c'est-à-dire les États-Unis). C'est parce que la population du Canada s'est accrue plus rapidement que celle des États-Unis que le taux du Canada a été porté à 3.17.

Répartition des postes du Secrétariat

Dans ses discussions sur les questions de personnel, la Cinquième Commission examine le progrès accompli en vue d'atteindre l'objectif d'une "juste répartition géographique" des postes au Secrétariat des Nations Unies. La dix-septième session a tracé de nouvelles règles pour une juste répartition géographique en approuvant des quotas pour chaque partie du monde et chaque État membre. La dix-huitième session a insisté sur le besoin de rendre les postes supérieurs du Secrétariat plus représentatifs de l'ensemble des États membres.

Échelles de traitement du personnel professionnel de l'ONU

La Cinquième Commission, s'appuyant sur le rapport du Comité consultatif de la fonction publique internationale et le rapport du secrétaire général, revêt les échelles de traitement des catégories professionnelles et supérieures de la fonction publique internationale. Le critère normal utilisé pour établir les échelles de traitement du personnel des Nations Unies consiste en ce que les principaux fonctionnaires internationaux doivent recevoir des traitements égaux à ceux des plus hauts fonctionnaires des États membres. Pour appuyer ses recommandations de relèvement des traitements, le Comité consultatif s'est référé, entre autres, à l'échelle de traitement du Canada.

École internationale des Nations Unies

La dix-neuvième session a approuvé, suivant la procédure du "consensus", utilisation de l'extrémité nord du terrain des Nations Unies et l'acceptation d'un don de \$7,500,000 de la Fondation Ford pour la construction de l'École internationale des Nations Unies. Le don de la Fondation dépendait de l'établissement par l'Assemblée générale d'une fondation de \$3,000,000 devant assurer l'indé-

pendance financière de l'École à l'égard du budget ordinaire de l'ONU. En conséquence, la dix-neuvième session a demandé aux États membres de fournir rapidement des contributions volontaires pour cette fondation. Le 23 juin 1965, le montant des contributions atteignait \$144,378 (y compris \$35,000 (can.) fournis par le Canada).

Après qu'on eut réfléchi deux fois, par la suite, sur la question de construire l'École sur le terrain des Nations Unies (la formulation de ces doutes ayant été éliminée par la procédure du "consensus"), le conseil d'administration de l'École a étudié la possibilité de construire celle-ci sur un autre emplacement. M. Laurence Rockefeller a offert \$1,000,000 pour l'achat d'un terrain bien situé, et la ville de New-York, l'espace aérien pour une terrasse de 4 à 5 acres devant s'avancer sur l'East River à partir de l'East River Drive, entre les 24^e et 26^e Rues. Aux termes de cette nouvelle proposition, les Nations Unies payeront la construction de la terrasse, mais la plus grande partie du coût sera défrayée par le don Rockefeller. La Fondation Ford semblerait favorable à ce projet, qui sera discuté en Cinquième Commission.

Installation de moyens mécaniques de vote

Dans le cadre d'un effort général visant à améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée, un dispositif de vote électrique a été installé dans la salle où ont lieu les séances plénières, et on a terminé les travaux préparatoires pour l'installation d'équipement de ce genre dans deux autres salles de conférence, de sorte que le système pourra être étendu si l'expérience de la salle des séances plénières se révèle une réussite. La Cinquième Commission étudiera donc le rendement du dispositif de vote de la salle des séances plénières afin de déterminer si les appareils doivent y rester en fonctionnement et s'il y a lieu d'installer le système dans quelques autres salles de réunion ou dans toutes.

Sixième Commission

La Sixième Commission s'intéresse à des questions d'un caractère essentiellement (quoique non exclusivement) juridique. Son ordre du jour de la présente année comprend:

- a) Les rapports de la Commission du droit international (composée de juristes choisis en raison de leur compétence personnelle pour codifier et développer le droit international) sur les travaux de ses deux dernières sessions.
- b) La question d'une plus large participation aux traités multilatéraux généraux conclus sous les auspices de la Société des Nations.
- c) L'examen des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États, conformément à la Charte des Na-

tions Unies. Cette question a été étudiée par un Comité spécial des Nations Unies qui s'est réuni à Mexico au cours de l'été de 1964. Le rapport du Comité soumis à la Sixième Commission renferme des projets de formulation de certains des principes en cause, de même que des suggestions relatives à l'étude future de ce point.

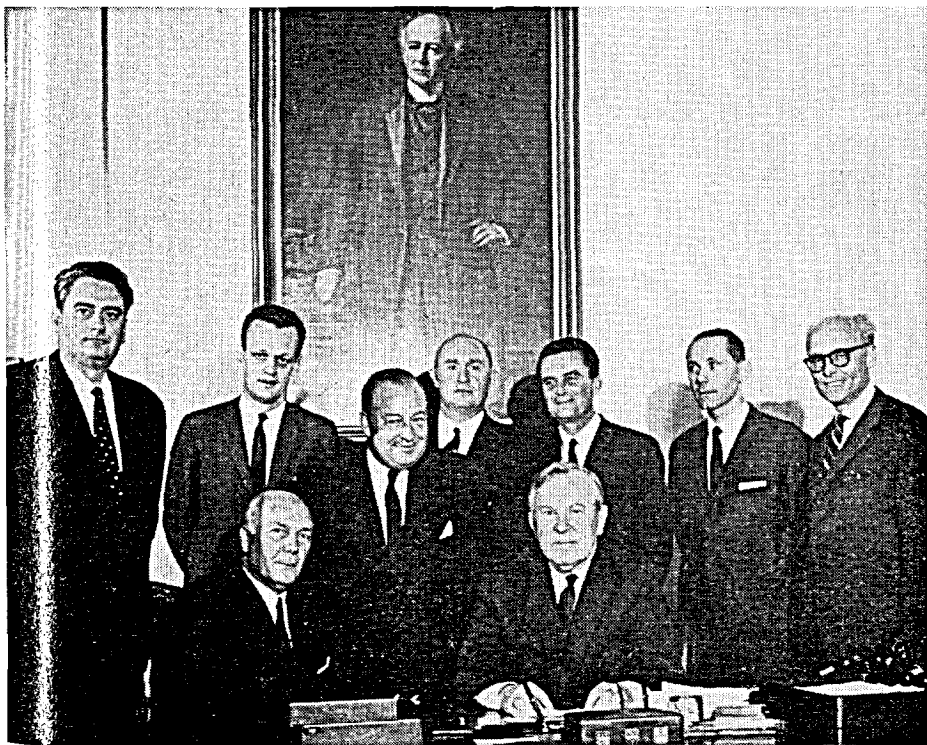
- d) L'étude des mesures à prendre pour le développement progressif du droit international privé, dans le dessein particulier de développer le commerce international.
- e) La question de l'observation, par les États membres, des principes relatifs à la souveraineté des États, à leur intégrité territoriale, à la non-intervention dans leurs affaires intérieures, au règlement pacifique des différends et à la condamnation de l'action subversive (nouveau point proposé par Madagascar).
- f) Une assistance technique pour l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus grande du droit international.

Association interparlementaire Canada-France

UNE DÉLÉGATION de six députés français s'est jointe à des membres du Parlement canadien à Ottawa, les 2 et 3 septembre, afin de travailler à la création de l'Association interparlementaire Canada-France. Ces séances ont eu lieu à la suite de la décision prise en juin dernier par le président de la Chambre des communes du Canada, M. Alan A. Macnaughton, et le président de l'Assemblée nationale française, M. Jacques Chaban-Delmas, qui avaient jugé nécessaire de fonder une association de ce genre afin d'intensifier les relations entre les parlements des deux pays.

La délégation française était dirigée par un vice-président de l'Assemblée nationale, M. Achille Peretti, et comprenait en outre MM. Xavier Deniau, Roger Julien, René Le Bault de la Morinière et Lucien Neuwirth.

Le chef de la délégation canadienne était M. Paul Tardif, député. Les autres délégués canadiens étaient: MM. Théogène Ricard, F. Andrew Brewin, William



Le premier ministre, M. Pearson, (assis, à droite) a reçu récemment à Ottawa la visite d'une délégation de parlementaires français: assis, à gauche, M. Achille Peretti, chef de la délégation; debout de gauche à droite, M. Xavier Deniau, M. Jean Chrétien, M. Paul Tardif, chef de la délégation du Canada, M. Lucien Neuwirth, M. René Le Bault de la Morinière, M. Roger Julien et M. Jean Priou, secrétaire du groupe français.

Heward Graffley, John J. Greene, Gilles Grégoire, Marcel Lessard et J. E. Bernard Pilon, députés. Les séances ont été présidées par M. Macnaughton et par le vice-président de la Chambre, M. Lucien Lamoureux.

En souhaitant la bienvenue aux délégués français, M. Macnaughton a fait observer que leur visite constituait une étape importante dans la réalisation d'un projet que forment depuis longtemps de nombreuses personnalités françaises et canadiennes. Le moment était venu, a-t-il ajouté, "de resserrer les liens d'amitié qui existent déjà entre nos deux pays et de les structurer davantage sur le plan parlementaire. Il existe de nombreux problèmes d'intérêt commun entre nos deux peuples et nous nous devons de chercher l'occasion de nous rencontrer souvent pour en discuter."

Au cours des séances tenues à Ottawa, les parlementaires ont rédigé une constitution qui affirme que l'Association a pour but "de provoquer une meilleure connaissance mutuelle des problèmes nationaux et internationaux et de développer la coopération entre les deux pays dans tous les domaines de l'activité humaine". La constitution prévoit également que l'Association tiendra des réunions annuelles, qui auront lieu alternativement en France et au Canada.

Pendant leur séjour dans la capitale canadienne, les parlementaires français ont été reçus par le premier ministre Pearson, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Martin, le ministre du Commerce, M. Sharp, et le chef de l'Opposition, M. Diefenbaker. Au cours de la tournée de huit jours qui a suivi les réunions, la délégation française a visité les parlements provinciaux du Québec et de la Colombie-Britannique, l'emplacement de l'Exposition universelle de 1967 à Montréal, et l'École des Beaux-Arts de Banff.

On trouvera ci-après le texte d'un communiqué qui a été publié au terme de la réunion d'Ottawa, ainsi que le texte de la constitution de l'Association.

Communiqué

Les délégations parlementaires française et canadienne rassemblées à Ottawa pour examiner la possibilité de fonder une association interparlementaire entre le Canada et la France ont eu de nombreux entretiens. Au cours d'une séance de travail honorée par la présence de M. Macnaughton, président de la Chambre des communes, et présidée par M. Lamoureux, un large examen des possibilités offertes a permis aux honorables membres de préciser leurs intentions.

Se rappelant que, par une part importante de sa population, le Canada participe à la même culture que la France et parle la même langue, que de nombreux liens historiques et sentimentaux unissent les deux pays, les délégués ont constaté qu'il convenait de:

— renforcer l'amitié entre les deux pays, de faciliter les discussions des affaires intéressant l'un ou l'autre pays, qu'il s'agisse de techniques parlementaires ou administratives ou encore de problèmes plus généraux;

- développer les relations culturelles et commerciales;
- instaurer une véritable coopération, aspect moderne de la notion traditionnelle de fraternité.

Les délégués soucieux d'assurer la pérennité et l'efficacité de la situation envisagée ont décidé de limiter le nombre des membres de l'association. La représentation paritaire de chaque pays sera de dix députés seulement. La création de l'association ne supprimera pas les groupes d'amitié parlementaires France-Canada et France-Québec dont l'activité traditionnelle se poursuivra. Il a été également précisé qu'un communiqué commun sera publié à l'issue des séances.

Il a été entendu que la prochaine réunion se tiendrait à Paris et que la suivante aurait lieu au Canada à l'occasion de l'Exposition universelle de Montréal.

Les délégués ont alors adopté à l'unanimité une motion de félicitations aux présidents des assemblées, M. Macnaughton et M. Jacques Chaban-Delmas dont l'initiative a permis la formation d'une telle association.

Au cours de la séance tenue ce matin, il a été procédé à l'examen et à l'adoption des articles des statuts constitutifs de l'association.

* * *

La délégation française tient à remercier bien sincèrement le président M. Macnaughton, les membres de la délégation canadienne et toutes les personnalités qui l'ont reçue, pour la chaleur amicale de leur accueil.

* * *

La délégation française apprenant le décès du Président de la Chambre des communes britanniques, sir Harry Hylton-Foster, s'associe à l'hommage qui lui est rendu par la délégation canadienne.

Constitution

Article 1^{er}

Il est créé une association interparlementaire dénommée "Association interparlementaire Canada-France" ou "Association interparlementaire France-Canada" suivant que ses activités s'exercent au Canada ou en France.

Article 2

L'Association a pour but de prendre et favoriser les initiatives susceptibles de provoquer une meilleure connaissance mutuelle des problèmes nationaux et internationaux et de développer la coopération entre les deux pays dans tous les domaines de l'activité humaine.

Article 3

L'Association comprend deux sections de dix parlementaires chacune, l'une canadienne, l'autre française.

Article 4

L'Association tient une assemblée générale annuelle composée des deux sections réunies et dont le siège est fixé alternativement en France et au Canada.

Article 5

Le président de l'Assemblée nationale et le président de la Chambre des communes sont *ex officio* présidents conjoints de l'Association. Ils président l'assemblée générale qui se tient dans leur pays respectif et la section issue de leur assemblée.

Article 6

L'ordre du jour des séances est établi par le président de l'assemblée qui reçoit en accord avec son collègue de l'autre assemblée. Les convocations sont adressées par ses soins.

Article 7

L'assemblée générale annuelle peut décider de nommer des comités chargés de régler les affaires qu'elle leur confie.

Article 8

Règlements:

- a) Les séances de travail sont présidées par le président de l'assemblée invitante ou à défaut par le président de l'autre assemblée. En cas d'impossibilité, les présidents désignent leur suppléant.
- b) Les séances ont lieu à huis clos; un ou deux secrétaires de chaque délégation peuvent cependant y assister.
- c) Les membres des sections sont libres de signaler les sujets traités au cours des séances de travail, mais ils ne doivent attribuer aucune déclaration à l'un quelconque des participants.
- d) A l'issue des séances, des communiqués communs sont publiés.
- e) Chaque section peut, si elle le désire, présenter un rapport sur la réunion à son assemblée ou à son gouvernement.
- f) Un procès-verbal est établi à la suite de chaque séance de travail et approuvé au début de la séance suivante.

Historique du Plan de Colombo

EN JANVIER 1950, sept personnalités internationales se réunissaient à Colombo (Ceylan), pour étudier la question des régions peu développées du Commonwealth. C'étaient M. Lester B. Pearson, alors ministre des Affaires extérieures du Canada, sir Percy Spender, d'Australie, M. Ernest Bevin, de Grande-Bretagne, M. Gul Mohammed, du Pakistan, M. Jawaharlal Nehru, de l'Inde, M. F. W. Doidge, de la Nouvelle-Zélande, et M. D. S. Senanayake, de Ceylan.

Au cours de cette rencontre, point de départ d'un avenir étonnant, le groupe des sept établit la base d'une remarquable coopération internationale. Pour leurs projets d'assistance, ils choisirent une étendue comprenant le seizième de la surface de la terre et le quart de la population mondiale. Ce projet, d'abord limité aux membres du Commonwealth et comportant comme donateurs l'Australie, la Grande-Bretagne, le Canada et la Nouvelle-Zélande, et comme donataires, grâce à des plans de développement économique, Ceylan, l'Inde, le Pakistan, la Malaysia, le Nord-Bornéo, Sarawak et Singapour, s'est étendu rapidement à tous les pays de cette partie du monde, tandis qu'aux donateurs se joignaient les États-Unis et le Japon. Après un certain temps, la distinction même entre donateurs et donataires s'estompa, les pays en voie de développement ayant trouvé le moyen de s'entraider.

Quinze ans plus tard, les pays membres évaluent à 15 milliards de dollars les montants dépensés en vertu de ce Plan, depuis son établissement. Le Canada a fourni \$528,678,000, surtout à des pays membres du Commonwealth comme Ceylan, l'Inde, la Malaysia et le Pakistan, qui ont reçu plus de 90 p. 100 des sommes canadiennes ainsi dépensées.

Le développement économique exige un équipement, des services, des connaissances spécialisées, qui font généralement défaut dans les régions peu favorisées. Comme les projets de développement nécessitent de très forts investissements préalables, sans compensation immédiate substantielle, ils entraînent des perturbations dans la balance des paiements et dans les échanges internationaux.

Aider les pays membres à s'aider eux-mêmes

Le Plan de Colombo a tâché de donner une assistance qui permette aux pays membres de mener à bien leurs propres plans de développement. Il a pris la forme d'une assistance-équipement (construction de barrages, de centrales hydro-électriques et d'usines), d'envois d'experts chargés de certains travaux techniques, de dons d'équipement scolaire général ou destiné à l'enseignement spécialisé, ou de fournitures de matériel industriel.

L'idée maîtresse du Plan de Colombo, cependant, réside dans la responsabilité des pays donataires eux-mêmes vis-à-vis de leur développement national, et c'est à eux qu'il incombe de lever les ressources nécessaires à l'exécution de

leurs programmes économiques et de consentir les sacrifices requis pour assurer un meilleur avenir. L'aide provenant de l'extérieur, comme celle du Canada, ne peut que compléter l'effort national.

L'analyse des contributions canadiennes au Plan de Colombo de ces dernières années révèle de nettes tendances dans nos méthodes d'assistance. Au milieu de la variété des projets auxquels nous avons souscrit, on peut déceler quatre domaines importants, ceux de l'énergie hydro-électrique, des transports, des ressources naturelles et de l'éducation. Cette spécialisation semble indiquer que les pays en voie de développement sont convaincus que, dans ces quatre secteurs, le Canada est tout à fait qualifié pour fournir une assistance technique. Cette conclusion est d'autant plus justifiée que le Canada n'agit que sur la demande des pays qui sollicitent son aide pour des entreprises habituellement intégrées au plan de développement du pays requérant.

Priorité des besoins d'énergie

Comme les sources d'énergie constituent un secteur clef du développement d'un pays, il est naturel que les plus grands et les plus anciens pays d'Asie, qui disposent à la fois de matières premières et de vastes marchés domestiques, aient donné priorité à l'électrification. Des installations hydro-électriques, thermiques et nucléaires ont été aménagées grâce à l'aide canadienne, de même que des lignes de transport d'énergie. Dans la mesure du possible, des entreprises corollaires ont été encouragées. Parallèlement aux installations hydro-électriques, on a mis en œuvre des projets d'irrigation qui apportent l'eau et la fécondité à des terres depuis longtemps désertiques. Non loin du réacteur nucléaire Inde-Canada, à Trombay, on a érigé des laboratoires où s'effectueront des études sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire en fonction des problèmes de l'agriculture et de la santé.

Les moyens de transport constituent aussi un secteur essentiel de l'infrastructure économique. Le Canada entreprend des études de réseaux routiers en Thaïlande, la construction de plusieurs ponts en Birmanie, l'aménagement d'un aéroport à Ceylan et d'un port à Singapour.

L'aide canadienne apportée à plusieurs nations représente donc un travail considérable, et elle s'est manifestée dans des domaines variés, comme l'exploitation des ressources agricoles, minérales, forestières et de celles de la pêche. C'est ainsi que des Canadiens ont été nommés pour développer la pêche en Malaysia, à Ceylan et au Pakistan, pour entreprendre une étude géologique en Inde et pour dresser l'inventaire des ressources naturelles en Malaysia.

Aide accrue à l'éducation

Dans toute l'Asie, des professeurs et des instituteurs canadiens œuvrent à l'établissement de nouveaux collèges, de nouveaux centres de formation et de nouvelles écoles techniques. De plus, des centaines d'étudiants asiatiques sont inscrits dans les universités et les instituts techniques du Canada. Deux grands principes

ont guidé notre action dans ce domaine. Les enseignants canadiens sont graduellement remplacés, dans la mesure du possible, après une courte période, par un personnel local. Les étudiants asiatiques au Canada bénéficient de moyens de formation qui ne sont pas disponibles dans leur pays, et ils sont ensuite en mesure de répandre dans leur pays natal les connaissances acquises, devenant ainsi des rouages essentiels dans le processus de développement de leur pays.

Voici donc, en résumé, les principes du Plan de Colombo: utilisation rationnelle des ressources, tant des pays donateurs que des pays donataires, de façon que ceux-ci puissent évoluer un peu plus par leurs propres moyens.

Ceylan

C'est ce thème sans cesse repris qui constitue la trame de l'aide canadienne. Au Ceylan, par exemple, le Canada a attribué environ 29 millions de dollars. Il a terminé un relevé aérien et aménagé des installations importantes, comme des lignes de transport d'énergie et des entrepôts frigorifiques pour la conservation du poisson, et contribué à l'expansion de l'équipement hydro-électrique et à la construction de l'aéroport de Katunayake.

Les nouvelles lignes de transport d'énergie n'ont pas seulement facilité le raccordement entre les réseaux électriques des secteurs est et ouest de l'île; elles ont permis la venue de l'électricité jusqu'aux industries, aux villages et aux écoles de la vallée de Gal-Oya.

Inde

L'aide du Canada à l'Inde a atteint le total de 273 millions l'an dernier. Dans l'État de Madras, des ingénieurs canadiens et indiens ont poursuivi la réalisation de l'étape "trois" du projet hydro-électrique de la Kundah, qui aura une capacité de production électrique de 240,000 kilowatts. La contribution du Canada en services de génie et en turbines génératrices et autres biens d'équipement servant à cette troisième étape atteindra la somme de \$21,800,000 sur une période de cinq ans.

En 1964-1965, on a commencé les travaux d'aménagement du barrage hydro-électrique d'Idikki, ce qui comprend le dynamitage des rivières Periyar et Cheruthoori, dans l'État du Kerala, et la construction d'une usine d'une capacité de 500 000 kilowatts.

En 1964-1965, le Canada a convenu:

- a) d'aider l'Inde à la réalisation d'un relevé géologique qui facilitera la mise en valeur des ressources naturelles du pays; (le relevé durera de trois à cinq ans et coûtera au Canada environ \$9,500,000; il comportera des études géologiques et géophysiques et la formation d'ouvriers indiens aux méthodes modernes d'exploration minérale et autres techniques minières);
- b) d'accroître la puissance de la centrale hydro-électrique d'Umtru, située dans l'État d'Assam, ce qui entraînera une augmentation de 2,800 kW;
- c) de procurer à l'Inde du papier-journal, de l'aluminium et d'autres biens de

production d'une valeur de \$10,900,000 pour aider ce pays à faire le meilleur usage possible de sa capacité industrielle;

- d) de fournir des livraisons de blé d'une valeur de \$7,000,000 dans le cadre du programme ordinaire d'aide alimentaire;
- e) de fournir quatre ensembles thérapeutiques au cobalt, avec les accessoires pour la thérapie du cancer et pour la recherche;
- f) de fournir des pièces de rechange et de remplacement pour le réacteur nucléaire Inde-Canada, qui a été construit avec des capitaux canadiens à Trombay, à 25 milles au nord-est de Bombay;
- g) de fournir un choix varié de matériel de construction pour des projets de développement économique, d'une valeur de \$3,500,000;
- h) de fournir des trépan à pointe de diamant et de l'équipement géophysique et mécanique pour répondre aux besoins de l'industrie indienne du pétrole et du gaz, au coût de \$1,200,000 pour le Canada.

En 1964-1965, en vertu du programme d'assistance technique, dix professeurs et deux conseillers ont été affectés à des projets de développement de l'Inde. Des professeurs canadiens de génie mécanique, électrique et civil ont occupé des postes au Collège technique régional de Mangalore.

Les études de 246 étudiants indiens en stage au Canada ont porté principalement sur la médecine, la chirurgie, l'énergie nucléaire et la fabrication de l'acier. Les vingt Indiens placés dans une aciérie canadienne seront les derniers stagiaires de ce programme particulier, qui a duré plusieurs années et qui a formé un total de 88 étudiants.

Pakistan

Le montant total de l'aide canadienne au Pakistan a été de \$178,000,000. Les travaux se sont poursuivis sur les projets de développement suivants:

- a) La ligne de transport d'énergie Bheramara-Goalpara, longue de 110 milles, qui reliera les centrales électriques de Bheramara et de Goalpara, mues par des turbines à vapeur et financées par le Canada.
- b) La ligne de transport d'énergie Comilla-Sylhet, d'une longueur approximative de 140 milles, qui reliera les centrales de Fenchuganj et Sylhet avec le réseau central du Pakistan à Siddhirganj. Ces centrales sont, elles aussi, mues par des turbines à vapeur.
- c) La centrale thermique de Sukkur, dans le Pakistan occidental. Les contrats pour la réalisation de l'étape 1, passés au mois de mars 1965, prévoient la construction d'une centrale thermique d'une puissance de 50,000 kW et la construction d'une ligne de transport et de distribution d'une longueur approximative de 600 milles.
- d) Le relevé de l'utilisation des terres de Chittagong, étude sur les possibilités de mise en culture des 33,000 milles carrés des collines de Chittagong, dans le Pakistan oriental, en vue d'un plan global de développement.
- e) L'usine de panneaux de bois durci de Khulna, dans le Pakistan oriental.

aura une capacité de production annuelle de 30 millions de pieds carrés de planches de 1/8 de pouce d'épaisseur. Une firme canadienne fera les plans de l'usine et en supervisera la construction; elle formera d'autre part des techniciens pakistanais qui en assureront le fonctionnement.

- f) Le projet d'habitations pour les réfugiés, à Lahore, dans le Pakistan occidental, pourra recevoir environ 28,000 réfugiés sur un emplacement qui sera aussi mis en valeur pour des fins industrielles.
- g) Le barrage Sangu, à fins multiples, est achevé. Le Canada a fourni \$355,000 pour payer les frais des ingénieurs conseils et le matériel d'arpentage pour une étude préliminaire des possibilités de production d'énergie électrique et d'irrigation de la rivière Sangu.
- h) Industrie de la pêche du Pakistan. Le Canada a offert de fournir jusqu'à \$4,000,000 pour l'achat de filets de nylon et d'autres articles d'équipement de pêche au profit du Pakistan oriental et occidental.

Le Canada a complété son assistance technique avec des fournitures diverses: biens industriels tels que cuivre et aluminium, d'une valeur de \$6,000,000 et produits alimentaires d'une valeur de \$3,650,000.

La formation de 161 étudiants pakistanais a été organisée pour l'année 1964. Par exemple, on a établi des programmes d'études pour un capitaine de port, un médecin vétérinaire, un ingénieur métallurgiste et un ingénieur des routes.

Au cours de cette période, sept conseillers canadiens et trois instituteurs canadiens ont séjourné au Pakistan. Parmi eux se trouvaient deux spécialistes de la culture du blé et trois professeurs d'université.

Malaysia

Depuis les débuts du Plan de Colombo, une somme de \$14,056,000 a été mise à la disposition de la Malaysia. Sur ce montant, plus de 9 millions représentent de l'assistance-équipement, et le reliquat a été fourni à titre d'assistance technique. De plus des prêts "faciles", d'une valeur de un million de dollars et comportant des conditions de remboursement très avantageuses, ont été consentis à la Malaysia en vertu du nouveau programme de prêts pour le développement.

La participation du Canada au système de télévision nationale de la Malaysia a pris fin cette année. Ce système, conçu principalement pour l'éducation des adultes, fonctionne depuis plus d'un an, et les ingénieurs conseils ainsi que les conseillers techniques du Canada qui y ont participé sont rentrés chez eux.

Le programme entrepris sous la direction de l'Université de Colombie-Britannique pour établir des écoles de hautes études commerciales aux universités de Malaysia et de Singapour se poursuit de façon satisfaisante. Sept professeurs canadiens ont prêté leur concours à ces universités l'année dernière.

Des ingénieurs conseils canadiens continuent d'étudier la possibilité d'exploiter les ressources hydro-électriques de la rivière Perak. On s'attend à ce que leur rapport soit terminé au mois de décembre 1965.

Au cours de l'année 1964-1965, le Canada a entrepris l'exécution de plusieurs

nouveaux projets d'assistance. Le relevé des ressources naturelles sera au point de départ d'un programme de développement des industries forestières, minières et agricoles de la Malaysia. Par exemple, ce programme comporte la photographie aérienne d'une étendue de terrain de 50,000 milles carrés et l'envoi de 11 conseillers qui aideront les Malais à analyser et à utiliser les données du relevé. Un matériel d'une valeur approximative de \$3,000,000 a été fourni à 53 écoles techniques ou secondaires polyvalentes pour l'enseignement de matières comme la menuiserie, la mécanique d'automobile et l'électronique.

Professeurs et conseillers

Ces réalisations et ces projets d'assistance s'ajoutent à la liste des succès obtenus par le programme d'assistance à long terme du Canada, dans le cadre duquel d'autres institutions scolaires ont reçu du matériel pour un montant de \$453,500 avant l'année dernière. Cinquante appareils émetteurs-récepteurs portatifs ont été fournis aux services médicaux des aborigènes, dans les postes isolés de la jungle. Une scierie, avec matériel accessoire, a été donnée à une école gouvernementale de Sarawak pour former des ouvriers spécialisés dans les méthodes modernes de sciage du bois. Des ingénieurs conseils canadiens entreprennent à l'heure actuelle deux études techniques — l'une sur la possibilité de réalisation de divers égouts et aqueducs, et l'autre sur celle d'un aménagement portuaire dans l'île de Blikang Mati (Singapour).

En 1964, 21 professeurs et 56 conseillers techniques ont travaillé en territoire malais. Dans plusieurs cas, les postes occupés par les enseignants et les conseillers sont en relation étroite avec les dons de biens d'équipement provenant du Canada. Par exemple un expert en coopératives de pêcheurs a continué à occuper le poste de conseiller d'une entreprise de pêche établie sur la côte orientale de la Malaysia avec la collaboration du Canada. Le Canada a participé à la fondation de l'École normale technique de Kuala Lumpur, et en 1964 cinq conseillers canadiens ont occupé des postes dans cette institution qui fournira un personnel enseignant aux 53 écoles techniques qui reçoivent du matériel canadien.

Deux cent trente-huit Malais ont été formés au Canada depuis le début du Plan de Colombo, nombre supérieur à celui des étudiants provenant de tout autre pays. Dix-huit d'entre eux ont étudié les méthodes pédagogiques de nos maisons d'enseignement technique. Cinq Malais ont étudié les techniques canadiennes de réalisation dans le domaine de la télévision, dans le cadre d'un programme de longue haleine lié au projet ci-dessus.

Birmanie

Jusqu'à la fin de l'année financière 1964-1965, le Canada a fourni à la Birmanie une aide évaluée à \$5,700,000 et destinée à des projets de développement économique et d'assistance technique. Le plus important projet d'équipement entrepris par le Canada dans le cadre du Plan de Colombo en Birmanie est un pont qui franchit la rivière Pazunduang pour relier Rangoon à sa banlieue de Thaketa. Des

aiguilles de radium pour le traitement du cancer ont été fournies à l'hôpital général de Mandalay.

Sud-Vietnam

L'aide du Canada au Sud-Vietnam dans le cadre du Plan de Colombo, jusqu'à la fin de l'année financière 1964-1965, a atteint la somme de \$2,000,000 et a consisté surtout en assistance technique et en farine de blé. En 1964, 141 étudiants vietnamiens se sont inscrits dans les universités de langue française du Canada, et un expert canadien a séjourné au Vietnam. On recrute actuellement sept conseillers pour ce pays.

Thaïlande

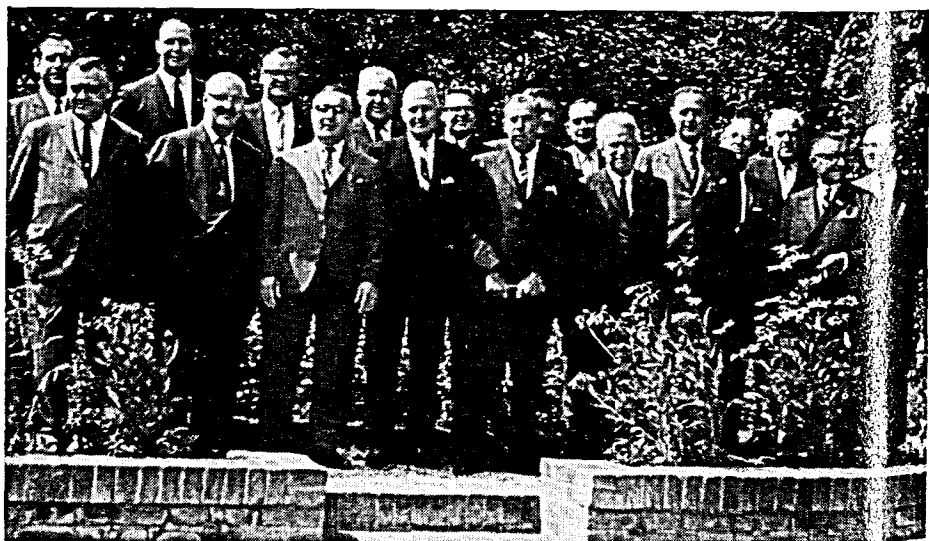
Un appareil de traitement au cobalt contre le cancer a été fourni par le Canada à l'hôpital Chulalongkorn de Bangkok. Quarante-cinq étudiants thaïlandais sont passés en 1964 par les universités canadiennes, et nous avons envoyé trois experts en Thaïlande. L'un de ces experts a fait des recommandations à la suite desquelles neuf professeurs de l'Université du Manitoba se rendront sur place pour travailler à l'organisation de facultés d'agronomie et de génie à l'Université du Nord-Est. Les contributions canadiennes à la Thaïlande depuis que celle-ci s'est jointe au Plan de Colombo, en 1956-1957, se chiffrent à \$763,000.

A cause des besoins croissants, la contribution canadienne en matière d'assistance économique aux membres du Plan de Colombo du Sud et du Sud-Est asiatiques augmentera en 1965-1966, surtout en ce qui concerne l'assistance technique. Plusieurs des nouveaux membres du Plan de Colombo, comme l'Afghanistan et les îles Maldives, enverront des étudiants au Canada pour la première fois. D'autres pays augmenteront leur contingent d'étudiants; on s'attend aussi à ce que le nombre des Canadiens envoyés à titre de conseillers et de professeurs soit plus grand qu'au cours des années précédentes.

Une délégation parlementaire canadienne en URSS et en Tchécoslovaquie

Sur l'invitation du Soviet suprême de l'URSS et du président de l'Assemblée nationale de la République socialiste tchécoslovaque, une délégation parlementaire canadienne dirigée par M. Alan Macnaughton, Orateur de la Chambre des communes, ainsi que par le sénateur David A. Croll, a fait une visite officielle en Union soviétique du 19 au 30 juillet et en Tchécoslovaquie du 30 juillet au 7 août 1965.

La délégation comprenait aussi le sénateur J. Hnatyshyn; M. Roy McWilliam, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics, M. Donald S. Macdonald, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, M. Maurice Rinfret, "whip" adjoint du parti au pouvoir, M. Jack Roxburgh, député, M. Alexandre Cyr, député (tous du parti libéral); l'honorable Michael Starr, chef de file de l'opposition aux Communes et ancien ministre du Travail, M. Kenneth H. More, député, M. Terence J. Nugent, député (tous du parti progressiste-conservateur); M. T. C. Douglas, ancien premier ministre de la Saskatchewan et chef du Nouveau parti démocratique; M. Réal Caouette, chef du Ralliement des créditistes et M. Horace A. Olson, du parti du Crédit social. La délégation comprenait aussi trois conseillers particuliers: M. George M. Carty, adjoint spécial de l'Orateur de la Chambre des communes, M. Alan P. McLaine, du ministère des Affaires extérieures, et M. Léo Robitaille, du cabinet de l'Orateur de la Chambre.



La délégation parlementaire canadienne à Prague, en compagnie de M. M. N. Bow, ambassadeur du Canada en Tchécoslovaquie (cinquième à droite).

en

Au cours de leur séjour à Moscou, les membres de la délégation ont été reçus par M. A. I. Mikoyan, président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, et par M. A. N. Kossyguine, président du Conseil des ministres, qui ont discuté avec leurs hôtes canadiens des problèmes internationaux ainsi que des questions relevant des relations bilatérales canado-soviétiques.

se nblée
parlemen-
mb e des
ciclle en
mbillet au

Les parlementaires canadiens ont pu avoir aussi des entretiens avec M. J. J. Peyve, président du Conseil des nationalités du Soviet suprême de l'URSS, ainsi qu'avec des membres de la Commission des Affaires étrangères du Soviet suprême. C'est ainsi qu'ils se sont fait expliquer la structure et le fonctionnement des soviets suprêmes des républiques de l'Union, ainsi que des soviets locaux de travailleurs.

Voyage dans l'intérieur du pays

William,
S. Mac-
Rinfret,
es andre
le de
T. More,
vateur);
du Nou-
tistes et
ait aussi
ateur de
es exté-

Après un séjour de quelques jours à Moscou, les délégués se sont rendus à Tbilisi, à Sochi, à Kiev et à Leningrad; les sénateurs Croll et Hnatyshyn ainsi que M. Starr ont pu visiter à titre privé leur lieu de naissance ou celui de leurs parents. Le sénateur Croll s'est rendu au village biélorusse de Teterina, où il est né en 1900 et où il a habité jusqu'à l'âge de cinq ans. M. Starr a visité les villages d'Ivan Puste et de Petcherna, dans l'ouest de l'Ukraine, où ont vécu ses parents, et le sénateur Hnatyshyn a visité son propre village natal, en Bucovine.

Au terme de leur séjour en Union soviétique, les délégués canadiens et leurs hôtes soviétiques ont été unanimes à déclarer, comme l'affirme le communiqué publié à la fin du voyage, que "la rencontre a été très réussie et a particulièrement contribué au développement des bonnes relations entre les deux pays". De plus, déclare le Communiqué, "les deux parties désirent coopérer dans les domaines communs au Canada et à l'URSS. Les parlementaires des deux pays ont constaté avec satisfaction que les liens canado-soviétiques et les échanges commerciaux, culturels et scientifiques se sont considérablement consolidés et élargis ces dernières années".

M. Macnaughton a invité formellement les membres du Soviet suprême de l'URSS à envoyer une délégation parlementaire au Canada. L'invitation a été acceptée avec plaisir.

Tournée en Tchécoslovaquie

En Tchécoslovaquie, les délégués ont pu visiter les villes de Prague, Bratislava, Brno, Karlovy Vary et Plzen et prendre contact avec la vie quotidienne du peuple, surtout dans les domaines économique, scientifique, artistique et culturel. Ils ont visité plusieurs établissements industriels et agricoles, de même que des institutions sociales, sportives et culturelles.

A Prague, la délégation a été reçue par le Présidium de l'Assemblée nationale, le premier ministre, M. Joseph Lenart, le ministre du Commerce extérieur, M. Frantisek Hamouz, et le premier sous-ministre des Affaires étrangères, M. Antonin Gregor. Les entretiens ont porté à la fois sur des problèmes internationaux importants et sur des questions relevant des relations canado-tchécoslovaques.

A Bratislava, les membres de la délégation ont rendu visite au président du Conseil national slovaque, M. Michal Chudik, et à d'autres membres du Conseil. Les délégués ont visité un établissement de Brno spécialisé dans les travaux de génie, et les aménagements de la Foire internationale des travaux de Génie.

D'après le communiqué publié à la fin de la tournée en Tchécoslovaquie, "les deux parties considèrent que les opinions franches et cordiales exprimées entre elles ont servi de façon utile et constructive à développer les bonnes relations entre les deux pays". Ces dernières années, les liens et les échanges canado-tchécoslovaques, sur les plans commercial, culturel et scientifique, se sont multipliés. Les parlementaires des deux pays se sont donc déclarés convaincus toujours selon le communiqué, "qu'il est souhaitable de maintenir la collaboration dans les nombreux domaines qui intéressent conjointement les deux pays. Les deux parties se sont félicitées de l'accroissement de leurs échanges commerciaux et ont exprimé le désir d'élargir les relations économiques entre les deux pays."

M. A. Macnaughton a invité officiellement et cordialement l'Assemblée nationale tchécoslovaque à envoyer une délégation parlementaire au Canada. Son invitation a été acceptée avec plaisir.

Le
E
durée
genre
spect
tenai
vités
trésor
orché
L
monv
et éco
teur
lancé
sortir

Le Th
Charp

Le Festival des arts du Commonwealth

EN SEPTEMBRE dernier, 1,500 musiciens, et chanteurs venant de 22 pays se sont réunis en Grande-Bretagne au Festival des arts du Commonwealth, d'une durée de 17 jours (du 16 septembre au 2 octobre). Ce festival, le premier du genre, a permis cette année au public de Grande-Bretagne d'assister aux meilleurs spectacles internationaux de divertissement et d'art, dans les quatre villes où se tenait le Festival, soit Londres, Cardiff, Liverpool et Glasgow. Les diverses activités du Festival s'échelonnaient depuis les feux d'artifice jusqu'aux expositions de trésors anciens, depuis le théâtre classique jusqu'aux pièces modernes, depuis les orchestres symphoniques jusqu'aux batteries folkloriques.

L'objet du Festival était d'établir des rapports culturels entre les pays du Commonwealth afin de renforcer les liens qui existent déjà dans les domaines politique et économique. M. Vincent Massey aurait le premier, selon M. Ian Hunter, directeur général du Festival, initiateur et premier directeur du Festival d'Édimbourg, lancé l'idée, il y a neuf ans, d'un tel festival. Celui-ci s'est appliqué à faire ressortir la diversité des traditions culturelles des pays du Commonwealth en ce qui



Le Théâtre du Nouveau Monde joue "Klondyke", de Jacques Languirand (musique de Gabriel Charpentier).



Le Ballet de Winnipeg dans une scène des "Whoops-de-Doo", dont la chorégraphie est de Brian Macdonald et la musique de Don Gilles.

a trait à la musique, au théâtre, à la danse, aux arts plastiques, au folklore, à l'artisanat, au film de cinéma et de télévision, à l'architecture et au design industriel.

Le 7 octobre 1964, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait que le Gouvernement canadien acceptait l'invitation de la Société des festivals du Commonwealth à participer au Festival. Au début de l'année suivante, on annonçait que l'Orchestre symphonique de Toronto, le Ballet royal de Winnipeg, le Théâtre du Nouveau Monde et les Feux Follets avaient accepté l'invitation du Gouvernement canadien à participer au Festival dans le cadre des arts de spectacle. Le Gouvernement canadien, qui agissait comme imprésario, a pris à sa charge le transport en Angleterre du contingent canadien, composé de musiciens, de danseurs de ballet et d'acteurs, avec leurs effets. Ce contingent constituait peut-être le groupe culturel le plus nombreux (240 artistes) jamais envoyé par un pays dans un autre. Parlant de ce groupe, reflet de la diversité culturelle du Canada, le directeur général a dit que l'objet du Festival était de montrer la diversité qui existe dans le Commonwealth et que, de tous les pays, c'est le Canada qui offre le contraste culturel le plus marqué.

Le Théâtre du Nouveau Monde, qui représentait le théâtre canadien, a joué, en français, *l'École des Femmes* de Molière et la comédie musicale cana-

fienne *Klondyke*, au théâtre Old Vic; les Feux Follets, désignés comme l'ensemble national de danse folklorique du Canada, se sont exécutés au théâtre Piccadilly de Londres. L'Orchestre symphonique de Toronto a donné des concerts, sous la direction de son nouveau directeur, M. Seiji Ozawa, au Royal Festival Hall de Londres, de même que dans les autres villes où se tenait le Festival. Le Ballet royal de Winnipeg a donné des représentations au théâtre Piccadilly de Londres avant de se rendre à Cardiff, à Glasgow et à Liverpool.

Les troupes canadiennes ont été très bien accueillies. Des applaudissements répétés ont salué, à la soirée d'ouverture, M. Jean Gascon et sa troupe montréalaise; cette soirée marquait le début d'un engagement de deux semaines. Des salles comblées ont applaudi le programme monté par les Feux Follets, pour lequel les danseurs avaient revêtu des costumes éclatants, et dont les dix suites faisaient ressortir les divers héritages ethniques du Canada, depuis les danses rituelles des Indiens de la côte Pacifique jusqu'aux allègres danses rustiques du Canada français, en passant par le pas seul des Écossais de la Nouvelle-Écosse. Le *Daily Express* a parlé du Ballet royal de Winnipeg en ces termes: "La première impression est d'une vitalité pleine de jeunesse, exubérante, désarmante." Le *Daily Telegraph* a qualifié la troupe de "réalisation spectaculaire du Canada". L'Orchestre symphonique de Toronto a aussi reçu un accueil enthousiaste à Londres et dans les autres villes où se tenait le Festival.

Exposition d'art canadien

Pendant que les groupes du spectacle jouaient pour le public de Londres, les amateurs d'arts plastiques pouvaient admirer la contribution du Canada à l'exposition des "Trésors de l'art du Commonwealth". Lorsque le Gouvernement canadien a accepté de participer à cette exposition, il a décidé d'intituler sa contribution "Trésors de l'art du Canada". L'objectif était de présenter une synthèse plastique du Canada d'aujourd'hui, et de familiariser les visiteurs de l'exposition avec le passé du Canada. Des pièces caractéristiques furent choisies parmi les trésors des galeries, musées et collections particulières du Canada pour faire voir la richesse de l'orfèvrerie et de la sculpture au temps du Régime français de même que les œuvres des peintres et graveurs anglais. L'exposition du Canada, qui était la plus considérable du Festival, faisait aussi ressortir l'individualité et le dynamisme de la génération actuelle des artistes canadiens. Les sculptures esquimaudes et les masques indiens de la côte du Pacifique ont grandement intéressé le public visiteur.

L'exposition des "Trésors de l'art du Commonwealth" a eu lieu à la maison Burlington, à Londres, qui est le siège de l'Académie royale. L'exposition demeurera à la maison Burlington pendant plusieurs mois, en tant qu'exposition d'hiver de l'Académie royale.

Autres manifestations

Le Canada a participé à plusieurs autres manifestations du Festival: la Société de danse rustique de Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse) a pris part au "Ceilidh"

de Glasgow; les poètes canadiens J. R. Colombo, Earle Burney, A. W. Parry et Paul-Marie Lapointe ont pris part à la conférence sur la poésie tenue à Cardiff, les chefs d'orchestre Boyd Neel, doyen du Royal Conservatory of Music de Toronto, et John Avison, de Radio-Canada, ont accepté l'invitation que leur a faite la Société des festivals du Commonwealth à participer à la Conférence des musiciens et musicologues qui s'est tenue à l'Université de Liverpool. Le Canada a aussi participé à l'exposition intitulée "Dessins d'enfants du Commonwealth" organisée par le groupe *Sunday Mirror*, et l'exposition de textiles, céramiques et sculptures sur bois dont le Conseil de l'esthétique industrielle avait la charge. De plus, des films canadiens ont été montrés dans les cinémas des villes où avait lieu le Festival. Plusieurs films de Norman McLaren comptent parmi ceux de l'Office national du film qui ont remporté des prix. A Cardiff, des dessins et des gravures du Canada ont fait l'objet d'une exposition spéciale qui a présenté plus de 60 œuvres d'auteurs canadiens contemporains. A Glasgow, l'œuvre d'un dramaturge canadien, James Reaney, a figuré au Festival à titre de contribution du Citizen's Theatre de Glasgow, et Bernard Braden y a présenté un programme sur Stephen Leacock.

La décision du Gouvernement canadien de participer au Festival des arts du Commonwealth entraine dans le cadre de sa politique générale visant à augmenter les échanges culturels du Canada avec les autres pays et, en particulier, au départ, avec les pays du Commonwealth et les pays de langue française. A cet égard, il est intéressant de noter que l'Orchestre symphonique de Toronto a accepté l'invitation qui lui a été faite de donner trois concerts en France (deux à Paris, un à Lyon), immédiatement après le Festival. Cette visite entre dans le cadre du Programme d'échanges culturels avec les pays entièrement ou partiellement de langue française.

Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, l'a signalé, la présence du Théâtre du Nouveau Monde à Londres et de l'Orchestre symphonique de Toronto à Paris rappellera aux deux mères patries la richesse du double patrimoine culturel du Canada.

Le Canada et le monde francophone

Dans un discours prononcé à l'Université de Montréal le 3 septembre 1965, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a parlé du programme canadien d'aide aux pays francophones d'Afrique, en soulignant le rôle particulier que la province de Québec est en mesure de jouer dans ce domaine. M. Martin prenait la parole lors d'une rencontre organisée par la Division de l'éducation du Bureau de l'aide extérieure et groupant des instituteurs canadiens sur le point d'aller dispenser leur enseignement en langue française en Afrique et dans le Sud-Est asiatique.

Le texte suivant est extrait du discours de M. Martin:

... Depuis que les nations d'Afrique sont devenues indépendantes, le Canada a collaboré activement à leur développement économique et social, et en particulier à leur progrès dans le domaine de l'éducation. Cette aide s'est accrue fortement et rapidement au cours des deux dernières années, comme ce fut d'ailleurs le cas pour l'ensemble de nos programmes d'aide. Sur 320 professeurs qui ont participé outre-mer à notre programme pour l'année scolaire 1964-1965, 72 sont allés dans des pays francophones, principalement en Afrique. Pour l'année scolaire qui va bientôt commencer, 164 professeurs sur un total de 540 iront dans 17 pays d'expression française, soit 14 États africains et 3 pays du Sud-Est asiatique.

Aide plus généreuse

Cette augmentation considérable de notre activité se reflète dans le montant total des fonds affectés à ces programmes. Au cours des trois premières années financières, \$300,000 étaient prévus chaque année pour l'aide à l'Afrique francophone, mais en novembre 1963 le gouvernement a décidé d'entreprendre un plus vaste programme, et pendant l'exercice 1964-1965 un montant de 4 millions a été voté pour cette région du monde. Sous réserve de l'approbation du Parlement, le gouvernement a l'intention, pour l'exercice en cours, de porter à \$7,500,000 l'aide aux États africains d'expression française. Cette partie de notre programme d'aide s'accroît, et je m'en réjouis, encore plus rapidement que les autres.

On exprime parfois la crainte que le montant de l'aide soit encore trop faible ou que les fonds engagés ne soient pas dépensés assez rapidement. Comme il ressort de la déclaration qu'il a faite en novembre 1963, le gouvernement est très conscient de la nécessité d'élargir rapidement ses programmes d'aide tout en maintenant le contrôle et l'efficacité indispensables. Il y a eu depuis lors une expansion marquée, qui se poursuivra. Comme je l'ai mentionné en d'autres occasions, le fait que les octrois de crédits à l'Afrique francophone soient maintenus au-delà de l'année pour laquelle ils sont votés assure automatiquement l'utilisation de tous les fonds affectés à certains projets. . . .

Reflet de notre caractère biculturel

Parmi les 1,800 étudiants et stagiaires qui sont venus au Canada en 1964, 500 se sont dirigés vers la province de Québec. Ils y ont pour la plupart étudié en français. Le gouvernement tient à faire en sorte que le caractère biculturel de notre pays se reflète dans tous les aspects de notre politique extérieure et que les ressources culturelles et pédagogiques de notre pays soient toutes mises en œuvre pour le développement d'un programme d'aide aussi efficace que possible. . . .

Il y a des rapports étroits entre les relations économiques et les relations politiques. L'intérêt que nous portons aux jeunes États indépendants d'Afrique, le rôle que ces pays jouent aux Nations Unies et leur recherche de l'égalité raciale et de la paix amènent le Canada à établir avec eux des relations de plus en plus étroites, relations qui soulèvent des questions d'assistance économique. En mettant à exécution des projets d'aide, nous développons de nouveaux intérêts et nous étendons nos relations à tous les domaines. . . .

Rôle de l'Afrique nouvelle

L'importance de l'Afrique dans le monde est évidente. Trente-deux pays y sont devenus indépendants depuis 1945, et leurs gouvernements jouent un rôle d'une importance grandissante tant aux Nations Unies que dans des organismes régionaux comme l'Organisation pour l'unité africaine. Leur volonté d'affirmer leur propre identité, jointe souvent au désir de conserver un héritage de liens avec les vieilles nations d'Occident, grâce notamment à l'usage des langues française et anglaise, est remarquable.

Il est dans notre intérêt à tous que l'indépendance africaine soit encouragée et renforcée, et que les pays d'Afrique puissent choisir leur propre voie, en conformité avec leurs traditions et leurs intérêts et puissent aussi choisir librement leurs partenaires. L'énergie et la détermination des leaders africains dans la recherche de meilleures conditions, de même que le courage, la force et les ressources des populations africaines, suscitent le respect, l'intérêt et la sympathie des Canadiens.

Nous croyons donc qu'il est particulièrement important de développer nos relations diplomatiques avec les États africains. Actuellement, nous comptons en Afrique sept postes diplomatiques et une mission commerciale et nous entretenons des relations avec un certain nombre d'autres pays au moyen d'accréditations multiples. Il est en effet très important que nous accréditions des représentants auprès des pays africains, tant pour les fins politiques générales indiquées que pour assurer le fonctionnement efficace de nos programmes d'aide.

Ambassade au Sénégal

C'est pourquoi je suis particulièrement heureux d'annoncer officiellement aujourd'hui que nous avons décidé d'ouvrir une ambassade à Dakar, capitale du Sénégal, où certains d'entre vous passeront l'année prochaine. Cette ambassade nous aidera grandement à renforcer nos liens avec l'Afrique en général et elle sera

la troisième mission canadienne établie en Afrique francophone, les deux autres se trouvant au Cameroun et à Léopoldville, au Congo.

Le développement de nos relations avec l'Afrique se poursuivra au cours des deux prochaines années. Nous comptons pouvoir annoncer sous peu l'établissement d'un autre poste, s'ajoutant à celui de Dakar, et ouvrir par la suite quatre autres postes d'ici deux ans. La rapidité avec laquelle nous pourrions exécuter ce programme dépend, cela va de soi, des disponibilités administratives et aussi de la possibilité d'accélérer le recrutement d'un personnel bilingue compétent qui pourra jouer un rôle efficace dans cette partie du monde et refléter le caractère bilingue et biculturel de la société canadienne. Voilà un aspect particulièrement important de nos plans actuels.

Ce développement terminé, nous comptons avoir treize missions diplomatiques et une mission commerciale en Afrique. Cinq d'entre elles seront dans des pays d'expression française, cinq autres dans des pays indépendants du Commonwealth et les quatre dernières dans d'autres pays. De plus, grâce à des accréditations multiples auprès de pays voisins, nous serons en mesure de charger le personnel de ces missions de veiller aux divers intérêts canadiens presque partout en Afrique.

Relations avec le monde francophone

... L'intérêt que nous portons aux États africains d'expression française va de pair avec cette autre partie très importante de notre politique extérieure que sont nos relations avec le monde francophone en général et avec la France en particulier. Notre intérêt primordial, pour autant que les programmes d'aide sont en cause, réside dans les besoins des pays intéressés en voie de développement, mais nous sommes heureux lorsque la coopération économique peut rejoindre ou même renforcer les intérêts politiques et culturels, qu'il s'agisse des anciennes colonies françaises ou des pays du Commonwealth. La France, en effet, poursuit en Afrique un très vaste programme économique et culturel, et nous sommes heureux de pouvoir consulter les Français sur la façon de rattacher nos efforts aux leurs.

Peu de temps après la déclaration faite en novembre 1963, le gouvernement a adopté des mesures importantes pour favoriser dans tous les domaines le resserrement des relations avec la France. La visite que le premier ministre et moi-même avons faite au président de Gaulle et à ses ministres au début de l'année 1964 a inauguré, j'en suis sûr, une nouvelle ère dans ces relations. Les entrevues entre le président et le premier ministre non seulement ont été un encouragement pour l'avenir mais ont fourni depuis lors le cadre de nombreuses consultations à tous les échelons et dans des domaines variés.

Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de consulter M. Couve de Murville en quatre occasions, et j'ai trouvé que ces rencontres avaient une grande importance pour nos deux pays. Nous nous attendons d'avoir bientôt des consultations économiques à un niveau élevé. Il y a seulement quelques jours, nous avons eu le plaisir de recevoir des parlementaires français à Ottawa avant leur voyage dans plusieurs régions du Canada. Il se créera des liens durables entre eux et leurs collègues canadiens.

J'ai toujours nourri la conviction que la politique extérieure du Canada doit être le reflet du caractère bilingue et biculturel de notre pays. J'ai déjà mentionné quelques-unes des avenues qui nous ont permis de progresser considérablement dans ce sens. Le Canada me paraît se trouver dans une position unique par rapport aux pays en voie de développement en Afrique et en Asie, qui ont accédé à l'indépendance au cours des dernières années et qui ont un héritage d'institutions scolaires britanniques ou françaises. Il nous appartient donc de saisir l'occasion que nous offre l'histoire, dans la conjoncture actuelle des affaires internationales, pour tout mettre en œuvre de façon à venir en aide aux pays en voie de développement où la langue seconde est l'anglais ou le français.

L'Europe francophone

De plus, nous devons consolider et accroître nos échanges avec les pays francophones d'Europe, d'abord avec la France elle-même, mais aussi avec la Belgique et la Suisse. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a rapidement augmenté les montants destinés à promouvoir les échanges culturels et éducationnels avec les pays d'expression française en Europe. L'année dernière a été marquée par un début prometteur avec l'allocation d'un montant de \$250,000; le gouvernement a récemment décidé de quadrupler ce montant et de consacrer à ces échanges \$1,000,000 pour l'exercice financier en cours, la plus grande partie de ce montant étant destiné à attirer vers nos universités des étudiants et quelques professeurs des grandes facultés d'Europe. En retour il y aura sans doute des occasions plus nombreuses pour les étudiants de langue française de tout le Canada de compléter leurs études dans les universités européennes. En même temps, on verra à augmenter les visites et les échanges culturels. En attendant nous sommes à négocier des ententes culturelles générales à la fois avec la France et avec la Belgique et nous espérons mettre sur pied des commissions d'experts représentant les deux pays, qui pourront planifier des programmes élargis d'échanges tout en tenant compte des domaines d'intérêt des deux parties et de leurs ressources. . . .

Des mesures pratiques pour favoriser des échanges et des relations entre la France et le Canada aux niveaux fédéral, provincial et municipal ont été prises par le gouvernement fédéral, ou encouragés par lui. Loin de nous la pensée de restreindre ces échanges, puisque nous espérons qu'ils iront grandissant, pour le plus grand profit du Canada tout entier. Nous reconnaissons que l'intérêt que le Québec porte à cette entreprise est plus accentué que celui des autres régions du Canada, puisque c'est le Québec qui possède la proportion la plus élevée de Canadiens de langue française. A titre de ministre des Affaires étrangères, je considère l'intérêt de l'ensemble des Canadiens, que le problème à l'étude soit politique, culturel ou du domaine de l'aide extérieure. Je suis heureux de constater dans notre politique extérieure des progrès qui sont en accord avec les intérêts, les obligations, les traditions et les sentiments de tous les Canadiens. . . .

Des esprits critiques s'acharnent à voir des conflits d'intérêt dans ce domaine.

ou à attribuer la juridiction exclusive des grands programmes d'aide à tel ou tel palier du gouvernement. Je ne puis concevoir de projets ni d'entreprises, ayant l'envergure de ceux que je viens de mentionner, qui ne soient pas l'objet de la sollicitude du gouvernement fédéral dans la sphère de ses responsabilités, ni de celle d'un gouvernement provincial dans sa propre sphère. La seule question qui se soit jamais posée à ce sujet est de trouver les moyens les plus efficaces de coordonner les intérêts et l'activité de tous les intéressés. L'efficacité du travail accompli jusqu'ici est une grande source d'encouragement et donne lieu de croire que nous saurons toujours trouver des solutions appropriées.

Besoin de personnel bilingue

J'aimerais aussi rappeler certaines de mes déclarations antérieures au sujet du grand besoin qui se fait sentir d'attirer un plus grand nombre de jeunes Canadiens de langue française dans la carrière diplomatique et dans celle de l'aide extérieure. Je me permets notamment de rappeler le discours que j'ai prononcé à Québec en juin 1963 pour souligner l'importance que nous attachons au recrutement de jeunes désireux de présenter aux étrangers une image du Canada qui reflète notre réalité bilingue et biculturelle. Il est évident que, pour accroître notre représentation diplomatique en Afrique, nos projets d'aide, nos relations avec le monde francophone, nous aurons un besoin urgent de personnel bilingue qualifié, tant à Ottawa que dans nos postes à l'étranger. C'est donc une belle occasion qui s'offre à ceux qui veulent collaborer et contribuer à une politique et à des programmes qui affirmeront le caractère bilingue et biculturel de notre pays à Ottawa et à l'étranger. . . .

Statue d'un navigateur portugais à Terre-Neuve



UNE statue commémorant les expéditions d'un navigateur portugais du XVI^e siècle, Gaspar Corte-Real, a été dévoilée le 8 septembre 1965 le long du chemin de la Confédération, à Saint-Jean, capitale de Terre-Neuve. Cette statue est un don des associations de pêcheurs portugais, en témoignage de reconnaissance pour l'hospitalité traditionnelle du peuple de Terre-Neuve.

Corte-Real est né dans l'Algarve, dans le sud du Portugal, d'une famille noble d'origine française venue aider le premier roi du Portugal dans sa lutte contre les Maures. Il a fait au moins trois voyages dans le nord-est de l'Atlantique à la recherche de "la terre des

épices", que l'on croyait accessible de cette façon. Son premier voyage, appuyé conjointement par le Portugal et le Danemark, a probablement eu lieu en 1472; le second, en 1500; et le troisième, au cours duquel le navigateur disparaît, en 1501. Corte-Real a donc pu être le premier navigateur européen à poser le pied sur le sol terre-neuvien.

Devant la statue (de gauche à droite): l'amiral Henriques Santos Teixeira, représentant la flotte de pêche portugaise; M. Jaime Ferreira, consul du Portugal à Saint-Jean; le premier ministre de Terre-Neuve, M. Joseph Smallwood; J. G. A. Frecker, ministre des Affaires provinciales de Terre-Neuve. A l'arrière-plan, un chœur de folklore portugais. Assistaient aussi au dévoilement l'ambassadeur du Portugal au Canada, M. Eduardo Brazao, le commandant Teixeira de Mota, M. C. M. Lane, ministre des pêcheries de Terre-Neuve, et plusieurs autres personnalités officielles du Portugal et du Canada.

Contribution du Canada à la Caisse des réfugiés en 1965

M. S. F. RAE, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies et actuellement président du Comité exécutif du programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, a remis récemment au haut commissaire, M. Felix Schnyder, à Genève, un chèque de \$290,000 (canadiens), qui représente la contribution du Canada pour 1965 au Haut Commissariat. M. Marvin Gelber, député, qui était à Genève à titre de délégué suppléant du Canada à la trente-neuvième session du Conseil économique et social des Nations Unies, accompagnait M. Rae.

Le Haut Commissariat pour les réfugiés a été établi en 1951 en remplacement de l'Organisation internationale pour les réfugiés. Son champ d'action est passé graduellement de l'Europe déchirée par la guerre à l'Afrique où, en raison de l'apparition de plusieurs nouveaux États indépendants, des milliers de réfugiés ont demandé de l'aide à l'échelon international. Les fonds affectés aux réfugiés du Rwanda, du Congo, du Soudan, du Mozambique, de la République Centrafricaine,



M. Rae (à droite) présente le chèque du Canada à M. Schnyder, en présence de M. Gelber (au milieu).

caine et de la Guinée portugaise constituent actuellement environ la moitié du budget de 3 millions et demi de dollars de 1965.

En présentant la contribution du Canada, M. Rae a loué les "efforts humanitaires soutenus" du Haut Commissariat face à une grande diversité de problèmes touchant les réfugiés de diverses parties du globe. "Afin de remplir son rôle de façon efficace, c'est-à-dire d'intervenir rapidement quand on le demande, de solliciter de l'aide de toutes les sources possibles et d'aider à coordonner toute initiative, le haut commissaire doit avoir les fonds voulus", a-t-il dit. "Mon pays est fier de compter parmi les collaborateurs importants et assidus du Haut Commissariat pour les réfugiés." Le Canada se classe au quatrième rang des contributeurs au Programme, après les États-Unis, la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne.

Rela
de C
LA CO
LA
pays p
presque
sibleme
canadi
du Can
fut nor
rée. Ca
facilit
rente-
dans G
nom et
Canac

Le pre
De gat
et le ju

Relations du Canada avec la République de Corée

LA CORÉE est une péninsule montagneuse ayant à peu près la même étendue que la Grande-Bretagne. Son histoire écrite du pays remonte à 2,000 ans; ce pays possède des traditions culturelles remarquables. Sa population, qui compte presque 40 millions d'habitants, sa langue et ses coutumes locales diffèrent sensiblement de celles de ses voisins la Chine et le Japon. L'activité des missionnaires canadiens en Corée remonte à la fin du XIX^e siècle, mais le premier lien concret du Canada avec les affaires coréennes fut établi en 1947-1948, lorsque notre pays fut nommé membre de la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée. Cette Commission fut instituée pour surveiller des élections générales devant faciliter la venue au pouvoir d'un gouvernement démocratique indépendant, après trente-cinq ans de domination japonaise et trois d'occupation américaine et russe dans des zones distinctes du pays. En 1948, la partie sud de la péninsule prit le nom de République de Corée, reconnue tant par les Nations Unies que par le Canada. Le régime politique du Nord, ancienne zone d'occupation soviétique, re-



Le premier ambassadeur résidant de la République de Corée présente ses lettres de créance. De gauche à droite: M. Roger Teillet, ministre des Anciens combattants, M. Sun Yup Paik, et le juge Wilfred Judson, de la Cour suprême du Canada.

fusa de reconnaître la compétence des Nations Unies et établit un gouvernement communiste séparé qui ne reçut la reconnaissance ni des Nations Unies ni du Canada.

L'étape suivante de l'évolution de nos relations avec la Corée vint en 1950, lorsque les armées communistes du Nord envahirent la République de Corée. Les Nations Unies lancèrent un appel à l'aide, et seize pays, y compris le Canada, vinrent au secours de la jeune république. Le contingent canadien, le quatrième en importance, comprenait plus de 22,000 hommes, trois destroyers et une escadrille de transport aérien; il a eu plus de 1,500 morts ou blessés. Depuis la fin de la guerre, en 1953, et l'établissement d'une simple ligne de cessez-le-feu le long de la frontière originaire entre les territoires de la Corée du Nord et de la Corée du Sud, un agent de liaison canadien demeure attaché à l'état-major des Nations Unies en Corée. La contribution du Canada au fonds de secours créé pour relever le pays de ses ruines se chiffre à plus de \$7,000,000; il s'agit de la troisième contribution par ordre d'importance, et l'aide canadienne — par l'entremise d'œuvres privées ou par celle du Plan de Colombo — s'est maintenue depuis la guerre.

Reconnaissance diplomatique officielle

Au mois de janvier 1963, le Canada et la République de Corée ont signé des accords de reconnaissance diplomatique officielle. L'ambassadeur de Corée, non résidant cependant, a présenté à cette époque ses lettres de créance, et au mois de novembre 1964 le premier ambassadeur canadien à Séoul, non résidant lui-même non plus, et qui occupe encore ce poste, M. Richard P. Bower, a présenté à son tour les siennes.

Deux événements significatifs ont marqué cet été l'évolution des relations entre le Canada et la Corée. Le 23 août, le premier ambassadeur résidant de Corée, M. Sun Yup Paik, a présenté ses lettres de créance et, au mois de juin, M. Bower a entrepris sa première grande tournée de la Corée depuis qu'il y est devenu ambassadeur. Voici quelques extraits du rapport de M. Bower résumant ses impressions à la suite de sa tournée dans le pays:

“La première chose qui nous a frappés, c'est le nombre incroyable d'enfants qu'il y avait partout. Cinquante pour cent des Coréens du Sud ont moins de 20 ans. On porte les bébés sur le dos, tournés vers la porteuse et non pas dos à elle comme les *papoose* du Canada. Certaines familles sont tellement nombreuses que les parents ne peuvent porter eux-mêmes tous leurs petits; les aînés portent alors les plus jeunes. Nous avons vu des enfants de 4 ans à peine portant des bébés sanglés à leur dos. Même au travail, un bon nombre d'hommes et de femmes portent un enfant de cette façon.

Le problème des enfants coréens

“L'avortement n'est pas aussi répandu en Corée qu'au Japon, peut-être parce que 30 p. 100 des Coréens sont chrétiens. L'enfance abandonnée, pourtant, y pose un problème aux dimensions effarantes. Plusieurs œuvres bénévoles internationales

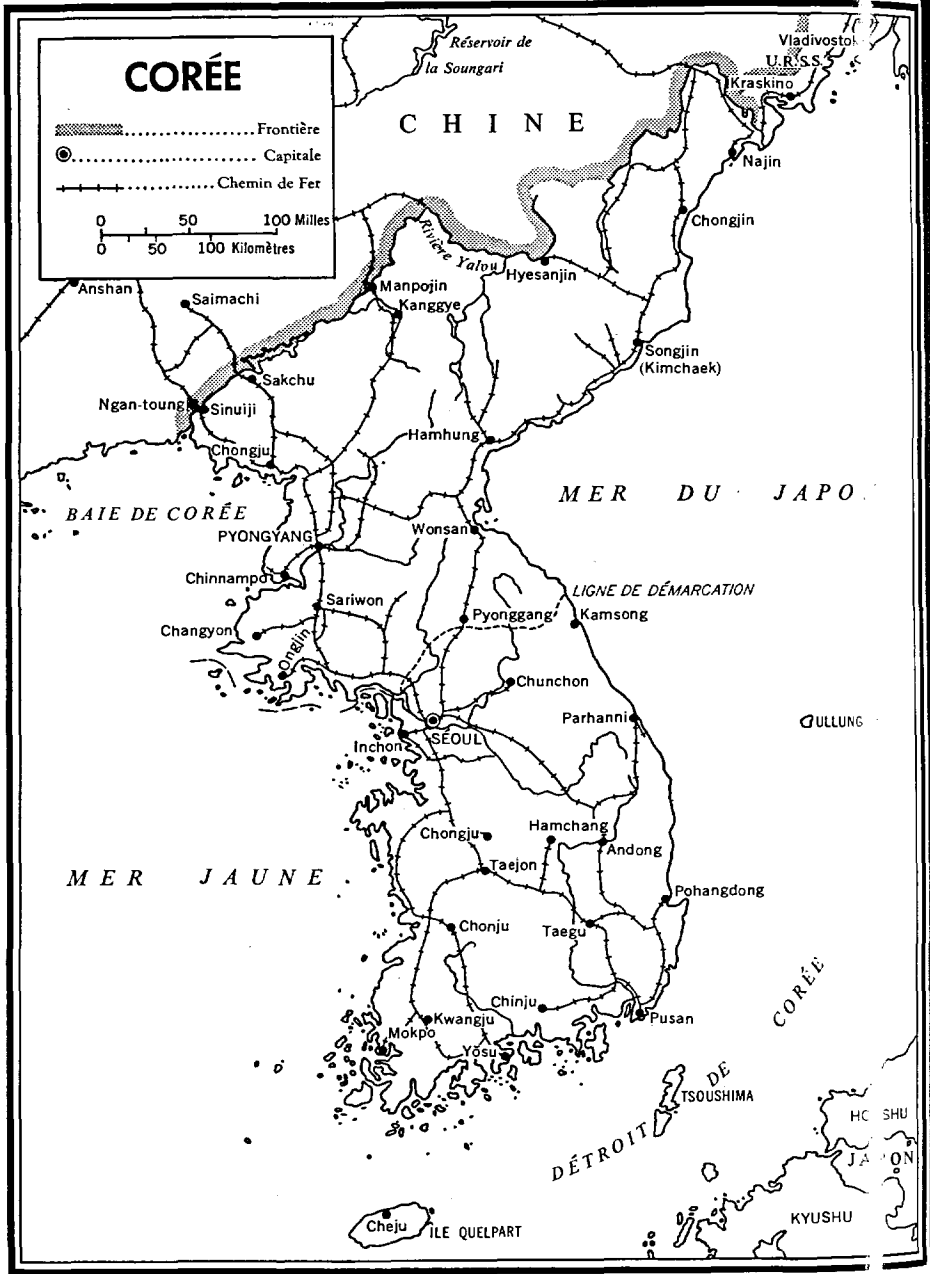
nales, y compris le Fonds canadien de secours à l'enfance, s'attaquent à ce problème, mais la bataille semble perdue d'avance. Plusieurs croient que seul le contrôle des naissances peut régler cette situation. Le Fonds canadien de secours à l'enfance s'est établi à Fusan, et c'est un M. Kim qui le dirige. Nous avons visité les locaux où il est installé, de même qu'un hôpital pour enfants situé non loin. M. Kim nous a déclaré que les orphelinats destinés à recevoir les enfants abandonnés ne constituent pas une bonne solution. Au fur et à mesure que des orphelinats plus grands et mieux équipés se construisent, un nombre toujours croissant d'enfants se voient abandonnés, les parents jugeant que le niveau de vie de l'orphelinat est très supérieur à ce qu'ils peuvent eux-mêmes fournir à leurs enfants et se faisant un devoir de les "rentrer dans l'institution". Tout comme les parents anglais essayent de faire admettre leurs enfants à Eton ou à Harrow. Le groupe de M. Kim s'attaque au problème d'une autre façon: on tente de rejoindre les parents et de les encourager à reprendre leur enfant. On y parvient dans 80 p. 100 des cas. En réponse à nos questions sur sa façon de procéder, M. Kim dit que les parents veulent connaître le sort de l'enfant et viennent rôder autour de l'orphelinat. Repérés, neuf fois sur dix ils avouent qu'ils voudraient voir leur enfant. On leur demande alors pourquoi ils l'ont abandonné. Presque invariablement, ils assurent n'avoir pas les moyens de le garder. Le Fonds de secours étudie alors la situation financière du foyer, et lorsqu'il est évident que les parents ne gagnent pas suffisamment pour subvenir aux besoins de tous leurs enfants, on tâche d'accroître leurs revenus. Par exemple, on fait suivre au père des cours de menuiserie, ou de confection de balais, ou on lui donne une voiture pour vendre des fruits et légumes dans les rues de Fusan. De cette façon, on réussit généralement à réunir la famille, et en même temps à lui donner un niveau de vie plus élevé.

"Dans le cas des ouvriers travaillant dans les usines de Fusan et ayant plus d'enfants que leurs moyens ne le leur permettent, on a recours à une technique différente. On demande à la direction de l'usine la permission d'établir une garderie, ce qui permet aux ouvriers d'amener leurs enfants avec eux et de les confier à des gardiennes formées et nommées par le Fonds. Ce programme a permis à un grand nombre d'enfants abandonnés de retourner chez leurs parents.

"Le gouvernement juge que le temps est venu de répandre le contrôle des naissances, et un programme à l'échelle nationale est en préparation. L'Association de planification familiale a tenu une réunion à Séoul peu avant notre visite, et avec l'aide tant du gouvernement que du secteur privé elle projette d'organiser dans tout le pays des cliniques où les techniques les plus récentes seront expliquées et recommandées.

Déplacements et moyens de transport

"Les moyens de transport, dans l'ensemble de la Corée, sont nettement supérieurs aux conditions qui nous avaient été décrites. Un réseau de voies ferrées parcourt l'ensemble du pays; l'état des voies nous a semblé excellent, et le matériel rou-



lant, a
 tations
 un vé
 mais c
 gravie
 des re
 profilé
 le mat
 de ten
 des tr
 terrain
 tiellere
 étroite
 tueux,
 distanc
 La cir
 portio
 dienn
 la voi
 "C
 riérou
 à me
 princip
 jet d'u
 du pa
 d'alex
 fréqu
 marti
 dans l
 tribuc
 les sc
 tout m
 entre
 vie. L
 civil,
 assez
 "C
 nouve
 télévis
 de la
 mont
 favor

lant, assez bon. Environ 50 p. 100 des locomotives sont du type diesel. Les hésitations que nous avons au sujet de l'état des routes nous ont conduits à inclure un véhicule "tout terrain" (land rover) dans notre convoi de déplacements, mais cette précaution s'est avérée superflue. Pour la plupart, les routes sont en gravier; moins de 30 p. 100 de la distance que nous avons parcourue l'a été sur des revêtements en dur. Les routes sont invariablement poussiéreuses, mais bien profilées et stables. Des travaux routiers considérables sont en cours, et l'on utilise le matériel américain le plus récent. Au rythme actuel des travaux, il faudra peu de temps pour que toutes les chaussées principales soient revêtues. La plupart des travaux sont effectués par des unités du Génie. Peu de pays présentent un terrain aussi difficile pour la construction des routes. La péninsule offre essentiellement l'image d'une suite ininterrompue de montagnes abruptes aux vallées étroites. Les routes suivent le tracé des vallées dans une série de tournants tortueux, franchissent les hauteurs et plongent au fond des vallées, indéfiniment. Une distance de 50 milles à vol d'oiseau peut devenir 150 milles ou plus par la route. La circulation est plutôt rare et se compose de véhicules militaires dans une proportion de 80 p. 100. Notre automobile, une Chevrolet de construction canadienne, constituait une telle nouveauté que les enfants couraient au chemin pour la voir de plus près et se groupaient autour de nous lorsqu'elle venait à s'arrêter.

"Les routes coréennes sont en mesure de recevoir une circulation bien supérieure à celle d'aujourd'hui. Elles sont promises à un avenir plus actif au fur et à mesure que l'économie et le niveau de vie progresseront; pour l'instant, leur rôle principal est lié à la défense nationale. Le trafic militaire est intense et fait l'objet d'un camouflage élaboré, ce qui est tout à l'honneur de l'état de préparation du pays. Celui-ci, surtout au nord de Séoul, présente l'aspect d'un camp en état d'alerte. On rencontre des dépôts militaires et des chicanes à des intervalles très fréquents, et tous sont reliés par téléphone. Le soldat coréen est extrêmement martial d'apparence. Nous n'avons pas décelé d'intrusion injustifiée des militaires dans la vie civile, ni d'hostilité envers eux de la part du public. En plus de contribuer aux travaux publics pour la construction des routes et pour l'irrigation, les soldats participent aux travaux de la rizière et à diverses autres cultures, surtout maraîchères. La solde d'un simple soldat est d'environ \$1 par mois, plus son entretien général, ce qui constitue pour de nombreux Coréens un bon niveau de vie. Les chariots à bœufs et les piétons constituent la plus grande partie du trafic civil, sauf, peut-être, dans la région de Séoul, où la circulation des camions est assez intense.

"Les téléphones fonctionnent de façon satisfaisante, mais le nombre accru des nouvelles installations entraîne des encombrements. Des réseaux de radio et de télévision ont été constitués, mais le nombre des appareils par rapport à l'ensemble de la population demeure faible, surtout en comparaison avec le Japon. Le sol montagneux et la rareté des grands centres urbains, hormis Séoul et Fusan, ne favorisent pas la télévision.

Méthodes agricoles

“Les plaines sont rares en Corée, aussi la première impression que recueille le voyageur est celle d'un pays où la culture du riz et de l'orge se fait à flanc de montagne, dans des champs irrigués qui s'étagent au-dessus d'étroites vallées et dont le sol est relativement pauvre. Les méthodes agricoles sont primitives; pendant tout notre séjour, nous n'avons vu aucune machine aratoire, seulement des bœufs et des charrues. En certaines régions, pour battre les céréales, on enfonche la route, et les pneus des voitures font le travail.

“Partout, les gens prenaient des feuilles aux arbres afin de les faire servir comme engrais. A voir les quantités cueillies, il est difficile de comprendre comment les arbres peuvent survivre. En fait, le seul but pour lequel on cultive et protège les arbres est d'en obtenir les feuilles pour les rizières; de tous les arbres, le chêne est le plus populaire. Le sol est généralement pauvre, et il faut une abondance d'engrais. On se sert aussi du fumier des porcs et des bœufs, mêlé à de l'herbe et à du varech, et naturellement aux excréments humains.

“La Corée, comme la Chine, se compose presque uniquement de petits villages. Le village coréen type comprend un groupe de maisons en pisé, presque toujours couvertes de chaume. Le plancher, propre, est en terre battue. Celui de la cuisine est plus bas, de sorte que les gaines d'évacuation du fourneau peuvent passer sous la chambre à coucher, ce qui la réchauffe, et converger finalement en une cheminée ronde, en pierre et en argile, à laquelle est rattachée une baignoire en céramique. Chaque village est une unité sociale quasi indépendante et qui conserve le climat démocratique qu'elle a toujours connu. Les édifices sont ternes et fastidieusement pareils, ce qui fait contraste avec les vêtements des femmes, gais et éclatants.

Nord-est de la Corée

“Le nord-est de la Corée est très différent en apparence du reste du pays. Le terrain est plus sauvage, plus accidenté et, parce qu'on ne s'y est jamais battu, plus vert et plus boisé. Nous avons passé deux nuits dans un hôtel touristique du gouvernement, près d'une montagne appelée mont Sorak, qui aurait fort bien pu appartenir aux Rocheuses canadiennes. Les effets du courant du Japon ne sont pas là aussi manifestes, et la température est plus fraîche de quelques degrés que sur la côte ouest. En plus de l'agriculture et de la pêche, la Corée exploite plusieurs petites mines de fer, dont le minerai est exporté au Japon. L'or, le graphite, le plomb, le tungstène, le fer et le charbon ont été exploités à diverses époques. La route vers le mont Sorak, via Chunchon et Inje, est un triomphe de ingénieurs. Le col le plus élevé nous a menés à 3,200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Pour un tourisme excitant et des paysages à vous couper le souffle, cette partie de la Corée est difficile à battre.

“Au bord de la mer, près du mont Sorak, nous avons eu la chance de voir une cueillette collective de varech. Environ deux cents personnes, hommes, femmes,

mes et enfants, de 13 ans à 70 et davantage, recueillaient les algues, dans l'eau jusqu'à la ceinture, tandis que la marée montait. Plus tôt dans la journée, à quelque distance de la rive, des bateaux avaient traîné dans les algues un dispositif de fauchaison. La mer apportait au bord les herbes fauchées et il n'y avait qu'à les prendre. On cueille deux sortes d'algues: l'une, destinée à la consommation humaine, ressemble au céleri et se mange crue; l'autre sert d'engrais. L'industrie de la pêche est très active le long de la côte; la morue et la pieuvre sont les deux principales pêches. Les techniques sont en général primitives et le rendement par homme, peu élevé.

Expansion de l'industrie de la soie

"La culture de la soie se développe dans plusieurs parties de la Corée, où l'on a découvert qu'elle constitue une excellente source de revenus entre les semailles et la moisson. Jusqu'ici, la production ne se fait qu'à petite échelle, mais elle se développe rapidement et reçoit l'appui du gouvernement. On voit partout des plantations de mûriers.

"Il y a de nombreux cours d'eau, mais tous sont étroits et aucun n'est navigable sauf sur de courtes distances et avec de très petites embarcations. Leur régime montre des variations considérables selon les pluies. Lors des grandes pluies qui accompagnent généralement les typhons, les inondations sont un sérieux problème; elles ont causé plusieurs désastres de portée nationale, surtout depuis que le déboisement accélère l'écoulement des eaux. La majeure partie des pluies tombe en juillet et en septembre; nous avons rencontré en juin plusieurs rivières qui, faute de pluie, n'étaient plus qu'une série de flaques dans une terre sablonneuse. De l'avion, nous avons vu beaucoup plus de lits de rivières desséchés que d'eaux bleues.

"Ce qui caractérise le paysage coréen, vu des airs ou de la route, c'est l'abondance des tombes. Il était d'usage naguère que la famille éprouvée par la mort, et en particulier par celle de son chef, consulte un géomancien pour choisir l'emplacement de la tombe. Il s'agissait de trouver l'endroit où le défunt serait heureux. Si par la suite les survivants connaissaient un revers de fortune, l'ancêtre ne devait pas être heureux; on ordonnait donc une nouvelle inhumation. Pour cette raison, les endroits de choix étaient inévitablement occupés par des tombes, ce qui enlevait souvent à l'agriculture le peu de bonne terre arable que l'on pouvait trouver. L'État combat cette pratique et fait créer des cimetières.

Île Cheju (Quelpart)

"Géologiquement, presque toute la Corée se compose de roches sédimentaires. L'île de Cheju fait cependant exception. Située à environ 115 milles au sud de l'extrémité sud-ouest de la Corée, elle est d'origine volcanique récente. Elle est couverte d'excellents pâturages, mis à profit pour l'élevage du bétail. Le volcan, le mont Hanla, élève jusqu'à 1,950 mètres ses pentes vertes et luxuriantes. Au-dessus de 600 pieds, l'alpage est collectif et chacun y mène ses bœufs, ses porcs

et ses moutons. La nature du sol détermine les cultures. La cendre volcanique étant trop perméable pour la culture du riz, la culture principale de l'île est celle de la patate, que six fabriques convertissent en alcool et en amidon. Le gouverneur nous a exposé le programme de mise en valeur de l'île, qui doit s'échelonner sur vingt ans et qui porte sur l'élevage du bétail, le tourisme, la culture des fruits semi-tropicaux, et la pêche. Un travail énorme s'impose, car, si les matières premières sont présentes, les techniques restent archaïques. Par exemple, 28,000 femmes gagnent leur vie à plonger dans la mer à la recherche d'haliotides. La disette d'eau fraîche est un problème qui ne pourra se résoudre que par l'aménagement de bassins de réception ou par le dessalement de l'eau de mer.

"Nous n'avons vu aucun cas de famine en Corée; il est cependant évident que la masse des gens vit une existence marginale. En raison de cette situation, il y a une absence totale de déchets. Si dans les rues il n'y a pas de vieux papiers c'est qu'on les ramasse et qu'on les réduit de nouveau en pâte. Les moindres morceaux de bois sont utilisés. Les chariots à bœufs, moyen de transport fréquent à Séoul et dans tout le pays, sont munis d'une pelle métallique qui ramasse et mesure les fientes. Un jour que nous nous étions arrêtés le long de la route pour prendre des sandwiches et de la bière, des enfants se sont battus pour nos bidons vides. Les boîtes de fer-blanc se vendent facilement dans tout le pays; elles rapportent environ deux sous canadiens et demi chacune. Déroulées, elles se vent à toutes sortes de fins, depuis la fabrication des jouets jusqu'à la couverture des habitations.

Niveau de vie plus élevé

"Après quarante ans d'occupation par le Japon et trois ans de guerre contre les communistes du Nord, la Corée s'achemine avec un peu plus de rapidité vers un niveau de vie meilleur. Même si l'économie n'est pas encore rendue au stade du "décollage" autonome, les efforts d'après-guerre commencent à donner des résultats. Au cours des dix dernières années, le produit national brut a augmenté de 62 p. 100, la production industrielle de 251, celle de l'énergie hydro-électrique de 46, celle de l'énergie thermique de 1,341, et les exportations de 391. Le nombre des écoles s'élève maintenant à 6,984, soit à 29 p. 100 de plus qu'il y a dix ans. Il y a 5,929,000 scolarisés, soit une augmentation de 75 p. 100. D'autres progrès, innombrables, sont une preuve tangible du redressement national. Même si plusieurs de ces faits paraissent insignifiants en eux-mêmes, ils contribuent dans l'ensemble au redressement national. Par exemple, au cours de la guerre de Corée, les envahisseurs communistes ont détruit presque tous les arbres sur leur chemin depuis le 38^e parallèle jusqu'au périmètre de Pusan. En plus de détruire les forêts ils ont changé le caractère même du pays; l'érosion se fait plus rapidement, le sol se dessèche, et les réserves d'eau pour l'irrigation sont menacées. Toutefois, un programme national de reboisement commence à porter fruit, et les coteaux qui n'étaient que pierre et sable il y a quelques années sont maintenant couverts de conifères.

“La Corée fait face à un avenir difficile, surtout en raison des menaces du Nord. Si le pays n'avait plus à entretenir une armée de 600,000 hommes en état continuel d'alerte, ses ressources pourraient être consacrées à des fins beaucoup plus profitables. Il a besoin d'investissements pour dépasser ce qui sera toujours une économie agricole difficile. L'industrialisation présente des promesses, car son infrastructure existe déjà: énergie, communications etc. Malheureusement, aussi longtemps que le pays restera menacé sur le plan militaire, il n'attirera guère les capitaux étrangers.”

Visite de Soviétiques dans le nord du Canada

UN PAS important a été franchi récemment dans le domaine des échanges scientifiques et techniques entre le Canada et l'URSS, quand le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, M. Arthur Laing, a reçu M. Andrei I. Slivinsky, vice-président du Comité d'État du bâtiment (Gosstroy) et membre du Conseil des ministres de l'URSS.

C'était la seconde fois qu'un membre du Conseil des ministres de l'URSS visitait le Canada. Pendant sa tournée de 18 jours au Canada, en août dernier, M. Slivinsky, lui-même ingénieur et spécialiste du bâtiment, était accompagné de cinq experts de la construction sur pergélisol. La délégation soviétique, qui avait comme guide, dans le Nord, M. Ernest-A. Côté, sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, a visité Churchill, Fort Smith, Pine Point, Hay River, Inouvik, Yellowknife, Whitehorse et Mayo, où les experts canadiens sont aux prises avec les mêmes problèmes que leurs collègues soviétiques dans des endroits tels que Irkoutsk, Bratsk, Yakoutsk et Norilsk.

Au cours de leur tournée au Canada, les six experts soviétiques de la construction ont pu discuter des problèmes techniques avec des techniciens canadiens non seulement dans le Nord, mais aussi dans les grandes villes. De retour à Ottawa, M. Slivinsky a eu d'autres discussions avec les représentants du ministère du Nord canadien sur la possibilité de continuer ces échanges, entre le Canada et l'Union soviétique, en ce qui concerne la construction sur pergélisol.



Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, M. Arthur Laing, donne une conférence de presse en compagnie d'un groupe d'experts soviétiques du développement des régions nordiques qui viennent d'accomplir une tournée de dix-huit jours à travers le Canada. De gauche à droite: M. G. V. Porkhaev, M. Andrei Slivinsky, M. Laing, et M. P. I. Minikov.

ada

Aide canadienne aux pays des Antilles

scien-
du Nord
ndrei I.
mbre du

URSS
dernier,
agné de
avait
adrien
y River,
bit aux
droits

cons-
adiens
à Ot-
istère
Canada

ne une
nt des
Canada.
nikov.

LE SECRÉTAIRE d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, et le haut commissaire de Jamaïque au Canada, M. V. H. MacFarlane, ont signé récemment des accords en vertu desquels le Canada mettra à la disposition de la Jamaïque des prêts spéciaux de \$1,625,000 dans le cadre du programme d'aide extérieure. Ce montant servira à financer la construction du pont Olivier, sur la rivière Johnston, ainsi que les services communautaires d'un nouveau centre domiciliaire, non loin de Kingston. Ces accords sont les premiers du genre à être conclus avec la Jamaïque en vertu du programme spécial de prêts, qui offre des fonds sans intérêt, amortissables en cinquante ans compte tenu d'une période de grâce de dix ans.

Il y a quelques mois, M. Martin et M. Donald Granado, haut commissaire de la Trinité et Tobago au Canada, ont signé des accords semblables prévoyant des prêts de \$2,315,000 pour financer une enquête sur les ressources du pays.

L'aide canadienne aux pays des Antilles s'élève maintenant à plus de 9 millions de dollars par année.



M. Martin (à droite) s'entretient avec M. MacFarlane après avoir signé l'accord en vertu duquel le Canada mettra des prêts spéciaux à la disposition de la Jamaïque.

CONFÉRENCES PROCHAINES

- Assemblée générale des Nations Unies, vingtième session: New-York, 21 septembre.
- Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications: Montreux, 14 septembre au 12 novembre.
- Conférence biennale de l'OAA: Rome, novembre et décembre 1965.
- Comité consultatif du Plan de Colombo: Karachi, 15 novembre au 2 décembre.
- Organisation internationale du Travail, Conseil d'administration: Genève, 16 au 19 novembre.
- ECOSOC, reprise de la trente-neuvième session: mi-novembre.
- Réunion ministérielle de l'OCDE: Paris, 25 et 26 novembre.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. P. A. Howard, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington, à compter du 10 août 1965.
- M. R. N. Nuttall, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Accra, à compter du 14 août 1965.
- M. A. B. Bonnezen, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres, à compter du 14 août 1965.
- M. D. B. Wilson, de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques, à Paris, est affecté à l'administration centrale, à compter du 18 août 1965.
- M. D. Hicks, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, à compter du 19 août 1965.
- M. G. L. Hearn, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté à l'administration centrale, à compter du 19 août 1965.
- M. P. F. Walker, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Djakarta, à compter du 23 août 1965.
- M. K. L. Burke, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bonn, à compter du 24 août 1965.
- M. S. G. M. Woolcombe est entré au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service extérieur, classe 1, à compter du 23 août 1965.
- M. R. C. Reeves, agent du service extérieur, est décédé le 24 août 1965.
- M. J. M. Blondeau, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à Paris, à compter du 25 août 1965.
- M. E. P. Black, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bruxelles, à compter du 31 août 1965.
- M. D. B. Butler, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à Hambourg, à compter du 31 août 1965.
- M. P. Resnick démissionne du ministère des Affaires extérieures le 31 août 1965.
- M. L. J. Wilder, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale de surveillance et de contrôle à Saigon, au Vietnam, à compter du 2 septembre 1965.
- M. A. J. Hicks, de l'ambassade du Canada à Léopoldville, est affecté à l'administration centrale, à compter du 6 septembre 1965.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le
ministère des Affaires extérieures à Ottawa.
Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada
et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.*

*On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication,
de préférence avec indication de source.*

*Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2;
autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis
et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$1.50.*

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada
et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).*

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XVII N° 11

Table des matières

Novembre 1965

Négoziations sur le désarmement	494
Union interparlementaire	502
Assemblée générale des Nations Unies	507
Parlementaires yougoslaves en visite au Canada	509
Organisation de l'aviation civile internationale	511
Nouvelle aide du Canada aux forces de la Tanzanie	515
Congrès mondial sur l'élimination de l'analphabétisme	517
Le chef d'état-major de l'armée neutraliste du Laos en visite au Canada ...	520
Le Conseil économique consultatif du Commonwealth	521
Peinture canadienne présentée à l'Organisation panaméricaine de la santé ...	523
Conférences prochaines	524

Négociations sur le désarmement

GENÈVE, DU 27 JUILLET AU 16 SEPTEMBRE 1965

APRÈS UN retard, causé entre autres raisons par l'incapacité de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies de discuter de problèmes importants, dont le désarmement, le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement⁽¹⁾ a repris ses séances le 27 juillet 1965 à Genève. Dans l'intervalle, la Commission du désarmement des Nations Unies a tenu une session fructueuse à New-York au printemps de 1965⁽²⁾.

A la reprise des travaux, le Comité se trouvait devant deux résolutions adoptées par la Commission du désarmement, en plus des divers projets de désarmement général ou partiel (ou collatéral) qui avaient été mis de l'avant périodiquement par ses membres. La première résolution, contenue dans le document de travail UNDC/224, recommandait à l'Assemblée générale des Nations Unies d'étudier sans délai la possibilité de convoquer une Conférence mondiale sur le désarmement à laquelle tous les pays seraient invités. Cette résolution n'était pas destinée au Comité et, même si au cours des débats plusieurs représentants ont fait connaître la position de leur pays au sujet de cette proposition, elle n'a pas joué un rôle important dans les débats et, par suite, ne sera pas commentée dans le présent article. Nous rappellerons seulement que le Canada a voté en faveur de la résolution de la Commission du désarmement parce qu'il considère cette suggestion comme tout à fait intéressante et méritant une étude attentive, ainsi que le déclarait notre représentant au cours d'une séance du Comité, le 5 août.

La seconde résolution, contenue dans le document de travail UNDC/225, était destinée au Comité des dix-huit puissances. Elle recommandait de convoquer sans tarder le Comité des dix-huit puissances en vue de poursuivre l'étude du problème du désarmement général et complet et de diverses mesures propres à atténuer certaines tensions. Elle recommandait de plus que le Comité étudie en priorité les moyens de parvenir à un traité d'interdiction des essais nucléaires et à la non-prolifération des armes nucléaires. A cause de l'absence d'un ordre du jour officiel pour cette session du Comité des dix-huit puissances, les délégations ont eu la liberté de choisir leurs propres sujets de discussion. Toutefois, par suite des recommandations de la résolution 225, les débats se sont principalement confinés aux essais nucléaires et à la non-prolifération des armes nucléaires. Cette attitude a constamment été appuyée par les membres occidentaux du Comité.

⁽¹⁾ Ont continué de participer aux travaux du Comité les représentants des États suivants: Birmanie, Brésil, Bulgarie, Canada, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Inde, Italie, Mexique, Nigéria, Pologne, République arabe unie, Roumanie, Grande-Bretagne, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques. L. France.

⁽²⁾ On pourra lire un résumé des délibérations dans la revue *Affaires Extérieures* d'août 1965, pp. 355-362.

A plusieurs reprises pendant la session, les délégations communistes attaquèrent énergiquement les politiques occidentales, notamment l'intervention des États-Unis au Vietnam et en République dominicaine. Ils tâchèrent de persuader l'auditoire que ces agissements confirmaient la thèse soviétique suivant laquelle tous les pays devaient retirer leurs troupes des territoires étrangers, toutes les bases étrangères devaient être évacuées, et une conférence mondiale visant à interdire l'usage des armes nucléaires devait être convoquée. Les pays non alignés, par la voix de leurs représentants au Comité des dix-huit puissances, se sont généralement bornés à exprimer leur regret au sujet de la situation au Vietnam et ailleurs, et ont consacré la majeure partie de leurs interventions aux deux sujets prioritaires recommandés par la Commission du désarmement.

Cessation des essais d'armes nucléaires

Dans sa résolution 225, la Commission du désarmement avait prié le Comité d'accorder priorité à la question d'étendre aux essais souterrains le traité d'interdiction partielle de 1963, qui englobe les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Tous les représentants des pays non alignés au Comité des dix-huit puissances, ont traité cette question comme étant la plus urgente, et plusieurs se sont référés aux suggestions formulées antérieurement, par exemple à l'extension du traité d'interdiction partielle pour inclure les essais nucléaires souterrains dépassant une certaine intensité sismique, ou seuil d'amplitude (le chiffre généralement avancé étant de 4.75 selon l'échelle couramment en usage parmi les sismologues), et pouvant être soumis au contrôle exclusif des systèmes nationaux de détection sismologique. D'autres pays ont proposé de répartir la moyenne des inspections "sur place" sur une période de plusieurs années au lieu d'établir un barème annuel.

Le 7 septembre, le représentant soviétique a endossé une déclaration du représentant de la République arabe unie approuvant l'interdiction des essais souterrains dépassant un certain seuil d'intensité et proposant un moratoire sur tous les essais en attendant l'adoption d'un accord en vue de l'interdiction complète. Omettant la troisième partie de la déclaration de la République arabe unie, qui portait sur l'échange des renseignements scientifiques, et reliant au moratoire les conditions relatives au seuil d'intensité, le représentant soviétique a toutefois déclaré que sa délégation était disposée à accepter la proposition à titre de compromis, c'est-à-dire au lieu de réclamer un traité d'interdiction sur tous les essais souterrains, avec recours seulement à des systèmes nationaux de contrôle. Plusieurs représentants occidentaux notèrent que cette attitude ne comportait aucun véritable changement dans la politique soviétique, car l'effet de cette formule de compromis serait identique à la proposition précédente. Les représentants occidentaux ont aussi réitéré leur opposition à un moratoire sans contrôle. Les États-Unis ont justifié leur attitude en rappelant que le dernier moratoire d'essais nucléaires — de la fin de 1958 à la fin d'août 1961 — avait été rompu unilatéralement par l'URSS.

Identification des secousses sismiques

On se souviendra que, récemment, l'Union Soviétique est revenue sur sa décision de consentir à un nombre restreint d'inspections annuelles "sur place" dans le cadre d'un traité d'interdiction complète. Depuis, elle affirme au contraire que les systèmes nationaux de contrôle sont suffisants, sans pour autant consentir à dévoiler les renseignements scientifiques et techniques qui justifient cette allégation. Les représentants occidentaux ont insisté par contre sur le fait que les appareils scientifiques actuels de détection et d'identification des secousses sismiques souterraines ne permettent pas de distinguer les explosions nucléaires souterraines de certains tremblements de terre. En conséquence, un bon nombre d'inspections sur place demeurent nécessaires pour convaincre les puissances signataires d'un traité que les secousses sismiques sont bien des tremblements de terre et non des essais nucléaires.

Des techniques nouvelles

A cette session, l'Ouest a déployé des efforts considérables pour expliquer par le détail les nouvelles techniques de détection et d'identification des secousses sismiques, les travaux préparatoires qui ont présidé à leur élaboration et les résultats que l'on peut en espérer. La délégation britannique a présenté des documents portant sur les résultats encourageants obtenus dans le domaine de la détection à distance grâce aux efforts accrus des savants britanniques et à l'utilisation d'appareils perfectionnés au cours des dernières années et disposés en forme de réseaux. Le représentant des États-Unis a décrit les résultats auxquels son pays espérait atteindre en installant un circuit mondial de réseaux de grande dimension. L'un de ces réseaux a d'ailleurs déjà été aménagé dans le Montana. Au moyen d'un tel dispositif, il devient possible de préciser la nature d'un nombre considérablement accru de phénomènes sismiques. Toutefois 20 p. 100 des secousses souterraines, dans la catégorie immédiatement supérieure à quelques kilotonnes, ne peuvent pas être identifiées par les seuls appareils sismographiques; en conséquence, des inspections sur place seraient encore requises.

Au sujet du seuil d'amplitude, les représentants occidentaux ont expliqué que les connaissances scientifiques actuelles ne permettent pas de le mesurer avec une certitude absolue. Par exemple, le même phénomène sismique peut produire des enregistrements sismographiques différents sur des appareils situés dans différentes régions du globe, et ce à cause de plusieurs facteurs. Les représentants occidentaux en sont donc arrivés à la conclusion qu'il devrait y avoir un échange de renseignements scientifiques et techniques, de façon à clarifier le problème de contrôle que pose l'interdiction complète. Les délégations de toutes les puissances non alignées ont appuyé cette recommandation, certaines d'entre elles indiquant que, si l'URSS désire vraiment un traité d'interdiction des essais nucléaires, elle doit aussi accepter les risques inhérents à un échange de renseignements techniques. Jusqu'à présent, l'Union soviétique n'a manifesté aucune intention dans ce sens.

A la séance du 10 août, la Suède a mis de l'avant un plan pour la formation d'un groupe de pays détecteurs, chargés de détecter les phénomènes souterrains sans pour autant les identifier, ce qui serait beaucoup plus complexe. Ce groupe serait composé de pays ayant des appareils sismographiques perfectionnés, et les renseignements recueillis seraient versés dans un pool commun, sous la direction d'un organisme central qui coordonnerait le travail de compilation. Les renseignements obtenus seraient mis à la disposition de tout pays qui le désirerait. Ce projet a été accueilli favorablement par toutes les puissances non alignées et par celles de l'Ouest. A la séance du 9 septembre, le représentant du Canada a déclaré ce qui suit:

La situation géographique du Canada et l'évolution de la science sismologique dans notre pays sont telles que nous pourrions jouer un rôle utile dans la création d'un système mondial destiné à signaler les phénomènes sismiques et à détecter les explosions nucléaires souterraines. . . . Le Canada a déjà contribué de diverses manières à des expériences tendant à améliorer les méthodes de détection et d'identification dont on a parlé dans ce Comité. Je crois pouvoir donner au Comité l'assurance que notre pays est disposé à jouer un rôle approprié dans toutes les dispositions qui pourraient être prises en vue du fonctionnement et de l'entretien d'un mécanisme de vérification d'une interdiction complète des essais. Nous sommes prêts à participer à toute discussion qui pourrait être proposée à cet effet.

Dans un mémoire commun rendu public à la fin de la session, les huit puissances non alignées ont réaffirmé leur position sur la cessation des essais nucléaires. Le mémoire déclarait qu'un traité d'interdiction complète constituerait aussi une étape vers l'objectif de la non-prolifération des armes nucléaires, et notait les progrès accomplis dans les techniques de détection et d'identification des essais souterrains. Les huit puissances y priaient "instamment les puissances nucléaires de prendre des dispositions immédiates pour conclure un accord sur l'interdiction de tous les essais nucléaires".

Celles-ci demeurent convaincues, poursuit le mémoire, que la signature d'un accord interdisant les essais souterrains serait grandement facilitée par l'échange de renseignements scientifiques entre les puissances nucléaires ou par l'amélioration des techniques de détection et d'identification, si nécessaire. En attendant, elles réitèrent leur appel aux puissances nucléaires concernant la suspension des essais nucléaires, quels qu'ils soient. Dans le but d'aider les puissances nucléaires à s'entendre sur la suspension des essais souterrains, les représentants de pays non alignés soulignent les avantages qu'il y aurait à collaborer plus activement dans le domaine de la détection des phénomènes sismiques.

Non-prolifération des armes nucléaires

L'un des événements marquants de la session a été la présentation, le 17 août, par la délégation des États-Unis, d'un projet de traité appuyé par trois autres puissances occidentales et portant sur la prévention de la dissémination des armes nucléaires. Ce texte, qui est l'aboutissement de discussions soutenues entre les pays de l'Ouest et auxquelles le Canada a pris une part active, représentait un progrès considérable dans les travaux du Comité et fournissait un point de départ pour les négociations ultérieures. Ce document apportait la preuve que l'Ouest est disposé à négocier sérieusement sur ce problème vital.

Dans une déclaration faite le 17 août, M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a accueilli favorablement ce projet de traité:

Le Gouvernement canadien appuie ces propositions et les recommande à l'attention de tous les gouvernements et de tous les peuples. . . . Le Canada préconise depuis assez longtemps que l'on entreprenne dès que possible des négociations sérieuses en vue d'une action internationale qui mettrait fin à la prolifération des armes nucléaires. Nous avons préparé nous-mêmes un projet de traité afin d'en discuter avec nos alliés. Notre intention était de stimuler la discussion au moyen de consultations amicales avec d'autres gouvernements et de contribuer ainsi à la réalisation de progrès dans ce domaine important. . . . Il est réjouissant de constater que plusieurs idées mises de l'avant par le Gouvernement canadien au cours des derniers mois se retrouvent dans le projet d'accord qui vient d'être déposé. La suggestion centrale consiste en une formule de non-prolifération qui s'inspire de la résolution irlandaise de 1961; cette dernière demandait à tous les États de conclure une entente internationale dans le but de s'abstenir de céder le contrôle de leurs armes nucléaires et de s'abstenir de communiquer les renseignements nécessaires pour en assurer la production; la résolution comportait aussi des clauses d'obligation réciproque pour les puissances non nucléaires. On remarque aussi des dispositions prévoyant la collaboration des signataires dans la mise en œuvre sur le plan international de sauvegardes se rapportant à toutes leurs activités nucléaires pacifiques.

L'essentiel de la thèse des pays de l'Ouest réside dans le fait que les dispositions formulées aux articles I et II du projet de traité des États-Unis empêchent effectivement la dissémination future des armes nucléaires. En rédigeant ces dispositions, les représentants de l'Ouest ne perdaient certes pas de vue les assertions du délégué soviétique selon lesquelles certaines propositions, comme une force nucléaire multilatérale, une force nucléaire atlantique ou d'autres ententes semblables, permettant de partager l'usage des armes nucléaires, contribueraient à leur dissémination. En vertu de l'article I du projet américain, les puissances nucléaires s'engageraient à ne pas céder le contrôle des armes nucléaires à d'autres États, directement ou indirectement par l'entremise d'une alliance multilatérale. Elles s'engageraient aussi à ne pas prendre d'autre mesure qui entraînerait une augmentation du nombre total des États, ou d'autres organisations qui pourraient en propre utiliser des armes nucléaires. De plus elles prendraient l'engagement de n'aider aucun État à fabriquer des engins nucléaires. La réciprocity des obligations souscrites vis-à-vis des puissances non nucléaires est prévue à l'article II.

Sans aucun doute, ces articles, s'ils sont adoptés, empêcheront le transfert du contrôle des armes nucléaires aux mains d'États non nucléaires et empêcheront aussi toute puissance non nucléaire d'acquérir de telles armes en les fabriquant. De plus, la lettre des articles I et II interdit le transfert des armes nucléaires, même indirectement, par l'entremise d'une alliance militaire comme l'O.T.A.N., sous le contrôle national d'un État souverain n'en possédant pas déjà. Ces articles interdisent aussi toute autre mesure qui aurait pour résultat d'augmenter le nombre d'États et d'autres organisations qui peuvent en propre utiliser des armes nucléaires. Puisque l'on compte maintenant cinq puissances nucléaires, toute action susceptible d'augmenter le nombre des entités internationales en mesure d'utiliser des armes nucléaires au-delà du nombre actuel serait aussi prohibée. En conséquence, la seule façon pour une nouvelle association ou une nouvelle entité internationale d'accéder à l'usage autonome des armes nucléaires serait de recevoir de l'une des puissances nucléaires actuelles la possession de stocks d'armes

atomiques ainsi que le droit de les utiliser.

En parvenant à cette formule, les représentants occidentaux ne perdaient pas de vue qu'il est important, dans la conjoncture actuelle de l'histoire, de ne pas incorporer dans un traité de non-prolifération des dispositions qui pourraient constituer un obstacle à la liberté d'évolution des institutions politiques, économiques et sociales, à laquelle aspirent les peuples et les gouvernements du monde entier. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les pays d'Europe en particulier, mais aussi les pays de plusieurs autres parties du monde, comme l'Afrique, se sont périodiquement donné de nouvelles institutions internationales dans le but de collaborer plus étroitement au règlement de problèmes spécifiques; de plus ces pays se sont réunis pour étudier la création de nouvelles institutions chargées d'administrer leurs affaires sur une base régionale. En général, les gouvernements canadiens qui se sont succédé au pouvoir ont accueilli favorablement ces initiatives comme étant une contribution positive au développement régional, social et économique, à la stabilité et à la conservation de la paix et de la sécurité internationales. Le fait d'inclure dans un accord international général de grande durée des dispositions pouvant faire obstacle à la constitution de nouveaux organismes, y compris ceux de défense collective, à condition que ces ententes ne constituent pas des mesures de dissémination des armes nucléaires, ce fait est apparu aux représentants occidentaux comme incompatible avec les meilleurs intérêts, non seulement des membres de l'Alliance, mais aussi des autres nations.

Pendant les séances de discussions du Comité des dix-huit puissances, le représentant des États-Unis a déclaré clairement que la législation américaine sur l'énergie nucléaire et le projet de traité des États-Unis constituaient une garantie que les pays non nucléaires ne pourraient avoir "accès" — terme général et plutôt vague utilisé par le représentant soviétique — ou plus précisément, ne pourraient avoir autorité et contrôle sur les armes nucléaires même au moyen des accords de partage d'engins nucléaires — du moins en ce qui concerne le gouvernement de son pays. Le représentant britannique ayant noté qu'une nouvelle entité internationale ayant le pouvoir d'utiliser des armes nucléaires ne pouvait pas, en vertu du projet de traité des États-Unis, être constituée à moins qu'une des puissances nucléaires existantes ne lui cède ou ne lui ait cédé son équipement nucléaire, déclara de plus: "Mon gouvernement est irrévocablement opposé à toute mesure qui aurait pour effet d'assujétir l'usage des armes nucléaires à un vote majoritaire et non pas à un vote unanime ou au moins à un vote pour lequel les puissances nucléaires actuelles auraient un droit de veto."

Les représentants occidentaux ont aussi fait remarquer que l'OTAN était une alliance en pleine évolution et ne pouvait en aucun cas accepter les conditions soviétiques demandant de maintenir le *statu quo* en permanence, condition qui découle de l'exigence de l'URSS que soient rayées les mesures permettant aux membres de faire partie d'accords de défense collectifs comportant des armes nucléaires. L'OTAN appuie le principe de la responsabilité partagée: il n'y a pas de partenaires inférieurs. Ce principe s'applique à tous ses membres.

Le 31 août, le représentant soviétique fit la déclaration suivante:

Les discussions qui ont eu lieu, jusqu'ici, sur la question de la non-dissémination des armes nucléaires, tant dans les séances du Comité des dix-huit puissances qu'en dehors indiquent que nous n'avons pas encore élaboré de formule d'entente sur cette question.

Le 7 septembre, le représentant soviétique prit note du fait que le projet de traité des États-Unis aurait pour effet d'empêcher la dissémination des armes nucléaires "par la cession directe de ces armes par les puissances nucléaires aux États non nucléaires, ainsi que la cession de ces armes sous le couvert d'alliances militaires au contrôle national des États non nucléaires, et la fabrication par les États non nucléaires de leurs propres armes nucléaires". Mais, poursuivit-il, ce projet légalise l'établissement d'une force nucléaire multilatérale, ce qui permettrait à la République fédérale d'Allemagne et à d'autres membres non nucléaires de l'OTAN d'avoir accès à ces armes. Le représentant soviétique au Comité des dix-huit puissances a donc rejeté ce projet de traité comme base sérieuse de discussion.

Sur une question aussi importante que celle de la non-dissémination, il va sans dire, le point de vue de l'URSS et de ses alliés n'est pas le seul qui mérite notre attention; aussi a-t-on eu soin d'inclure des dispositions pour répondre aux appréhensions légitimes des pays non alignés.

A la fin de la session, les pays non alignés résumèrent leur point de vue sur la non-dissémination dans un mémoire expliquant ainsi l'attitude des huit pays sur ce problème:

Un traité de non-prolifération des armes nucléaires ne constitue pas une fin en soi mais seulement un moyen de parvenir à un but. Ce but est la réalisation du désarmement général et complet et plus particulièrement du désarmement nucléaire. En conséquence, les huit délégations sont persuadées que les mesures destinées à empêcher la dispersion d'armes nucléaires devraient être accompagnées ou suivies de mesures concrètes pour arrêter la course aux armements nucléaires et limiter, réduire et éliminer les stocks d'armes nucléaires et leurs vecteurs.

A la dernière séance de la session, le représentant du Canada a exprimé l'opinion que cette thèse était celle du Gouvernement canadien et qu'elle méritait d'être appuyée dans le monde entier. "Elle indique clairement dans quelle direction il y a lieu de poursuivre nos efforts", a-t-il déclaré.

A la séance du 14 septembre, le représentant de l'Italie a présenté un projet de déclaration unilatérale aux termes duquel les États non nucléaires s'engageraient pour une période de temps limitée à renoncer à l'acquisition d'armes nucléaires. Ce projet avait déjà été présenté au Comité par le ministre italien des Affaires étrangères, et avait fait l'objet de commentaires favorables de la part de plusieurs pays non alignés. Le représentant italien a admis que cette déclaration n'apporterait pas une solution complète au problème de la non-dissémination, et ne devait pas non plus être considérée comme une solution de remplacement au projet de traité des États-Unis pour la prévention de la dissémination des armes nucléaires. D'autres membres occidentaux ont recommandé que le plan italien reçoive une attention spéciale, à titre de solution temporaire possible en attendant une solution permanente de la non-prolifération par un traité international.

Désarmement général et complet

Peut-être à cause de la résolution de désarmement des Nations Unies, ou peut-être parce qu'on a compris que cette session devait être de courte durée, les délégations ont consacré peu de temps et d'efforts à cette question. Comme nous le notions plus haut, les orateurs occidentaux se sont consacrés à l'étude de la non-dissémination et à celle d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Quelques-uns des représentants des pays non alignés ont parlé brièvement d'établir un groupe d'études pour approfondir le problème des vecteurs d'armes nucléaires. A plusieurs reprises, les représentants communistes ont rappelé qu'en se limitant seulement aux mesures collatérales, les pays de l'Ouest démontreraient qu'ils ne songeaient pas à parvenir au désarmement général et complet. En réponse, l'Ouest a réaffirmé son attachement à ce but ultime, mais les représentants ont fait remarquer que, dans la conjoncture actuelle, il était plus réaliste de discuter de mesures partielles. D'ailleurs, en pratique, sinon en théorie, ce point de vue était aussi celui de la délégation communiste.

Conclusion

A cause de la tenue prochaine de la vingtième session de l'Assemblée générale, le Comité des Dix-Huit a décidé d'ajourner le 16 septembre. Il a été convenu qu'il se réunirait à nouveau le plus tôt possible après le débat de l'Assemblée générale sur le désarmement; de plus, les coprésidents américain et soviétique du Comité choisiront une date de réunion après consultation avec les membres du Comité.

La plupart des délégations ont exprimé l'avis que la session du Comité, bien que brève, a été fructueuse. Malgré l'absence de tout accord précis, plusieurs conclusions tangibles ont été atteintes, qui contribueront sans doute au progrès des négociations futures. Le projet de traité de non-dissémination des États-Unis a été présenté, et un échange de vues préliminaire a pu avoir lieu entre les pays de l'Est et de l'Ouest. Des éclaircissements supplémentaires ont été donnés sur l'état actuel des techniques de détection des essais nucléaires. Les possibilités semblent meilleures, aussi, d'établir un groupe de pays détecteurs pour faire échec aux essais nucléaires. Il importe de remarquer que les pays non alignés apportent une contribution de plus en plus importante aux délibérations du Comité et jouent aussi le rôle de modérateurs dans les discussions. Tous les membres du Comité ont reconnu qu'il importait de poursuivre les pourparlers sur le désarmement à une époque où l'horizon international était plutôt assombri. A cet égard, le climat de bonne entente entre les membres est demeuré sain pendant toute la session. Même si, à la dernière session, plusieurs représentants communistes ont tenté de minimiser les résultats de la session, ils ont souscrit au rapport final du Comité présenté à l'Assemblée générale, lequel déclarait:

Les membres du Comité croient que la discussion à fond des problèmes majeurs concernant certaines mesures collatérales a une importance particulière pour l'élucidation des points de vue respectifs des gouvernements membres. Le Comité croit que ces discussions et ces échanges de vues peuvent faciliter un accord au cours de travaux futurs du Comité.

Union interparlementaire

CINQUANTE-QUATRIÈME CONFÉRENCE

LES DÉLÉGUÉS qui ont assisté à la cinquante-quatrième Conférence de l'Union interparlementaire, tenue du 8 au 17 septembre 1965 à la Chambre des communes à Ottawa, ont étudié les nombreux problèmes auxquels doivent faire face les Nations Unies, en particulier ceux que pose le maintien de la paix. C'était la première fois depuis 1925 que l'Union interparlementaire se réunissait au Canada. L'organisation, qui se composait alors de 41 groupes nationaux, groupe maintenant des parlementaires de 75 pays. Environ 550 délégués de 61 groupes nationaux participaient à la réunion de septembre. La République démocratique du Congo et la République du Nicaragua y étaient représentées pour la première fois.

Ces réunions rassemblent des représentants de parlements plutôt que de gouvernements, les résolutions qui y sont adoptées n'engagent en rien les gouvernements des pays représentés; elles exercent toutefois une influence morale sérieuse sur des groupes de législateurs puissants dans le monde.



La délégation du Canada à la cinquante-quatrième Conférence de l'Union interparlementaire, devant le portail central du Parlement, à Ottawa.

Da
déclaré
du syst
casion
plus gr
Le
soulign
façon
toute m
sur le
particu
et de f
Canada
que, si
que les
ce qui
Messag
Les pr
posés c
des Na
confit
l'Assem
...
la vau
des roy
la dimi
sive. Je
sera au
cette C
Unies a
vos pay
Unies s
commun
Au
interna
ont ex
l'Organ
suivant
fération
ment e
Nation
de la
princip

Dans son discours d'ouverture, le premier ministre, M. Lester B. Pearson, a déclaré que les conférences de l'Union interparlementaire témoignent de la valeur du système parlementaire et fournissent aux parlementaires du monde entier l'occasion de discuter d'une façon non officielle leurs plus grands espoirs et leurs plus grandes craintes.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, a souligné que la Conférence de l'Union interparlementaire a permis d'étudier d'une façon impartiale des problèmes communs et immédiats, ce qui est essentiel à toute négociation pour le règlement de problèmes mondiaux. M. Martin a insisté sur le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix, et il a mentionné en particulier le problème à long terme que constitue la responsabilité d'entreprendre et de financer les futures opérations de maintien de la paix. La participation du Canada aux opérations de maintien de la paix, a-t-il dit, repose sur la conviction que, si le fait d'être membre des Nations Unies veut dire quelque chose, il signifie que les puissances dites moyennes ou petites ont des droits et des obligations en ce qui a trait à la recherche de la sécurité.

Message du secrétaire général de l'ONU

Les problèmes et les possibilités de l'Organisation des Nations Unies ont été exposés dans les termes suivants dans un discours lu au nom du secrétaire général des Nations Unies, M. Thant, qui n'a pu assister à la Conférence à cause du conflit au Cachemire, par M. C. V. Narasimhan, sous-secrétaire aux Affaires de l'Assemblée générale:

... Il convient que nous tous qui participons à la vie publique affirmions de nouveau la valeur et le caractère essentiel des objectifs que constituent le règlement des conflits par des moyens pacifiques, la sécurité collective, la justice sociale et économique, et le contrôle, la diminution et l'élimination des armements, en particulier des armes de destruction massive. Je n'ai jamais cessé de répéter le fait évident que l'Organisation des Nations Unies sera aussi forte ou aussi faible que ses membres le désireront. J'aimerais, à l'occasion de cette Conférence, vous demander, à vous qui êtes les représentants des peuples des Nations Unies au sein de vos législatures nationales respectives, d'envisager les mesures prises par vos pays à la lumière des critères internationaux d'intérêt commun, afin que les Nations Unies soient vraiment le moyen de coordonner l'action des pays qui recherchent des buts communs.

Au cours d'un long débat sur "les Nations Unies, instrument de collaboration internationale pour la paix et le désarmement", les délégués des différents pays ont exprimé leur inquiétude au sujet des problèmes complexes que doit résoudre l'Organisation mondiale. Parmi les problèmes à l'étude, on comptait les questions suivantes: la représentation universelle; le Cachemire; le Vietnam; la non-prolifération des armes nucléaires et le contrôle des armements en vue d'un désarmement efficace et complet; le partage des frais; la modification de la structure des Nations Unies; l'assistance technique aux pays sous-développés, et l'importance de la collaboration entre tous les pays, grands et petits, afin de conserver les principes originels de l'ONU.

Résolution mixte

Six résolutions, qui avaient été présentées par la Grande-Bretagne, Israël, l'Argentine, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie et l'URSS et qui portaient sur la question de l'ONU, ont été réunies pour former un projet de résolution mixte qui a été d'abord adopté par le Comité des questions politiques, de la sécurité internationale et du désarmement, et ensuite, le 17 septembre, par la Conférence elle-même, à la suite d'un vote dont les résultats ont été les suivants: 545 voix pour, aucune voix contre, 5 abstentions. Cette résolution, en plus d'appuyer la "Déclaration conjointe de principes convenus pour les négociations sur le désarmement" de 1961, le travail du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et l'accèsion à l'indépendance de plusieurs anciens territoires coloniaux depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la "Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux peuples et aux pays coloniaux", invitait tous les États à "respecter les principes des Nations Unies dans leurs rapports internationaux et à respecter en particulier les principes de l'égalité des pays souverains et de la non-intervention au sujet des questions qui relèvent de la juridiction interne des États, afin que tous les peuples puissent choisir librement leur avenir sans faire l'objet de pressions, de menaces ou de violence".

Solution de problèmes majeurs de l'ONU

Les délégués ont noté que l'Union interparlementaire avait contribué récemment à la solution de deux problèmes majeurs de l'ONU. Le premier portait sur l'élargissement des cadres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, qui avait fait l'objet d'une résolution approuvée lors de la Conférence de 1964, à Copenhague. Cette modification avait été mise en vigueur plus tard par la ratification d'amendements nécessaires à la Charte de l'ONU. Le deuxième problème était la reprise du travail normal de l'Assemblée générale, qui avait été réaménagée le 24 avril, lors de la réunion du Conseil de l'Union interparlementaire tenue au printemps à Dublin. Cette deuxième initiative a été, elle aussi, couronnée de succès lorsque, le premier septembre, il a été convenu que l'Assemblée reprendrait le cours normal de son activité, que l'article 19 de la Charte au sujet du financement de l'Opération des Nations Unies au Congo et de la Force d'urgence des Nations Unies ne serait pas appliqué et que les difficultés financières des Nations Unies devraient être résolues en demandant des contributions volontaires aux pays membres.

Le Comité économique et social a présenté un projet de résolution intitulé "Nouvelles perspectives des relations économiques internationales". Ce projet approuvait les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et soulignait la nécessité de prendre des mesures à l'échelle internationale afin d'accélérer le progrès économique et social des pays en voie de développement et de lever les barrières qui nuisent au commerce international. La résolution insistait en particulier sur l'importance de la stabilisation des prix des matières premières à un niveau équitable et rémunérateur et celle

de l'élimination des barrières tarifaires et autres qui affectent le commerce des articles manufacturés nécessaires aux pays en voie de développement.

Collaboration avec l'Organisation internationale du Travail

Dans son message adressé à l'Union, le directeur général de l'Organisation internationale du Travail a insisté sur la nécessité croissante de hausser le niveau de vie des travailleurs par le moyen de conventions internationales et d'accroître le développement social et économique des pays sous-développés. Il soulignait aussi la nécessité de renforcer les liens de collaboration qui existent entre l'Union interparlementaire et l'Organisation internationale du Travail.

La Conférence a approuvé un projet de résolution sur le problème du Cachemire, qui lui a été présenté par le Conseil interparlementaire et qui adressait des vœux de succès au secrétaire général de l'ONU, M. Thant, dans ses efforts pour restaurer la paix entre l'Inde et le Pakistan conformément à la Charte des Nations Unies.

Deux projets de résolution préparés par des comités lors de la réunion du Conseil interparlementaire à Dublin, au printemps, ont été présentés à la Conférence, et les délégués ont accepté à l'unanimité de les soumettre à un vote sans discussion. Ces résolutions portaient sur les relations entre l'Union interparlementaire et l'UNESCO et sur un point intitulé "Utilisation de la télévision et des autres moyens techniques modernes pour l'éducation des enfants et des adultes dans un esprit de paix et d'amitié internationales". Deux autres résolutions ont été adoptées à l'unanimité, après une certaine opposition, lorsqu'on a proposé de les accepter sans débat. La première, qui s'intitulait "Le problème démographique et la prochaine conférence des Nations Unies sur la population mondiale", recommandait que les Nations Unies et les institutions spécialisées accroissent leur programme d'assistance, à la demande des gouvernements, afin d'aider aux progrès des statistiques, de la recherche et des programmes pratiques dans le domaine des problèmes démographiques. La seconde résolution, qui portait sur "le problème de l'apartheid à la lumière de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies", affirmait que l'apartheid constitue un crime contre l'humanité.

Renforcement des institutions parlementaires

Au cours du débat sur les "Moyens d'accroître l'efficacité des institutions parlementaires", M. Alan A. Macnaughton, orateur de la Chambre des communes, a prononcé un discours dans lequel il a exposé brièvement l'expérience du Canada dans le domaine du renforcement des institutions parlementaires. Il est ressorti de cette discussion que les délégués étaient fondamentalement d'accord pour admettre l'existence d'une "crise du parlementarisme", à laquelle on devait remédier par des moyens comme la réorganisation des fonctions actuelles, l'établissement de services d'information et la réhabilitation du rôle du parlementaire dans le processus du gouvernement. Un de ces objectifs a déjà été atteint lors de l'inau-

guration du Centre international de documentation parlementaire, à Genève, cette année, centre qui a pour rôle de réunir de façon systématique des renseignements sur l'organisation et le fonctionnement des institutions représentatives à travers le monde. On a exprimé l'espoir qu'une nouvelle édition de l'étude comparée des *Parlements*, que le centre prépare actuellement, sera publiée au début de 1966.

Dans sa dernière résolution, la Conférence, après avoir exprimé ses remerciements au Gouvernement du Canada pour le chaleureux accueil accordé aux membres de l'Union, a demandé au président du groupe canadien de prier le Gouvernement du Canada de transmettre les résolutions adoptées par la Conférence au secrétaire général des Nations Unies pour qu'elles soient portées officiellement à l'attention de tous les membres des Nations Unies. Cette tentative d'établir des liens plus étroits entre l'Union interparlementaire et les Nations Unies a marqué, de façon particulièrement appropriée, la fin d'une conférence dont les travaux portaient dans une large mesure sur la nécessité de réaliser la collaboration et la paix entre tous les peuples.

La délégation canadienne

Le sénateur J.-M. Dessureault, président du Groupe interparlementaire canadien, était le président de la Conférence. M. Maurice Bourget, président du Sénat, et M. Alan A. Macnaughton, orateur de la Chambre des communes, se sont partagé le rôle d'hôte officiel représentant le Gouvernement canadien. La délégation canadienne, dirigée par M. Herman Batten, député, se composait des sénateurs Aird, Baird, Beaubien, Boucher, Bourque, Brooks, Choquette, Croll, Denis, Flynn, Gouin, Hugessen, Lambert, Macdonald, McDonald, Quart, Taylor, Thorvaldson et Vien et des délégués suivants de la Chambre des communes: M^{me} Rideout et M^{me} Wadds, M. Marcel Lambert, et MM. Asselin, Béchard, Cameron, Caron, Chrétien, Coates, Côté, Deachman, Francis, Green, Grégoire, Honey, MacLuso, Matheson, Mullally, Nixon, Pilon, Prittie, Regan, Richard, Rock, Wahn, Whelan et Winkler. Le secrétaire de la délégation était M. Ian Imrie.

Un programme social bien préparé a permis aux délégués étrangers d'apprécier les divers talents, les meilleurs mets et les plus beaux paysages que le Canada pouvait offrir. Parmi les activités qui ont figuré au programme, on note en particulier des représentations spéciales du Ballet royal de Winnipeg et de l'Orchestre symphonique de Toronto et une soirée champêtre comportant des chansons et des danses de folklore.

ASSE

Fin de

Une
de la c
les plu
sacrée
pas pay
dre leu
février,
de long
en fave
que la
soulevé
des Na
financiè
lontaire
cée en
l'Assem
des diff
a été, s
la paix
par la c
loppem
et du d

Début d

La ving
tembre
Affaires
Gambie
bres à
Gambie
Les
gées pa
étrangè
Canada
Cor
quel les
diverse
les sep

Assemblée générale des Nations Unies

Fin de la dix-neuvième session

Une dernière réunion, le 1^{er} septembre 1965, a marqué la clôture officielle de la dix-neuvième session; l'Assemblée générale terminait là un des chapitres les plus difficiles de son histoire. La majeure partie de la session a été consacrée à l'étude de l'article 19, aux termes duquel les membres qui n'avaient pas payé leur contribution aux opérations de maintien de la paix pouvaient perdre leur droit de vote. En vue de remédier à la crise, l'Assemblée a créé, en février, un Comité spécial des opérations de maintien de la paix. En août, après de longues discussions, le Comité a annoncé que la majorité de ses membres était en faveur d'une reprise normale des travaux au sein de l'Assemblée générale et que la question de l'application de l'article 19 de la Charte ne devait pas être soulevée à propos de la Force d'urgence des Nations Unies et de l'Opération des Nations Unies au Congo. Le Comité a déclaré en outre que les difficultés financières de l'Organisation devraient être réglées par des contributions volontaires versées par les États membres. La dix-neuvième session s'est prononcée en faveur du rapport et, dans son discours de clôture, le président de l'Assemblée, M. Alex Quaison-Sackey, du Ghana, a fait remarquer qu'en dépit des difficultés financières il y a eu des réalisations positives. La plus importante a été, selon lui, l'établissement du Comité spécial des opérations de maintien de la paix; la session a aussi été marquée par l'entrée de trois nouveaux membres, par la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, organe de l'Assemblée générale, et par celle du Conseil du commerce et du développement.

Début de la vingtième session

La vingtième session ordinaire de l'Assemblée générale s'est ouverte le 21 septembre par l'élection au siège présidentiel de M. Amintore Fanfani, ministre des Affaires étrangères d'Italie, et par l'admission de trois nouveaux membres, la Gambie, les îles Maldives et Singapour, ce qui porte le nombre des États membres à 117. Le Canada est l'un des pays qui ont appuyé les candidatures de la Gambie et de Singapour.

Les délégations qui examineront les 108 articles de l'ordre du jour seront dirigées par 7 chefs de gouvernement, 7 sous-ministres et 81 ministres des Affaires étrangères, dont M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada.

Comme d'habitude, la session a commencé par un débat général au cours duquel les États membres ont exprimé devant l'Assemblée leurs points de vue sur diverses questions importantes. Bien avant la fin du débat général, le 15 octobre, les sept principales commissions ont commencé l'étude des questions qui leur

étaient assignées. La Première Commission (Questions politiques et de sécurité) et la Commission politique spéciale ont ouvert leurs délibérations avec l'étude de la question de la non-prolifération des armes nucléaires et du rapport de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine. La Deuxième Commission (Questions économiques et financières) a commencé par les questions touchant la situation économique dans le monde, la croissance économique, l'aide et la technologie. M. Ronald St. John MacDonald, du Canada, a été élu rapporteur de la Troisième Commission (Questions sociales, culturelles et humanitaires), dont l'ordre du jour comporte seize questions sur les réfugiés, la discrimination, l'intolérance raciale et les droits de l'homme. Vers la mi-octobre, la Troisième Commission a adopté des résolutions sur l'aide aux pays frappés par des désastres naturels, un projet de déclaration et un projet de convention sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse, des mesures pour l'application de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et pour accélérer le développement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et un projet de recommandation relative au consentement au mariage. Ces résolutions seront présentées à la session plénière pour approbation finale.

Le 5 octobre, la Quatrième Commission (Tutelle et territoires non autonomes) a ouvert un débat sur la situation en Rhodésie. M. Stanley Haidasz, député, a exprimé l'inquiétude que les événements récents inspirent au Gouvernement canadien. Il a dit qu'aux deux dernières réunions des premiers ministres du Commonwealth, tous les pays membres ont été unanimes à vouloir que la Rhodésie n'accède à l'indépendance qu'après s'être donné des institutions suffisamment représentatives. Le premier ministre du Canada avait alors déclaré sans ambiguës que son pays ne reconnaîtrait pas la validité d'une déclaration unilatérale d'indépendance. On n'avait négligé aucun effort pour mettre en garde le Gouvernement rhodésien contre les conséquences graves d'un tel geste, en soi illégal.

La Cinquième Commission (Questions administratives et budgétaires) a commencé par l'examen des prévisions budgétaires de 1966; la Sixième Commission (Questions juridiques) a débuté par l'étude du rapport de la Commission du droit international.

La visite du pape Paul VI à l'Assemblée générale, le 4 octobre, a revêtu une importance particulière. Parce que le Souverain Pontife se tient en dehors des luttes politiques internationales, qu'il est toutefois profondément engagé dans l'amélioration de l'humanité et qu'aucune autre grande personnalité du monde ne jouit de perspectives comme les siennes, son appel ("Jamais plus la guerre, jamais plus la guerre!") a eu des répercussions profondes. Le président de l'Assemblée, s'adressant à Paul VI, a dit que ses pensées retentiraient longtemps dans cette *aula magna* de la paix que sont les Nations Unies.

Parlementaires yougoslaves en visite au Canada

LA DÉLÉGATION parlementaire yougoslave qui a participé à la Conférence inter-parlementaire tenue à Ottawa du 8 au 17 septembre a effectué une tournée à travers le Canada après la Conférence, à l'invitation officielle du Parlement canadien; l'invitation avait été faite l'été dernier par le président du Sénat, M. Maurice Bourget, et par l'Orateur de la Chambre des communes, M. Alan Macnaughton.

Les deux hommes politiques ont rappelé qu'au mois d'octobre 1960, une délégation parlementaire du Canada en Yougoslavie avait reçu une invitation semblable; aussi le Canada voulait-il manifester sa reconnaissance pour cette généreuse et cordiale hospitalité.

La distinguée délégation yougoslave comprenait M. Krste Crvenkovski, chef de la délégation et membre de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée fédérale; M. Rados Jovanovic, député à l'Assemblée fédérale; M. Drazen Sesardic, secrétaire de l'Assemblée fédérale; M. Rato Dugonjic, député à l'Assemblée fédérale et président de l'Assemblée républicaine de Bosnie-Herzégovine; M. Joze Vilfan, député à l'Assemblée fédérale; et M. Dejan Kostic, conseiller prin-



M. Krste Crvenkovski, chef de la délégation yougoslave (au centre), en compagnie de M. David D. Stupich (à gauche), député à l'Assemblée législative de Colombie-Britannique, qui est d'ascendance yougoslave, et de M. Colin Cameron, député au Parlement.

cipal au Secrétariat de l'Assemblée générale. Le chargé d'affaires de l'Ambassade de Yougoslavie à Ottawa, M. Branco Milijanovic, accompagnait la délégation.

En quittant Ottawa, les délégués se sont rendus d'abord à Cobourg (Ontario), où un dîner-buffet les attendait; leurs hôtes étaient le sénateur Arthur W. Roebuck, le sénateur David Croll, M^{lle} Pauline Jewett, député, M. Russell Row, député à la Législature de l'Ontario, et le maire de Cobourg, M. J. A. Heenan, et d'autres personnalités.

A Toronto, les visiteurs ont été reçus par le commissaire Margaret Campbell et ils ont visité le nouvel hôtel de ville.

A Kitchener (Ontario), où ils ont passé la nuit, ils ont été invités à un dîner d'honneur par le maire Keith Hymen, M. J. G. Hagey, président de l'Université de Waterloo, M. W. J. Villaume, président de l'Université luthérienne de Waterloo, M. Michael Weichel, député, et M. Keith Butler, député à la Législature de l'Ontario. A Stratford, ils ont assisté à une représentation de la première partie de *Henry IV*, de Shakespeare.

La délégation s'est rendue de là à Vancouver, en avion. Elle y a été reçue par M. Colin Cameron, député, puis elle a entrepris une visite de la ville qui l'a conduite au célèbre parc Stanley, à l'Université de Colombie-Britannique, dans les quartiers résidentiels de Vancouver, et enfin au sommet du mont Grouse par téléphérique, où l'attendait le dîner.

Poursuivant leur voyage, les délégués ont visité Nanaïmo, dans l'île de Vancouver, où ils ont été reçus par le maire P. Maffeo, puis ils ont visité l'emplacement de la société Harmac Pulp and Paper; ils ont aussi été fêtés par des résidents locaux d'origine yougoslave. Plus tard, ils ont été reçus par M. F. G. Williston, ministre des Terres et Forêts de la Colombie-Britannique, qui leur a montré la ville de Victoria, capitale de la province.

Empêchés par le mauvais temps de prendre l'avion pour Québec, les délégués ont passé deux jours à Montréal, où ils ont été les hôtes du maire Jean Drapeau et ont signé le Livre d'or de la ville. Après une visite au terrain de l'Expo 67, ils ont été reçus à dîner par les autorités de la ville de Montréal et de l'Exposition, puis ils ont visité la Place des Arts.

Au cours de leur tournée, les visiteurs ont retrouvé M. Alan Macnaughton et deux ministres du Cabinet fédéral, M. C. M. Drury, ministre de la Production de défense, et M. Jean-Luc Pépin, ministre d'État.

Le dernier jour, les délégués yougoslaves ont été reçus par le premier ministre, M. Pearson, avec qui ils ont pu avoir des entretiens cordiaux, sur des questions d'intérêt mutuel. M. Pearson a rappelé les deux années qu'il a passées en Macédoine au cours de la Première Guerre mondiale. Le chef de la délégation yougoslave, M. Crvenkovski, a exprimé les remerciements du groupe et s'est dit particulièrement heureux des entretiens que les délégués ont pu avoir avec les autorités canadiennes. Il a ajouté qu'il espérait vivement que cette rencontre entre parlementaires yougoslaves et canadiens contribuerait à renforcer les bonnes relations entre les deux pays.

Org
QUINZ
C'ES
se
tous les
La
particu
sieurs
étaient
la bien
parlem
l'accom
Casgra
Drapea
nérale,
U Tha
tional,
M. Ad
Les
qui ne
envoyé
ce qui
Le
choisi
 récem
ports;
interna
Dis-cou
Dans s
en gra
interna
Pa
en tout
l'OACI
sager o
Londre
subeoni
grandes
été réal
jours, 1

Organisation de l'aviation civile internationale

QUINZIÈME ASSEMBLÉE

C'EST À MONTRÉAL, en juin 1965, qu'a eu lieu la quinzième session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale, qui se réunit tous les trois ans.

La cérémonie d'ouverture de l'Assemblée, le 22 juin, revêtait une importance particulière du fait que l'OACI compte en 1965 vingt années d'existence. Plusieurs personnalités de la vie publique du Canada et des affaires internationales étaient présentes. Le ministre des Transports, M. J. W. Pickersgill, a souhaité la bienvenue aux délégués au nom du Gouvernement du Canada. Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Stanley Haidasz, l'accompagnait. Parmi les autres orateurs, on remarquait M^{me} Claire Kirkland-Casgrain, ministre des Transports et Communications du Québec, et M. Jean Drapeau, maire de Montréal. Le sous-secrétaire aux Affaires de l'Assemblée générale, M. C. V. Narasimhan, représentait le secrétaire général des Nations Unies, U Thant. Le directeur général de l'Association du transport aérien international, M. William Hildred, et le président de la Conférence de Chicago de 1944, M. Adolph A. Berle Jr., qui fonda l'OACI, étaient aussi présents.

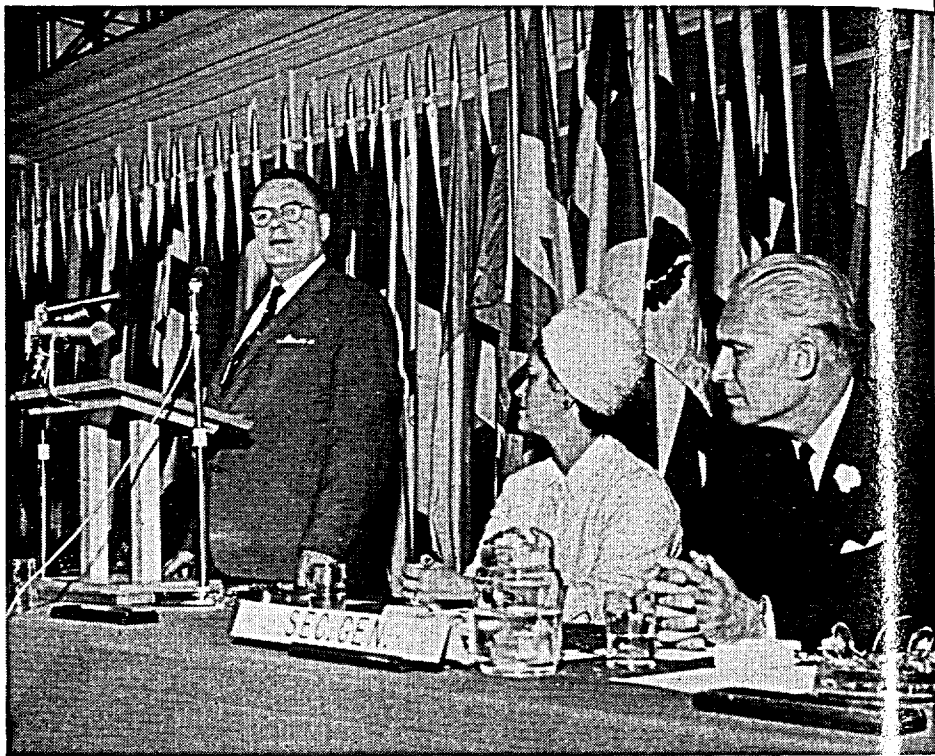
Les délégués de 102 États membres assistaient à la réunion. Cinq autres pays qui ne sont pas membres de l'OACI et 14 organisations internationales avaient envoyé des observateurs. Pendant l'Assemblée, la Roumanie s'est jointe à l'OACI, ce qui a porté le nombre des États membres à 110.

Le brigadier-général C. S. Booth, chef de la délégation canadienne, a été choisi à l'unanimité président de l'Assemblée. Jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite, récemment, le général Booth était premier adjoint du sous-ministre des Transports; il est bien connu au sein de l'OACI et dans les milieux de l'aviation civile internationale.

Discours de bienvenue

Dans son discours de bienvenue aux délégués, M. Pickersgill a souligné que c'est en grande partie dû à l'OACI si les voyageurs ordinaires des lignes aériennes internationales jouissent des services actuels:

Parmi les voyageurs transportés à grande vitesse sur les routes aériennes internationales, en toute sécurité et confortablement, je me demande combien savent ce qu'ils doivent à l'OACI qui a rendu ces avantages possibles en établissant ses normes internationales. Le passager ordinaire des lignes aériennes est porté à croire qu'il peut prendre le petit déjeuner à Londres et le lunch à Montréal à cause du décalage horaire et du miracle technique du vol subsonique. Ce dont il ne se rend pas compte, c'est que le meilleur avion volant même aux plus grandes vitesses ne pourrait pas lui assurer un tel service sans les progrès immenses qui ont été réalisés dans le domaine de la coopération et de l'uniformisation internationales. De nos jours, le voyageur international trouve tout naturel ce qui serait encore du domaine du rêve,



Le ministre des Transports du Canada, M. J. W. Pickersgill (à gauche), souhaite la bienvenue aux délégués à la quinzième session de l'Organisation de l'aviation civile internationale, à Montréal. A ses côtés, M^{me} Claire Kirkland-Casgrain, ministre des Transports et Communications du Québec, et M. B. T. Twigt, secrétaire général de l'OACI.

n'eût été le travail accompli sans bruit depuis vingt ans par l'Organisation de l'aviation civile internationale.

L'Assemblée de Montréal a grandement contribué au "travail accompli sans bruit" par l'OACI. Elle a discuté divers problèmes de l'aviation civile internationale et approuvé une série de résolutions qui guideront l'Organisation dans son travail technique, juridique, économique et administratif au cours des trois prochaines années.

Assistance technique

L'Assemblée a étudié une revue d'ensemble de l'activité d'assistance technique qu'a déployée l'Organisation au cours des quatorze dernières années et s'est réjouie de ce que cette activité se soit avérée profitable aux États secourus. On a demandé aux États bénéficiaires de concentrer leurs demandes d'assistance technique sur les services au sol de l'aviation civile, y compris la formation du personnel, et on les a invités à élaborer à cette fin des projets à long terme. L'Assemblée a aussi rappelé aux bénéficiaires qu'ils étaient tenus de fournir le personnel le mieux qualifié possible pour travailler avec les experts internationaux, car ce personnel est appelé à remplacer éventuellement les experts. Étant donné

que plus
des can
sciences,
ou de m
formatio

L'un
de l'utili
un rapp
semblée
et de pu

L'A
internati
gences c
rendeme
litique a
les élim
mateurs
économi
Conseil
plans ré

Prévisio

L'une d
ce qui p
besoin
de l'avi

tenir po
tendan
spécifiqu
mondia

L'A
loppem
mondia
pour b
mençan

L'A
la nav
Conseil
corsac
la rais

Une se
La seu

que plusieurs pays en voie de développement éprouvent de la difficulté à recruter des candidats qui aient reçu la formation nécessaire en mathématiques et en sciences, l'Assemblée a proposé que l'on demande aux Nations Unies d'établir ou de mettre sur pied des écoles spéciales qui prépareraient leurs élèves à une formation technique subséquente.

L'un des problèmes les plus importants auxquels fait face l'OACI est celui de l'utilisation d'un appareil supersonique à des fins commerciales. Se fondant sur un rapport intitulé *Revue de la situation économique des transports aériens*, l'Assemblée a demandé à l'Organisation de hâter son travail d'étude dans ce domaine et de publier des rapports périodiques.

L'Assemblée a examiné les progrès réalisés en vue d'assurer à l'aviation civile internationale les installations et les services nécessaires pour faire face aux exigences de plus en plus grandes engendrées par l'avènement des appareils à grand rendement et par l'accroissement considérable de la circulation aérienne. La politique actuelle, visant à isoler les déficiences graves tout en aidant les États à les éliminer, sera maintenue. L'Assemblée a aussi souligné que les États "consommateurs" et les États "fournisseurs" devront examiner sérieusement la justification économique des installations et des services de navigation aérienne projetés. Le Conseil aidera les États à étudier et évaluer l'aspect économique et financier des plans régionaux.

Prévision des réalisations futures

L'une des attributions du Conseil dans le domaine économique est de prévoir tout ce qui pourra nécessiter l'intervention de l'OACI. Les États participants ont aussi besoin de prévisions régionales et globales en ce qui concerne le développement de l'aviation civile. L'Assemblée a donc prié le Conseil de préparer et de maintenir pour les membres de l'OACI des prévisions à long et à moyen terme sur les tendances et les transformations de l'aviation civile, prévisions tant générales que spécifiques, comportant dans la mesure du possible des données régionales et mondiales.

L'Assemblée a décidé que l'OACI entreprendrait des études en vue du développement des voyages aériens internationaux. Ces études se feront sur le plan mondial ou par région; la priorité sera accordée aux études régionales qui auront pour but de répondre aux besoins des pays en voie de développement, en commençant par l'Afrique.

L'Assemblée a constaté que la mise en œuvre du projet de l'OACI relatif à la navigation aérienne, dans plusieurs régions, laissait beaucoup à désirer. Le Conseil a par conséquent reçu ordre d'accroître l'aide qu'il apporte aux réunions consacrées à la navigation aérienne régionale, en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du projet.

Une seule question politique importante

La seule question politique importante soulevée à l'Assemblée a été celle du

maintien de l'Afrique du Sud parmi les membres de l'OACI. Les membres africains ont présenté une résolution modifiant la Convention de telle sorte qu'un État participant "dont le gouvernement viole les dispositions du Préambule de la Convention et pratique une politique d'*apartheid* et de discrimination raciale" pourra être suspendu ou exclu de l'Organisation. De l'avis du Canada, cette résolution a trait à une question politique et relève par conséquent des organismes des Nations Unies chargés des affaires politiques, et non d'une institution spécialisée comme l'OACI. Le Canada a donc voté contre la résolution. Celle-ci n'a pas obtenu la majorité requise des deux tiers. Le Canada s'est abstenu de voter sur une seconde résolution, condamnant la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, qui a été adoptée.

Trois budgets, portant sur les frais d'opération de l'OACI pour les années 1966, 1967 et 1968, ont été adoptés. Les budgets nets (montants à payer par les États participants après déduction des revenus divers) sont les suivants (en dollars des États-Unis):

1966	—	\$6,048,000
1967	—	\$5,559,000
1968	—	\$5,515,000

Un nouveau conseil, composé de 27 membres, a été élu pour un mandat de trois ans. Les États suivants ont été choisis:

Argentine	République fédérale	Pays-Bas
Australie	d'Allemagne	Nigeria
Belgique	France	Philippines
Brésil	Inde	Espagne
Grande-Bretagne	Italie	Suède
Canada	Japon	Tunisie
Colombie	Kenya	République arabe unie
Congo (Brazzaville)	Liban	États-Unis
Costa Rica	Madagascar	
Tchécoslovaquie	Mexique	

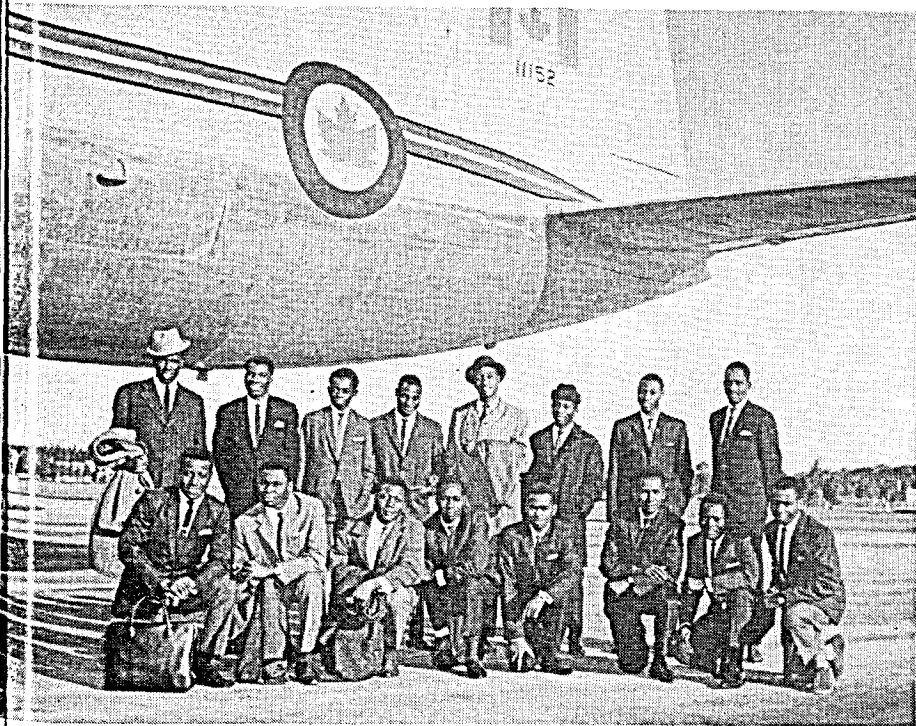
Le Canada est membre du Conseil depuis sa création (en 1947).

A la fin de l'Assemblée, le 16 juillet, en général les délégués étaient d'avis qu'ils avaient réalisé des progrès considérables en ce qui concerne plusieurs problèmes techniques importants de l'aviation civile internationale.

Nouvelle aide du Canada aux forces de la Tanzanie

LE 8 DÉCEMBRE 1964, le premier ministre L. B. Pearson a annoncé qu'à la demande du Gouvernement de la Tanzanie le Canada fournirait une aide pour le développement des forces de défense et de sécurité de ce pays. Le Canada enverrait à la Tanzanie une équipe d'environ 30 conseillers et instructeurs et offrirait des stages sur son territoire à du personnel militaire de Tanzanie. En outre, le Gouvernement du Canada a accepté en principe d'assumer les frais que représente en devises étrangères la construction d'un centre de formation militaire dans ce pays.

Depuis janvier 1965, l'équipe de conseillers et d'instructeurs des Forces armées canadiennes en Tanzanie a graduellement porté son effectif au chiffre prévu, et près de trente élèves-officiers de Tanzanie ont effectué ou sont en train d'effectuer un stage au Canada. A la demande des autorités tanzaniennes, un petit groupe de spécialistes canadiens s'est livré à une étude préalable en Tanzanie en vue de la construction du centre d'entraînement envisagé.



Un groupe de stagiaires venus de Tanzanie pour recevoir un entraînement militaire au Canada.

Projet de l'aviation

Le 6 avril 1965, on a annoncé que le Canada avait donné son accord de principe à une nouvelle demande de la Tanzanie concernant l'établissement d'une escadre aérienne militaire. Une équipe des forces canadiennes s'est rendue sur les lieux afin d'évaluer les besoins et de déterminer la forme que pourrait prendre l'aide du Canada. A la suite de consultations détaillées avec les autorités tanzaniennes, l'équipe a recommandé que le Gouvernement canadien fournisse une aide importante sous forme d'équipement et d'instruction militaire, à l'appui d'un programme d'une durée de cinq ans mis en œuvre par l'Aviation de Tanzanie et visant à la création d'un service de transports et de liaison. D'après ces recommandations, le Gouvernement canadien a formulé des propositions détaillées qui ont été bien reçues par la Tanzanie et qui ont été annoncées le 3 septembre 1965. La contribution du Canada en matériel consiste principalement en avions de transport militaire de poids léger ou moyen, avec accessoires et pièces de rechange, et comprend jusqu'à quatre appareils de type "Caribou" et huit de type "Otter", lesquels conviennent particulièrement aux besoins de la Tanzanie. Le Canada participera en outre à la formation d'environ 400 membres de l'Aviation tanzanienne (pilotes et personnel de base) dont la moitié s'entraîneront au Canada et la moitié en Tanzanie. Environ 50 membres des forces canadiennes iront en Tanzanie afin d'exercer les fonctions de conseillers et d'instructeurs.

L'objectif du programme est d'aider à l'établissement d'une escadre aérienne autonome, qui aura son propre personnel technique et auxiliaire et qui doit contribuer à l'efficacité des forces de défense tanzaniennes. A la fin d'octobre 1965, plus de 50 membres de l'escadre de Tanzanie étaient en stage au Canada et un certain nombre de conseillers de l'Aviation canadienne avaient déjà été affectés en Tanzanie.

Congrès mondial sur l'élimination de l'analphabétisme

UNE CONFÉRENCE internationale d'un caractère tout à fait particulier, le Congrès mondial des ministres de l'Éducation sur l'élimination de l'analphabétisme, a eu lieu à Téhéran du 8 au 19 septembre, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à la suite d'une invitation du Chah d'Iran.

La Conférence a porté sur les sujets suivants:

- a) le problème de l'analphabétisme des masses, qui continue à retarder le progrès économique et social dans plusieurs parties du monde;
- b) des plans nationaux pour la suppression de l'analphabétisme des masses dans les pays où l'analphabétisme est encore très répandu et un échange de renseignements sur la préparation et la mise en œuvre de tels plans;
- c) la façon dont les plans pour la suppression de l'analphabétisme peuvent contribuer le plus efficacement au progrès social et économique, et à la réalisation des objectifs visés par les Nations Unies au cours de la Décennie pour le développement;
- d) comment les efforts nationaux en ce sens peuvent être appuyés par des mesures internationales intensifiées;
- e) comment assurer le meilleur appui de l'opinion publique et la participation active des populations de tous les pays à une campagne mondiale pour la suppression de l'analphabétisme des masses.

Délégation canadienne

Des délégations de 85 pays membres et d'un membre associé de l'UNESCO ont participé à la Conférence. Des observateurs de plusieurs organisations internationales y assistaient également. Quarante-cinq délégations étaient dirigées par des ministres ou par des personnalités de rang ministériel. La délégation canadienne se composait de M. Paul Malone, ambassadeur du Canada en Iran (président); de M. H. T. Coutts, doyen de la Faculté de pédagogie de l'Université de l'Alberta et vice-président de l'Association canadienne d'éducation (vice-président); de M. Joseph Pagé, sous-ministre associé de l'Éducation du Québec; de M. E. McEwen, directeur exécutif de l'Association des Indiens et des Esquimaux du Canada; de M. I. Brecher, directeur du Centre d'études des régions en voie de développement, de l'Université McGill. M. Jacques Montpetit, de l'ambassade du Canada, remplissait les fonctions de secrétaire.

Le Congrès a permis aux représentants de différents pays qui sont engagés dans la lutte contre l'analphabétisme d'échanger des renseignements et des données techniques. Les recommandations du Congrès n'engageront pas l'UNESCO,

mais elles stimuleront certainement son activité dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme. Pendant toute la durée des débats, on a pu constater l'importance que les pays en voie de développement accordent à l'accroissement de l'aide à l'éducation fournie par les pays avancés dans le cadre des programmes de développement économique. A la session plénière, le président de la délégation canadienne a décrit de la façon suivante les moyens pris par le Canada pour aider les pays en voie de développement à réduire leur taux d'analphabétisme et à hausser leur niveau général d'instruction :

"Même si le Canada n'a pas participé directement à des programmes proprement dits de lutte contre l'analphabétisme, il a toujours accordé une grande importance, dans ses programmes d'aide, aux activités éducationnelles qui ont des répercussions directes et indirectes sur l'analphabétisme. La grande majorité des conseillers canadiens envoyés à l'étranger ont été des instituteurs, des personnes chargées de la formation d'autres instituteurs, et des professeurs. De plus, on estime qu'environ le tiers des 2,000 bourses d'aide pour le développement offertes par le Canada pendant l'année en cours sont directement rattachées aux activités éducationnelles dans les pays en voie de développement.

Programmes de groupe

"Il faudrait mentionner en particulier trois programmes de groupe qui ont été offerts chaque année depuis plusieurs années. Des cours sur le coopératisme et les fonctions de chefs ouvriers contribuent directement à faire diminuer l'analphabétisme parmi les travailleurs productifs. Un cours de formation sociale pour but de préparer des chefs qui mettront en œuvre des programmes de perfectionnement et d'aide mutuelle dans le domaine du développement des collectivités. C'est un programme d'éducation des adultes qui, à partir du domaine économique, peut amener les participants même illettrés à donner le meilleur rendement possible dans le cadre d'un développement communautaire organisé. Le Canada a aussi fourni des conseillers dans le domaine de l'éducation des adultes et du coopératisme.

"L'importance que le Canada accorde toujours à l'éducation dans ses programmes d'aide extérieure est la raison pour laquelle le Gouvernement du Canada s'intéresse si vivement aux délibérations de cette Conférence. Mon gouvernement espère qu'on ne prendra aucune décision hâtive qui pourrait nuire au progrès de l'UNESCO dans la lutte contre l'analphabétisme. Le Gouvernement du Canada attache une importance toute particulière au programme d'essai de cinq ans au cours duquel huit pays mettront à exécution des programmes pilotes en 1966. Il estime que les résultats de ce programme fourniront des données valables à partir desquelles on pourra élaborer un programme mondial de lutte contre l'analphabétisme lié étroitement au progrès économique et social, et assez souple pour s'adapter aux besoins particuliers de chaque pays participant. Avec les membres de ma délégation, j'ai été très impressionné par les commentaires que le distingué directeur général de l'UNESCO a faits cet après-midi au sujet

contre les répercussions du programme d'essai. Nous espérons avec lui que le programme permettra d'éliminer l'analphabétisme de façon pratique et poussera tous les peuples à accorder à la lutte contre l'analphabétisme la place qui lui revient dans les programmes nationaux de développement économique et social."

La date du Congrès coïncidait avec la célébration en Iran du vingt-cinquième anniversaire de l'accession au trône du Chah actuel. Un défilé de 12,000 soldats-instituteurs, conscrits militaires chargés d'enseigner dans les villages iraniens, auquel assistaient le Chah et les membres des délégations, a couronné le programme de ces deux événements. Ce défilé impressionnant illustrait la façon pratique dont l'Iran a abordé le problème de la lutte contre l'analphabétisme dans les régions isolées. A la séance de clôture, les délégués ont félicité le Chah et le Gouvernement de l'Iran de s'être mis au premier rang non seulement dans la lutte contre l'analphabétisme, mais aussi en offrant un exemple à suivre à tous les pays qui doivent faire face à des problèmes semblables.

En réponse à ces expressions de bonne volonté, le premier ministre de l'Iran, M. Hoveyda, a annoncé que son pays mettait à la disposition de l'UNESCO un prix annuel d'un million d'anciens francs français (à peu près \$2,500), qui sera attribué à une personne ou à un organisme apportant une contribution particulièrement remarquable à la lutte contre l'analphabétisme. En acceptant ce prix au nom de l'UNESCO, le directeur général a déclaré qu'il serait appelé "Prix Mohammed Reza Chah Pahlevi", en l'honneur du monarque de l'Iran.

Le chef d'état-major de l'armée neutraliste du Laos en visite au Canada

LE GÉNÉRAL Kong Le, chef d'état-major de l'armée neutraliste du Laos a été de passage au Canada du 14 au 18 octobre 1965. A Ottawa, il s'est entretenu avec le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Marcel Cadieux et avec d'autres hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, de même qu'avec le chef de l'état-major de la Défense et d'autres officiers supérieurs du Quartier général de la Défense. Le général Kong Le s'est aussi rendu à Québec où il a visité le camp militaire de Valcartier, ainsi qu'à Montréal. A Toronto, il a parcouru les usines de la société De Havilland Aircraft.



Ci-dessus, le général Kong Le est reçu à son arrivée à l'aéroport d'Uplands par M. Klaus Goldschlag, chef de la Direction de l'Extrême-Orient au ministère des Affaires extérieures. Dans le groupe d'accueil, on remarque le lieutenant-général R. W. Moncel, chef adjoint de l'État-major de la Défense (à droite), et le capitaine de groupe R.A.B. Ellis, commandant de l'aéroport d'Uplands (à gauche).

Le Conseil économique consultatif du Commonwealth

La réunion annuelle du Conseil économique consultatif du Commonwealth a eu lieu les 22 et 23 septembre à Kingston, en Jamaïque, à l'invitation du Gouvernement jamaïquain. Le ministre du Revenu national, M. E. J. Benson, dirigeait la délégation canadienne; il était accompagné de représentants des ministères des Finances et des Affaires extérieures et de la Banque du Canada. Ce Conseil fut créé en 1958 par la Conférence des ministres du Commerce et des Finances du Commonwealth, tenue à Montréal, et il fut chargé de coordonner les arrangements de consultation et de collaboration qui existaient à cette époque sur le plan économique entre les pays du Commonwealth. Le Conseil se réunit à la fois au niveau ministériel et au niveau des hauts fonctionnaires. Le résultat des discussions de la dernière réunion a été résumé dans le communiqué suivant:

Le gouverneur général de la Jamaïque, Son Excellence M. Clifford Campbell, a ouvert la réunion du Conseil. Cette réunion, qui a eu lieu à Kingston les 22 et 23 septembre, était sous la présidence du premier ministre par intérim et ministre des Finances de la Jamaïque, M. D. B. Sangster.

Dix-neuf pays indépendants du Commonwealth y étaient représentés. Le ministre des Finances de Singapour y assistait à titre d'observateur. Le premier ministre de la Barbade et un représentant de Hong-Kong étaient aussi présents.

Revue de l'économie mondiale

Le Conseil a étudié la situation économique dans le monde. Il a noté le taux élevé de la croissance des pays industriels en 1964. Les variations de la situation actuelle et les perspectives d'avenir de divers pays industrialisés ont fait l'objet d'exposés et de discussions. On s'est inquiété du ralentissement de la croissance des pays en voie de développement, résultat d'une baisse considérable des prix du cacao et d'autres denrées. Les ministres ont convenu qu'il serait opportun d'étudier très bientôt les dispositions à prendre afin d'assurer aux produits qui ont une certaine importance pour les pays du Commonwealth des prix plus stables et plus acceptables et que les ministres du Commerce du Commonwealth seraient invités à étudier ce problème à leur prochaine conférence.

Le Conseil a examiné la position de la balance des paiements et les perspectives d'avenir de la zone sterling, devenues plus favorables grâce à certaines mesures adoptées par la Grande-Bretagne, et ils ont noté avec satisfaction la reprise de vigueur accusée récemment par le sterling.

Le problème des liquidités internationales et les questions touchant l'amélioration du système monétaire international ont fait l'objet d'une discussion. Les ministres ont noté les mesures prises en vue d'augmenter de 25 p. 100 les cotisations au Fonds monétaire international et ont exprimé l'espoir que ces mesures seraient

prises très bientôt. Ils ont souligné l'importance qui s'attache à ce que les discussions internationales sur l'amélioration du système monétaire international progressent rapidement, et ils ont insisté sur le fait que toutes nouvelles dispositions en vue d'assurer plus de liquidités internationales devront répondre aux besoins de tous les pays, et que le Fonds monétaire international devra collaborer de près à l'élaboration de ces nouvelles dispositions.

Le Conseil s'est félicité de ce que la Banque mondiale oriente davantage ses prêts vers l'agriculture et l'éducation. Les ministres ont souligné qu'il importe dans l'économie des pays en voie de développement, de satisfaire les besoins de ces secteurs sociaux si l'on veut résoudre les problèmes du sous-développement.

Le Conseil a noté la difficulté qu'ont éprouvée récemment les pays sous-développés à obtenir des fonds de développement sur les marchés internationaux. Les conditions auxquelles sont accordés les capitaux aux pays en voie de développement ne devraient pas déséquilibrer les balances de paiements de ces pays. La réunion a grandement apprécié le programme de prêts lancé par le Canada à l'intention des pays en voie de développement, à des conditions analogues à celle qu'offre l'Association internationale de développement, de même que les mesures prises par la Grande-Bretagne en vue d'accorder des prêts à longue échéance sans intérêt, à certains pays sous-développés, et le fait que l'aide apportée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande soit accordée sous forme de subventions.

Secrétariat du Commonwealth

Le Conseil a pris note de la nouvelle situation qu'a créée l'institution du Secrétariat du Commonwealth en ce qui concerne la consultation et la collaboration au sein du Commonwealth. Le Conseil a souhaité la bienvenue au secrétaire général. On a exprimé l'espoir que, par cet organisme, les liens économiques et les perspectives d'avenir du Commonwealth seront consolidés. Les ministres ont rappelé que les premiers ministres, à leur réunion en juin 1965, ont exprimé l'avis qu'un échange de renseignements sur la production et sur les projets économiques était souhaitable et permettrait de tirer le meilleur parti des possibilités d'accroissement des échanges commerciaux.

Le président de la Commission économique du Commonwealth a présenté un rapport intérimaire sur le projet spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth. Le Conseil a noté les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet de développement économique des pays africains du Commonwealth.

Le ministre des Finances du Nigéria a exprimé le désir de son gouvernement d'accueillir la prochaine réunion du Conseil économique consultatif.

Les ministres ont reçu avec une vive satisfaction la nouvelle, qui leur est parvenue au cours de la réunion, d'un cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan.

Les ministres ont loué l'efficacité des mesures administratives prises par le Gouvernement jamaïcain pour la Conférence et ils l'ont remercié de sa généreuse hospitalité. Ils ont adressé des vœux de prospérité à la Jamaïque, de même que des souhaits de prompt rétablissement à son premier ministre.

Peinture canadienne présentée à l'Organisation panaméricaine de la santé

LE MINISTRE canadien de la Santé nationale et du Bien-être social, M^{lle} Judy LaMarsh, a remis à l'Organisation panaméricaine de la santé une peinture d'un jeune artiste canadien-français, Jean McEwen, dont la réputation grandit en Amérique du Nord et en Europe. La présentation a eu lieu à Washington (D.C.) le 27 septembre, lors d'une cérémonie spéciale qui marquait l'inauguration des sessions conjointes de la seizième assemblée du Conseil d'administration et de la dix-septième assemblée du Comité régional de l'Organisation mondiale de la santé pour les Amériques (mieux connue sous le nom d'Organisation panaméricaine de la santé). Le tableau sera installé dans le nouveau siège de l'Organisation panaméricaine de la santé.

On a choisi cette peinture pour représenter la culture et l'art du Canada. Dans son discours, M^{lle} LaMarsh a dit espérer que la "vigueur" de cette peinture rap-



M^{lle} LaMarsh fait part de ses impressions au docteur Luther Terry, chirurgien en chef (en traité) du Service de la Santé publique des États-Unis.

pellera aux pays des trois Amériques leur voisin septentrional. Le ministre a parlé en anglais, en français et en espagnol.

L'Organisation panaméricaine de la santé, organe régional de l'Organisation mondiale de la santé et institution spécialisée de l'Organisation des États américains, a été créée en 1902 sous le nom de Bureau sanitaire panaméricain, nom encore employé pour désigner son secrétariat. Le Canada n'en fait pas partie, mais il entretient des relations avec elle par l'intermédiaire de l'OMS. Il envoie des observateurs à ses réunions depuis 1942.

CONFÉRENCES PROCHAINES

Conférence des plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications: Montreux du 14 septembre au 12 novembre.

Treizième Conférence biennale de l'OAA: Rome, du 20 novembre au 9 décembre.

Conseil d'administration de l'OIT: Genève, du 16 au 19 novembre.

Reprise de la trente-neuvième session du Conseil économique et social: mi-novembre.

Comité consultatif du Plan de Colombo: Karachi, du 15 novembre au 2 décembre.

Deuxième Conférence interaméricaine spéciale: Rio de Janeiro, 17 novembre.

Conseil des ministres de l'OCDE: Paris, 25 et 26 novembre.

Session ministérielle de l'OTAN: Paris, du 14 au 16 décembre.

Réunion ministérielle de l'OCDE sur les sciences: Paris, 12 et 13 janvier.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le
ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada
et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication,
de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2;
autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis
et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$1.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada
et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XVII N° 12

Table des matières

Décembre 1965

Assemblée générale des Nations Unies	526
La représentation de la Chine aux Nations Unies	530
Accord culturel franco-canadien	533
Entente France-Québec	540
Relations entre le Canada et l'Italie	544
Le Canada et l'Éthiopie	551
Attitude du Canada envers la Rhodésie	554
L'Année de la coopération internationale au Canada	555
Programmes d'aide à l'agriculture	559
Le Canada en tournée	561
Conférence des juges et des juristes du Commonwealth	564
Le roi et de la reine de Belgique	565
Les visiteurs de Zambie	566
Cérémonie à Adegem	567
Conférences prochaines	568
Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada	568
Index du Volume XVII	570

Assemblée générale des Nations Unies

VINGTIÈME SESSION — DEUXIÈME MOIS

AU COURS DU deuxième mois de sa vingtième session, l'Assemblée générale a examiné deux sujets spécialement portés à son attention, ainsi que plusieurs résolutions adoptées par ses grandes commissions.

L'Assemblée a adopté le 11 octobre 1965 une résolution recommandant une coopération entre les Nations Unies et l'Organisation pour l'unité africaine. Cette résolution demande au secrétaire général des Nations Unies d'inviter le secrétaire général administratif de l'Organisation pour l'unité africaine à participer aux sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies comme observateur. Le secrétaire général est de plus prié d'étudier les moyens de développer la coopération entre les deux organisations.

Représentation de la Chine

Le débat sur la représentation de la Chine a commencé le 8 novembre. Sur cette question, deux projets de résolution ont été déposés. Le premier réaffirmait la position prise en 1961 par les Nations Unies, qui avaient estimé que toute proposition visant à modifier la représentation de la Chine constituait "une question importante" aux termes de l'article 18 de la Charte des Nations Unies, et levait réunir pour son adoption une majorité des deux tiers; ce projet a été présenté par onze pays (Australie, Brésil, États-Unis, Colombie, Gabon, Italie, Japon, Madagascar, Nicaragua, Philippines, Thaïlande). Un deuxième projet de résolution, appuyé par douze pays, (Albanie, Algérie, Cambodge, Congo (Brazzaville), Cuba, Ghana, Guinée, Mali, Pakistan, Roumanie, Somalie, Syrie) demandait la reconnaissance des représentants de la République populaire de Chine à titre de seuls représentants légaux de la Chine aux Nations Unies, ainsi que l'expulsion des "représentants de Tchang Kaï Chek".

Le 17 novembre, la résolution des onze puissances a été adoptée par 50 voix (dont le Canada) contre 49, avec 11 abstentions. Le président de l'Assemblée a annoncé en conséquence qu'une majorité des deux tiers était requise pour l'adoption de la résolution des douze puissances. La seconde résolution a été mise aux voix. Elle a été repoussée par 47 voix (dont le Canada) contre 20 abstentions. Une fois de plus, l'Assemblée générale a donc décidé de ne pas offrir de siège aux représentants de la Chine communiste au prix de l'expulsion des représentants du Gouvernement de la République de Chine.

Dans une déclaration publiée le même jour, M. Paul Martin, secrétaire aux Affaires extérieures, a expliqué la politique du Canada sur cette question. Il a affirmé que le Canada aurait été heureux de voir la Chine communiste siéger au sein de l'Organisation mondiale si Pékin avait rendu la chose possible.

Si cela ne s'est pas produit, a-t-il poursuivi, c'est parce que Pékin a mis à sa participation un prix qui n'est pas acceptable. Le Gouvernement du Canada estime que ce n'est pas aux Nations Unies à se conformer aux vues d'un seul État, quelles que soient sa puissance ou sa population, mais plutôt à la Chine communiste à se conformer à celles de l'ONU. Le Canada regrette qu'à l'heure actuelle la Chine communiste ne semble pas disposée à le faire.*

Première Commission

La Première Commission (Questions politiques et de sécurité), après un départ assez lent à cause de divergences de vues sur l'ordre de priorité à donner aux questions qui lui était soumises, a abordé la question de la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres sujets relatifs au désarmement. Elle a adopté par 13 voix (dont le Canada), sans opposition, avec 6 abstentions, une résolution invitant le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement à examiner de façon urgente la question de la non-prolifération des armes nucléaires, en vue de la signature d'un accord international. La Commission a commencé aussi l'étude d'un projet de conférence mondiale du désarmement.

Commission politique spéciale

La Commission politique spéciale a commencé ses discussions par la question des réfugiés de Palestine. Deux projets de résolution et plusieurs amendements ont été présentés. Il y a eu aussi plusieurs déclarations relatives au point 101 (Étude d'ensemble des opérations de maintien de la paix) dans les intervalles du débat sur les réfugiés de Palestine.

Deuxième Commission

La Deuxième Commission (Questions économiques et financières) a terminé ses débats le 22 octobre. Après de longues discussions, on est parvenu à une entente sur la composition du conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, encore à l'état de projet. Parmi les autres questions étudiées par la Deuxième Commission au cours de cette période, notons le point 51 (Fonction du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique en un Programme des Nations Unies pour le développement, le point 47 (Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle) et le point 49 (Situation et opérations du Fonds spécial).

Troisième Commission

Le rapport sur les questions étudiées par la Troisième Commission (Questions sociales, humanitaires et culturelles) a été présenté par le Canadien Ronald St. John Macdonald, rapporteur de la Commission. L'Assemblée a adopté à l'unanimité les recommandations de la Troisième Commission sur les mesures visant concrétiser la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Une résolution condamnant certaines formes de préjugés raciaux et d'intolérance nationale et religieuse a aussi été adoptée à l'unanimité. Elle prie les gouvernements et les organisations non gouvernementales

* On trouvera en page 530 le texte de la déclaration du ministre.

de renseigner l'opinion publique de façon à éliminer la discrimination raciale et l'intolérance religieuse. Une autre résolution, qui a aussi été adoptée par un vote unanime, a trait à l'élimination de l'intolérance religieuse et prie la Commission des droits de l'homme de préparer un projet de déclaration et une convention sur cette question pour la session de 1966 de l'Assemblée.

Une autre résolution, traitant du consentement au mariage, de l'âge minimum et de l'enregistrement des mariages, a été adoptée par 97 voix, dont le Canada, sans opposition, avec deux abstentions. En conséquence, les pays membres sont priés de mettre en pratique les principes voulant qu'aucun mariage ne soit contracté sans le consentement libre et entier des deux intéressés, que l'âge minimum soit d'au moins 15 ans et que tout mariage soit soumis à l'enregistrement légal.

Quatrième Commission

Les événements de Rhodésie ont continué d'alimenter les débats de la Quatrième Commission. Au début de novembre, alors qu'une déclaration unilatérale d'indépendance semblait imminente, la Commission a adopté une résolution mettant la Rhodésie en garde contre une déclaration unilatérale d'indépendance et invitant la Grande-Bretagne à utiliser tous les moyens nécessaires, y compris la force militaire, pour imposer certaines mesures énergiques, notamment la suspension immédiate de la constitution rhodésienne de 1961. Cette résolution était présentée au moment même où le premier ministre Wilson faisait une ultime tentative pour éviter une déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie. Le Canada a jugé cette résolution sans portée pratique, et inopportune, et il a estimé qu'elle détruirait l'unanimité presque complète de l'Assemblée réalisée par la résolution précédente du 12 octobre. En séance plénière, la résolution a été adoptée par 82 voix contre 9 (dont le Canada), avec 18 abstentions.

Après la déclaration illégale d'indépendance du gouvernement Smith, l'Assemblée a adopté une seconde résolution, le 11 novembre, condamnant la déclaration unilatérale d'indépendance du Gouvernement de la Rhodésie du Sud et priant le Conseil de sécurité de considérer la situation comme urgente. Le Canada a appuyé cette résolution, qui a été adoptée par 107 voix contre 2, avec 1 abstention.

Pendant la période considérée, l'Assemblée a adopté par 90 voix contre 11 (dont le Canada), avec 10 abstentions, une résolution relative à Aden, d'une forme assez violente, qui accusait la Grande-Bretagne d'interventions militaires contre la population du territoire et exigeait le retrait immédiat des bases militaires britanniques d'Aden. Une autre résolution, recommandant la constitution d'un fonds volontaire pour le développement économique du Basutoland, du Bechuanaland et du Swaziland, a été adoptée par la Quatrième Commission le 9 novembre.

Cinquième Commission

Au cours de cette période, l'Assemblée générale a étudié des rapports émanant de sa Cinquième Commission (Questions administratives et budgétaires) sur des

ominations faites à des organismes subsidiaires de l'Assemblée, parmi lesquelles on remarque celle de M. Louis-Denis Hudon, du Canada, au Comité des contributions, pour un mandat de trois ans à compter de 1966.

La Cinquième Commission a aussi approuvé le budget additionnel de 1964 et elle a adopté en première lecture les prévisions budgétaires de 1965 et 1966. Elle a étudié ensuite des questions relatives au personnel et discuté un rapport du secrétaire général sur la composition géographique du Secrétariat des Nations Unies.

Sixième Commission

La Sixième Commission (Questions juridiques) a inauguré ses travaux par des délibérations sur les rapports de la seizième et de la dix-septième sessions de la Commission du droit international, ayant trait principalement à la codification du droit des traités et aux missions diplomatiques spéciales. Le 5 novembre, l'Assemblée a adopté par 82 voix (dont le Canada) sans opposition, avec 21 abstentions, une résolution recommandée par la Sixième Commission sur les moyens à prendre pour assurer une meilleure participation aux traités multilatéraux généraux conclus à l'époque de la Société des Nations.

Après l'adoption d'une résolution assez controversée relative à des programmes d'assistance technique destinés à développer l'enseignement et la compréhension du droit international, la Commission juridique s'est engagée dans un débat, qu'on prévoit devoir être long, sur les principes des relations amicales et de la coopération entre les États.

La représentation de la Chine aux Nations Unies

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
L'HONORABLE PAUL MARTIN, 17 NOVEMBRE 1965

L'ASSEMBLÉE générale a de nouveau étudié la question de la représentation de la Chine. Une fois de plus elle a décidé de ne pas accorder de siège aux Nations Unies aux représentants du Gouvernement de la Chine communiste, si le prix doit en être l'expulsion des représentants du Gouvernement de la République de Chine. Le Canada aurait été heureux de voir la Chine communiste siéger au sein de l'Organisation mondiale si Pékin avait rendu la chose possible. Si cela ne s'est pas produit, c'est parce que Pékin a mis à sa participation un prix qui n'est pas acceptable. Le Gouvernement du Canada estime que ce n'est pas aux Nations Unies à se conformer aux vues d'un seul État, quelles que soient sa puissance ou sa population, mais plutôt à la Chine communiste à se conformer à celles de l'ONU. Le Canada regrette qu'à l'heure actuelle la Chine communiste ne semble pas disposée à le faire.

Inquiétude grandissante

C'est dans le contexte d'une inquiétude grandissante en face des buts et de la politique du Gouvernement de la Chine communiste que le vote a été pris cette année. Plusieurs pays d'Afrique et d'Asie s'inquiètent des circonstances dans lesquelles la Chine communiste les a forcés à ajourner la Conférence afro-asiatique lorsqu'elle a vu qu'elle ne pourrait la dominer. On s'inquiète de l'attitude de la Chine communiste à l'égard des événements qui sont survenus récemment en Indonésie. On s'inquiète de l'opposition ouverte du Gouvernement de la Chine communiste à toute forme de négociation dans le cas de la situation au Vietnam. On s'inquiète aussi de la doctrine de la révolution armée, doctrine qu'a réaffirmé tout récemment le Gouvernement de la Chine communiste et dont aucun gouvernement, quel que soit son statut, n'est apparemment à l'abri.

Ces mesures et ces attitudes de la Chine communiste ont porté certains pays à conclure que ce pays ne saurait devenir membre des Nations Unies. L'attitude même du Gouvernement de la Chine communiste, qui a attaqué et tenté de discréditer l'Organisation des Nations Unies au point de préconiser la création d'une organisation mondiale rivale, est venue donner des arguments à l'opposition de certains pays. D'autres pays, par contre, jugent que les récents développements de la politique du Gouvernement de Pékin rendent encore plus manifeste la nécessité d'établir les liens entre les représentants de ce gouvernement et la communauté internationale que représentent les Nations Unies et leurs institutions.

Nous du Canada avons toujours appuyé le principe de l'universalité des Na

ons Unies. Nous avons soutenu ce principe il y a dix ans, quand le Canada a
idé à mettre fin à l'impasse qui empêçait un nombre considérable de pays d'en-
ger aux Nations Unies. Dans mon discours du 24 septembre devant l'Assemblée
générale actuelle, j'ai de nouveau déclaré que le Canada appuyait le principe
l'universalité, et j'ai exprimé le vœu que les Nations Unies parviennent bientôt
la participation universelle. Pour qu'elles soient le porte-parole efficace de l'opi-
ion mondiale, les Nations Unies doivent parvenir à faire accepter par tous les
membres de la communauté internationale les obligations et les responsabilités
révues par la Charte.

Comme le secrétaire général, le Canada estime qu'il est dans l'intérêt de la
communauté internationale d'exposer la Chine communiste aux courants et contre-
courants de l'opinion mondiale. Nous croyons aussi que le règlement de certains
problèmes de paix et de sécurité internationales requiert la collaboration de la
Chine communiste. Nous avons déclaré clairement que nous estimons que le
désarmement est un de ces problèmes, et nous avons réclamé la participation des
communistes chinois à toute conférence mondiale sur le désarmement.

Raisons du vote négatif

C'est dans cet esprit que le Canada a envisagé le problème de la représentation
de la Chine à la session actuelle de l'Assemblée générale. Néanmoins, après mûre
réflexion, le Gouvernement du Canada a jugé qu'il ne pouvait, dans les circons-
tances, voter en faveur de la résolution présentée à l'Assemblée. Pour voter comme
il l'a fait, le Gouvernement du Canada s'est fondé sur les considérations suivantes.

En premier lieu, au cours d'une conférence de presse donnée le 29 septembre,
le ministre des Affaires étrangères de la Chine communiste, le maréchal Chen Yi,
a posé plusieurs nouvelles conditions qui doivent être remplies avant que la Chine
accepte de devenir membre des Nations Unies. Une de ces conditions était que
les Nations Unies annulent la résolution condamnant la Chine communiste comme
agresseur en Corée, où des Canadiens ont combattu et sont morts dans la lutte
contre l'agression. Il a aussi demandé aux Nations Unies de revoir et de modifier
leur Charte. Et il a enfin demandé à l'Organisation d'accepter comme membres
tous les pays soi-disant indépendants et d'expulser tous ceux qui, selon Pékin,
sont des pantins de l'impérialisme. Il a semblé au Gouvernement du Canada que
ces nouvelles conditions soulevaient une question fondamentale: celle de savoir
si Pékin désire encore entrer aux Nations Unies.

En deuxième lieu, il existe une autre condition, posée depuis longtemps et
que la Chine communiste n'a jamais retirée. C'est que la population de Formose
ne soit représentée d'aucune façon au sein des Nations Unies. Le Gouvernement
canadien ne peut oublier que le Gouvernement de la République de Chine est
un des membres fondateurs des Nations Unies et qu'il est à la tête d'une popu-
lation d'environ 12,000,000 de personnes. Il doit tenir compte du désir de la
population de Formose, qui aspire à jouer un rôle complet et honorable au sein
de la communauté internationale. Le Canada, pour sa part, ne croit pas qu'il

serait conforme aux principes des Nations Unies d'appuyer un pacte qui aurait pour résultat d'empêcher la réalisation de ces aspirations.

En troisième lieu, et que ceci nous plaise ou non, il s'agit d'une question importante qui, d'une façon ou d'une autre, pourrait affecter l'équilibre des puissances dans le monde. Ce n'est pas une question qui peut être étudiée isolément. Tout jugement politique indépendant porté par le Canada doit tenir compte des répercussions diverses que pourrait avoir l'admission de la Chine communiste sur ses autres rapports extérieurs et sur les Nations Unies elles-mêmes, dans les circonstances actuelles.

Espoir d'un changement dans l'attitude de la Chine communiste

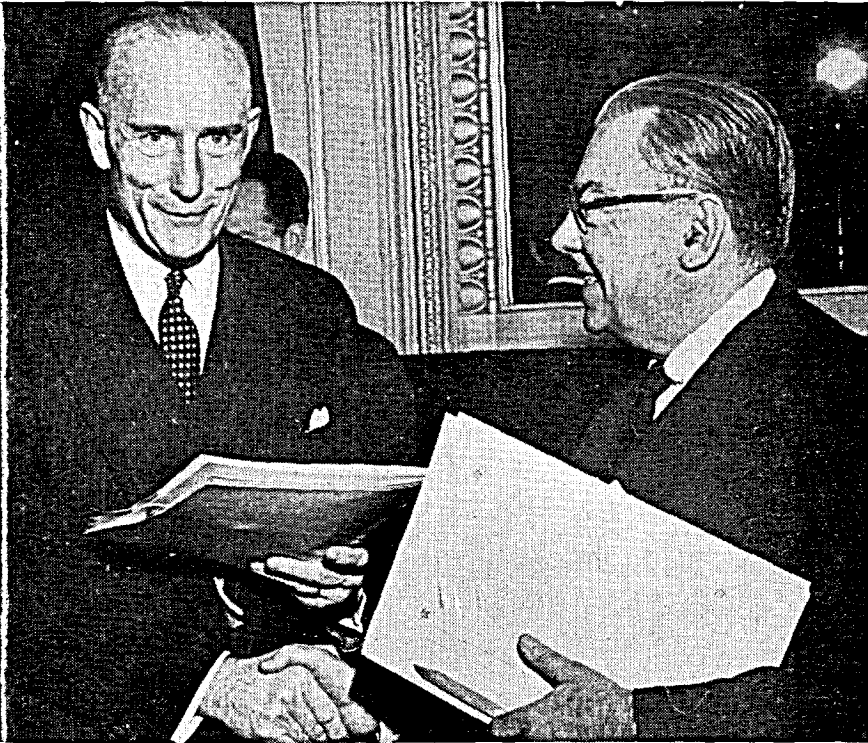
Le Gouvernement canadien conserve l'espoir que la Chine communiste admette elle-même qu'elle doit être prête à accepter un siège à l'ONU et à négocier au sujet de ses divergences d'opinions, comme l'ont fait les autres États et comme ils sont tenus de le faire en vertu de la Charte des Nations Unies. Nous espérons aussi qu'il y aura moyen de connaître de façon plus définie les intentions du Gouvernement de la République populaire de Chine au sujet de son admission à l'Organisation des Nations Unies, avant que cette question soit de nouveau à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Dans l'intervalle, le Gouvernement canadien continuera à faire tout en son pouvoir pour favoriser l'établissement de rapports fructueux entre le Canada et la Chine communiste et entre celle-ci et le reste de la communauté internationale.

Accord culturel franco-canadien

LE PREMIER accord culturel de caractère général entre la France et le Canada a été signé le mercredi 17 novembre 1965 à Ottawa par l'ambassadeur de France, Son Excellence M. François Leduc et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin.

L'Accord est destiné à établir sur des bases répondant aux réalités actuelles, le cadre de la coopération franco-canadienne en matière culturelle. Il s'agit donc d'une initiative conforme à la politique de coopération étroite entre les deux pays souhaitée par le général de Gaulle et le premier ministre Pearson lors de leur rencontre en janvier 1964.

Le nouvel Accord comprend un préambule, onze articles et un échange de lettres. Le préambule s'attache à préciser de la façon suivante les buts poursuivis par l'Accord: développer les échanges entre les deux pays dans le domaine de la culture, de la science, de la technique et des arts, favoriser la diffusion de la langue française et contribuer ainsi à renforcer les liens traditionnels d'amitié



Ambassadeur de France au Canada, M. François Leduc (à gauche), serre la main du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, après la signature d'un accord culturel entre leurs deux gouvernements.

entre le Canada et la France. Les onze articles définissent ensuite les modalités de la coopération et des échanges entre les deux pays dans les différents secteurs académiques, artistiques, scientifiques et culturels, y compris les secteurs du cinéma, de la radio, de la télévision et du livre. Une commission mixte franco-canadienne sera chargée de suivre l'application des dispositions de l'Accord, l'étudier le programme des actions à entreprendre dans son cadre et de le soumettre aux deux gouvernements. L'Accord comporte enfin un échange de lettres entre les deux gouvernements autorisant la conclusion par les provinces d'entente avec la France, soit sous couvert de l'Accord (et de l'échange de lettres) lui-même, soit en vertu de l'assentiment du Gouvernement canadien.

En annonçant la signature de l'Accord, M. Martin a fait remarquer que depuis quelques années de nouvelles possibilités d'échanges étaient apparues et des voies nouvelles de collaboration franco-canadienne s'étaient ouvertes. C'était pour tenir compte de ces changements qu'avait été conçu le nouvel Accord. "Grâce à cet instrument, a-t-il dit, les échanges culturels franco-canadiens feront désormais l'objet d'une meilleure coordination entre les deux pays, couvriront un champ plus vaste et varié que par le passé et connaîtront, j'en suis convaincu, un accroissement important."

TEXTE DE L'ACCORD CULTUREL ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le GOUVERNEMENT du CANADA et le GOUVERNEMENT de la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- animés d'un égal désir de développer les échanges entre les deux pays dans le domaine de la culture, de la science, de la technique et des arts,
- persuadés que cette coopération contribuera à renforcer les liens d'amitié traditionnelle qui unissent la France et le Canada,
- également attachés à favoriser la diffusion de la langue française, ont décidé de conclure le présent Accord culturel et, à cet effet, sont convenus de ce qui suit:

ARTICLE PREMIER

Les Parties contractantes, soucieuses de développer la connaissance mutuelle des cultures et civilisations de la France et du Canada se prêtent leur concours à ce titre.

En particulier, elles encouragent l'établissement de contacts étroits et suivis entre établissements français et canadiens tels qu'instituts et centres culturels, institutions artistiques, scientifiques et techniques. Elles se tiennent mutuellement informées des développements qui interviennent dans ces domaines.

ARTICLE 2

Les Parties contractantes favorisent, dans la mesure de leurs compétences respectives, les échanges entre leurs universités de professeurs, de lecteurs et d'assistants, ainsi que de responsables de groupements universitaires et extra-universitaires.

ARTICLE 3

Chacune des Parties contractantes s'efforce de développer l'octroi de bourses d'études ou de perfectionnement aux étudiants de l'autre pays.

ARTICLE 4

Les Parties contractantes s'engagent à rechercher les moyens d'accorder aux études effectuées, aux concours et examens passés et aux diplômes obtenus sur le territoire de l'un des deux États, une équivalence partielle ou totale sur le territoire de l'autre.

ARTICLE 5

Les plus larges facilités sont accordées dans toute la mesure du possible par chacune des Parties à l'organisation de manifestations artistiques de l'autre Partie et notamment de concerts, d'expositions et de représentations théâtrales.

ARTICLE 6

Les Parties contractantes facilitent réciproquement et dans le cadre de leurs législations respectives, l'entrée et la diffusion sur leurs territoires:

d'œuvres cinématographiques, musicales (sous forme de partitions ou d'enregistrements sonores), radiophoniques et télévisées,

d'œuvres d'art et de leurs reproductions,

de livres, de périodiques, d'autres publications culturelles, scientifiques et techniques et des catalogues qui les concernent.

Elles prêtent, dans toute la mesure du possible, leur concours aux manifestations aux échanges organisés dans ces domaines.

ARTICLE 7

Les Parties contractantes développent leur coopération dans les domaines de la recherche scientifique ainsi que de la formation des cadres administratifs et techniques.

A cette fin, elles favorisent entre les deux pays les échanges de savants et de chercheurs, l'octroi de bourses de perfectionnement ou de recherche et toutes activités de nature à accroître le développement scientifique et technique.

ARTICLE 8

Chacune des Parties contractantes facilite, dans toute la mesure du possible, la solution des problèmes administratifs et financiers soulevés par l'action culturelle de l'autre Partie sur son territoire.

ARTICLE 9

Chacune des Parties contractantes facilite, en conformité avec sa législation, l'entrée et le séjour des ressortissants de l'autre État qui exercent leur activité dans le présent Accord ainsi que de leur famille.

Elles facilitent dans les mêmes conditions l'importation des biens et effets personnels de ces ressortissants.

ARTICLE 10

Une Commission mixte franco-canadienne se réunit alternativement à Paris et à Ottawa lorsque les deux Parties le jugent nécessaire. Elle est présidée à Paris par un Français et à Ottawa par un Canadien.

Elle examine les questions concernant l'application du présent Accord. Elle étudie, en particulier, le programme des actions à entreprendre et le soumet à l'assentiment des deux Gouvernements.

ARTICLE 11

Chacune des Parties contractantes notifiera à l'autre l'accomplissement des formalités requises par sa Constitution pour la mise en vigueur du présent Accord. Celui-ci prendra effet à la date de la dernière de ces notifications.

Le présent Accord est conclu pour une période de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des Parties contractantes six mois avant la date d'expiration.

EN FOI DE QUOI les représentants des deux Gouvernements ont signé le présent Accord.

FAIT, en double exemplaire à Ottawa, le dix-sept novembre 1965 en français et en anglais, les deux textes faisant également foi.

Signé: PAUL MARTIN
Pour le Gouvernement du Canada

Signé: FRANÇOIS LEDUC
Pour le Gouvernement de la République Française

I

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'ambassadeur de France au Canada

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 17 novembre 1965.

Monsieur l'Ambassadeur,

Me référant à l'Accord culturel signé à la date de ce jour, j'ai l'honneur de vous faire savoir ce qui suit:

Dans le cadre dudit Accord les échanges avec la France en ce qui concerne l'éducation et les relations culturelles, scientifiques, techniques et artistiques pourront faire l'objet d'ententes conclues avec les provinces du Canada. Dans ce cas le Gouvernement français en informera le Gouvernement canadien.

L'habilitation des provinces à conclure de telles ententes résultera, soit qu'elles se seront référées à l'Accord culturel et à l'échange de lettres en date de ce jour, soit de l'assentiment que leur aura donné le Gouvernement fédéral.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

PAUL MARTIN

Son Excellence Monsieur François Leduc,
Ambassadeur de France,
OTTAWA.

II

L'ambassadeur de France au Canada au secrétaire d'État aux Affaires extérieures

AMBASSADE DE FRANCE

Ottawa, le 17 novembre 1965.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date de ce jour, me faisant voir ce qui suit:

"Dans le cadre dudit Accord les échanges avec la France en ce qui concerne l'éducation et les relations culturelles, scientifiques, techniques et artistiques pourront être l'objet d'ententes conclues avec les provinces du Canada. Dans ce cas le Gouvernement français en informera le Gouvernement canadien.

"L'habilitation des provinces à conclure de telles ententes résultera, soit du fait que celles se seront référées à l'Accord culturel et à l'échange de lettres en date de ce jour, soit de l'assentiment que leur aura donné le Gouvernement fédéral."

J'ai l'honneur au nom du Gouvernement français de prendre acte des indications qui précèdent.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

FRANÇOIS LEDUC

L'honorable Paul Martin,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
OTTAWA.

PROGRAMME D'ÉCHANGES CULTURELS ENTREPRIS DANS LE CADRE DU NOUVEL ACCORD.

La mise en train du programme d'échanges entrepris dans le cadre du nouvel accord est déjà bien avancée. Elle a été grandement facilitée du côté canadien par le fait que le gouvernement fédéral a lancé depuis 1964 un programme d'échanges culturels avec les pays de langue française, présentement doté d'un budget de 1 million de dollars. Par ailleurs des discussions préliminaires entre hauts fonctionnaires français et canadiens représentant les principaux ministères et agences intéressés ont eu lieu à Paris en septembre dernier pour y préparer la mise en œuvre de l'Accord. Les délégations française et canadienne étaient dirigées respectivement par M. Jean Basdevant, Directeur général des Affaires culturelles et techniques au ministère des Affaires étrangères pour la France et par M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour le Canada. Ce fut l'occasion de dresser un bilan des échanges culturels qui existaient déjà entre les deux pays, d'examiner les mesures à prendre pour mieux coordonner et d'étudier enfin différents projets nouveaux et les méthodes les plus appropriées pour les mettre en œuvre.

Voici comment se présente actuellement les différents points de ce programme:

I. *Les échanges universitaires.*

a) *Bourses:*

Les bourses du Gouvernement français à des étudiants canadiens sont passées de 45 pour l'année 1964-1965 à 60 pour l'année 1965-1966 et augmenteront à nouveau en 1966-1967. Le Gouvernement canadien pour sa part qui avait accordé à des étudiants français 28 bourses pour l'année 1964-1965, en accordera désormais plus de 100 à compter de cette année. Il a été convenu de part et d'autre que des méthodes ap-

propriétés seront prises d'un commun accord pour assurer la sélection judicieuse des candidatures à ces bourses.

Les autorités françaises ont par ailleurs laissé savoir qu'elles envisageraient l'extension des avantages de la sécurité sociale française aux boursiers du Gouvernement canadien et d'organismes canadiens en France, dans le cadre d'un arrangement approprié entre les deux gouvernements.

b) *Professeurs:*

Les autorités françaises ont fait savoir qu'elles étaient prêtes à accueillir chaque année quelques professeurs canadiens comme maîtres associés dans les universités françaises. Par ailleurs, grâce aux bourses du Gouvernement canadien, une douzaine de professeurs français ont été invités par les universités en 1965-1966 et davantage le seront en 1966-1967. Les autorités françaises faciliteront, dans toute la mesure du possible, la venue de ces professeurs pour des périodes variables d'enseignement.

c) *Assistants de français et d'anglais:*

Les autorités françaises et canadiennes ont convenu d'examiner la possibilité d'échanger chaque année 30 assistants de français et 30 assistants canadiens d'anglais qui seraient reçus dans les établissements d'enseignement en France et au Canada.

d) *L'équivalence des diplômes:*

Dans le but de favoriser les échanges d'étudiants, les autorités françaises et canadiennes ont reconnu l'urgence de ce problème et ont convenu d'encourager l'étude des moyens de le résoudre par les organismes appropriés.

e) *Création d'une chaire d'études canadiennes en France:*

Les autorités françaises ont accueilli avec intérêt une suggestion de voir établir en France dans un établissement de haut savoir un enseignement consacré aux études canadiennes et ont fait savoir qu'elles recherchaient toutes possibilités d'y donner suite.

f) *Bourses de voyage au Canada:*

Le Canada a offert à la France, qui a accepté avec reconnaissance d'accorder chaque année une dizaine de bourses de voyage à des lauréats du concours général en France. Ces voyages auront lieu au cours des vacances scolaires d'été.

II. *Échanges culturels.*

a) *Cinéma:*

La France facilitera les stages de cinéastes et de techniciens canadiens auprès des producteurs et réalisateurs français. De plus les deux pays ont convenu de favoriser la diffusion des films de leur partenaire dans les limites de leur territoire.

b) *Radio et télévision:*

Les responsables de l'Office de Radio Télévision Française (ORTF) et de Radio-Canada se réuniront en vue d'examiner les moyens d'assurer le développement des échanges dans ce domaine.

c) *Secrétariat pour les échanges de visiteurs:*

La France et le Canada ont convenu d'étudier la création d'un secrétariat en France et au Canada pour encourager les échanges de groupes d'industriels, de techniciens, de syndicalistes, de professeurs d'étudiants etc.

III.

IV.

Échanges artistiques.

Les initiatives de la France au Canada au titre des échanges artistiques se traduisent chaque année par la venue de troupes, d'artistes et d'œuvres d'art célèbres. Les autorités françaises s'appêtent par ailleurs à fournir un effort exceptionnel dans ce domaine pour participer à l'Exposition universelle de Montréal en 1967.

Le Canada pour sa part envisage de réaliser plusieurs projets sous ce chapitre. Il a déjà subventionné une tournée de l'Orchestre Symphonique de Toronto en octobre dernier. Les projets suivants sont en outre à l'étude, notamment:

a) *Rétrospective du peintre Riopelle en 1967 à Paris au Musée d'Art Moderne*

b) *Exposition documentaire sur Montréal à Paris à l'automne 1966.*

Cette exposition aurait lieu dans la perspective de l'Exposition universelle de Montréal en 1967.

c) *Rétrospective du peintre Morrice.*

d) *Participation aux journées canadiennes de Mulhouse:*

Les autorités de la ville de Mulhouse en France ont décidé d'organiser des journées du Canada dans leur ville au printemps de 1966, pour lesquelles le Canada a accepté d'apporter son concours; ces journées comporteront diverses manifestations, expositions, conférences etc.

e) *Établissement de fonds de livres canadiens dans quelques bibliothèques françaises.*

Le Canada a fait savoir à la France qu'il était disposé à consacrer une somme importante à cet effet. Il s'agirait de mettre à la disposition du grand public français un ensemble de publications canadiennes qui lui donnent accès aux principaux secteurs de la culture canadienne.

f) *Établissement d'un centre de documentation canadienne à Paris.*

Ce centre est destiné à mieux faire connaître notre pays en France.

g) Certains autres projets sont également à l'étude tels que l'envoi d'une troupe de théâtre à Paris, une tournée de l'Orchestre symphonique de Montréal, et l'organisation d'une quinzaine du Canada à Paris.

Échanges scientifiques.

Le Canada et la France souhaitent intensifier leurs échanges dans ce domaine et à cette fin ont convenu:

a) D'organiser une rencontre entre spécialistes dans le domaine de la documentation.

b) De faciliter les échanges dans le domaine de la recherche industrielle et dans d'autres secteurs spécifiques.

c) D'encourager les candidatures aux bourses post-doctorats du Conseil national de recherche du Canada.

d) De confier aux ambassades respectives les études préparatoires pour mettre au point ces divers projets d'échanges scientifiques. Une délégation scientifique canadienne se rendra ensuite en France pour en discuter les détails.

Entente culturelle France-Québec

LE SECRÉTAIRE d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a procédé, le mercredi 24 novembre, dans la matinée, à un échange de lettres avec l'ambassadeur de France au Canada, Son Excellence monsieur François Leduc. Cet échange de lettres avait pour but de confirmer que l'Entente sur la coopération culturelle entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement du Québec, qui était signée le même jour à Québec par monsieur Pierre Laporte, ministre des Affaires culturelles et par Son Excellence l'ambassadeur de France au Canada, rencontrait l'assentiment du Gouvernement du Canada.

Voici le texte de ces documents:

I

L'ambassadeur de France au Canada au secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Ottawa, le 24 novembre 1965.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu entre les autorités québécoises, françaises et canadiennes au sujet de la conclusion d'une entente sur la coopération culturelle entre la France et la province de Québec. Comme vous le savez, les autorités françaises et québécoises se sont mises d'accord sur le texte d'une "Entente sur la coopération culturelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec".

Comme convenu cette Entente est signée aujourd'hui à Québec par monsieur Pierre Laporte, ministre des Affaires culturelles du Québec d'une part et moi-même au nom du Gouvernement français d'autre part. Je vous serais donc obligé de bien vouloir me confirmer que cette Entente sur la coopération culturelle entre la France et le Québec rencontre l'assentiment du Gouvernement canadien.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

(signé) FRANÇOIS LEDUC

L'honorable Paul Martin
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
OTTAWA.

II

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'ambassadeur de France au Canada

Ottawa, le 24 novembre 1965.

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date de ce jour relative aux entretiens qui ont eu lieu entre les autorités québécoises, françaises et canadiennes au sujet de la conclusion d'une entente sur la coopération culturelle entre la France et la province de Québec.

J'ai l'honneur de vous confirmer que l'Entente ci-jointe sur la coopération culturelle entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement du Québec, qui est signée aujourd'hui à Québec par Monsieur Pierre Laporte, ministre des Affaires culturelles du Québec d'une part et par vous-même au nom du Gouvernement français d'autre part, rencontre l'assentiment du Gouvernement canadien.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

(signé) PAUL MARTIN

Son Excellence Monsieur François Leduc
Ambassadeur de France
OTTAWA.

ENTENTE CULTURELLE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le GOUVERNEMENT de la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE et
le GOUVERNEMENT du QUÉBEC

Conscients des liens historiques que leur communauté d'origine, de langue et de culture a créés entre la France et le Québec,

Désireux de promouvoir la langue française et de développer leurs relations culturelles par la multiplication des échanges intellectuels, littéraires, artistiques et scientifiques,

Résolus à étendre et à renforcer la coopération amicale heureusement établie entre eux par l'Entente sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, signée à Paris le 27 février 1965,

Sont convenus des dispositions suivantes:

TITRE I

DE LA LANGUE FRANÇAISE

ARTICLE PREMIER

Le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement du Québec coopèrent étroitement à la promotion et à la diffusion de la langue française.

ARTICLE 2

Les Parties contractantes favorisent le travail en commun des organismes ou institutions qui veillent à la qualité de la langue française et qui œuvrent à son expansion.

ARTICLE 3

Les Parties contractantes échangent des informations et de la documentation sur les méthodes de diffusion et de perfectionnement du français, langue maternelle et langue seconde.

Elles favorisent l'organisation de réunions de spécialistes et de stages, ayant pour objet de contribuer à la définition et à l'amélioration de la terminologie scientifique et technique française.

Elles échangent des spécialistes du français, langue maternelle et langue seconde et prévoient, notamment, l'envoi de missions dans des services ou établissements publics ainsi que dans des institutions spécialisées.

ARTICLE 4

Les Parties contractantes prennent toutes dispositions utiles pour faciliter l'établis-

sement de liaisons étroites entre l'Office de la langue française du Québec et les organismes reconnus par celui-ci, d'une part, les universités et les institutions françaises spécialisées, d'autre part.

ARTICLE 5

Les Parties contractantes veillent à ce que les livres et la documentation sur la philologie de la langue française fassent l'objet d'échanges accrus.

TITRE II

DES ÉCHANGES CULTURELS ET ARTISTIQUES

ARTICLE 6

Le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement du Québec prennent toutes dispositions utiles pour favoriser une meilleure connaissance réciproque de leurs cultures, de leurs arts, de leurs sciences et de leurs techniques.

ARTICLE 7

Les Parties contractantes encouragent réciproquement l'étude de leur littérature et de leur civilisation, notamment en favorisant la création de chaires ou de lectures auprès des établissements d'enseignement supérieur et en veillant à l'approvisionnement approprié des bibliothèques publiques.

ARTICLE 8

Les Parties contractantes facilitent la diffusion réciproque du livre et des publications en langue française. Elles se concertent pour éliminer les obstacles à cette diffusion, notamment en ce qui concerne les manuels scientifiques et techniques ainsi que les ouvrages littéraires.

Elles favorisent dans la mesure du possible les échanges de stagiaires de l'édition et de la librairie, de critiques et de spécialistes de l'édition en général.

ARTICLE 9

Chacune des Parties contractantes facilite l'accès de ses institutions culturelles et scientifiques, bibliothèques, archives, musées et laboratoires, aux hommes de science et spécialistes de l'autre Partie désireux de poursuivre des recherches. Ces facilités sont accordées sur une base de réciprocité et conformément aux lois et règlements en vigueur de part et d'autre.

Chacune des Parties contractantes favorise l'organisation en France et au Québec de stages de formation et de perfectionnement ainsi que de missions d'études à l'attention des hommes de science et spécialistes de l'autre Partie.

ARTICLE 10

Les Parties contractantes encouragent les visites réciproques de gens de lettres, d'artistes et de savants.

ARTICLE 11

Dans la limite de leurs compétences respectives, les autorités françaises et québécoises qualifiées facilitent les échanges et la coopération en matière de radiodiffusion et de télévision.

Dans le domaine du cinéma, elles encouragent la coopération entre les sociétés ou organismes français et québécois de production et de distribution de films, l'organisation de stages de cinéastes et de techniciens, la coproduction de films artistiques et documentaires et l'échange d'informations et de documentation, notamment en matière de cinémathèques.

ARTICLE 12

Le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement du Québec s'accordent réciproquement toutes facilités, conformément à leurs lois et règlements, pour la création et le fonctionnement d'instituts et d'établissements culturels français et québécois. Ils encouragent la collaboration la plus étroite entre leurs sociétés savantes.

ARTICLE 13

Chacune des Parties contractantes facilite la participation de personnalités qualifiées aux congrès, colloques et réunions culturelles qui ont lieu sur le territoire de l'autre Partie.

ARTICLE 14

Chacune des Parties contractantes encourage l'organisation d'expositions d'arts plastiques de l'autre Partie ainsi que les échanges d'artistes, de techniciens et de spécialistes des beaux-arts.

ARTICLE 15

Chacune des Parties contractantes favorise sur son territoire les tournées de chanteurs, d'instrumentistes, de compagnies de théâtre ou de ballet de l'autre Partie.

Elle se préoccupe d'organiser des stages d'artistes dramatiques, de metteurs en scène, de décorateurs, d'animateurs et d'administrateurs de théâtre de l'autre Partie.

ARTICLE 16

Chacune des Parties contractantes s'efforce d'attribuer des bourses ou des facilités à des écrivains, artistes ou chercheurs de l'autre Partie, afin de leur permettre de poursuivre des études ou des travaux sur le territoire de l'autre Partie.

Elle s'attache de même à organiser des stages de formation ou de perfectionnement à l'intention des artistes et des spécialistes de l'action artistique de l'autre Partie.

ARTICLE 17

Les Parties contractantes examinent toutes mesures propres à favoriser entre la France et le Québec les échanges de renseignements relatifs aux centres culturels, aux maisons de la culture, aux arts et métiers populaires. En particulier elles organisent des stages de responsables ou de spécialistes.

TITRE III

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 18

Le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement du Québec facilitent, dans toute la mesure du possible, la solution des problèmes administratifs et financiers soulevés par l'application de la présente Entente.

ARTICLE 19

La Commission permanente de coopération franco-québécoise instituée par l'Entente signée à Paris le 27 février 1965 reçoit compétence pour suivre l'application des dispositions de la présente Entente, qui entre en vigueur dès sa signature.

ARTICLE 20

La présente entente est conclue pour une période de cinq ans. Elle est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie dans les six mois précédant la fin de chaque période de cinq ans.

FAIT à Québec le 24^e jour de novembre 1965, en deux exemplaires, rédigés en langue française.

Relations entre le Canada et l'Italie

LE RELÈVEMENT de l'Italie après la guerre a été remarquable. Le pays a repris sa place au sein des conseils mondiaux et des organisations internationales. Il a redressé son économie détruite par la guerre et a relevé considérablement le niveau de vie de ses habitants. Cependant, sa réalisation la plus importante sans doute été la restauration de la démocratie parlementaire.

Après la capitulation de juin 1943, l'Italie connaît une période de confusion pendant laquelle le pays est le champ de bataille des armées allemandes et des puissances alliées. Son gouvernement provisoire légitime ne jouit à cette époque que d'une autorité limitée, mais il acquiert du prestige avec la libération du pays et des représentants de tous les partis politiques antifascistes font leur entrée au ministère. Il y a élections nationales et référendum le 2 juin 1946. Le référendum est favorable à la république, et les représentants élus forment une Assemblée constituante dont la tâche principale est de ratifier le Traité de paix du 31 juillet 1947. Une nouvelle constitution, qui donne à l'Italie un président et un parlement bicaméral et un conseil des ministres, est votée en décembre 1947. Elle n'entre en vigueur que le 18 avril 1948, à la suite de l'élection des deux chambres du Parlement et de celle du premier président. La Constitution n'a subi aucune modification importante depuis cette date. Des élections nationales ont eu lieu en 1953, en 1958 et en 1963.

Depuis l'adoption de la Constitution, le parti démocrate-chrétien est le groupe politique le plus important au Parlement. Même s'il n'a la majorité, il dirige ordinairement le pays en coalition avec d'autres partis démocrates. Le gouvernement actuel groupe des ministres démocrates-chrétiens, socialistes, démocrates sociaux et républicains. Le premier ministre actuel, M. Aldo Moro, et le ministre des Affaires étrangères, M. Fanfani, sont démocrates-chrétiens. Le président M. Giuseppe Saragat, élu en décembre 1964, est démocrate-social.

Même si le vote populaire a toujours été favorable aux démocrates, le parti communiste est très fort. Il est bien dirigé et bien financé; aux dernières élections générales, un électeur sur cinq a voté en faveur de ce parti, qui est devenu le deuxième du Parlement. La présence de ce groupe important, qui ne se conforme pas aux méthodes démocratiques occidentales, a rendu l'administration du pays difficile et, à certains moments, a menacé la stabilité du gouvernement; elle n'a pas, toutefois, empêché le fonctionnement de la démocratie parlementaire.

L'Alliance atlantique

L'Italie a été en 1949 signataire originaire du Traité de l'Atlantique Nord. Le maintien de l'Alliance avec les pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord est resté, depuis lors, un point essentiel de sa politique étrangère. Les Italiens jugent que l'établissement de liens politiques (Conseil de l'Europe et Union de

l'Europe occidentale) et économiques (Marché commun européen) avec leurs voisins d'Europe occidentale apporte un complément à cette alliance défensive.

La signature du Traité par l'Italie et le Canada a fait de ces deux pays, pour la première fois de leur histoire, des alliés officiels. Ils ont participé à des discussions sur des projets de défense stratégique commune et ont échangé des renseignements militaires. Ils ont aussi échangé leurs points de vue sur les questions mondiales avec leurs autres partenaires. Aux conseils de l'OTAN, les positions prises par le Canada et l'Italie ont été en général à peu près semblables, et leur participation commune à l'Alliance atlantique leur a permis d'établir entre eux une solide tradition de collaboration fructueuse.

Un exemple tangible de cette collaboration est la présence des forces italiennes et canadiennes à Decimomannu, en Sardaigne, au camp de formation aérienne de l'OTAN. En vertu des dispositions du Traité, l'Italie a accepté d'établir une base de formation aérienne à l'usage des forces aériennes du Canada, d'Allemagne occidentale et d'Italie. Elle a assumé la responsabilité de la construction, de l'entretien, de l'utilisation et du soutien logistique de la base. Le commandement territorial ainsi que le commandement et l'administration de la base en général relèvent de l'Aviation italienne. Le Canada défraie le quart du coût annuel des opérations et de l'entretien.

De plus, le Canada et l'Italie sont deux des neuf pays qui fournissent le personnel scientifique du Centre de recherche anti-sous-marine du Commandement suprême des forces alliées de l'Atlantique, centre qui a été établi à La Spezia, en Italie, en mai 1954, afin de fournir des conseils techniques et des services consultatifs aux pays de l'Europe dans le cadre de la mission de guerre anti-sous-marine du Commandement suprême des forces alliées de l'Atlantique et, par l'intermédiaire de celui-ci, des autres commandements de l'OTAN.

Le Canada et l'Italie échangent aussi des renseignements scientifiques et techniques en matière de défense. Les échanges à peu près continuels de renseignements entre les deux pays sont à la source de ventes d'armes et de matériel canadiens à l'Italie, directement ou par l'intermédiaire de l'OTAN. Pour appuyer le programme F-104G de l'Aviation italienne, Canadair a fourni à la société Fiat des pièces et des parties constituantes d'avions, et d'autres firmes canadiennes ont doté les forces armées italiennes de simulateurs de vol, d'appareils de vérification de radar, de hangars d'hélicoptères, etc.

Coopération internationale

L'Italie et le Canada sont membres de plusieurs autres organisations internationales, et particulièrement des Nations Unies. L'Italie ne s'est jointe à l'Organisation mondiale qu'en 1955, parce qu'un désaccord entre les grandes puissances qui en avait refusé l'entrée, comme à d'autres pays, pendant plusieurs années. Le Canada a aidé à lever cet obstacle et il a appuyé la candidature de l'Italie à l'ONU. Les relations entre les deux pays à l'ONU sont demeurées particulièrement amicales, et le Canada a été heureux d'appuyer l'élection de M. Fanfani à

la présidence de l'Assemblée générale, en septembre dernier.

Les deux pays encouragent fortement les opérations de maintien de la paix. Depuis l'automne 1956, date à laquelle le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de l'époque, M. L. B. Pearson, proposait l'établissement d'une Force d'urgence des Nations Unies (FUNU), des unités de transport aérien de l'Aviation royale du Canada, à l'appui des opérations de maintien de la paix, ont fait la navette entre le Canada et l'Italie et de là sont allées jusqu'au Moyen-Orient et en Afrique. Au début, la mission de la FUNU avait installé ses quartiers à Capodichino, près de Naples; elle est maintenant installée à Pise. En plus des avions de l'ARC qui, sous les auspices des Nations Unies, font la navette entre ces bases, le Canada fournit le personnel logistique du détachement de la FUNU en Italie.

L'Italie a pris part aux opérations des Nations Unies au Congo, où plusieurs Italiens sont morts. L'envoi d'un premier groupe de cinq observateurs italiens au Cachemire a été annoncé récemment. L'Italie a participé à la Conférence internationale sur le maintien de la paix, tenue à Ottawa en octobre 1964.

L'Italie collabore étroitement avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada, dans le cadre du Comité des Dix-Huit sur le désarmement, à Genève de même que de la Commission du désarmement des Nations Unies, à New-York en vue de parvenir à un désarmement général contrôlé. Le Canada et l'Italie ont appuyé récemment la résolution des États-Unis touchant un accord de non-prolifération des armes nucléaires. Ce texte, qui s'inspire des discussions entre les quatre puissances occidentales, a été présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Relations bilatérales

Les relations bilatérales se sont développées en même temps que la collaboration des deux pays aux organisations internationales. L'Italie a été le premier des anciens pays de l'Axe, en 1949, à établir des relations diplomatiques normales avec le Canada. En plus de son ambassade à Ottawa, l'Italie a établi des consulats généraux à Montréal et à Toronto, un consulat à Vancouver et des consulats honoraires à Fort William, Fredericton, Halifax, Hamilton, London, Niagara Falls, Port-Alfred, Québec, Rouyn, Sault-Sainte-Marie, Sudbury, Timmins, Windsor et Winnipeg. Le Canada a établi un consulat général à Milan, en 1963, en raison de l'importance commerciale et industrielle du nord de l'Italie. Deux provinces, l'Ontario et le Québec, ont aussi des bureaux à Milan.

Un échange de visites de personnalités italiennes et canadiennes est prévu pour renforcer ces relations. En 1954, le premier ministre du Canada, M. Louis St. Laurent, s'est arrêté à Rome au cours d'une tournée mondiale. Son successeur, M. John G. Diefenbaker, a visité l'Italie à titre de premier ministre en 1957 et de leader de l'Opposition en 1963. La plus récente visite officielle d'un ministre italien au Canada a été celle de M. Bernardo Mattarella, ministre du Commerce extérieur, en 1964.

Plusieurs accords ont été conclus entre les deux gouvernements ou entre leurs institutions gouvernementales, dont la portée et la diversité s'échelonnent depuis un accord touchant les sépultures de soldats du Commonwealth jusqu'à la réciprocité en fait de services aériens. L'accord de 1965 touchant la collaboration en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conclu entre Atomic Energy of Canada Limited et le Comitato Nazionale per l'Energia Nucleare, est l'accord le plus récent et l'un des plus importants entre les deux pays.

Immigration

Le lien principal entre les deux pays est sans contredit la présence au Canada de plus de 500,000 personnes d'origine italienne. L'immigration italienne remonte au régime français. Plusieurs familles canadiennes-françaises bien connues sont en fait d'ascendance italienne. L'immigration a augmenté à la fin du XIX^e siècle, mais elle a été plus marquée encore après la Seconde Guerre mondiale, le nombre des immigrants italiens n'étant inférieur qu'à celui des immigrants britanniques. Ces dernières années, l'immigration italienne a accusé une légère baisse, mais on s'attend à ce que plus de 25,000 Italiens immigreront au Canada en 1965, en dépit d'une demande plus grande de main-d'œuvre en Italie et du nombre croissant de travailleurs italiens embauchés dans d'autres pays d'Europe.

La plupart des immigrants s'établissent dans les grands centres urbains, en particulier Toronto, Montréal, Hamilton et Vancouver; un bon nombre travaillent dans les mines, dans tout le Canada. Les immigrants italiens et leurs enfants s'adaptent bien aux conditions de vie du Canada. Ils embrassent toutes les professions, et un nombre considérable d'entre eux occupent des postes importants.

La plupart des immigrants viennent d'Italie centrale et méridionale, régions traditionnelles d'émigration, mais il en vient de plus en plus du Nord. Outre la section des visas de l'ambassade du Canada à Rome, un bureau d'immigration a été ouvert au consulat général à Milan. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, M. John Nicholson, a présidé aux cérémonies d'inauguration de ce bureau en juillet 1965.

Relations économiques et commerciales

L'Italie possède très peu de ressources naturelles; aussi est-elle depuis longtemps un pays commerçant à l'échelle mondiale; elle importe la plus grande partie de ses matières premières et de ses sources d'énergie et exporte les produits fabriqués par son abondante main-d'œuvre. Sa participation au Marché commun européen et son développement économique rapide au cours des dix dernières années ont amené un accroissement rapide du commerce avec les pays étrangers et une participation plus grande aux affaires et à l'économie internationales. Ces dernières années, le commerce de l'Italie avec ses partenaires du Marché commun a augmenté rapidement; environ 40 p. 100 de ses exportations totales se dirigent vers les autres pays du Marché commun, qui, d'autre part, lui fournissent le tiers de ses importations.

Le commerce italo-canadien est à peu près de même valeur que le commerce canadien avec la France, mais il a été inégal depuis la guerre. Les importations du Canada ont varié de moins de \$25,000,000 en 1957 à plus de \$76,000,000 en 1963, fléchissant à \$62,000,000 en 1964. Les exportations italiennes vers le Canada ont augmenté régulièrement et rapidement; en 1964, pour la première fois, la valeur des produits vendus par l'Italie au Canada (\$67,500,000) a été plus élevée que ses importations de notre pays. Par le passé, le Canada lui vendait surtout des denrées alimentaires en vrac et des matières premières; ces dernières années, il s'est créé une demande d'instruments de précision, d'appareils électroniques, de pièces d'avion et d'autres articles très techniques. Le Canada importe d'Italie une grande variété de produits que l'on peut grouper en trois catégories principales: produits agricoles (vins et fromages), articles divers fabriqués par de petites firmes (vêtements et objets d'artisanat) et matériel industriel déjà mentionné.

Les relations commerciales avec l'Italie sont régies par le GATT, aux termes duquel chaque pays doit accorder le traitement de la nation la plus favorisée aux produits des autres pays. Des ententes particulières en nombre croissant entre les compagnies assurent la fabrication de produits canadiens en Italie ou de produits italiens au Canada et permettent certains arrangements de coopération technique ou financière.

Les investissements italiens au Canada prennent de l'importance. Ils sont dirigés surtout vers les industries du bâtiment. D'autre part, plusieurs grandes compagnies canadiennes ont établi des succursales en Italie ou ont acheté des actions de compagnies italiennes. Le capital canadien est employé en Italie à la production de machines agricoles, de navires, de matériel de radar et de papier hygiénique.

Les relations commerciales entre le Canada et l'Italie se sont resserrées au cours des dernières années, en raison, d'une part, de l'augmentation continue de la colonie italo-canadienne et, d'autre part, de l'intérêt grandissant que présentent les milieux commerciaux des deux pays aux transactions internationales. Pour favoriser ces nouvelles relations, les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et les autorités italiennes ont ouvert des agences commerciales et des bureaux de promotion des affaires et ont participé par des missions ou des stands aux foires des deux pays. Il s'est créé des chambres de commerce canado-italiennes à Montréal et à Toronto.

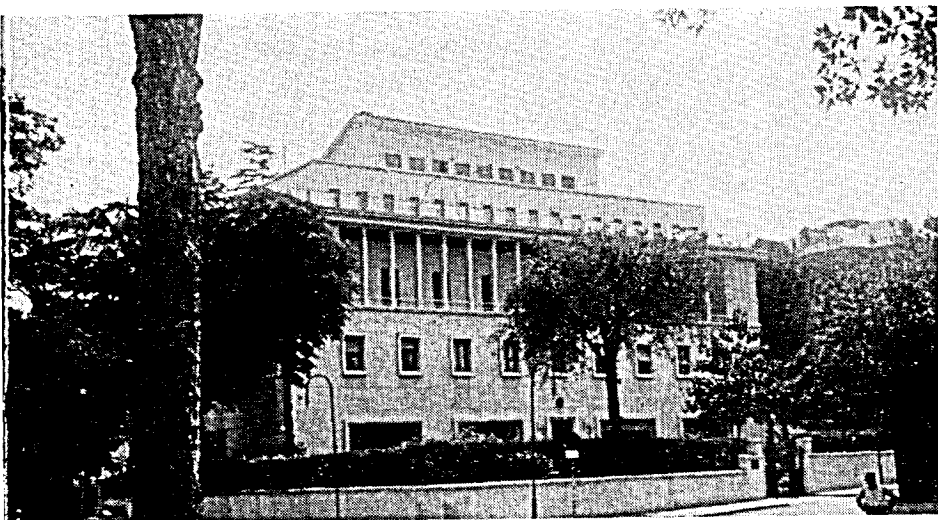
Relations culturelles

L'italien ne s'enseigne que depuis très récemment dans les universités canadiennes, mais les arts et l'histoire de l'Italie ont toujours vivement intéressé les Canadiens. La culture italienne est de mieux en mieux connue des Canadiens: ces dernières années, des artistes et des étudiants canadiens se sont installés en Italie pour acquérir une connaissance plus approfondie des centres et des institutions artistiques de ce pays. Plusieurs ont reçu des subventions du Conseil des arts du Canada. De plus, le Gouvernement italien accorde chaque année des bourses

d'une valeur d'environ \$5,000 à des étudiants canadiens afin de leur permettre de poursuivre des études en Italie. Grâce à ces bourses, sept étudiants font présentement des recherches dans les domaines artistique, littéraire et linguistique. Des sculpteurs, des artistes peintres, des graveurs etc., des musiciens, des compositeurs, des chanteurs et des interprètes de tous les arts se rendent en Italie à la recherche de l'inspiration et d'une formation; certains s'y font connaître et deviennent même célèbres. Des peintres et des sculpteurs canadiens ont exposé seuls ou collectivement et ont participé à des festivals de renommée internationale comme celui de Spolète; des chanteurs canadiens ont tenu des rôles dans les opéras d'Italie; des pianistes de concert et des chefs d'orchestre canadiens ont joué dans les salles et pour la radio italiennes. La Biennale de Venise, festival italien le mieux connu et le plus important, compte un pavillon canadien permanent où sont exposées des œuvres d'artistes canadiens en vue. Les productions de l'Office national du film sont très populaires en Italie et y ont remporté de nombreux prix dans les grands festivals.

De nombreux musiciens, chefs d'orchestre et écrivains italiens ont visité le Canada. Beaucoup ont montré un intérêt marqué pour notre pays, en particulier les producteurs de films, qui ont été fascinés par les réalisations du cinéma canadien, surtout par celles de l'Office national du film et celles des jeunes producteurs et directeurs. Les Italiens ont étudié attentivement certaines techniques employées au Canada et les ont adoptées pour leurs productions. D'autre part, certains producteurs de films et certains techniciens du Canada ont reçu une formation au célèbre Centre expérimental du film, à Rome, institution dont le personnel se compose des plus grands noms du cinéma italien contemporain.

Les Gouvernements italien et canadien poursuivent depuis deux ans l'élaboration d'un accord touchant la coproduction de films, accord qui permettrait aux



La chancellerie de l'ambassade du Canada, Via G. B. di Rossi, Rome.

industries cinématographiques des deux pays de collaborer encore plus étroitement. L'accord serait analogue à celui que le Canada a signé avec la France.

Le Canada et l'Italie ont conclu en 1954, en tenant compte des dispositions de l'accord de secours aux civils de 1950, un accord culturel qui a pris la forme d'un échange de notes. Afin de mieux faire connaître la culture de son pays l'autre, chaque gouvernement acceptait de faciliter la collaboration entre les organisations culturelles et artistiques des deux pays.

Aux termes de cet accord, l'Italie a créé un Institut culturel italien à Montréal. Une fondation canadienne sera établie à Rome en vertu du même accord.

L'importance de Rome en tant que centre de l'Église catholique a souvent éclipsé le rôle politique de cette ville. Le Traité de Latran, signé en 1929 entre le Saint-Siège et l'État italien, a défini le statut souverain de la Cité vaticane. Le Vatican est un État indépendant; toutefois, sa situation géographique, au cœur même de la ville de Rome, présente un intérêt particulier, et cet intérêt ajoute à celui de toute l'Italie. Un grand nombre des Canadiens qui résident à Rome sont des membres du clergé qui étudient la théologie ou le droit canon et qui, en général, habitent au Collège pontifical canadien. Le Vatican attire un grand nombre de visiteurs canadiens; pendant le Concile œcuménique (1962-1965), en particulier, des évêques et des observateurs canadiens ont passé à Rome plusieurs mois de chaque année.

Le nombre annuel des Canadiens qui visitent l'Italie est élevé; il dépasse peut-être les 80,000, mais on ne possède aucune statistique précise. Les Italiens qui visitent le Canada ne sont pas aussi nombreux; on estime leur nombre à environ 3,000 par année. L'abolition, en 1963, des visas de non-immigrants pour les personnes qui ne demeurent pas plus de trois mois dans l'un ou l'autre pays a favorisé le tourisme.

Bien des raisons motivent le déplacement des voyageurs d'un pays à l'autre. Certains sont des hommes d'affaires désireux de développer leur commerce avec l'Italie ou le Canada; d'autres sont des immigrants qui retournent voir leurs parents en Italie et qui souvent ramènent ensuite de nouveaux immigrants au Canada; beaucoup sont des pèlerins attirés uniquement par la grandeur de Rome, centre religieux mondial; le plus grand nombre sont, sans contredit, des touristes venus visiter les villes célèbres dont ils ont entendu parler depuis leur enfance. Ces milliers de voyageurs sont la preuve tangible des nombreux liens qui existent entre les deux pays et qui s'affermissent d'une année à l'autre.

Le

L E 1
Le
d'affair
nomm
début

Si
milles
jeure
Kenya
sans c

L'Éth
A la
pereu
tral.

qui c
En 1
de l'É
une a

fari e
envah
en G
wealth

cinq
a ten
tradit

L
sabil
de d
ans
de la

six a
Add
En r
de l'
de c
insta
cain

Le Canada et l'Éthiopie

LE 13 OCTOBRE 1965, on annonçait l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et l'Éthiopie. M. Michel Gauvin, qui a été un temps chargé d'affaires du Canada auprès de la République démocratique du Congo, a été nommé ambassadeur du Canada en Éthiopie. Il doit arriver à Addis-Abéba au début de 1966 afin d'y remplir ses nouvelles fonctions.

Située dans la corne de l'Afrique, l'Éthiopie a une superficie totale de 400,000 milles carrés, soit un peu moins que celle de l'Ontario. Le pays consiste en majeure partie d'un grand plateau s'étendant de la mer Rouge à la frontière du Kenya. Entouré de déserts et de montagnes quasi infranchissables, il est demeuré sans contact avec le monde extérieur jusqu'à la fin du siècle dernier.

L'Éthiopie fait son entrée dans le monde moderne

A la fin du XIX^e siècle, après une longue période de guerres entre tribus, l'empereur Ménélik II rassemble le pays sous l'autorité d'un gouvernement central. Il consolide ensuite son pouvoir en défaisant de façon décisive les Italiens qui cherchent à étendre leurs possessions le long de la côte de la mer Rouge. En 1908, avec l'accord des puissances européennes, Ménélik fixe les frontières de l'Éthiopie, à peu près les mêmes qu'aujourd'hui. La mort de Ménélik entraîne une autre courte période de désordre, qui prend fin en 1930, lorsque le ras Tafari est couronné empereur sous le nom de Haïlé Sélassié. En 1935, les Italiens envahissent le pays, et l'empereur Haïlé Sélassié établit un gouvernement en exil en Grande-Bretagne. En 1940, les forces de la Grande-Bretagne et du Commonwealth libèrent le pays et Haïlé Sélassié retrouve son trône. Au cours des trente-cinq années de son règne, il a maintenu un commandement personnel fort et il a tenté de moderniser l'Éthiopie tout en maintenant un certain équilibre entre la tradition et le progrès.

La Constitution de 1931, révisée en 1955, confère plus de droits et de responsabilités au peuple éthiopien. Elle prévoit un Parlement, composé d'une Chambre de députés (251 sièges) élus au suffrage universel pour une période de quatre ans et d'un Sénat ne devant pas avoir plus de la moitié du nombre de sièges de la Chambre des députés. Les sénateurs sont nommés par l'Empereur pour six ans. Il n'y a pas de partis politiques en Éthiopie.

Addis-Abéba, capitale moderne

En raison de la personnalité de l'empereur Haïlé Sélassié, de la longue histoire de l'Éthiopie en tant que pays indépendant et, plus récemment, des bons moyens de communication entre Addis-Abéba et le reste du monde et de ses excellentes installations pour les conférences, Addis-Abéba a été le centre des affaires africaines même avant l'établissement dans cette ville, en juillet 1964, du siège de

l'Organisation pour l'unité africaine (OUA). L'empereur Haïlé Sélassié est un des fondateurs de l'OUA établie au cours d'une réunion des chefs d'État africains à Addis-Abéba en mai 1963. Ardent défenseur du panafricanisme, l'empereur a été, en octobre 1963, médiateur de la paix dans le différend qui opposait l'Algérie au Maroc. Le 9 septembre 1965, il proposait que les chefs d'État se réunissent aux Nations Unies afin de discuter du conflit du Cachemire et d'autres problèmes qui menacent la paix mondiale. Le désir de la République de Somalie de réunir la minorité somalie d'Éthiopie à la "grande Somalie" pose un important problème sur le plan des relations étrangères et a provoqué des incidents périodiques entre les deux pays.

Le peuple éthiopien descend de tribus sémitiques qui quittèrent l'Arabie du Sud pour les hauts plateaux abyssins dans le premier siècle avant Jésus-Christ. La population, qui s'élève à environ 22 millions de personnes, comprend 100 tribus différentes, dont la plus importante est celle des Amharas, qui forment presque le tiers de la population. Les Amharas sont chrétiens, tandis que la majorité des autres tribus est musulmane ou païenne.

Projets de mise en valeur

En 1957, l'Éthiopie entamait son premier plan quinquennal de mise en valeur, destiné à jeter les bases d'une économie moderne. Aujourd'hui, dans la deuxième année du second plan, les fondements sont posés et l'Éthiopie peut appuyer davantage sur l'augmentation de la production. Le potentiel agricole est très élevé. Actuellement, 90 p. 100 de la population se composent d'agriculteurs vivant dans une économie de subsistance. La valeur des exportations de l'Éthiopie, en majeure partie agricoles, a augmenté considérablement ces dernières années et l'on s'attend à ce qu'elle dépasse ETH \$320 m (\$135,000,000 canadiens) d'ici 1967. Le café est de loin le plus important produit; il compte pour près de 90 p. 100 dans les exportations. Les autres produits d'exportation sont la graine de lin, le cuir et les céréales. Les possibilités d'accroissement de la production de café sont très limitées; aussi l'Éthiopie tente-t-elle d'améliorer la qualité, et par conséquent la valeur, de ses récoltes. La fertilité du sol et les variations du climat permettent une grande diversité de cultures, y compris celles du coton et du sucre qui ont été introduites récemment. L'élevage présente aussi de grandes possibilités. Il y a actuellement 25 millions de bovins au pays, dont une faible proportion seulement atteint les marchés.

Le problème majeur de l'expansion économique est le manque de communications intérieures. Le premier plan de cinq ans était axé sur ce problème: l'Éthiopie a obtenu des prêts de la Banque mondiale et des États-Unis en vue, principalement, d'améliorer ses communications intérieures. Elle a aussi créé une entreprise nationale de transports aériens en vue d'un service international aussi bien qu'intérieur et elle a amélioré ses aéroports. Elle réaménage actuellement le port d'Assab, afin d'en faire le port de sortie principal de ses exportations. À l'heure actuelle, c'est Djibouti, en Somalie française, relié à Addis-Abéba par un

chemin de fer, qui est le principal port de sortie du pays. Des projets sont en cours en vue d'étendre et d'améliorer le système ferroviaire. L'Éthiopie tente d'attirer chez elle les investissements étrangers en vue d'augmenter sa capacité industrielle. La loi sur les investissements prévoit une exemption d'impôt de cinq ans et l'exemption de droits de douane sur les matières premières importées à des fins industrielles. La production industrielle ne compte encore que pour 4 p. 100 du produit national brut; elle consiste principalement dans la fabrication de tabacs et de textiles.

Relations avec le Canada

Avant la Seconde Guerre mondiale, le Canada entretenait très peu de relations avec l'Éthiopie. Depuis ce temps, toutefois, on estime à 400 environ, le nombre des Canadiens qui ont travaillé dans ce pays. Il y avait tout récemment 117 Canadiens en Éthiopie; ce sont presque exclusivement des missionnaires et des enseignants. Le groupe le plus nombreux de missionnaires canadiens est celui des Missions intérieures du Soudan. Il y a aussi des Canadiens d'autres groupes missionnaires, tant catholiques que protestants. Des Canadiens enseignent à l'université Haïlé Sélassié, à Addis-Abéba; d'autres enseignent aux niveaux primaire et secondaire. Le Gouvernement éthiopien emploie plusieurs Canadiens sous contrat direct; d'autres travaillent pour des institutions des Nations Unies, notamment pour la Commission économique pour l'Afrique, dont le siège est à Addis-Abéba.

Aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le Canada et l'Éthiopie s'accordent mutuellement le traitement de la nation la plus favorisée. En 1964, le Canada a vendu à l'Éthiopie des pièces d'avions et de moteurs, des instruments aratoires et des articles divers pour une valeur d'environ \$100,000. Les exportations totales du Canada vers l'Éthiopie, en 1964, se sont élevées aux environs de \$350,000. Pendant la même période, le Canada a acheté de l'Éthiopie pour une valeur d'environ \$150,000, principalement du café.

Les visites d'État que l'Empereur a faites à Ottawa en 1954 et en 1963 et la présence de ses petits-fils dans une école d'Ottawa sont des marques certaines de l'amitié et des liens qui existent entre le Canada et l'Éthiopie.

Attitude du Canada envers la Rhodésie

Le 11 novembre 1965, le Gouvernement de la Rhodésie a déclaré l'indépendance de son pays. L'après-midi du même jour, le premier ministre de la Grande-Bretagne a exposé devant la Chambre des communes les conséquences constitutionnelles de cette déclaration d'indépendance. Peu après, le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, a fait la déclaration suivante:

J'ai appris avec un grand regret et un profond désappointement la décision du Gouvernement de la Rhodésie de déclarer son indépendance, malgré les nombreux avertissements des gouvernements britannique, canadien et autres. Le premier ministre Wilson a annoncé qu'il s'agit là d'une mesure inconstitutionnelle équivalente de fait à une rébellion.

Lors de la Conférence des chefs de gouvernements du Commonwealth en juillet dernier et par la suite, j'ai bien établi que le Canada ne reconnaîtrait pas une déclaration unilatérale d'indépendance faite par le Gouvernement rhodésien. Je répète maintenant que nous ne reconnaissons ni la déclaration unilatérale d'indépendance par le gouvernement de M. Smith en Rhodésie, ni l'État indépendant de la Rhodésie qui, à son dire, existe déjà, ni le gouvernement même de M. Smith.

Retrait du régime tarifaire préférentiel

Étant donné l'attitude prise par le gouvernement de M. Smith, nous retirons le délégué commercial canadien à Salisbury. Nous recommandons immédiatement au Gouverneur en conseil de retirer le régime tarifaire préférentiel dont ont bénéficié jusqu'ici les marchandises de la Rhodésie qui entrent au Canada. Les importations en provenance de la Rhodésie ne jouiront plus du tarif de préférence britannique et n'auront plus droit au tarif de la nation la plus favorisée. Par contre, elles seront assujetties aux taux beaucoup plus élevés du tarif général. Nous mettons également en vigueur dès maintenant un embargo complet sur les armes. L'exportation d'armes, de matériel militaire et de munitions vers la Rhodésie sera prohibée, et il n'y aura aucun nouvel accord d'aide et de financement.

La situation qui s'est produite en Rhodésie est très grave à cause de la possibilité de divisions au sein du Commonwealth et à l'égard des relations raciales qui sont si importantes pour la collaboration et l'expansion en Afrique. Nous nous tenons en étroite consultation avec les gouvernements africains et autres du Commonwealth quant aux conséquences de cette décision regrettable de la Rhodésie.

L'attitude du gouvernement de M. Smith est à l'encontre de l'opinion unanime du Commonwealth exprimée lors des réunions des chefs de gouvernements du Commonwealth en 1964 et 1965. L'Assemblée générale des Nations Unies a également exprimé de façon bien claire son opposition à une telle déclaration unilatérale d'indépendance. Les mesures canadiennes que je viens d'indiquer reflètent notre désapprobation de la décision de la Rhodésie et sont donc également conformes à l'opinion du Commonwealth et du monde.

L' A
au
E N
Unies,
le tex
but s
ment
L'
Co
rent s
Es
mesur
Co
l'impo
ciation
rêts c
C
aidera
facilit
D
Unies
D
intern
intére
D
o
ra
c
D
P
F
D
in
D
r
U

*D'ap
au Ca

*L'Année de la coopération internationale au Canada**

EN 1962, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution désignant l'année 1965, vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, comme Année de la coopération internationale (ACI). Voici, en partie, le texte de cette résolution qui vise à diriger l'attention de l'humanité vers ses buts communs et à encourager les efforts conjugués qui sont déployés actuellement pour renforcer la compréhension dans le monde:

L'Assemblée générale, . . .

Consciente du grand nombre de problèmes internationaux graves qui demeurent sans solution et, partant, de la nécessité de la coopération internationale,

Estimant indispensable que les États membres s'efforcent de promouvoir des mesures tendant à éliminer la tension internationale,

Convaincue que, si le public prend davantage conscience de l'étendue et de l'importance de la coopération quotidienne actuelle, il en résultera une appréciation plus exacte de la véritable nature de la collectivité mondiale et des intérêts communs de l'humanité,

Convaincue que le fait de dédier une année à la coopération internationale aiderait à renforcer la compréhension et la coopération dans le monde et, par là, faciliterait le règlement de problèmes internationaux majeurs,

Désigne l'année 1965, vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, comme Année de la coopération internationale, . . .

Demande à tous les États membres, aux institutions spécialisées, à l'Agence internationale de l'énergie atomique et aux organisations non gouvernementales intéressées:

De noter . . . et de donner la plus grande publicité possible aux activités qu'ils ont entreprises et entreprennent actuellement dans le domaine de la coopération internationale et aux efforts qu'ils déploient pour renforcer et étendre ces activités;

D'élaborer les plans et les programmes qui leur paraîtront convenir le mieux pour servir les fins de l'Année de la coopération internationale; . . .

Prie le Comité:

De formuler et de coordonner des plans en vue de l'Année de la coopération internationale . . . ;

D'organiser et de préparer, en vue de l'Année de la coopération internationale, des activités appropriées qu'entreprendra l'Organisation des Nations Unies . . . ;

*D'après un article de Lucien Lapointe, directeur des Relations extérieures, Année de la coopération internationale au Canada.

Invite les États membres, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique et les organisations gouvernementales intéressées à fournir au Comité, selon les besoins, des renseignements sur leurs plans et intentions touchant l'Année de la coopération internationale;

Prie le secrétaire général de fournir, compte tenu de la participation de l'Organisation des Nations Unies à l'Année de la coopération internationale et dans la limite des crédits budgétaires existants, tous les services nécessaires pour promouvoir et mener à bien l'Année de la coopération internationale;

Prie le Comité de présenter un rapport intérimaire à l'Assemblée générale lors de sa dix-neuvième session.

Vers le milieu de 1965, après deux années de travaux préparatoires aux Nations Unies, le Comité canadien pour l'Année de la coopération internationale rendait public son symbole officiel et l'interprétation de celui-ci. Avant de désigner officiellement l'année 1965 comme Année de la coopération internationale au Canada, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a déclaré notamment ce qui suit:

Le développement international est le grand impératif de notre génération . . . mais le gouvernement ne peut y travailler seul. . . Il a besoin de l'aide bénévole d'organisations, d'individus, de sociétés commerciales et d'universités, qui travailleront ensemble à hausser le niveau de vie des pays en voie de développement. . .

Création d'un Conseil national de l'ACI

Le Conseil national de l'ACI au Canada s'est joint aux nombreux conseils du genre subventionnés par les gouvernements pour travailler au développement d'une meilleure compréhension entre les nations, combattre l'analphabétisme et soulager la misère par des campagnes d'éducation publique, des projets spéciaux et des dons de livres, d'aliments, etc.

Le directeur de l'Association canadienne d'éducation des adultes, M. James Robbins Kidd, a dirigé la nouvelle organisation. Avant d'être presque littéralement "conscrit" pour son nouveau poste, M. Kidd avait été fondateur et directeur exécutif de l'Institut canadien d'outre-mer et secrétaire-trésorier de la Fondation canadienne, du Conseil canadien des recherches en humanités et du Conseil canadien des recherches en sciences sociales. Son ami de toujours, M. Walter Herbert, directeur de la Fondation canadienne, le décrit comme un homme "pour qui servir son prochain est aussi naturel que pour un poisson de nager ou pour un oiseau de voler".

Financement de l'ACI

L'ACI au Canada n'avait à ses débuts aucun budget. Afin de lever des fonds, M. Kidd a voyagé par tout le pays et fait connaître à un public varié la nature et les buts de l'ACI, travaillant en même temps à établir des comités locaux régionaux et provinciaux. Afin de transmettre au public le message de l'ACI, il a eu recours à la presse, à la radio et à la télévision. Avec l'aide du personnel de l'ACI et le parrainage de ministères fédéraux, d'associations privées et d'in-

dustries, il a préparé des "pochettes spéciales d'information" à l'intention des élèves et des professeurs des niveaux primaire et secondaire ainsi que des étudiants et du personnel des universités. Les journaux, encouragés par M. Kidd, ont consacré en moyenne 2,000 pouces-colonne par mois à l'ACI. Des centaines d'articles ont été publiés dans les magazines, dans les revues des ministères du gouvernement et dans les bulletins des industries.

Contribution des industries

On a demandé à environ 200 organismes nationaux de lancer des projets spéciaux à l'appui de l'ACI. Parmi les nombreuses sociétés industrielles et commerciales qui ont fourni de leur temps, de l'argent et un haut personnel à l'ACI, on compte la Shell Oil Company, la Compagnie de téléphone Bell, la société Aluminium du Canada, la société Seagrams, Steinberg's Limited et Salada Foods Limited. L'aide apportée par ces sociétés comprend en outre le personnel des stands d'information de l'ACI et le montage de stands artistiques d'actualité.

Les efforts en vue de faire connaître au public canadien les objectifs de l'ACI se sont révélés si fructueux qu'il a été pratiquement impossible de tenir un dossier financier à jour. De fait, le travail accompli jusqu'ici, ou qui se poursuit actuellement aux échelons régionaux et provinciaux, est tel qu'il faudra quelque temps encore avant que l'ampleur des progrès de cette campagne puisse être évaluée.

Aide extérieure

Dans une série de discours, M. Kidd a démontré que certains préjugés populaires en ce qui concerne l'aide extérieure sont enfin dissipés et qu'en général on considère cette aide comme un élément important de la politique internationale canadienne. Dans un discours, il a décrit en ces termes la contribution à la coopération internationale apportée par les nombreux Canadiens qui travaillent dans les pays en voie de développement:

Les insignes de la Grande Croisade ne sont plus la bannière et le fanion, mais la pénicilline et les manuels scolaires. Cette armée n'est plus montée sur de grands destriers, mais sur des tracteurs et des charrues. Ses émissaires ne sont plus d'habiles manieurs de la lance et de la grande épée, mais des experts dans l'art de soigner, d'enseigner, d'imprimer, de gouverner et d'administrer. Ils s'en vont, non détruire un ennemi, mais se faire un ami.

En août 1965, M. Kidd a abandonné son poste de président du Conseil national de l'Année de la coopération internationale au Canada pour accepter un poste à l'Université du Rajasthan, à Jaïpur (Inde), dans le cadre de l'Année de la coopération internationale. M. Anselme Cormier, qui est membre du Conseil depuis sa fondation, lui succède à la présidence.

L'ACI et le Centenaire du Canada

Le succès remporté au Canada par la campagne de l'Année de la coopération internationale a été tel qu'un de ses buts, qui est de faire des dons aux pays en voie de développement, est au nombre des moyens retenus pour marquer le Cen-

tenaire en 1967. L'ACI au Canada subsistera sous le nom d'Agence du Centenaire pour la coopération internationale. Les années 1966 et 1967 seront consacrées à cultiver l'amitié entre le Canada et les autres nations qu'auront accrues les activités de l'Année de la coopération internationale 1965. Le Canada mettra à la disposition des nations qui ne font qu'accéder à l'autonomie l'expérience d'un siècle qu'il a acquise en ce domaine. Ce bienfait immatériel sera accompagné d'un autre plus tangible, soit \$10,000,000 en argent, en espèces et en services, fournis par les organisations canadiennes qui ont collaboré à faire un succès de l'Année de la coopération internationale au Canada.

Pr

L^E
diffic
néce

I
meil
doit
et la
duca
com

Asie
ont
men
Au
Chi
San
nati
dian
étuc
con

d'un
tut
de

Au
Un

des
aut

dan
mê
d'é
qu

de
Un

Programmes d'aide à l'agriculture

LE PROBLÈME de la production agricole est l'un des plus graves qui se posent aux pays en voie de développement. L'accroissement des populations, les difficultés de balance des paiements et l'urbanisation croissante accentuent la nécessité d'accroître les cheptels et la production agricole.

Dans cette optique, il ne s'agit pas simplement de meilleures céréales ou de meilleures viandes. Des régions entières ont besoin d'irrigation, la fertilité du sol doit être améliorée, les maladies végétales et animales doivent être combattues et la machinerie agricole doit être fournie aux agriculteurs. Des programmes d'éducation sont requis à tous les niveaux pour enseigner les techniques modernes, comme celles de la mise en marché ou de la conservation des aliments.

Le Canada collabore directement au relèvement de la production agricole en Asie, en Afrique et dans les Antilles. L'année dernière, des sociétés canadiennes ont fait une contribution de plus d'un demi-million de dollars en biens d'équipement agricole en vertu du Programme international d'aide pour le développement. Au Pakistan, des experts ont étudié les possibilités d'exploitation des collines de Chittagong et la possibilité de dériver pour l'irrigation les eaux de la rivière Sangu. En Malaisie, une équipe canadienne a fait un inventaire des ressources nationales qui sera la base de la planification agricole du pays. De plus, des étudiants en science vétérinaire, en agronomie et en coopératisme agricole sont venus étudier au Canada; ils étaient originaires du Kenya, du Mali et du Malawi. Des conseillers agricoles ont été envoyés en Guinée.

Le Canada a subventionné l'étude d'un plan d'adduction d'eau au Nigeria, d'un plan de modernisation de l'équipement agricole en Zambie, ainsi qu'un institut d'agriculture au Tchad et une école technique en Tunisie. On a fait parvenir de l'équipement à des stations du Cameroun occidental.

Au Ghana

Un plan d'irrigation des plus intéressants est à l'étude au Ghana.

Pendant cinq mois de l'année, il tombe moins d'un pouce de pluie sur le sol desséché du Ghana septentrional, à 700 milles de l'équateur. Pendant les sept autres mois, il y tombe plus de 40 pouces d'eau.

Le problème consiste donc à conserver les eaux de pluie pour les utiliser pendant la sécheresse. Cette méthode assurerait aux fermiers de la région deux et même trois récoltes par année au lieu d'une seule, de même que des troupeaux d'élevage plus nombreux, permettant ainsi de remédier à la rareté des aliments qui sévit dans ce territoire et de fortifier et de diversifier l'économie.

Une équipe de chercheurs des Nations Unies a terminé une étude préliminaire de cette région et jugé que le projet de conservation des eaux était réalisable. Une équipe canadienne, recrutée parmi les fonctionnaires qui administrent la Loi

sur le rétablissement agricole des Prairies, a été envoyée ensuite par avion au Ghana en vue de collaborer avec les autorités locales à l'exécution d'un programme de deux ans qui rendra aux fermiers du Ghana les mêmes services qu'aux cultivateurs des provinces des Prairies et de la Colombie-Britannique depuis 1938.

En plus de fournir les douze experts qui constitueront le personnel de l'équipe, les dirigeants de l'Administration du rétablissement agricole ont l'intention d'appuyer ce projet de toutes leurs ressources administratives, permettant ainsi de compléter les moyens de recherche canadiens par le travail de spécialistes envoyés sur les lieux.

L'équipe de spécialistes, travaillant à partir d'Accra, projette de tracer les plans d'un bon nombre d'étangs de petites et de moyennes dimensions, c'est-à-dire de réservoirs en terre à déversoirs en béton, et de réseaux de canaux d'irrigation. Leur tâche consistera à arpenter la région, à effectuer des forages pour déterminer le genre de fondations requises pour la construction des barrages et des canaux et à former une main-d'œuvre locale qui pourra prendre la relève.

Mise en valeur des eaux intérieures

Les Nations Unies ont récemment décrété pour toute la terre une Décennie de l'hydrologie. Pendant ces dix ans, on recueillera des données statistiques, dans l'espoir d'améliorer les réserves mondiales d'eau douce par de meilleures méthodes d'utilisation, d'emmagasinement et de distribution.

Selon les experts, les connaissances actuelles ne permettent que des évaluations très approximatives du potentiel d'utilisation de l'eau par l'agriculture des pays en voie de développement.

Pour établir une véritable stratégie globale de l'utilisation de l'eau, les experts devront faire l'inventaire, région par région, des ressources connues, et procéder à de vastes travaux de recherche.

En collaboration avec les gouvernements des pays en voie de développement, le Canada a pu entreprendre plusieurs projets de développement des ressources hydrauliques.

En manifestant son intérêt pour ce problème, le Canada reconnaît le rôle essentiel que joue l'utilisation de l'eau douce dans l'accroissement de la production agricole. Il est très important pour les pays en voie de développement d'augmenter leurs productions alimentaires. En Extrême-Orient, par exemple, où habite 53 p. 100 de la population du globe, le pourcentage mondial de la production alimentaire s'élève à 29 p. 100. A cause de l'augmentation et de la population et de la longévité, le problème de la faim devient plus aigu et constitue pour les gouvernements un véritable défi, de même qu'un lourd fardeau pour leurs programmes de développement économique.

Compte tenu de la diffusion des connaissances techniques, de la modernisation des méthodes agricoles, des possibilités d'investissements plus productifs tant du côté des cultures que du côté de l'élevage, la recherche et l'utilisation rationnelle des ressources hydrauliques contribueront efficacement à combler le fossé entre les économies d'abondance et celles de pauvreté.

Le Canada en tournée . . .

LE STAND ITINÉRANT, MOYEN D'INFORMATION

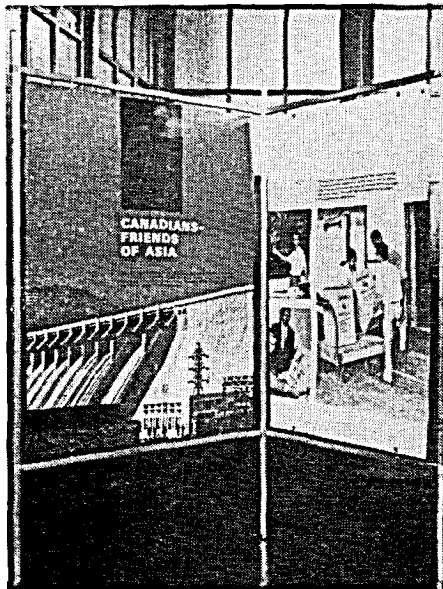
Les Canadiens vous saluent cordialement! Ce stand vous donne un aperçu de notre histoire, de notre mode de gouvernement, de nos paysages, de nos richesses naturelles, de nos industries, de notre agriculture, et aussi, nous l'espérons, il vous aidera à nous voir tels que nous sommes. Enfin, il vous permettra de comprendre à quel point nous sommes attachés à la paix internationale, au progrès économique et à la justice sociale. Nous devons tous œuvrer ensemble à la réalisation de ces buts communs.

Le premier ministre du Canada,

Cleto B. Pearson

Accompagnés de ce message du premier ministre du Canada, une série de panneaux photographiques itinérants figureront, d'ici la fin de 1966, parmi le matériel d'information des missions canadiennes en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique latine. La Commission des expositions du gouvernement canadien, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, prépare actuellement ces panneaux.

La décision de mettre à la disposition des postes canadiens des photographies en couleurs montées sur panneaux, qu'ils conserveront et exposeront dans le pays de leur juridiction, a été prise à la suite du succès remporté par un stand itinérant qui a été monté dans sept pays d'Amérique latine de 1962 à 1964. Plus de 250,000 personnes ont visité le stand, dans 16 centres différents. Dans tous les pays où s'est arrêtée l'exposition, la publicité faite au Canada par la presse, la radio et la télévision a été des plus favorables.



Tournée en Amérique latine

La tournée en Amérique latine a débuté en Argentine à la fin de 1962. En moyenne, 500 personnes par jour ont visité l'exposition dans les cinq grandes villes où elle s'est arrêtée, soit Buenos Aires, Cordoba, Mendoza, Mar del Plata et Rosario.

Décrivant le stand comme "vivement coloré, abondant et compact", l'ambassade du Canada en Argentine a déclaré que grâce à cette initiative "une partie de la population, très bien répartie au point de vue géographique, est maintenant mieux informée sur les faits essentiels, les activités et la culture du Canada".

Du 22 avril au 4 mai 1963, le stand a été en montre à Montevideo, en Uruguay. D'après l'ambassade, ce fut une entreprise fructueuse, qui a grandement intéressé les Uruguayens.

A la fin de l'exposition au ministère de l'Éducation de Santiago, l'ambassadeur du Canada au Chili a déclaré que de nombreux Chiliens avaient loué la qualité de l'exposition et que celle-ci avait contribué à faire mieux connaître le Canada dans ce pays.

Après un séjour couronné de succès à Lima, au Pérou, le stand a été transporté en Équateur, notamment dans les villes de Quito, de Cuenca et de Guayaquil. Dans son rapport, l'ambassade du Canada cite des commentaires favorables de la presse et attribue au succès de l'exposition l'augmentation considérable du nombre des demandes de renseignements reçues de citoyens de l'Équateur au cours des mois qui ont suivi l'exposition.

Le stand a ensuite été monté dans les villes de Maracaïbo et de Caracas, au Venezuela, du début d'avril à la fin de juillet 1964, et en Colombie à la cinquième Foire internationale de Bogota, au musée national de Colombie de cette même ville et au Conservatoire des Beaux-arts de Cali.

Afrique et Asie



La préparation de stands en onze langues, de même inspiration que celui qui a remporté tant de succès en Amérique latine, mais avec des modifications importantes quant à la forme et au contenu, sera bientôt terminée; ces stands seront envoyés à Accra, à Dar-es-Salaam, à Lagos et à Yaoundé, en Afrique, ainsi qu'à Colombo, à Djakarta, à Karachi, à Kuala-Lumpur, à Manille, à la Nouvelle-Delhi et à Tokyo, en Asie.

Des stands à légendes en espagnol et en portugais seront envoyés très bientôt dans les postes d'Amérique latine.

On achève l'élaboration de dix stands qui seront envoyés aux postes canadiens des États-Unis; d'autre part, des dispositions préliminaires ont été prises en vue du montage de deux stands en français pour la France et d'autres pays d'Europe.

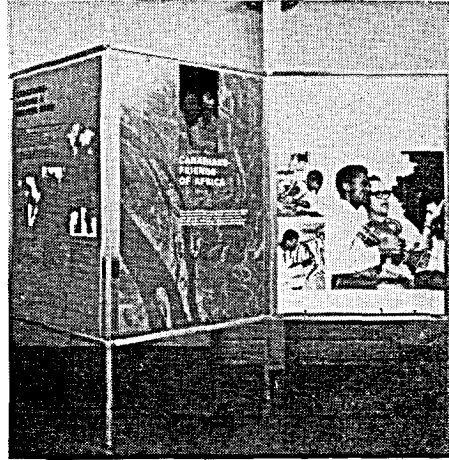
Description des panneaux

Les panneaux et les légendes varient selon la région géographique; cependant

chaque stand comprend jusqu'à 60 panneaux destinés à donner un aperçu de l'histoire et du Gouvernement du Canada, une vue du pays et des renseignements sur les ressources naturelles, l'industrie et l'agriculture, et les Canadiens en général. Les panneaux d'intérêt international visent à montrer les efforts déployés par le Canada pour maintenir la paix et contribuer au développement économique des pays en voie de développement. Une fois monté, le stand occupera une superficie de 2,000 pieds carrés, soit l'équivalent d'une pièce de 40 pieds sur 50.

Les deux stands que l'on prépare pour l'Europe auront un caractère particulier. L'un fournira des indications générales sur le Canada et sur ses produits, à l'intention des visiteurs des foires régionales; l'autre brossera un tableau de l'évolution culturelle du Canada et donnera des renseignements généraux sur les conditions de vie au Canada et l'actualité canadienne.

Ces stands, qui s'ajoutent à l'information ordinaire, c'est-à-dire aux films et imprimés, donnent une dimension nouvelle au programme d'information du Canada. Les postes seront désormais mieux équipés pour faire connaître le Canada à l'étranger.



Conférence des juges et des juristes du Commonwealth

DES JURISTES éminents du Canada, au nombre de 95 environ, ont participé à la troisième Conférence juridique du Commonwealth et de l'Empire, tenue à Sydney, en Australie, du 25 août au 5 septembre 1965. Cette rencontre, de caractère non gouvernemental, a permis à des avocats d'échanger leurs opinions sur des problèmes juridiques d'intérêt commun. Les principales questions inscrites à l'ordre du jour étaient la création d'une Cour du Commonwealth, pour remplacer le Comité judiciaire du Conseil privé, la reconnaissance et l'application uniformes des lois dans le Commonwealth, certains problèmes de droit national, comme les crimes et leur sanction, la législation des véhicules à moteur, le droit familial et d'autres questions intéressant particulièrement les praticiens du droit, comme les méthodes de réforme des lois et le rôle et la responsabilité des avocats dans le monde moderne.

Colloque des ministres de la Justice et des juges en chef

Après la Conférence, les ministres de la Justice et les Juges en chef des pays du Commonwealth se sont réunis pendant deux jours à Canberra. Le juge Martland, de la Cour suprême du Canada, représentait le juge en chef, et le juge Hall, aussi membre de la Cour suprême du Canada, représentait le ministre de la Justice du Canada. Les ministres de la Justice et les juges en chef ont examiné des propositions tendant à accroître la coopération juridique au sein du Commonwealth par un meilleur accès à la documentation juridique. Cette question avait déjà fait l'objet de discussions pendant la Conférence juridique du Commonwealth et de l'Empire, et certains participants avaient exprimé l'avis que le Secrétariat devrait favoriser la tenue de conférences juridiques, permettant ainsi les échanges d'idées et les rencontres d'avocats et de juges, et qu'il devrait envisager l'établissement d'un service consultatif central des différents systèmes législatifs du Commonwealth. Les ministres de la Justice ont aussi invité les plus anciens pays du Commonwealth à aider les nouveaux États sur le plan de l'enseignement du droit. La question des criminels en fuite a occupé une place importante dans les discussions, et les ministres se sont déclarés satisfaits des progrès accomplis dans la clarification des principes en jeu et de la perspective de conclure dans l'avenir des accords ou des ententes bilatéraux entre les pays du Commonwealth sur l'extradition des fugitifs d'un pays à l'autre. Les discussions de la Conférence des juges en chef ont porté surtout sur la création éventuelle d'une Cour d'appel du Commonwealth. Diverses considérations ont fait rejeter ce projet comme peu pratique dans l'immédiat.

Visi

EN F
la
18 oct
George
le pren
autres
cueilli
de la C
Ap
à leur
tion pr



Dans la
accueil

Visite du roi et de la reine de Belgique

EN ROUTE vers l'Amérique latine, pour une série de visites d'États, le roi et la reine de Belgique ont fait une courte escale à l'aéroport de Montréal, le 18 octobre 1965. M. Esmond Butler, qui représentait le gouverneur général, M. Georges-P. Vanier, M. Guy Favreau, président du Conseil privé, qui représentait le premier ministre, M. Jean Lesage, premier ministre du Québec, et plusieurs autres représentants fédéraux, provinciaux et municipaux et leurs épouses ont accueilli le couple royal. L'ambassadeur de Belgique au Canada et M^{lle} Daufresne de la Chevalerie prenaient aussi part à la cérémonie de bienvenue.

Après avoir causé avec quelques-unes des nombreuses personnalités venues à leur rencontre, le roi Baudouin et la reine Fabiola ont fait l'objet d'une réception privée offerte par le Gouvernement canadien.



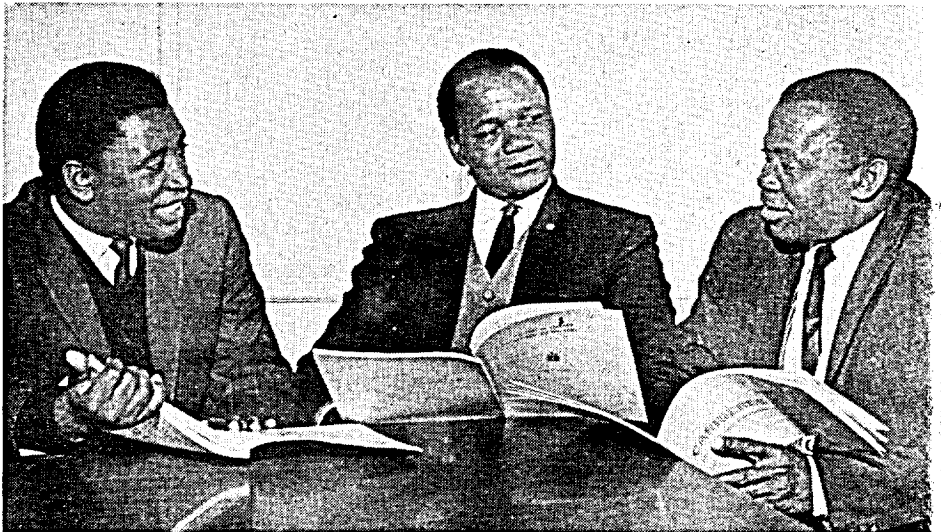
Dans la photo ci-dessus, M. Lesage (à gauche, en arrière) et M. Favreau (à droite, en avant) accueillent le couple royal.

Des visiteurs de Zambie

TROIS DÉPUTÉS de l'Assemblée nationale de la République de Zambie, M. P. M. Ngoma, ministre associé de la Santé du Gouvernement de la Zambie, M. S. M. Chikulo et M. N. S. Mulenga, ont séjourné à Ottawa du 31 octobre au 7 novembre 1965 afin de se familiariser avec le fonctionnement du ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères du gouvernement. Les trois visiteurs sont membres du Parti national uni de l'Indépendance, qui est dirigé par le président Kenneth Kaunda et détient la majorité des soixante-quinze sièges de l'Assemblée nationale. Avant de venir à Ottawa, les visiteurs avaient séjourné plusieurs semaines à New-York pour y étudier les affaires internationales et la procédure des Nations Unies.

Dans le passé il y a eu peu d'échanges semblables entre le Canada et la Zambie, qui est indépendante depuis octobre 1964. Cette visite officielle a donc fourni l'occasion de consolider les relations grandissantes du Canada avec ce pays. Depuis l'accession de la Zambie à l'indépendance, le Canada a contribué au progrès économique et social de ce pays par l'envoi de conseillers techniques et de professeurs.

Pendant leur séjour, les visiteurs ont participé à des réunions groupant des fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures, des Finances et du Commerce. Ils ont visité le nouvel Institut des affaires internationales de l'Université Carleton et ont discuté de son fonctionnement avec le doyen de la faculté des arts. Ils ont aussi visité les édifices du Parlement et la Ferme expérimentale centrale, le Conseil privé et la Société centrale d'hypothèques et de logement.



De gauche à droite: M. N. S. Mulenga, M. P. M. Ngoma et M. S. M. Chikulo.

Cérémonie à Adegem

P. M. PENDANT LA campagne de 1944 de Belgique et de Hollande, une des batailles
M. S. les plus acharnées fut celle qui eut comme objectif de dégager les rives de
au 7 l'Escaut et d'ouvrir le port d'Anvers aux Alliés. Cette tâche, ainsi que la libé-
re ces ration du nord de la Belgique, fut confiée à l'armée canadienne qui subit de lour-
dites des pertes; 830 soldats morts reposent aujourd'hui dans le cimetière militaire
de pré- canadien d'Adegem, petit village belge situé près de la frontière hollandaise.
l'A-s- Chaque année depuis 1944, l'Association Belgique-Canada organise des céré-
é pl-i- monies commémoratives à Adegem pour rendre hommage à ces soldats canadiens.
à pr-o- Au cours de la cérémonie, l'ambassadeur du Canada, le président de l'Association
Belgique-Canada, les représentants du roi des Belges et du Gouvernement belge
Zai- et le bourgmestre d'Adegem déposent des couronnes. Deux gardes d'honneur,
pour il l'une de la première escadrille de l'Aviation royale canadienne, de Marville, France,
s. D- et l'autre de l'armée belge, présentent les armes en hommage aux morts. Les en-
ogr s- fants d'Adegem aident à l'entretien des tombes durant l'année, et le moment le
et e- plus émouvant de la cérémonie est peut-être lorsque ces jeunes Belges offrent des



La délégation officielle, dirigée par l'ambassadeur du Canada en Belgique, M. S. D. Pierce (à gauche), et par le ministre de la Défense de Belgique, M. L. M. O. Moyersoen (à droite), et comprenant aussi le bourgmestre d'Adegem, le représentant du roi des Belges, et des officiers des Forces armées du Canada, à l'entrée du cimetière militaire canadien d'Adegem, en Belgique.

fleurs qu'ils ont cueillies eux-mêmes. Cette année il y eut une innovation: un avion de l'ARC déclencha une pluie de 20,000 coquelicots au-dessus du cimetière avec une précision parfaite.

En 1963, en reconnaissance du travail de l'Association Belgique-Canada, le premier ministre de Belgique, qui était alors M. Théo Lefèvre, présenta au nom du roi Baudouin l'Ordre de Léopold à M. Paul Migeon, fondateur et président de l'Association. Dans son adresse, le premier ministre a dit:

Nous n'oublierons jamais ces jours où notre pays, après quatre années d'occupation et de lutte pour la vie, fut enfin libéré. Nous n'oublierons jamais ces jeunes Canadiens qui traversèrent l'Atlantique pour nous aider à regagner la liberté et le bonheur.

CONFÉRENCES PROCHAINES

Comité consultatif du Plan de Colombo: Karachi, du 15 novembre au 2 décembre.

Treizième Conférence biennale de l'OAA: Rome, du 20 novembre au 9 décembre.

Session ministérielle de l'OTAN: Paris, du 14 au 16 décembre.

Réunion ministérielle de l'OCDE sur les sciences: Paris, 12 et 13 janvier 1966.

Réunion semestrielle de la Commission mixte internationale, à Washington, du 5 au 8 avril.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. J. Hutchingame, du consulat du Canada à Philadelphie, est affecté à l'administration centrale, à compter du 3 septembre 1965.
- M^{lle} M. Fletcher, de l'administration centrale, est affectée au consulat général à New-York, à compter du 6 septembre 1965.
- M. A. S. McGill est nommé haut commissaire du Canada en République unie de Tanzanie avec accréditation en Ouganda et au Kenya, à compter du 8 septembre 1965.
- M. F. Charpentier a pris sa retraite à compter du 9 septembre 1965.
- M. A. W. Sullivan, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale de surveillance et de contrôle à Saigon, au Vietnam, à compter du 9 septembre 1965.
- M. R.-P. Gilbert, de l'ambassade du Canada à Prague, est affecté au haut commissariat du Canada, à Nicosie, à compter du 13 septembre 1965.
- M. P. Dobell, de la délégation du Canada auprès des Nations Unies à New-York, est affecté à l'administration centrale, à compter du 13 septembre 1965.
- M. J. Schioler, du haut commissariat du Canada à Nicosie, est affecté au haut commissariat du Canada à Londres, à compter du 20 septembre 1965.

- M. J. B. Bryson, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Belgrade, à compter du 23 septembre 1965.
- M. D. R. Fraser, de la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, à Saigon, est affecté à l'administration centrale, à compter du 25 septembre 1965.
- M. A.-C.-E. Joly de Lotbinière, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'administration centrale, à compter du 26 septembre 1965.
- M^{lle} A. J. Shaw, de l'ambassade du Canada à Varsovie, est affectée à l'administration centrale, à compter du 1^{er} octobre 1965.
- M. P. de W. Wilson est entré au ministère des Affaires extérieures le 4 octobre 1965 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. P. Croft, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos, à Vientiane, à compter du 4 octobre 1965.
- M. G. D. MacKinnon, du haut commissariat du Canada à Karachi, est affecté à l'administration centrale, à compter du 5 octobre 1965.
- M^{lle} K. C. Cantlie, de l'administration centrale, est affectée au haut commissariat du Canada à Londres, à compter du 5 octobre 1965.
- M. J. W. Graham, de l'ambassade du Canada à La Havane, est affecté à l'administration centrale, à compter du 7 octobre 1965.
- M. R. G. MacNeil est nommé consul général du Canada à la Nouvelle-Orléans, à compter du 8 octobre 1965.
- M. J.-S. Roy, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à La Havane, à compter du 9 octobre 1965.
- M. A. Bernier, de l'administration centrale, est affecté à la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à Paris, à compter du 13 octobre 1965.
- M. J.-G. Bisson est nommé consul général du Canada à Los Angeles, à compter du 23 octobre 1965.
- M. J.-F.-X. Houde est nommé ambassadeur au Pérou, à compter du 1^{er} novembre 1965.
- M. S. D. Pierce est nommé négociateur en chef et ambassadeur auprès de la délégation du Canada à la Conférence du commerce, à Genève, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, à compter du 3 novembre 1965.
- M^{lle} E. R. Laidman, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affectée à l'ambassade du Canada à Madrid, à compter du 12 novembre 1965.
- M. F. Wiebe, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Moscou, à compter du 1^{er} décembre 1965.
- M. C. Pedersen, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat à Karachi, à compter du 10 décembre 1965.
- M. V. C. Moore est nommé Commissaire de la délégation canadienne auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle à Saigon, au Vietnam, à compter du 5 décembre 1965.
- M. L. Duclos, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bogota, à compter du 29 décembre 1965.

AFFAIRES EXTERIEURES

INDEX DU VOLUME XVII

(JANVIER-DÉCEMBRE 1965)

Affaires extérieures

- Ambassadeur de France au Canada, 165
- Ambassadeur de Koweït au Canada, 426
- Ambassadeur du Canada en Corée, 80
- Ambassadeur du Canada en Hongrie, 392
- Ambassadeur du Canada en Jordanie, 174
- Ambassadeur du Canada au Népal, 315
- Ambassadeur du Canada en Syrie, 325
- Ambassadeur du Niger au Canada, 199
- Consulat général à Bordeaux, 67
- Consulat général à Marseille, 319
- Haut commissaire de Tanzanie au Canada, 428
- Haut commissaire du Canada à Malte, 145
- Haut commissaire du Canada en Malaisie, 394

Aide extérieure (*Voir aussi* Plan de Colombo)

- Aide aux pays des Antilles, 491
- Bureau canadien de l'—, 389
- Buts et principes de l'—, (Discours de M. Martin), 94
- Des boursiers en diplomatie visitent Ottawa, 397
- Programmes d'aide à l'agriculture, 559
- Programmes de formation et d'assistance technique et scolaire, 136, 307

Amérique latine

- Aide financière à l'—, 382
- Banque interaméricaine pour le développement, 28
- Crise en République dominicaine, 256
- Inauguration du nouveau président du Mexique, 45
- Institut panaméricain de géographie et d'histoire, 110, 410
- Organisation des Etats américains, 78
- Peinture canadienne présentée à l'Organisation panaméricaine de la santé, 523
- Année de la coopération internationale, 439
- ACI au Canada, 555
- Déclaration du SEAE lors de l'ouverture de l'—, 52

Assistance technique (*Voir* Aide extérieure et Plan de Colombo)

- Banque interaméricaine pour le développement (*Voir* Amérique latine)

Belgique-Canada

- Cérémonie à Adegem, 567

Canada-Etats-Unis

- Accord relatif au barrage Gut, 191
- Commission permanente canado-américaine de défense, 402
- Groupe interparlementaire (Huitième session), 305
- Niveau des eaux des Grands lacs, 63

Canada-Etats-Unis (*suite*)

- Relations — (Extraits d'une allocution de M. Pearson), 90

Chili

- Séisme au —, 153

Chine

- Relations avec l'ONU, 71
- Représentation à l'ONU, 438

Churchill (Sir Winston)

- Hommage du Canada à —, 50

Chypre

- Force canadienne à —, 112, 327
- Règlement du problème chypriote, 77
- Rôle du Canada à —, 172, 336
- Situation à —, 151
- Visite du SEAE à —, 226

Commerce

- Conférence sur le — et le développement, 102, 238, 444
- GATT (Nouvelles dispositions du), 146
- Position du Canada concernant les négociations Kennedy, 75

Commonwealth (*Voir aussi* nom des membres, Smith)

- Association des parlementaires du —, 46
- Conférence des juges et des juristes, 564
- Conseil économique consultatif du —, 52
- Festival des arts, 469
- Réunions des premiers ministres, 334
- Secrétariat et Fondation du —, 343, 347

Corée (*Voir aussi* Affaires extérieures)

- Relations diplomatiques avec la —, 80
- Relations du Canada avec la République de —, 481

Criminels de guerre (Prescription pour les)

- 112

Croix-Rouge (*Voir* Traités et conventions)

Désarmement

- Négociations (janvier-septembre 1964), 353
- Négociations (juillet-septembre 1965), 494
- Rapport au Parlement, 264

Discours du trône, 200

Drapeau national

- 2^e page couverture, février 1965
- Déploiement mondial du nouveau —, 9

Droits de l'homme (*Voir* Nations Unies)

Dumbarton Oaks

- Propositions de —, 58

- Energie atomique
Déclaration du premier ministre au sujet de l'uranium, 326
- Ethiopie
Relations du Canada avec l'—, 551
- Expo 67
Conférence de presse (M. Martin), 55
Statut des participants, 251
- France-Canada (*Voir aussi* Affaires extérieures, Traités et conventions)
Accord culturel France-Québec, 76, 540
Accord culturel franco-canadien, 533
Association interparlementaire Canada-France, 455
Discours de M. Jean-Luc Pépin, 181
Entretiens de M. Martin avec M. Couve de Murville, 42, 235
Monde francophone (Le Canada et le) (Discours de M. Martin), 473
Relations parlementaires franco-canadiennes, 384
- Gambie (La), 106
- GATT (*Voir* Commerce)
- Grands lacs (*Voir* Canada—Etats-Unis)
- Hongrie (*Voir* Affaires extérieures)
- Information
Expositions itinérantes, 561
- Italie
Relations du Canada avec l'—, 544
- Jordanie (*Voir* Affaires extérieures)
- Kenya
Inauguration de la République du —, 44
- Koweït (*Voir* Affaires extérieures)
- Maintien de la paix (*Voir aussi* Nations Unies)
Exposés au Parlement, 254, 376
Opinion du Canada sur une force permanente de —, 74
- Malaisie
Aide militaire du Canada à la —, 144
Singapour se retire de la —, 427
- Martin (l'hon. Paul) (*Voir aussi* Aide extérieure, Expo 67, France-Canada, Maintien de la paix)
Canada et la communauté atlantique (Le), 127
Canada et la situation internationale (Le), 70
Canada et les Nations Unies (Le), 2
Canada et le Vietnam (Le), 166
Crise aux Nations Unies, 175
Relevé de la situation internationale, 254
- Mexico (*Voir* Amérique latine)
- Nations Unies (*Voir aussi* ACI, Chine, Chypre, Commerce, Dumbarton Oaks, Martin, Pearson)
Apartheid, 442
- Nations Unies (*suite*)
Assemblée générale (Dix-neuvième session), 53, 101, 133, 507
Assemblée générale (Vingtième session), 434, 507, 526
Bons des —, 450
Comité des contributions, 452
Comité spécial sur le colonialisme, 438
Congrès mondial sur l'élimination de l'analphabétisme, 517
Conseil de sécurité (Elections au), 436
Conseil économique et social
Elections au —, 437
Session de Genève, 367
Trente-neuvième session, 420
Contributions volontaires au trésor des —, 327, 398
Désarmement, 440
Droits de l'homme, 446
Commissions des —, 242
Ecole internationale des —, 452
Effets des radiations ionisantes, 443
Financement de la FUNU, 449
Haut commissariat pour les réfugiés
Contribution du Canada, 479
Opérations de maintien de la paix, 376, 442
Organisation de l'aviation civile internationale, 511
Personnel des —, 452
Prévisions budgétaires, 450
Problèmes financiers, 74
Rhodésie, 448
Rôle des — dans le maintien de la paix (Discours de M. Tremblay), 417
Territoires sous tutelle, 338
UNESCO (Organisation des — pour l'éducation, la science et la culture)
Conférence générale de 1964, 19
UNWRA (Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient), 101, 443
- Népal (*Voir* Affaires extérieures)
- Niger (*Voir* Affaires extérieures)
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)
Réunion ministérielle 1964, 15
- OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) (*Voir aussi* Chypre, Martin)
Allemagne (Déclaration des trois puissances sur l'—), 233
Crise de l'OTAN, 72
Forces canadiennes au sein de l'—, 113
Force nucléaire au sein de l'—, 73
Réunions ministérielles, 12, 46, 232, 268
- Organisation des Etats américains (*Voir* Amérique latine)
- Pearson (le très hon. L. B.) (*Voir aussi* Canada—Etats-Unis, Commonwealth, OTAN et Rhodésie)
Le monde en 1965, 86
- Portugal
Statue d'un navigateur portugais à Terre-Neuve, 478

- Plan de Colombo
 Historique du —, 459
 Inauguration de l'aéroport de Katunayake (Ceylan), 34
 Seizième réunion du Comité consultatif, 30
- Rhodésie du Sud (*Voir aussi Nations Unies*)
 Déclaration de M. Pearson, 554
 Indépendance de la —, 208, 339
- République dominicaine (*Voir Amérique latine*)
- Smith (Arnold C.)
 Nomination comme premier secrétaire général du Secrétariat du Commonwealth, 350
- Stevenson (Adlai)
 Hommage à —, 386
- Syrie (*Voir Affaires extérieures*)
- Tanzanie
 Aide militaire à la —, 104, 153, 208, 515
- Tchécoslovaquie
 Délégation parlementaire canadienne en —, 466
- Traités et conventions
 Provinces et le pouvoir de conclure des traités (Les), 322
 Ratification des conventions de la Croix-Rouge, 324
- Union interparlementaire
 Cinquante-quatrième conférence annuelle, 407, 502
 Réunion du Conseil à Dublin, 250
- URSS
 Délégation parlementaire canadienne en —, 466
- URSS (*suite*)
 Tournée du ministre du Nord canadien en —, 395
 Visite de Soviétiques dans le nord du Canada, 490
- Vietnam (*Voir aussi Martin*)
 Déclaration de M. Martin, 71
 Déclaration de M. Pearson, 90
 Déclarations d'hommes d'Etat étrangers, 202, 214
 Documents de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au —, 118, 158
 Mission du Commonwealth touchant le —, 343
 Rapport au Comité des Affaires extérieures, 274
 Revue à la Chambre des communes, 201, 261
- Visiteurs au Canada
 Chah d'Iran (Le), 302
 Chef d'état-major de l'armée neutraliste du Laos, 520
 Comte de Mountbatten, 249
 Délégation du Malawi, 190
 Directeur général de l'AIEA, 253
 Ministre des Affaires extérieures d'Australie, 37
 Premier ministre de Grande-Bretagne, 36
 Premier ministre de l'Inde, 293
 Reine-mère (La), 387
 Représentant de la Grande-Bretagne aux Nations Unies, 237
 Roi et reine de Belgique, 565
- Yougoslavie
 Visite de parlementaires au Canada, 509
- Zambie
 Visite de parlementaires au Canada, 566

